GEORGES-ANQUETIL & JANE DE MAGNY

L'AMANT LÉGITIME
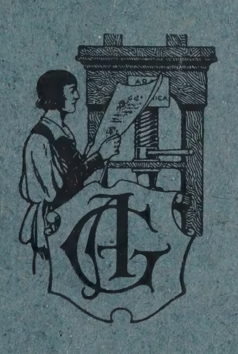
OU

LA BOURGEOISE LIBERTINE

Code d'amour du XXe siècle
basé sur l'égale liberté des deux époux

Préface de Charles BERNARD, député de Paris

" L'Art de jouir est la science de la vie et
la volupté est la fin que connaît la sagesse"
ÉPICURE.



Les Éditions GEORGES-ANQUETIL
5, RUE BOUDREAU, 5
PARIS (IXe)
1923

114e mille

Library Friends

"The whole world here unlocks the experience of the past to the builders of the future"

—Inscription above east entrance to the Main Library building, dedicated in 1929



University of Illinois Library at Urbana-Champaign



L'AMANT LÉGITIME

OU

LA BOURGEOISE LIBERTINE

DU MÊME AUTEUR :

LA MAITRESSE LÉGITIME

Essai sur le mariage polygamique de demain

Préface de VICTOR MARGUERITTE

Fort volume de 480 pages.................. 10 francs.

(250e mille)

Extrait des critiques et opinions sur la *Maîtresse Légitime* qui traite, sans hypocrisie, toutes les faces du problème sexuel et qu'il est indispensable d'avoir lu pour bien comprendre l'*Amant Légitime :*

Livre pittoresque, documenté, bellement écrit, de pensée libre... **Félicien Champsaur.**

Ouvrage d'une rare originalité, méritant d'être lu, médité, conservé... **Paul Reboux** (Comœdia).

Très curieux et vivant livre d'un courageux journaliste qui manie avec force une plume acérée... **Victor Margueritte.**

Œuvre bien intéressante, où l'auteur plaide sa cause avec fougue et des raisons particulièrement troublantes... **Charles Derennes** (Bonsoir).

Une série et une abondance de curieux arguments qui ne manquent pas d'être impressionnants... **Louis Payen** (La Presse).

Des méditations soutenues avec l'art d'un maître du prétoire... **Renée Dunan** (La Pensée Française).

Georges-Anquetil est un homme bien courageux, un économiste convaincu, un excellent lettré... **Camille le Senne** (La France).

Un fin lettré et d'une érudition de bénédictin. **Paul Maury.** (La Tribune de Paris).

Georges-Anquetil, le pamphlétaire bien connu, dont on ne niera ni le courage, ni la haute culture, ni la plume superbe, parfois égale à celle du Victor-Hugo des grandes colères lyriques... **M.-C. Poinsot.**

Il faut lire ce livre très audacieux, écrit avec talent. La Revue Mondiale.

...qui défraye les conversations... Floréal.

Mes félicitations pour votre œuvre de haute philosophie sociale, grandement utile et courageuse... **Léon Frapié.**

Mon admiration : votre sujet me passionne... **Magdeleine Chaumont.**

Ouvrage remarquable. **Louis-Jean Finot.**

Livre admirable, nouveau d'idées, gentiment surexcitant. **Lefebvre-Arène.**

Essai sur Romain Rolland. . . . . . *Epuisé.*

GEORGES-ANQUETIL & JANE DE MAGNY

L'AMANT LÉGITIME

OU

LA BOURGEOISE LIBERTINE

Code d'amour du XXe siècle
basé sur l'égale liberté des deux époux

Préface de Charles BERNARD, député de Paris

" L'Art de jouir est la science de la vie et la volupté est la fin que connaît la sagesse'
ÉPICURE.



Les Éditions GEORGES-ANQUETIL
5, Rue Boudreau, 5
PARIS (IXe)
1923

Il a été tiré de cet ouvrage une édition originale qui comprend :

VINGT-CINQ exemplaires sur papier des manufactures impériales du Japon, numérotés de 1 à 25, dont le n° 1 hors commerce.

L'exemplaire (taxe de luxe comprise) 150 Fr.

DIX exemplaires sur papier de Chine, numérotés de 26 à 35.

L'exemplaire (taxe de luxe comprise) 100 Fr.

CINQUANTE exemplaires sur Hollande Van Gelder, numérotés de 36 à 85.

L'exemplaire (taxe de luxe comprise) 75 Fr.

SOIXANTE-CINQ exemplaires sur papier Vélin pur fil, des papeteries Lafuma, de Voiron (Isère) numérotés de 86 à 150.

L'exemplaire (taxe de luxe comprise) 50 Fr.

CENT-CINQUANTE exemplaires sur papier Vergé pur fil, des papeteries Lafuma, de Voiron (Isère) numérotés de 151 à 300.

L'exemplaire (taxe de luxe comprise) 35 Fr.

Chaque exemplaire de luxe est numéroté et signé de la main de l'auteur.

PRÉFACE

DE

CHARLES BERNARD,

DÉPUTÉ DE PARIS

Mon cher ami,

Une préface sur un sujet si particulièrement pointilleux, croyez-vous que cela soit commode ? Si on la lit — la lira-t-on ? — et qu'elle ne soit pas au goût — des goûts et des couleurs il ne faut jamais discuter — du grand public, on en inférera que, détestable dans son esprit, médiocre dans sa forme, le livre ne vaut rien. De là à l'excommunier comme l'*Entremetteuse*, il y aura juste un saut de puce. J'en serais, quant à moi, désolé et ne voudrais, pour un empire — pour ce qu'ils valent maintenant, je ne risque pas grand'chose ! — que cette présentation nuisît au succès de l'*Amant Légitime*, que je souhaite. Je joue donc gros jeu et vous aussi, mais, comme a dit César, avant de franchir le Rubicon, *alea jacta est.*

A priori on comprend malaisément que l'enfant — il est vrai que c'est une vieille routine — porte plutôt le nom du père — qui ne l'est pas toujours, hélas ! — que de sa mère, alors qu'elle peut en témoigner sans conteste et prouver qu'il est bien le fruit de ses entrailles. En

attendant la réforme souhaitable, que penserait-on de cette idée transactionnelle, permettant de donner à l'enfant les noms reliés par un *trait* du papa et de la maman ; et, ce, dès son entrée ou dès sa sortie dans le monde ?

Qu'est-ce que l'on risque et pourquoi ne pas essayer ?

En ce qui concerne *l'adultère*, j'avoue, très humblement, qu'il y a de quoi boire et manger. Où ça commence-t-il et finit-il ? Un flirt, une passade, un regard, un simple coup d'épingle dans le contrat, une nuit passée au bal, surtout après, peuvent-ils être considérés comme un détachement irréparable des liens, qu'on a juré — la plupart du temps du bout des lèvres, car, ce jour-là on a l'esprit ailleurs — de ne jamais rompre et la démolition définitive du mariage ? N'est-ce pas davantage, de la part de la femme, une question d'amour-propre blessé que la cassure définitive d'un cœur meurtri ? Pour l'homme, cela n'a pas, quoiqu'en disent les dragons de vertu, une grande importance. On fait cela, sans savoir comment, comme une partie de billard, à moins — et ça c'est grave, en effet, mais le devoir est là pour un coup — qu'il ne délaisse son foyer, se donne en spectacle, ouvertement, en pâture, pour que sa femme n'en ignore, comme on dit au Palais. J'entends bien que, pour ramener au bercail l'époux volage, oublieux de sa propre dignité, il suffirait à la femme blessée de répondre du tac au tac et rendre œil pour œil, dent pour dent, mais c'est tellement simple qu'elle n'y songe pas ! Et dire que cette existence, à laquelle on s'accroche si fortement, n'est faite que d'éternels malentendus... Que de choses ne pourrait-on pas écrire sur un pareil thème ! Mais une préface n'est pas un article de journal, réglé en cinq secs, un *papier* vitement troussé, mosaïqué de quelques traits plus ou moins rosses. On trouve, dans le livre que l'on présente au lecteur, des observations, qui ne peuvent obstinément rester au fond de l'écritoire. Et, de fil en aiguille, se trouve d'abord la *Bigamie*.

La bigamie ! question de latitude et de climat.

Un Arabe, qui n'aurait pas plusieurs femmes, serait

considéré comme un purotin. Un pacha qui n'en aurait qu'une dans son harem, serait mûr pour le Bosphore. En France, il n'en va pas ainsi. Quand on le sait — et ça, comme dit l'autre, ça se sait toujours — on trouve, non seulement à Berlin mais chez nous, des juges pour vous envoyer villégiaturer à la Guyanne qui, quoiqu'on en dise, n'est pas le Paradis terrestre. J'avoue que le jeu n'en vaut pas la chandelle et que les travaux forcés — d'autant qu'un homme qui a sur le râble plusieurs femmes doit y être un peu — me paraissent vraiment excessifs.

Qu'on ne prête pas la main à la bigamie, qu'on l'interdise, jusqu'au moment où, comme les aéroplanes, ce sera au point, mais le bagne, messieurs de la Cour, messieurs les Jurés, vous bousculez le pot de fleurs ! Quant au fameux : *Tue-la*, qui a fait verser des océans d'encre, point n'est besoin d'avoir une âme d'apôtre, mais une âme tout court, pour ne pas ruer dans les brancards et s'insurger — l'insurrection n'est-elle pas le plus sacré des devoirs — contre ce droit inique, brutal, profondément odieux que s'arroge le mari en mal d'honneur. Tuer la poule aux œufs... d'or n'a jamais profité à quiconque et le moment n'est point indiqué pour abattre d'un coup de revolver la femme oublieuse, cependant que l'Allemagne s'évertue — et avec quelle méthode — à refaire son cheptel humain.

Toutes ces questions pourront-elles faire accepter l'*Amant Légitime ?* Ah ! si le mari savait être et rester toujours l'amant de sa femme, que de catastrophes conjugales seraient évitées. Je n'en sais rien. Mais l'expérience doit en être tentée, et quelle qu'en soit l'outrance, l'osé, le coup de pied donné aux institutions, aux préjugés, aux conventions de notre société actuelle, lecteurs et lectrices, après en avoir lu, médité, commenté, savouré les pages d'un esprit libre, cultivé : se diront : « Il y a bien quelque chose là. »

CHARLES BERNARD,
Député de Paris

LEXIQUE

des principaux mots employés dans l'ouvrage

Bigamie : Union légale d'un homme avec deux femmes ou, étymologiquement, d'une femme avec deux hommes, mais ne s'entend pratiquement que de l'union d'un homme avec deux femmes.

Matriarcat : Régime dans lequel la dénomination de l'enfant se fait d'après la lignée maternelle. (Il porte le nom de sa mère, au lieu de celui de son père).

Monogamie (du grec *monos* : seul et *gamos* : mariage) Union légitime d'un être avec un seul être d'un autre sexe.

Polyandrie (du grec *polus* : plusieurs et *anèr*, *andros* : l'homme). Union d'une femme avec plusieurs hommes.

Polygamie (du grec *polus*: plusieurs et *gamos*: mariage) Union légitime d'un homme avec plusieurs femmes, ou, étymologiquement, d'une femme avec plusieurs hommes, mais ne s'entend pratiquement que de l'union d'un homme avec plusieurs femmes, le mot spécial de polygynie étant peu employé.

Polygynie (du grec *polus* : plusieurs et *gyné* : la femme, l'épouse) Union légale d'un homme avec plusieurs femmes.

EN GUISE D'AVANT-PROPOS

LETTRES INÉDITES
DE
QUELQUES LECTRICES
DE LA
MAITRESSE LEGITIME

D'un inimaginable courrier de milliers et de milliers de lettres, provoquées soit par la lecture soit par la simple publicité de mon dernier livre, je détache ces quelques critiques exclusivement féminines, qui formeront ainsi le plus heureux trait d'union entre *La Maîtresse Légitime* et *L'Amant Légitime.*

Bien que j'en aie reçu et lu d'innombrables, fort intéressantes, je me contenterai de publier les six lettres suivantes, qui revêtent, chacune, un caractère personnel, tout en s'accordant pour revendiquer l'égalité des droits des deux sexes. Ainsi déjà Olympe de Goujes déclarait jadis que, puisque la femme pouvait être tout comme l'homme, condamnée à mort, elle devait avoir les mêmes prérogatives que lui. On sait que, pour ne la point faire mentir, la Révolution l'envoya à l'échafaud, où elle se comporta d'ailleurs vaillamment, en n'ayant qu'une seule faiblesse d'ultime coquetterie : celle de se rajeunir de quelques années ! Mes aimables correspondantes, en formulant leurs opinions, ne se sont exposées, elles, qu'à mes remerciements.

G.-A.

Lettre I

Mlle F. B..., employée au Central télégraphique d'une grande ville du midi, à M. Georges-Anquetil :

Monsieur,

Je viens de lire votre livre *La Maîtresse Légitime :* il est fort intéressant et amusant. Vous voulez la légalisation de la polygamie, sous la seule forme de la polygynie, parce qu'elle existe ; moi, je veux la légalisation de la polyandrie. 1° parce qu'elle existe aussi ; 2° pour faire plaisir à tout le monde. Deux choses qui sont un état, pourquoi une tolérance pour l'une et non pour l'autre ? Vous répondez : la polygamie ou polygynie est défendable, la polyandrie ne l'est pas. En êtes-vous certain ? J'en doute. Supposons, ceci est une supposition, que vous obteniez la permission légale, d'ouvrir un harem avec six femmes : cela fait une femme pour chaque jour de la semaine, à l'exception du dimanche, qui, comme l'a dit le Seigneur, est jour de repos. Si une femme tombe malade, vous avez sous la main la remplaçante immédiate dans celles qui attendent.

Mais c'est à chacun son tour d'être malade, même à celui du mari, dont la maladie, avec incapacité de fonctions, peut quelquefois se prolonger. Que doit-il advenir des six femmes, fidèles à un certain point de vue physiologique, mais qui, à un autre même point de vue, sont incapables d'attendre longtemps ?

Quel est le maximum d'attente de la femme ?

Des livres de physiologie féminine, écrits par des hommes, doivent certainement traiter de la partie ; et, quand l'attente n'est plus possible, sans danger des désordres physiologiques, que faut-il faire ? Elire un remplaçant, un mari n° 2. Bien, c'est le commencement de la polyandrie. Mais, tandis qu'en Mormonie, le mari

n° 1 meurt, ou perd pour toujours ses capacités, ce qui laisse le n° 2 maître au logis, en France, certain jour, le mari n° 1 retrouve la santé et ses capacités. Quelques femmes, engrossées par l'intérimaire n° 2, donnent, par un effet de la physiologie, des enfants ressemblant au n° 1. Le n° 2 ne veut pas reconnaître ses enfants, et il a raison : ceux-ci, n'ayant ni la couleur de ses yeux, ni celle de ses cheveux, ne lui appartiennent pas. Le n° 1 ne veut rien entendre, et il a raison aussi : tandis qu'il se reposait, le n° 2 fonctionnait. Enfin les n°s 1 et 2 étant en présence, investis des mêmes droits et des mêmes fonctions, que va-t-il en résulter ? Un match ?... ce serait à voir.

Toutefois, au lieu d'avoir six femmes, vos moyens et vos aptitudes ne vous le permettant pas, je suppose que vous en preniez deux seulement. Vous tombez malade pendant un certain temps et, l'attente ne pouvant se prolonger, un tiers est élu pour vous suppléer. Le jour où vous retrouvez la santé et vos capacités, vous vous apercevez, oh ! surprise ! que vous retombez dans la monogamie, et même dans la polyandrie, grâce à un système de combinaisons, qui peut permettre aux dames d'essayer plusieurs cavaliers. A ce point de vue et à cette condition essentielle : *remplacement par un tiers si le mari est malade*, je deviens polygame. Je ne vous promets pas d'être actrice : par un atavisme de ma physiologie, j'ai toujours préféré le spectacle à l'action ; mais mon athéisme ne peut empêcher mon adhésion si, comme bien des croyants, je ne suis obligée ni de croire, ni de pratiquer. J'aime les changements et l'inédit, et le spectacle seul suffit à me divertir. Donc, vite la polygamie, avec : 1° remplacement par un tiers, chaque fois que le mari sera malade et incapable d'assurer ses fonctions ; 2° en vue de prévenir l'exploitation du travail de la femme par l'homme, il est interdit au mari, sous peine des travaux forcés, de faire travailler la femme, qui ne doit s'occuper que des soins à donner aux enfants. Les femmes ne seront pas exploitées et

auront ainsi l'avantage légal d'essayer tous les systèmes et même des combinaisons.

Laissant la polygamie, je passe à votre deuxième point : l'éducation. Vous pensez refaire à la mormone l'éducation des femmes françaises. Ah ! laissez-moi rire de tant de naïveté. Mon éducation, qui est faite depuis longtemps, n'est plus à faire ni à refaire : 1° Au point de vue patriotique, j'ai toujours été un âne, dans le genre de l'âne d'Ursus. 2° Voir dans l'homme un maître, un Seigneur, ou un Dieu, c'est le comble de l'ironie pour celle qui n'y voit tout juste qu'un petit animal. Mais, l'éducation arrangerait bien des choses ! Oui. 1° Tous les hommes deviendraient raisonnables, ignorant ce que c'est que la raison. 2° Avec un peu d'éducation, additionnée de foi mormone, on parviendrait, en France, à cultiver l'arbre à beurre qui, lui aussi, comme la polygamie ou polygynie, est un produit d'Amérique.

Je vous prie, Monsieur, d'agréer l'hommage de ma considération

F. B.

*
* *

Lettre II

Excusez-moi si je dois, pour l'instant, garder l'anonymat. Ecrivez à Claudine, chez Iris, 22, rue Saint-Augustin. Abonné 2584 :

Monsieur,

J'ai lu avec très grand intérêt votre livre *La Maîtresse Légitime* et je ne puis résister au désir de vous communiquer quelques impressions personnelles. J'admire votre courage d'avoir osé aborder un problème qui fait sourire les hommes et rugir les femmes. Vous le traitez avec beaucoup de franchise, beaucoup de logique, et

votre documentation est vraiment très complète ; vous démontrez avec évidence que la polygamie est naturelle, donc morale et il semble que les cerveaux les plus étroits, après avoir lu votre livre, devraient cesser de crier au scandale. Et ça, c'est un résultat dont je me permets modestement de vous féliciter.

Voulez-vous toutefois me permettre une critique : votre livre manque parfois de psychologie. Il parle à la raison, pas au cœur, et vous savez que le cœur a ses raisons. Il vaut mieux souvent persuader que convaincre. Eh bien ! cher Monsieur, vous n'avez pas persuadé et c'est un peu de votre faute. Il fallait empêcher les hommes de sourire et les femmes de hurler. Il ne fallait pas prouver la bonne foi jusqu'à adjoindre à votre livre une partie humoristique ; vous vous êtes astreint à la tâche ingrate de répondre à des boutades de gens fort spirituels ; en répondant sérieusement à une boutade, vous vous ridiculisez, en répondant sur le même ton, vous ridiculisez votre thèse. Car il faut bien reconnaître que beaucoup de vos correspondants ne vous ont pas pris au sérieux. C'est dommage !

De plus, il me semble que vous auriez dû avant tout chercher à rallier les femmes à votre panache. Et je puis vous affirmer que votre livre a été très mal accueilli par mes congénères ; que voulez-vous, il fourmille de petites choses choquantes ou même blessantes pour nous. Par exemple, une femme bondit toujours quand elle entend *un homme* parler des « joies divines de la maternité » ; elle bondit quand elle se voit assimiler à une poule pondeuse ou à une vache laitière. La vérité n'est pas toujours bonne à lui dire : aussi votre livre aurait gagné en séduction à être moins franc, moins brutal dans ses arguments, à moins méconnaître la psychologie féminine. Et la polygamie y aurait gagné quelques adeptes. Sans rancune ?

Vous avez, dites-vous, reçu soixante lettres de femmes. C'est peu pour un pareil sujet. Et comme il est regrettable que vous ayiez publié la lettre de Mlle Made-

leine X. Vous la trouvez intéressante, cette lettre d'une « chaste par passion » ? Je la trouve ridicule, moi, Monsieur. C'est un charabia informe sorti du cerveau d'une vieille fille mystique en adoration devant un « phallus » problématique. Je suis, moi, une petite personne saine de corps et d'esprit, à la fois femme et intellectuelle, ce qui n'est pas tellement commun. Mariée depuis trois ans, je suis mère de deux enfants non jumeaux ; j'adore mon mari et mes deux boys et ça ne m'empêche pas de savourer en artiste les joies de l'existence. Voulez-vous l'opinion d'une petite mère de famille moderne ? Eh bien ! asseyez-vous et écoutez :

Nous appartenons, cher Monsieur, à une race qui, après l'Egypte, la Perse, Athènes et Rome, a gouverné le monde. Seulement voilà, c'était trop beau, ça ne pouvait pas durer ! Comme nos illustres devanciers, nous mourons d'être devenus des raffinés, des civilisés au sens de Claude Farrère, mais nous mourons plus vite qu'eux parce que chez nous tout le monde veut jouir de la vie, les hommes *et les femmes*. Et ça, c'est de votre faute, Messieurs : Si, comme vos arrière-grands-pères, vous aviez laissé la femme à sa vraie place, à la maison avec les gosses, si d'une Cendrillon vous n'aviez pas fait une petite Reine, si vous n'aviez pas mué l'humble servante de jadis en une maîtresse pleine d'exigences, vous ne seriez pas obligé de lui rappeler avec quelque aigreur qu'elle est sur la terre « plus pour faire des enfants que pour papoter, médire, et faire la grue dans les salons de thé ». La femme est aujourd'hui telle que vous l'avez faite ; vous l'avez mise sur un piédestal, vous l'avez encensée, adorée, vous en avez fait votre égale, votre tyran et vous vous étonnez qu'elle prétende goûter des plaisirs de la vie une part égale à la vôtre, qu'elle ne veuille pas souffrir pendant que vous jouissez, qu'elle entende partager non pas seulement vos peines, mais aussi vos plaisirs ; vous trouvez extraordinaire qu'elle ne veuille plus faire d'enfants ?

Etre mère, c'est cesser pour longtemps d'être femme,

c'est subir une déformation physique qui fait tourner le regard du mari vers celles qui restent toujours sveltes ; c'est risquer, lorsque ce regard reviendra vers vous, qu'il se détourne à tout jamais d'un ventre sillonné de vergetures et de deux mamelles pendantes. Il ne s'agit pas ici d'une jalousie stupide ; nous accepterions encore de le partager avec d'autres si nous étions sûres de conserver son désir. Mais que peut la pauvre maman contre la belle fille sans enfants aux seins fermes et au ventre lisse ? Et c'est là où est tout le mal : la femme mariée craint une concurrence redoutable et fuit la maternité parce qu'elle est trop souvent la fin de l'amour.

Ce qu'il faudrait, voyez-vous, c'est que toutes les femmes fîssent des enfants ; on oblige bien les hommes au service militaire ; pourquoi n'obligerait-on pas les femmes à servir leur pays à leur manière ? Il suffirait de deux enfants par femme pour que le pays fût sauvé, et deux enfants, ça n'est pas la mer à boire ; je peux le dire, moi, car je les ai. Et je prêterais mon mari de bon cœur à toute jeune fille décidée à faire comme moi — il accepte ! — j'aimerais encore mieux ça que d'en faire d'autres ! — Lui aussi, du reste ! — Et par-dessus le marché, je lui donnerais encore de bons conseils (à la jeune fille) pour qu'après deux enfants, on l'appelle encore mademoiselle, comme ça m'est arrivé encore hier.

Pourquoi n'aurions-nous pas une loi ainsi conçue :

Toute personne du sexe féminin n'ayant pas eu d'enfants devra, à 25 ans révolus ou plus tôt si elle le désire, se soumettre à une visite médicale discrète et à domicile. Si elle est reconnue saine, elle recevra dans les 24 heures la visite d'un homme sain chargé de la féconder. L'Etat prendra à sa charge tous les frais pour l'éducation de l'enfant, que rien ne distinguera d'un enfant légitime.

Tous les enfants, reconnus ou non par le père, porteront le nom de la mère et rien ni dans leur Etat-

Civil ni dans leurs droits ne distinguera plus un enfant naturel d'un enfant légitime.

Tout homme sain de 25 à 35 ans devra, deux fois l'an, prêter son concours pour la fécondation obligatoire.

N'allez pas croire que je plaisante. Cette loi serait accueillie avec enthousiasme, et par les hommes qui préféreraient ça à la polygamie, et par les femmes mariées qui resteraient les maîtresses incontestées et ne seraient cocues que deux fois de plus par an, et par les jeunes filles qui n'auraient plus aucune raison de croupir dans la chasteté, et connaîtraient enfin les joies de l'amour.

Evidemment, la polygamie légale serait plus franche, mais n'est-ce pas une utopie ? Je sais bien qu'on pourrait toujours essayer. Personnellement, je verrais très volontiers s'installer à mon foyer un petit être plein de fraîcheur et de jeunesse ; nous serions deux pour lui apprendre tout le cycle des joies de l'amour et le contact de ce petit corps nous donnerait à tous les deux, mon mari et moi, un regain d'ardeur (je parle pour plus tard, car nous sommes si jeunes tous les deux !). En son absence, les nuits me sembleraient moins longues ; il me semble que j'aimerais très tendrement notre petite compagne. (Mon mari lit par-dessus mon épaule, et, Dieu me pardonne, ça n'a nullement l'air de lui déplaire ! Ah ! ces hommes !)

Je suis peut-être en train de vous choquer, cher Monsieur, car dans votre livre vous n'avez fait que de brèves allusions au saphisme qui me semble pourtant inséparable de la polygamie, tout au moins chez des « civilisés ». Cependant, dans votre réponse à Mme Delarue-Mardrus ?... Mais vous n'êtes pas très net ! Comment se fait-il que certaines caresses qui, d'homme à femme, sont considérées comme parfaitement naturelles, sont qualifiées de vice contre nature quand elles sont pratiquées de femme à femme ? On répond à cela que, dans le premier cas, ce n'est qu'une préparation. Allons donc, une préparation souvent bien supérieure au reste ! La

femme ressent fréquemment le besoin de se reposer de l'étreinte toujours un peu violente de l'homme et, même à égalité d'hommes et de femmes, il est très admissible que la femme ressente parfois le désir d'une autre femme. A plus forte raison, quand il y a pénurie d'hommes !

Et puis, il ne faudrait tout de même pas exagérer la puissance amoureuse de l'homme ; évidemment, il peut prendre plusieurs femmes de suite, mais une femme prise une fois n'est nullement satisfaite et il y a plus de femmes à vanner leur mari que... le contraire. Je parle évidemment des femmes normales, mais s'il y a encore des « bouts de bois », c'est que trop d'hommes sont des imbéciles. Et c'est ce qui a poussé beaucoup de femmes vers le saphisme, qui ne fait de mal à personne pas même à celles qui le pratiquent modérément, et pas exclusivement, car il ne faut pas qu'il tue le désir de l'homme.

Prenez un ménage polygamique : un homme et trois femmes. Je défie l'homme de satisfaire entièrement ses trois femmes ; lorsqu'il est avec l'une d'elles, chacune des deux autres doit ressentir un petit pincement au cœur, sinon une petite démangeaison au bout du doigt. Mais tout est pour le mieux si les deux femmes, en attendant leur tour, se tiennent une agréable compagnie en fumant des cigarettes blondes. Seul, le saphisme peut réhabiliter la polygamie dans l'esprit des femmes modernes. Mais aura-t-on le courage de réhabiliter le saphisme ? Ne vaudrait-il pas mieux adopter le premier système et réhabiliter les filles-mères ?

Et maintenant, assez causé ! Faut aller coucher les gosses ! Polygamie ou pas, l'essentiel, c'est que *toutes* les femmes fassent des gosses. Ça ne les empêchera pas d'avoir de bons moments dans la vie. J'espère que vous jugerez ma lettre digne d'une réponse ; ça m'amuserait de discuter avec vous, car vous devez être franc, convaincu, et à idées larges. Et même... que diriez-vous d'un autre livre ? Publication d'une correspondance, les lettres à

Claudine et lettres de Claudine. Ça serait original et une femme pourrait dire aux autres femmes ce qu'un homme ne pourrait leur dire.

Ma main à baiser, en femme du monde que je suis.

X...

*
* *

Lettre III

Après lecture de l'ouvrage La Maîtresse Légitime :

Monsieur,

Permettez à une très jeune et très obscure institutrice de vous dire son avis sur un sujet qui, de par son sexe, la touche de près.

Les problèmes que vous voulez résoudre, je les ai moi-même médités. Je partage votre haine des préjugés, conventions, hypocrisies et autres laideurs. De l'air salubre, de la vérité, oui. Je vous sais gré aussi de reconnaître le droit de la femme au plaisir, à la maternité, (son droit à l'amour, vous le niez un peu, car l'amour de la femme plus exclusif, plus fidèle n'en est pas moins *changeant*).

La polygamie existe en fait, qu'elle soit consacrée par la loi, je n'y vois pour ma part aucun inconvénient. Mais la polygynie sous cette forme tyrannique me révolte un peu :

1° Le principe d'autorité mâle est dans la nature ; le meurtre, la guerre et la violence sont dans la nature, ces maux ne sont-ils pas moins condamnables ? Ma conscience ne peut admettre le droit du plus fort. Je ne m'incline que devant la supériorité intellectuelle et morale. Comme sans être un « aigle », je me sens d'esprit et de cœur l'égale de pas mal d'hommes de ma connaissance, comme d'autre part la majorité des femmes

« éduquées » sont dans mon cas, le mariage, tel que vous le dépeignez, est *inacceptable*. La polygynie instaurée, dans cent ans toute femme se vouerait au célibat.

2° Pardon ! Si le rôle restreint de femelle nous répugne, nous ne sommes pourtant pas des dépravées, nous autres. Les dancings, salons de thé, etc., nous sont totalement inconnus. Nous sommes ferventes du travail joyeux qui libère. Ignorantes, nous serions restées des soumises. La pensée nous a révélé une vie supérieure, riche, harmonieuse, nous n'en voulons pas d'autre. La servitude dorée du harem ! merci ! Plutôt le goût âcre du pain gagné soi-même. Non, on ne sait pas encore la fierté morale cachée sous l'apparente douceur.

Certes, nous voulons aimer de toute notre chair, de toute notre âme enrichie, nous voulons les joies sûres, les moins décevantes de la maternité ! Des mères, des amantes ardentes et dévouées, nous le serons, mais *librement*.

La femme (quelques « papillonnes » exceptées) n'aime, à la fois, qu'un seul homme.

Si on voit l'épouse se partager entre le mari et l'amant, c'est qu'une morale des conventions hypocrites la contraint à ce mensonge. Exigez d'elle une fidélité plus rigoureuse, soit, mais ne la contraignez pas, par un droit de possession arbitraire à rester l'épouse alors que tout son être se tend vers un autre ! Le divorce prononcé sur simple demande de l'un des époux *s'impose*. Nous ne sommes pas assurées de rester toute notre vie exclusivement « monogames ». On peut adorer le fiancé, détester le mari, on peut être déçue dans son cœur ou sa chair. Ne concevez-vous pas que la femme qui donne tant d'elle-même, ne se sente frustrer dans ses exigences légitimes ? Incomprise par son mari, elle recherchera l'homme plus délicat, plus « féministe » et par gratitude voudra se donner. D'ailleurs, la femme, comme tout être humain, évolue dans ses goûts : l'idéal de 20 ans n'est pas toujours celui de 30 !

La polygynie dans son rigorisme est une solution *pra-*

tique aux graves problèmes (surnombre des femmes, dénatalité, prostitution) mais *morale*, non ! Individualiste convaincue, la fin n'a jamais pour moi justifié les moyens. On ne peut léser la femme dans ses droits moraux,. « Aucun être humain, n'a sur un autre droit de propriété. »

Mariage et maternité libres, voilà notre programme. Sa réalisation est liée à la réforme d'une société unique basée sur la fortune et le privilège. Le jour où la maternité sera considérée comme *fonction sociale*, et comme telle protégée par les lois, un grand pas sera fait dans la voie du progrès. Le jour où le mensonge et l'injustice disparaîtront dans tout autre domaine, le rêve d'aujourd'hui sera réalité. Ardentes révolutionnaires, féministes convaincues, nous travaillerons à instaurer la société vraiment rationnelle que Zola prophétise dans son beau livre *Travail*.

Avec ma sympathie pour votre franchise.

H. F.



Lettre IV

Mlle Liquière, à Salvagnac-Saint-Loup, par Capdenac (Aveyron), à M. Georges-Anquetil :

Monsieur,

J'ai lu avec intérêt votre ouvrage *La Maîtresse Légitime*, d'autant plus que j'ai étudié la même question et constaté les mêmes méfaits du mariage, que je dis être la plus criminelle invention de l'être humain, puisque tous ses maux en découlent. Vous l'avez traitée au point de vue jouissance, moi au point de vue santé ; nous arrivons à des conclusions bien différentes, moi à l'affranchissement de la femme, vous à la polygamie. Vous considérez notre sexe comme inférieur ; n'empêche qu'il y a des femmes qui vous sont supérieures et des hommes

qui sont bien inférieurs ; nous avons des qualités qui vous manquent à vous, comme vous en avez qui nous manquent à nous, et l'harmonie ne se fera que par la collaboration des sexes, qui se complètent l'un, l'autre. La femme serait en tout votre émule si elle avait eu la même éducation, son ignorance seule la différencie. Mirabeau ne s'est pas trompé, quand il a dit : la femme est ce que nous la faisons. Elle n'est appréciée que comme pot-au-feu et poupée, elle ne fait effort que sur certains points ; si vous estimiez ses causeries, son discernement dans les affaires sociales, la politique, elle ferait effort pour s'instruire, mais vous la préférez ignorante, vous n'estimez l'instruction que dans les héraïres ; il y a à cela quelque rares exceptions ; Lamartine nous dit que son père lisait des livres instructifs à sa mère du temps qu'elle ravaudait ou soignait ses enfants et ils les commentaient ensemble ; que de femmes j'ai rencontrées qui auraient été heureuses que leur mari leur lût le journal ou autres choses instructives, du temps, par exemple, qu'elles rapiéçaient le linge. La femme ignorante fait souvent votre malheur, car vous subissez son influence, que vous le vouliez ou non ; vous commandez, mais c'est son influence qui vous fait agir, et comme elle n'a pas de responsabilité personnelle, qui la forcerait à réfléchir, elle vous fait faire toute espèce de bourdes.

Vous vous trompez dans le remède que vous proposez à la plaie que vous découvrez, la grande majorité de vos correspondants vous le dit, comme moi ; mais je ne vous en félicite pas moins d'avoir osé attaquer l'hypocrisie et le mensonge et d'avoir dit la vérité crue ; que ceux à qui cela déplaît trouvent un autre moyen de guérir le mal que vous signalez puisqu'ils ne peuvent le nier : c'est ce que je vais faire, moi.

Eh bien ! c'est l'affranchissement de la femme, mis sur le pied d'égalité absolue de l'homme, quand elle est libre, quand elle est mère : à la charge de la société ; elle appartient alors à l'être qu'elle a consenti à engendrer et doit lui consacrer à peu près deux ans de sa liberté.

Chaque commune devra avoir sa maternité où les mères et les enfants seront soignés, comme ils ne peuvent l'être aujourd'hui, avec tous les secours de la science ; on profitera de cette occasion pour les instruire et leur rendre leur séjour en communauté aussi agréable que possible. La société actuelle n'est pas organisée pour répondre à ce besoin ; mais j'ai tout de suite compris que le communisme y répondait. Les humains devant se grouper pour le travail, on formera un groupe éducatif se composant de l'élite de la commune, lequel occupera à peu près le tiers des habitants ; il sera chargé de la jeunesse jusqu'à 20 ans comme aujourd'hui les parents. A côté de la maternité, qu'on placera dans le lieu le mieux situé de la commune, on mettra l'école-famille qui recevra les enfants et qui, tout en les soignant et les amusant, les initiera aux premières connaissances ; autour de l'école devront se ranger des ateliers de tous les travaux : bois, fer, cuir, couture, etc., où tous les enfants passeront ; on pratiquera l'élevage, on produira le jardinage du groupe, il y aura des champs d'expérience : il faut qu'à 20 ans quand libres, ils iront dans le monde, ils n'ignorent rien des divers travaux qu'ils peuvent avoir à faire. Tout petits, les enfants passeront dans ces ateliers pour les leçons de choses pour voir nommer ce qu'il y a ; vers 10 ans, ils commenceront à y faire quelques petits travaux, à 12 ans, ils joindront le travail écrit au travail manuel. A 15 ans, ils auront une idée générale de tous les travaux et pourront se spécialiser en connaissance de cause. Alors commencera l'apprentissage sérieux, approfondi, pour être complet à 20 ans. Les enfants en qui on aura remarqué des dispositions pour les sciences et les arts seront envoyés dans les écoles spéciales, après décision de l'ensemble du personnel du groupe ; d'ailleurs toutes les décisions concernant les enfants devront se faire par vote de ceux qui sont responsables d'eux.

A l'âge de puberté, on leur permettra des rapports sexuels rares, dès le début, mais réguliers, par exemple, une fois par mois comme semble l'indiquer la nature

par les menstrues ; on les espacera moins à mesure qu'ils deviendront plus vigoureux, mais pas plus d'une fois par semaine, le jour du repos hebdomadaire : chacun se choisit son partenaire, comme pour le bal, les couples passent ensemble la journée et le lendemain chacun reprend sa tâche, heureux et content, en attendant que la fête revienne. On peut comparer la fonction sexuelle à un ruisseau : si à sa source on endigue ses eaux, elles s'écoulent lentement en fertilisant ses bords, si au contraire on les arrêtait, elles acquerraient une telle force en s'accumulant qu'il arriverait un moment où elles s'échapperaient de tous les côtés, ravageant tout sur leur passage. C'est le non exercice de cette fonction qui est cause de toute les maladies, morts, folies et crimes de la jeunesse ; on pourrait même dire de tous les humains ; la privation crée l'excès : celui qui mange selon sa faim n'est pas sujet aux indigestions ; si sur les navires il y avait des femmes affranchies et instruites, on ne verrait pas les excès auxquels se livrent les marins en débarquant. Si on réglait cette fonction, elle ne serait pas tyrannique comme elle l'est pour quelques-uns. Quant aux jeunes gens, on devra les initier et les surveiller, de manière que les rapports n'aient pas lieu sans qu'on le sache. Pour cela il faudra un personnel spécial, qu'on pourra appeler hygiéniste, se composant de médecin, sage-femme ou autres personnes instruites présentant les qualités requises.

Ce système d'éducation supprimera la maladie et par conséquent le médecin, les méchants qui créent les gendarmes, les malheureux et les souffrants qui créent les sentiments religieux, le prêtre et la prostitution qui a fait verser tant de flots d'encre. Avec la santé tout s'harmonisera ; pour s'en convaincre on n'a qu'à observer des animaux bien soignés. On ne voit pas des poulains, veaux, agneaux, mort-nés, borgnes, bossus, boîteux, infirmes, souffreteux ; on les voit croître tous les jours en sautant autour de leur mère. L'humain étant soumis aux mêmes lois physiologiques, la différence ne peut venir que des rapports sexuels contre nature qu'il pratique pendant la

grossesse et l'allaitement, ce que ne fait aucun animal. Et ce n'est pas seulement enfant que l'être humain souffre de cette anomalie, c'est toute sa vie. Pour se développer normalement, l'enfant a besoin de toute la vitalité de la mère, or l'acte sexuel étant une perte de vitalité, le mâle commet un vrai vol de suc nutritif au préjudice de l'enfant : quelques-uns de ses organes en souffriront : si c'est le poumon qui est faible, il deviendra poitrinaire, tuberculeux, de même pour le foie, le cœur, le rein, la vue, etc.. Il faut convenir que les besoins sexuels de l'homme sont les mêmes pendant la gestation, il faudrait qu'il pût aller ailleurs ; il est fort probable que tel a été le but des maisons publiques, mais le plus souvent c'est la femme qui ne veut pas, dans l'ignorance des maux qu'elle se crée. Ce n'est peut-être pas sans raison : elle a peur des maladies qu'il pourrait lui rapporter.

Vous voulez supprimer la prostitution, mais moi, je la trouve moins immorale que le mariage ; là deux personnes libres se donnent à des excès, mais ils ne font tort qu'à eux, tandis que, dans l'alcôve, il y a un tiers, qui est victime ; il n'y a pas de lieu où il se commette plus de méfaits pour ne pas dire de crimes ; on punit une pauvre fille qui pratique l'avortement, souvent par force, mais l'on a toute liberté.

Je ne sais pas si vous me comprendrez, nous n'appartenons pas à la même classe ; vous êtes bourgeois, je suis prolétaire ; nous avons des idées bien différentes, mais nous nous rencontrons sur beaucoup de points. Comme vous, je hais l'hypocrisie et le mensonge, votre amour de la vérité me plaît ; je trouve votre égoïsme généreux ; mais le milieu où nous avons vécu nous a formés si différents ! Nous représentons chacun notre classe et notre sexe, pourrions-nous nous entendre ? Si vous voulez discuter mon travail, je répondrai volontiers.

Veuillez agréer, Monsieur, mes plus cordiales salutations.

LIQUIÈRE

Lettre V

Sans-Souci, Saint-Raphaël (Var) :

Monsieur,

Tous mes mercis, mon éminent Confrère, et toutes mes félicitations, pour votre effort patriotique, que j'admire, sans partager aucunement vos illusions sur la polygamie.

Certes, vous avez traité le sujet avec une ampleur magistrale, et l'immense talent qui vous distingue... mais... ce n'est pas en corrompant les mœurs qu'on arrive à avoir un peuple sain, physiquement et moralement. Etant Orientale, par ma naissance, Nord-Africaine, d'autre part, des études médicales m'ayant fait percer les tares des mariages polygamiques, je sais à quoi m'en tenir, et que si vous donnez plusieurs femmes à un homme, vous ne lui donnerez pas, du même coup, les reins d'un Hercule, ou d'un Lauzun. Alors ?... Alors ce sera un double, un triple ou un quadruple cocu, point magnifique ! Au reste, le féminisme, qui a égalisé les sexes, se chargera de mettre la paillardise masculine au pas en revendiquant plusieurs maris pour une seule femme : à Mormons, Saint-Simoniens !

Non ! je propose d'imiter les fourmis, peuple minuscule, mais immense, qui a résolu le problème, depuis bel âge : il y aura des villages, où on fera le grand élevage de l'enfant, comme on fait celui des poules, et du cheptel. Voyez que, déjà, en Amérique, on propose, sérieusement de *stériliser*, de force, tous les tarés, hommes et femmes, l'eugénique commence à entrer en lice ; c'est un autre point de vue, qui entre dans la manière de voir de Voltaire : c'est le mien. Pour les vices *honteux*, c'est *l'enfance tarée qui en est le plus atteinte ;* progéniture de turberculeux, d'alcooliques, de nerveux épileptiques et le reste. Si le Père Charcot vivait, il serait de mon avis :

guerre à l'alcool, à la prostitution et au luxe ! Voilà qui est rationnel tout de suite. Bien confraternellement vôtre.

Ant. ZARY
Critique à la *Revue Internationale* et à la *Revue du Monde égyptien.*

*
* *

LETTRE VI

Mme Caré, à Grandcourt (Seine-Infér.), à M. Georges-Anquetil :

Monsieur,

J'ai lu avec un vif intérêt votre ouvrage : *La Maîtresse Légitime.* Après quelques méditations, je me permets d'opposer quelques arguments aux vôtres avec l'espoir que vous voudrez bien les lire avec attention.

Vous exposez d'une façon précise et très exacte la situation sociale déplorable née de la guerre. Elle est si évidente que personne ne songerait à la nier. J'imagine avec vous qu'elle ne laisse personne indifférent, qu'elle passionne même les grands esprits, ce à quoi nous devons du reste votre thèse si intéressante. Mais cette thèse est le fruit exclusif d'une pensée masculine. Et comme en toute circonstance on est toujours tenté « d'amener à soi la couverture », vous n'avez pas échappé à cette loi... bien humaine. Souffrez, s'il vous plait, qu'un écho féminin se fasse entendre.

Je me transporte par la pensée dans la société nouvelle rénovée, telle que vous l'avez faite. Les hommes (pas les femmes !... bien entendu) pratiquent la polygamie. Je considère plusieurs foyers sous la tutelle d'un « maître » revêtu par la loi d'une autorité magistrale, (art. 340 du code réformé) doublée d'une autre autorité reconnue et établie solidement par messieurs les penseurs. « Vos propriétés, Mesdames, sont la beauté, les grâces, la séduction, vos obligations : la dépendance et la soumission. »

Dans le premier foyer, la petite soumise est là, seule, sans mari, sans enfants. La deuxième, pauvre petite soumise est chez elle, seule aussi, si nous admettons qu'il y ait un n° 3 — car cette dernière arrivante a sans discussion le privilège, l'attrait du nouveau ayant une puissance universellement reconnue. Là encore, pas d'enfants. — Comment ! pas d'enfants ! dites-vous. C'est impossible ; vous vous trompez ; vous passez à côté du but du mariage polygamique ! « L'instinct de variation sexuelle n'est au bout du compte que l'excitant nécessaire à la reproduction à laquelle il faut que le mâle soit poussé sous peine de voir arriver la dépopulation humaine, conséquence inévitable de la fécondité de plus en plus réduite de la femme. » — Eh bien, non, je ne me trompe pas ; ces ménages resteront stériles ou à peu près. Comment voulez-vous l'admettre, autrement ? Aujourd'hui, alors que l'homme n'entretient qu'un ménage, vous le voyez reculer devant la charge d'un nouvel arrivant... et l'enfant ne naît pas. Vous ne pourrez pas mettre en cause l'impuissance, puisque vous donnez au mari la possibilité de fonder plusieurs foyers.

Eh bien ! dans le mariage plural, les résultats seront absolument négatifs. L'enfant naturel d'aujourd'hui ne naîtra pas, lorsqu'il sera légitimé, parce que l'homme n'en acceptera pas les charges. Peu d'hommes ont la possibilité matérielle de pourvoir aux besoins d'un nombre de personnes chaque jour grandissant, ceux qui les auraient seraient sûrement les premiers à se soustraire ; nous en avons la preuve tous les jours. Pour les plus fortunés ou simplement indépendants, l'enfant n'existe que dans les discours et les théories. Si les hommes ont deux, trois femmes légitimes, c'est une troisième ou une quatrième qui, par leurs œuvres, deviendra mère. Et nous retomberons dans le système actuel : dissimulation de la part de la femme, avortement, infanticide, etc..

Le mariage polygamique aurait surtout comme résultat de permettre à l'homme de satisfaire sans restriction un besoin naturel, impérieux si vous voulez, mais qui n'en

est pas moins susceptible d'une éducation. Nous ne sommes pas seulement des instruments de reproduction. Il est bon d'être homme le plus qu'on peut. Le meilleur correctif est le travail quotidien, obligatoire pour tous, nécessaire autant que la repopulation au relèvement de la patrie. Je ne vois pas quelle somme d'efforts intellectuels ou musculaires pourrait fournir un homme épuisé par une préoccupation sensuelle excessive ; réciproquement, comment admettre qu'un travailleur quelconque, des mains ou de la pensée, absorbé tout le jour comme cela se doit par son labeur, fatigué chaque soir, puisse, au lieu de prendre un repos réparateur, songer à « satisfaire des » femmes ? Le seul résultat à attendre serait celui-ci : épuisement de l'homme à brève échéance ou délaissement de la femme. Ce dernier cas serait sûrement le plus fréquent. L'homme polygame encourt donc une très grande responsabilité : il paiera et il fera payer très cher ses engagements.

Pour réaliser, au moins dans sa partie psychologique, le programme que vous proposez, il faudrait que les hommes possèdent une mentalité qu'ils n'ont pas ; mais nous ne pouvons pas compter avec ce qu'ils devraient être mais avec ce qu'ils sont ; et ils sont tels que vous les faites dans le cours de vos démonstrations, c'est-à-drie profondément égoïstes et personnels. Vous croyez cependant « en toute sincérité qu'un homme peut aimer d'un amour également ardent plusieurs femmes. » Je ne le crois pas, moi. L'habitude émousse la sensibilité. Un amour, aussi ardent qu'ils soit, se modère à la longue ; les raisons qui l'ont inspiré s'évanouissent avec le temps. l'habitude de la possession qui le transforment en une affection chaude, toute simple, qui périra si un autre amour sérieux intervient. Molière « conserve des yeux pour voir le mérite de toutes ses élues et rend à chacune les hommages et les tributs où la nature nous oblige. » Je ne doute pas de sa sincérité. Mais Molière est un homme et non l'humanité ; il est une exception, non un modèle reproduit des millions de fois. Ce qui se produit n'est pas cela ; il suffit d'ouvrir

les yeux pour voir. Quand une maîtresse s'implante dans un ménage, ce n'est pas sa venue qui pousse l'épouse au tribunal : c'est le tiroir de l'armoire qui se vide, c'est l'absence du mari le soir, ce sont les fugues répétées et longues, c'est l'indifférence, c'est le détachement de la famille et des éléments les plus sacrés qu'elle a créés. Ce que vous entendez, ce n'est pas la voix de l'épouse jalouse ; c'est celle de l'épouse sacrifiée. Que la maîtresse soit légitime ou non, le résultat sera le même, neuf fois sur dix.

Je reviens donc à la petite épouse du début de ma lettre, la pauvre petite délaissée qui attend en silence le retour des faveurs de son mari, perdu dans le tourbillon d'un nouvel amour. Du reste, si vous voulez, pour ne pas trop vous contrarier, nous allons la prendre au moment où vous consentez à sa solitude, c'est-à-dire lorsqu'elle est en état de grossesse « abstention des rapports imposés à l'homme avec sa femme pendant et après sa grossesse. Pendant de longs mois cette femme ne fatiguera pas son mari qui pourra faire bénéficier ses autres épouses de ce qu'il ne dépensera pas pour elle. » Vous n'ignorez pas sans doute combien est douloureuse du premier au dernier mois la période de gestation. Il n'est pas un moment dans la vie où la femme ait autant besoin de soins tendres et constants, d'affection sincère, de prévenances. La douceur, les encouragements du mari, sa participation — au moins fictive — à ses souffrances l'aident seuls à atteindre joyeusement et courageusement la fin des tortures. La quiétude, bien que relative, dans laquelle elle vit grâce aux soins empressés de l'époux, maintient un équilibre nécessaire entre sa santé morale et physique et favorise le bon développement de l'enfant. Par hasard un livre d'hygiène bien connu (fondation Rockefeller) me tombe sous la main et me livre cette formule que j'emploie parce qu'elle résume ma pensée : « La santé et le bonheur de votre femme et de vos enfants dépendent de vous ; sachez les leur donner. »

L'épouse du polygame n'a pas à attendre ces dou-

ceurs. Pendant que la douleur la ronge, lui, que la nature favorise, quittera hâtivement la chambre où l'on gémit et ira cueillir des heures délicieuses dans les bras d'une autre femme. Pour l'un, la douleur, la souffrance morale et physique — pour l'autre, l'ivresse continuelle des sens, la joie, la santé ! Nous assistons à l'épanouissement intégral de l'égoïsme masculin. L'homme est capable en effet de ces monstruosités. Mais que cet acte soit couronné d'une autorisation et d'une approbation générale — masculines j'entends — voilà qui dépasserait l'imagination ! Où trouverez-vous une femme consentant à s'immoler de la sorte ? Pas dans notre France, certainement. Chez les Mormons ou chez d'autres, d'après ce que vous dites. J'avoue à ma grande honte ne pas connaître du tout ces gens-là. Si la polygamie réussit chez eux, c'est qu'ils ont une civilisation à part, à cent coudées au-dessous de la nôtre et pas du tout dirigée dans le même sens. Mais nous ne sommes pas chez eux ; nous sommes en France, où notre brillante civilisation a affranchi la femme et en a fait l'égale de l'homme... avec justice.

Vous attribuez à la femme un rôle unique « de pondeuse » dans lequel vous la cloîtrez. Vous la réduisez à un genre d'animal reproducteur, se livrant à l'homme quand il plaît à celui-ci de se présenter. Vous en faites une pâte sans consistance, dépourvue de sentiments, de sensibilité. La femme n'est pas cela : elle n'est pas un corps ; elle est une pensée, une âme et rien ni personne n'en feront une matière. Vous l'amenez vous-même à se soustraire catégoriquement à l'œuvre à laquelle vous la destinez. J'imagine avec quelle énergie votre petite épouse de tout à l'heure repoussera le mari quand il reparaîtra. Pouvez-vous penser qu'elle renouvellera l'expérience ?

L'acte charnel est le couronnement d'un amour profond, d'une union intime et complète de deux êtres qui n'ont qu'une âme, qui sont confondus dans les mêmes peines et les mêmes joies. Les femmes, à part celles qui se vendent, ne se donnent librement et joyeusement qu'à ce prix. Si l'on devait chercher en cette matière un remède

à la dépopulation, il se trouverait plutôt dans l'abandon bien consenti de la femme que dans le sans-gêne bestial que vous accordez à l'homme pour le satisfaire de ses désirs. Mais ce n'est pas le mari polygame qui inspirera à l'épouse tout l'amour dont elle a besoin.

L'homme est naturellement polygame, dites-vous. « Si l'homme est ce qu'il est, s'il a ce tempérament, ce n'est la conséquence ni d'une civilisation relâchée, ni l'influence de l'histoire, mais uniquement de son instinct sexuel depuis toujours. Et votre civilisation ne doit pas outrager ces lois de la nature. » Pourquoi donc permettez-vous à votre civilisation de les outrager en ce qui concerne la femme, puisque vous reconnaissez que les exigences de la nature sont les mêmes pour elle que pour l'homme ? Puisque vous les respectez religieusement pour l'un, il serait juste, il me semble, que vous les respectiez au même point pour l'autre ! Vous êtes l'ennemi de la polyandrie, moi aussi du reste ; si je prends cette idée en cause, c'est par seul esprit d'égalité et de justice. La femme ayant les mêmes besoins que l'homme, il est équitable de lui accorder les mêmes droits. « La trahison de la femme a des conséquences énormes ! » Les conséquences... c'est l'enfant. C'est vrai. Eh bien ! mon Dieu, quand on travaille de toute son âme au bonheur social, quand on veut la prospérité et le relèvement d'une Europe, quand il s'agit d'un tel intérêt, on peut bien consentir à un petit sacrifice personnel. Au lieu de s'octroyer à soi, dans cette transformation mondiale, tous les avantages et toutes les joies et de laisser aux autres toutes les douleurs et toutes les peines, on peut bien accepter une petite part de tracas. Une bouche ou deux de plus à la table est une petite affaire quand il y va de l'avenir d'un pays. Vous serviriez, en parlant ainsi, admirablement votre cause ; tandis qu'il apparaît que vous tirez de la situation une bonne occasion pour l'homme de mener la franche vie, et cela au détriment de la femme, que vous écrasez. Vous faites d'elle « une propriété » de l'homme comme s'il s'agissait d'un objet quelconque ; c'est excessif. Les

devoirs et les droits des époux sont d'une réciprocité intégrale et la possession mutuelle est équivalente.

Non, l'homme ne sera pas assassiné moralement s'il est trompé ; il ne sera pas chansonné, sifflé, charivarisé. Il n'y aura rien de tout ce fracas si cela se passe sous les auspices de la loi. Puisque vous invoquez l'histoire, je vous dirai que si nous avons eu dans le pays tant d'hommes polygames, c'est parce que les femmes exerçaient elles-mêmes la polyandrie. Je vous citerai des centaines d'exemples, si vous voulez ; alors, si nous tablons sur le passé pour établir le présent, ne prenons pas que la moitié de la vérité ; prenons-la tout entière.

Pouvez-vous assurer d'ailleurs que le polygame tournera toujours ses désirs vers la femme libre ? J'ai l'intuition qu'au contraire, le fruit défendu ayant une saveur à nulle autre pareille, la femme mariée sera convoitée plus souvent que l'autre. Elle cèdera peut-être ; et la voilà, du fait de l'homme, sa victime toujours, jetée sous la férule de son mari d'abord, puis à la tête de l'art. 340 du code que vous réformez d'une si aimable façon. Nous avons deux coupables et nous ne trouvons en fin de compte qu'un condamné. Est-ce bien... vingtième siècle, cela ?

Schopenhauer dit « que les femmes ne sont que des êtres inférieurs et séduisants, dont la mission est de conspirer aux fins de la nature » et vous ajoutez que « cette pensée assigne à la femme d'abord son rôle naturel de pondeuse et pose le principe évident de son infériorité intellectuelle, sinon morale ». Infériorité... intellectuelle... morale ! Combien, Monsieur, vous êtes injuste ! Et sur quoi vous basez-vous pour tirer ces conclusions ? Sur la simple parole de Schopenhauer dont nous ne connaissons pas la valeur exacte et dont les opinions importent peu. Moi, je suis beaucoup plus difficile que vous en cette matière. Je ne me défendrai pas avec les pensées des autres, mais avec les miennes, très personnelles. Je me guide seule, je fouille dans la société, je vois clair de mes propres yeux — et après examen je conclus — et les faits m'amènent à une autre conclusion que la vôtre. Toutes

les carrières, toutes, toutes sont occupées avec autant de succès et peut-être plus de zèle par les femmes que par les hommes. Elles accèdent à toutes les fonctions avec autant de facilité que leurs collègues masculins. N'avons-nous pas des femmes écrivains, avocates, pharmaciennes, docteurs, professeurs, etc., bien que ces carrières leur soient ouvertes depuis peu ! Est-ce que les femmes n'ont pas assuré ces dernières années en toutes circonstances une double tâche : la leur d'abord, celle des hommes absents ensuite ! Ont-elles montré là moins d'intelligence, moins de ténacité, moins d'ardeur et moins de succès que l'homme, malgré leur faiblesse physique ? (Car je reconnais cette infériorité, la seule d'ailleurs.) Est-ce que les résultats qu'elles ont obtenus ne supposent des qualités morales au moins égales à celles de l'homme ?

Vous proclamez que le féminisme contemporain se fourvoie en ouvrant aux femmes des carrières, des professions qui ne sont point faites pour elles et qui leur feront déserter la tâche que leur a assigné la nature. La nature a assigné à la femme la même tâche qu'à l'homme. Elle a ouvert un champ très vaste dont la culture réclame la participation de l'un et de l'autre. Elle a créé deux êtres capables de reproduire l'espèce, mais n'a pas arrêté de façon immuable ni d'une manière nettement définie le programme de vie de l'un ou de l'autre. Vous prêtez à la nature des intentions qu'elle n'a pas. Elle demande à tous la plus grande part possible de travail ; chacun doit concourir dans la mesure de ces moyens à la prospérité du pays. Pourquoi voulez-vous soustraire une intelligence, une force à la communauté ? Tout en assurant d'une façon bien raisonnable ses devoirs d'épouse et de mère, la femme peut, au même titre que l'homme, réaliser sa vocation, son idéal. Vous ne nierez pas, j'espère, que les femmes ont des dispositions naturelles, souvent d'ordre supérieur, qui ont dû leur être données pour qu'elles s'en servent. Puisque nous voulons respecter l'œuvre de la nature en un point, soyons équitables en la respectant dans son entier.

La polygamie masculine n'est pas un remède contre la dépopulation ; elle ne fait pas disparaître les avortements, les infanticides.

Elle n'aboutit qu'à la satisfaction bestiale des désirs de l'homme.

Elle fait de l'homme un tyran, un petit roi ; elle lui donne une supériorité sur la femme à laquelle il n'a pas droit. Elle condamne la femme, qui est l'égale de l'homme, à une vie de soumission, de souffrances physiques et morales, à un sacrifice total de sa personne ; elle en fait une esclave. La nature n'a pas demandé qu'il y eût une victime pour la réalisation de ses desseins !

La femme est égale à l'homme par son intelligence, ses facultés intellectuelles et morales. Elle a le droit de donner un libre épanouissement à ses dispositions naturelles en accédant à toutes les carrières.

J'espère, Monsieur, que malgré nos dissentiments, vous voudrez bien accorder quelques instants de réflexion à ces lignes, et je vous prie d'agréer mes civilités empressées.

CARÉ

Ce livre se compose de deux parties : Dans la première, Georges-Anquetil traite la question de la liberté sexuelle de la jeune fille ou de la femme libre, donc, en tout cas, de la *femme non mariée;* dans la seconde, Mme Jane de Magny traite la question de la liberté sexuelle de la *femme mariée.*

PREMIÈRE PARTIE

LA LIBERTÉ SEXUELLE DE LA FEMME AVANT ET HORS LE MARIAGE

par GEORGES-ANQUETIL

A mon éminent confrère Victor Margueritte vour son calvaire et sa croix.

G.-A.

EN GUISE DE PRÉFACE

POURQUOI CE LIVRE ? — LA NUIT SUR LE MONDE. — LA BANQUEROUTE DU SANG. — LA POLYGAMIE PATRIOTIQUE EN ALLEMAGNE. — LA PRUDERIE ET L'AMOUR. — LE RÈGNE DE L'HYPOCRISIE.

« *Par ces temps de dépopulation et de tueries énormes, ces questions sont d'une actualité de premier ordre. C'est en les étudiant sans crainte et le front haut, qu'on trouvera peut-être le vrai remède à la crise de grossesse qui se prépare. Soyons, pour repeupler, plus primitifs que civilisés ! Que la bourgeoisie des provinces françaises ne défende pas à sa fille unique la lecture de ce livre ! Pas de fausse honte : il s'agit de la France.* »

Dr MARCEL BAUDOUIN
(*Le Maraîchinage.*)

« Ce sujet solennel touche aux entrailles de l'humanité. Il domine son existence, ses sentiments et ses passions dans le passé, le présent et l'avenir. »

GUAI A CHI LO TOCCA !

J'ai publié, dans la seconde préface écrite à l'occasion du centième mille de la *Maîtresse Légitime*, une lettre du professeur Charles Richet, où l'illustre savant convenait qu'aujourd'hui la question de la dépopulation primait toutes les autres. Sous sa plume de président de la Ligue de la Paix, cette affirmation surprit les âmes candides du *Progrès Civique*. Vraisemblablement, parce qu'elles peuvent se piquer plus de sectarisme que de logique. N'est-il pas clair en effet, comme l'écrivait le regretté professeur Paul Bureau, que *les angoisses que nous avons endurées pendant la guerre de* 1914-1918 *furent le résultat de notre affaiblissement, car la guerre eût été certainement évitée si nous avions eu en France les 60 ou 65 millions d'habitants que nous aurions dû avoir, et que si cet affaiblissement persiste, ou à plus forte raison s'il se développe, il est inévitable que d'autres tribulations viennent encore nous éprouver.* Et cette opinion sensée n'est point seulement celle des esprits avisés de chez nous : elle est d'une logique tellement rigoureuse qu'elle est partagée par ceux des Etrangers qui sont quelque peu clairvoyants. Invité à un banquet offert à Londres à l'occasion du *Jour de l'Australie*, le célèbre romancier Conan Doyle prononçait tout récemment les paroles suivantes :

« *Dans l'avenir, nous aurons à faire face à un grave danger. Sur une des rives du Rhin, nous aurons une nation allemande prolifique, assoiffée de revanche, comptant* 70 *ou* 80 *millions d'habitants ; sur l'autre rive, la nation française, de* 40 *millions d'âmes. Cela n'est pas bon pour l'avenir de l'humanité.* »

C'est pourquoi tous les hommes d'Etat qui ont le souci tant de la prospérité de ce pays que de la paix mondiale paraphrasent sans cesse la belle parole de Paul Deschanel : « *La France, par delà les tombes, cherche les berceaux !* »

Il est vrai que le même orateur ne s'illusionnait pas sur le sens de sa croisade, car, présidant, en 1919, à Nancy, le premier Congrès national de la natalité, il s'écriait :

« *C'est d'une œuvre morale qu'il s'agit, c'est l'hygiène des esprits qu'il faut améliorer ; c'est la stérilité des âmes qu'il faut atteindre ; c'est un mal d'opinion, c'est une crise de volonté qu'il faut guérir. Il ne dépend pas d'un corps de femme d'être, ou non, stérile. Il ne dépend pas d'un corps d'homme d'être, ou non impuissant, mais il dépend des âmes de n'être ni impuissantes, ni stériles.* »

De telles vérités sont heureusement appelées à trouver, dans les âmes saines et dans les esprits justes, d'éloquents échos, reflétant tous d'ailleurs le même état d'inquiétude légitime.

On se demande, écrit l'auteur des célèbres Propos d'Alain, M. Chabrier, l'éminent professeur de philosophie, *comment raffermir cette humanité vacillante, de quelle énergie nouvelle la vivifier, de quelle source l'abreuver pour lui redonner la croyance à la vie et l'on ne voit pas :*

« *Les hommes de bonne volonté demeurent impuissants, leurs gestes devant l'étendue du mal sont ridicules, leur voix n'est même pas celle d'un enfant. Restent les religions ? Mais où donc sont les religions de la terre ? Elles traitent toutes du ciel et de la vie future, elles ouvrent leurs portes vers les félicités éternelles, mais ne comptez pas sur les dieux pour soutenir les hommes sur la planète, les dieux ne sont pas de ce monde...*

« *Alors, que nous restera-t-il et comment les hommes sortiront-ils des mauvais chemins ? Par de nouveaux bains de sang, afin que l'humanité, ayant touché le fond de sa misère, revienne à des conceptions plus saines, plus fraternelles et se ressaisisse enfin ! Voilà huit années qu'une nuit profonde s'est appesantie sur le monde et l'aube ne paraît pas encore !* »

Non seulement elle ne paraît pas, mais c'est au contraire une nuit chaque jour plus épaisse qui nous alarme, au point de nous demander si l'aube qui en sortira ne sera pas une aube rouge.

Tout nous le donne à penser : à la fois l'affaiblissement de la France et l'esprit agressif de la nouvelle Allemagne, pareille à celle d'hier.

« *Il faut avoir le courage de le dire*, proclamait encore

Paul Bureau, *la France victorieuse du traité de Versailles de 1919 est beaucoup plus faible que la France vaincue du traité de Francfort de 1871, et en un temps où nous faisons profession d'être des citoyens conscients, nous devons reconnaître loyalement la vérité.* »

Voici que me tombe sous les yeux le film de Clément Vautel, paru dans le *Journal* du 23 août 1923 :

Nouveaux renseignements sur le « mouvement démographique » de la ville que son nougat et M. Loubet ont légitimement illustrée :

ETAT-CIVIL DE MONTELIMAR

du 8 au 14 août 1923

Publications de mariage	3
Mariages	2
Décès	12
Naissances	*néant*

Vraiment, rien n'est aussi terriblement significatif que ce tableau de l'état-civil d'une ville française, située dans une région riche, sous un des plus beaux ciels du monde.

Ils sont 14.000 environ à Montélimar et, en une semaine, pas une naissance chez eux.

Pas une !

En revanche douze morts.

Ces chiffres sont encore plus éloquents que ceux que je publiais, ici même, l'autre jour. A Montélimar, les marchands de berceaux font faillite... Ou bien, ils se transforment en fabricants de cercueils.

Mais la cité du nougat n'est pas seule à assurer ainsi la victoire de la mort sur la vie. Bien d'autres jolies villes françaises, où l'existence est cependant douce et légère, ne seront peuplées, dans quelques lustres, que de vieux messieurs plus ou moins décorés, de vieilles dames d'ailleurs charmantes qui se promèneront à petits pas sous les ormes du mail ou le long de la rivière lente et pailletée d'argent.

Il est vrai — et les lecteurs me l'ont signalé — que l'Allemagne s'est mise à limiter sa reproduction. Les dernières statistiques prouvent qu'il est aussi là-bas des Montélimars... Tout de même qu'on m'y montre une ville de 14.000 habitants où, d'un mardi à l'autre, la mort marque douze points alors que la vie n'en marque pas un seul.

En tout cas, cette dépopulation allemande commence à peine... On n'en verra les effets que dans quinze ou vingt ans. D'ici là, les innombrables gosses qui jouent en ce moment au soldat dans le Bismarckgarten auront poussé... Ils pousseront même tellement que

nous ferons bien, si nous ne voulons pas qu'ils l'enfoncent, de verrouiller triplement la porte.

Je ne sais pas jusqu'à quel point d'ailleurs M. Clément Vautel a eu raison de s'en rapporter aux renseignements de ses informateurs bénévoles sur la limitation du nombre des naissances en Allemagne.

J'ai, moi, tout lieu de penser au contraire qu'elle sait parfaitement, elle, que la seule force d'un pays réside dans le nombre de ses enfants, éventuels soldats, et, bien qu'elle ait perdu à la guerre 2 millions d'hommes, bien qu'elle en ait restitué à la Pologne, au Danemark et à la France 8 autres millions, elle compte actuellement 63 millions d'habitants, en face des 39 millions de Français. Ça, c'est des chiffres précis et des réalités. Et les statistiques que j'ai publiées dans *La Maîtresse Légitime* démontrent mathématiquement qu'avant trente ans, ce ne sera plus que trente millions de Français qui se trouveront en présence de 80 millions d'Allemands. Alors se sera hélas ! sans doute déjà vérifiée la célèbre prophétie du Dr Rommel : « *Le moment approche où les cinq fils pauvres de la famille allemande, alléchés par les ressources et les fertilités de la France, viendront facilement à bout du riche fils unique de la famille française.* »

Car quels sont maintenant les sinistres commandements du Goth (Dieu) allemand ? Les voici :

« *Tu briseras les chaînes que l'ennemi héréditaire ose imposer à ton peuple ;*

« *Tu haïras éternellement la France ;*

« *Tu mépriseras tout ce qui est Français ;*

« *Tu nourriras dans l'âme de tes enfants l'esprit de la revanche sanglante.* »

Etonnez-vous dès lors que Louis Forest écrive dans le Matin :

« *Si l'on classait, scientifiquement, par ordre d'importance, les problèmes vitaux que nous avons à résoudre pour nous tirer d'affaire, on serait obligé d'accorder le n° 1 à celui de la « dénatalité ».*

Et découvrez toute la grandeur et toute la beauté de la proclamation d'Alexandre Dumas fils, dans *Francillon :*

— *Eh ! Monsieur, la maternité, c'est le patriotisme des Femmes !*

Ce doit être, plus que jamais, au lendemain de la plus meurtrière des guerres, celui des Françaises.

Comme l'histoire est un éternel recommencement, Boufflers avait déjà traité jadis ce grave sujet sur le mode badin :

Faisons l'amour, faisons la guerre,
Ces deux métiers sont pleins d'attraits.
La guerre au monde est un peu chère,
L'amour en rembourse les frais.
Que l'ennemi, que la bergère
Soient tour à tour serrés de près...
Eh ! mes amis peut-on mieux faire,
Quand on a dépeuplé la terre,
Que de la repeupler après ?

Et l'on connaît le mot cynique du sinistre Napoléon, contemplant ses morts sur je ne veux plus savoir quel champ de bataille et s'écriant :

— Bah ! une nuit de Paris réparera tout cela !

Encore faut-il que cette nuit soit bien occupée ! Encore faut-il que les époux ou les amants ne veuillent ou ne puissent, pour des raisons économiques, s'offrir le luxe des enfants ! Encore faut-il qu'ils s'aiment assez pour avoir du cœur à en faire !

Si vous voulez de la vie, laissez faire l'amour, a écrit Michelet dans son immortel chef-d'œuvre.

Mais alors, pas d'enfants sans amour ! Me voilà dans le plein de mon sujet. Et voilà une des raisons de mes séries d'études sur l'amour moderne.

Car j'ai la ferme conviction qu'en cherchant d'autres remèdes plus sérieux que l'impôt des célibataires et une prime de cent francs pour l'élevage d'un enfant qui coûte au bas mot vingt mille francs, on doit découvrir assez facilement une solution à la fois utile à la société et

agréable à l'individu. L'excellent Dr Marcel Baudouin le dit aussi : « *Il n'y a pas de raison pour qu'on ne puisse trouver une voie nouvelle qui nous conduise à la solution du problème qui, aujourd'hui, doit passionner tout Français ayant du vieux sang gréco-latin dans les veines : la dépopulation !* »

Problème qui fit le thème d'un magistral discours prononcé par M. de Lamarzelle au Sénat, le 20 juin 1923. Qu'on me permette d'en citer cet extrait, où percent la sincérité et l'émotion d'un parlementaire méritant plus l'admiration des honnêtes gens que les railleries des pornographes qu'il a raison de dénoncer :

... « *Quand un peuple se laisse aller à ce mal épouvantable, il va à sa perdition. Serait-il aussi fort, aussi beau, aussi admirable qu'aucun peuple ne l'a jamais été, il est près de sa mort et d'une mort déshonorée.*

Nous avons un exemple de ce que j'avance dans l'histoire, il faut bien le citer, c'est l'exemple de Rome. Quel peuple a été plus fort, plus magnifique, plus grand dans l'antiquité que le peuple romain ? Ce n'est pas la force des armes qui l'a battu. Il m'arrive parfois de faire des citations latines ; vous connaissez celle-ci :

Sævior armis luxuria victumque ulciscitur Urbem.

Ce ne sont pas les armes ni aucun fléau qui vainquirent Rome, c'est la débauche, c'est la luxure.

Je cite Rome, parce que c'est l'exemple le plus typique qui puissse exister.

Quel a été, à Rome, je ne dirai pas l'un de ses plus beaux siècles, mais peut-être son plus beau siècle : c'est le siècle des Antonins. Rome était grande par la littérature, les armes, et cependant c'était le siècle de Tacite, de Juvénal, et Juvénal, à ce moment-là, prédisait, comme Tacite, tout ce qui allait arriver à Rome.

Il est arrivé que les prédictions de Tacite et de Juvénal se sont réalisées, parce que la dépopulation est toujours la conséquence logique de la luxure et de la débauche, quand elles atteignent ce degré. C'est la plus grande tueuse de peuples.

Faut-il dire aujourd'hui que la dépopulation nous menace ?

J'assistais, récemment, à la séance de la Commission des Affaires étrangères, et j'entendais les représentants de nombreux départements nous dire : « Il y a des terres très fertiles chez nous ; elles sont abandonnées. Il y a de beaux villages; et les maisons tombent en ruines. Il ne faut pas aller bien loin pour le voir. »

Alors, nous nous demandions tous : « Comment parer à ce mal qui envahit la France ? »

On a dit : « Appelons des Polonais, des Belges, des Italiens, des Espagnols. » Il faut, ici, encore, citer Rome.

On connaît ce moyen. L'empire romain s'en est servi ; il a commencé par être envahi par des étrangers qui sont venus cultiver et défendre son territoire, ce qui ne l'a pas empêché d'être détruit par les Barbares.

On a déclaré de divers côtés que notre population n'était pas de 37 millions d'habitants, mais que, avec nos colonies, il y avait 100 millions de Français; que nous pouvions être tranquilles. Rappelez-vous donc Rome. Y a-t-il eu, dans le monde, un peuple plus admirablement colonisateur ? Cela l'a-t-il sauvé ? Quand un pays a des colonies, la première condition pour que celles-ci servent à quelque chose, c'est qu'il les conserve, qu'il en soit, en quelque sorte, le noyau, la véritable puissance. Or, cette puissance, c'est la population, les enfants qui la font. Rome a été obligée de céder, et vous savez quelle a été la conclusion.

A l'aurore de la Révolution, un grand orateur a prononcé ces mots célèbres : « La banqueroute, la hideuse banqueroute est là ! »

Aujourd'hui, hélas ! c'est le moment de le dire : « La hideuse banqueroute est là ! » Malheureusement, ce n'est pas banqueroute de l'argent, c'est la banqueroute du sang. *C'est la banqueroute d'un peuple en proie à cette maladie qui ronge certains hommes, malgré les apparences de la santé : le sang s'écoule, s'écoule, et le peuple, comme l'homme, finit par dépérir et périr... »*

L'importance de ce problème n'a pas, contrairement à ce que croit M. Clément Vautel, échappé aux Allemands, et c'est pour moi un sujet de fierté de souligner, ce que j'ignorais quand j'ai écrit *La Maîtresse Légitime*, que nos sagaces ennemis d'hier et peut-être de demain ont eu recours, chez eux, au système de polygamie masculine dont j'ai préconisé l'application chez nous. C'est dans le livre monumental de mon confrère Henri d'Alméras *La Femme amoureuse* (1), que je trouve cette documentation d'une importance capitale pour la thèse que j'ai soutenue :

C'est, si je ne me trompe, vers la fin de 1917 *que l'on commença à distribuer en Allemagne, sous main, (mais avec l'assentiment et les encouragements des autorités officielles), une brochure dont voici, exactement traduits, le titre et le sous-titre :*

---

(1) Albin Michel, éditeur (quatre volumes parus).

LE MARIAGE A COTÉ

Comme unique moyen de constituer rapidement une force défensive nouvelle et comme amélioration de la moralité.
(Cri d'avertissement aux femmes)

par KARL HERMANN JAGÉ

Chez Oscar Muller, successeur de Hugo Tudereau - Cologne.

Le but que se proposait cette brochure, et les moyens de l'atteindre, elle les exposait très clairement :

« *Il s'en faut de beaucoup que l'actuelle campagne contre les célibataires puisse couvrir les pertes que nous faisons sur le front. Logiquement, il ne reste donc qu'un moyen : attirer les hommes vers les femmes, dont les chances de mariage sont aujourd'hui bien diminuées par la guerre ; les attirer plus que la morale ne le permettait jusqu'ici. Mais c'est précisément pour le salut de la véritable morale que nous avons pour devoir de rompre avec les mœurs bourgeoises d'aujourd'hui, pour nous conformer enfin à la morale plus souple de la partie de la société la plus raffinée.*

« *En conséquence, il conviendrait que les femmes de toutes classes, ayant dépassé un certain âge, non seulement se vissent reconnaître le droit, dans l'intérêt de la patrie, de contracter un mariage à côté fondé sur une inclination personnelle, mais y fussent directement incitées.*

« *Second point important : L'objet de cette inclination personnelle ne pourrait être qu'un homme déjà marié, et seulement de sa femme légitime. Les mères des rejetons de cet extra-mariage auraient le droit de porter comme insigne de leurs sentiments patriotiques une alliance plus étroite que l'alliance du mariage légitime. Le mariage à côté pourrait être dissous aussitôt que l'objet désiré (procréation d'un enfant) serait atteint.*

« *De cette façon serait résolu le problème de la repopulation de l'Allemagne,* QUI EST ACTUELLEMENT LE GRAND PROBLÈME NATIONAL. Et, par surcroît, nous réaliserons la santé morale de notre nation.

« *Nous disons « santé morale », alors qu'on objec-*

tera qu'une telle innovation choque ce que l'on considère comme la morale. Mais notre morale actuelle n'est nullement infaillible. De quoi s'agit-il, en somme ? De triompher de préjugés, qui, malgré les ordres du gouvernement, *se maintiendront jusqu'à ce que la conscience s'en soit débarrassée.*

« *Pour obtenir ce résultat, nous comptons sur l'aide du clergé ; c'est aux femmes, c'est au clergé, avec l'aide de l'Etat, qu'il appartient en fin de compte de décider si l'Allemagne sera capable à l'avenir non seulement de conserver sa haute position morale, mais encore de tenir tête par sa propre force au nombre toujours croissant de ses ennemis !* »

Dans une série d'articles très remarqués parus dans le Journal *en octobre* 1916, *Nocra relate que des inspectrices allaient de village en village et engageaient les jeunes femmes à avoir des enfants avec leurs maris, si c'était possible,* avec d'autres que leurs maris, si c'était nécessaire. *Des œuvres créées spécialement dans ce but distribuaient des secours aux femmes enceintes, payaient les frais d'accouchement.*

Non seulement on les encourageait, mais il semble qu'on ait voulu les exciter. Le gouvernement ne se bornait plus à être tolérant : il devenait aphrodisiaque, si j'ose m'exprimer ainsi. L'auteur de la relation que j'ai citée raconte que ces Freibaden, bains libres, où se baignaient à Wamsee, Berlinois et Berlinoises, et qui avaient été interdits en 1909, *parce qu'on ne les jugeait pas convenables et « immoraux », furent rétablis en* 1914, *(avec une grande liberté de costume et d'allures) sans doute parce qu'on les jugeait très favorables à la reproduction.*

On voit par là que les dirigeants des Etats savent faire plier aux opportunités des circonstances une Morale d'ordinaire inflexible, mais n'anticipons pas sur le chapitre suivant et rendons hommage à la perspicacité des Gouvernants Allemands qui ont su mettre en pratique, chez eux, et contre nous, cette polygamie dont certaines gens,

ici, m'ont fait grief d'oser même poser la simple théorie ! Aussi bien n'y a-t-il pas encore trop de temps perdu. Ce qui n'a pas été fait pendant la guerre peut l'être après, mais il ne faudrait plus tarder. Je crois, avec le professeur Forel (1), « *que toute personne qui a vu ou senti elle-même les effets néfastes de la guerre mondiale de* 1914 *à* 1918 *ou qui, sans y prendre part elle-même, a suivi attentivement ses péripéties dans la presse et par le témoignage de tierces personnes, ne pourra que me donner raison : Assez de victimes ! Assez détruit ; rebâtissons !* » Et rebâtissons d'abord de la chair humaine.

Mais comment ?

***

La question sexuelle a beau être d'une importance absolument fondamentale pour l'humanité, qui sait que son avenir et que son bonheur en dépendent ; Rémy de Gourmont a eu beau proclamer (2) qu'*entre tous les actes possibles, dans la possibilité que nous pouvons connaître ou imaginer, l'acte sexuel est le plus important de tous ; que, sans lui, la vie s'arrêterait, mais qu'il était même absurde de supposer son absence parce que, dans ce cas, c'est la pensée même qui disparaîtrait ;* Michelet lui-même, que je citais plus haut, a eu beau convenir que « *cette question de l'amour gît, immense et obscure, sous les profondeurs de la vie humaine, qu'Elle en supporte les bases mêmes et les premiers fondements, que la famille s'appuie sur l'Amour, et la Société sur la famille, qu'ainsi donc l'Amour précède tout,* » nous n'en voyons pas moins, selon le langage puissant de Camille Mauclair (3), la société, pareille à l'autruche, stupide, croire, en se cachant de ce problème, qu'il ne la vise plus. « *Elle refuse de l'examiner sincèrement. Elle*

---

(1) *La question sexuelle*. Masson et Cie, éditeurs.
(2) *Physique de l'amour*. Mercure de France, éditeur.
(3) *L'amour physique*. Ollendorff, éditeur.

emprisonne l'écrivain, l'artiste et le savant dans le réseau de « ce qu'on ne peut pas dire », *comme elle emprisonne l'enfant dans* « ce qu'on ne doit pas savoir ». *Il en résulte un enfantillage étrange dans les dispositifs des lois, dans les usages, dans les consciences, comme dans la littérature.* »

Qu'importe ! La morale est sauve. Quelle morale ! C'est ce que nous verrons au cours du prochain chapitre.

— Mais, direz-vous, peut-être à M. Camille Mauclair, par ces temps où M. Léon Daudet a pu gagner impunément plus de cent mille francs avec son *Entremetteuse* avant de la retirer de la circulation, quel écrivain pourrait se croire *emprisonné*, dès l'instant surtout qu'il poursuit un essai de véritable sociologie par exemple ?

— Voulez-vous des précisions ? Je trouve immédiatement au moins deux cas. Je vieux de citer les livres probes de M. Henri d'Alméras, écrivain consciencieux. Eh bien ! voici ce qu'il avoue :

« *Je n'ai pas voulu faire le livre terriblement vrai, effrayant, que tout ce que je savais me permettait de faire. Sans cesse j'ai voilé, gazé. Je n'ai pas osé appeler les choses par leur nom. Je n'ai pas eu le courage de tout dire.* »

Et voici l'autre cas, peut-être plus typique encore : un esprit aussi éminent, aussi libre de préjugés, aussi affranchi de toute hypocrisie que le savant docteur Toulouse lui-même, croit devoir faire, en tête de son livre *La question sexuelle et la femme* (1) une loyale confession publique. Il écrit :

« *Je n'ai pas toujours osé exprimer ma pensée entière. Bien des fois, je n'ai pu faire que de simples notations. La question sexuelle est encore pour nous ce qu'était la question religieuse aux siècles derniers. On y ferait facilement figure d'hérétique aux yeux de la morale courante.* »

Dites plutôt, mon cher maître et docteur, qu'elles se

---

(1) Fasquelle, éditeur.

rejoignent, ces deux questions, et cela n'a pas échappé à notre confrère Auguste Forel :

« *Les fruits d'une pareille combinaison de la vie sexuelle avec les prescriptions religieuses sont, dit-il, un mélange de pruderie ridicule et d'érotisme contenu. Dans certains couvents (ceux des nonnes de Galice, par exemple), les nonnes interdisent à leurs élèves de se laver les organes sexuels, parce que, disent-elles, c'est inconvenant ! Dans l'Autriche allemande, les nonnes recouvrent souvent d'un mouchoir les crucifix de leur chambre à coucher, « afin que le Christ ne voie pas leur nudité ». Or ce sont précisément les couvents de nonnes qui furent souvent au moyen âge transformés en bordels, et il n'est pas si rare de voir des hypocrites ou des hystériques érotiques (hommes ou femmes) y célébrer des orgies sexuelles de la pire espèce, souvent de nature coupable, sous le voile protecteur de l'extase religieuse.* »

Et cependant, quelques lignes avant d'annoncer cette réserve et cette réticence de pensée que je lui reproche, le docteur Toulouse écrivait, avec une autre allure :

« *Je crois que nous pouvons façonner notre avenir dans une large mesure ; et que les suggestions d'un homme — sans doute plus ou moins déterminées par les tendances collectives — peuvent orienter l'activité publique. Un Rousseau a fait revenir la mondaine frivole de son temps à l'allaitement de l'enfant.*

« *Je suis assuré de plaire à quelques personnes et d'en choquer d'autres. Les uns m'approuveront jusqu'à un point donné et regretteront que je ne me sois pas arrêté là. Les autres auraient désiré que j'aille plus loin encore.*

« *A toutes ces critiques, à tous ces regrets, je ne prends pas garde : je sais que le plus souvent ils sont inspirés par le préjugé de sexe, très vivace encore chez les gens qui ont eu le plus à souffrir d'autres préventions — de race, de classe, de religion — et plus encore chez les femmes qui sont les plus opprimées par les conventions arbitraires, et peut-être à raison même de leur oppres-*

sion. Mais je me propose de les amener à réfléchir là-dessus. »

De même que M. Henri d'Alméras n'avait pas craint, par ailleurs, de dire leur fait aux jésuites de tout acabit en ces termes cinglants :

« *D'autres — et c'était, de beaucoup, le plus grand nombre — avaient et étalaient cette morale conventionnelle, sociale et mondaine — faite d'ignorance, d'imbécillité, de routine, et d'hypocrisie, — morale qui réserve certains sujets, tels que le Mariage, n'admet pas qu'on les traite librement, du moins, la plume à la main, et dans un livre. Car ces mêmes hommes, qui affectent des airs dégoûtés devant une étude audacieuse, sont ignobles et répugnants, lorsque, entre eux, dans leur café, dans leur cercle, ils parlent des femmes avec de lourdes plaisanteries de pachydermes échauffés, avec des rires épais et gras, avec une sinistre gaîté qui sent le gaudissard, l'adjudant et le valet d'écurie. Le récit de leur bonnes fortunes — et quelles bonnes fortunes — est tout ce qu'on peut imaginer de bête et de grossier. Ils y révèlent un mépris de la femme — leur femme exceptée — qui contraste singulièrement avec leur crise de pudeur littéraire et l'attitude gourmée de ces vieux paillards d'antichambre devant certains livres.* »

Bravo ! Mais alors pourquoi accepter de vous plier à leurs hypocrites exigences ? Puisqu'en d'autres termes vous proclamez, avec Sénancour, que *l'opinion est la raison des sots, l'excuse des fourbes, le masque bien décoré des cœurs vendus aux plus vils intérêts des passions adroites ;* puisque sans doute vous déplorez, toujours avec lui que, *comme on n'ose parler de l'amour, physique dans les termes propres, on y fasse des allusions multipliées et de fades plaisanteries,* ayez la belle audace de braver jusqu'au bout et cette opinion — raison des sots — et ces pauvres guignols enrobés qu'elle charge de distribuer à quelque Flaubert, ou à quelque Richepin des peines de prison dont le déshonneur ne rejaillit que sur ceux qui les prononcent !

Et relisez la belle page qu'écrivait le docteur Caufeynon en tête de son ouvrage : *L'histoire de la femme :*

La pudeur est une juste honte des actions sous lesquelles se cache une intention grossière. La pudibonderie est une honte ridicule et affectée de tout ce qui peut donner lieu d'y penser : elle suppose alors une intention grossière qui n'est qu'en elle-même.

La pudeur n'est pas offensée à la vue d'une statue entièrement nue, la pudibonderie en est effarouchée, et elle met à l'endroit le plus apparent du sexe une feuille de vigne et elle n'autorise les académies de femmes qu'à la condition que le voisinage des parties sexuelles ne soit pas ombragé, ainsi qu'il doit l'être dans la nature !

L'hypocrisie, qui n'est autre chose que la corruption, ne permet pas qu'on la démasque et elle nomme les écrits qui la font reconnaître grivèleries, littérature ordurière, malsaine, *etc. En réalité, c'est elle seule qui fait scandale !*

Les publications sur les mœurs n'offrent rien de choquant pour quelqu'un d'honnête et la mise en lumière des vices a plutôt son utilité.

Il y a un certain nombre de faits physiologiques sur lesquels elles attirent l'attention et qui sont souvent méconnus, ignorés et auxquels par conséquent il est impossible de porter remède.

Bien des gens, qui se disent moralistes et qui réprouvent la vérité, ne sauraient dissimuler que ce sont eux, les grands hypocrites, et ce sont eux qui se livrent d'ordinaire aux plus grands débordements clandestins. Mais ils continuent à se fâcher tout rouge et d'autres les approuvent. Quant à nous, nous continuons à écrire la vérité au service de la liberté morale. »

Moi aussi, je déclare que je continuerai à écrire la vérité, et, selon la formule du serment des témoins, *toute la vérité, rien que la vérité.* C'est le seul moyen, tout en écrivant sur l'amour, de ne pas *verser de l'eau dans l'océan,* selon l'expression imagée de Forel. C'est la seule planche de salut de l'écrivain, du sociologue ou du moraliste, car qui sait si le remède de certains maux ne viendrait pas de la connaissance ou de l'étude de ceux-là mêmes qu'on cache ? Ce n'est pas notre faute si la question sexuelle est primordiale, c'est la faute du bon Dieu. Havelock Ellis rapporte « qu'en Orient vécut une femme philosophe du nom de Moarbeda, qui était regardée comme la femme la plus sage de son temps. Un jour, on lui demanda : « *Dans quelle partie du corps d'une femme*

réside son âme ? » Et elle répondit : « *Entre ses cuisses.* » Or ce n'est pas nous qui avons été placer en cet endroit, sinon l'âme de la femme, du moins le siège de ses plus profondes sensations et le temple éternel de l'humanité. Et, ajoute Havelock Ellis, « « la réponse de cette sage orientale s'applique dans une certaine mesure, à beaucoup de femmes, peut-être même à la plupart des femmes, et non dans un sens abusif. »

D'ailleurs nous savons tous à quelle incroyable lubricité parvint la littérature du XVIIIe siècle notamment. Ecoutez ce qu'en dit le Dr Nystrom (1) :

« *Celle-ci était lue avec avidité dans tous les milieux sociaux et exerça une grande influence sur les mœurs. C'est aussi ce que confirme* DE SADE *quand il dit : « L'épicurisme des Ninon de Lenclos, des Marion de Lorme, des marquises de Sévigné, de Lafare Chaulieu et de Saint-Evremont, de toute cette société si distinguée, commença enfin à se fatiguer des amours de Cythère pour trouver, comme Buffon, que « le physique seul a de la valeur en amour », et à changer le ton dans les romans.* »

S'il nous en fallait une autre preuve, je la trouverais dans les recherches du célèbre Dr Voronoff, qui ont abouti à ce résultat précieux pour toutes les femmes, disciples ou non de la sage Moarbeda :

Le docteur Voronoff, qui a assisté la semaine dernière, à Londres, au congrès international de médecine et de chirurgie, annonce qu'il a trouvé le moyen de rendre la jeunesse aux femmes aussi bien qu'aux hommes qui étaient seuls jusqu'ici à bénéficier de sa méthode. Le nouveau procédé n'est pas encore tout à fait au point, mais le docteur Voronoff affirme qu'il le sera au mois de novembre. (*Journal* : *22 juillet* 1923.)

A la vérité, je me doutais déjà que les femmes, au moins autant que les hommes, tenaient au droit au plaisir,

---

(1) *La vie sexuelle et ses lois.* Vigot frères, éditeurs.

dans l'amour physique, et mes lectrices mêmes me rendront cette justice que j'ai défendu ce droit dans *La Maîtresse Légitime*. Aussi bien y étais-je convié par une aimable légende. On se souvient que Hera envoya Iris sur terre pour y chercher trois vierges vertueuses et parfaitement chastes, que n'avait jamais souillé le moindre rêve d'amour. Iris les trouva, mais elle ne put les emmener dans l'Olympe, car elles avaient déjà été envoyées dans les régions infernales pour remplacer les Furies, mises à la retraite.

*
* *

Les lettres de mes aimables correspondantes, publiées en tête de ce livre, sont venues me rappeler que je n'avais peut-être pas suffisamment examiné la question sexuelle du côté féminin et quelques-unes parlent même, on l'a vu, du droit à l'amant, même pour la femme mariée.

Ce droit, je l'ai combattu et je continue à le combattre, pour les raisons que j'ai longuement développés par ailleurs et sur lesquelles je ne reviendrai pas. Mais Madame Jane de Magny, qui a de la culture — et, ce qui ne gâte rien, de l'esprit, — s'est amusée un jour à défier mon égoïsme masculin de publier, sous ma firme d'éditeur, un livre, contraire à ma thèse, sur la liberté sexuelle de la femme, même dans le mariage.

— Vous avez tort, lui ai-je dit, de me lancer un défi. Car il peut y avoir deux hommes en moi : l'auteur et l'éditeur. Or l'auteur est toujours intéressé par des arguments de bonne foi opposés à ses théories, surtout dans un domaine si peu défriché ; et, quant à l'éditeur, il considère sa maison comme une tribune où, de même qu'à la conférence des avocats, peuvent s'exposer le pour et le contre.

Si les peuples heureux n'ont point d'histoire, ce livre doit être heureux, car c'est là toute la sienne.

On ne sera donc pas surpris de m'y voir développer toutes les idées que je n'avais fait qu'esquisser sur la

question sexuelle, spécialement envisagée au point de vue de la femme, de m'y voir défendre son absolue liberté, tant qu'elle ne s'est pas librement engagée dans les liens du mariage, mais de passer la plume à Madame Jane de Magny pour soutenir le droit de la femme mariée à l'amant, droit que je continue, dans mon égoïsme masculin, à refuser à l'épouse et à la maman.

Peut-être l'avenir prouvera-t-il que j'avais tort ? Public, juge souverain, décide toi-même ! Voici, de part et d'autre, arguments et plaidoyers. Discute-les avec autant de passion et de bonne foi que nous en avons mis à te les présenter !

G.-A.

Château de Costaérès, août 1923.

CHAPITRE PREMIER

L'AMOUR ET LA MORALE

« *L'amour ne fait point de mal au prochain.* »
(Saint-Paul)

« *On peut comparer les plaisirs de l'amour aux plaisirs de la table.* »
(Saint-François de Sales)

J'ai déjà montré, dans mon avant-propos, que ce qu'on est convenu d'appeler la Morale empêche encore aujourd'hui les écrivains eux-mêmes de parler librement de tout ce qui touche à l'instinct sexuel, bien que, selon la forte expression de Th. Ribot, *il reste le centre autour duquel tout gravite, et que rien ne soit que par lui.* Et j'ai consacré, dans *La Maîtresse Légitime*, tout un chapitre à la réfutation du préjugé funeste qui condamne tout ce qui a trait à l'acte génésique. Mais, comme on ne saurait trop insister sur cette néfaste coutume exagérément tenace, je vais revenir sur cette question préliminaire, en apportant, pour éviter des redites aux lecteurs de mon précédent ouvrage, l'autorité d'autres opinions que celles que j'y ai citées.

Oh ! certes, ce n'est pas d'aujourd'hui que date cette pruderie : Rappelez-vous que, dans le dialogue de Platon, où Socrate parle de l'amour, il voile à demi son visage. « *Pourquoi ces simagrées*, demande Saint-Lambert : *elles m'ont toujours déplu !* »

Car enfin l'amour est-il, oui ou non, la manifestation du besoin sexuel, qui est naturel et éternel ?

Il a plu à M. Paul Adam de ne pas lui reconnaître une importance autre que le manger. Il y a du vrai dans cette boutade. Mais je crois qu'il a méconnu et sous-estimé son rôle, bien compris au contraire par des poètes tels que Selma Lagerlôf, dont la *Légende de Gôsta Berling* honore le dieu de l'amour en ces termes :

« *Oh Eros, dieu tout-puissant ! Toi, oh amour, tu es assurément éternel. La race humaine est vieille sur la terre, mais tu l'as suivie à travers les âges. Morts sont les superbes qui reposaient sur les lits de nuages de l'Olympe, morts les héros glorieux qui habitaient l'enceinte de Valhall. Morts tous les dieux des anciens, tous... excepté Eros ! Eros tout-puissant, l'éternel. Son œuvre est tout ce que tu vois. Il entretient les générations, sa présence est partout.* »

Est-ce à dire qu'il faille l'exalter, au point de tout lui subordonner ? Non, sans doute, car c'est alors tomber dans l'excès des malades.

C'est avec justesse, écrit le Dr Raymond (1), que le besoin sexuel a été comparé à la faim.

Pour Geddes et Thompson, il s'accompagne, comme la faim, de phénomènes périphériques caractéristiques, qui, eux, ont pour siège les organes génitaux.

Montaigne l'a simplement défini ainsi :

« *L'amour n'est autre chose que la soif de cette persistance en subiect désiré, ni Vénus autre chose que le plaisir de décharger ses vases.* »

Luther faisait excellemment la discrimination entre l'amour et l'idée de moralité ou d'immoralité en disant :

« *Comme il ne dépend pas de moi que je ne sois pas homme, il ne dépend pas plus de moi que je ne sois sans femme; et de même comme il n'est pas en votre pouvoir que ne soyez pas femme, il n'est pas en votre pouvoir que vous ne soyez sans homme... La parole que Dieu a dite dès le commencement du monde : « Croissez et multipliez », n'est pas simplement un précepte, c'est quelque chose de plus; c'est une action toute divine qu'il n'est pas en notre*

(1) *Physiologie et évolution de l'amour sexuel.* Albin Michel, éditeur.

pouvoir d'empêcher ou d'admettre... Que si quelqu'un veut s'opposer à cet ordre de Dieu et à cette nécessité de la nature, on ne peut dire les infamies et les impuretés honteuses qu'il est obligé de commettre pour suppléer à ce défaut du mariage. Car, comme je l'ai dit, c'est une nécessité indispensable de la nature, qui ne dépend nullement de la liberté de notre volonté et de notre arbitre. »

Pour Balzac, l'amour physique est « un besoin semblable à la faim, à cela près que l'homme mange toujours, et qu'en amour son appétit n'est pas aussi maintenu, aussi régulier qu'en fait de table. »

Pour Chamfort, ce n'est, on le sait, que le contact de deux épidermes et l'échange de deux fantaisies, boutade à laquelle songeait vraisemblablement le docteur Lallemand, qui s'écria un jour : « *Lorsque je lis de belles phrases sur l'amour, je lève les épaules. L'amour n'est pas du tout dans le cœur : c'est tout bonnement l'attraction de deux muqueuses.* »

A la vérité il est curieux de noter qu'un grand nombre de sauvages, comme les Hottentots et les Indiens, n'ont même pas de mots pour dire : *Amour* ou *aimer*.

Dans ses *Rapports du physique et du moral de l'homme*, Cabanis, qui définit la continence « *la vertu des eunuques* », libella ainsi sa conclusion :

« *Il n'est pas question ici, de ce qu'on appelle communément l'amour, parce que l'amour, tel que le peignent presque toutes les pièces de théâtre et presque tous les romans, n'entre point dans le plan de la nature. C'est une création de la société compliquée.*

« *Mais, à mesure que la raison s'épure, et que la société se perfectionne, l'amour devient plus réel et moins fantastique, et par conséquent plus heureux et moins théâtral.* »

Brutal peut-être, mais physiologiquement vrai.

Or, dans tout ceci, où intervient la Morale ?

C'est en vain que des penseurs ou des savants, tels que Herbert Spencer, Bachofen, Letourneau, Lacombe, etc., ont affirmé que la vie sociale de l'homme avait pour pôles l'instinct sexuel et la procréation, proclamant

bien haut, dit John Grand-Carteret (1) que le mariage est le commerce sexuel de l'homme et de la femme, que la raison du mariage et de la famille est purement biologique, on a voulu continuer à voir dans l'œuvre de chair le péché, oubliant que « *la nature ne s'occupe pas de morale et ne saurait s'en occuper, étant par elle-même la morale.* » (2) C'est ce qu'explique lumineusement Forel :

« Par lui-même, l'appétit sexuel est indifférent au point de vue moral. *Une grave confusion des notions, confusion basée sur des malentendus religieux, a amené à identifier plus ou moins le terme de moralité avec celui de conduite morale (c'est-à-dire sans reproche, d'après l'opinion de tel ou tel dogme religieux) dans le domaine sexuel. En un mot, on confond plus ou moins l'éthique avec la sexualité. Il va sans dire qu'à ce singulier point de vue un anesthésié sexuel se trouvera, du fait de son anesthésie, avoir une conduite extrêmement « morale », tout en étant peut-être à d'autres égards un grand coquin. Or sa froideur et son indifférence sexuelles n'ont, en réalité, pas la moindre valeur morale. De la part d'un inverti, ce n'est certes pas une vertu que de ne pas séduire de filles, etc.* »

Et c'est le langage du bon sens, que parlait déjà Montesquieu, quand il disait : « *La continence est, chez beaucoup d'Européens, la vertu par excellence ; en quoi je ne les comprends pas, ne sachant ce que c'est qu'une vertu dont il ne résulte rien.* »

Ah ! le beau mot de vertu ! S'en est-on servi ? En a-t-on assez usé et abusé ! Il n'y a guère que les écrivains contemporains à oser — et encore bien timidement ! — en parler avec une moins grande vénération, quand elle concerne le domaine sexuel. C'est ainsi que Maurice Maeterlinck ne craint pas d'écrire :

« *La nature est particulièrement âpre à tout ce que les hommes ont appelé* vertu. *En revanche, elle ne compte ni les joyaux, ni les faveurs qu'elle répand sur la route des amants les moins intéressants. Elle crie de toutes parts :* « Unissez-vous, multipliez : il n'est d'autre loi, d'autre but que l'amour » — *quitte à ajouter à mi-voix :* « Et durez après, si vous le pouvez, cela ne me regarde

---

(1) *Mariage, collage, chiennerie.* A. Méricant, éditeur.
(2) Camille Mauclair (*op. cit.*)

plus ! » *On a beau faire, on a beau vouloir autre chose, on retrouve partout cette morale si différente de la nôtre.* »

Rémy de Gourmont, que nous avons déjà cité, fait la même constatation :

« *La révolte est inutile contre une nécessité si évidente. Nos délicatesses protestent vainement : L'homme et le plus dégoûtant de ses parasites sont des produits d'un identique mécanisme sexuel. Ce que nous avons jeté de fleurs sur l'amour peut le masquer comme un piège à fauves : toutes nos activités évoluent autour de ce précipice et y tombent les unes après les autres ; le but de la vie humaine est le maintien de la vie humaine.* »

Et Max Nordau renchérit :

« *La Morale considère l'acte de la génération comme un crime abominable; elle se voile la face devant lui comme devant un objet d'horreur, ce qui ne l'empêche pas de lui jeter, à la dérobée, de lubriques regards de convoitise ; elle fait autour de tout ce qui concerne la vie sexuelle ou la rappelle, la conspiration du silence. C'est monstrueux, c'est inouï. Une telle morale ne pourrait subsister une heure, si tous les hommes sans exception, publiquement ou dans l'intimité, ne se mettaient au-dessus d'elle et ne la regardaient comme non avenue. Elle n'a pas le moindre fondement naturel et par conséquent pas l'ombre d'une justification. Pourquoi une fonction organique, qui est de beaucoup la plus importante, puisqu'elle a pour but la conservation de l'espèce, serait-elle moins morale que d'autres fonctions qui ont pour but seulement la conservation de l'individu ? Pourquoi manger et dormir seraient-ils des opérations légitimes, que l'on peut pratiquer publiquement, dont on a le droit de parler, tandis que l'accouplement serait un péché, une honte, que l'on ne peut assez cacher ou désavouer ? La puberté n'est-elle pas le couronnement du développement de l'individu et la reproduction son triomphe le plus haut et sa manifestation la plus glorieuse ?* »

Il semble d'ailleurs que ce triomphe et cette gloire, les religions et les mœurs ou de l'antiquité ou de ceux que nous prétendons moins civilisés que nous les aient proclamés. Roland Brévannes le rappelle dans son livre : *Le bonheur sensuel* (1) :

« *La réprobation que le vieux monde attache au métier de courtisane est inconnue sur les rives du Gange. Là, elles vivent entou-*

(1) Offenstadt, éditeur.

rées de la vénération générale ; elles sont prêtresses, habitent les Temples et offrent aux hommes des baisers savants qu'ils croient cueillir sur les lèvres de divinités.

C'est une gloire, pour les jeunes vierges, que d'être jugées dignes de devenir épouses de Brahma; elles vont dans les temples où l'on commence leur instruction par l'enseignement d'un véritable catéchisme d'amour; il faut feuilleter les livres hindous pour en avoir une idée; les prêtres interrogent ces enfants, dont les plus vieilles ont quinze ans, sur tous les raffinement propres à doubler la jouissance.

Elles connaissent les douze positions propres à la fécondation et une infinité d'autres qui ne tendent qu'à la volupté; si on leur demande quelles sont les attitudes les plus agréables, elles nomment celle de l'époux de l'Indra ou de la fleur de lotus, la pleinement ouverte, la serrée, la bouclante, la montante, la tournée, l'union de la vache, l'union appuyée, l'union suspendue, l'enfoncement du clou, la position du crabe. *Elles distinguent* l'union spontanée, celle de l'amour artificiel; *elles connaissent l'amour transmis, celui des eunuques et l'étreinte trompeuse; elles possèdent l'usage des baisers, chatouillements, titillations, égratignures, lèchements.*

Elles épiloguent sur des cas délicats, par exemple le degré de volupté qu'un seul homme peut donner à plusieurs femmes.

Le bonheur sensuel, hypocritement honni par notre vieille civilisation, qui, en fait, n'obéit qu'à lui, règne donc, en plein soleil, avec l'appui de la religion, sur toutes les races soumises au bouddhisme et à l'islamisme, c'est-à-dire sur plus des trois quarts des peuples civilisés.

Qui pourrait, de ce chef, les décréter immoraux, quand nous voyons la Morale, la nôtre, si mobile, si variable d'un moment à l'autre, selon les convenances et selon les époques, sans qu'aucun critérium soit possible à fixer. Ainsi, quand la langue dépasse les lèvres pour explorer la bouche, la caresse est extrêmement lascive; dès qu'elle s'égare en d'autres replis, on entre dans le domaine de la lubricité. La langue est alors plus experte que les doigts, et les baisers impurs sont plus pervers et les attouchements obscènes !

Il est cependant des pays où une morale différente ne qualifie pas aussi sévèrement les fantaisies éperdues de certaines caressses. Affaire de latitude et question de mode. Aux îles Carolines, par exemple, on allonge artificiellement les petites lèvres des femmes, pour que les amants puissent les saisir sans peine entre leurs dents ! »

Reconnaissons donc loyalement, une fois pour toutes, que nous sommes des animaux et que, comme je l'écrivais dans *La Maîtresse Légitime*, en citant Rémy de

Gourmont, nous faisons l'amour à la façon des animaux (*more bestiarum*).

« *Si l'homme craint*, observe finement de Sénancour, *que le plaisir ne le rapproche des bêtes, qu'il se sépare d'elles en tout ! Cette Baronne qui avait honte de manger, parce que* « *ses gens* » *mangeaient, paraît avoir été plus conséquente. Je suis fâché seulement qu'elle ait eu l'âme assez roturière pour ne pas rougir aussi de respirer ! Les sots, les débauchés, les dévôts, les vieillards déraisonnent nécessairement sur un sujet si compliqué, si difficile : cette partie importante de la volupté universelle demande une connaissance avancée des hommes, une connaissance impartiale de l'homme.*
Cette force vivante, qui a dit aux astres : « Roulez et subsistez ! » *et à la matière :* « Sois éternelle et toujours mobile ! », *a dit aux hommes :* « Jouissez et passez ! »

A cette morale-là, qui est la vraie, parce que morale de l'amour, je souscris de toute mon âme, parce que nous la sentons en harmonie avec les lois de la nature.

« *Faisons de notre terre*, dit Nystrom, *le royaume de l'amour, où une race humaine joyeuse et saine se réjouit de vivre, où l'on travaille et où l'on chante en pleine ardeur vitale, où à tous la faculté est donnée de jouir de tout ce que le monde possède de beau, de grand et de vrai, où les cœurs battent de plaisir et d'amour. Telle est la loi de la vie, telle est la morale.* »

Voyez au contraire les méfaits de la morale qu'on nous enseigne : le Dr Mayoux, maire-adjoint du XVIIIe arrondissement, les dénonce en ces termes exempts d'hypocrisie :

« *La morale courante, telle que nous l'ont faite l'enseignement religieux et les menaces terrifiantes des prédicateurs, impose l'ascétisme, idéal faux, et auquel il est, du reste, impossible d'atteindre. Il est bon nombre d'individus chez lesquels une éducation convenable réussirait à régler les manifestation de l'appétit sexuel et qui, en présence des prescriptions contraires à la nature du code moral, finissent par rejeter toute direction et à se livrer sans aucune retenue aux excès les plus déplorables. Mais l'effet le plus fâcheux d'une éducation aussi déraisonnable, est sans contredit l'organisation de l'hypocrisie en une sorte de pacte social. Les maux sexuels déchaînés par l'ignorance et l'absence de toute direction rationnelle vont sans cesse en empirant. Tandis que les vertus conven-*

tionnelles sont célébrées sur tous les tons et en toute occasion, chacun s'efforce de cacher aux yeux de tous des tares et des vices.

Le pire est que chacun use de ces mêmes préceptes, beaucoup plus pour juger la conduite d'autrui que la sienne propre, de sorte qu'ils servent surtout à accroître l'hypocrisie générale, en inspirant la crainte de l'opinion publique, toujours prompte à condamner sans enquête les défaillances qu'on n'a pas réussi à lui dérober. »

Le Dr Mayoux a certes raison d'invoquer le code de la nature, mais sa voix sera-t-elle entendue, si raisonnable qu'elle soit ? Si je cite obstinément tant d'opinions, toutes concordantes, c'est pour bien montrer que l'avis est *unanime* que la morale n'a rien à voir dans les questions sexuelles, essentiellement naturelles. Combien de fois encore le faudra-t-il répéter à ces sourds qui ne veulent point entendre ?

Au fond, c'est encore un des grands philosophes du XVIIIe siècle, Diderot, qui a peut-être le mieux posé la question, en la ramassant sous cette forme condensée :

« *Voulez-vous savoir l'histoire abrégée de presque toute notre misère ? La voici : il existait un homme naturel ; on a introduit, au dedans de cet homme, un homme artificiel et il s'est élevé dans la caverne une guerre civile qui dure toute la vie. Tantôt l'homme naturel est le plus fort, tantôt il est terrassé par l'homme moral et artificiel et, dans l'un et l'autre cas, le triste monstre est tiraillé, tenaillé, tourmenté, étendu sur la roue ; sans cesse gémissant, sans cesse malheureux.* »

Eh bien ! je l'ai dit et je le répèterai sans doute encore : je crois que nous devons, de plus en plus, terrasser, en le démasquant, l'hypocrite homme artificiel, pour redevenir l'homme naturel, à qui rien de ce qui est naturel ne peut paraître une faute. Si donc l'amour des êtres est une loi de nature, c'est que cet amour n'est point coupable, quoiqu'en disent Messieurs les Moralistes.

Mais quelle autorité sauraient-ils conserver après le coup droit que leur a porté un grand écrivain, que je ne sache point subversif, M. Maurice Donnay, membre de

l'Académie française, commandeur de la Légion d'honneur. N'a-t-il pas écrit en effet :

« *Amants ! Il y a des forces fatales qui accrochent les êtres l'un à l'autre, et la fatalité est la vieille loi du monde : seulement les moralistes ne peuvent pas le dire, parce qu'alors l'humanité s'effaroucherait !* »

Après cet aveu, qui est un signe des temps, surtout sous une telle signature, n'aurions-nous pas mauvaise grâce d'insister ?

« *En somme, il y a tant de morales que je me demande s'il y a, véritablement, une Morale* », écrit M. Henri d'Alméras.

Moi, il y a belle lurette que je ne me le demande même plus !...

CHAPITRE II

DE LA LIBERTÉ SEXUELLE DE LA JEUNE FILLE

« Il n'y a qu'un moyen d'obtenir plus de fidélité des femmes dans le mariage : c'est de donner la liberté aux jeunes filles et le divorce aux gens mariés. »

(Stendhal)

« Pendant des années, on enseigne à une jeune fille la pudeur comme loi sacrée. Puis, un beau jour, on la fourre au lit avec un homme : éducation et mariage ! »

(Etienne Rey)

« Grâce à la prostitution, la vertu des jeunes filles destinées au mariage peut être respectée par les jeunes gens qui ne sont pas en mesure de rompre le célibat. « Il faut ce fumier, a dit quelqu'un, pour faire éclore et prospérer la sainte fleur du mariage ! » Mais ce but n'est atteint que pour les filles de la bourgeoisie, et encore !... »

(Docteur Mayoux)

Et ayant ainsi déblayé mon terrain, j'entre dans le vif de mon sujet : le droit à l'amant pour la femme libre, qu'elle soit jeune fille en quête d'un mari, veuve ou divorcée.

Qu'on me permette simplement de rappeler deux observations :

1°) J'ai consacré un chapitre entier de *La Maîtresse Légitime* à démontrer que la femme éprouvait, au même titre que l'homme, le besoin sexuel d'amour physique, et

que la continence exerçait chez elle les mêmes ravages que chez l'homme. Je renvoie d'autant plus volontiers le lecteur à ce chapitre que la même question fait l'objet, dans le présent ouvrage, d'un chapitre également, traité par Madame Jane de Magny d'une façon d'ailleurs différente et beaucoup plus complète que la mienne. Je ne présenterai donc, sur ce point, qu'un résumé très succinct des opinions faisant autorité en la matière et celles qui vont être citées ici ou ne l'ont pas été dans *La Maîtresse Légitime* ou ne le seront pas par Madame Jane de Magny, qui a pris connaissance de mes épreuves avant d'écrire son étude.

2°) J'avais carrément admis la liberté la plus absolue pour la femme libre, mais sans donner mes raisons, et je n'avais point parlé de *la liberté de la jeune fille.* C'est cette dernière question qui fait l'objet du présent chapitre, prologue logique des deux suivants, consacrés aux essais sexuels avant le mariage, nuits d'épreuves et grossesses d'essai ; après quoi j'étudierai la liberté sexuelle de la femme non mariée, prologue des chapitres V et VI, consacrés, l'un à l'union libre et à l'amour libre, l'autre à la glorification de la fille-mère, après quoi je passerai la plume à Madame Jane de Magny.

***

« C'est une des superstitions de l'esprit humain d'avoir imaginé que la virginité pouvait être une vertu. »

(VOLTAIRE)

Si c'est M. Marcel Prévost qui a inventé le mot : *Demi-vierge*, on sait que c'est M. Léon Blum qui, dans un ouvrage spirituel et bien écrit (1), a, le premier en France, soutenu la thèse réputée subversive que la jeune fille doit être libre de « courir » avant le mariage, tout comme les garçons, tant qu'on n'exigera pas de

---

(1) *Du mariage.* Ollendorff, éditeur.

ceux-ci la fidélité qu'on exige de celle-là. Et pour offrir à mes lecteurs un double régal, je vais leur donner le brillant résumé que fait de l'ouvrage Emile Faguet, dans son livre nullement démodé *Le Féminisme* (1) :

M. Léon Blum a été frappé de ce fait, comme tout le monde, que les hommes, en France surtout, se marient tard, ce qui force les jeunes filles à se marier tard, elles aussi ; que les hommes, avant de se marier, font beaucoup d'expériences de l'amour, au sens le plus bas du mot, que le mariage est pour les hommes une fin et pour les jeunes filles un commencement ; qu'il en résulte un désaccord funeste et toutes les conséquences que vous savez. Si l'on permettait aux jeunes filles, en les y conviant du reste, de faire, avant le mariage, les mêmes expériences de l'amour que pour les jeunes gens, hommes et femmes arriveraient au mariage dans les mêmes conditions, ce qui est le but cherché. Il a écrit son livre en s'appuyant sur les deux affirmations suivantes :

a) *Il y a, et dans la vie de la femme comme dans celle de l'homme, d'abord une période polygamique jusqu'à l'âge de trente ou trente-cinq ans, ensuite une période matrimoniale ;*

b) *Les jeunes filles ont besoin, comme les jeunes gens, de jeter leur gourme pour être ensuite, par satiété et parfait mépris des plaisirs de jeunesse, d'honnêtes et fidèles épouses. Jusqu'au mariage, les jeunes filles auront autant d'amants que les jeunes gens auront de maîtresses, et le plus possible.*

— Mais c'est la jeune fille déflorée, déveloutée, flétrie, n'ayant plus rien qui fasse qu'on veuille d'elle. On ne les épousera jamais !

— Pourquoi non ? N'épouse-t-on pas des veuves ?

— Mais elles auront des enfants !

— Ah ! pour cela non ! Elle n'auront jamais d'enfants. Elles prendront, pour ne pas en avoir, tous les moyens qu'il faut pour cela et qu'on aura eu le soin de leur apprendre.

— Mais sacrebleu, décidément, ce que vous me proposez d'épouser, c'est la dernière des prostituées !

— Les mots ne me font pas peur ! Et si je me propose d'épouser une femme qui a été ce que vous dites, avant, *c'est pour qu'elle ne devienne pas ce que vous dites* après. *Autrement, que faire pour que les jeunes filles ne s'épuisent pas à désirer l'amour pendant que les jeunes gens le font, et n'arrivent pas ardentes au mariage pour embrasser des tisons éteints, d'où viennent toutes les suites que vous savez ?*

M. Emile Faguet, qui feint de prendre la thèse de Léon Blum pour un amusant paradoxe, a tort. Ou alors : paradoxe d'aujourd'hui, doxe et vérité de demain !

(1) Société française de librairie.

Convenons d'abord en effet que, si c'est un paradoxe, il est solidement construit, car il repose sur une idée de justice réparatrice. Dans son second essai, *La Magie de l'Amour* (1), Camille Mauclair écrit :

« *L'injustice initiale du mariage est d'exiger de la jeune fille une virginité qui la contraint à un faux serment, puisqu'elle jure fidélité quant à un acte intime dont il est honorable qu'elle ignore tout. Il serait du moins juste que la virginité fût également exigée du jeune homme.* »

D'autre part, l'idée que l'homme et la femme sont, à un moment donné de leur existence, tous deux polygames, est certainement vraie. Dans la seconde préface de *La Nouvelle Héloïse*, Jean-Jacques Rousseau avait déjà dit : « *Il semble qu'il faut toujours au* SEXE (féminin) *un temps de libertinage ou dans un état ou dans un autre.* »

Et puis convenons que bien des hommes, pour des raisons aussi diverses que leurs tempéraments, accordent de moins en moins de prix à la virginité. Théophile Gautier ne faisait pas de difficultés pour avouer ses préférences :

« *Je me soucie peu de faire épeler l'alphabet d'amour à de petites naïves. Je préfère les femmes qui lisent couramment ; on est plus tôt arrivé à la fin du chapitre, et, en toutes choses, et surtout en amour, ce qu'il faut considérer, c'est la fin.* »

Et Théophile Gautier est loin d'être seul de cet avis, — voyez la facilité avec laquelle les veuves et les divorcées trouvent à se remarier ! — mais si, chez lui, il y avait une préférence marquée pour l'absence de virginité, la vérité nous oblige à dire que, chez beaucoup de peuples, cet état n'a aucune espèce d'importance et que l'homme n'y prête même pas attention.

C'est ainsi qu'au Japon, comme le constate Roland Brévannes, il n'y a rien de choquant pour une jeune fille à entrer dans une maison du Yoshiwara pour y gagner sa

(1) Ollendorff, éditeur.

dot ; il n'est même pas méritoire pour une jeune japonaise de devenir courtisane avant son mariage pour subvenir aux besoins de sa famille : elle ne fait que son devoir et occupe une situation enviée.

Et ce qu'il est intéressant de noter, ce sont les conséquences qui en découlent et qui confirment les données de Léon Blum. C'est dans le délicieux petit *bréviaire du mariage*, si artistement édité par Eugène Figuière, que nous les trouvons ainsi consignées par Paul Brulat :

« *Un ami, qui a vécu en Chine et au Japon, me racontait que, là-bas, la femme mariée demeure à l'abri même du soupçon : l'adultère et tous les maux qui s'ensuivent y sont inconnus. Le Japonais et le Chinois n'attachent aucun prix à la virginité et n'en font pas une vertu ; ne s'inquiétant pas des antécédents d'une femme, ils ne sont pas jaloux du passé ; il leur suffit que l'épouse soit irréprochable. Peut-être savent-ils que le cœur humain est comme l'habit du pauvre et que* c'est à l'endroit où il a été racommodé qu'il est le plus fort. *Ainsi l'affection de la demi-mondaine comme de la Japonaise, après avoir erré en maintes aventures, se fixe définitivement dans le mariage, et son cœur déchiré par des passions successives, se raccommode par les liens conjugaux et n'en est que plus solide.* »

Les mêmes mœurs, la même indifférence pour la virginité se retrouvent en Algérie, chez les Ouleds Naïls, qui vont même jusqu'à remarquer et honorer particulièrement celle qui s'est prostituée avant le mariage. Preuve de plus de la variabilité de la morale selon les latitudes. Si vous ne me croyez pas, lisez le Docteur Jaf (1) :

« *Lorsqu'un chef de famille, ce que l'on aurait appelé un patriarche au temps d'Abraham, se trouve dans le besoin, il envoie ses filles dans la ville voisine en leur disant : « Allez et gagnez beaucoup de douros !* » *Elles savent bien qu'à leur retour, plus elles en auront gagné, plus vite elles trouveront à se marier, non pas à cause de l'argent qui revient au père, mais à* cause du fait par lui-même; *et alors elles sont autant honorées, sinon plus, que celles de leurs compagnes qui n'ont pas eu le même sort.* »

Peut-être après tout est-ce moins ridicule pour le mari que la situation de tous ces cornards avant la lettre qu'a

(1) Albin Michel, éditeur.

si malignement chantés Béranger : rappelez-vous « *Le soir des noces* » :

L'hymen prend cette nuit
Deux amants dans sa nasse.
Qu'au seuil de leur réduit
Un doux concert se place !
Zon flûte et basse,
Zon violon,
Zon flûte et basse,
Et violon zon zon !

Elle tremble et pâlit
Tandis qu'il la délace,
Et va briser le lit
Et va rompre la glace
Zon flûte et basse,
Zon violon,
Zon flûte et basse,
Et violon zon zon !

Par ce trou fait exprès
Voyons ce qui se passe :
L'épouse a mille attraits,
L'époux est plein d'audace.
Zon flûte et basse,
Zon violon,
Zon flûte et basse,
Et violon zon zon !

Mais, pris au trébuchet,
L'époux — quelle disgrâce ! —
De l'oiseau qu'il cherchait
N'a trouvé que la place...
Zon flûte et basse,
Zon violon,
Zon flûte et basse,
Et violon zon zon !

L'épouse veut encore
Fuir l'époux qui l'embrasse,
Mais sur plus d'un trésor
Le fripon fait main basse.
Zon flûte et basse,
Zon violon,
Zon flûte et basse,
Et violon zon zon !

La belle, en sanglotant,
Le confesse à voix basse :
D'un divorce éclatant
Tout haut il la menace.
Zon flûte et basse,
Zon violon,
Zon flûte et basse,
Et violon zon zon !

Monsieur jure après nous,
Mais qu'à tout il se fasse :
Du livre des époux
Il n'est qu'à la préface !
Zon flûte et basse,
Zon violon,
Zon flûte et basse,
Et violon zon zon !

Et pourquoi tant de prix à cette virginité du cœur et des sens chez la jeune épousée ? Si Léon Blum a été, disions-nous, le premier à traiter à fond la question, notons que l'idée se trouve au moins esquissée dans les œuvres du Prince de Ligne (1), où nous lisons, dans le tome IV :

(1) *Mes écarts ou ma tête en liberté.* Bruxelles 1860.

« Pourquoi n'ose-t-on pas épouser une femme ou une fille qui aurait déjà aimé plus d'une fois? On dirait que le mérite du sacrement et l'honneur des époux tiennent à certaine prise incertaine de l'innocence. C'est une preuve qu'elle a un cœur. Si elle ne l'a pas donné tout entier, tant mieux encore. Plus elle aura cherché à aimer sans y réussir, plus elle rendra son mari parfaitement heureux, si on lui donne celui que son cœur désire. »

Camille Mauclair répond, dans son *Amour physique*, à la question du Prince de Ligne :

« L'origine de l'opinion que l'homme s'est faite de la virginité, de l'attrait qu'elle exerce et du respect qu'elle mérite, paraît résulter de deux notions. L'une est l'orgueil du mâle se constatant le premier possesseur d'une femme, orgueil directement rattaché à l'idée de propriété.

L'autre est l'agrément du mâle. La rupture de la membrane hymen lui procure en effet une sensation violente, qui est rendue plus aiguë par la cruauté, par le sentiment de blesser. Le sadisme n'est que l'accentuation de cette sensation primitive du viol. L'idée d'imposer sa marque par une souffrance que nul autre ne pourra jamais plus causer excite le désir masculin.

Un grand nombre d'hommes recherchent cette sensation et la préfèrent à toute autre. »

Nous avons cependant vu qu'il ne manquait pas d'hommes non plus pour avoir une conception différente de la première nuit. Mais j'entends déjà les récriminations de nos lectrices me reprochant toujours l'égoïsme de mon sexe et me demandant de me placer un peu aussi au point de vue de la jeune fille elle-même, qui est également intéressée dans le problème... Mesdames, Mesdemoiselles, vous avez raison, mais comme je trouve bien souvent de plus solides bases à la physiologie qu'à la psychologie, souffrez que je prenne alors l'avis de quelques médecins. Aussi bien c'est M. Léon Blum lui-même qui prend soin de me donner déjà l'opinion du savant et regretté professeur Metchnikoff.

« Ce dernier, qui s'occupe, comme on sait, de prolonger la vie humaine, considère l'état de virginité comme éminemment nocif à l'espèce. Il y voit la source d'une sorte d'intoxication permanente, et la membrane hymen lui paraît constituer, tout comme l'appendice, un de ces organes désaffectés qui ne subsistent plus que pour notre mal. Si je l'ai bien compris, il voudrait qu'on débarrassât au plus

tôt les filles de cette cloison fâcheuse, fût-ce autrement que par l'opération naturelle, et dans le seul intérêt de leur hygiène et de leur santé. Il est bien certain qu'à mesure que s'accroît pour les femmes ce stage de la virginité préalable, on voit se multiplier chez elles les cas de déséquilibre organique, de neurasthénie, de consomption. »

Ça, c'est un argument, et un argument d'autant plus digne de considération que les jeunes gens, se mariant de plus en plus tard, et seulement quand ils ont leur « situation » à peu près assurée, l'état des jeunes filles risque de se prolonger, au grand danger de leur santé.

Une autre autorité va d'ailleurs tenir sous une autre forme, plus précise encore, le même langage : c'est le docteur Binet-Sanglé (1), qui s'est mis en tête de régénérer notre pauvre espèce humaine, pensant avec raison qu'on pourrait faire de l'élevage humain aussi facilement que tout autre, si l'on voulait seulement suivre quelques règles élémentaires d'eugénisme au lieu d'abandonner aux surprises du hasard la plus importante de nos fonctions : la génération, la reproduction de l'espèce. Or voici les conseils qu'il donne relativement à la vie sexuelle des enfants de son haras :

« *On évitera à l'enfant les spectacles et les lectures susceptibles d'éveiller prématurément son instinct sexuel, mais, dès la puberté, marquée par la mue de la voix, la langueur, la tendance à la rêverie, l'attrait du sexe opposé, l'apparition des poils aux aines et aux aisselles, la secrétion du sébum par les muqueuses génitales, l'érection de la verge ou du clitoris et du mamelon, la pigmentation de l'aréole, le développement des seins, l'apparition du sperme ou des règles, le coït sera autorisé et cela deux fois par semaine jusqu'à vingt ans, puis trois fois après vingt ans. Il sera autorisé* CHEZ LES DEUX SEXES *et, comme la femme ne doit pas être fécondée avant l'âge adulte pour des raisons de meilleure génération, on lui enseignera la prophylaxie anticonceptionnelle.*

Ce que j'écris là indignera beaucoup de lecteurs. Mais la science n'a pas à se préoccuper des morales religieuses. Elle ne tient compte que des faits. Car, dès la puberté, (15 ans en moyenne chez les garçons, 14 ans chez les filles) les organes génitaux secrètent continuellement des toxines dont la présence se traduit par un besoin d'éjaculation. Si cette éjaculation

---

(1) *Le haras humain.* Albin Michel, éditeur.

est obtenue autrement que par le coït, on observe, CHEZ LES DEUX SEXES, *la tristesse, l'amnésie, la lenteur, et l'incohérence de l'association des idées, l'incertitude du raisonnement, la faiblesse de la volonté; parfois la neurasthénie, l'impuissance ou la stérilité. Les candidats aux grandes écoles qui se livrent à l'onanisme sont à peu près sûrs d'échouer.*

Si ce besoin d'éjaculation n'est pas satisfait, on observe, chez les hommes, les névralgies testiculaires; chez les femmes, *les digestions pénibles, la dystrophie des ovaires avec troubles menstruels, parfois l'aspect hommasse, et la chlorose;* chez les deux sexes, *le malaise, le teint terreux ou blafard, l'obésité, les éruptions cutanées, le caractère morose et acariâtre, l'émotivité, l'insomnie, les cauchemars, les alternatives d'excitation et de dépression, la propension à la tristesse, à la colère, à l'inquiétude ou à l'angoisse.*

Chez les névropathes, ce sont les désirs effrénés d'une Cattarina Fieschi, qui se roulait à terre en criant : « Amour ! amour ! je n'en puis plus ! », les hallucinations, le délire et les flagellations d'une Maria Magdalena dei Pazzi, d'une Térésa de Capedo ou d'une Elisabeth de Genton, l'onanisme, le tribadisme, le saphisme, la pédérastie, tout cet érotisme de couvent qui, au temps des « professions » imposées, obligeait à gorger moinillons et nonnains de laitue, de pourpier, de sirop de nymphéa ou d'agnus castus, de les saigner, de leur appliquer des lames de plomb sur la poitrine et les lombes !

L'hystérie qui est presque inconnue chez les femmes hindoues qui coïtent dès l'apparition des règles, *est si répandue* chez les vierges continentes *que certains médecins ont recommandé, pour prévenir les crises, la « confrication de la vulve », c'est-à-dire la masturbation.*

La continence prédispose également à l'aliénation mentale. Sur 1.726 *aliénées à la Salpétrière,* 1.276 *n'étaient pas mariées.*

Le coït régulier favorise le développement. Il assure cet équilibre physique et mental qui se traduit par la fraîcheur du teint, la régularité des menstrues, la souplesse de l'organisme, la gaîté du caractère, la clarté des idées, l'indépendance de l'esprit.

Le coït fait durer la vie. On a depuis longtemps remarqué la longévité des flamangels et aussi de l'âne étalon. En revanche, il meurt 131 *femmes célibataires pour* 100 *femmes épouses. Les vieilles filles ne fournissent pas de centenaires, si bien que les Anciens dédiaient des statues « à l'Hymen qui retarde la vieillesse. »*

Or, comme aujourd'hui, pour les raisons que j'indiquais plus haut, ce n'est que beaucoup trop tard que les jeunes filles parviennent à l'hymen légitime, la théorie d'hymens irréguliers avant la lettre trouve sa justification dans des

besoins de santé et dans les conditions anormales de l'âge des mariages modernes. Et ainsi se trouve justifiée la nécessité, pour les jeunes filles, de *l'amant légitime.*

Enregistrons d'ailleurs que le « monde » tend à passer de plus en plus l'éponge, à fermer de plus en plus complaisamment les yeux sur les escapades de la jeune garçonne, peut-être parce qu'il constate chez elle un état d'âme nouveau, qui a été magistralement analysé par le docteur Toulouse dans son remarquable livre : *La question sexuelle et la femme* (1) :

« Je vois autour de moi des familles bourgeoises, où les plus vieilles traditions en matière d'éducation des jeunes filles étaient sévèrement maintenues. Je dis éducation *et non* instruction, *car on admettait qu'une femme pût apprendre, acquérir ses grades à la Sorbonne, enfin s'occuper de tout, sauf des choses concernant les rapports des sexes.*

La guerre vint et la jeune fille la plus surveillée s'engagea dans un corps d'infirmières. Le mystère de l'autre sexe, qu'on lui défendait sévèrement de chercher à pénétrer, lui fut brusquement révélé sur les lits de misère où gémissaient les soldats blessés. Le contact de l'homme étranger, de l'homme d'une classe inférieure à la sienne, dont elle avait appris à se garder, lui devint familier. Des sentiments se sont éveillés, une expérience morale plus large a transformé son jugement; des idées conventionnelles se sont effacées.

Ensuite cette expérience a placé la jeune fille près des origines de l'amour physique. Et comment penser qu'elle n'ait pu être émue? Il y a chez elle, comme chez le jeune homme, *des tempéraments, des curiosités, qui aplanissent bien des obstacles dressés sur les routes les plus traditionnellement façonnées. Et quand les tendances instinctives parlent un peu haut, elles trouvent souvent des volontés tout orientées.*

Et, d'une manière ou d'une autre, la question est posée dans l'esprit, après l'avoir été dans le cœur : Pourquoi l'expérience amoureuse est-elle si libéralement accordée au jeune homme et strictement interdite à la jeune fille ? *Hier la tradition répondait par un impératif qu'on ne discutait pas.* Aujourd'hui ce devoir unilatéral est critiqué par des consciences plus éclairées... *Par moments, le problème de l'inégalité des conventions sexuelles se pose à elles dans toute sa force. Tout dépend alors des courants qui peuvent se former au théâtre, dans le monde et* DANS LES LIVRES. *La morale est comme la jurisprudence : elle se fixe par des arrêts, que rendent les opinions des milieux influents.*

(1) Fasquelle, éditeur.

J'ai connu des jeunes filles de bonne éducation qui allaient jusqu'à revendiquer pour elles — tout au moins en principe — la même liberté, le même droit en matière sexuelle que la morale courante accorde à leurs frères. Je pense qu'elles avaient tort et qu'elles auraient dû plutôt demander que les jeunes gens soient soumis aux mêmes sévères obligations qu'elles. Mais, sur ce terrain, IL N'ETAIT PAS EN VÉRITÉ POSSIBLE de leur donner une raison décisive légitimant cette énormité de la morale mondaine à double face qui permet à l'un tout ce qu'elle refuse à l'autre. *La religion a été impuissante à justifier cette inégalité comme aussi à l'empêcher. Et cette inégalité, une solide convention la cachait jadis, en empêchait le débat.* AUJOURD'HUI, ELLE SE DRESSE DANS LA CONSCIENCE DES FEMMES JEUNES ET ELLE EST DISCUTÉE.

Tous nos désirs, tous nos intérêts d'homme ne peuvent plus faire que la question ne soit posée, et quant à la manière dont elle sera résolue, ELLE NOUS ECHAPPE. *Je crois que nos conseils, nos représentations n'auront pas grand effet sur l'évolution des mœurs féminines. Nos exemples dans le sens d'une vie plus chaste auraient seuls quelque force. Je sais bien que les associations féministes font campagne pour épurer les mœurs qui ont fléchi dans un certain milieu de femmes adonnées à une grande activité. Mais les associations, placées sous la direction principale de personnes âgées, n'auront guère plus d'influence que les parents...*

Pour comprendre comment l'avenir peut se dégager du présent, il faut penser que la guerre est forcément une école de liberté sexuelle. *La séparation des ménages, la disparition des hommes engagés par des liens à des femmes, la crainte d'une mort imprévue et toujours présente sont des conditions qui tendent à transformer les mœurs...*

A tort au surplus penserait-on que cette tendance est discutée seulement par quelques vicieuses. Plusieurs jeunes filles m'ont dit : « Vous exprimez tout haut ce que nous pensons TOUTES aujourd'hui... » *Et d'ailleurs il ne s'agit pas pour la plupart d'imiter les dévergondés, mais plutôt les jeunes bourgeois de la meilleure éducation, qui ne croient pas déchoir dans leur conscience en poursuivant plusieurs expériences amoureuses* avant de se fixer dans le mariage. *Entre les débauches et la chasteté, il y a bien des états intermédiaires, qui sont tous refusés à la jeune fille...*

De deux choses l'une, ou bien la jeune fille, en menant une vie plus masculine, plus libre, pouvant subvenir à ses besoins et par conséquent moins dépendante de l'opinion et du préjugé, imitera le jeune homme, ou bien elle exigera qu'il reste chaste comme elle. Il n'y a pas d'état intermédiaire possible.

La première hypothèse se vérifie dans certains milieux. *Il faut fermer les yeux pour ne pas voir que, dans la classe populaire, la jeune fille, qui est l'égale du jeune homme par le salaire, tend à vivre comme lui. Dire que cela nous choque, que cela est mauvais,*

mais ne dites pas que cela n'est pas, CAR CELA EST. *Ce mouvement gagnera-t-il* la classe bourgeoise ; C'EST PROBABLE, *si rien ne vient l'entraver.*

La raison la plus puissante qui s'oppose à la liberté sexuelle de la jeune fille, c'est le risque de la grossesse. « Je verrais, m'écrivait un homme de bonne culture, sans trop de peine (*certains pères tirent même quelque fierté*) mon fils une fois prémuni contre les dangers de la chose, courir la bagatelle ; je tremblerais si ma fille imitait son frère. Je surveillerais chaque jour ses traits, sa taille... » *Mais on ne pense pas, en raisonnant ainsi, que le déshonneur qui s'attache à l'enfant illégitime* peut s'atténuer *et même disparaître dans la situation nouvelle, où la dépopulation forcera l'opinion à être clémente sinon bienveillante envers la fille-mère. Admettez que des femmes libres, ayant conquis leur indépendance économique et n'ayant plus le même besoin de la protection et du garant d'un homme, se décident à vivre* seules avec leurs enfants naturels, *l'opinion évoluerait sur ce point.*

Voilà ce qui crée la grande inégalité entre l'homme et la femme; mais, cela ôté, que restera-t-il ? En quoi la liberté sexuelle de la femme est-elle moralement plus blâmable que celle de l'homme ? Simple préjugé masculin ! *Si la possession d'un être qui n'a pas pris de mauvaises habitudes sexuelles, qui n'a pas été contaminé par le vice, est désirable pour l'homme, elle l'est tout autant pour la femme plus avertie. Il n'y a donc pas de raisons décisives et permanentes pour justifier l'inégalité des deux morales sexuelles, tandis qu'il y en a pour imposer la chasteté aux deux sexes avant le mariage.* »

Je ne crois pas assez à la possibilité de la continence des pubères et je me rallie trop à l'opinion du docteur Binet-Sanglé pour ne point croire qu'il soit possible d'imposer cette chasteté aux deux sexes avant le mariage, mais, sauf cette réserve, je partage volontiers les idées du docteur Toulouse. Encore un point cependant : il réfute l'objection du risque de grossesse en nous laissant entrevoir l'époque toujours attendue où le bâtard ne sera point différencié de l'enfant légitime. J'expliquerai, au cours de mon chapitre consacré à la fille-mère, que la question ne se pose plus si l'on donne à l'enfant le nom de la mère. Mais il y a une autre réponse à faire à l'objection du risque de grossesse pour la jeune fille : c'est la solution de la *grossesse d'essai avant la noce*, à laquelle nous allons précisément consacrer les deux chapitres qui suivent.

CHAPITRE III

DU MARIAGE A L'ESSAI

LES NUITS D'ÉPREUVES. — LE MARIAGE A TEMPS OU A TERME. — LA GROSSESSE AVANT LA NOCE.

PREMIER AMOUREUX
Que veux-tu estre à elle ?
SECOND AMOUREUX
Joint.
PREMIER AMOUREUX
Par mariage ou autrement,
Lequel veux-tu ?
SECOND AMOUREUX
Par mon serment
Tous deux sont bons, et si ne scay :
Je l'aymerois mieux à l'essay,
Avant qu'entrer en mariage.

(CLÉMENT MAROT)

« *Une femme ne peut guère savoir si elle aime ou si elle n'aime pas qu'après s'être donnée. C'est un risque terrible, mais pourtant nécessaire.* »

(ETIENNE REY)

« *Je connais peu de familles plus heureuses que celles de l'Oberland, et il est de notoriété publique que les jeunes filles passent avec leurs amants les nuits du samedi au dimanche.* »

(STENDHAL)

Bien que, selon le docteur Toulouse, que nous avons si abondamment cité au chapitre précédent, *la cause profonde de l'adultère soit le plus souvent dans un désac-*

cord sexuel, le profeseur Forel fait avec regret la constatation suivante :

« *Notre formalisme actuel, joint à l'ignorance si générale encore des jeunes filles bien élevées sur les rapports sexuels, rend une entente mutuelle, préalable aux fiançailles définitives,* généralement encore impossible. *Il existe, en outre, une sorte d'amour hystérique et pathologique, produit de l'imagination, qui s'accompagne de phrases sentimentales et de soupirs ainsi que de coquetterie, et se transforme dès le premier coït en dégoût ou en haine. Quoique plus fréquent chez la femme, ce faux amour se produit aussi chez les hommes hystériques. Alors on entend dire : « Je me suis trompée (trompé) ; je ne l'ai jamais aimé (aimée) !* » Parfois le mariage à l'essai et une grande facilité de divorce seraient très nécessaires pour de pareils cas. »

C'est qu'en effet le mariage à l'essai — on le voit immédiatement — présente de nombreux avantages.

Havelock Ellis semble faire son apologie quand il écrit :

« *Les femmes ne sont pas toujours libres de choisir les hommes par lesquels elles préfèreraient être courtisées. Elles ne sont pas libres non plus de chercher* si les hommes qu'elles préfèrent leur conviennent au point de vue sexuel. *De plus les femmes sont souvent extrêmement ignorantes de toute la question du sexe, et elles sont les victimes des préjugés et des fausses conventions qu'on leur a enseignés.* »

Le mariage à l'essai est le seul qui remplisse la condition que pose Camille Mauclair quand il écrit (1) :

« *Le mariage entre deux êtres également avertis des conditions physiologiques est le seul qui satisfasse à la raison et à la nature, donne aux serments échangés leur valeur efficace, ait des chances d'éliminer l'adultère, et rende le moins possible intrus le mariage dans l'amour.* »

Tous les écrivains, sociologues et médecins semblent d'accord sur ce point. Emile Faguet écrivait :

« *La civilisation bourgeoise oublie communément que l'attrait*

---

(1) *La magie de l'amour*, Ollendorff, éditeur.

physique, *même quand un certain attrait intellectuel existerait, est une condition sine quà non et ter non du mariage.* »

Le docteur Mayoux affirme « qu'*une longue intimité entre les fiancés peut seule leur donner assez de confiance mutuelle pour leur permettre de s'engager l'un à l'autre.* »

Mme Marie Carmichaël Stopes convient que chaque *couple doit, avec la plus grande tendresse et la plus grande délicatesse, se sonder et s'éprouver mutuellement.* »

Aussi bien semble-t-il que, comme nous le verrons mieux d'ailleurs dans un instant, ce désir légitime de deux fiancés de s'essayer l'un l'autre, avant de se lier, a toujours existé.

Relisons, dans *le mariage* d'Erasme ce savoureux dialogue :

XANTIPPE. — *Avant de nous marier, nous avons eu, ensemble, une conversation.*

EULALIE. — *Est-ce que les conversations produisent des enfants?*

XANTIPPE. — *Un jour qu'il me trouva seule, il se mit à badiner et me chatouilla les aisselles et les flancs pour me faire rire. Moi, qui ne peux souffrir les chatouillements, je tombai à la renverse sur son lit. Il se pencha sur moi, me couvrit de baisers. Je ne sais ce qu'il fit ensuite; ce qu'il y a de certain, c'est que, peu de jours après, mon ventre grossit.*

EULALIE. — *Venez, maintenant, dénigrer votre mari ; puisqu'il engendre des enfants en badinant, que sera-ce lorsqu'il fera la chose tout de bon ?*

XANTIPPE. — *Je crois que je suis encore enceinte.*

EULALIE. — *Bravo ! le fonds et le cultivateur ne laissent rien à désirer.*

XANTIPPE. — *En cela il est plus habile que je ne voudrais.*

EULALIE. — *Ce reproche est assez rare dans la bouche des femmes.*

Restif de la Bretonne a esquissé la thèse dans sa nouvelle « *Le mari à l'essai* » (Les Contemporaines) et l'extrait suivant en donnera une idée suffisante :

« *Lorsque j'aurai trouvé l'homme que je veux, je ne lui donnerai pas ma fille sur-le-champ. Je ferai des essais. Mais, outre que j'ai formé ma fille pour qu'elle puisse les supporter sans danger, c'est que je ne l'abandonnerai pas d'un instant. Au reste, j'aimerais mieux que Sophie trompée, de la manière que je l'entends et d'après un essai, fît un enfant sans être mariée, que de la voir malheureuse sans remède avec un mari. Cela est contraire aux mœurs, dira-t-on ! Moi je n'ai qu'un principe en morale, c'est qu'elle nous doit rendre heureux. On n'est heureux que par la vertu, je le sais; aussi ma Sophie n'en manquera-t-elle jamais, et, si elle était victime des circonstances, ce serait un malheur toujours moindre que celui que je veux éviter. J'ai ouï dire, ou je l'ai lu, qu'il y avait un pays en Afrique, dont la reine essayait les plus beaux jeunes gens de son royaume avant que de se donner un mari.* »

Ce mariage à l'essai fut autrefois en usage dans certains pays comme coutume locale. Il était même tellement fréquent qu'on admettait la validité de contrats stipulant une durée de mariage renouvelable au gré des conjoints, absolument comme un bail. Le docteur Garnier rappelle, probablement d'après Evariste Thévenin (1), celui qui a été célébré en 1297 dans l'Armagnac : deux nobles s'étaient mariés pour sept ans, en se réservant la liberté de proroger leur union, s'ils étaient contents l'un de l'autre.

C'était le rêve du Prince de Ligne, qui écrivait :

« *On aurait dû appliquer au mariage la police relative aux maisons qu'on loue pour un bail de trois, six, et neuf ans, avec pouvoir d'acheter la maison si elle vous convient. On pourrait très bien permettre trois mariages aux hommes et aux femmes. Deux serviraient d'épreuves ; on vivrait dans celui où les humeurs seraient le mieux assorties.* »

Aujourd'hui encore, en Perse, où le divorce est aussi fréquent que peu sérieux, les unions temporaires pour une période de vingt-cinq jours et même d'une durée moindre sont régulièrement consacrées par le ministre du culte.

Et, sans aller si loin, Forel rappelle (2) qu'au point de

---

(1) *Le mariage au* XIXe *siècle : Ce qu'il est ; ce qu'il doit être* (1862).

(2) Op. cit.

vue religieux dogmatique, on s'est souvent fort indigné de l'immoralité de certaines mœurs des paysans, car il règne, en général, chez eux une grande liberté des rapports sexuels entre filles et garçons avant le mariage.

Et il ajoute :

« *Il s'agit d'un phénomène naturel, d'une sorte d'épreuve qui rappelle le* mariage à l'essai *de certains peuples sauvages, ou le* hand-fasting *des Ecossais, dont nous avons parlé au chapitre VI. Les personnes qui tolèrent la prostitution et prennent sa défense devraient avoir honte de leur hypocrisie et de la façon dont elles torturent la morale, lorsque d'un même souffle elles reprochent avec indignation aux paysans leurs unions illégitimes naturelles.* »

Forel a raison de s'élever contre l'hypocrisie de la morale mondaine, mais il a tort de sembler dire que ce mariage n'existe que chez certains peuples sauvages. Puisqu'il connaît le beau livre du docteur Anton Nystrom (1), qu'il cite même quelquefois, que n'y relit-il cette page :

Chez un grand nombre de peuples, on avait institué le *mariage d'essai*, pour permettre aux conjoints de se rendre compte s'ils se convenaient l'un à l'autre avant de se lier pour toujours.

Dans l'Egypte ancienne, un homme pouvait prendre une jeune fille comme « camarade », autrement dit, vivre à l'essai avec elle pendant une année. Au bout de ce temps, elle pouvait soit le quitter avec restitution de sa dot, ou bien, si elle répondait à l'idée qu'il s'était fait d'elle, et surtout si elle était devenue mère, devenir sa femme légitime, obtenant alors de ce fait de plus grands privilèges dans la maison.

Dans l'antiquité juive, les Essées prenaient leurs femmes à l'essai pour trois ans. A Ceylan, le mariage se contractait provisoirement pour quinze jours, terme au bout duquel il était consacré définitivement ou bien rompu, les conjoints s'en allant chacun de son côté.

En Islande, il est d'usage que les conjoints conviennent de vivre ensemble une année, au bout de laquelle, s'ils sont d'accord, ils deviennent époux. Dans le cas contraire, ils se séparent sans qu'ils aient à encourir le moindre blâme pour cela. Cette convention peut aussi entraîner l'obligation du mariage dès le début, par exemple s'il est né un enfant ou, au contraire, si la femme semble devoir être

---

(1) *La vie sexuelle et ses lois.* Vigot frères, éditeurs.

stérile, selon que les conjoints le décident. Dans le Yorkshire, s'il faut en croire G. v. Bunsen, le mariage à l'essai existe encore et, lorsqu'on y procède, le fiancé déclare solennellement à sa fiancée : « Si tu deviens enceinte, je te prendrai pour ma femme ». Les voisins condamnent sévèrement l'abandon d'une femme enceinte par son fiancé.

Chez les Masuriens de la Prusse orientale, la pratique de ce qu'on appelait « *l'année d'épreuve* » a été d'un usage général dans la population des campagnes, s'il faut en croire ce qu'en dit A. Ploss, en 1864. Là également la grossesse entraînait le mariage obligatoire. Il est très probable, dit ce dernier auteur, que des mariages à l'essai de ce genre sont en usage dans la population des campagnes en d'autres parties encore de l'Allemagne, sinon d'une façon aussi générale, du moins fréquemment.

Chez les Caffres, le mariage d'essai existe ; cependant le jeune homme doit se garder de provoquer la grossesse, celle-ci le forçant de garder la jeune fille comme sa femme.

Chez tous les peuples qu'on appelle naturels, les relations sexuelles et le mariage se contractent de bonne heure. On peut dire que les femmes se marient d'autant plus tôt que le niveau de la culture est peu élevé. Plus la civilisation avance, plus s'élève la valeur morale de la femme dont la société devient un besoin spirituel pour l'homme; il attend sa maturité mentale et s'unit à elle par le mariage plus tard que chez les peuples inférieurs.

Dans les îles Pelan, les jeunes filles ont dès l'enfance l'autorisation d'avoir des rapports sexuels avec tous les jeunes gens de l'endroit. Le même genre d'amour libre se rencontre chez les Votchaks finois; il est même considéré comme honteux pour une fille d'être peu fréquentée par les garçons, et c'est un point d'honneur pour elle d'avoir des enfants, aussi est-elle préférée à celles qui restent stériles.

En Abyssinie, à ce que Bruce raconte dans ses *Voyages*, il n'y a d'autre mariage qu'une convention réciproque, sans la moindre formalité, convention qui peut prendre fin aussitôt qu'un des conjoints désire la séparation. Elle peut se renouer et se délier aussi souvent que l'on veut, les parties pouvant souvent, entre temps, avoir été « mariés » avec d'autres et en avoir eu des enfants.

Cook raconte de même que le mariage à Tahiti n'était qu'une convention entre le mari et la femme où le prêtre n'avait rien à faire, et que les époux pouvaient se séparer avec la même facilité qu'ils s'étaient unis.

Parmi les Indiens de l'Amérique, le mariage n'a également consisté qu'en une convention réciproque. Sachs nous apprend que parmi les Llanos du Venezuela un mariage proprement dit n'existe pas non plus, mais qu'hommes et femmes s'unissent la plupart du

temps selon une convention réciproque, avec droit également réciproque de se séparer à l'amiable. Des mariages pareils peuvent se rompre avec la plus grande facilité, après quoi les époux sont libres de contracter de nouvelles unions du même genre; s'il y a des enfants, ils sont partagés par convention à l'amiable.

On peut faire remarquer ici que le terme de *fiançailles* est, en un certain cas, c'est-à-dire s'il y a déjà grossesse, équivalent à celui de *mariage* et cela en vertu de la loi suédoise de 1734. La loi du mariage (chap. 1, § 9) statue à ce sujet : « *Si un homme rend sa fiancée enceinte, il y a mariage, qui doit se compléter par la cérémonie, que l'engagement ait été fait sous certaines conditions ou non, même si les conditions n'ont pas été remplies. L'homme veut-il se soustraire à la cérémonie nuptiale, et persiste-t-il dans son refus, la femme sera déclarée sa femme légitime avec tous les droits qui en découlent dans sa maison.* »

Le code ecclésiastique suédois renferme une disposition analogue.

La loi suédoise statue plus loin au sujet des enfants qui sont conçus en dehors du mariage (Mariage, chap. v, § 7) : « *Si un homme a des enfants avec sa fiancée ou sous des promesses de mariage ou en cohabitation, quand les fiançailles ou le mariage suivent, ces enfants sont légitimes, et la femme a tous les droits d'une femme légitime.* »

Nous voyons ainsi qu'en certains cas les relations sexuelles entre non mariés, mais fiancés, sont sanctionnées par les dipositions de la loi et que leur union peut être considérée comme un mariage régulier.

Une coutume d'une haute antiquité qui était générale dans toutes les contrées germaniques était ce que l'on appelait en Allemagne les *nuits d'essai*. L'écrivain allemand J. FISCHER raconte, dans son ouvrage : *Uber die Probenächte* (1780), que ces nuits d'essais ou visites d'amour des jeunes gens chez les jeunes filles étaient de règle parmi les paysans dans la plupart des communes allemandes et il ajoute : « On se tromperait beaucoup si l'on croyait que les jeunes filles, objets de ces visites, manquaient tout à fait de modestie féminine et accordaient sans retenue leurs faveurs à leurs amants. Il n'en était rien. La beauté campagnarde savait aussi bien ménager et faire valoir ses grâces que la demoiselle noble assise à sa table de toilette. »

D'après Fischer, les nuits d'essai avaient lieu chaque jour, et elles duraient jusqu'à ce que des deux parts on se soit suffisamment convaincu de la capacité physique réciproque pour le mariage ou bien que la jeune fille soit devenue enceinte. Ce n'était qu'alors que le paysan faisait sa cour, les fiançailles et la noce suivant bientôt après. Parmi les paysans dont les mœurs étaient encore très simples, il n'arrivait pas souvent que le jeune homme abandonnât

la jeune fille après l'avoir rendue grosse. Une telle chose lui aurait aussitôt valu la haine et le mépris du village tout entier. Mais il arrivait souvent que l'on se séparait après la première ou la deuxième nuit d'essai. La jeune fille ne courait aucun danger de tomber en mauvaise considération pour cela, car un nouvel amant se montrait bientôt, prêt à recommencer le roman avec elle. Ce n'était que quand elle avait eu trop de nuits d'essai sans aboutir qu'elle pouvait se voir l'objet de remarques équivoques. C'est qu'alors le public du village se considérait en droit de soupçonner des imperfections cachées chez elle. Les gens des campagnes trouvaient cette coutume si innocente qu'il n'était pas rare, lorsqu'un prêtre s'informait auprès d'un paysan de l'état de ses filles, de voir celui-ci lui répondre, avec une franchise et un véritable orgueil paternel, qu'elles avaient déjà commencé à tenir leurs nuits d'essai.

C.-U. GRUPEN a montré dans son ouvrage *Von der Feutschen Frau* (1748) qu'on se livrait aux relations sexuelles avant le mariage. On s'efforça de faire disparaître cette coutume aux VIIe et IXe siècles par les capitulaires de Charles le Grand et de Louis le Pieux; mais l'usage des nuits d'essai n'en continua pas moins pendant tout le moyen âge et même dans les hautes sphères de la société, ce dont une quantité de citations sont là pour témoigner.

Le Dr E. REICH déclare dans *Geschichte des ehelichen Lebens* (1864), que les « *nuits d'essai ne nuisaient en rien à la décence, au contraire elles préviennent de la plus heureuse manière la débauche et les vices, à condition bien entendu que la population conserve un naturel sain et que la grossièreté, l'hypocrisie et le mensonge ne prennent pas le dessus* ».

Il est certain que ces nuits d'essai constituaient de véritables épreuves sur le plus ou moins de capacité au mariage des conjoints, qui les continuaient souvent pendant des semaines et des mois entiers.

Parmi certains peuples slaves, comme par exemple les peuples de l'Ukraine, il est d'usage que, après avoir passé la nuit de samedi à dimanche à jouer et à chanter ensemble, les jeunes gens des deux sexes continuent la fête en passant la nuit suivante en se couchant par paires dans les hangars, les granges ou sur les meules de fourrage.

Cela nous conduit à faire, avec le sympathique docteur Marcel Baudouin, dont nous étudierons le curieux livre, au cours de notre prochain chapitre, une incursion dans les différentes parties du monde et nous verrons pratiquer presque partout les relations sexuelles avant le mariage et la grossesse d'essai. Je crois que les divers éléments de cette consciencieuse étude ne figurent complets, que dans

la dernière édition du *Maraîchinage* (1). En voici la substance, que j'ai classée, pour plus de clarté, par pays :

A) AU PORTUGAL

COHABITATION AVANT LE MARIAGE ET POLYANDRIE

Extrait d'un rapport au IXe Congrès international d'anthropologie et d'archéologie préhistoriques de M. L. Consiglieri Pedroso, professeur du Cours supérieur de lettres à Lisbonne, sur *quelques formes du mariage populaire au Portugal.*

1° HISTOIRE. — *En faisant des études sur les* Superstitions populaires portugaises, *au Moyen Age, j'ai eu besoin de lire un grand nombre de* Constitutions épiscopales; *et, à cette occasion, j'ai rencontré une prescription, qui est restée pour moi, jusqu'à ce moment à peu près incomprise.*

Il s'agit de défendre sous les peines les plus rigoureuses aux fiancés la Cohabitation avant le Mariage ! *La prohibition se rapporte à un* usage persistant, *et non pas à une* infraction individuelle *aux lois qui président aux relations des sexes, comme on pourra s'en convaincre, du reste, en remarquant que* cette défense se répète un siècle durant (*La constitution la plus ancienne qui en fait mention date de la première partie du* XVIe *siècle, et la plus moderne est des dernières années du* XVIIe *siècle*). *L'usage était commun d'ailleurs à tout le pays, puisqu'il nous apparaît invariablement dans toutes ou presque toutes les* Constitutions *depuis celles de Braga et Fuarda au nord, jusqu'à celle de l'Algrave au sud du Royaume. Quelle était donc cette* Coutume, *contre laquelle le Clergé catholique lançait son anathème?*

Ce n'est pas évidemment un fait isolé, ainsi que le montre, du reste, la permanence de l'usage. On ne peut pas songer non plus à une protestation de la part du peuple contre le Mariage religieux, *dans un pays aussi* catholique, *surtout à cette époque ! Quelle était donc la* signification de la Coutume, *dont on ne peut désormais mettre en doute l'existence ?*

2° NATURE ET ORIGINE DE LA COUTUME. — *Cette coutume me semble être le dernier vestige d'une* organisation familiale, *où il*

---

(1) **Maloine et fils, éditeu .**

régnait une grande liberté entre les sexes avant le mariage, une organisation familiale enfin PLUS OU MOINS POLYANDRIQUE (1).

3° COUTUMES ACTUELLES. — *Dans les environs de Soto, quelques fiancés observent encore l'usage de cohabiter avant le mariage;*

Dans un petit village des environs de Lisbonne, compris dans la zone ethnographique connue sous le nom de Saloios, la coutume se présente en pleine vigueur sous une forme particulièrement caractéristique :

a) *Les jeunes filles qui arrivent à l'âge de seize ans environ, étant encore vierges, y sont l'objet d'une continuelle raillerie, à tel point que, pour échapper à cette honte, elles se livrent, avec la plus grande facilité, au premier jeune garçon venu de leur pays qui leur fait la cour.*

b) *Ces unions éphémères continuent d'ordinaire jusqu'au moment où les jeunes filles deviennent enceintes.*

c) *Alors un nouveau genre de vie commence pour chacune d'elles. Celui qui se croit le père l'épouse, oubliant son passé.*

d) *De leur côté, elles restent, en général, très honnêtes, comme elles le sont d'ailleurs demeurées, malgré le changement de « galants », puisque c'est admis par la tradition et que toutes les autres femmes de leur pays ont fait la même chose qu'elles avant leur mariage.*

De nombreux faits confirment d'ailleurs l'existence de traces d'une ancienne POLYANDRIE PÉNINSULAIRE *dans la dernière couche de la population du Portugal.*

Ceci ne rappelle-t-il pas, d'une manière frappante, conclut l'auteur portugais, ce qu'Hérodote raconte des Vierges babyloniennes, qui devaient, au moins une fois dans leur vie, AVANT LE MARIAGE, *se livrer à un* ÉTRANGER *dans le Temple de Vénus; après quoi, elles devenaient des épouses irréprochables.* »

---

(1) Certes, je ne nie pas la *Polyandrie*, au début des Sociétés humaines, bien au contraire ! Mais je crois que cette coutume est plutôt la résultante d'un simple raisonnement. La femme sait depuis longtemps que la *Famille* n'est *solide*, et même *n'existe*, que s'il y a des *Enfants*. Pour s'établir *socialement*, elle recherche donc l'enfant par tous les moyens possibles.

Là est pour moi l'origine de l'*Essai avant le Mariage*. Ce qu'il faut avant tout, c'est la GROSSESSE... Le reste ne compte pas ! *(Note du docteur Marcel Baudouin.)*

B) EN HONGRIE

Le lundi de Pâques, fête de l'Equinoxe de Printemps, les prétendants guettent, dès l'aube, les jeunes filles de leur village pour les amener près des fontaines ou près des puits (nombre de fontaines étant autrefois fécondantes) et là, tout en butinant, leur versent de l'eau sur la tête.

C) EN FINLANDE

Le journal de la Société finno-tongrienne nous apprend, à la page 102 de son tome 5, que ce n'était jadis nullement un déshonneur, pour une fille non encore mariée, d'avoir un *enfant ;* tout au contraire !

Les femmes qui avaient eu un descendant étaient les plus recherchées en mariage, parce qu'elles donnaient l'espérance d'en avoir d'autres.

Tous les peuples primitifs ont eu, du reste, horreur de la STÉRILITÉ.

Que n'en est-il de même pour les Français du XXe siècle !

D) EN HOLLANDE

Le docteur J.-J. van Helm (d'Utrecht) écrivait, en 1910 :

« *L'essai avant le mariage existe parfaitement chez nous comme en Vendée (France), au moins dans quelques contrées. En Zélande, par exemple, cette coutume est fréquemment utilisée. C'est presque une habitude encore : je tiens ces détails d'un médecin de la contrée.* »

Un autre médecin de Hollande, M. le docteur H. A. Janssen (de Bussau), se montre encore plus catégorique que son confrère :

« *Dans une partie de la province de Zélande (où je suis né), formée de quelques îles, situées entre les embouchures de l'Escaut,*

à sol très bas, très marécageux et à polders (comme au Pays de Mont, Vendée), d'un accès très difficile, il y a une population, de race dite alpine (yeux bruns, cheveux noirs, brachycéphale, etc., comme en Vendée). — On y connaît une coutume, appelée Tote-lokken. *Cela signifie en français : « lécher les bouches ».*

Exactement, comme dans le Pays de Mont, les jeunes garçons et les jeunes filles s'appliquent les lèvres contre les lèvres et introduisent la langue dans la bouche, réciproquement bien entendu (more columbino).

« *Comme en Vendée, cela se fait* dans la rue *et* dans *les auberges.* Très souvent, *le* Totelokken *est suivi du coït.*

« *Les hommes* épousent TOUJOURS les filles *qu'ils ont rendues* mères (*comme en Vendée*) ; *et l'avortement provoqué est des plus rares...* »

E) EN ANGLETERRE

On a affirmé au docteur Marcel Baudouin que, dans la petite bourgeoisie anglaise, 25 % des jeunes filles arrivent enceintes au mariage, au moins dans certains comtés. Mais il ajoute : « *Tout porte à croire*, dit-on, *qu'il y en a le double de déflorées.* »

La *Revue d'Edimbourg* de juillet 1916 (donc pendant la guerre) citait un célèbre romancier anglais qui prétendait que les relations sexuelles devaient, un jour, arriver à n'avoir pas plus d'importance qu'une partie de tennis !

Mais alors intervenait dans son esprit la « *Restriction de grossesse* », car il ajoutait : « Pourvu qu'on ait la précaution de ne pas les mettre dans un embarras de neuf mois, les jeunes filles et femmes vous accorderont alors leur faveur, comme un tour de valse ! »

O pudique Albion, voilà bien de tes exploits !

F) EN BELGIQUE

La *Revue du Traditionisme* prétend que « *c'est l'exception, à Liège, de voir une jeune fille du peuple se marier sans être enceinte.* »

G) EN CHINE

D'après M. H. Cordier, membre de l'Institut, il y a une tribu qui pratique encore l'*essai avant le mariage*. Mais le premier enfant ne compte pas, il n'est pas considéré comme enfant légitime : il est hors cadre, dans la famille. La première grossesse n'est donc qu'une expérience préalable pour voir si la femme peut être mère.

— Des sauvages, direz-vous ?

— D'une moralité en tout cas plus utilitaire que la nôtre !

Le mariage, après essai loyal, est courant chez les *Thaïs-Lus*, race dominante en Chine.

Chez les *Kyens* et les *Aïnos* de Yéso, comme chez certaines tribus de Chine, le mari n'emmène sa femme chez lui qu'après la naissance de l'enfant.

H) EN ANNAM

Le Journal du 28 octobre 1908 publiait une étude documentaire d'où il résulte qu'en Annam, deux mois après les accordailles, le galant va chez sa fiancée, *couche* avec elle, et s'en retourne. — Si la jeune fille devient *grosse*, elle peut entrer chez ses beaux-parents; sinon rien de fait.

C'est là le vrai type de la Grossesse d'Essai, à n'en pas douter.

I) AUX INDES

Les BADAGAS, dans l'INDE méridionale, ont deux cérémonies de mariage ; la seconde n'a lieu que lorsqu'il y a des indices de Maternité. — Lorsque ces espérances font défaut, le couple se sépare.

J) EN AFRIQUE

Le capitaine Aymard expose, dans le *Bulletin de la Société d'anthropologie de Paris* (n° du 6 juillet 1911) que les Targuis ou Touaregs (chez qui n'existe pas le

matriarcat) sont monogames, mais la demande en mariage est habituellement faite par la femme. L'adultère, très fréquent, ne tire pas à conséquence. *Bien peu de jeunes filles sont vierges au moment du mariage.* Malgré cela, les bâtards sont rares : la jeune fille enceinte se fait épouser avant terme par un Targui pauvre, que le père dispense de fournir la dot.

Le docteur Béranger Féraud a écrit que, chez les WOLOFS (de *Sénégambie*), ce n'est que lorsque les signes de la grossesse sont irrécusables chez la fiancée, et même quelquefois qu'après la naissance d'un enfant, que la cérémonie du Mariage s'accomplit.

Enfin une étude de F. Reney, parue en 1917 dans la *Chronique médicale*, nous fait connaître qu'à Madagascar, chez les Hovas, les jeunes filles ont toute liberté d'avoir des amants, autant qu'il leur plaît, avant le mariage ; c'est une coutume admise. Au reste, *plus elles ont d'enfants*, plus facilement elles se marient, car elles sont toujours certaines de trouver un mari qui se chargera de cette progéniture. Il en prendra soin, comme s'il en était le père. Il sera ainsi assuré d'avoir des enfants de son union.

Les Hovas ont, eux aussi, en effet, l'*horreur de la stérilité :* les « Rahmatoa », qui n'ont pas eu d'enfants, ne trouvent pas à se marier !

K) EN AMÉRIQUE DU NORD

Chez les Esquimaux, Ch. Le Jeune rapporte que les jeunes mariés changent plusieurs fois de femme ou de mari, jusqu'à ce que chaque couple soit parfaitement assorti, ou pendant un temps, des échanges se font entre deux maris.

L) EN AMÉRIQUE DU SUD

a) Chez les *Fuégiens*, comme au *Groenland*, le mariage n'est considéré comme complet que lorsque la femme est devenue *mère.*

b) Chez les *Schavannais* et les *Abipones*, la femme reste chez son père, jusqu'à ce qu'elle ait un enfant.

M) EN AUSTRALIE

E. Westermark cite, dans son *Origine du mariage dans l'espèce humaine*, ces deux exemples :

1° Les Igorottes des *îles Luçon* ne considèrent aucun engagement comme obligatoire, tant que la femme n'est pas devenue *enceinte*.

2° A *Bornéo*, il y a des rapports libres entre les jeunes gens ; mais, dès qu'il y a grossesse, le mariage est nécessaire.

Et Westermark conclut :

« *C'est que de nombreux peuples estiment que la naissance d'un enfant en dehors du mariage rend ce dernier obligatoire.* »

Mais c'est ailleurs que chez les prétendus sauvages qu'il devrait en être ainsi ! C'est aussi chez les civilisés, et c'est aussi chez nous !

Nous allons d'ailleurs avoir la joie rare de constater que, dans notre pays même, se pratique le mariage à l'essai, et tout à fait à l'honneur des « gars » de chez nous.

Et c'est précisément le docteur Baudouin qui, dans le livre que je viens de citer, va nous dire en quoi il consiste pratiquement.

Mais, pour nous initier à son analyse, lisons d'abord la lettre qu'il envoyait à mon confrère John Grand-Carteret à l'occasion de son enquête sur les différentes formes de mariage (1) :

La coutume du maraîchinage semble en désaccord avec la théorie de Darwin, qui veut que la Jalousie soit un sentiment naturel à l'homme. Où commence la jalousie ? Où a-t-elle lieu de com-

---

(1) Op. cit.

mencer ? Un jeune Maraichin est-il admis à regretter que sa future femme ait maraichiné *avec d'autres jeunes gens ? Ou bien la prend-il comme une* Veuve, *ainsi que doit faire sagement celui qui épouse une ouvrière et une employée à Paris, ou une* Actrice *partout ailleurs ? Au fond, il semble que, pour beaucoup de gens, la Jalousie ne soit que la crainte du ridicule; et, si l'on exige la fleur de la jeune bourgeoise moderne que l'on épouse, c'est surtout parce que, pour l'avoir perdue, dans les conditions où elle a été élevée, il lui aura fallu une rouerie de* vice *extrême... Ajoutons la curiosité de savoir ce qu'est une fleur, quand on n'en a jamais cueilli entre les pavés de la Caserne ou du Quartier Latin, où l'on passe sa jeunesse !*

Mais la Religion elle-même, qui admet les noces renouvelées indéfiniment, ne l'exige pas en mariage. A Malte, naguère, c'était un vœu fréquent, chez les matelots, dans une tempête, de promettre à la Madone d'épouser une fille publique et de la retirer du vice : fille prostituée par nécessité, bien entendu, et que l'on envoyait d'abord faire une retraite dans un couvent.

S'en suit-il une mésharmonie entre les époux ?

Le brave et savant curé Auguste Simonneau, qui connaissait à fond les mœurs maraichines, affirmait : « Aucun pays du monde ne peut être comparé à celui-ci sous le rapport de la concorde qui règne entre les époux ». *N'était-ce pas avouer, une fois de plus, que les Mariages, uniquement basés sur l'Amour sexuel et physique et sur l'Essai avant la noce, sont les plus solides qui existent et les seuls qui peuvent résister? Le curé de Saint-Urbain, en ne constatant que les résultats et en en vantant les bienfaits, ne visait pas à la morale. Il était dans le vrai. Chez les Esquimaux, les jeunes mariés changent plusieurs fois de femme ou de mari jusqu'à ce que chaque couple soit parfaitement assorti, ou pendant un temps, les échanges se font entre deux maris. Ces Esquimaux ne seraient-ils que des précurseurs de l'Union libre et ces mariages à l'essai ne ressemblent-ils pas à ceux dont parle M. Léon Blum dans son livre?*

Comme on me l'a fait remarquer, il est bien évident que le MARAICHINAGE, *beaucoup mieux que la simple* Masturbation, *permet aux garçons d'un pays de « connaître » (au sens biblique du mot) toutes les filles de la contrée.*

Comme on l'a dit, dès l'école de Salerne : Tota mulier in Utero. *La sagesse des nations prétend qu'on ne connaît bien un homme que quand on l'a eu à sa table; et il est évident qu'on ne connaît une femme qu'après l'avoir eue dans son lit ! Mais la femme peut en dire autant de l'homme; et c'est précisément pour cela que la* GROSSESSE D'ESSAI *a un réel caractère de* MORALITÉ, *qui a échappé à presque tous les Sociologues jusqu'à présent.*

On s'est demandé si, de leur côté, les jeunes gens ne trouvaient pas dans la Coutume moins l'occasion de montrer leur force virile, dont la plupart des femmes sont peut-être moins friandes qu'on ne

le dit, qu'un moyen pour eux d'éprouver, dans l'ensemble, toute la Personnalité *des jeunes filles entre lesquelles ils doivent choisir une compagne.*

En réalité les Maraîchins ne font pas tant de psychologie que cela et ne pensent pas si loin; et, comme M. Jourdain, s'ils font de la « prose » en Amour, c'est sans le savoir. Ce qui est certain, c'est qu'il y a plus d'intimité dans la vie courante entre ceux qui ont eu des rapprochements sexuels avant le mariage. Ils semblent vraiment se mieux connaître et mieux se comprendre. La jeune fille est libre de sa personne, et le mariage est une éponge qui efface le passé. *La femme mariée, en revanche, est tenue au respect du lien conjugal. Quant au divorce, il semble ne pas exister au pays maraichin. Je n'en connais pas d'exemple.*

D[r] Marcel Baudouin.

Dans son livre *De l'amour*, Sénancour avait déjà vanté les heureux résultats d'une coutume identique :

« *Dans la petite presqu'île de Portland, les jeunes filles ne se marient pas avant d'être enceintes; et cet usage n'a pas encore été détruit par l'influence de la religion. Lorsqu'un jeune homme et une jeune fille ont entretenu pendant quelque temps un commerce stérile, on croit que la Providence ne les a pas destinés l'un à l'autre. La femme conserve sa réputation et elle peut agréer plusieurs prétendants jusqu'au moment où, devenue mère, elle contracte un mariage solide et indissoluble.* »

Mais voulons-nous être loyaux et logiques avec nous-mêmes : est-ce que notre divorce, de plus en plus fréquent, ne convertit pas toutes nos unions les plus légitimes en mariages d'essai ?... Charles Turgeon écrit dans son gros livre sur *Le féminisme français* (1) :

« *Par le fait du divorce, les unions légitimes ont tendance à devenir des engagements à terme, un bail temporaire, quelque chose comme un stage d'épreuve. Si, après quelques mois ou quelques années d'expérience, le couple ne se convient pas ou ne se convient plus, on en sera quitte pour quelques scènes violentes jouées en public, et chacun reprendra sa liberté avec l'assentiment de la justice et des lois. On entre par la grande porte en se réservant de fuir par la petite. Sans les résistances de l'église*

(1) Larose et Tenin, éditeurs.

catholique, les progrès énormes, que le divorce a faits dans nos mœurs, nous entraîneraient rapidement à ce qu'on a justement appelé la « polygamie successive ». Sans doute, nos divorcées ne sont pas comparables encore à ces matrones romaines dont parle Sénèque, et qui comptaient le nombre de leurs années par le nombre de leurs maris. Ainsi pratiqué, le divorce équivalait à l'union libre. Avouons cependant qu'en s'acclimatant chez nous plus rapidement qu'on ne l'imaginait, il menace gravement le mariage lui-même. »

Cette conclusion pessimiste est-elle fondée ?

Allons le chercher au cœur même de notre pays, foyer du *maraîchinage.*

CHAPITRE IV

LE MARIAGE A L'ESSAI EN FRANCE

LE MARAICHINAGE

COUTUME SEXUELLE DU PAYS DE MONT (VENDÉE)

(d'après le Dr MARCEL BAUDOUIN, ancien maire.)

LA GROSSESSE D'ESSAI AVANT LA NOCE ET LE PRÊT DES MARIS

Puis, mettant la bouche sienne
Tout à plat dessus la mienne,
Me mord et je la remors ;
Je lui darde, elle me darde
Sa LANGUETTE *frétillarde ;*
Puis en ses bras je m'endors,
D'un baiser mignard et long
Me ressuce l'âme adonc.
Puis en soufflant la repousse,
La ressuce encore un coup,
La ressouffle tout à coup
Avec son haleine douce,
Tout ainsi les Colombelles
Trémoussant un peu les ailes
Hâvement se vont baisant.

RONSARD (Ode VII, 2)

Il subsiste encore aujourd'hui, en France même, une coutume assez ignorée, parce qu'elle n'est pratiquée que dans un pays restreint, mais qui est extrêmement curieuse à étudier, et qui prouve que, de nos jours, il reste au moins une contrée où l'on n'a pas tout à fait méconnu l'im-

portance de la question sexuelle pour la femme avant la noce, en permettant même nettement à la femme de pratiquer, si j'ose dire, une polyandrie anticipée.

Le document sur lequel je m'appuie a eu au moins quatre éditions dans une maison aussi connue qu'estimée, et dont les auteurs sont d'ordinaire les plus célèbres savants de la Faculté de Médecine : j'ai nommé A. Maloine et fils, éditeurs, 27, rue de l'Ecole de Médecine, à Paris. Intitulé : « *Le maraîchinage, coutume du pays de Mont (Vendée)* », ce travail consciencieux est signé du docteur Marcel Baudouin, ancien maire de la Barre-de-Mont (Marais de Mont). L'auteur en précise ainsi le but, qui ne peut être qu'approuvé :

« *Après avoir vu tomber, sous le feu des mitrailleuses allemandes, tant de nos vigoureux Vendéens et de nos jeunes gars* MARAICHINS, *j'ai pensé qu'il fallait, sinon redire à ceux qui restent qu'ils ont toujours sous la main un vrai remède contre ces colossales hécatombes, du moins faire connaître encore mieux au grand Public les véritables bienfaits de leurs mœurs primitives, en ce qui concerne la sincérité et la valeur sociale du* MARIAGE, *contracté dans les conditions ethniques sur lesquelles j'ai tant insisté.*

En matière de REPOPULATION, *il n'y a pas de petits détails, et, surtout à l'heure présente, pas de* PETITS REMÈDES !

Il faut prendre le Taureau par les cornes et regarder, bien en face, ce qu'a fait la Nature. »

Ayant ainsi précisé ses nobles intentions, l'auteur, pour nous expliquer en quoi consiste cette coutume de « maraîchiner », rappelle, avec beaucoup d'à propos, que le professeur Debove, ancien doyen de la Faculte de Médecine, ancien secrétaire perpétuel de l'Académie de Médecine, se chargea de le faire lui-même en présentant en ces termes son livre à l'Académie :

« *J'ai l'honneur de présenter à l'Académie un petit ouvrage du Dr Marcel Baudouin, intitulé :* Le Maraichinage, *Coutume des Maraichins, c'est-à-dire des Habitants du Pays de Mont, en Vendée maritime, pays natal de l'auteur.*

Les mères ne pourront pas recommander à leurs filles la lecture de ce livre; mais il est intéressant pour l'Anthropologiste et l'Hygiéniste.

« *A toutes les époques et dans tous les temps, les jeunes gens, mus par l'instinct sexuel, ont cherché à se plaire.*

*C'est le premier acte d'une comédie ou d'un drame, suivant les circonstances, dont le dernier sera l'*Accouchement.

« *Chez la plupart des peuples civilisés, dans ce premier acte, on se contente de se regarder et de s'adresser des compliments, imitant le paon qui étale ses belles couleurs ou le rossignol dont la voix enchante sa femelle...*

Dans le pays de M. Marcel Baudouin, les jeunes garçons et les filles, afin de se mieux connaître, en présence des parents, en public, en pleine foire, sans aucune honte, pendant des heures entières, pratiquent le Baiser buccal, *qui, grâce à des mouvements de circumduction de la langue, renseigne chacun des partenaires sur la cavité buccale de l'autre et sur les réactions que peut provoquer son excitation. Le Mariage est un concours, dont le* Maraichinage *(tel est le nom donné à cette pratique) serait l'épreuve éliminatoire : épreuve bien insuffisante, l'activité buccale ne permettant de rien préjuger sur le fonctionnement des autres appareils.*

« *Ces mœurs, très spéciales, n'auraient pas d'inconvénients aussi grands qu'on pourrait l'imaginer, car les* Enfants illégitimes sont rares *dans le pays; mais cependant les pratiques sus-mentionnées, du moins la statistique le démontrerait, auraient pour effet* d'abréger la durée de la première grossesse... »

« *Baiser buccal* », écrit le professeur Debove ; « *baiser intrabuccal* », rectifie l'auteur, qui définit le maraichinage avec une franchise toute médicale en ces termes :

« *Cette coutume consiste principalement dans un* Accouplement buccolingual, *effectué, dans des conditions données, entre un jeune Maraichin et une jeune Maraichine, à l'âge où l'amour pousse dans le cerveau très neuf de mes alertes et vigoureux compatriotes, au moment où les sens s'éveillent... ; lequel est, très souvent, suivi de* Rapprochement sexuel d'Essai, *avant le Mariage.*

L'époque de l'année ne joue, bien entendu, aucun rôle en la matière, car, depuis longtemps, la remarque de Beaumarchais est aussi vraie dans nos provinces les plus reculées et de mœurs très primitives que sur les Boulevards les plus extérieurs ou intérieurs de Paris !

Il s'agit là d'abord d'un Baiser, non seulement de bouche à bouche, mais intrabuccal, *c'est-à-dire accompagné d'*introduction de la langue, *exécuté* More Columbino, *c'est-à-dire à la manière du « becquetage des colombes », quoique en réalité les pigeons ne pratiquent guère que le* frottement cutané.

D'après nombre de personnes du pays, il s'accompagne presque toujours, en raison de sa prolongation et de sa grande durée, d'une sensation voluptueuse de part et d'autre.

Mais ce cataglottisme est tout à fait indépendant *du coït vrai. Il ne s'y pratique jamais en même temps que lui. Au Pays Marai-*

chin, ce sont deux actes très distincts *et toujours, quoique se succédant parfois, assez* **éloignés** *l'un de l'autre.*

Le Baiser More columbino, *en effet, s'exécute en position* debout, *dans la rue, ou* assis *à l'auberge, tandis que les rapprochements génitaux, quand ils se produisent, ont toujours lieu dans des conditions différentes.*

Ajoutons enfin que l'Acte sexuel, *qui suit souvent le* Cataglottisme, *doit être considéré comme faisant partie également de la Coutume, car son but ethnique est l'*Essai de la Grossesse avant le Mariage.

Seuls, les garçons et les filles à marier maraichinent. Ils le font, encore de nos jours, en pleine Rue, à la vue de tous, debout, *ou au milieu de la foule, qui circule le matin dans le marché ou l'après-midi dans la foire. D'autres fois, en retournant à la ferme, située au milieu du Marais, on s'installe,* au su et au vu de tous, *sur le bord d'un fossé de la grande route, le dimanche, dans l'après-midi principalement; et, la solitude aidant, on va vite en besogne...*

Tout cela n'a lieu, inutile de le dire, qu'exclusivement avant le Mariage *; mais il n'est pas du tout nécessaire qu'on soit* Fiancé officiellement, *pour qu'on ait la possibilité de se livrer à cette distraction, les dimanches et fêtes et les jours de foire.*

C'est seulement ainsi, en effet, qu'entrent en conversation amoureuse tous les jeunes Maraichins, dès que les sens ont parlé. C'est ainsi que les sexes apprennent à se connaître et à s'apprécier. Ce n'est même qu'après cette Epreuve, éliminatoire au premier chef, que le gars est admis à se mettre sur le rang de Candidat aux légitimes noces.

Et ici, soulignons cette remarque capitale de l'auteur :

On n'est pas plus prudent, pour n'être qu'une Femme !

On affirme d'ailleurs que les jeunes filles recherchent plus que les garçons l'occasion de se renseigner ainsi sur la valeur sexuelle des jeunes gens... à épouser.

Après nous avoir pittoresquement décrit ce qu'il appelle les « *foires aux épouses* », les « *marchés à femmes* », qui n'ont d'ailleurs lieu que l'après-midi et où le parapluie joue un grand rôle que décrit minutieusement l'ouvrage abondamment illustré du docteur Baudouin, l'auteur commence à nous avouer, à la page 79, qu'à Saint-Jean-de-Mont, par exemple, il n'est pas rare de voir, dans la même pièce, appuyés au bord des *lits,* quinze garçons et autant de filles s'*embrasser des heures entières,* tout en prenant une consommation, ce qui constitue, dit-il en note, un simulacre

dépourvu d'artifice. Mais avant de nous donner les détails circonstanciés que nous trouverons dans un instant, l'auteur tient à insister sur le fait — qui nous intéresse d'ailleurs ici particulièrement, que le maraichinage se termine avec le mariage. C'est qu'en effet alors il constitue bien un essai sexuel de la part de la femme avant le mariage pour voir si, dans l'important domaine sexuel, elle pourra sympathiser avec son futur mari. Le docteur Marcel Baudouin écrit expressément :

« IL NE SE CONTINUE JAMAIS, *sous forme de* LIBERTINAGE, APRÈS LE MARIAGE, *qui est absolument sa seule raison d'être. — Les Maraichins et Maraichines* MARIÉS *ne maraichinent plus ! — C'est donc une Coutume, qui a pour but « le bon motif », et non pas un simple « Mariage de la main gauche » et une* Union libre...

« *Les Maraichines, si franches d'allures, alors qu'elles sont encore jeunes filles et parfois plus que demi-vierges, — tout comme les fillettes* Américaines, *qui flirtent sans vergogne au nez de leur maman, — une fois devenues des épouses, sont d'*EXCELLENTES MÈRES DE FAMILLE. *Leur conduite ne donne, d'ordinaire, prise à aucune critique.*

« *Certes, les mères ne surveillent pas leurs filles, comme on le fait dans la Bourgeoisie ; et c'est ce qui explique la persistance de la Coutume. Certes, elles répètent, pour le Maraichinage, comme pour bien d'autres choses : « Ma fille ne fait que ce que j'ai fait; et tout s'arrangera ! »*

LE BAISER INTRABUCCAL ET AUTRES PRIVAUTÉS

Et enfin, après toutes ces précautions oratoires, l'auteur nous fait attendre jusqu'à la page 114 pour aborder le chapitre du baiser intrabucal (*More Columbino*) dans la coutume. Oyez comment il l'aborde :

« *Quoi qu'il m'en coûte, c'est le moment de décrire avec détails, en homme de science, l'acte véritable du Maraichinage, description devant laquelle tous les Vendéens ont... reculé jusqu'à présent, tant leur respect est grand pour les choses antiques ! Le français, dans les mots, pouvant, aussi bien que le latin, braver l'honnêteté, on me pardonnera cette ébauche, faite à dessein en langage très technique, et dans un style volontairement sobre d'épithètes suggestives.*

I. AUBERGE. — *Assis le plus souvent sur un banc ou sur une*

chaise ou renversé et à demi-couché sur le bord du lit, ou même absolument couché sur un lit, *de même que sa « galande », tout de son long étendue, le Maraichin commence par embrasser sur les lèvres sa « bonne amie » ; et celle-ci lui rend son baiser avec un égal entrain. Quand l'accoutumance est obtenue, on va un peu plus loin. On se serre; on s'enlace. On se roule sur le lit !*

Quand les amoureux sont assis, en face d'un verre de vin ou d'une tasse de café, la jeune fille, de préférence, au début des escarmouches amoureuses, prononcera des phrases de ce genre :

« Mé ton pé contre mon pé,
« Mé ta main dans ma main,
« Et bisons-nous ! »

Tandis que cette autre, plus vulgaire et moins poétique, sort plutôt de la bouche des hommes :

« Mé ta langue dans ma goule, et dis mé que tu m'aimes ! »

C'est le baiser more columbino.

Le jeune homme n'hésite pas à introduire sa langue entre les arcades dentaires — pas toujours très intactes — de sa partenaire (qui souvent a ses dents cariées) *mais qui lui rend instantanément la monnaie de sa pièce, sans la moindre hésitation et avec une satisfaction visible.*

L'introduction s'accentue et s'accompagne de mouvements de circumduction et de plongées pharyngiennes, parfois très profondes, si l'on peut ainsi parler. Les langues fouillent en sens contraire tous les recoins des muqueuses buccales, et tous les diverticules, pour multipier les contacts.

Il existe une manière spéciale de prendre, avec sa langue, la langue de sa partenaire ! On réalise de la sorte, en faisant le vide, dans la cavité buccale, une espèce de Happement, *impossible à décrire.*

Bientôt, à ce petit jeu, d'abord sans conséquence, succède un éréthisme nerveux, local, qui, par l'intermédiaire des centres, retentit rapidement sur les organes génitaux de l'un et l'autre sexe.

Cela va même si loin quand il s'agit de Maraichins ardents, et non encore blasés sur les... avantages de ce flirt buccal, que trop souvent Sensation voluptueuse *s'en suit, et pour la femme et pour l'homme.*

On prétend même qu'il y a parfois éjaculation véritable chez l'homme, sans attouchement ou frottement local.

Souvent pourtant, il ne doit y avoir, chez l'homme, qu'une simple sécrétion des glandes du prépuce ou de l'urètre, sans éjaculation spermatique vraie.

Mais il est inutile de dire que, si l'on peut sans difficulté assister aux manifestations extérieures du Maraichinage, il est fort malaisé, soit de savoir ce qui se passe vraiment sous les vêtements mêmes, soit de provoquer des confidences assez intimes et suffisamment véridiques pour que le médecin puisse être édifié sur les phénomènes

génitaux qui se produisent réellement, au moment où l'excitation sexuelle est portée à son maximum par des attouchements bucco-linguaux énergiques et répétés.

Certains affirment qu'à un moment donné la jeune fille énervée ne résiste plus et qu'elle est à la merci de son galant. Celui-ci, dans ces conditions, la masturberait *à différentes reprises : cela pendant plusieurs heures et presque sans relâche.*

Il est certain que la MASTURBATION *joue, dans les contrées où l'on redoute la Grossesse avant le Mariage, par suite d'une Civilisation dite plus avancée, un rôle bien plus grand que dans le Marais de Mont, où les rapprochements sexuels ne font peur à personne, pas plus aux jeunes filles qu'aux maraîchins.*

LA MASTURBATION GÉNITALE *de la femme par l'homme est au Marais de Mont un fait rare, mais qui est indéniable, à mon avis. — C'est surtout dans les* Bourrines *de la Rive de Mont que le fait a lieu, d'ailleurs à l'*insu des parents. *Les jeunes gens sont généralement* couchés *ensemble sur un lit, la maisonnette étant vide; et alors ils passent, comme ils disent, « un bon moment » !*

La Maraichine est alors étendue, les jupons relevés, et le haut du corps seulement éclairé. — Il y a quelque temps, cette masturbation était plus fréquente, les rapprochements sexuels étant alors plus rares qu'aujourd'hui.

En réalité, il n'y a guère là, à mon avis, qu'une Masturbation buccale réciproque. *La sensation voluptueuse n'est obtenue que par l'intermédiaire d'une muqueuse non génitale et du système nerveux central, comme parfois on observe, chez les jeunes gens continents, une éjaculation de sperme, pendant que le coiffeur leur coupe les cheveux.*

Ainsi, dans le Bocage Vendéen, où le costume favorise cette maladie de l'acte sexuel, les relations par les poches entre amoureux étaient si bien admises par tout le monde que lorsqu'une jeune fille était fiancée, le jeune homme demandait à ses parents la permission de la « fréquenter » et on l'autorisait à passer chaque après-midi du dimanche quelques heures dans la chambre de la jeune fille. Ces pauvres filles n'avaient pas d'autre moyen que la masturbation de patienter jusqu'à l'époque du mariage.

Le Dr Pouillet, dans son livre sur la Femme, *a raconté qu'en Normandie et surtout dans le Calvados, les Noces villageoises étant accompagnées d'un bal, au moment où les Mariés se retirent, chaque danseur prend sa danseuse sur ses genoux et* L'AMUSE COMPLÈTEMENT AVEC LA MAIN *(Masturbation typique).*

Il faut avouer vraiment qu'entre l'acte maladif et l'acte normal, médicalement parlant, on ne saurait choisir que le second, puisqu'il n'y a pas moyen de faire mieux. A tout prendre, le Maraichin est donc bien plus conséquent avec lui-même et la Nature que le Bocain de Vendée et le Normand !

On a dit aussi que la jeune fille se livrait elle-même à des attouchements de la verge de son amant; mais je me permets de douter de cette Masturbation génitale *particulière, au point de vue de la* Coutume générale, *s'entend.*

En tout cas, à l'Auberge même, il n'y aurait pas, généralement, coït vrai, même actuellement. On m'a conté qu'un jeune vicaire du Marais avait été très surpris d'entendre à confesse des jeunes filles s'accuser d'avoir « joué à la Poupée ». *Il ne pouvait pas comprendre, certes, puisqu'on ne lui avait pas appris au Séminaire le* Maraichinage, *mais seulement la pratique ordinaire des Couvents et des Séminaires.*

Il s'agit tout simplement de la Masturbation *de l'Homme par la Femme. En effet, souvent les petites filles du Marais ont des poupées minuscules, en coton ou en étoffe, dont les dimensions ne dépassent pas celles d'une verge normale en érection.*

II. Plein air. — *Les choses se passaient en plein air, autrefois, de la même façon. Mais actuellement, sur les routes, sinon dans les prés, on se borne à s'embrasser debout,* more columbino... *Puis l'on s'asseoit d'ordinaire sur l'herbe, et l'on s'étend sur le sol, comme on ferait sur un lit, à l'auberge. Le rapprochement sexuel, quand il a lieu, se produit généralement dans ces conditions, à l'abri d'une dune ou sur la lisière des sapins qui la couvrent, plus souvent dans une prairie.*

Le coït, qui n'est pas, en somme, de règle, a lieu, en effet, en plein air, et parfois plusieurs couples opèrent ensemble, sans se trouver gênés le moins du monde. On cite, bien entendu, des faits spéciaux, mais très exceptionnels : comme celui d'une femme épuisant en une soirée deux hommes, qui, à tour de rôle, accomplissaient l'acte génital !

On prétend qu'aujourd'hui le Coït est plus fréquent, relativement, que la Masturbation, et que les jeunes filles qui se marient enceintes sont plus nombreuses qu'autrefois.

Soulignons, en passant, cette opinion du docteur Marcel Baudouin, que Mme Jane de Magny pourra, tout à son aise, monter en épingle :

« *En thèse générale, il semble bien que la Femme soit moins portée à de certains plaisirs : ce qui assure la stabilité de la Famille.*

« *Si elle avait les mêmes inclinations que l'homme, il lui faudrait aussi mener, avant le Mariage, peut-être une vie de Quartier-Latin... Et le Mariage ne la calmerait peut-être encore pas plus qu'il ne calme tous les maris !* »

LE RAPPROCHEMENT SEXUEL, LA GROSSESSE D'ESSAI AVANT LE MARIAGE ET LES ÉCHANGES DE PARTENAIRES

OU L'ON VOIT QU'UNE SORTE DE POLYGAMIE AVANT LA LETTRE SUBSISTE EN FRANCE

Ici, suivons pas à pas le travail si consciencieusement documenté du docteur Marcel Baudouin. Il nous permettra de formuler, en leur temps, d'utiles conclusions.

Tout d'abord l'auteur constate qu'évidemment la grossesse seulement après mariage est relativement récente et bien postérieure à la grossesse libre, qui est, elle, aussi vieille que le monde. Puis il va nous faire faire une promenade on ne peut plus intéressante à travers nos provinces :

A) EN VENDÉE

A la différence du pays maraîchin où l'on admet et pratique la grossesse d'essai, on la redoute dans le bocage vendéen et on lui préfère la masturbation. Voici en effet ce qu'écrit le docteur Boismoreau, de Saint-Mesmin-le-Vieux :

« *On ne se contente pas ici de pratiquer le Baiser intrabuccal prolongé, sur le bord du chemin, à l'abri du Parapluie. On Miguaille, c'est dire que l'on introduit la main par le trou du cotillon du jupon !*

« *Fourr' ta main dans ma miguaillière :*
« *Tu verras tio p'tit merlandia* » *!*

« *Le* « *merlandia* », *diminutif de* « *merle* », *est l'objet de recherches actives et prolongées ; le* « *merlandia* » *trouvé, on ne l'abandonne pas vite. Et, de fil en aiguille, on file, en définitive, le parfait amour.* »

En réalité, commente le docteur Baudouin, le mot *Miguaillage* est synonyme de *Masturbation de la femme*

par l'homme. Il n'a donc rien à voir avec le vrai *Maraichinage*. où cette sorte de Masturbation est beaucoup plus rare, parce que, là, on ne craint pas la *Grossesse d'Essai !*

Mais revenons aux observations et déclarations du docteur Boismoreau :

« *Gars et filles ne sont pas novices en l'espèce. Il y a bien de la résistance de la part de la femme ; mais elle s'abandonne quand même, après avoir recommandé de « faire attention »*.

« Faire attention, *c'est éviter la grossesse, épouvantail des filles, et qui prime à lui seul, toute retenue, pour motif de religion ou de morale. Ce n'est assurément pas une idée* religieuse *qui les empêcherait de commettre le péché de luxure, car c'est toujours le dimanche après vêpres, ou les soirs de retraites, mission, alors que ces* pieuses *enfants de Marie sont saturées de prières, que le Miguaillage se consomme !*

« *La morale est à l'état tellement embryonnaire, chez ces jeunes gens, qu'elle ne saurait, la plupart du temps, s'opposer, d'une façon sérieuse, à cet acte. Du reste, c'est l'habitude du pays.*

> « *Tant qu'à ma mère, à dira rien,*
> *A s'souvindrait d'son temps, voyez-vous !* »

dit la Chanson.

« *Mais la grossesse, c'est le déshonneur complet ; les amies d'hier, pas meilleures que les autres, seront les premières à mépriser la pauvre fille; et les garçons, une fois la bêtise faite,* songent rarement à la réparer par le mariage. *On comprend dès lors la puissance de ces mots : « Faire attention »* !

B) DANS LES DEUX-SÈVRES

(D'après deux lettres du docteur Le Bouchet, de Saint-Loup-sur-Touet, et du pharmacien E. Cordier, à Parthenay.)

Dans une partie des arrondissements de Bressuire et de Parthenay, règne une coutume que l'on nomme le FOUAILLAGE. *Cela se pratique, sous un* Parapluie, *et dans les* Auberges *dans une chambre où se trouve un lit. En général, deux couples au moins opèrent simultanément, car chaque jeune fille a* une Camarade, *qui la suit toujours dans ses sorties. Les baisers se pratiquent avec introduction simultanée de la langue, et, lorsque la sensation voluptueuse est arrivée à son paroxysme, on peut entendre dire : «* Crache mu dans la goule et dis mu que tu m'aimes ! »

Les choses se passent à l'auberge sur une chaise ou sur un lit, avec attouchements réciproques des organes génitaux *par la main*

restée libre. Le garçon a la main passée dans la « Miguaillière » de la fille et la fille introduit la sienne dans la braguette du garçon.

Cet exercice se continue pendant des heures, en prenant du café, avec force rhum. En général, lorsque l'excitation est trop forte, la fille s'abandonne entièrement et le coït est pratiqué sur le lit. Ensuite il est renouvelé; mais LA FILLE PREND LE GARÇON DE SA CAMARADE POUR OPERER. En agissant ainsi, elles prétendent éviter sûrement une grossesse possible. Les maraichines du Mont n'ont pas du tout cette théorie, quoiqu'elles pratiquent parfois le PRÊT DES MARIS, *dont nous parlerons plus loin. Ces pratiques ont lieu ouvertement et on n'y attache pas d'importance. Les jeunes gens les premiers arrivés sont en général ceux qui sont favorisés. En public, les choses se passent de même, mais il n'y a pas coït en général, sauf la nuit, dans les lieux isolés (bois, genêts, blés, etc...) Il résulte de ces coutumes que nombre de filles se marient enceintes et que très peu sont vierges. On peut dire sans exagération que les 9/10 des filles de campagne ont cassé leur sabot avant de se marier, c'est-à-dire qu'elles ont vu et revu maintes fois le loup. Leur mentalité sur ce point est telle qu'une fille qui s'amuse notoirement est considérée comme très honnête, tant qu'elle n'a pas eu un enfant avant de se marier.*

C) EN TOURAINE

A Paulmy, en Paulmissois,
Loin des villes, loin des bois,
Sur les bords du Brignon,
Où le Poisson marche à reculons,
Les Femmes accouchent au bout de six mois :
Seulement la première fois.

Si ce dicton, qui n'est pas spécial à Paulmy, n'a persisté que dans le pays maraichin, dans le Lot et dans cette région de la Touraine, c'est qu'il exista jadis, dans la région du Grand-Pressigny surtout, un centre analogue à celui des Deux-Sèvres.

D) EN BRETAGNE (*pays gallo*)

A Saint-Gilles Pligeaux, près Corlay (Côtes du Nord), le 8 septembre, jour du pardon, après y avoir assisté en grand costume et grande coiffe, les jeunes filles vont se déshabiller — au besoin derrière une haie ou un fossé —

pour reprendre la tenue des dimanches ordinaires et se ranger, avec leur parapluie, sur le bord de la route, organisant ainsi un pardon à parapluies, c'est-à-dire une foire d'épouses.

Même tradition à Guingamp, à l'occasion du pardon, qui a lieu les premiers samedi et dimanche de juillet.

E) DANS LE VENDOMOIS

Extrait de l'*Histoire véritable de Saint-Creluchon*, par Pierre Martellière (Vandosmois), petite brochure de 16 pages in-4° éditée en 1896 par L. Gauthier, à Pithiviers :

« Au Pélerinage de la Saine-Larme, la fête se prolongeait fort avant dans la nuit, et c'était un sujet d'édification pour les âmes vraiment pieuses de rencontrer, sur tous les chemins, de jeunes garçons et de jeunes filles, récitant avec une ferveur sans pareille une ou plusieurs strophes de l'hymne en l'honneur de St-Creluchon! Au bout de neuf mois, augmentation des naissances... illégitimes. Il existait alors, dans ces populations à demi-sauvages, un usage singulier, qu'aujourd'hui nous jugeons étrange à bon droit. Lorsqu'un garçon avait fait un enfant à une fille, il avait l'habitude de l'épouser ! »

F) DANS LE MORVAN

D'après *Le Caducée*, dans le Morvan, pays de nourrice, ON ESSAIE LA FEMME *avant de se marier.* Dès qu'elle devient grosse, on l'épouse de suite.

G) DANS LES PYRÉNÉES (*Ariège*)

D'après le docteur Ed. Chaumier, le savant de Tours bien connu, dans la pittoresque vallée de Bethmale, en particulier à Massat, de même que dans la vallée de Biros, LES JEUNES FILLES QUI N'ONT PAS EU D'ENFANTS OU NE SONT PAS ENCEINTES NE PEUVENT PAS TROUVER DE MARI. Il paraît même qu'on prend les femmes à l'essai et qu'on ne se marie avec elles que si elles deviennent mères.

Commentant cet exemple typique de la grossesse d'essai, Henri Duhamel écrit :

« *Le* Mariage à l'Essai *se pratique dans les villages qui ont la spécialité d'alimenter de nourrices les grandes villes. Le choix d'une femme acquiert la même importance, se traite avec les mêmes méthodes, se conclut avec les mêmes garanties que le choix d'une génisse...*

« *Mais la tradition est inexacte, d'après laquelle les jeunes filles de cette vallée, dès qu'elles ont atteint l'âge de raison, offrent d'elles-mêmes à effeuiller leur couronne, pour aller au plus vite se louer comme « remplaçantes » et gagner une dot à leur fiancé. —* Si elles le font, c'est sans aucune arrière-pensée de lucre *ou* de *progéniture. Elles batifolent pour rien, pour le plaisir.* »

Un mois, 3 *mois,* 6 *mois après, un jeune Bethmalais vient au monde.*

« *Il est inoui qu'un Bethmalais rencontre une jeune fille sans la... bousculer quelque peu. La Belle riposte avec plus ou moins de vivacité; mais le jeu ne paraît point lui déplaire....* »

Cela est constant et très exact chez tous les *Primitifs*, commente le docteur Marcel Baudouin.

H) EN CORSE

Extrait d'une étude de M. A. de Mortillet, dans *La Revue Anthropologique :*

« *En Corse, le Mariage consiste principalement en une cérémonie, que l'on nomme* Abbracio *ou Abraccio (l'embrassement) et qui se passe en famille, après le consentement des deux intéressés et de leurs parents.*

C'est là le seul mariage, le seul qui compte, aux yeux des Corses, celui que l'on n'a plus le droit de rompre impunément. — Le mariage civil *et le mariage* religieux *ne viennent que plus tard, parfois plusieurs mois après l'Abraccio; et il n'est pas rare que la mariée soit alors dans un* ÉTAT AVANCÉ DE GROSSESSE. »

Pour corroborer cette assertion, qu'on vérifie d'ailleurs en compulsant les actes de l'Etat-Civil, le docteur Baudouin cite opportunément cet extrait de l'itinéraire descriptif et historique de la Corse, de M. Léonard de Saint-Germain, qui prouve bien que ce qui compte, en Folklore, pour le mariage, c'est la grossesse, et nullement l'*abraccio*, destiné seulement en principe à en cons-

tituer l'annonce publique officielle : « *Si le fiancé meurt après l'abraccio, mais avant la consécration du mariage à l'église, sa fiancée est considérée comme veuve et doit se soumettre au deuil consacré par les coutumes.* »

I) EN SAVOIE

En Savoie, d'après A. de Mortillet, déjà cité, existait aussi jadis la Grossesse à l'Essai, dans les mêmes conditions que dans la Nièvre et les Pyrénées.

Après avoir établi, par de longues et minutieuses statistiques, que le maraichinage favorise à la fois le mariage et la natalité, après avoir prouvé que deux jeunes filles maraichines sur trois se mariaient déflorées et 50 % enceintes, le docteur Baudouin fait une remarque judicieuse dont nous soulignons l'importance, au point de vue spécial du droit de la femme au plaisir sexuel. Il écrit en effet :

« *Le baiser intrabuccal renseigne en pratique d'autant mieux les époux futurs sur la valeur sensorielle de leurs muqueuses bucco-linguales qu'ils ont été à même, par la même occasion, de s'instruire sur les sensations que leur donnera, pendant le mariage, le contact des muqueuses génitales, cela grâce à l'acte complémentaire du rapprochement sexuel, qu'il est vraiment bien difficile d'éviter en l'occurrence.* »

Ces privautés avant la noce ont donc le double avantage, pour chacun des époux, de les renseigner, l'un et l'autre, sur leurs capacités et sensibilité amoureuses. Il y a *essai* de part et d'autre, de la part des garçons comme des garçonnes, qui ne se privent pas, nous l'avons vu, de changer de partenaire et se réservent tellement bien le droit de recaler le candidat que voici un savoureux aveu du docteur Baudouin, intitulé : « *Restriction des grossesses :* »

« *Les « Maraichines » ont, paraît-il, une idée spéciale sur le processus de la fécondation. — D'après elles, raconte-t-on sous le boisseau, les* ÉJACULATIONS, succédant à une première, *dans l'espace*

de quelques heures, ne seraient pas FÉCONDANTES, *tandis que la première le serait très souvent.*

On conçoit à quelles habitudes une telle manière de voir peut aboutir ! Elles sont d'ailleurs assez difficiles à décrire, mais assez faciles à deviner.

Aussi les « Maraichines » s'arrangeraient-elles, lorsqu'elles ne désirent pas se marier avec le galant choisi, *pour que, presque toujours, la première éjaculation ait lieu dans des conditions telles qu'il n'y ait* pas de fécondation *possible (coït incomplet, avec première éjaculation hors des parties génitales, par Masturbation simple de l'homme, ou tout autrement).*

Après cette opération préliminaire, elles s'en donneraient à cœur joie; elles passeraient, comme elles disent, « un bon moument », le coït complet étant alors admis sans aucune résistance... »

« *Toutefois*, s'empresse d'ajouter notre honnête auteur, *la proportion des jeunes filles qui se marient enceintes est telle qu'elle prouve que ce n'est là qu'une déformation et qu'un accident, très anormal, de la coutume, réservé plutôt à certaines détraquées et excitées génitalement parlant.* »

Et, pour nous faire vite oublier la pensée que du libertinage sans but honnête pourrait hanter l'esprit de ses compatriotes des deux sexes, il se hâte de nous conter une anecdote vraie, attestée par un médecin de ses parents et par le poète maraichin Auguste Barrau, et de nature à démontrer que le prêt des maris n'est point un mythe.

Un jour arrivèrent, à la consultation de son cousin, médecin à Challans, deux femmes, dont l'une se croyait enceinte et le pria de l'examiner. Le docteur, ancien interne des hôpitaux de Nantes, confirma le diagnostic. Alors la compagne de cette femme réclama à la femme enceinte, devant le praticien, « *Cinquante Francs*, POUR LUI AVOIR PRÊTÉ SON HOMME ! »

A. Barrau a raconté ainsi la scène : « Y tou disait baé que, si t'avo poué d'infaints, la faôte en était à ton homme *qui n'valait rien !* A présent, baille mé les cinq pichtoles qui avions caonv'nu l'jour que yé acaonseinti à t'proter le maon... »

Le plus joli est que l'affaire alla jusque chez le Juge

de paix, qui prononça d'ailleurs aux torts de la réclamante.

Il y avait cependant, pour parler le langage du droit, louage de services, qui pouvait mériter salaire !...

Quant au prêt des épouses, il paraît que maraichins et maraichines y sont réfractaires et que deux maris, même sympathisant, ne se répéteraient pas la phrase romaine : « Prêtez-moi votre épouse, si elle y consent, pour que se cimente un lien réel d'amitié entre nous, qui aurons partagé sa couche. »

Bref, conclut notre auteur, le maraichinage n'offre que des avantages, dont le principal est d'augmenter le nombre des naissances, comme le prouvent ses statistiques, DANS LA PROPORTION ÉNORME D'UN TIERS. Voyez les résultats qu'il donnerait, s'il était pratiqué dans toute la France !

« *Donc défendons le baiser si nous voulons que notre race ne disparaisse pas désormais de la surface de la terre. Qu'il soit* extra *ou* intrabuccal, *qu'il aille jusqu'au cataglottisme le plus typique, que nous importe ! Si cette dernière forme est la meilleure pour lutter contre la dépopulation, n'hésitons pas !*

On a dit : Debout les morts ! Crions à notre tour : Couchés, les amoureux ! Des enfants, par le baiser et par l'amour ! Cet ouvrage apporte une solution imprévue à la crise extrêmement dangereuse qui sévit sur les naissances, et par les temps qui courent, c'est là, un problème vital pour la France. On doit donc l'envisager de face, sans fausse honte et avec le plus grand courage, même dans les milieux féminins les plus civilisés. La jeune fille doit y songer, tout autant que son futur mari, dès maintenant, si l'on veut préparer l'après-guerre et refaire ce que cette terrible aventure des dernières années aura détruit.

Il faut reconstruire par tous les moyens, même les moyens PRÉHISTORIQUES.. *Ce sont parfois les meilleurs, au demeurant.*

LE MARAICHINAGE *est, en effet, sous l'allure d'un faux* libertinage, *un* ESSAI, *très long de part et d'autre; une* EXPÉRIENCE, *librement consentie, sans restriction sensuelle d'aucune sorte, puisque très souvent il y a* GROSSESSE, *et sans aucune conséquence grave, au point de vue de la* MORALE UTILITAIRE, *même quand le Baiser est public et s'accompagne de Rapprochements génitaux menant à la* GROSSESSE *avant* LE MARIAGE. »

CHAPITRE V

DE LA LIBERTÉ SEXUELLE DE LA FEMME NON MARIÉE

L'UNION LIBRE

L'AMOUR LIBRE — LE MARIAGE LIBRE

Fais-nous brûler de tes flammes,
Amour ! C'est l'unique bien
Qui doit unir nos âmes !
Mais pour former ce lien,
Tendres amants, pour notaire
Ne prenez que le Plaisir,
Pour témoin que le Mystère,
Pour prêtre que le Désir.

JOSEPH SAURIN

Je suis partisan de l'union libre, entièrement libre. C'est la loi de la nature. Mais nous n'y arriverons que progressivement, par étapes.

« *Quant aux enfants, il serait juste de leur assurer à tous un état-civil également honorable ; il serait encore logique de leur faire porter le nom de leur mère.* »

OCTAVE MIRBEAU (*Gil Blas*, 16 *octobre* 1905.)

Je voulais intituler ce chapitre : *De la liberté sexuelle de la femme libre.*

J'ai été obligé de remplacer le mot : *libre* par ceux de *non mariée*, car il aurait paru paradoxal que j'eusse à démontrer la liberté d'une personne libre !

Mais c'est que jamais la femme n'est libre, j'entends sexuellement libre.

Elle n'a le droit de satisfaire que dans les liens du mariage son besoin sexuel, (qui est cependant au moins aussi impérieux que celui de l'homme). Elle ne peut régulièrement aimer et être aimée que dans le mariage. Pour avoir le droit de faire l'amour ou d'enfanter, il lui faut se marier ! Son amant ne peut être que son mari. Tant pis pour elle si, pour mille raisons, elle préfère ne point s'enchaîner, ou si, mal mariée, elle a peur du divorce, qui est encore un petit scandale de mœurs, ou si, veuve, ou divorcée, elle éprouve le besoin physiologique et naturel de satisfaire, même sans amour du cœur, son appétit sexuel ! On la traitera comme une irrégulière, ses enfants ne seront que des bâtards, désavantagés par le Code, et portant le nom de leur mère comme une tare. A peine commence-t-on à assimiler les vieilles liaisons aux ménages dits réguliers, quand il s'agit de donner des allocations aux pauvres femmes du peuple, trop malheureuses pour se payer les frais d'une noce avec dîner au Palmarium et char à banc fleuri ; mais, dans les salons, dans ces salons qu'il faudrait fermer, m'écrivait Pierre Wolff, qui les connaît bien, si l'on voulait abolir la prostitution, dans ces salons où, trop souvent, ces grandes dames « à leurs laquais se sont prostituées, » avec quel dédain toisera-t-on « l'irrégulière ! » La pensée qu'exprimait Alphonse Esquiros dans *les vierges martyres* est toujours vraie :

« *Nous avouons préférer la femme qui garde les devoirs du mariage, sans en avoir contracté les liens, à celle qui en a formé les liens et qui en viole les devoirs. Or, si les femmes du monde sont justes, elles avoueront qu'entre elles et ces pauvres filles si méprisées, qui vivent avec un amant, il n'y a guère souvent que la différence du parjure.* »

Je ne m'amuserai pourtant pas ici — il y faudrait un bien gros volume — à rappeler les satires dont a été criblé le mariage, mais qu'on me permette, sans même citer les fameux jugements des Cours d'Amour et de la comtesse de Champagne, qu'on a pu retrouver dans *La Maîtresse Légitime*, de prétendre que tout être a droit à l'amour,

j'entends à l'amour physique, et que cependant personne ne doit être contraint de se marier. Qu'au point de vue social des Etats, le mariage soit une institution utilitaire, c'est possible : elle ne saurait être obligatoire comme le service militaire! Et est-ce la faute des candidats éventuels si le mariage en épouvante tant à l'avance ? Est-ce la faute des amants si le mariage semble à tant de gens incompatible et irréconciliable avec l'amour ?

Je ne citerai que deux petites fables que je trouve délicieuses, l'une de Mlle de Scudéri, l'autre de Deville. Je ne vous les donne pas à méditer, car elles sont bien plus subversives qu'elles en ont l'air ; je ne vous les donne qu'à lire bien vite. Les voici :

LE SERIN ET LE PINSON : LA CAGE ET LE MARIAGE
(FABLE)

« Qu'il est doux d'être dans sa cage,
Disait au dehors un pinson,
Y voyant un serin qui, de son doux ramage,
Faisoit retentir sa prison.
Il a nourriture à foison ;
Bon pain et gentille femelle ;
Et peut, quand il veut, avec elle
Rire, boire et manger, et dire la chanson. »
C'est ainsi que, voyant une jeune pucelle,
Damis croit qu'il serait au comble des plaisirs,
S'il pouvait se lier d'une chaîne éternelle,
Avec ce doux objet de ses tendres désirs ;
Mais la cage et le mariage
Ne font sentir les maux que quand on est dedans.
Pour devise prenez cette leçon fort sage :
Jamais maris, toujours amants.

Mlle DE SCUDÉRI.

Et voici celle de Deville :

Rose et Colin s'aimaient comme on aime au village :
L'hymen devait bientôt couronner leurs désirs ;
En attendant ils se donnaient pour gage
Mille baisers : c'étaient mille plaisirs.
— « Laissez donc là ce beau négoce,
Disait avec humeur un de leurs grands parents :
Vous pourrez, quand viendra le temps,
Faire l'amour après la noce ! »

— « *Mon vieil ami, chaque chose à son tour,*
Lui répond un voisin; ne gronde pas, écoute :
Ils auront bien le temps sans doute,
Mais alors auront-ils l'amour ? »

Ce qui tendrait à justifier que, selon le mot de Camille Mauclair (1), « *l'amour est écrasé dans le mariage et que le mariage est construit contre l'amour* », c'est que la médecine et la science, qui ne font point de sentiment, enregistrent des observations singulièrement troublantes.

Le docteur Binet-Sanglé (2) écrit :

« *L'union libre, condamnée par l'Eglise, ignorée par l'Etat, honnie, méprisée, produit « l'enfant de l'amour ».*

« *D'après Karl Burdach, ces enfants de l'amour sont plus sains, plus beaux et plus intelligents que les autres : leur supériorité est également affirmée par Girolamo Cardano, Lucilio Vanini, Pontus Heuterus, Le Camus, Virey, Demangeon, Martin Saint-Ange et Grimaud de Caux.*

« *Don Juan d'Autriche, écrit Alphonse de Candolle, était supérieur à Philippe II, Vendôme à Louis XIII et à Gaston d'Orléans. Le rôle des bâtards dans les familles princières est remarquable, quand on songe à leur nombre. Je citerai Dunois, le bâtard de Savoie, le prince Eugène, Vendôme, le connétable de Bourbon, Maurice de Saxe, tous fils et petits-fils de bâtards, sans parler de quelques modernes.* »

Une autre supériorité de l'union libre sur le mariage, c'est que le bonheur semble se mieux plaire dans les faux mariages, dont les amants sont d'autant plus solidement rivés l'un à l'autre qu'aucune chaîne légale ne les lie. Dans la brochure qu'Emile de Girardin publia en 1851 sous le titre *L'égalité de l'homme*, pour défendre l'union libre, il écrivait :

« *A la ville, entre ouvriers et ouvrières, les mariages libres, les mariages sans immixtion de « M. le Maire » ne sont pas rares, et ceux-là ne sont pas les moins heureux ni les moins fortement unis quoique, dans les ménages d'ouvriers, les enfants soient longtemps une lourde charge.*

Le vrai, c'est l'union libre nouée entre l'homme et la femme en connaissance de cause, et s'ennoblissant par la durée ; c'est le ménage.

---

(1) Op. cit.
(2) Op. cit.

Le faux, c'est l'union indissoluble contractée en toute ignorance réciproque, et finissant par l'adultère ; c'est ce qu'on appelle le mariage.

La preuve que le divorce, qui a existé en France pendant vingt-quatre ans, du 10 septembre 1792 au 5 mai 1816, serait un palliatif et rien que cela, c'est qu'il laisse subsister, sans la dénouer ni la trancher, la question culminante, la question fondamentale, celle de l'enfant.

La raison finissant toujours par avoir raison, on peut prédire avec certitude qu'il y aura dans l'avenir un jour, où deux personnes qui seront tentées d'unir leurs destinées s'abstiendront de prendre le chemin de la mairie. »

Il semble qu'Emile de Girardin ait été un bon prophète, ou tout au moins un prophète de vérité, car, dans son livre : *L'évolution du mariage et de la famille* (1), Charles Letourneau rapportait qu'il a 35 ans — c'était en 1888 ! — les calculs d'A. Bertillon donnaient déjà le dixième des ménages parisiens, soit 40.000, comme vivant en état d'union libre ou de concubinage, état prouvé éternel « *par l'expérience de tous les siècles* », pour employer l'expression de Bossuet. C'est que, conclut Letourneau, « *la monogamie imposée a toujours été plus apparente que réelle. La prostitution, l'adultère et l'union libre ont servi de soupape de sûreté à des penchants trop invétérés et trop violents pour se laisser maîtriser par des textes légaux.* »

Cette thèse de l'amour libre a été exposée avec une étonnante richesse d'arguments et une éloquence passionnée par un économiste que ses travaux ne semblaient guère orienter dans cette voie. J. Novicow, qui fut vice-président de l'institut international de sociologie et qui fut un des esprits les plus libres de notre temps, — pacifiste, libre-échangiste, fédéraliste, et par dessus tout, humain — a consacré à *l'affranchissement de la femme* un livre magistral, où il s'élève avec force contre le long martyre de la femme à travers les âges, contre la prétendue infériorité de la femme, proclame l'égalité sociale des sexes, et démontre la supériorité morale de l'union

(1) Vigot frères, éditeurs.

libre, ou, plus exactement, de l'amour libre. Par là, il rejoint Ellen Key, le plus noble cerveau du féminisme moderne.

Sa thèse se résume ainsi. L'amour sexuel donne le bonheur le plus intense qui se puisse imaginer. S'il est un droit inaliénable et imprescriptible, c'est celui de prendre la part la plus complète au bonheur que comportent les conditions physiologiques et psychologiques de l'être humain.

Or, étant données les institutions actuelles, la femme ne pourra jamais éprouver la plénitude des jouissances provenant de l'amour — la plupart sont vendues aux hommes, soit par la prostitution, soit par le mariage. « Dans nos sociétés modernes, neuf fois sur dix (peut-être faudrait-il dire plutôt 99 fois sur 100), la perte de la virginité n'est pas accompagnée pour la femme des impressions les plus radieuses de la vie. Neuf femmes sur dix sont des victimes produites par l'imperfection de nos institutions. » « Quand, après une première tentative, le plus souvent malheureuse d'union matrimoniale, l'âpre besoin de bonheur se réveille dans le cœur d'une femme, quand elle éprouve l'ardent désir d'aimer où d'être aimée, quand elle rencontre l'objet adoré, deux voies s'offrent à elle : celle qui est droite et ouverte : le divorce, et celle qui est détournée et cachée : l'adultère. Il est facile de démontrer que les deux voies causent à la femme une série de souffrances qui amoindrissent dans une immense mesure ou annulent presque complètement les joies du nouvel amour. » Quant à la femme, qui a eu le courage de braver les conventions, qui, libre et vierge, s'est donnée à l'homme aimé au moment où la passion l'enchaînait vers lui, celle-là, la société la punit durement d'avoir obéi aux lois de la nature, elle la condamne au malheur éternel, surtout si l'abandon à l'homme aimé a pour conséquence la maternité. Conclusion : l'amour devrait procurer à la femme le bonheur le plus intense qu'il soit possible d'atteindre ici-bas. Or, pour l'immense majorité de nos compagnons, il est la source des souffrances les

plus cruelles et les plus imméritées. Il est donc incontestable que nos institutions sociales font de la femme une victime malheureuse digne de la plus profonde commisération. En réalité, si on va au fond des choses, on découvre que nous ne pouvons jamais nous soustraire aux injonctions impérieuses de la nature, ni méconnaître ses lois. On n'admet pas encore, d'une façon officielle, la légitimité absolue de l'union libre, on déclare qu'elle est le comble de l'immoralité ; mais une voix secrète nous crie, avec une force irrésistible, que c'est là l'œuvre véritable, et par conséquent morale, bien que notre esprit soit perverti et déformé par ses routines séculaires. Nous rentrons dans les plus profonds replis de notre être la sympathie la plus tenace et le respect le plus absolu pour la femme qui se donne à l'homme qu'elle aime et au moment où elle l'aime. Les femmes qui ont obéi à l'amour sont placées pour nous dans un empyrée de gloire et de poésie. Ces femmes-là ne sont pas canonisées par l'Eglise, mais elles le sont par le consentement universel de l'humanité ; l'amour met au front de ces héroïnes une auréole de lumière. » La base de l'ordre social étant que nulle créature humaine ne doit être privée de la somme de bonheur qui pourrait lui être départie, *l'amour doit être considéré comme le plus sacré et le plus imprescriptible* de tous les droits. Toutes les unions devraient être libres et toutes les unions libres deviendraient légales dans une société bien organisée. Toute liaison, pourvu qu'elle soit basée sur l'amour, serait considérée comme honorable et morale.

Or il est évident qu'une seule voie peut mener à la moralité complète : *l'égalité absolue entre les sexes.* « En effet, c'est quand la femme disposera entièrement d'elle-même qu'elle pourra se donner uniquement à celui qui lui inspire de l'amour et se refuser entièrement à tout autre.. *A l'époque idéale mais encore lointaine de l'amour libre, il n'y aura plus de maris ; il n'y aura que des amants.* Dans la liberté, aucune femme n'aura besoin de se cacher. Cela sera son droit imprescriptible de vivre

avec qui bon lui semble et *le temps que bon lui semble*.. L'union libre pourra être rompue à chaque instant — et il y a un grand intérêt social à ce qu'il en soit ainsi, car l'intérêt capital de la société est que ses membres soient tous aussi heureux que possible — la liberté de la femme, en favorisant le triomphe des meilleurs, contribuera à hâter le perfectionnement de l'espèce humaine. »

Voyons d'ailleurs à ce propos l'opinion autorisée d'Ellen Key, dont je viens de dire que Novicow rejoignait les conclusions. La voici :

« L'Amour continuera à faire commettre ce qu'on pourrait appeler des adultères moraux, mais ce sera un amour éclairé par la sélection. On commence à peine à comprendre la doctrine de l'évolution, elle n'a donc pu exercer son action sur les idées et la conduite des hommes. Peut-être en reviendra-t-on dans ce domaine au principe de Platon : « *C'est l'utile qui est le bien : le nuisible qui est le mal.* » Quand de bonnes raisons militent pour le maintien d'une union, par exemple le désir de continuer à soigner un mari ou une femme, à lui donner l'appui moral dont l'un ou l'autre ont besoin, il se pourrait qu'à l'avenir on reconnût le droit, que certaines femmes et certains hommes se sont arrogé de nos jours, de devenir père par une autre femme, *mère par un autre homme*, quand l'époux ou l'épouse n'y ont pas les qualités requises.

On commence déjà à comprendre grâce à l'expérience, le droit moral d'un homme ou d'une femme à se partager, à appartenir simultanément à plusieurs êtres et à des degrés différents si cet homme ou cette femme n'a. pas connu l'amour vrai, le grand amour, un amour unique qui remplit tout l'être à jamais. Ces conflits — il en est de très connus — trouvent parfois une solution nouvelle. Ce n'est pas la solution de Luther pour Phillipe de Hesse, qui se remaria secrètement au moment où sa première femme lui donnait son neuvième enfant. Tantôt c'est à la solution que Gœthe avait d'abord entendu donner à Stella; la femme cède la place sans faire d'éclat : la sympathie, la force des souvenirs qui lie les anciens époux permet une coexistence amicale, où le souci des enfants tient le plus de place, et le mari conclut un nouvelle union.

Peut-être une solution analogue semblera-t-elle un jour plus désirable et plus honorable, même au point de vue des enfants, qu'elle ne le semble aujourd'hui

Quand on fait de l'amour la base morale du mariage et qu'on envisage cet amour comme nécessairement immuable, on néglige un facteur essentiel : la vie n'est pas un jeu de société où il

s'agisse de choisir un partenaire une fois pour toutes et sans autre difficulté.

Le christianisme, en donnant à la morale sexuelle une base religieuse et des sanctions supra-terrestres, l'a privée de tout lien avec le principe de la conservation de l'espèce, et il aboutit à une contradiction. C'est pourquoi le christianisme, qui a eu d'ailleurs une si grande influence sur l'amour, et qui a su l'idéaliser indirectement, n'a jamais pu concilier les exigences de l'individu avec celles de l'espèce, ni les besoins de l'âme avec ceux du corps. Seule, la loi morale nouvelle satisfait toutes les aspirations de ceux qui voient dans le développement des individus le progrès de la race tout entière.

Le fait d'avoir donné le jour à des enfants n'implique pas pour un père ou pour une mère le devoir de sacrifier un amour qui les rendrait heureux, à un bonheur inconnu jusque-là, précieux pour eux-mêmes et inappréciable pour l'humanité. Plus d'une femme a donné des enfants à son mari sans avoir eu vraiment l'enfant de son amour : plus d'un homme a donné son labeur à la société, mais son œuvre véritable n'a pas été accomplie jusqu'au jour où l'amour, un grand amour, a enflammé leur désir à tous deux et donné au monde l'enfant et l'œuvre définitive.

La société exige aujourd'hui d'un père ou d'une mère qu'ils sacrifient à leurs enfants les chances de bonheur que leur offre un nouvel amour; elle sera moins sévère quand le prix de la vie sera mieux mis en valeur et quand on comprendra le devoir des parents envers les enfants comme un devoir nouveau : celui de renouveler ses forces et de demeurer jeunes et vraiment vivants. Et ce rajeunissement des parents pourrait aboutir à une vie de famille assez riche pour que les parents trouvent un second printemps dans la jeunesse de leurs enfants.

Ce n'est pas seulement en ce qui concerne ses biens, mais en ce qui touche ses droits civiques et la libre disposition de sa personne que les droits de la femme mariée doivent être égaux à ceux de la femme célibataire.

La loi nouvelle devra être rédigée de manière à laisser le plus de latitude possible au plein épanouissement du bonheur et à restreindre dans la mesure du possible les chances de malheur. Et la première condition pour arriver à cette double fin est l'absolue indépendance des époux.

Plus la personnalité se développera, moins l'état actuel des choses répondra aux besoins de l'amour.

Bien des ménages ont déjà des appartements séparés et peut-être ce fait n'aura-t-il plus rien d'anormal pour la génération qui vient.

Il faut d'abord que la liberté des époux soit garantie et que les lois n'y viennent pas mettre d'entraves. »

A la vérité, la guerre a tellement développé l'union libre que c'est presque le mariage qui deviendrait maintenant la soupape de sûreté du concubinage ; l'ère prophétisée par Engels dans son livre « *L'origine de la famille, de la propriété et de l'Etat* (1) semble venue de « *la génération de gens qui se moquent de ce qu'on aura pensé sur ce qu'ils devaient faire.* » Et les temps semblent proches, qu'avait également prophétisés Bebel, cet autre socialiste, où nous pourrons saluer une liberté nouvelle : celle de l'instinct. « *Alors*, dit-il, *l'union de la femme avec l'homme sera un contrat privé, sans intervention d'aucun fonctionnaire quelconque. La satisfaction de l'instinct sexuel est chose aussi personnelle à tout individu que la satisfaction de tout autre instinct naturel. La liberté de l'amour comprendra et la liberté de choisir et la liberté de rompre.* »

L'avènement de cette liberté-là est-il un bien ? C'est ce que je voudrais impartialement examiner, toujours avec l'appui d'opinions autorisées.

Sans doute je partage l'admiration que professait Félicien Champsaur dans sa réponse à l'enquête de J.-J. Renaud sur la *Faillite du Mariage* (2) :

« *Je connais plusieurs faux ménages qui durent depuis une quinzaine d'années. Tels amis, dans le même temps, ont épousé des femmes passagères, tour à tour présentées avec les noms des maris successifs, dans le monde qui n'accepte pas les maîtresses fidèles.*

Puisque le mariage n'est plus le contrat définitif, allant jusqu'à la mort, n'est-ce pas aux premiers de ces couples que doit aller le plus de respect ? »

Mais je demanderai à Félicien Champsaur si, à côté de ces faux ménages qui ont duré quinze ans, il n'en a pas vu quantité d'autres — beaucoup plus nombreux, où la femme a été, dans l'union libre comme dans le mariage, la victime.

Sans doute, je me demande *a priori*, comme le professeur au Collège de France Joseph Flach, en quoi l'intervention du législateur est nécessaire pour ceux qui veulent

(1) Traduction française d'Henri Ravé.
(2) Flammarion, éditeur.

vivre et s'unir en suivant les seules inspirations de leur cœur ; mais je songe *a posteriori* que les temps ne sont peut-être pas mûrs où l'engagement d'honneur de l'amant sera suffisant, alors que je vois un tribunal français obligé de condamner, le 28 juin 1923, un jeune homme à payer quinze mille francs de dommages-intérêts à une jeune fille à qui il avait fait quitter, en lui promettant le mariage, une très belle situation qu'elle occupait dans une banque (voir l'article de M. Henri Simoni dans *L'Œuvre* et retenir ce motif du jugement :

« *Attendu que l'abandon injustifié expose la jeune fille à la malignité publique et lui rend extrêmement difficile un autre établissement...* »)

Sans doute les dialogues lapidaires de Louise Michel sont séduisants :

— *Ne sont-elles pas misérables celles que l'on n'épouse que pour leur dot ?*

— *Le remède ?*

— *Suppression des dotations et des héritages ; mariage libre.*

Sans doute je pense, comme le père du divorce, Alfred Naquet, que « *Si les mœurs se modifiaient, si le déshonneur consistait, non pour la femme, à entrer dans une union libre, mais pour l'homme à faire des enfants et à les abandonner, l'union libre nous donnerait les mêmes garanties que le mariage, et par le progrès de la moralité publique, cela viendra sûrement un jour.* »

Mais je ne crois pas ce jour venu, tant qu'on continue à mépriser la fille-mère, tout en baisant la main de la garce mondaine qui fait endosser par son mari des paternités illégitimes, ou qui abandonne anonymement son enfant à l'assistance publique.

Je veux bien considérer, comme m'y invite Séverine, l'enregistreur des mariages comme un distributeur automatique, mais je demande ou l'enregistreur ou le distributeur, car je ne pense point, comme Naquet, que « *l'union des sexes soit chose privée dans laquelle la société n'a pas à intervenir.* »

C'est qu'en France, nous sommes toujours trop absolus et passons sans cesse d'un extrême à l'autre : de la rigide et indissoluble monogamie à l'anarchie de l'amour libre !

Aussi vais-je me ranger à l'opinion du « *in medio,* » où les Latins prétendent que « *stat virtus* ». C'est celle des esprits que j'appellerai souvent les sages, tant en politique qu'en sociologie.

Elle a été brillamment soutenue à la Chambre des Députés, en 1899, par M. Viviani, qui s'est exprimé en ces termes :

« *Personnellement, je m'incline respectueusement devant l'union libre, toutes les fois que, par sa persistance et par sa durée, elle n'a pas le caractère d'une union occasionnelle, car alors elle peut égaler le mariage lui-même par sa moralité... puisque les époux qui ne sont pas librement unis le sont par la parole donnée et non par le lien légal.*

Mais je m'empresse de proclamer — et c'est le fond de notre pensée — que l'union libre, en général, pleine de séduction pour la femme, est, en même temps, pleine de périls. Par l'union libre, la femme est livrée sans défense aux caprices masculins. Par l'union libre, si la femme peut conquérir hâtivement une place au foyer. elle n'y a jamais, sauf d'honorables exceptions, qu'une place précaire et humiliée. Précaire, dans la jeunesse, où elle tient sa place de sa périssable beauté, et humiliée, quand vient la disgrâce de l'âge, car, alors, elle tient sa place de la passivité de l'homme, ou, ce qui est pire, de sa pitié !

Nous avons rêvé pour la femme un autre avenir, un autre rôle. Nous voulons, en lui donnant l'égalité économique, lui permettre d'être maîtresse d'elle-même, de développer librement sa personnalité, de régler librement sa vie, par l'amour du double vœu de son cœur et de sa volonté.

Et jusque-là, jusqu'au jour où cette idée aura triomphé, non seulement nous maintiendrons le mariage, mais nous le fortifierons, car il est la garantie suprême de la femme contre le caprice de l'homme ; car, pour la femme et les enfants, il est la citadelle vivante dans laquelle la mère doit s'enfermer. »

— Mais alors, me direz-vous, si le mariage actuel ne vous plaît pas et si l'union libre vous paraît dangereuse ou si du moins vous ne nous croyez pas encore assez civilisés pour elle, que préconisez-vous ?

— Le mariage « élargi ». C'est celui que préconisait Victor Margueritte dès 1908, quand *Le Matin* ne le

trouvait point encore indigne de répondre à ses enquêtes. Voici la lettre de Victor Margueritte :

« Comment répondre, en quelques lignes, sinon par une affirmation : celle de ma croyance profonde à la nécessité du divorce élargi, dans l'intérêt même du mariage.

Il est stupéfiant qu'on puisse, vingt-cinq ans après la promulgation de la loi Naquet, non seulement douter de l'impérieuse urgence de la rendre plus complète et plus souple, mais surtout en discuter le principe.

« Il faut, disent les partisans du passé, que le mariage soit indissoluble. » Comme si l'on ne vivait point dans le domaine des faits! On ne ressuscitera pas le passé en lui disant : « Tu es l'avenir ». Rien ne pourra plus jamais faire que le mariage redevienne indissoluble.

Est-ce une raison de n'admettre, dès lors, que l'union libre ? Certes, elle comporte un haut idéal, plus noble peut-être que celui du mariage. C'est d'un perpétuel consentement de la volonté, non de la coercition d'un lien, que toute union doit tirer sa grandeur. Mais l'union libre ne protège ni la femme ni l'enfant. Pas plus nos mœurs que nos lois ne l'admettent.

On se trouve donc dans cette situation : le mariage indissoluble est mort ; l'union libre n'est pas viable encore. Reste le mariage « élargi », le mariage adapté à nos mœurs, rigoureuses et dissolues, à nos lois qui, petit à petit, s'humanisent : le mariage libre.

« C'est l'étape de demain. »

Puis-je rapprocher cette lettre de celle qu'Henry Bataille envoyait le 22 septembre 1905 à M. René Chavagnes en réponse à une autre enquête que ce dernier avait ouverte dans *Le Gil Blas*, précieuse documentation que j'ai été heureux de retrouver grâce à Grand-Carteret (1) :

« On s'étonne vraiment, à y réfléchir quelque peu, qu'un rouage aussi arriéré que le mariage tel qu'il fonctionne et malgré les siècles qui l'ont incorporé à nos mœurs, n'ait pas été amélioré sensiblement depuis que les lois semblent s'imprégner de quelque psychologie, de quelque inquiétude, voire de quelques remords. La faute en revient à la couardise et à la routine de la bourgeoisie, qui ne réclamerait que contre le trop de libéralisme accordé à cette institution, et qui n'a même pas su utiliser le divorce. Cependant constatons que, depuis quelques années, le mariage subit une dépréciation morale indéniable.

---

(1) Op. cit.

L'astre de l'union libre paraît à l'horizon — *timide, mal dégrossi et il faut avouer que la question qu'il soulève n'est pas mince — mais enfin il paraît avec, déjà, des regards humains. La famille se dégage aussi de ses limites de convention. Bref, le mariage ne satisfait plus guère que la masse de la bourgeoisie moyenne qui y trouve la considération et y voit un de ses plus antiques apanages. Ni l'élite ni le peuple ne s'en satisfont.* »

La cause est donc entendue : le mariage actuel a vécu et sa citadelle craque de tous côtés, Mme Jane de Magny vous le dira certainement mieux que moi.

D'autre part, l'union libre n'est compatible ni avec nos mœurs, ni avec nos tempéraments trop volages, ni avec notre mentalité de mufles.

Où est exactement la solution de ce problème bien délicat ?

Dans une transition. Le mot n'est pas de moi. Je le trouve dans le livre d'Alfred Naquet : *Vers l'union libre*, dont j'extrais ce passage :

« *L'union libre des sexes sera analogue à toutes les unions. Elle permettra les stipulations privées, verbales ou écrites, et, si écrites, sous seing privé ou authentiques.*

A la Bourse, chaque jour, il se fait des transactions pour des sommes énormes et elles sont toutes verbales, car la fiche d'agent de change qui n'est signée ni par l'acheteur, ni par le vendeur, ne constitue point un engagement. Cela n'empêche pas ces stipulations d'être scrupuleusement respectées... De ce que les fiches d'agents de change seraient signées des contractants, ces derniers n'en auraient pas moins contracté librement.

Dans l'union des sexes, je préfère, je l'avoue, les stipulations verbales, aux stipulations écrites. Le seul fait qu'on les transforme sur le papier entraîne un débat peu compatible avec l'amour. Je ne vois pas bien deux êtres qui s'aiment, et qui, avant de s'abandonner l'un à l'autre, discutent sur les subsides que l'homme devra à la femme, en cas de maternité, ou en dehors même de la maternité. Cela ressemble trop à notre mariage actuel, ou à la prostitution, ce qui est la même chose. J'aime mieux le simple engagement d'honneur de l'amant qui dit à l'amante : « Tu peux compter sur moi. »

Mais, enfin, les conventions écrites peuvent constituer une transition, en attendant que la mentalité générale se soit assez améliorée pour les rendre inutiles. Elles n'empêcheront pas les unions d'être libres, si elles résultent de la simple volonté des contractants, et si elles sont toujours résiliables, au gré des parties. »

Retenez bien la dernière phrase, concession nécessaire à l'acclimatation de l'union libre chez nous. Je la crois dictée par le bon sens. Forel, également, apporte à l'union libre de sérieuses réserves : « *Même lorsque la différence qui existe aujourd'hui entre le mariage et l'amour libre ne sera presque plus qu'une affaire de forme, lorsque les conséquences de ces deux sortes d'unions seront devenues les mêmes, quand notre monogamie obligatoire, absolue dans la forme, mais maintenue artificiellement à l'aide de la prostitution, c'est-à-dire de la plus dégoûtante des promiscuités qui la rend illusoire, sera remplacée par une monogamie* RELATIVE *solidement établie sur les droits naturels des deux sexes, même alors nous recommanderons toujours aux femmes d'exiger un contrat civil* LÉGITIMANT LEUR UNION ET FIXANT LES DEVOIRS DU MARI. »

Ce sera alors le mariage libre dont le docteur Anton Nystrom (1) nous cite dans son beau livre ces curieux exemples :

Il est à ma connaissance quatre mariage libres qui ont été contractés ces derniers temps en Suède par des hommes cultivés et ayant reçu une éducation universitaire ; l'un est actuellement professeur d'université, un deuxième est rédacteur de journal, le troisième est docteur en médecine et en philosophie et le quatrième candidat en philosophie.

Ce serait peut-être ici le lieu de faire mention de la manière dont fut appréciée à l'Université de Gothembourg, où ce dernier et sa femme faisaient leurs études, l'annonce de leur mariage. Ils annoncèrent dans les journaux (février 1904) qu'ils avaient contracté un « mariage de conscience », attendu que celle-ci ne leur permettait pas de se soumettre au mariage religieux. S'en référant à un paragraphe touchant la conduite à tenir par les étudiants, le conseil universitaire leur adressa alors une singulière épître où il était dit que, quoique ledit conseil ne se considérât pas autorisé de qualifier leur union comme provenant d'intentions contraires aux bonnes mœurs et par conséquent comme une action condamnable et méritant punition, *il trouvait qu'une union « ainsi librement contractée et non reconnue par l'Etat entre un homme et une femme n'est pas compatible avec les exigences d'un bon ordre social, qu'il heurte la con-*

(1) Op. cit.

ception éthique générale de la sainteté du mariage et que, par conséquent, il est un exemple dangereux qui peut en induire d'autres à le suivre ». C'est pourquoi le conseil universitaire, « qui veut bien considérer l'union en question comme irréfléchie, exhorte sérieusement les conjoints à faire le plus tôt possible confirmer la convention conjugale par un mariage légitime ».

Ainsi donc le conseil universitaire exhortait les époux à agir contre leur conscience !

Le conseil ne fut cependant pas suivi, mais le couple quitta l'université de Gothembourg pour se rendre à l'étranger.

Il est à remarquer que le professeur d'université, cité ci-dessus comme premier exemple, et sa femme étaient, quand ils s'unirent par un mariage libre, inscrits comme étudiants à l'Université d'Upsal, mais qu'ils ne furent l'objet d'aucune exhortation du genre de celle que je viens de citer de la part des autorités universitaires.

J'ai été, je l'avoue, d'autant plus surpris de voir le docteur Nystrom élever sa voix, d'ordinaire si réfléchie, en faveur de ces mariages libres que c'est sous sa plume que j'ai trouvé ces arguments contre toute union illégitime :

« *Mais les malentendus et la discorde,* écrit-il, *peuvent se produire avec le cours des années, et un refroidissement de sentiment chez l'un ou l'autre des conjoints peut prendre la place de l'amour. Il est certainement facile dans ce cas de se séparer puisqu'il n'y a aucune formalité légale à remplir, mais ce qu'il y a de sûr, c'est que cette séparation se fait le plus souvent au préjudice de la femme, si elle ne peut trouver le bonheur dans une autre union ou si elle ne se trouve pas dans des conditions convenables de bien-être.*

Dans ces cas-là, l'homme est le plus fort, la différence entre sa position et celle de la femme est immense. Elle vieillit plus vite que lui, et il lui est plus facile de former de nouvelles liaisons, s'il en a envie, tandis que la femme, qui n'a peut-être plus le charme de la jeunesse, éprouve de plus grandes difficultés à se procurer un nouvel ami ou un époux, et se trouve souvent tout à fait isolée, peut-être même sans moyens, ou avec des moyens d'existence insuffisants. Il lui est peut-être possible de pourvoir à ses besoins par son travail, mais elle peut aussi se voir obligée d'avoir recours pour vivre à une liaison ou même à la prostitution. A-t-elle un enfant, ce qui est bien souvent le cas, et le père n'a-t-il pas pourvu à son entretien, si l'amour maternel ne lui inspire pas une force nouvelle pour la lutte de l'existence, son sort est terrible. »

C'est pour toutes ces raisons que, défenseur au moins provisoire du mariage, mais désireux de concilier

le maximum de liberté sexuelle avec les garanties indispensables qui sont dûes à chacun, je cherche une forme d'union laissant un cadre aussi large que possible au libre épanouissement des instincts de notre nature, préconisant la polygamie pour l'homme et prêtant ici à Mme Jane de Magny une tribune pour défendre le même droit chez la femme mariée, si elle parvient à me démontrer que ce droit est compatible avec le mariage.

En tout cas — et j'insiste sur ce point — il est bien entendu qu'en ce qui concerne la femme libre, nous ne placerons plus son honneur dans ce que Sénancour appelle l'exercice d'une seule vertu.

« *On réduit les femmes, dit-il, à placer leur honneur dans l'exercice d'une seule vertu, mais il s'ensuit qu'elles seront dépravées quand elles auront manqué de continence, parce qu'on ne tient plus à rien, lorsqu'on a perdu l'honneur. Pourquoi ce plaisir, si pardonnable en lui-même, a-t-il une influence si pernicieuse, dit Raynal. C'est, je crois, la suite de l'importance que nous y avons attachée. Quel appui les autres vertus trouveront-elles au fond de l'âme, lorsque rien ne peut plus aggraver la honte ? L'on n'a plus rien à éviter, lorsqu'on n'a plus rien à perdre.*

Mais à cette erreur funeste se joint une erreur plus absurde. L'honneur des femmes consiste tellement dans la continence, même inutile, que souvent elles peuvent être entièrement déshonorées sans être coupables d'aucune faute réelle. »

Je pensais, en relisant ce passage, à ce que m'écrivait, l'an dernier, mon aimable et érudit ami M.-C. Poinsot :

« *N'est-ce pas Manuel Devaldès qui souriait de voir l'homme placer son honneur dans le... d'une femme, c'est-à-dire dans un bien drôle d'endroit ? Le véritable honneur est autre part : dans la noblesse de l'âme et la dignité de la vie. Je ne vois pas en quoi nos grands hommes se sont diminués en couchant avec des petites amies d'un jour. Il faudrait donc qu'on finît par admettre que l'acte sexuel est l'équivalent des autres actes humains, qu'il est aussi normal de donner de la joie au sixième sens qu'aux cinq autres. Le prétendu obstacle de l'enfant n'en est pas un, si l'enfant naturel devient l'égal, en tout, du légitime. Terrassons la jalousie imbécile et libérons-nous de l'hypocrisie.* »

C'est tellement vrai que je dois aller logiquement jusqu'au bout des conséquences de cette conception de l'amour physique.

Or je n'ai encore parlé que de la femme qui a un amant, de la femme qui est aimée. Celle qui ne veut même point du lien, si ténu soit-il, de l'union libre, ou celle qui, difforme, infirme, n'a jamais rencontré ni ne rencontrera vraisemblablement jamais l'amour, a-t-elle également droit à la satisfaction de son appétit sexuel, a-t-elle également droit au plaisir charnel, au bonheur sensuel ? En un mot, pour elle aussi, ne serait-ce qu'une heure, l'amant, même payé, est-il légitime ?

Camille Mauclair a répondu à la question dans son *Amour physique*, et je ne saurais avoir l'hypocrisie de le démarquer plus ou moins habilement, pour ne le point citer ouvertement. Il écrit :

« *L'illogisme social peut amener une telle femme — et je n'en ai point indiqué les catégories — à former logiquement le vœu d'un refuge où elle obtiendrait l'apaisement de son trouble organique avec les mêmes avantages qu'y trouvent les hommes se refusant au mariage, au concubinage ou à l'adultère, c'est-à-dire des garanties d'hygiène et un anonymat absolu, supprimant toute nécessité d'une hypocrite excuse sentimentale sans laquelle, dans la vie, elle ne saurait rien obtenir d'un partenaire qui n'y croit pas plus qu'elle-même.*

Plus les femmes s'affranchiront, gagneront leur vie, disposeront de leur liberté et de leur gain sans demander subsistance et dépendance à l'homme, plus une telle idée leur semblera naturelle et logique, parce qu'en effet, elle l'est, parce que là seulement est la solution du problème de contenter un besoin corporel sans engager son cœur ou son esprit, sans que cela empêche un homme ou une femme de les engager un jour, en faveur d'un être aimé tout autant que leur personne physique. L'homme qui aime et épouse ne se reproche aucunement d'avoir passé périodiquement des heures dans une maison secrète lorsque cela s'imposait à son célibat; et rien n'intervient pour forcer une femme, en pareil cas, à se faire ce reproche, si cette femme a la liberté d'esprit, le sens d'ordre, l'intelligence, le dédain du sentimentalisme d'un homme sérieux — et il y a beaucoup de telles femmes, et il y en aura plus encore. Une telle femme ne peut que former un tel vœu pour échapper à la honte de mentir et de jouer la passion, à la perte de temps, au haro ou à la risée du vulgaire. C'est répondre à une injustice par la prudence, sans pourtant accepter une souffrance imposée par l'hypocrisie sociale.

Si l'on objecte le risque de l'enfant, célèbre argument sur quoi l'homme se fonde pour refuser à la femme les droits qu'il s'es

arrogé, il est suffisant de répondre que les précautions inventées contre ce risque, et acceptées par les personnes les plus honnêtes ne sont ni plus ni moins efficaces en quelque circonstance qu'on y recoure ; et qu'une femme telle que celle dont je parle devienne enceinte pour une raison ou pour une autre, son destin et celui de son enfant seront exactement semblables. Le dilemne du risque ou de l'abstention avec souffrance reste invariable pour la femme libre, soit qu'on lui suppose le sang-froid nécessaire pour se servir hygiéniquement de l'homme ainsi qu'il se sert d'elle, soit qu'on persiste à la supposer incapable d'une satisfaction sexuelle sous l'excuse ou l'illusion d'un penchant sentimental.

S'il faut que celle-là cherche son apaisement dans le secret et la honte, pourquoi n'aurait-elle pas la ressource des célibataires mâles, pourquoi, du droit de son argent, comme ils l'ont du leur, n'irait-elle pas, discrète et indemne, faire le geste de l'amour comme ils vont le faire, dans les mêmes conditions et avec la même tranquillité ?

On admet facilement qu'un homme énervé d'amour va chez une fille, comme il va au bain ou au restaurant, et en revient avec une satisfaction analogue et totalement morale. On n'admettrait pas qu'une femme se plaçât dans une situation semblable, parce qu'on tient pour une vérité indiscutable que la femme ne se permet des désirs que sous l'excuse des sentiments, c'est-à-dire, à parler net, ne saurait vivre normalement sans hypocrisie, sans faux idéalisme, en une société où tout est construit contre la vérité et son aveu.

En réalité, il existe un très grand nombre de femmes parfaitement capables de désirer une prostitution masculine réglementée comme l'autre, et plus nous irons, plus le nombre de ces femmes s'augmentera, parce que les conditions de la vie féminine actuelle tendent à cette fin. Et ces femmes ne sont ni des dépravées, ni des cyniques, ni des hystériques, mais simplement des créatures SAINES ET NORMALES *que le mensonge écœure et dont les circonstances n'ont pas permis la libre et tranquille satisfaction. Ce sont des femmes conscientes du désaccord entre la vérité physiologique et les excuses saugrenues et mensongères dont on l'affuble.*

Dans ces conditions, comment ces femmes n'auraient-elles jamais osé s'arrêter à cette hypothèse d'une prostitution masculine ? Il est bien évident qu'elles ne l'avoueraient pas à leur meilleur ami, mais il est bien certain qu'elles se l'avouent à elles-mêmes et que beaucoup se le sont avoué entre elles. On parle du tragique quotidien. Quand, se décidant à traiter des questions sexuelles sans ce sourire grivois et louche qu'on accoutume, comprendra-t-on dans ce tragique quotidien la torture organique de la femme saine qui ne peut se donner à l'homme et ne veut pas devenir une lesbienne ?

Quand daignera-t-on parler un peu moins des souffrances du cœur qui sont nobles d'après un blason qu'ignore la physiologie, et

accorder de l'attention, de la pitié et de la justice aux troubles organiques dont ce trop célèbre cœur n'est que le prude pseudonyme ? Et s'il faut que ces choses prennent la forme du roman pour intéresser et toucher, quand donc aura-t-on le droit d'écrire et de faire lire un roman dépeignant cette angoisse ? »

Je ne saurais répondre à la dernière question de Camille Mauclair, car c'est Léon Daudet qui a écrit *L'Entremetteuse* et c'est moi qu'on a condamné pour outrage aux mœurs ! (1).

Outrage aux mœurs ! Mon Dieu, quel non-sens ! Nous vivons au milieu d'une société qui paie les magistrats qui m'ont condamné avec le produit de l'impôt sur le chiffre d'affaires des bordels, avec celui de la taxe de luxe sur les passes des maisons de rendez-vous, qui fait saisir à la requête du fisc et vendre par ses officiers ministériels le matériel des lupanars dont les maquerelles ne paient point en temps voulu leur dîme à l'Etat-maquereau ; qui stipule que c'est le mari de la prostituée mariée qui doit venir chercher sa carte, (ou ses parents, si elle est mineure), et ces mœurs-là, on peut les outrager !... Ah ! laissez-moi rire ! Belle société, qui a envoyé tuer, pour la défendre, les bâtards comme les autres, mais qui déshonore leur mère ! C'est à elle que je veux consacrer et dédier mon dernier chapitre.

---

(1) Je recommande à ceux qui voudront se dérider la lecture de la sténographie des inénarables débats judiciaires engagés à la suite de la poursuite fantaisiste pour outrage aux mœurs que relate l'inimitable Cami dans son nouveau livre : *Dupanloup ou les prodiges de l'amour* (*Flammarion, éditeur*). Il y dit, en badinant, quelques utiles vérités sur l'hypocrisie contemporaine et sur le théâtre moderne « *qui n'a plus d'autre sujet que l'amour physique, que la peinture de nos instincts les plus bas et de nos passions les plus bestiales.* »

Je recommande également aux mêmes lecteurs la sténographie — non fantaisiste, celle-là — des débats hélas ! non imaginaires du procès que m'a fait le Parquet de la Seine pour outrage aux mœurs. Cette brochure (contenant dix mille lignes de lecture) est envoyée franco contre mandat de 2 fr. 80 aux éditions Georges-Anquetil, 5, rue Boudreau, Paris (IXe). Elle contient, entre autres documents, le réquisitoire du Procureur de la République, et l'admirable plaidoirie de Me Alexandre Zévaès.

CHAPITRE VI

HONORONS LA FILLE-MÈRE

« Il ne peut pas y avoir deux sortes de paternités : une légitime, une illégitime. »

CAMBACÉRÈS
(*Devant la Convention, 4 juin 1793.*)

« De nos jours, il y a deux sortes de naissances et une sorte de mort. Les naissances sont tantôt légitimes, tantôt illégitimes ; la mort est toujours légitime. Dans l'avenir, on ne connaîtra, je l'espère, qu'une manière de naître ainsi que de mourir. »

GEORGES BRANDÈS

« Ce qu'actuellement, nous demandons, c'est l'entretien des enfants par l'Etat, sous le nom de budget de la maternité. Une mesure peut être immédiate, c'est l'aide effective pour la fille-mère, pour toutes celles qui remplissent une fonction sociale, en portant dans leurs bras l'enfant qu'elles ont mis au monde. »

EUGÉNIE POTONIÉ-PIERRE
(*Almanach de la Question sociale pour 1898.*)

« Toute fille qui aura fait un enfant à crédit sera dotée aux dépens de la ville. »

LYCURGUE

Non, ne m'appelez pas enfonceur de porte ouverte. A peine est-elle entr'ouverte. Deux de mes éminents correspondants de l'an dernier le savaient bien, quand ils m'écrivaient, Maurice de Waleffe ceci :

« *Le remède à la pauci-natalité, dont la France meurt lentement, serait dans une énergique campagne de*

presse pour la réhabilitation et la protection de la fille-mère, qui a deux fois plus de mérite que la femme mariée, simplement. »

Et Jean-José Frappa ceci :

« *Avant les lois, c'est la mentalité bourgeoise qu'il faudrait changer. Quand on aura décrété qu'une femme qui enfante est sacrée, respectable, qu'elle a droit à l'estime et à la protection de tous, quelles qu'aient été les circonstances de la conception, on aura plus fait pour la repopulation que par l'affichage d'encouragements illusoires.*

« *Faites des enfants — c'est très joli — mais c'est un crime, si ces enfants doivent se trouver plus tard dans une situation pénible ou fausse, si leur mère doit sentir planer sur elle le mépris de tous, uniquement parce qu'elle a accompli le plus bel acte qui soit : donner la vie.* »

C'est donc que le mépris persiste ; c'est donc que l'énergique campagne est toujours à faire, puisque nous en sommes restés au mot de Balzac « *Une femme honnête est essentiellement mariée* », et que, comme le constate, en le déplorant, Alphonse Esquiros dans « *les Vierges martyres* », « *nous avouons préférer la femme qui garde les devoirs du mariage, sans en avoir contracté les liens, à celle qui en a formé les liens et qui en viole les devoirs. Or, si les femmes du monde sont justes, elles avoueront qu'entre elles et ces pauvres filles si méprisées, qui vivent avec un amant, il n'y a guère souvent que la différence du parjure.* »

Evidente vérité, de même que la femme qui, avant ou hors le mariage, se donne sans coquetterie calculée, sans pruderie britannique du « *tout, mais pas ça* », est autrement estimable que les cyniques calculatrices qu'on a appelées les demi-vierges et qui ont la veine de pouvoir savoir jusqu'à quel dévergondage il est permis d'aller sans déchoir. Je suis, quant à moi, franchement de l'avis de Léon Blum :

« *Que les jeunes filles cèdent franchement à l'instinct, qu'elles aillent au bout de leurs désirs, qu'elles se donnent quand il leur*

en vient l'envie; mais je hais qu'elles se détaillent et se débitent, et que le calcul ou la crainte leur tienne lieu de chasteté. Entre ces pratiques ménagères, progressives, dont la limite est fixée d'avance par la prudence, non par la pudeur, et le don confiant que j'imagine, je vois toute la différence du vice et de la volupté. »

Et je ne suis pas loin de penser, avec Stendhal, *qu'il n'y a d'unions à jamais légitimes que celles qui sont commandées par une vraie passion, et qu'il est peut-être beaucoup plus contre la pudeur de se mettre au lit avec un homme qu'on n'a vu que deux fois, après trois mots latins dits à l'Eglise, que de céder malgré soi à un homme qu'on adore depuis deux ans.*

Qu'importe ! on se refuse à voir, sans doute pour vérifier la prophétie évangélique : « *Oculos habebunt et non videbunt.* »

Dans *la Banqueroute de l'amour* (dont le titre, rapproché de celui de J.-J. Renaud : « *La Faillite du mariage* », est un signe des temps) Edmond Deschaumes écrivait, en 1896 :

« *Qu'on me montre la femme adultère, et non soupçonnée, qui ne rougirait point à la pensée de recevoir, dans son salon, une de ces créatures que la main du prêtre n'a point bénies, que l'écharpe d'un maire n'a point consacrées !*

O comédie des comédies ! L'habit fait toujours le moine. On s'est battu, on a versé du sang, on a renversé des trônes, déchiré des Constitutions pour qu'il y ait en France deux morales : l'officielle et la libre; deux sortes d'honnêtes femmes : les patentées et celles qui n'ont pas le brevet...

Dans la pruderie et l'hypocrisie, le mariage maquille les tares et recolle les vertus craquées. »

Bussy-Rabutin, l'auteur de l'*Histoire amoureuse des Gaules* faisait la même critique de nos préjugés, quand il ironisait ainsi :

« *N'admirez-vous pas quelle force a l'usage et quelle est son autorité dans le monde ? Avec trois mots qu'un homme dit à l'église :* Ego conjungo vos, *il fait coucher un garçon avec une fille, à la vue et du consentement de tout le monde; cela s'appelle le sacrement administré par une personne sacrée. Mais que la même action soit commise sans ces trois mots ; qu'une pauvre jeune fille se donne de tout cœur et sans calcul intéressé à l'homme qu'elle*

aime, la pauvrette est déshonorée, et son amant s'appelle, ne vous en déplaise, un maq... Dans le premier cas, le père et tous les grands-parents boivent, dansent et se réjouissent; et la mère, à certaine heure du soir, va pudiquement découvrir la courtine du lit nuptial, pour que sa fille s'y fourre en sa présence. Dans le second cas, au contraire, toute la famille est au désespoir; et celle qui s'est permis d'aimer, sans autorisation préalable, est honnie et maltraitée; les grands parents lui font raser les cheveux et, sans pitié ni miséricorde, ils la jettent dans un couvent. Il faut avouer que les lois et les coutumes sont bien plaisantes. »

Plaisantes, oui ! Chamfort s'écriait : « *Quelle sotte chose que l'opinion publique : Un homme de trente ans séduit une jeune personne de quinze et c'est elle qui est déshonorée !* »

Mais avec des conséquences tragiques, que soulignent les médecins particulièrement, parce qu'ils se sont plus souvent penchés sur la douleur humaine. Le docteur Nystrom en appelle à notre humanité, quand il écrit :

« *Plus d'une femme abandonnée a trouvé sa consolation dans son enfant : mais beaucoup n'ont pas cette ressource, surtout quand la misère est à la porte et qu'elles tremblent d'affronter le mépris qui règne encore pour la mère de l'enfant « illégitime ». Bien des femmes non mariées qui deviennent enceintes n'éprouvent aucune joie d'être mères à cause de ce jugement inique de la société « respectable », qui frappe la mère, mais non pas le père de l'enfant illégitime; la découverte de leur grossesse les frappe pour la plupart de désespoir à la pensée que leur enfant ne leur sera qu'une source de chagrins et de honte. La jeune femme, jusque-là gaie et heureuse, se tourmente et s'afflige pendant de longs mois : elle pourra supporter l'épreuve, si elle trouve de l'appui dans sa famille ou son ami ; mais souvent cet appui lui manque et elle tombe dans une position sans espoir.*

Il serait vraiment cruel de refuser son aide à la femme enceinte, de prononcer des paroles amères ou de lui montrer de l'indifférence ou du mépris, ce qui malheureusement n'arrive que trop souvent de la part de ceux qui sont près d'elle. Ce serait alors le cas de ne pas aggraver la position par la rigueur de la loi, mais de l'alléger suivant l'Evangile. »

« *Au lieu de parler de femmes « tombées », on devrait parler de femme jetées à terre, renversées par l'homme et les abus ou injustices de la vie sociale. Comme ces femmes ont une certaine fonction sociale à remplir et que l'homme ne peut s'en passer, elles devraient au moins jouir d'égards et de protection dans leur mar-*

tyr social et ne pas être placées en dehors de la société comme appartenant à une caste de parias méprisées.

« C'est une honte pour les hommes d'avoir si peu fait pour la protection de la femme en ce qui concerne les relations sexuelles libres, en dépit du fait qu'ils ne peuvent se passer d'elle tant pour leur propre satisfaction que pour leur santé. »

Le professeur Auguste Forel rapporte longuement le cas de la malheureuse Frieda Keller, que la cour d'assises de Saint-Gall condamna à mort, pour avoir étranglé son enfant de cinq ans, parce qu'il était né presque d'un viol, parce qu'elle ne pouvait subvenir à ses besoins, bien qu'elle ait, à force de privations, payé les frais d'asile, et parce qu'elle voulait garder le secret du déshonneur d'une maternité involontaire et d'un accouchement illégitime. Par la suite, la condamnation à mort fut commuée en détention perpétuelle dans une maison de force, où la malheureuse resta quinze ans, pendant que le misérable séducteur demeurait impuni. Et Forel commente ainsi cette condamnation : « *Une législation qui, dans un cas pareil, condamne à mort ce qu'on peut appeler à juste titre une victime, tout en laissant impuni le véritable fauteur primitif des causes du crime, est certes faite pour enlever toute croyance en la justice dans une démocratie qui se dit chrétienne. C'est une justice de barbares, une honte pour le vingtième siècle. Ajoutons encore deux mots :*

Fiat justitia, pereat mundus. (*Que la justice se fasse ; tant pis si le monde en périt.*) *Le tribunal et les jurés ont appliqué à la lettre un article du Code, et tout est dit. On appelle cela de la justice !*

Le cas tragique de cette malheureuse femme illustre cruellement la brutalité et l'hypocrisie de nos mœurs dans la question sexuelle, et montre à quel degré de terreur fascinatrice, de honte atroce, de tourment et de désespoir, peut conduire la façon dont cette question est envisagée par ce qu'on appelle les bonnes mœurs. Je ne pense pas qu'on puisse encore m'accuser d'exagération en présence de faits pareils. Seul, le cœur de parchemin

de certains juristes et de divers bureaucrates peut garder ici son sang-froid.

La maison de force à perpétuité pour la pauvre victime d'un sort aussi cruel est une sorte de grâce qui ressemble bien plutôt à la plus amère des ironies.

Dans l'infanticide ordinaire, le véritable assassin n'est en général pas la mère qui tue son enfant, mais bien plutôt le lâche père qui abandonne celle qu'il a rendue enceinte et qui renie le produit de sa passion passagère.

Lorsqu'un jour toute grossesse et toute naissance seront considérées par la société humaine avec honneur et respect, lorsque toute mère sans exception sera protégée par la législation et aidée dans l'éducation de ses enfants, alors seulement la société aura le droit de juger sévèrement l'infanticide en pareil cas.

La fausse honte qu'ont maintes femmes de laisser voir leur grossesse et tout ce qui a rapport à l'accouchement, les plaisanteries dont on use souvent à l'égard des femmes enceintes, sont un triste signe de la dégénérescence et même de la corruption de notre civilisation raffinée. Les femmes enceintes ne devraient pas se cacher, ni jamais avoir honte de porter un enfant dans leur ventre ; elles devraient au contraire en être fières. Pareille fierté serait certes bien plus justifiée que celle des beaux officiers paradant sous leur uniforme. Les signes extérieurs de la formation de l'humanité font plus d'honneur à leurs porteurs que les symboles de sa destruction. Que les femmes s'imprègnent de plus en plus de cette profonde vérité ! Elles cesseront alors de cacher leur grossesse et d'en avoir honte. Conscientes de la grandeur de leur tâche sexuelle et sociale, elles tiendront haut l'étendard de notre descendance, qui est celui de la véritable vie à venir de l'homme, tout en combattant pour l'émancipation de leur sexe. Vu sous cet angle, le rôle sexuel de la femme devient élevé et solennel ; l'homme de cœur peut de moins en moins conserver son indifférence en voyant les misères sociales auxquelles a conduit un esclavage de la femme qui a duré des milliers d'années et qui a déshonoré les plus

hautes fonctions de son sexe par des abus sans nombre. »

Un penseur, Elie Reclus, nous a laissé espérer dans son livre, « *Le mariage tel qu'il fut et tel qu'il est* ». (1) qu'un jour viendrait où les filles-mères n'auraient plus à redouter, pour leurs enfants, l'appellation de « *bâtards* », parce que ceux-ci, dominant l'injure, toujours bienveillants et tranquilles, répondront avec un sourire doux et fier :

« *Libre à vous de prononcer « bâtard » le mot que mon père et ma mère prononcent : « enfant de l'amour ». N'importe ! Bâtard je suis, bâtard incontestable, puisque je ne le suis point par accident, mais parce qu'on l'a bien voulu, bâtard j'étais dès avant ma naissance. Des parents, les miens, ont compris que ce nom cesserait d'être un opprobre dès que d'honnêtes gens n'en auraient pas honte ; ils m'ont voulu bâtard, pour en diminuer le nombre. Donc, gratifiez-moi à votre aise du titre que j'ai encore l'honneur de porter, mais qui va s'éteignant.* »

En attendant hélas ! l'avènement de ces heureux temps, le stigmate demeure — et à quel point dans les campagnes ! — au front des innocents et surtout des innocentes, à qui l'on rend ainsi encore plus difficile le dur combat pour la vie. On continue à n'admettre point qu'une femme puisse se tenir ce raisonnement qui ne manque parfois pas de clairvoyance, surtout aujourd'hui que trois femmes sur quatre sont condamnées au célibat, comme je l'ai montré dans *La Maîtresse Légitime* :

« *Mon origine modeste, ma petite fortune, ma beauté médiocre, la rapacité des hommes, la médiocrité des âmes, l'interdiction de la polygamie, tout me condamne au célibat. Soit ! je travaillerai, je ferai mon existence. Mais je ne renonce pas au bonheur, je n'étoufferai ni l'élan de mon cœur, ni l'appel de mes sens ; je ne sacrifierai pas ma jeunesse aux convenances, aux exigences de ce tyran cruel qu'on appelle le monde. Je suis trop raisonnable pour faire la fête, mais je veux être assez libre pour vivre pleinement ma vie. Je prendrai un métier et, si le cœur m'en dit, j'aimerai qui je voudrai, à mes risques et périls. Puisqu'il m'est interdit de trouver l'amour dans le mariage, eh bien ! je le chercherai ailleurs !* »

---

(1) Mons. Imprimerie générale.

Elle le cherchera si elle veut, mais si elle est à peu près sûre de ne pas y trouver le bonheur, elle est en revanche certaine d'y rencontrer le déshonneur. Et c'est ça qui est une honte, un illogisme, un crime social et patriotique aujourd'hui, puisque la France a besoin d'enfants et que ce préjugé empêche les femmes non mariées — cependant de plus en plus nombreuses — d'en faire. Je prétends en effet que jamais la question rebattue de la fille-mère ne s'est jamais posée avec autant d'âpreté qu'aujourd'hui parce que précisément, en raison des tueries de la guerre, il n'y a plus qu'une femme sur quatre qui puisse être épousée — ce n'est pas moi qui ai fixé le chiffre, c'est le sénateur Hugues Le Roux ! — et qu'alors vous condamnez, *ipso facto*, trois femmes sur quatre ou à la continence anti-naturelle, anti-hygiénique, anti-patriotique, ou au *déshonneur* des maternités illégitimes. Voilà pourquoi j'ai écrit ce chapitre.

Dès la fin du XVIIIe siècle — c'était exactement en 1770, et le problème ne se posait pas alors avec autant de rigoureuse nécessité — une brochure intitulée « *Utilité civile et pratique du divorce* » félicitait l'Espagne d'avoir eu l'intelligence de reconnaître le concubinage en vue des enfants, *afin d'obvier à la dépopulation.* J'en extrais le passage suivant :

De l'état où se trouvent les célibataires et, en général, tous ceux qui sont privés d'une postérité légitime, naît une réflexion bien capable, ce me semble, de faire impression sur des esprits attentifs : c'est la nécessité où ils sont d'acheter une famille. Soit amant, soit maîtresse, soit domestiques, enfin, il faut une famille, et n'importe à quel prix.

Cette nécessité a vivement frappé la Souveraineté en divers lieux. De là ces précautions prises pour assurer la propriété des enfants nés hors du mariage, et par lesquelles elles prétend suppléer aux pertes que lui cause l'indissolubilité des engagements. Ainsi, en Espagne, le concubinage, c'est-à-dire l'adultère est, en quelque sorte, autorisé, et les enfants qui en proviennent succèdent en certaines proportions aux biens de leurs auteurs. Nulle flétrissure, d'ailleurs, sur ce genre de naissance. En promulguant leurs lois par rapport aux enfants illégitimes, les Espagnols ont pensé que le christianisme n'avait pas pour but de détruire les hommes, quoiqu'il conseillât la chasteté à quelques-uns.

Les Espagnols ont plus osé que nous à cet égard. Nous ne punissons point le libertinage, mais nous n'accordons aux enfants naturels aucune part dans les successions, et comme si leur existence était leur propre faute, nous répandons sur eux un vernis d'infamie qui ne devrait rejaillir que sur les coupables.

Quoi qu'il en soit des moyens employés pour réparer la déprédation de l'espèce humaine, ils sont, quant au produit, bien inférieurs à la cause. En Espagne, comme en France, l'acte qui nous procrée est, religieusement parlant, défendu hors du mariage : en France, il n'a nulle autorité légale ; de là on peut supposer que les couples libertins ne produisent, pour la plupart, que malgré eux. Des gens qui ont sacrifié la religion au plaisir, écouteront-ils la nature aux dépens de l'estime publique ?

Là, croyez-moi, Messieurs les médecins de la repopulation, est la véritable solution que vous cherchez vainement dans vos primes grotesques à la natalité. Mais, pour l'envisager, cette solution, il vous faudrait transformer votre esprit de routine en esprit d'initiative, il vous faudrait convenir que le chiffre des cent mille ménages qui pratiquent l'union libre à Paris mérite de faire un instant songer au nombre d'enfants qu'il pourraient avoir, s'ils le voulaient. D'effarantes statistiques nous apprennent depuis deux ans, qu'il naît, chaque année, cinquante mille enfants de moins que l'année précédente. Eh bien ! rien qu'à raison d'un enfant par chacun de ces cent mille faux ménages parisiens, au lieu d'avoir cinquante mille enfants de moins, rien que Paris, à lui seul, en donnerait à la France cinquante mille de plus. S'il se trouve quelqu'un pour contredire à mes conclusions, qu'il lève la main ! Mais comment sont composées les commissions chargées d'apporter le remède d'un mal qui met ce pays ni plus ni moins en péril ? Le docteur Toulouse va vous le dire : (1)

« *Les commissions qui cherchent à enrayer la dépopulation ne contiennent guère que des hommes abondamment pourvus des privilèges qu'il s'agit, précisément de combattre. Fonctionnaires, hommes arrivés, ils sont trop enclins à ne voir dans la situation dont ils jouissent que des choses parfaites. Les moindres réformes les*

(1) Op. cit.

effrayent et là où il faudrait une médication héroïque, ils proposent carrément une tisane. Le problème sexuel, ils le considèrent avec toutes les conventions de leur classe et surtout avec leur mentalité d'hommes.

Allez faire comprendre à un vieux fonctionnaire, plié toute sa vie au respect littéral des plus artificiels préjugés de l'organisme social dont il est un rouage, qu'une petite ouvrière peut — en raison de sa fonction maternelle — avoir sur l'Etat des droits précis et non pas seulement un titre à quelque menue aumône d'assistance? Evidemment entre lui et cette femme, qui n'est rien dans la hiérarchie, pas même admise à tenir l'emploi de garçon de bureau, il y a, dans son esprit, toute la distinction d'êtres séparés par de profondes différences de caste, presque d'espèce.

La recherche de la paternité, qui a été adoptée, apporte un avantage immédiat à la fille séduite; et c'est pourquoi les femmes ont trouvé bon à prendre ce secours légal. Mais à quel prix leur est-il accordé ? La loi proclame à nouveau que la femme dépend d'un homme — que ce soit le mari ou l'amant — pour élever son enfant, que c'est de lui seul qu'elle doit attendre des subsides.

Pourtant cet enfant est formé par la mère, pour le compte de tous, de l'Etat. C'est donc à tous d'en avoir la charge et non à un père souvent récalcitrant. Vainement les statistiques d'avant la guerre nous apprenaient qu'il y avait en France, chaque année, 70.000 *naissances illégitimes, et, à Paris, près du quart du nombre total. On ferme les yeux pour ne pas voir ces chiffres, et l'on continue à légiférer dans la pure convention. Que de drames, d'infanticides, d'abandons, cette loi, d'aspect bienfaisant, a-t-elle provoqués !*

Pourquoi ne pas voir les choses en face ? Ce qui est injuste, ce qui pour beaucoup, pousse les femmes à l'avortement, à l'infanticide, à l'abandon, à la restriction volontaire, à la prostitution, c'est le préjugé contre la maternité illégitime, qui est une honte. Et alors l'enfant, aussitôt conçu, devient le pire fardeau : on le tue dans le sein de la mère, on l'écrase aussitôt né, on le jette au coin d'une rue déserte, et la société s'alarme et cherche des remèdes ! Il n'en est qu'un : proclamer que les enfants illégitimes seront à la charge de la nation, puisque aussi bien il lui faut, en fin de compte, les adopter si la mère ne peut les élever, ce qui est le cas ordinaire.

En attendant cet avenir plus juste, enseignez partout que la maternité ne comporte en aucun cas le moindre blâme; pour cela reconnaissez un statut formel — à côté de l'ancien et avec les mêmes droits — où l'enfant aura une filiation uniquement maternelle. »

M. le professeur Charles Turgeon, qui est d'ordinaire bien pensant et orthodoxe, étant lui-même fonctionnaire de l'Etat, est obligé de convenir, lui aussi, que les choses

dans ce domaine, ne sont pas pour le mieux dans le meilleur des mondes. Il écrit :

« *En France, le chiffre annuel des naissances illégitimes varie de* 70.000 *à* 75.000. *Et sur ce nombre, les enfants naturels reconnus par leurs pères ne constituent qu'une infime minorité : ils ne dépassent pas* 5.000. *Voilà donc* 65.000 *ou* 70.000 *nouveau-nés qui tombent chaque année à la charge exclusive des mères ! Qu'on s'étonne, après cela, que les Cours d'assises acquittent systématiquement les malheureuses qui étouffent leurs enfants ! Le grand coupable, c'est le père qui manque à tous ses devoirs. Joignez que la mortalité infantile sévit surtout sur les enfants nés hors mariage. Pour l'ensemble des enfants de moins d'un an, on compte* 155 *décès sur* 1.000 *naissances légitimes, et* 274 *décès sur* 1.000 *naissances naturelles. La loi de l'homme est cruelle.* »

Il est donc certain que les deux systèmes préconisés par le docteur Toulouse : le nom de la mère à l'enfant et tous les enfants dits naturels — comme si les autres ne l'étaient pas ! — à la charge de l'Etat, constitueraient déjà une étape indiscutable à la fois vers le Progrès, la Justice sociale et le repeuplement d'une France deux fois ravagée, puisqu'elle l'est autant par nos stupides préjugés qu'elle l'a été par la guerre.

Mais pourquoi distinguer entre les enfants légitimes et les autres ? Cette sélection à rebours déplaît à Léon Blum, qui s'en explique :

« *Toute distinction devra être effacée, soit pour l'inscription à l'état civil, soit pour la capacité héréditaire, entre les enfants légitimes, naturels ou adultérins. Un homme meurt; il a des enfants de sa femme; il en avait en se mariant; il en a eu pendant son mariage d'une de ses maîtresses.*

La succession entre ces différentes catégories d'hoirs devra se partager, comme elle se diviserait aujourd'hui entre les enfants nés de plusieurs lits successifs. Il serait bon que, pour éviter des confusions fâcheuses, le nom transmis aux enfants fût le nom maternel, et que, sauf convention contraire ou décision de justice expresse, le droit de la mère sur l'enfant jouît d'une priorité légale.

Un enfant naturel, aujourd'hui, c'est l'enfant d'une fille qui s'est mal conduite, comme on dit, ou d'une professionnelle de l'amour,

ou d'une couturière, mais quand les filles, et les filles de toutes les conditions seront libres de leur corps, quand il sera normal et commun qu'un nombre variable d'amants aient précédé le mari, l'enfant naturel sera dès lors un phénomène connu, ou un phénomène prévu, dans toutes les familles. Et un préjugé n'a plus la vie longue quand tout le monde est également exposé à en souffrir.

Reste le point de vue économique. Comment vivront ces enfants, qui les nourrira ? Un temps viendra, madame, et je l'espère proche de nous, où une semblable question tombera d'elle-même, où tous les enfants qui naîtront seront assurés de vivre, où la société sera en mesure de remplir ce devoir alimentaire qui prime et doit en tout cas suppléer celui des parents. »

Car, contrairement à l'interprètation qu'Emile Faguet donnait du livre de Léon Blum, ce dernier écrit expressément :

« *Je n'impose nullement aux femmes, entendez-moi bien, d'attendre le mariage pour être mères. J'admets volontiers que des enfants pourront naître de leurs liaisons polygamiques, mais, si elles enfantent avant le mariage, du moins l'auront-elles su et voulu. Ce cas sera sans doute le plus commun. Il arrivera fréquemment qu'une fille amoureuse désire être fécondée par l'homme qu'elle aime, qu'il lui soit précieux de conserver un enfant né de cet homme. L'enfant peut être le signe et le souvenir durable d'une passion éphémère. La maternité ne sera pas liée obligatoirement au plaisir, mais, en revanche,* pourquoi empêcher la femme de devenir mère suivant les préférences de son amour ? »

C'est moi qui souligne cette dernière phrase, car là est résumé tout le problème. Le préjugé actuel dont souffre toujours la fille-mère renverse indubitablement l'ordre des sentiments naturels, comme eût dit Jean-Jacques. Dès l'instant qu'elle est mariée, mieux vaut qu'une mère ait vingt amants que sa fille un seul ! Ça, c'est lui qui l'a dit. Et il est inconcevable que ce qui était déjà un défi au bon sens, du temps de la nouvelle Héloïse, demeure aujourd'hui qu'il faut repeupler à tout prix, un préjugé aussi vivace que funeste.

Demain peut-être, quand l'eugénisme aura conquis droit de cité ailleurs que chez les chansonniers, peut-être ver-

rons-nous certaines filles-mères vraiment honorées. Ce seront celles qu'une intelligente sélection aura jugées dignes d'être scientifiquement accouplées à de robustes mâles, pour donner de solides enfants au pays.

L'illustre auteur dramatique Francis de Croisset m'écrivait, l'an dernier :

« *Mais pourquoi ne pas créer, mon Dieu oui ! des manières de « poulinières » ? Des femmes jeunes et saines seraient choisies, dont le métier, rétribué par l'Etat, serait de faire des enfants, lesquels seraient soit éduqués par leurs mères, si elles en sont jugées dignes, soit encore élevés aux frais de l'Etat.*

De pareilles institutions ne me paraîtraient tout de même pas plus choquantes que les maisons de passe, ou tout simplement que les boulevards. Il me semble même qu'elles seraient infiniment plus morales..., et plus utiles. »

En attendant, qu'au moins on se préoccupe des bâtards qui naissent tous les jours et qu'on ne fasse pas fi des naissances illégitimes, quand nous en avons trop peu de légitimes, puisqu'on s'obstine à proclamer qu'il y a deux catégories de mères.

Au Congrès de 1896, Mme Rouzade avait réclamé « *un budget spécial pour cette fonction qu'on appelle la maternité : Providence nourricière des petits et des grands, l'Etat doit assurer,* disait-elle, *une pension honorable à toute femme ayant charge d'enfants !* »

« *L'entretien des enfants doit être soustrait au hasard de la naissance, pour devenir, comme l'instruction, une charge sociale* », a dit justement, de son côté, M. Deville.

Malheureusement, ce ne sera point la France qui, dans ce domaine, aura montré la voie du progrès social. En Suisse et en Hongrie notamment, on a saisi avec plus d'empressement l'intérêt que trouvent à la fois l'humanité et les Etats à s'occuper de cette question.

La Hongrie, dit Forel, a donné un excellent exemple d'organisation de l'Etat pour l'enfance abandonnée, dénuée ou maltraitée en fondant de grands asiles où tous ces enfants peuvent être amenés par leurs mères illégitimes ou légitimes ou par d'autres.

Les cas y sont examinés et traités ensuite d'une façon appropriée, aux frais de l'Etat. Souvent on les place dans des familles ; on leur fait suivre l'école et apprendre un métier (voir ZOLTAN DE BOSNYAK et L. EDELSHEIM GYULAY : *Le Droit de l'enfant abandonné et le système hongrois de protection de l'enfance, Budapest,* 1909). Combinées avec le système des familles artificielles, ces institutions de l'Etat seraient l'idéal.

Souhaitons que partout la bienveillance sache faire au moins plus patiemment attendre une justice si longue à venir ! L'Etat français, lui, n'accepte d'élever l'enfant que si la mère le lui abandonne. Etrange conception qui sauve le produit en condamnant la procréatrice !



Mais voici venir l'heure de conclure. Essayons de le faire avec cet esprit de logique indépendante qui doit seul inspirer le sociologue. Simplifions donc encore, si possible, la position du problème :

— Quel est le but de la vie ?

— Le maintien de la vie, répond justement Rémy de Gourmont.

— Qu'est-ce que l'amour ?

— La manifestation naturelle de l'appétit sexuel, répondrai-je avec la physiologie. Donc excluons de la vie sexuelle, qui a ses besoins aussi impérieux que les autres, toute idée ridicule de péché, puisque nous avons vu que rien de ce qui est naturel ne peut être immoral ! Combattons la fausse morale sexuelle qui, par ses conseils malsains de continence, engendre des maladies, de la tristesse, le dégoût de vivre !

Pensons, comme nous y convie le docteur Nystrom, à ce que comporte une vie « dans la chasteté » telle que la continence absolue la voudrait, jusqu'à ce qu'on soit en état de se marier, surtout pour ceux qui ne peuvent, pour des raisons économiques, le faire que de longues années après avoir atteint l'âge de la puberté.

« Cela revient, dit-il, à prendre les vœux et la vie du cloître, à étouffer tout sentiment d'amour, à s'interdire la lecture de la poésie et de toute littérature qui traite de l'amour, à fuir les musées et les expositions d'art, et avant tout à éviter la société des femmes, afin de se soustraire à tout mouvement du cœur, au moindre souffle d'un sentiment passionnel. C'est se condamner à repousser toute pensée ayant trait aux phénomènes de l'organisme, et cela en dépit des érections et des pollutions, qui sont justement si fréquentes chez les continents absolus, à refouler les jeux de l'imagination et les rêves qui leur succèdent, c'est prétendre à être des saints ou des philosophes accomplis, à se dessécher complètement, en renonçant à toutes les joies de la vie, à désirer que l'amour n'existe pas. »

Plus que jamais, après la guerre qui a massacré des millions de mâles, choisis parmi les meilleurs générateurs, méditons les sages paroles que prononçait à un congrès scientifique, tenu à Berlin, Mlle Lischnewska :

« *On ne peut exiger* la continence sexuelle *de la grande masse. Certains individus peuvent certainement vivre dans la continence pendant quelque temps. Mais les misérables circonstances sociales de notre époque ne rendent le mariage possible pour l'homme instruit que de trente à trente-cinq ans. Exiger la continence reviendrait donc à vouloir, pour cette classe de la société, tuer le plus puissant besoin naturel pour une durée de dix à quinze ans. C'est là une chose que nous ne saurions désirer, attendu que la satisfaction du besoin sexuel n'équivaut pas seulement à la* santé du corps, *mais aussi à la* force *et au* bien-être de l'âme. *Dernièrement encore, un homme instruit disait aux ouvriers dans une de nos assemblées populaires : « Nous vous envions quand nous vous voyons en compagnie de votre fiancée ou de votre femme. Nous en sommes réduits à la prostitution.* C'EST LA QU'EST NOTRE QUESTION SOCIALE. » *Les femmes des classes supérieures ne sont pas mieux partagées. Un grand nombre de femmes non mariées, vivant de leur travail ou indépendantes, ont* beaucoup à souffrir, *parce qu'il leur est impossible de satisfaire leur besoin sexuel. Les* perturbations de la vie mentale *vont quelquefois si loin qu'on peut parler d'une véritable « atrophie » de la personnalité, car, en effet, la femme en souffre doublement par son désir d'être mère.*

« Or c'est justement parce que nous savons tout cela que nous considérons les recommandations et les prédications sur la continence comme nuisibles, car c'est fermer les yeux du public sur un mal qu'il s'agit de combattre. Il faut créer un terrain nouveau sur lequel il serait possible de rendre le mariage plus facile et plus précoce. »

Le mariage plus facile et plus précoce ! Quelle ironie

de relire après la guerre ces paroles de sagesse prononcées en 1904 !

Comment voulez-vous que nos pauvres Françaises y puissent même prétendre au mariage plus facile et plus précoce, quand elles sont quatre candidates pour un seul homme, quatre appelées pour une élue ! Voilà le drame pour la femme, qui a les mêmes besoins que nous, je l'ai démontré, et on vous le démontrera mieux encore plus loin. Car les trois malheureuses dont le numéro n'est pas sorti à la loterie matrimoniale, qu'allez-vous en faire ? J'ai proposé qu'on en fît des épouses de renfort, mais le Code continue à menacer les bigames des travaux forcés.

Alors double résultat :

a) *Au point de vue social et patriotique*, elles constituent le terrain perdu, gâché, qui ne peut être légitimement ensemencé, quelque soit leur désir de l'être ;

b) *Au point de vue individuel*, leur droit souverain à l'amour sensuel est sacrifié, même aux dépens de leur santé.

Que si elles veulent passer outre, enfreindre ces lois conventionnelles atroces qui, elles, violent sans cesse la grande loi de nature, elles sont méprisées et flétries jusqu'en la personne innocente de leur enfant !

Ce scandale, que la situation née de la guerre a poussé à son paroxysme n'a-t-il pas assez duré ? C'est pour tendre à le faire cesser que j'ai écrit cette première partie de l'*Amant Légitime*, dans l'espoir qu'une génération plus avertie et plus affranchie reconnaîtra que même le ventre de la fille-mère peut être le premier berceau des nécessaires Français de demain.

Non pas pour en faire de la chair à canon, selon l'expression désormais consacrée, qui n'a été hélas ! que trop souvent vérifiée, mais pour ôter au contraire à l'Allemagne, comme je l'indiquais dans ma préface, la tentation trop forte de prendre une revanche trop facile sur une nation trop dépeuplée. Regardez l'effroyable tableau que publie en première page, le numéro d'*Excelsior* du 10 août 1923

et notez qu'en un demi-siècle, l'accroissement de la population a été de 21 millions pour l'Allemagne, contre à peine 3 millions pour la France. Ne cherchez pas ailleurs la cause de la dernière guerre !

Nous assistons actuellement à la course de la France à la mort, au suicide de notre race.

C'est parce que j'ai le vif sentiment qu'on ne veut pas — par hypocrisie — aller chercher les seuls remèdes sérieux à ce fléau dans la libre discussion de la primordiale question sexuelle, que je propose au public qui pense et qui réfléchit, d'autres solutions que des primes ridicules de 100 francs par enfant.

C'est parce que je veux que tous les terrains soient ensemencés — légitimement ou non — que je termine cette étude en demandant qu'au lieu de la mépriser on honore la fille-mère, QUI EST AUJOURD'HUI LA SEULE A POUVOIR SAUVER LE PAYS, vérité que je crois n'avoir été proclamée jusqu'ici par personne.

Et c'est parce que des maris aussi sont indignes de leur mission que je prête cette tribune à Mme Jane de Magny pour y défendre le droit de la femme mariée elle-même à l'amant.

Car ce qu'il faut aujourd'hui à la France affaiblie, c'est un sang nouveau, c'est de la force, c'est de la vie, et la vie peut naître, m'assure-t-on, tout aussi bien de l'amant fort et valide que du mari trop usé avant la noce par celle qu'il a faite.

Puissent tous les amants légitimes et toutes les filles-mères sauver ni plus ni moins la Patrie, que nos respectables époux modernes conduisent eux-mêmes si rapidement au suicide !

Peut-être alors reconnaîtra-t-on que, sous l'apparence moins rébarbative d'une boutade alléchante, *L'Amant Légitime* peut amener dans l'opinion d'utiles revirements.

Y parvenir serait ma suprême ambition, car tel était mon but.

GEORGES-ANQUETIL



L'AMANT RIVAL

Au fond de ce jardin
Dans ce lieu solitaire
Ces amants croyent enfin
Etre au lieu du mystère.

SECONDE PARTIE

L'AMANT LÉGITIME POUR LA FEMME MARIÉE

par JANE DE MAGNY

A celles qu'on marie par raison
et qui devront divorcer par amour.

J. DE M.

PROPOS PRÉLIMINAIRE

AVANT DE CRIER AU SCANDALE, LISEZ-MOI !

« Ce que vous fuyez dans un livre,
Vous le cherchez dans un amant ! »

DORAT (*Les Baisers.*)

Mes amis, peuplons la France :
Ce plaisir me paraît doux ;
Profitons de l'inconstance
Qui charme certains époux,
Chez leurs femmes, en bons drilles,
Remplaçons ces froids maris.
Augmenter les familles,
C'est aimer son pays.

(A. DADA, 1819.)

« *Aimez : la vie est courte et la mort éternelle !* »

(AMPHIS)

Souffrez qu'avant de vous parler, je me place sous le double patronage de Stendhal et de Sénancour, qui, sous le même titre : *De l'amour*, ont écrit chacun un chef-d'œuvre.

Le premier a dit, dans sa préface même :

« *Je n'écris que pour cent lecteurs, et, de ces êtres malheureux, aimables, charmants, point hypocrites, point moraux auxquels je voudrais plaire, j'en connais à peine un ou deux !* »

Le second écrivait, il y a déjà cent ans :

« *Des intentions sincères me feront pardonner le scandale que je donne malgré moi. Je ne suis pas dans les principes, mais il y eut plusieurs hérésiarques dont la conviction parut excusable : je demande ici cette sorte d'indulgence qu'il fallut avoir pour eux. Sans doute on voudra bien ne pas mettre plus d'importance à mes erreurs que l'on en mettra à mes opinions. Nous sommes d'ailleurs dans un siècle fatigué de tout ; cependant ces opinions me semblent tellement*

fondées, et je suis si loin de vouloir hasarder ce dont les conséquences me paraîtraient trop incertaines, que je ne puis me défendre de croire que si je parviens un jour à les établir mieux, le temps ensuite les justifiera. »

Et comme je conviens, avec Léon Blum, que nul sujet n'est plus difficile à aborder que celui-là, parce qu'il y a certaines catégories d'actes dont personne ne veut hypocritement supporter qu'on parle, mais que tout le monde pratique, je crois que ce ne serait peut-être même pas trop d'invoquer une sorte de parrainage de l'Académie française, ou du moins de quatre de ses membres les plus marquants.

N'est-ce point l'illustre académicien Alfred Capus, lequel était à sa mort, commandeur de la Légion d'honneur, qui a pu écrire, sans que personne ne songeât à lui retirer sa cravate :

« *Se formera-t-il un jour, plus tard, beaucoup plus tard, une race d'hommes extrêmement civilisés et raffinés, pour qui la trahison de la femme ne sera qu'un petit accident sans intérêt, dont ils ne souffriront pas, qui comptera à peine dans leur vie et n'exercera aucune influence sur les relations sociales ?* »

N'est-ce point l'illustre académicien Emile Faguet, qui, dans son livre sur le féminisme, a osé écrire :

« *J'aime mieux un peu d'adultère après le mariage (je dirai si l'on me pousse,* MÊME CHEZ LA FEMME) *que le stage d'à-présent, si profondément démoralisateur, corrupteur, et qui tarit les sources vitales et les sources morales de la race.* »

N'est-ce point l'illustre académicien Paul Bourget, promu commandeur à la dernière promotion, qui sourit lui-même de *l'indignation des vertueuses personnes du quartier Marbeuf, qui ont déclaré à leurs protecteurs que l'auteur de la « Physiologie de l'amour moderne » était un homme à ne plus recevoir.* » Et n'est-ce point le même écrivain qui ajoute :

« *Je me réjouis qu'un hasard inattendu ait levé mes doutes, et je livre cet ouvrage, sans crainte, aujourd'hui, qu'on y voie autre chose — j'entends légitimement — qu'un recueil de remarques plus ou moins intéressantes sur un sujet dont les sages passent leur vie à*

dire : « Il n'y a pas que cela dans le monde », et à prouver par leur conduite qu'il n'y a pourtant que cela. Car cela, ce mystérieux et fatal charme d'amour, — heureux, c'est le paradis, — malheureux, c'est l'enfer. »

N'est-ce point enfin l'illustre académicien Marcel Prévost, commandeur de la Légion d'honneur, lui aussi, qui a constaté :

« Regret du passé chez l'honnête femme, désir de l'aventure chez les autres : combien éprouvent le besoin d'un nouveau mariage, où tout ce qu'il y eut d'exquis dans la première initiative se recommence ! »

N'est-ce point le même écrivain qui, dans son délicieux *Jardin secret*, passe cet aveu dénué d'artifice :

« La loi de dissimulation et de mensonge est nécessaire : elle présidera au mariage tant que celui-ci sera un acte social. Où il y a rite et cérémonie, il y a apparat et leurre. »

N'est-ce point le même qui, dans sa réponse à l'enquête ouverte par M. J.-J. Renaud sur la faillite du mariage (1), s'exprimait avec la même franchise :

« D'abord, il est vrai que la crise du mariage existe. Elle vient de ce que les mœurs ne sont plus d'accord avec l'institution. Les principes du mariage sont : indissolubilité, fidélité, fécondité. Or, qui dit mariage, aujourd'hui, dit presque le contraire de tout cela. Voilà ce qui est grave, bien plus que toutes les revendications écrites ou parlées. Car, lorsqu'une institution cesse de s'accorder avec les mœurs, il faut de toute nécessité ou réformer les mœurs, ou modifier l'institution. »

N'est-ce point le même enfin qui, dans un premier Paris publié par le *Journal* en mars 1908, convenait en ces termes, de la nécessité de l'évolution du mariage :

« Que le mariage ait besoin d'être adapté à l'esprit moderne, ce n'est pas douteux. La preuve en apparaît dans la crise même du mariage, et dans les efforts de réforme que tentent, sur ce point, la plupart des codes. La notion de fidélité réciproque est inséparable de celle du mariage solide, indissoluble, mais la tendance moderne est certainement de rendre ce devoir égal pour la femme et pour le mari. Sévérité égale pour la défaillance de l'époux et de

(1) Flammarion, éditeur.

l'épouse, ou indulgence égale, suivant les cas ; mais égalité. La notion d'obéissance féminine, disparue des mœurs, doit être abolie des lois : il n'y a pas de chef de la communauté, il y a deux associés prenant leur décision d'accord. En somme, affirmation et défense de la personnalité de l'épouse ; relèvement de son rôle conjugal ; tendance à l'égalité des deux conjoints.

« *Le mariage est parfaitement habitable. Il suffit de l'adapter à l'esprit moderne, qui tend à égaliser les droits et les devoirs des époux. Les lois travaillent à ces changements ; mais les époux n'ont pas besoin d'attendre les lois pour réformer le mariage dans leur mariage.*

« *Tel est l'ensemble d'idées que j'ai essayé de rendre vivantes dans les* Lettres à Françoise mariée. »

Mais tout cela, c'est presque, sauf la différence des conclusions, tout le programme de cet ouvrage, où je vais successivement étudier la notion de la fidélité à travers les âges, les revendications de la femme, tendant à l'égalité des droits pour les deux sexes, les laideurs du mariage actuel et la nécessité de l'adapter à l'esprit moderne, qui s'émancipe de plus en plus vers la liberté sexuelle.

Parce qu'en effet le mot de Henri Heine est toujours vrai : « *On n'a pas encore inventé de boussole pour naviguer sur la haute mer du mariage* », je veux proposer mon modèle, en demandant seulement qu'avant de jeter les hauts cris, on ait la simple courtoisie d'entendre au moins mes arguments, après quoi seulement pourra-t-on savoir si ma thèse est morale ou immorale, sensée ou inepte.

Camille Mauclair, a eu la sagesse d'écrire, dans sa *Magie de l'Amour* (1) :

« *Si ce livre est, comme* De l'amour physique, *un ouvrage immoraliste, je prétends que ni l'un ni l'autre ne décèlent la moindre immoralité, car je ne crois pas à la morale courante et ne me donne point la peine d'y manquer. Pour moi, la seule immoralité consiste dans le fait de vivre sans préoccupation de la question morale, satisfît-on à tous les préjugés dont l'observance suffit à mériter un certificat d'études primaires de la vertu. Le monstre est, par une convention analogue, tout type annonciateur de transformations, et*

(1) Ollendorff, éditeur.

le vulgaire ne veut pas remarquer que la série des types qu'il admet comme normaux a toujours été au cours des âges une série de monstres relativement aux espèces antérieures. C'est ce que penserait l'homme lacustre d'un de nos électriciens.

...Il n'y a que la morale pour être menteuse au point d'exiger le respect immuable de ses dogmes et de considérer l'apparition des contre-vérités éthiques ou religieuses comme un scandale d'immoralité.

...Je ne doute pas que ces considérations ne doivent faire envisager les quelques audaces qu'on croira trouver en ce livre comme les prodromes de vérités destinées à être acceptées et tenues pour banales dans quelques années. »

Telle est ma conviction, relativement à la thèse que je vais présenter ici.

Mais, d'abord, vient-elle à son heure ?

Telle est la première question que je dois résoudre.

*
* *

Je crois que personne ne me contestera que la guerre a profondément bouleversé nos mœurs, notamment au point de vue du mariage. L'adultère, dit le docteur Toulouse, remplissait le théâtre, parce qu'il remplissait la vie, et la guerre l'aura encore multiplié. Il y a eu évidemment, observe Henri d'Alméras (1), des épouses irréprochables, mais ajoute le même écrivain, *me permettra-t-on de dire, ou de redire, qu'il y en a eu d'autres ?*

« *Peut-être en avez-vous rencontré qui n'hésitèrent pas à remplacer un mari lointain, ou trop intermittent, par des amants momentanés qu'elles jugeaient indispensables ? Celles-là ont dû prendre, si elles ne l'avaient déjà, l'habitude de l'adultère, assez naturelle aux femmes, et cette agitation des sens, ce sadisme spécial, ce goût si marqué pour la polyandrie que la guerre a provoqués chez elles, je ne suis pas sûr qu'ils se calment et disparaissent aussitôt après la paix !...*

...Il fallait surveiller avec plus de soin, traiter avec plus de rigueur ces établissements de plaisir où des aviateurs en chambre occupaient leurs loisirs à faire la bombe au lieu d'en jeter, en compagnie de gentils embusqués, trop peu solides pour la bataille, mais assez solides pour l'amour; et qui remplaçaient obligeamment,

---

(1) *La femme amoureuse.* Albin Michel, éditeur.

auprès des épouses très oublieuses ou des veuves très consolables, les maris tués ou les maris absents. »

Ici cependant M. Henri d'Alméras place immédiatement une observation qui est, pour nous, d'un intérêt considérable, car elle aborde, ni plus ni moins, le sujet de ce livre, qui aurait aussi bien pu s'appeler : *La moralité de l'adultère,* puisque notre auteur ne fait aucune difficulté pour convenir que *ce qu'y pouvait perdre la morale, la repopulation le gagnait. Et c'est,* ajoute-t-il, *le point de vue très important auquel se sont placés, malgré leur piétisme, malgré leur affectation de vertu, nos voisins d'outre-Rhin, quand ils n'hésitèrent pas à favoriser l'adultère pendant la guerre.*

Cette considération me suffit pour réhabiliter ce prétendu délit, pour demander qu'il cesse même d'être traité et puni en délit et pour réclamer l'abrogation des articles 324 et 340 du Code Pénal qui sont deux survivances de barbarie, puisque l'un autorise le mari à tuer sa femme, surprise en flagrant délit, et que l'autre punit la bigamie des travaux forcés, chez les deux sexes.

Aussi bien, puisqu'il a suffi à Georges-Anquetil que quelques Cours d'Assises aient acquitté quelques hommes bigames pour y voir avec raison un courant d'indulgence en faveur des manifestations de l'instinct sexuel, qui est évidemment polygamique, me permettra-t-on de prendre le même point de départ, puisque je puis annoncer, à mon tableau, l'acquittement récent de trois femmes bigames, et même de quatre en fait.

Voici en effet, d'abord un extrait de l'*Eclair* (de Paris) du 1[er] mai 1923 :

UNE BIGAME EST ACQUITTÉE. — *La cour d'assises de Versailles a acquitté, hier, Mme Madeleine Drocourt, vingt-cinq ans, domestique à Courbevoie, accusée de bigamie.*

Puis voici une chronique judiciaire de l'*Avenir d'Arras et du Pas-de-Calais* (n° du 21 juin 1923) :

A l'audience de mardi a comparu Lucie Bonnefoi, 35 ans, ouvrière agricole à Lorgies, pour crime de bigamie.

L'accusée, veuve de Lejeune Fortuné, mort pour la France, le 6

octobre 1915, est allée habiter Périgueux après l'évacuation de Lacouture en avril 1918.

Le 30 octobre 1920, elle y épousa un sieur Javanaud avec lequel elle fit mauvais ménage et dont elle se sépara après quelques mois de vie commune.

En mars 1922, elle vint habiter Lorgies avec ses deux enfants qui étaient issus de son premier mariage, elle s'y fit appeler veuve Lejeune et, pour échapper à la misère, épousa le manœuvre Gruson Fernand.

Lucie Bonnefoi a été acquittée.

Au moment même où je corrige les épreuves de ce livre, je trouve dans les numéros du 20 septembre du *Journal*, de *l'Homme Libre*, et du *Journal du département de l'Indre*, le compte rendu de l'ACQUITTEMENT, par la Cour d'assises de l'Indre, d'une autre bigame dont voici l'histoire.

Berthe Lemeux s'était mariée, en 1905, à dix-sept ans révolus, avec un sieur Victor Gressier, par devant l'officier de l'état-civil d'Asnières-sur-Oise. Quatorze ans plus tard, bien qu'elle ne fût ni veuve ni divorcée, elle épousait dans l'Indre un sieur Eugène Monjoin. Les deux maris ont comparu et déposé à l'audience. L'accusée était servie par le fait que mention de son mariage n'avait point été faite, comme le veut la loi, sur son acte de naissance, en sorte que son second mariage put être célébré sans difficulté. Dans son réquisitoire, l'avocat général, en déplorant que le crime de bigamie ait triplé depuis la guerre, déclara qu'on ne pouvait incriminer le maire qui avait oublié de faire mentionner le mariage sur l'acte de naissance, parce que ce maire — qui n'était autre d'ailleurs que l'académicien Frédéric Masson — était mort depuis. Vingt-cinq minutes de délibération suffirent au jury pour rapporter un verdict d'acquittement.

Enfin le n° du 6 juillet 1923 du *Populaire de Nantes* nous rend compte de l'audience de la Cour d'Assises du Finistère du 4 juillet, devant laquelle comparaissait Valentine Daniel, femme Perrot, deux fois bigame, et poursuivie à la fois pour bigamie et pour faux. Titulaire de huit graves condamnations antérieures pour vols,

escroquerie, abus de confiance, etc., elle était passible de la relégation. Elle n'a été cependant condamné qu'à deux ans de prison, le Jury n'ayant reconnu que l'usage de faux, et — détail particulièrement intéressant à noter pour nous — l'ayant *acquittée du chef de bigamie.*

Pourquoi ces acquittements, qui eussent provoqué un concert général de protestations avant la guerre, passent-ils maintenant presque inaperçus, n'étant pas désobligeamment appréciés par *le Figaro* lui-même, qui les signale sans commentaires ? Parce qu'ils traduisent un état d'esprit de plus en plus général, dont le rôle de ce livre est de découvrir les causes et d'analyser les heureux effets.

A la vérité, il est inconcevable que l'on ne se soit pas rendu compte, beaucoup plus tôt, de l'illogisme de notre mentalité antérieure. Dès l'instant qu'on eut admis le divorce, qu'on eut rompu avec l'archaïque et indéfendable indissolubilité du mariage, du même coup, on admettait la polygamie au moins successive. De la polygamie successive à la polygamie concomitante, il n'y a qu'un pas. J'espère vous le faire franchir de bon gré. Le professeur Charles Turgeon en convenait, quand il écrivait : « *Se démarier au gré de l'un ou de l'autre, qu'est-ce donc sinon le droit individuel de s'aimer pour un temps et de rompre à son bon plaisir ?* »

Or les divorces, en France, ont subi la courbe sans cesse ascendante de 19.000 en 1813, à 40.000 en 1922, et un article de M. Charles Eckle dans *le Matin* du 17 juillet 1923 nous apprend que si l'adultère du mari n'est établi que dans trois divorces sur huit, celui de la femme l'est dans les cinq autres cas. Il nous montre aussi que nous en arrivons à avoir un divorce par sept mariages !

On comprend aisément que, devant d'aussi brillants résultats, M. Léon Blum ait pu écrire :

« *Il m'est arrivé de constater, comme tout le monde, par une suite d'expériences ou d'observations quotidiennes, combien, dans le mariage tel qu'il est aujourd'hui pratiqué, le bonheur est fortuit et difficile. J'en suis venu à me demander, ce qui est fort banal encore,*

si cet état s'expliquait par quelque vice inhérent à la notion même du mariage, c'est-à-dire de la monogamie ou par les modalités présentes de l'institution, c'est-à-dire par les habitudes sociales.

Nos mariages sont assez corrompus, et l'on voit bien que je ne puis me prêter à rien qui les dégrade davantage. Tout mon effort ne va qu'à les assainir par une loyale reconnaissance des besoins et des caractères et par une juste adaptation des mœurs de la nature. Plus la combinaison que je suggère est délicate, plus elle exige de netteté, de probité réciproque. »

Mais c'est encore Camille Mauclair qui, dans la *Magie de l'amour*, a porté le plus rude coup à l'artifice de nos conventions et a le mieux traduit ma pensée quand il a écrit :

« *La permission légale du mariage, avec son correctif, le divorce, — dont en vérité il est incroyable que la création n'ait pas été simultanée — cette permission de l'accouplement avoué et honoré a pour première et précieuse conséquence, pour primordiale utilité, de permettre aux dames soucieuses de leur bon renom de recevoir successivement dans leur lit deux, trois, quatre maris et d'accomplir avec eux l'acte sexuel au su de tous, sans perdre ainsi une parcelle d'honorabilité, alors qu'elles y devraient renoncer si elles avaient reçu dans le même lit, les mêmes hommes pour consommer le même acte, mais si, faute de l'estampille de la mairie, ces hommes n'avaient eu droit qu'à la qualification d'amants.*

L'intervention bienveillante du maire, octroyant la légalisation d'une luxure, exorcisant toute idée de péché, est de celles dont les personnes bien pensantes ne sauraient pas plus se passer, au point de vue laïc, que de l'absolution du confesseur entre deux rendez-vous galants — voire adultérins, au point de vue religieux — et il convient d'admirer un arrangement aussi ingénieux pour excuser l'indécence naïve des appétits naturels. »

Voilà donc en effet légitimement admis les maris successifs.

Quand on songe qu'il n'y a pas même cinquante ans que le divorce a été rétabli en France, qu'au siècle dernier, les honnêtes dames d'aujourd'hui en eussent été réduites à prendre des amants, à être par conséquent, avec la même conduite, aujourd'hui permise, proclamées des grues, convenez de l'impossibilité où vous êtes de savoir si demain la polyandrie ne sera pas, elle aussi, reconnue parfaitement honorable, comme elle l'a été jadis et comme

elle l'est encore de nos jours dans certains pays. Lisez le professeur Auguste Forel :

« *Les Singalais étaient polyandres avant la conquête anglaise, et jusqu'à sept hommes avaient une femme en commun ; mais la polyandrie règne surtout au Thibet. Chez les peuples polyandres les maris ne sont pas tous sur le pied d'égalité ; quelques-uns ont une situation inférieure, correspondant à peu près à celle des concubines.*

Chez les Todas, le mariage par groupes *est* constitué *comme* suit. *Tous les frères sont les époux de la femme de l'aîné, et toutes les sœurs de cette femme sont en même temps les femmes de leurs beaux-frères. Si nous exceptons la prostitution, ce cas est, chez l'homme, le seul qui se rapproche de la promiscuité. Le mariage par groupes constitue cependant une promiscuité* extrêmement restreinte.

Là où les hommes prédominent, le fait provient souvent de l'infanticide commis sur les petites filles et aussi de la façon dont les femmes sont surchargées de travail. Chez les Singalais, la nativité des garçons est certainement supérieure à celle des filles, *tandis qu'en Asie Mineure, au contraire deux filles, en Arabie même quatre filles, naissent pour un garçon.* »

Remarquons immédiatement que si la polyandrie fait naître plus de garçons que de filles, son institution en France aurait déjà pour résultat de rétablir un meilleur équilibre, puisque Georges-Anquetil a démontré qu'il y avait actuellement, pour un homme, quatre filles à marier.

Puis lisez le docteur Mayoux, qui cite lui-même Topinard, et admirez la suprême logique des jaloux :

« *La femme est considérée chez les Australiens comme un être subalterne créé pour l'homme ; elle est sacrifiée à sa naissance de préférence aux mâles, et fiancée quelques jours après souvent aux plus âgés de la tribu. Jeune fille, elle est en butte à toutes les tentatives de violence et ne tarde pas être criblée de cicatrices ; femme, elle devient l'esclave, la bête de somme de son époux qui, pour la moindre offense, lui distribue des coups de lance dans les jambes sans que personne n'ait rien à y voir. Si, plus d'une fois, j'ai constaté dans les récits l'affection des pères pour leurs enfants et en particulier pour les garçons et réciproquement, jamais je n'ai vu trace d'un sentiment sérieux du mari pour sa femme. L'Australien est jaloux à la manière des brutes et, s'il se sent le plus fort, tue à l'instant le complice soupçonné de l'adultère. Par compensation, il cède sa femme ou sa fille avec la plus extrême facilité, pour une pipe de tabac ou quelques hameçons ; il l'offre même par hospitalité.*

Si on leur demande, comme le fit l'explorateur Eyre, pourquoi ils tiennent à leur femme, « C'est, répondent-ils, parce qu'elle porte tout notre bagage ». C'est ainsi que la famille patriarchale se révèle, dès l'origine, comme une forme de la propriété. »

Nous aurons occasion de revenir plus loin sur cette notion de propriété, dont trop de traces subsistent encore aujourd'hui, mais je tenais à appeler d'abord l'attention de mes lecteurs sur la réserve qu'il fallait apporter au jugement des mœurs humaines, qui ont été, on le verra au cours de cet ouvrage, si changeantes. Ainsi dans la préface du *Harem de Syta* (1) Jane de la Vaudère, évoque excellemment l'époque où régnait la polyandrie :

« *S'il existait dans l'Inde,* dit-elle, *des contrées où les épouses se brûlaient sur le bûcher de leur maître très aimé ; dans d'autres provinces, de nombreux époux se dévouaient à la félicité d'une femme unique, lui apportaient, avec un empressement jaloux le tribut de leurs hommages et de leurs caresses.*

Le Malabar, qui vit tant de flambées conjugales, tant d'amantes éplorées offrir leur corps charmant aux baisers du monstre, dans un suprême spasme d'amour, vit aussi beaucoup de maris se sacrifier pour le bonheur d'une seule.

Dans quelques parties de ce pays étrange, les femmes jouissaient d'une liberté entière, et la polyandrie y était d'un usage général. Ainsi, dans une famille, plusieurs frères n'avaient qu'une seule compagne, dont les enfants appelaient indistinctement « papa » tous ces collaborateurs de mérite égal. Mais la femme, insatiable et changeante, ajoutait souvent des étrangers à ces maris du même sang. Les plus riches s'offraient un harem soigneusement choisi, les plus pauvres se pourvoyaient au hasard des rencontres.

Le premier fiancé passait au cou de la jeune fille un collier fait de graines enchantées qu'elle gardait dans toutes les étreintes, et que la mort même ne déliait point. Mais, au bout de quelques jours, qui avaient la douceur du miel, ce premier seigneur était congédié avec une récompense honnête, et devait faire place à de nombreux successeurs.

La jeune épouse était devenue la propriété non de la tribu tout entière, comme dans la famille primitive, mais d'un grand nombre de membres qu'elle choisissait à son gré parmi les plus robustes et les plus dociles. Chacun d'eux, après la caresse initiale, plantait son poignard dans l'huis de la tant aimée pour indiquer qu'il s'était montré digne de la haute faveur. Les enfants qui résultaient de ces

(1) Méricant, éditeur.

unions passagères ne pouvaient porter que le nom de leur mère, puisque le père restait généralement inconnu. Le frelon de volupté quittait la ruche active, aussitôt son devoir accompli, et l'abeille continuait à butiner dans tous les champs d'amour.

Cette polyandrie, si choquante pour nos idées modernes, est une institution fort ancienne dans l'Inde, et le « Tue-la ! » *de nos comédies passionnelles aurait plongé ces peuples pacifiques dans une stupéfaction profonde ?... Ne voit-on pas, dans le Mahabharatta, les cinq frères Pandava épouser la belle Draupadi* « aux yeux couleur de lotus » ? *Ne voit-on pas dans les poèmes sacrés, les* Tantras *et les* Sutras *de la Bakti, soixante amants et même davantage se consacrer au bonheur d'une seule ? Depuis la promiscuité sans limites des tribus sauvages jusqu'à la prohibition absolue de l'œuvre de chair, en dehors de certaines cérémonies qui changent suivant les pays, que de degrés différents dans la liberté accordée aux rapports sexuels par l'opinion publique et par la loi sociale ! Chez certains peuples, la monogamie est obligatoire, chez d'autres la polygamie est permise sous toutes les formes raffinées ou brutales. A des époques lointaines, les femmes, qui avaient, dans quelques contrées de l'Inde, le pas sur les hommes, jouissaient des prérogatives que les nouvelles religions leur refusent aujourd'hui. Souveraines maîtresses au logis et conseil autorisé dans les choses de l'Etat, rien ne se faisait en dehors d'elles, et l'Etat ne s'en trouvait pas plus mal ! Mais le* « diable » *n'avait point été inventé, et la pomme de discorde demeurait au pommier dans le Paradis terrestre qui contenait, d'ailleurs, d'autres fruits plus savoureux... Les Rackchasas, Belzébuth, Eblis, Satan, démons, génies du mal que tous les prophètes, tous les pasteurs d'hommes ont appelés à leur aide pour maintenir les opprimés sous le joug des religions, n'avaient point encore paru officiellement en ce monde et l'œuvre de chair n'étant point une œuvre de honte, la femme demeurait respectée et puissante.*

Dans quelques parties du Dekkan, les anciennes coutumes persistèrent, malgré le Bouddhisme et l'Islamisme. Les Naïrs de la côte de Malabar conservent encore des institutions primitives qui n'existent plus en Occident qu'à l'état de vestiges. On peut étudier, chez eux, la famille maternelle, telle qu'elle fut dans les temps reculés. La femme, alors, était le véritable chef de l'association et en exerçait l'autorité que nul ne cherchait jamais à lui contester. Elle avait autant de maris qu'elle le désirait, ne se préoccupant guère que de choisir des sujets sains et beaux parmi les hommes de sa caste. Les Brahmanes, surtout, en raison de leur caractère sacré et de leur ancien prestige, allaient de maison en maison, s'offrir pour l'œuvre d'amour.

Les souveraines consacraient une partie de leur palais aux hommes jeunes et séduisants qu'on leur amenait de tous les pays. Lorsqu'un époux mourait, ce n'étaient pas ses enfants qui héritaient

de lui, mais les enfants de sa sœur aînée. Le matrimoine passait de fille en fille, — ainsi que le pouvoir royal.

C'est que la polyandrie existe dans la nature, et que souvent notre vanité est bien obligée de convenir que si nous ne sommes que des animaux supérieurs, nos frères inférieurs sont certainement moins vicieux, moins dépravés, moins fous que beaucoup de pauvres humains, lamentables malades sexuels. Or la nature veut que les formes qu'elle a créées se conservent indéfiniment, et pour cela tous les moyens lui sont bons. Si elle nous donne l'exemple laborieux de l'abeille, elle ne nous cache par l'exemple *polyandrique* de la mante et de ses cruelles amours. Et il n'y a pas, dans la volonté de vivre, la moindre trace de notre pauvre petite morale humaine. (1) Le docteur Garnier nous rappelle que si un cerf suffit à vingt biches, le taureau à cent vaches, le bélier à un troupeau encore plus nombreux, le sérail aux cent odalisques n'est ainsi que l'emblème de nos basses-cours avec le coq triomphant. Mais il oublie de nous parler des amours de ces admirables insectes que sont les fourmis, et où ne règne que la polyandrie, comme nous le verrons plus loin.

Donc, en définitive, rien de nouveau sous le soleil, rien de subversif ni de révolutionnaire dans ma thèse, que bien des considérations devaient m'inciter à croire venu le moment de développer.

Le plus éclatant des succès n'a-t-il pas couronné, en librairie, au théâtre et au cinéma, *l'Atlandide* de M. Pierre Benoît. Or on ne me contestera pas que son Antinéa était une furieuse polyandre, dont les mœurs n'ont, que je sache, choqué personne. Peut-être parce que M. Pierre Benoît n'avait pas plus inventé le personnage que l'auteur de « *She* » lui-même.

Tallement des Réaux, justement cher à Me Alexandre Zévaès, nous conte, dans ses *Historiettes*, que Marguerite de Valois (la reine Margot) avait comme coffret aux sou-

(1) Voir R. de Gourmont : *Physique de l'amour.*

venirs un grand vertugadin à pochettes. « *En chacune d'elles, elle mettait une boîte où était le cœur d'un de ses amants trépassés ; car elle était soigneuse, à mesure qu'ils mouraient, d'en faire embaumer le cœur. Ce vertugadin se pendait chaque soir à un crochet qui fermait à cadenas, derrière le dossier de son lit.* »

Nous n'aurons donc plus besoin d'invoquer le célèbre exemple de Catherine de Russie qui avait constamment au moins deux amants bien choisis : on voit que nous avons chez nous, comme toujours, de quoi répondre à tous les amateurs de variété.

Quoi d'étonnant dès lors à ce que les sujets féminins de la reine de France aient, comme elle, le *cœur innombrable*, et qu'avec la comtesse de Noailles, ils adoptent pour devise son dystique :

« *Prenez-vous, quittez-vous, cherchez-vous tour à tour :*
Il n'est rien de réel que le rêve et l'amour ! »

C'est que nous passons sur terre, tous et toutes tant que nous sommes, comme des météores. Et si le compagnon, qui est responsable de notre bonheur, le gâche criminellement, que nous restera-t-il, quand nous serons vieilles ? On ne joue ni ne fait deux fois sa vie !

En 1652, M. de Lenclos revenait d'exil à la suite de son duel. Il trépassa avec une grande intrépidité, en adressant à sa fille ces conseils de haute sapience :

« *Vous voyez,* dit-il, *que tout ce qui me reste en ce moment n'est qu'un triste souvenir des plaisirs qui m'abandonnent. Leur possession n'a pas été de longue durée. Et c'est la seule chose dont je puisse me plainde à la nature. Mais, hélas ! que mes regrets sont inutiles ! Vous qui avez à me survivre, profitez d'un temps précieux, et ne devenez jamais scrupuleuse sur le nombre, mais sur le choix de vos plaisirs.* »

Eh oui ! le plaisir. On nous rabat les oreilles avec les mots de *devoir*.

Mais, mon Dieu, il n'y a pas, dans la vie, que des *devoirs !* Opprimée pendant des siècles par l'égoïsme de

l'homme, qui ne se privait, lui, d'aucune jouissance, la femme réclame enfin son droit au *plaisir*, ce plaisir, qu'a chanté Victor Hugo :

Le plaisir, fils des nuits, dont l'œil brillant d'espoir
S'éteint vers le matin et se rallume au soir.

C'est quand le mariage n'offre que des charges et des obligations qu'il donne le plus de prise à ses détracteurs et qu'il permet à une Aspasie de prodiguer à sa jeune amie Alpaïs ces conseils éloquents, mais subversifs, pour la détourner du gynécée et lui vanter les charmes de la liberté, précisément nécessaire au plaisir. Je cite d'ailleurs comme un chef-d'œuvre cette lettre fort peu connue :

« Eh bien ! Ma chère Alpaïs, je trouve donc enfin le moyen de te faire parvenir, par une esclave fidelle (sic) *cette lettre, qui suppléera à tout ce que je ne puis te dire, puisque la surveillance de ton père m'éloigne de toi avec tant de rigueur.*

Que veut-il ? Te marier, t'ensevelir dans l'oubli d'un intérieur ennuyeux, où la monotonie viendra consumer tes jours, où ton esprit, les grâces, les talents que tu as su acquérir en secret, seront cachés à jamais et ne recevront point les honneurs qui leur sont dus ?

Que te proposai-je au contraire ? De suivre la même carrière que moi, de recueillir tous les succès, de goûter tous les plaisirs, et comme le diamant qu'on arrache à l'enveloppe qui voile ses feux, de paraître, de venir étinceler de tout l'éclat de tes charmes, d'être admirée, recherchée comme lui. Ecoute : si le ciel ne t'eût donné que de ces beautés communes, dans lesquelles la nature fatiguée semble n'avoir qu'ébauché son ouvrage; si ton esprit, formé d'une trempe ordinaire, ne jetait que des idées sans couleurs, n'offrait que ces lentes conceptions qui présagent un avenir terne, et dénotent une âme glacée, dans l'âge même des passions, je te dirais : « Suis les conseils de ton père, sois femme, mère de famille, élève tes enfants, travaille les laines que nous envoie Corynthe, formes-en un tissu pour le manteau de ton époux, veille sur tes esclaves... Ne sors qu'avec un voile; que gagnerais-tu à te montrer ? Alcibiade, en allant au Lycée, ne s'arrêterait pas pour te voir plus longtemps, ne te suivrait pas pour savoir ta demeure; Praxitèle ne t'admirerait pas, ne chercherait pas en toi la grâce qui manque encore à sa Vénus ; Démosthène en te voyant, ne resterait pas près de toi sur la place publique, et n'oublierait pas le moment de monter à la tribune pour y combattre Philippe ! » — Va, te dirais-je, la nature t'a vouée à l'obscurité, elle classe tout, dans la chaîne de ses ouvrages... L'admiration n'est pas pour toi.

La raison t'appelle, suis sa voix, ses préceptes, et, si tu le peux, sois heureuse des tristes jouissances qu'elle te présente. Mais mon Alpaïs est un chef-d'œuvre de beauté, d'élégance : la nature a tout fait pour elle ; elle n'attend plus, pour enchanter, que les derniers secrets de l'art, encore semble-t-elle les avoir devinés. Son esprit brille sans le vouloir, il avertit que le génie la suit et bientôt va paraître : originalité piquante, enjouement aimable et plein d'attraits, gaieté douce et voluptueuse, tout est en toi. Le ciel, pour couronner son ouvrage, te donnant un cœur ardent, une âme de feu, sembla te dire en te produisant : nais pour embellir la terre, va goûter toutes les voluptés, allume tous les désirs, toutes les passions, vis pour le charme des yeux, *pour la goire de ton sexe, pour le bonheur de tes amants et de tes admirateurs et pour t'énivrer toi-même de toutes les délices qu'ils te devront. Examine, Alpaïs, et réfléchis. Les Grecs insulaires ont, par leur position même, des mœurs plus pures que le reste de la Grèce et de notre riante Athènes. L'austère Lacédémone peut offrir une palme satisfaisante à la vertu. La rustique simplicité de Thèbes présente un contraste frappant avec l'heureuse Corynthe qui, par sa situation et son commerce, semble appeler les richesses, le luxe et la volupté — Tu vis à Athènes, rien ne peut t'exiler jamais à Lacédémone — où les lois de Lycurgue pèsent sur notre sexe, le dégradent par un faux emploi de ses moyens : laisse ce philosophe bizarrement ingénieux vouloir que les jeunes beautés paraissent sans voiles aux yeux des Hommes, pour éteindre leurs désirs. Ce n'est pas ainsi que nos voiles doivent tomber. Je saurai t'enseigner d'autres routes! J'aime la volupté délicate, et je fuis la grossière indécence. Qu'il est barbare, ce Lycurgue !*

Et quoi! vouloir que nous repoussions les plaisirs !

Est-ce là le vœu de la nature ? Est-ce là notre destination, Alpaïs. Ouvre enfin les yeux. Ceux qui, dans Lacédémone, veulent nous offrir sans art à l'œil curieux de la jeunesse, et ceux qui dans Athènes, veulent nous cacher sous d'éternels voiles, rendre la beauté solitaire, nous condamner à l'obscure prison d'un ménage, nous défendre les arts, les talents, et tous les chemins qui conduisent à la séduction, sont également absurdes et cruels ; va, sois bien sûre qu'ils nous craignent.

Retrouvons les traces de notre empire jusque dans les soins qu'ils emploient pour annuller (sic) *tous nos moyens de plaire.*

Ainsi donc, grâce à cette froide philosophie, qui calcule tout, dessèche tout, nous serions réduites à dépendre des caprices de ces Hommes qui n'ont de supériorité sur nous que par la force ; qualité grossière et commune qu'ils sont obligés même de voiler en s'en servant contre nous. Ainsi donc, triste supplément de l'ordre social, nous serions destinées par eux à son éternelle servilité ! Mais pour l'honneur de notre sexe, il appartenait à la Grèce de produire des femmes énergiques qui, remplies du sentiment de leur

force, sussent briser ces indignes liens, s'élever au-dessus des lois, former une classe à part, presque une autre nation dans la nation même et, reprenant la place qui leur fut assignée par la nature, briller de tout l'éclat qui leur appartient, recevoir tous les hommages et voir tous les Hommes à leurs pieds.

Vois quelle existence je te propose chez ce peuple aimable que l'imagination seule conduit, chez ces Hommes qui ont plus de lois que de principes, qui, tendres et voluptueux, enthousiastes de la beauté, adorateurs des arts, semblent nés pour la gloire, les plaisirs et l'amour.

Tout nous assure un empire aussi brillant que durable. Fatigués eux-mêmes des mœurs austères qu'ils établissent dans leurs familles, ces Grecs, nés sensibles, toujours en contradiction avec leurs lois, tyrans de leurs Femmes, deviennent nos esclaves. Vois ce tombeau qui attire et fixe les regards des étrangers, avides de nos monuments!

—Est-ce le souvenir d'un guerrier ? d'un poète ? d'un philosophe ? C'est celui d'une de nous qui brilla dans Athènes, asservit tout par ses charmes, elle n'est plus ! mais l'encens brûle encore sur sa cendre. Tout est encore amour autour de son tombeau !...

Vois cette Vénus Immortelle de l'immortel Praxitèle ; la déesse ne descendait point sur la terre : qui pouvait servir de modèle ? Praxitèle, tourmenté du besoin secret de produire ce chef-d'œuvre, malheureux par la lutte intérieure du génie qui fait concevoir, et de l'impuissance d'exécuter, se promène un jour sur les bords du Céphise moins agité que lui dans ce moment. Tout à coup Phryné s'offre aux yeux de l'artiste étonné, sans autre voile que ses cheveux épars ! Ebloui de tant de beautés, son génie s'allume, s'enflamme, les étincelles jaillissent de son ciseau, le marbre respire, Vénus elle-même se montre à lui ; elle reçoit des couronnes de myrtes, Praxitèle des lauriers et Phryné des autels.

La religion même semble se mêler à notre existence. La déesse de la Beauté n'a-t-elle pas un temple, ne nous protège-t-elle pas par une espèce de culte ? Combien de fois ce peuple mobile rendit hommage à Laïs, à Glicère, des victoires de Thémistocle, en les voyant implorer Vénus pour ses triomphes ? Brise les liens qui te retiennent, mon Alpaïs. Sauve-toi d'une honteuse obscurité; une fois près de ton amie, ne crains point la poursuite de ta famille : je plaiderai ta cause à l'Aréopage même, l'éloquence ne m'est point étrangère. Plus d'une fois Socrate, Démosthène, Périclès, épurèrent chez moi leur goût et la finesse de leurs discours.

Je saurai te défendre, prouver à ce peuple si facile à enflammer, également avide d'inspirer et de ressentir l'admiration, que les arts et les talents te réclament, que les hommages de la Grèce t'attendent, que tes succès appartiennent à sa célébrité. »

Aspasie.

Une gravure très fine illustre cette lettre dans le livre

du vicomte de Ségur et représente la superbe Aspasie montrant à celle qu'elle exhorte à devenir, comme elle, polyandre, Socrate, Démosthène, Périclès, Alcibiade à ses pieds et lui offrant des couronnes.

C'est la grâce que je souhaite à mes lectrices.

*
* *

Au surplus qu'on ne vienne pas, au point de vue social, médire de la polyandrie : je n'y vois quant à moi, que des avantages, car j'espère démontrer, au cours de mon livre, que la polyandrie apporterait à la question de la dépopulation un remède efficace, attesté par une célèbre expérience de Darwin : La femelle d'un canard avait déjà reproduit deux saisons avec un mâle de son espèce, raconte-t-il, mais elle le congédia aussitôt que j'eus introduit dans le même étang une sarcelle mâle. Ce fut évidemment un cas d'amour subit, car la cane vint nager d'une manière caressante autour du nouveau venu, manifestement alarmé et peu disposé à accueillir ses avances. Dès ce moment, la cane oublia son compagnon ; l'hiver passa, et le printemps suivant, la sarcelle mâle parut avoir cédé aux attentions et aux soins dont elle avait été entourée, car les deux oiseaux s'accouplèrent et produisirent sept ou huit petits.

Eh bien ! que pensez-vous de la repopulation, si les adultères entre l'homme et la femme avaient chaque fois un aussi heureux résultat ?

Voilà pour la quantité et laissez-moi, relativement à la qualité, vous rappeler, avec le docteur Maurigny (1), cette autre anecdote : Marie-Thérèse ne cohabitait qu'avec répugnance avec Louis XIV, lequel se trouvait d'ailleurs dans le même état d'esprit. Aussi n'eut-elle de lui que des enfants légitimes, faibles et débiles, tandis que les maîtresses du Roi lui en donnaient de très beaux. Le souverain s'en étonnait.

---

(1) *Les secrets de l'amour conjugal.* Flammarion, éditeur.

— Sire, lui répondit un jour son médecin, cela vient de ce que vous ne donnez à la reine que les « rinçures ! »

Qui pourrait dès lors ne pas déplorer qu'à côté du roi dédaigneux, la Reine n'ait pas eu un amant légitime, un second mari qui, plus empressé auprès d'elle, aurait donné de beaux enfants à la fois à cette femme et au Pays ?

D'autant que je partage pleinement l'avis de Léon Blum (1), et que je pense, comme lui, qu'au sens précis des mots, on pourrait être inconstant sans être infidèle :

« *La différence entre les deux termes,* dit-il, *est la différence entre deux morales, et rien ne la met mieux en lumière que l'anecdote connue de Marmontel et de mademoiselle Clairon. Marmontel était l'amant aimé de la comédienne. Elle lui dit, un soir qu'ils devaient souper ensemble chez une amie : « N'y venez pas, vous seriez mal à votre aise, le bailli de Fleury doit y souper, et il me ramène ». Et comme Marmontel la regardait, stupéfait : « Eh bien ! oui, reprit-elle, c'est une fantaisie, il faut me la passer. — Est-il bien vrai ? dit Marmontel ; parlez-vous sérieusement ? — Oui, je suis folle quelquefois, mais je ne serai jamais fausse. » Etre folle sans être fausse, sans doute une femme y parviendrait-elle dans son dernier mariage. C'est le fruit d'un long progrès des caractères et des circonstances.*

Puisque j'ai cité Marmontel, après avoir allégué les mœurs scandinaves, peut-être me permettra-t-on de prolonger ce vagabondage à travers l'espace et le temps.

Ce que l'aimable jeune femme à qui je réponds proposait de réaliser par le divorce largement entendu, la société du XVIII*e* *siècle avait essayé de l'obtenir par le seul jeu du mariage. On se mariait jeune ; les convenances de famille ou d'intérêt décidaient des mariages, souvent conclus bien des années avant d'être consommés ; on se trouvait unis sans se connaître. Cette première connaissance pouvait avoir pour effet qu'on se déplût tout aussitôt ; elle pouvait aussi, et l'on en connaît quelques cas, provoquer de part ou d'autre une passion durable ; le plus souvent elle dégageait une sorte d'agrément léger dont le goût persistait quelques jours, quelques mois, quelques années. Après quoi, chacun des deux époux tenait l'autre pour libre de ses sentiments et de ses actes, et chacun de son côté partait en quête, soit du plaisir dont il avait commencé l'habitude, soit de l'amour qu'il n'avait pas connu.*

« *Il arrivait qu'on donnât assez peu de soi dans ces aventures nouvelles pour que l'intimité conjugale, avec toutes les conséquences*

(1) Op. cit.

qu'elle entraîne, ne fût pas totalement interrompue. On redevenait, entre deux autres escapades, l'amant ou la maîtresse de sa femme ou de son mari. Un mari rentrait chez sa femme avec l'intention visible de ne la quitter qu'au matin : « Non, disait la femme, laissez-moi. — Et pourquoi ? — Vous n'ignorez pas qu'en ce moment... — Sans doute, vous avez X... Mais vous avez eu Z... et bien d'autres. — Sans doute, mais, cette fois, j'aime. » Le mari saluait gravement, et se retirait en baisant la main.

« On se prêtait ses confidences, son entremise, ses bons offices. Puis on sentait sa jeunesse écoulée; on songeait au repos de son âge mur; on cherchait la compagne ou le compagnon près de qui on allait poursuivre et finir sa vie. Parfois le choix tombait précisément sur le mari ou sur la femme qu'on avait. Le camarade qu'on avait tant de fois trompé avait inspiré une affection dont on sentait maintenant toute la force, une confiance dont on savait tout le prix. Et aussi un mariage vieux de vingt ans entrait, avec l'âge matrimonial, dans sa réalité véritable. Le plus souvent, on s'en tenait à la dernière maîtresse ou au dernier amant, choisis pour d'autres qualités que les autres. Tandis que le chevalier, chaque jour, venait faire le jeu de la Comtesse, lui offrir son bras pour la promenade et lui tenir compagnie à souper, le Comte remplissait le même office chez la Marquise. Ces mœurs, à ce qu'on dit, faisaient sentir la douceur de vivre.

On ne connaissait pas le divorce, mais on n'en avait nul besoin, à ce qu'il semble. Eût-il existé, on n'en eût fait qu'un usage rare et singulier. On s'était épousé parce que les fortunes ou les familles convenaient, pour finir un procès, pour terminer une brouille. Toutes ces raisons gardaient leur valeur. N'avait-on pas tous les profits réunis, l'agrément des changements joint aux avantages de la durée? Aussi ne faut-il pas s'étonner qu'on ait essayé de rajeunir des combinaisons si commodes. »

Peut-être simplement parce que la nature vient nous rappeler qu'avec la factice monogamie, nous avons violé ses lois et qu'elle veut que nous revenions à la mobilité de notre instinct sexuel. Georges-Anquetil, dans la *Maîtresse Légitime*, a pu excellemment parler du désir de changement du mâle, que Fourier appelait *la papillonne*. Mais il s'est lourdement fourvoyé, qu'il me permette, en femme, de le lui dire, quand il n'a reconnu chez la femme, ni le même désir, ni le même besoin de changement. Les directeurs de music-halls d'aujourd'hui connaissent, mieux que lui, le cœur humain, quand il donnent, dans leurs somptueuses revues, des défilés de femmes nues pour Mes-

sieurs les spectateurs et des reconstitutions de combats de gladiateurs ou de nègres nus pour Mesdames les spectatrices. M. Oscar Dufrenne, qui est même l'un de nos impresarii à la fois les plus intelligents et les plus artistes, n'a-t-il pas eu l'heureuse idée, pour la dernière revue des Ambassadeurs, de faire venir de Londres non plus des girls, mais des boys, des boys qui sont d'ailleurs des hommes dans toute l'acception du mot. Et, dans *l'Amour physique*, Camille Mauclair — un homme pourtant — faisait preuve d'une psychologie féminine pénétrante, quand il écrivait :

« Il n'existe pas de couple, si uni qu'il puisse prétendre avoir longuement vécu, sans avoir rencontré de fortes tentations, et le fait seul de les avoir envisagées implique déjà l'infidélité d'esprit. Des milliers d'honnêtes femmes taisent de lourds regrets, de rudes combats et la maturité leur révèle souvent, en rencontrant l'être qui leur eût convenu plus réellement, l'illogisme d'un engagement pris dans l'ignorant début de la vie sensuelle. »

Une femme écrivain, qui se double d'une femme savante, (car elle a cinq ou six doctorats), mais d'une femme savante que Molière lui-même eût aimée, Mme Marie Carmichaël Stopes, convient que ce sentiment est tellement vrai qu'elle écrit :

« Le mariage moderne tend à donner de plus en plus de liberté à chacun des deux époux.

Le désir de liberté pour des explorations à la fois physiques et morales et pour des expériences en dehors de l'enceinte sacrée du foyer, peut à première vue sembler en conflit et entièrement incompatible avec l'idéal d'une unité plus intime et plus parfaite entre les deux époux. Mais ce conflit n'est qu'apparent. *En conséquence, dans certaines sections de l'enseignement des écoles « avancées » on revendique seulement une liberté augmentée : une liberté de vagabonder à sa guise. Car nos jeunes gens, aujourd'hui, ont assez vu, pour en être blasés, dans la vie de leur père et de leurs amis, cette sinistre polygamie secrète, qui se cache et pourrit la race sous le manteau protecteur de la monogamie supposée de notre système social.*

Mais, au point où sont les choses aujourd'hui, en général, le jeune homme qui se marie, bien qu'il puisse être très amoureux, est généralement trop ignorant pour donner à son épouse tout ce que sa nature de femme réclame. Alors, tôt ou tard, vient la série des

désappointements qui culminent dans le désir d'une nouvelle aventure.

Ce serait une naïveté de s'illusionner que cette voix est isolée. Le professeur d'économie politique Charles Turgeon fait, dans son livre *Le Féminisme*, ces constatations :

« *A côté du féminisme bourgeois, qui s'attarde à revendiquer contre les hommes l'égalité intellectuelle et conjugale, sans briser les vieux cadres de la famille monogame, le féminisme révolutionnaire, dédaigneux des demi-mesures et impatient du moindre frein, pousse l'indépendance des sexes à outrance et, bousculant les traditions reçues, violant les règles établies, se riant des scrupules les plus honorables, proclame, avec une audace tranquille, l'émancipation de l'amour.* »

C'est parce que, d'une part, si je bouscule en effet les préjugés faux, je ne rirai jamais ici des scrupules honorables, c'est parce que, d'autre part, je me préoccupe moins de faire du féminisme révolutionnaire que du féminisme raisonnable et sensé, que je ne réclame pas jusqu'au bout cette émancipation de l'amour. Je me range, sur ce point, aux idées défendues par Georges-Anquetil dans son chapitre consacré à *l'union libre*, et je demeure, comme lui, partisan du mariage, mais du mariage élargi. Cette nécessaire parenthèse étant close, retournons à M. Charles Turgeon :

« *Nulle part,* dit-il, *cette thèse ne s'étale avec plus de crudité passionnée que dans* « l'Evangile du bonheur » *de M. Armand Charpentier. Voici, d'après l'auteur lui-même, l'esprit et le résumé de l'œuvre :* « L'amour entre deux êtres est-il éternel ? Non. Le mariage est-il éternel ? Oui.

Conclusion : à un moment donné, mariage et amour ne sont plus synonymes ! *Autrement dit, le lien subsiste entre les conjoints, tandis que sa raison d'être a disparu. Le mariage, tel qu'on le comprend, est contraire à toute logique, à tout bonheur. Il est l'une des plus grosses et des plus criminelles erreurs sur lesquelles l'humanité vit depuis ses origines.* »

A cela, quel remède ? La « liberté de l'amour » POUR LA FEMME COMME POUR L'HOMME. *Lisez plutôt :* « *Si l'on s'élève quelque peu au-dessus des préjugés courants, il convient de louer, sans réticence, la princesse de Caraman-Chimay, car elle a accompli l'un des actes les plus nobles dont une femme puisse se rendre digne. Au lieu de s'engourdir, comme tant d'autres, dans l'éternel*

mensonge de l'adultère, elle a affirmé hautement et devant tous : 1° Son droit à l'amour ; 2° Sa liberté dans le choix de l'amant. »

L'amant légitime ! Cette fois-ci, nous y sommes.

Et il faut croire que, de la théorie, mes sœurs passent même assez vite à la pratique, car voici la conclusion d'une étude de M. Talmeyr, intitulée : « *La fin d'une société. — Les maisons d'illusion* » :

« *A l'ancienne trilogie passionnelle, le mari, la femme et l'amant, ont succédé une situation et des personnages beaucoup plus simples, à savoir l'homme de toutes les femmes et la femme de tous les* hommes. *Après s'être demandé pendant un demi-siècle, pourquoi une femme n'aurait pas le droit d'être à deux hommes, au moins successivement sinon simultanément, le romancier et l'auteur dramatique en sont arrivés à se demander présentement et pourquoi elle ne pourrait pas, en fin de compte, être à tout le monde !* »

Voilà toujours la funeste exagération que combattra ma thèse. Mais il s'agit de savoir s'il est impossible à une femme d'être dans un état autre que l'actuelle monogamie anti-naturelle ou le putanisme, c'est-à-dire de n'être qu'à un homme seul ou à tout le monde ! J'espère n'avoir point trop de peine à montrer la possibilité d'une situation médiane, dont le mérite serait de concilier ce que j'appellerai, si l'on veut, la décence, d'une part, et les exigences de l'instinct sexuel, de l'autre.

Car je prétends que le partage est parfaitement possible, chez la femme, entre deux amours, et je le démontrerai au cours de mon chapitre consacré aux raisons psychologiques de la poylandrie, mais je veux dès maintenant vous mettre sous les yeux ces quelques réflexions de Sénancour, que je n'aurai plus ainsi besoin de citer plus loin :

« *Le partage est criminel* lorqu'il TROMPE *l'une des deux personnes qu'on favorise, ou toutes deux. On s'avilit si chacun peut et doit craindre dans celui qui jouit comme lui, ou de l'imprudence ou un manque de délicatesse, ou une santé imparfaite, ou même des avantages qui le fassent préférer. Alors cette espèce d'associé se trouve naturellement ou ennemi ou rival : il devient odieux, parce qu'il fait ou qu'il peut faire beaucoup de mal.*

Mais si plusieurs individus, mutuellement assurés de leurs inten-

tions et même de leurs sensations, partagent les plaisirs d'une intimité parfaite, qu'on nous explique donc comment ces plaisirs sont vils !

Sans doute, il faut des circonstances absolument convenables : il faut que la sûreté soit entière, que l'amabilité, les goûts, les facultés soient analogues : il faut que les individus en très petit nombre soient prudemment et heureusement choisis. »

Mais ces conditions peuvent se trouver remplies, et, quand elles le sont, qui donc y pourrait trouver à reprendre ? Un écrivain, un seul à ma connaissance, mais aussi grand par le courage que par le talent, un des rares contemporains dont la postérité retiendra le nom et les œuvres, a osé esquisser la plaidoyer de la polyandrie, c'est M. Paul Reboux (1), et, détail piquant, souffrez, Georges-Anquetil, que je cite ici la réponse qu'il faisait à votre enquête, car ce n'est point votre thèse qu'elle soutenait, mais c'est la mienne.

« *La question que vous me posez,* vous disait-il, *m'intéresse d'autant plus que mon prochain roman,* Trio, *a une conclusion polygamique. J'y montre* deux hommes et une femme *qui vivent harmonieusement, et l'un des personnages, à la fin du livre, fait les réflexions que vous trouverez ci-après.*

Je n'ai pas voulu poser la polygamie (polyandrie ou polygynie) comme une doctrine, mais j'ai voulu simplement poser en doctrine que la véritable et seule morale consiste à rechercher le bonheur pour soi-même et pour ceux qui nous entourent, à la condition que ce bonheur ne soit fondé sur aucun tort fait à autrui.

PAUL REBOUX.

Voici les « réflexions » *de l'un des personnages du livre :*

....

« *Voilà six mois que notre vie se développe telle qu'il nous a paru bon de l'ordonner.*

Nous avons suivi une voie que beaucoup jugeront immorale, parce qu'elle n'est pas la voie de leur morale. Mais elle nous a conduits au bonheur.

Notre exemple scandalisera peut-être d'honnêtes familles provinciales ou étrangères. Peu m'importe. Je n'habite ni Carpentras,

---

(1) Lire à l'annexe documentaire de mon enquête la lettre qu'il m'a personnellement envoyée.

ni Londres, ni Québec. Je ne reconnais à personne le droit de juger de loin ce qui, de près, me semble bon.

Nous n'avons pas la prétention de nous proposer en exemple. Nous nous sommes contentés de résoudre pour nous-même le problème sentimental. Mais il se pourrait que nous eussions été des précurseurs. Il se pourrait qu'un temps vînt où la vieille forme du mariage se transformât. Les Romains avaient légalisé le concubinat. Nous avons récemment légalisé le divorce. On légalisera peut-être des unions semblables à la nôtre, ou des associations d'un homme et de deux femmes. L'enchaînement d'un homme et d'une femme, destinés à se trahir et à souffrir l'un par l'autre semblera barbare, et l'on sourira de cette longue erreur. Pourquoi pas ?... On s'aperçoit bien aujourdhui que les lois de la physique, sur le caractère immuable desquelles on s'accordait universellement, n'étaient que des fictions chancelantes. Einstein l'a démontré. Rien n'est immuable. Pas plus la morale que la mécanique.

Et je crois que notre association sera durable. Un ménage sans défaillance est rare. Le cas le plus fréquent est celui du couple « rafistolé », ou du moins de celui où le mari et la femme se témoignent réciproquement une tolérance souvent douloureuse. C'est que ces deux associés ont subi le prosaïsme du perpétuel tête à tête. L'habitude engendre la monotonie, même dans la félicité. Le prestige meurt et l'amour avec lui.

Au contraire, notre sentiment se renouvelle. Pour Jean et pour moi, il paraît toujours nécessaire de reconquérir l'objet de notre attachement. Chacun de nous s'efforce, afin de ne pas démériter. Nous avons un semblable souci de conserver notre rôle d'amoureux, pour ne pas avoir à devenir l'objet d'une comparaison défavorable. Aussi jamais la satiété ne nous alourdit-elle. Jamais Jean et moi nous ne nous laissons aller l'un devant l'autre à une manifestation physique de tendresse vis-à-vis de Paulette. Jamais celle-ci ne marque à l'un de nous une faveur particulière. Il en résulte que, par l'effet de cette légère contrainte, notre attachement se fortifie chaque jour.

Entre Jean et moi, aucune jalousie n'est possible. Nos tempéraments ne nous portent pas à l'inquiétude et à l'égoïsme. Nous ne constatons pas sur Paulette les effets d'une influence étrangère, puisque nos conseils, au contraire, tendent vers la même fin. Nous ne souffrons pas dans notre respect humain, puisqu'aucun de nous n'est dupe. Nous ne sommes pas alarmés dans notre vanité puisque nous avons la preuve que chacun de nous est pareillement susceptible d'être aimé. Nous n'avons pas à nous envier, puisque nous sommes pareillement heureux.

Notre union demeurera parce qu'elle est préservée du mensonge, ce mensonge qui, dans presque tous les ménages, s'étend comme une moisissure, invisible et invincible, faite de complaisances tacites et d'impostures acceptées.

Elle durera parce qu'elle contente Paulette et la prémunit contre les curiosités périlleuses. En admettant même qu'un de ces célibataires déprédateurs qui rôdent autour des jolies femmes la choisisse pour proie, nous serions deux pour la défendre. Deux valent mieux qu'un...

Enfin nous sommes heureux. C'est cela qui compte. Ceux qui nous reprocheraient de ne pas l'être selon la façon courante me font l'effet de ces médecins de Molière qui reprochaient aux malades de n'avoir pas guéri selon les règles.

Nous sommes heureux, parce que nous avons fondé une famille en réalisant ainsi l'idéal social et l'idéal naturel. Cela suffirait pour interdire aux célibataires et aux ménages stériles d'élever une objection contre le mode de vie choisi par nous. Qu'ils fassent des enfants, d'abord ! Après, ils pourront nous critiquer.

Nous sommes heureux, parce que nous avons fondé la perennité de notre vie commune, assuré pour chacun de nous l'échange des impressions et des sentiments et le réconfort contre la mélancolie de vieillir.

Nous sommes heureux et nous avons créé du bonheur autour de nous.

Est-il une meilleure raison de vivre ?

Mais si j'avais, ô Georges-Anquetil, la cruauté de fouiller votre livre, ce serait à chaque page, ce serait dans chaque réponse de chacun de vos correspondants que je trouverais un argument favorable à ma thèse. Avez-vous goûté toute la savoureuse et fine ironie de Mme Aurel, quand son cœur de femme lui dicte cet aveu :

«... Mais êtes-vous bien sûr que l'homme soit aussi polygame que la femme ? Si nous, femmes, nous n'avions pas l'idée fixe de faire de l'amour le grand moyen de perfection, laquelle de nous n'aurait pas au moins deux maris : un pour la vie et un pour la grâce et pour l'esprit ? Il faut au moins à Paris les loisirs de deux hommes pour soigner de quelque joie une femme. Quant au pauvre bougre qui en aura deux en des bercails divers, que pourra-t-il bien leur donner de temps ? Pas même celui de leur dire bonjour !

...Dans votre mariage à trois, dont deux femmes, je vois un avantage : l'épouse ne pourra plus se faire garder par le mari trop pris contre l'amant exigeant et patibulaire. Elle aura donc à mieux choisir ce personnage, ayant trop de loisirs à sa disposition.

Le mérite de votre bigamie sera de renouveler l'adultère, qui, dans l'état de monogamie, n'a vraiment plus rien à nous dire... tant qu'il voudra rester aimable. Le jour où on le peindra dur et barbare comme il est, il apparaîtra comme le loyalisme du mariage, lui qui rend les époux conscients l'un de l'autre et fait du mariage

un abri de bonté, un havre de douceur contre l'amour et ses mauvais hasards.

Mais, dans votre salade bigamique, je ne vois plus bien contre quelle épaule la femme ira pleurer l'aventure sans joie. L'épaule du mari sera peut-être en mains. Et quelle défense alors la pauvrette aura-t-elle contre l'amant ? »

Commence-t-on à entrevoir que l'idée de plusieurs maris pour une femme peut se défendre ?

Je vais cependant, moi aussi, faire un aveu : Peut-être n'eussè-je pas osé cette justification de la femme adultère, si Georges-Anquetil n'avait poussé le cynisme de l'égoïsme masculin jusqu'à oser revendiquer, lui, le droit de l'homme à avoir plusieurs femmes, tout en refusant à la femme le droit réciproque. Alors j'ai vu avec joie J.-H. Rosny aîné s'écrier immédiatement : « *Mais alors, bien entendu, vous accordez à la femme la même faculté !* » Alors j'ai vu avec joie Alexandre Mercereau faire entendre ce langage d'équité :

« *Féministe convaincu, je n'admets aucune différence morale ou légale entre les deux sexes. Polygyne, je ne trouve rien à redire à la polyandrie. Constatant que l'une et l'autre sont en fait, je suis pour leur légalisation, pour la polygamie réciproque. Non pas que j'attache au mariage la moindre valeur morale, mais, dans notre société, il est nécessaire à la protection des droits des conjoints et des enfants.*

Je suis pour la polygamie réciproque, en outre, parce que je suis pour la disparition du mensonge, de l'hypocrisie, d'une fausse morale dont tout le monde fait étalage, que personne, ou presque, n'observe. »

J'ai vu avec plaisir M.-C. Poinsot lui déclarer :

« *Le mal, c'est seulement* l'hypocrisie *des amours extra-conjugales, qui vient de l'importance absurde accordée au geste génésique, au point de vue moral.* »

Et enfin surtout j'ai eu la joie de voir le préfacier lui-même de *La Maîtresse Légitime*, l'illustre Victor Margueritte, qui sort si grand de l'odieuse cabale de cabots et de crapauds montée contre lui, ne pouvoir s'empêcher de dire élégamment son fait à mon aimable mais trop sectaire éditeur. Ecoutez ses accents :

« Georges-Anquetil, avec ses airs de démolisseur, est en fin de compte, lui-même, un simple tyran. Il décrète la polygamie, mais sous la seule forme de la polygamie. Il voit avec les yeux du Vieil Homme.

Soyons aussi sincère que lui. Mais essayons d'être plus équitable. Au problème tel qu'il le pose, un corollaire s'impose : la polyandrie. Mêmes droits à la femme qu'à l'homme ! Egalité des droits humains, dans l'égalité des sexes.

Mais voilà une discussion qui risquerait de nous mener loin. Sujet d'un autre livre, et d'une autre préface. C'est sur quelques affirmations aussi peu fondées, à mon sentiment, en science naturelle qu'en réalité économique, que Georges-Anquetil établit sa conception rigoureuse : polygamie légalement réservée à l'homme en tout temps et dans tous les cas; polyandrie accordée à la seule célibataire, la femme mariée devant subir une servitude comparable à celle du harem barbare. L'épouse volage, au lieu et place du bigame, punie des travaux forcés prévus par l'article 340 *!... L'auteur va un peu fort, ne vous semble-t-il, dans ce renversement des rôles ?*

Non, mille fois non ! Liberté réciproque. Répudiation, à volonté, pour l'un comme pour l'autre, le seul crime étant de tromper, et la seule sanction étant celle-ci : la porte...

Georges-Anquetil invoque à son actif l'opinion d'un trio inattendu : Napoléon, Michelet et Jules Lemaître, adversaires (pour des raisons diverses) de la polyandrie. Soit ! On est féministe ou on ne l'est pas. Georges-Anquetil, Napoléon et Jules Lemaître ne le sont pas. Ils ont tort. Michelet, lui, l'était, mais ne voyait, dans la Femme, que l'éternelle blessée, une tendre et fatale victime... Ange du foyer, dont mille démons, depuis, ont saccagé, renversé l'âtre !

Elle travaille, et de plus en plus travaillera, comme un homme. Qu'elle jouisse des mêmes prérogatives ! Elle les exercera bien vite avec plus de mesure et de discernement.

Je compte sur l'élève pour en remontrer au maître, en tout ce qui est hygiène et morale, dans la société de demain, que façonneront à leur tour, inévitablement, les femmes. Société meilleure. Pourquoi ; Parce que le cœur les guide.

Donnons dorénavant à l'enfant le nom de la mère, voilà la révolution faite. Et la justice instaurée. »

Voilà qui est parler !

Voilà qui est rétablir la vérité, faussée par l'esprit de jouissance égoïste du mâle, dont Georges-Anquetil nous a ingénument donné le plus bel et le plus odieux exemple.

Je discuterai plus loin sa théorie de l'inconséquence de

l'adultère de l'homme, mais, posant, dans cette espèce de préface, presque tous les points de ma discussion, je rappellerai d'ores et déjà l'opinion des docteurs Jaf et Saldo (1) :

« *La morale mondaine courante admet que la faute de l'homme soit d'une conséquence moindre que celle de la femme au point de vue général. C'est on ne peut plus faux, et au point de vue particulier du mariage, c'est absolument inexact.*

En effet, si l'on examine les devoirs des époux ainsi que les règles du mariage actuel, on verra ceci :

La femme adultère risque, il est vrai, d'apporter dans la famille légitime un enfant d'un autre sang, que le père légal est obligé d'élever à l'égal de ses enfants; mais l'homme adultère manque tout aussi gravement aux devoirs qui lui incombent. Aux termes du mariage, il doit à sa femme et aux enfants issus de leur union toutes ses forces, tout ce que moralement et matériellement il produit, de même que la femme livre dans la maternité toutes ses facultés mentales et physiques.

Or toute liaison illégitime comporte, soit des risques de santé, soit des détournements d'énergie, d'argent, d'influences. L'homme qui risque d'apporter la syphilis dans la famille, qui se distrait au dehors et emploie ses fonds — ne fût-ce que son superflu — en dehors des siens commet un manquement envers ses engagements matrimoniaux, tout aussi grave que celui de la femme adultère. »

Et Georges-Anquetil, qui cite tant d'opinions à l'appui de sa thèse, même je crois, celle de Voltaire, a oublié que ce dernier rapporte certains propos, plus ou moins authentiques, d'un Musulman reprochant à un Allemand de n'avoir qu'une épouse, et voici la réponse de l'Allemand :

« *Chien de Musulman, pour qui je conserve une vénération profonde, sache que qui possède quatre femmes possède quatre harpies toujours prêtes à se calomnier, à se nuire, à se battre : le logis est l'antre de la discorde. Aucune d'elles ne peut t'aimer : chacune n'a qu'un quart de ta personne et ne pourrait tout au plus te donner que le quart de son cœur. Aucune ne peut te rendre la vie agréable : ce sont des prisonnières qui, n'ayant jamais rien vu, n'ont rien à te dire. Elles ne connaissent que toi ; par conséquent tu les ennuies. Tu es leur maître absolu : par conséquent elles te haïssent.* »

Or il est à remarquer que la plupart des objections

(1) *Physiologie secrète de l'homme et de la femme.* Librairie artistique.

qu'on peut adresser à la polygamie ne peuvent s'opposer à la polyandrie. Nous les examinerons toutes au cours de cette étude, mais nous pouvons dès maintenant les passer rapidement en revue :

Question physique : la femme n'étant que passive, peut satisfaire plus d'hommes qu'un homme ne peut satisfaire de femmes.

Question économique : la cherté de la vie, qui empêche déjà certains hommes de fonder un foyer, les empêchera bien plus sûrement d'en fonder deux ou trois, tandis qu'au contraire deux budgets médiocres de maris peuvent s'unir pour en faire un convenable, avec une seule femme.

Question psychologique : Mme Aurel écrivait à Georges-Anquetil :

La loi peut autoriser deux épouses : elle ne fera que légitimer, bien entendu, la seconde union, celle qui rend la première indestructible. Car l'homme a toujours besoin de s'abriter d'un bonheur près d'un autre. Et chacune des deux épouses n'aura plus qu'à rivaliser de grâce et d'esprit et qu'à bien se tenir pour tirer l'homme à soi : c'est l'école des amantes que vous ouvrirez là.

Eh bien ! deux hommes empressés auprès d'une même femme rivaliseront également de grâce et d'esprit pour tirer chacun la femme à soi ou tout au moins l'empêcher de se détacher au profit exclusif de l'autre : ce sera *l'école des amants*, qui interdira aux maris mufles de se moquer de leur femme, dès le lendemain du mariage.

Reste une seule objection : *l'enfant.*

Deux réponses : aujourd'hui en a qui veut, car chacun et chacune connaissent l'art d'éviter la conception, et, bien qu'une loi interdise aux auteurs d'en indiquer les moyens, je connais, pour ma part, pas mal de livres où sont décrits tous les procédés, même par ceux qui en combattent l'usage. Or voici, à propos de ces systèmes anti-conceptionnels, l'opinion autorisée du docteur Nystrom :

« Il m'a été impossible de trouver que l'emploi des moyens préventifs puisse avoir quelque influence fâcheuse sur les relations

entre le mari et la femme, comme quelques-uns l'ont prétendu en soutenant que cette pratique engendre un certain « mécontentement contre une épouse qui s'occupe de la technique sexuelle d'une façon qui paraît au mari contraire à l'idée qu'il se fait de la chasteté et de la pureté qu'il exige d'une femme légitime » (Ribbing). *Je ne puis naturellement pas nier qu'on a pu entendre un raisonnement pareil de la part de ceux qui vivent dans des conditions économiques satisfaisantes et auxquels la santé de la femme ne rendait pas l'emploi des moyens préventifs nécessaires. Mais ce que je ne puis admettre, c'est qu'un mari qui aime sa femme et qui a convenu avec elle de limiter le nombre de leurs enfants, puisse éprouver du mauvais vouloir ou de l'aversion pour elle parce qu'elle fait usage de moyens préventifs, et qu'il puisse considérer que cette pratique porte atteinte à la chasteté et à la pureté. Je n'admets pas ceci à cause de la connaissance que j'ai acquise du contraire, par une quantité de cas. »*

D'autre part, la loi qui reconnaîtrait le nom de la mère à l'enfant aplanirait toute difficulté relative à la paternité.

Alors qu'est-ce que les catholiques eux-mêmes pourront m'opposer, quand je leur aurai rappelé, après Cornélius Agrippa, que Sainte-Anne, la mère de la Sainte-Vierge, fut elle-même polyandre et n'eut pas moins de trois maris : Joachim, Cléophas et Salomas, dont elle eut trois filles ? L'auteur de l'*Eloge de la femme* soutenait d'ailleurs que la femme, (qui est une reine) a droit à plusieurs maris à la fois à cause de sa grandeur et parce qu'elle est mère de la vie, et que comme une reine a plusieurs sujets, une femme doit avoir plusieurs maris sur qui régner.

Molière n'a donc point été un novateur, quand il a fait dire par quelqu'une de ses héroïnes :

Voilà de nos maris le procédé commun;
Ce qui leur est permis leur devient importun.
Dans les commencements ce sont toutes merveilles;
Ils témoignent pour nous des ardeurs non pareilles :
Mais les traîtres, bientôt, se lassent de nos feux,
Et portent autre part ce qu'ils doivent chez eux.
Ah ! que j'ai de dépit que la loi n'autorise
A changer de mari comme on fait de chemise !
Cela serait commode; et j'en sais telle ici
Qui, comme moi, ma foi, le voudrait bien aussi.

Et Ninon de Lenclos, la jolie femme d'esprit dont Boutot et l'abbé de Châteauneuf nous ont fait aimer la grâce et la loyauté, ne s'est laissé aller qu'à un peu d'exagération quand elle disait :

« *Les hommes se sont arrogé le droit d'assouvir leur instinct charnel et d'égayer leurs loisirs en des aventures brèves et répétées. Personne ne leur reproche d'avoir des maîtresses : il est au contraire élégant et glorieux d'en avoir beaucoup. Pourquoi l'opinion publique appellerait-elle toutes ses rigueurs sur les femmes qui réputent l'amour pour un jeu sans importance ? Elles ne font que se conformer à l'exemple propagé par les hommes. Quoi ! la femme n'aurait pas le droit de regarder l'amour comme une bagatelle, de changer à sa guise et serait condamnée jusqu'à la fin des temps à demeurer le jouet et la proie de l'homme. Elle se donnerait toute : on la prendrait, on la briserait comme on voudrait ! Je trouve qu'il est préférable que les deux sexes soient traités sur un même pied d'égalité. Quand l'amour ne sera plus la grande affaire des femmes, quand elles l'envisageront simplement comme une manière de passer le temps, ainsi qu'elles font le tric-trac, elles pourront enfin se conduire en* honnête homme ! »

— Mais, me direz-vous, Ninon n'était point une femme mariée.

— Non, certes, mais c'était une femme, qui parlait et sentait si intensément en femme qu'elle exerça au suprême degré la séduction sur tous ses plus illustres contemporains, et elle proclame en substance que leur instinct charnel est la grande affaire des femmes. Un anonyme l'a également dit, dans une forme bien spirituelle :

Sur leurs santés, un bourgeois et sa femme
Interrogeaient l'opérateur Barri,
Lequel leur dit : « Pour vous guérir, madame,
Baume plus sûr n'est que votre mari. »
Puis, se tournant vers l'époux amaigri :
« Pour vous, dit-il, femme vous est mortelle.
— Las ! dit alors l'époux à sa femelle,
Puisqu'autrement ne pouvons nous guérir,
Que faire donc ? — Je n'en sais rien, dit-elle ;
Mais, par saint Jean, je ne veux point mourir. »

Combien de maris sont capables de comprendre le cri du cœur de cette femme, qui oppose excellemment son égoïsme à celui de l'homme ? Ce petit poème, sous

sa forme de dilemme, pose clairement la question de l'amant légitime pour la femme mariée.

Aussi bien faut-il être aveugle pour ne point voir à quelle vitesse nous sommes entraînés vers son avènement. Dans *l'Indiscipline des mœurs* (1), Paul Bureau écrivait, l'an dernier :

« *Nous assistons à un retour offensif des instincts polygamiques qui sommeillent toujours dans les profondeurs de notre animalité et que rien n'autorise à considérer comme abolis. On riait naguère lorsque quelques moralistes clairvoyants signalèrent la parenté qui relie la polygamie* successive *autorisée par le divorce à la polygamie* concomitante, *et les initiateurs de la réforme de* 1874 *se déclaraient fidèlement attachés à l'idéal du mariage monogamique. Mais le rire n'est plus possible, depuis que les réclamations polygamiques ont réussi à se faire accueillir par le législateur lui-même. Non seulement* la pratique du double ménage s'est étendue, *non seulement la loi du* 15 *décembre* 1904 *a supprimé l'interdiction portée contre l'époux adultère d'épouser son complice après le divorce, mais encore il est aujourd'hui possible à un homme et à une femme mariés de conférer les avantages de la filiation légitime à des enfants légalement considérés comme adultérins. Aussi bien la loi du* 30 *décembre* 1915, *votée à la faveur de la guerre et avec une incroyable légèreté, dit expressément qu'elle autorise dans trois cas la légitimation, par mariage subséquent, des enfants adultérins, et le troisième cas est aussi accueillant qu'on pouvait le souhaiter, puisqu'il autorise la légitimation des* « enfants nés du commerce adultérin du mari, dans tous les autres cas, s'il n'existe pas, au moment du mariage subséquent, d'enfants ou de descendants légitimes, issus du mariage au cours duquel l'enfant adultérin est né ou a été conçu. » *Ainsi plusieurs étapes importantes ont été franchies sur le chemin qui conduit à la* répudiation ouverte *de l'idéal* monogamique *et on se prépare à nous en faire franchir d'autres.* »

Cette ère nouvelle de franchise mutuelle faisait le désespoir de Paul Bureau, qui était un rigide protestant ; moi, elle me réjouit pour la raison qu'indique Léon Blum quand il écrit :

« *Impuissants à prévenir l'infidélité, ne pourrions-nous préserver les époux du mensonge qui, presque toujours, l'accompagne et, si je puis dire, la conditionne ? On a déjà vu, on observe de*

(1) Bloud et Gay, éditeurs.

plus en plus fréquemment des époux qui, dès le début du mariage, se promettent sur tous leurs actes une franchise absolue. »

J'avoue préférer cent fois cette loyauté à l'odieuse dissimulation, à la hideuse duperie de l'adultère.

Je ne sais plus qui a dit :

Si l'on veut lapider une femme adultère,
Qu'un homme sans péché lui jette alors la pierre !

J'espère que de plus en plus d'intelligence, donc de plus en plus d'indulgence présidera aux échanges sexuels et que mon livre aura, entre autres conséquences, une diminution des stupides crimes passionnels, chaque jour plus nombreux. Car je m'associe aux judicieuses réflexions du professeur Auguste Forel :

« *S'il est vrai que la monogamie constitue la forme la plus normale et la plus naturelle de la famille, et qu'elle fournisse ou du moins qu'elle puisse offrir les meilleures conditions d'un bonheur durable, tant pour les conjoints que pour leurs enfants, il faut avoir un parti pris allant jusqu'à l'aveuglement pour ne pas voir qu'on commet une faute contre la nature en la considérant comme la seule ancre de salut des rapports sexuels, comme la seule forme légale admissible du mariage, et pour en faire une camisole de force.* »

Conclusion d'un grand penseur, d'un grand savant et d'un grand psychologue, qu'il faut méditer ! La polyandrie peut et doit être la soupape de sûreté du mariage : à cette seule condition il vivra et produira les enfants que vous attendez et dont vous avez un si impérieux besoin ! Alors ne sera plus vraie l'amère critique de P.-J. Stahl :

« *La vie d'une femme mariée qui a un amant est coupée en deux parts fort égales, appartenant, toutes deux au parjure. Le jour, elle trompe son mari ; la nuit, elle trompe son amant.* »

Car alors le mari et l'amant se connaîtront et s'estimeront.

Déjà si l'on savait sur quelle échelle cela se pratique ! Si l'on connaissait le nombre de maris qui choisissent presque l'amant de leur femme. Et si l'on se doutait du nombre de ménages qui font couramment aujourd'hui le ménage à trois et aussi le ménage à quatre. Lisez les petites annonces de *Froufrou*, *Paris-Flirt*, de *Paris-Galant*, de *l'Humour*, de *Gens qui rient*, de *Cupidon*, etc... Voyez tous ces ménages qui cherchent à entrer en relation avec d'autres ménages pour distractions mondaines. Consultez Madame X.... qui a installé, rue de Florence, un somptueux hôtel particulier pour y organiser des bals et soirées à cent francs par tête, d'où sont, prétend-elle, exclues les professionnelles et où ne se rencontrent que les couples les plus légitimes désireux de changer loyalement de partenaires. Elle reçoit une centaine de lettres par jour ! Et quelles lettres ! En voici une entre des milliers de semblables :

Madame,

Je vois votre annonce : Ma femme a du tempérament. Or, moi, je suis un peu fatigué pour l'instant. Aussi serais-je content de trouver pour elle un beau garçon de 30 à 35 ans, vigoureux, pouvant lui procurer du plaisir. Il faut un brun de préférence, bien musclé, de physique agréable (photo si possible).

Si vous avez quelqu'un, veuillez me le faire savoir, de façon à ce que je puisse lui donner rendez-vous pour le lundi 23 ou le mardi 24.

Recevez, Madame, mes sincères salutations.

(Signature et adresse).

Si Saint-Just revenait sur la terre d'après-guerre, il serait heureux de voir, dans une certaine mesure, réalisée sa célèbre théorie : « *Sont époux ceux qui s'aiment !* » tandis qu'au contraire Jean-Baptiste Say ne pourrait plus écrire : « *Les sens, la curiosité, la paresse et la vanité sont les quatre colonnes du temple de la galanterie. La galanterie est un jeu où tout le monde triche, les hommes y jouent la sincérité et les femmes, la pudeur.* »

Non ! certaines femmes de la meilleure société commencent à laisser leur pudeur au vestiaire du temple et

à jeter bas le masque ; certains maris commencent à n'attacher à l'exclusive possession de leur femme que l'importance qu'il convient..

De même que moi, j'ai jeté au froc ma pudeur d'auteur puritaine.

Le maître Forel dit : « *Chacun aujourd'hui finit par avouer, dès qu'on le met au pied du mur, que notre vie sexuelle laisse énormément à désirer. Mais on a peur de toucher à cet édifice vermoulu qui s'écroule.* »

Eh bien ! moi, femme, j'y touche !

Je le fais en physiologiste, c'est-à-dire comme le docteur Toulouse, qui précise sa méthode : « *En étudiant ces faits sociaux et quelques problèmes de l'éducation, du travail et de l'hygiène, j'ai employé la méthode du biologiste, du médecin qui voit surtout des entités physiologiques. Il me semble par exemple que les causes de la dépopulation ne peuvent être recherchées en dehors de ce point de vue, si l'on veut éviter de faire une œuvre forcément utile.* »

Je le fais en savante brutale qui dit, comme Etienne Rey : « *Parler délicatement de l'amour, ce n'est pas parler de l'amour.* »

Je le fais en logicienne, comme Georges-Anquetil, qui n'avance qu'au fur et à mesure qu'il a étayé ses conclusions d'arguments et de citations prouvant que des autorités partagent son avis.

Je le fais en expérimentaliste, comme Henri Martin, qui écrit :

« *Il y a longtemps que le métaphysicien par excellence, notre père Descartes, disait que la médecine était le tronc de l'arbre de la philosophie (le tronc, non pas les racines), et, par médecine, il entendait la physiologie.* »

Je le fais avant tout en esprit indépendant, libre et vraiment affranchi de tous préjugés, comme Forel, quand il dit :

« *Ce qui démontre le mieux à quel point le droit coutumier est en grande partie absurde et injuste, c'est la différence, on peut même dire souvent le contraste*

absolu, des conceptions correspondantes du droit chez les divers peuples.

Chez l'un, la polygamie est un droit et même une institution divine ; chez l'autre, elle est qualifiée crime. »

Je n'en veux pour preuve que cette page où Nystrom se plaît à résumer et à souligner des notions bien différentes des nôtres sur la conduite des femmes mariées :

« *Signalons,* dit-il, *la coutume qui régnait chez certains peuples, comme les Parthes, que, lorsqu'un mari avait eu deux ou trois enfants avec une femme, il l'abandonnait afin qu'elle pût se remarier avec un autre. Il semble que les anciens Romains ont eu un coutume analogue, dont nous avons un exemple dans Caton, quand il remit son épouse à son ami Hortensius.*

La coutume de prêter sa femme existait, selon Plutarque, chez les Grecs et chez les Romoins, et beaucoup de peuplades sauvages ou barbares ont l'habitude de céder leurs femmes à leurs hôtes ou de leur procurer des épouses temporaires empruntées aux autres membres de la famille. Dans certaines tribus arabes, l'usage a aussi existé de prêter sa femme ou sa fille, et on le trouve encore à l'heure qu'il est parmi les Votjâk, les Tsuks, les Kabaoucks et d'autres peuplades finnoises et mongoles.

Il semble qu'il est resté comme un souvenir de la femme commune à tous des temps primitifs, dans le singulier culte de la prostitution, *qui était en honneur chez certains peuples anciens de l'Orient, les Babyloniens, et dans certaines contrées comme l'Arménie, à Chypre, à Carthage, dans quelques Etats grecs, l'Indoustan, etc., qu'on célébrait en l'honneur de la déesse de l'amour, la Mylithe des Babyloniens, l'Anaïtis des Arméniens et qui exigeait que les femmes fissent leur service dans le temple de la déesse en se prostituant avec les étrangers. Chez les Babyloniens chaque femme devait servir ainsi dans le temple au moins une fois dans sa vie. Chez les Arméniens, les hommes aussi bien que les femmes faisaient ce service, les jeunes filles des premières familles y étaient ainsi dédiées à la déesse, ce qui ne les empêchait souvent pas de faire de bons mariages après.* »

Il y a cent ans déjà que le bon sens de Sénancour avait noté ces contradictions, prouvant que notre morale n'a aucune base solide, n'a aucun idéal absolu, et que tout, dans le domaine sexuel, ne se règle que par conventions :

« *Les Picards,* écrivait-il, *ne furent pas de parfaits Adamistes. Ceux-ci avaient été nus dans les places publiques, ceux-là se conten-*

tèrent de l'être dans leurs assemblées ; mais il admirent la communauté des femmes et l'entière liberté des jouissances ; écarts habituels aussi insensés peut-être qu'une continence absolue.

Il n'est pas inutile de mettre sous les yeux cette vérité, que les choses que la multitude jugerait les plus romanesques ont été réalisées. Elle en conclura peut-être enfin que ce qui fut fait en mal pourrait être fait en bien. »

Aussi en déduisait-il logiquement :

« *Celui qui n'ose pas lutter quelquefois contre l'habitude présente des esprits, ne fera jamais servir à des desseins utiles la puissance lente et irrésistible de l'Opinion.* »

J'oserai ici lutter contre l'habitude présente des esprits, parce que je la crois néfaste et funeste, et si je le fais dans un livre et par le livre, c'est que j'ai encore souvenance de cette dernière phrase de Sénancour :

« *Les livres ne mènent point le monde, a dit Voltaire : cela peut être vrai; mais ailleurs il dit que tous les peuples obéissent à des livres et cela est plus juste. Les livres ne remuent pas le monde, mais ils le conduisent secrètement.* »

Puisse l'*Amant Légitime* conduire secrètement vers la Vie notre mariage qui se meurt et vers le Bonheur notre monde étiolé par l'hypocrisie de la pseudo-fidélité !

PREMIÈRE ÉTUDE

HISTOIRE DU MARIAGE

SES ORIGINES ET SES DIFFÉRENTES FORMES A TRAVERS LES PAYS ET LES AGES

« Les femmes de Lacédémone ne connaissaient ni la confession, ni l'adultère. Il est bien vrai que Ménélas avait éprouvé ce qu'Hélène savait faire. Mais Lycurgue y mit bon ordre en rendant les femmes communes, quand les maris voulaient bien les prêter et que les femmes y consentaient. Chacun peut disposer de son bien. Un mari, en ce cas, n'avait point à craindre de nourrir dans sa maison un enfant étranger. Tous les enfants appartenaient à la République et non à une maison particulière. Ainsi, on ne faisait tort à personne.

L'adultère n'est un mal qu'autant qu'il est un vol, mais on ne vole point ce qu'on vous donne. Un mari priait souvent un jeune homme beau, bien fait et vigoureux de vouloir bien faire un enfant à sa femme.

Plutarque nous a conservé, dans son vieux style, la chanson que chantaient les Lacédémoniens, quand Acrotatus allait se coucher avec la femme de son ami :

« Allez, gentil Acrotatus, besognez bien Bélidonide : donnez de braves citoyens à Sparte. »

(*Dictionnaire philosophique,* verbo *Adultère.*)

Rien ne peut mieux convaincre aussi profondément le lecteur du peu de fondement de la morale sexuelle que la constatation de ses variations à travers les pays et les âges, puisque nous voyons que tous les systèmes ont été ou sont encore pratiqués, depuis la monogamie jusqu'à

la communauté des femmes, en passant par la polygamie chez un seul sexe ou chez les deux, idéal de Fourier, pour qui voici ce qu'est le mariage, ou plutôt ce qu'il doit être :

« *Dans une société bien organisée,* dit-il, *il n'est rien de plus que le libre voile de l'amour et il doit se constituer de telle sorte que chaque homme puisse avoir toutes les femmes et chaque femme tous les hommes.* »

Par conséquent, pour lui, d'après sa théorie de l'association universelle, la polygamie est de droit polygamie double, et constitue l'essence même du mariage.

Estimant, avec le professeur Forel, que l'histoire du mariage nous fournit les matériaux les plus sûrs pour bien juger des rapports sexuels de l'homme dans sa vie sociale, rappelant la parole du docteur Baudouin qu'il nous faut nous rapprocher des mœurs primitives et non civilisées si nous voulons résoudre le problème de la dépopulation, je crois utile de passer rapidement en revue les diverses conceptions que l'humanité a eues du mariage, pensant chaque fois que c'était la seule qui fût propre et honnête !

Pour le faire, j'aurai recours à la même source que Forel lui-même, qui indique loyalement l'origine de sa documentation.

Edouard Westermark, professeur à Helsingfors, nous a fourni dans son *Histoire du mariage humain* une œuvre monumentale, qui brille non seulement, dit-il, par la richesse et l'exactitude de matériel qu'elle contient, mais encore par la clarté et le bon sens de sa saine critique.

Nous savons que certains animaux relativement inférieurs, comme les fourmis et les abeilles, font preuve d'un altruisme social instinctif bien plus considérable que celui de l'homme, tandis que d'autres animaux, tels que les oiseaux, nous sont supérieurs au point de vue de la fidélité conjugale monogame. Mais il s'agit là d'analogies dues à des phénomènes dits de convergence, et ces animaux n'offrent guère pour nous que l'intérêt d'objets de comparaison fort éloignés.

En ce qui concerne le mariage chez l'homme primitif, nous ne pouvons et ne devons nous comparer qu'aux animaux actuels les plus rapprochés de nous, les *singes anthropomorphes.* Westermark insiste avec raison sur ce point.

Chez la plupart des mammifères, le mariage, si l'on peut donner ce nom à leurs unions sexuelles, n'a qu'une durée très courte, qui dépend du temps nécessaire à la procréation d'une seule portée de petits. Après l'accouplement, le mâle s'inquiète en général peu de la femelle ; il la protège cependant pendant un certain temps. Chez les singes anthropomorphes (orang-outan, chimpanzé, gorille, gibbon) nous voyons, autant que leurs mœurs ont pu être dévoilées, se constituer un mariage monogame, avec établissement d'une vie de famille. Le mâle protège sa femelle et ses petits. On trouve fréquemment chez de pareils couples des enfants *d'âge différent,* ce qui démontre l'existence d'une fidélité conjugale se prolongeant au delà d'une portée. Tandis que la femelle et les petits demeurent dans leur nid, perché sur un arbre, le mâle, assis au pied, veille à la sûreté de sa famille.

Pour Westermark, il doit en avoir été de même chez l'homme primitif. Composée du père, de la mère et des enfants, la famille fut chez l'homme primitif une institution générale, qu'elle reposât sur la monogamie, sur la polygynie ou sur la polyandrie. La femme soignait les enfants, et le mari protégeait la famille. Sans doute, le mari ne paraît pas avoir eu particulièrement à cœur le bien-être de sa femme et de ses enfants ; il cherchait surtout à satisfaire son appétit sexuel et son orgueil. Il se rendait cependant utile en construisant le nid, ou si l'on veut la hutte, en se procurant par la chasse les aliments nécessaires, enfin en défendant sa famille par la force et les armes.

Les devoirs du mari semblent être un héritage des singes supérieurs, chez lesquels la fidélité conjugale dure plus longtemps que l'appétit sexuel.

Qu'est-ce que le mariage ? Voici la définition très

compréhensive qu'en donne Westermark : *Le mariage est une union sexuelle plus ou moins durable entre des hommes et des femmes, union qui s'étend au delà de l'accouplement, au moins jusqu'à la naissance de l'enfant.*

D'après cette définition, il peut exister des mariages monogames, polygynes et *polyandres*, ainsi que des mariages par groupes et des mariages à terme.

Chez beaucoup de peuples, le mariage ne devient valable qu'après la naissance d'un enfant. Dans nombre de formes du mariage par achat, la femme est même tenue de rendre à son mari la somme payée pour son acquisition si elle reste stérile, et *chez beaucoup de sauvages on ne célèbre la noce qu'après la naissance du premier enfant. A Bornéo et en Birmanie, les rapports entre les sexes sont libres jusqu'à ce que grossesse s'ensuive ; c'est celle-ci qui détermine les devoirs du mariage. A cet égard, ces sauvages sont plus justes et plus sages que nous.*

Un fait peut être considéré comme général : la dépravation sexuelle des peuples sauvages provient le plus souvent de l'influence des civilisés, dont la lie émigre dans les pays incultes et y implante systématiquement l'immoralité et la débauche. Ce sont les colons blancs qui s'approprient brutalement les femmes des peuples sauvages pour les dresser à la prostitution sous ses pires formes. Ce sont les colons blancs qui introduisent les boissons alcooliques, aliment du vice, qui désagrègent, grâce à leur emploi, les mœurs les plus honnêtes et les plus fidèles, et qui finissent par les désorganiser.

Certains clans arabes exploitent les habitudes de prostitution des Européens, en envoyant leurs jeunes filles dans les maisons publiques pour y gagner de l'argent. Dès qu'elles croient avoir gagné ainsi une fortune suffisante, elles entrent chez elles et épousent un de leurs compatriotes. On observe encore des faits analogues chez d'autres peuples.

A ce propos, Westermark signale le fait que plus une civilisation est avancée, plus le nombre des naissances illégitimes est grand et plus la prostitution est répandue.

En Europe, dans les villes, la proportion des enfants naturels et des prostituées est à peu près double de ce qu'elle est à la campagne. Ce fait, qui est général, montre combien il est absurde de considérer la promiscuité comme un état primitif ; c'est, au contraire, un fruit pourri de la civilisation et surtout de la demi-civilisation. Partout les mœurs primitives sont en général chastes, et c'est la civilisation qui les corrompt. En Europe, la prostitution augmente à mesure que le mariage devient plus rare ; c'est ce dernier qui constitue l'état primitif et normal.

Westermark concède sans doute, comme nous l'avons vu, que la liberté des rapports sexuels existe avant ou après le mariage chez diverses tribus. Mais il fait, d'un autre côté, remarquer que, malgré cela, l'habitude d'un choix soigneux existe toujours chez ces peuples, ce qui rend leurs unions relativement durables. Il cite par exemple les Tounghtas de l'Inde, qui ont des rapports sexuels libres avant le mariage, mais chez lesquels ces rapports conduisent presque toujours au mariage ; ce peuple considère la prostitution comme déshonorante.

Une véritable promiscuité ne pourrait subsister que moyennant une sorte d'obligation légale telle qu'elle a existé dans la colonie des Oneidas à New-York. Dans cette colonie, les membres s'engageaient formellement à des rapports sexuels mutuels et libres. N'oublions pas que la prostitution ne s'entretient chez la femme que par l'appât du lucre et qu'elle cesserait immédiatement si cet élément disparaissait.

Avant la Réforme, il existait en Ecosse une singulière coutume dite *hand-fasting*. Sur le marché public, les jeunes gens avaient le droit de se choisir une compagne pour un an. Au bout d'un an, les deux conjoints redevenaient libres et pouvaient alors se marier ou non, selon leur gré.

D'un autre côté, Lubbock cite certaines coutumes de la Grèce et de l'Inde, le culte du phallus, par exemple, qui oblige les jeunes filles à se donner à tous les hommes. Mais il ne s'agit nullement ici de peuples primitifs, et ce

culte était, au contraire, le résultat de l'érotisme de peuples très civilisés. Donc l'argument de Lubbock relativement à l'existence de la promiscuité primitive tombe à faux.

Certains peuples sauvages prêtent leurs filles ou leurs servantes, quelquefois leurs femmes, à leurs hôtes. Un *jus primæ noctis* (droit à la première nuit) a aussi existé et existe parfois encore chez quelques peuplades, mais ce droit est réservé aux chefs, aux rois ou aux prêtres, et leur permet d'avoir des rapports sexuels, avant le mari, avec toute nouvelle mariée pendant la première nuit de ses noces. Il s'agit donc ici d'une coutume barbare, basée sur le droit du plus fort et analogue aux privilèges que s'arrogeaient les nobles et les grands propriétaires d'Europe sur leurs serfs ou sur les paysans. Pareils abus ne sont pas de la promiscuité, comme voudrait le prouver Lubbock.

Dans beaucoup de pays, les courtisanes et les concubines étaient fort estimées, et elles le sont encore aujourd'hui plus qu'on ne le pense ; mais il ne s'agit pas non plus ici de promiscuité.

Vers 1860, Bachofen signala le premier une coutume antique, celle de nommer les enfants d'après la lignée maternelle, et il est maintenant certain que ce système a existé chez beaucoup de peuples primitifs, peut-être chez la moitié, tandis que chez les autres, en partie chez les plus grossiers, la dénomination avait lieu d'après la lignée paternelle. On appelle *matriarcat* le régime dans lequel la dénomination se fait d'après la lignée maternelle ; Mac Lennan a voulu conclure de l'existence du matriarcat à la promiscuité, ce qui est inadmissible. La maternité s'observe directement, tandis que la paternité ne peut être prouvée qu'indirectement, à l'aide d'un raisonnement. Sans doute, tous les peuples paraissent avoir reconnu la part réelle que le père prend chez l'homme à toute conception, et de là résulte même la singulière coutume de quelques tribus, chez lesquelles le mari se met au lit et jeûne après chaque accouchement de sa femme.

Westermark explique avec raison le matriarcat d'une façon bien plus simple et plus naturelle par les rapports

si spécialement intimes qui rattachent l'enfant à sa mère. Les enfants, surtout tant qu'ils sont petits, suivent leur mère lorsqu'elle se sépare du père. Le *matriarcat* est chose toute *naturelle* dans les mariages de courte durée, avec *changement de femme*, et dans la polygamie, tandis que, chez les peuples monogames, c'est le *patriarcat*, c'est-à-dire la dénomination d'après la lignée paternelle qui domine.

Chez les peuples où existe la dénomination des oncles et où la femme mariée demeure dans sa famille jusqu'à ce qu'elle ait un enfant, le matriarcat découle tout naturellement de ce fait. Dans celles des familles japonaises qui n'ont que des filles, le mari de l'aînée prend le nom de famille de sa femme. Chez les sauvages, en général, le nom a une grande influence. Là où le rang et la propriété ne s'héritent que dans la lignée féminine, les enfants sont toujours nommés d'après la lignée maternelle. On voit donc qu'il s'agit ici de questions très complexes qui n'ont rien à voir avec la promiscuité.

H. Maine a prouvé que la prostitution et la promiscuité conduisent à la stérilité et à la décadence. Chez les rares peuplades chez lesquelles règne la polyandrie, surtout au Thibet, plusieurs frères ont, en général, la même femme. Mais ordinairement ils alternent et ne demeurent jamais ensemble au logis. *Au quinzième siècle, aux îles Canaries, toute femme avait trois maris qui se la partageaient.* Chacun d'eux vivait *un mois avec elle*, et celui qui devait la posséder le mois suivant était tenu de travailler en même temps pour elle et pour les deux autres maris.

Dans l'accouplement, c'est-à-dire dans l'union des entités individuelles sexuées, l'homme inclus, c'est le mâle qui est l'individu actif et qui fait les avances. Chez certains peuples cependant (Paraguayens, Moquis, Garos) c'est la femme qui fait la demande. Chacun connaît les combats que se livrent entre eux les mâles d'animaux, les coqs, les cerfs par exemple, pour conquérir les femelles. Chez certains Indiens on observe aussi des luttes corps à

corps, à la suite desquelles le vaincu doit céder sa femme au vainqueur. C'est dans la même idée que les anciens Grecs se livraient au combat pour obtenir une femme, comme nous le voyons pour les prétendants de Pénélope. En Irlande, des faits pareils se produisaient jusque dans les derniers siècles.

D'un autre côté, nous voyons souvent, chez les sauvages et chez les oiseaux, les faveurs de la femelle être obtenues par une cour assidue plutôt que par des combats. Chez certains peuples sauvages, on observe, au contraire, des luttes entre les femmes pour obtenir tel ou tel homme.

Chez divers peuples, la femme choisit librement parmi plusieurs hommes et l'inclination de son cœur fait loi, de sorte que les parents n'ont pas voix au chapitre ; c'est le cas des Minahasser de Célèbes. Le jeune homme est cependant obligé de payer la dot exigée. Les choses se passent d'une façon analogue chez les Touaregs et chez d'autres peuplades encore.

Westermark en arrive à la conclusion qu'à l'état primitif de l'humanité les femmes eurent un choix beaucoup plus libre que par la suite. Le mariage par achat se développa plus tard et constitua une étape moyenne. Lorsque les premières civilisations devinrent plus compliquées et reconnurent la valeur du travail de la femme, les pères commencèrent à vendre leurs filles, comme on voit aujourd'hui des tribus sauvages abandonner leurs femmes à la prostitution des blancs.

Le choix de la femme, dit le docteur Nystrom, dépendait moins chez les anciens *Germains* de l'amour et des avantages personnels que de la fortune et de la considération dont jouissait sa famille. Il arrivait souvent qu'on ne demandait pas même le consentement de la fiancée, et c'était chez son père ou son tuteur que l'on sollicitait sa main. Bientôt après les fiançailles, le jeune homme venait la chercher pour la conduire chez lui, cérémonie qui rappelait toujours quelque peu « l'enlèvement » des

temps primitifs, ainsi que le suggère le nom qu'on lui donnait : « *Brautlauf*, la course à la fiancée ».

En général la monogamie existait, quoique seulement par la forme. La véritable polygamie était pratiquée exceptionnellement pour raisons politiques : C'est ainsi que Ariovist avait deux femmes. A côté de la femme légitime, le mari pouvait avoir une maîtresse qui ne pouvait être ni achetée, ni fiancée ; cette liaison se faisait par convention réciproque et sans autre formalité.

Le mari avait le droit d'offrir sa femme à un hôte de passage chez lui et même de la donner ou de la vendre à qui que ce fût.

Chez certains sauvages et barbares de plusieurs régions du monde, c'est une coutume reconnue par Havelock Ellis que la jeune fille prend l'initiative dans la cour, renversant ainsi la méthode plus ordinaire. Tel est surtout le cas en Nouvelle-Guinée. Ici les jeunes filles prennent l'initiative presque sans exception, et, en même temps, elles occupent une position très indépendante. Toujours les femmes y sont regardées comme les séductrices : « Les femmes volent des hommes. » Un jeune homme qui ferait une proposition à une jeune fille se rendrait ridicule, on le désignerait comme une femme et il serait la risée des filles. La méthode usuelle dont une jeune fille fait sa proposition est de lui envoyer un cadeau par l'intermédiaire d'une troisième personne ; ce cadeau est suivi par dons répétés de nourriture. Le jeune homme attend parfois un ou deux mois, recevant des cadeaux tout le temps, pour s'assurer de la constance de la jeune fille avant d'accepter ses avances.

Les femmes de la race, dite celtique, peuple belliqueux vivant dans un état primitif de barbarie, ont joui en Irlande, au pays de Galles, etc., d'une grande liberté et considération, tant avant qu'après le mariage. La loi cymrique, par exemple, plaçait les femmes dans une condition bien meilleure que le font l'église et la loi commune anglaise : « Toute femme doit librement aller le chemin qu'il lui plaît. » Les mêmes auteurs remarquent : « Les

Légendes de l'Erin héroïque dépeignent les dames assistant aux banquets avec leurs maris, et traitées par eux comme leurs égales ; et parfois le flirt est représenté dans un conte Irlandais comme commencé par la femme. » Ces auteurs rattachent cette tendance au matriarcat.

Voyons maintenant quelques conceptions de la *durée* du mariage.

Chez les oiseaux, le mariage est souvent conclu pour la vie, chez les mammifères rarement pour plus d'un an, à l'exception des singes anthropomorphes et de l'homme.

La durée du mariage varie énormément chez l'homme. Chez les Andamanais, les Weddas, certains Papous, le mariage ne peut être rompu que par la mort. Chez les Indiens de l'Amérique du Nord au contraire, il n'est conclu que pour un temps très limité. Chez les Wyandotés, il existe des mariages à l'essai pour quelques jours. Au Groënland, le divorce a souvent lieu au bout de six mois. Chez les Creekes, le mariage ne lie les époux que pour un an, etc. C'est ainsi que se constitue une sorte de polygamie par succession ou de monogamie à terme, qui fait que le père ne connaît pas ses enfants.

Chez les Botocudos, le mariage se conclut sans cérémonies et ne dure que peu de temps. On peut le rompre sous le moindre prétexte, pour se donner le plaisir de changer. Le divorce devient alors aussi fréquent que le mariage. C'est aussi le cas en Queensland, en Tasmanie, aux îles Samoa. Chez les Djakes et les Singalais, des hommes et des femmes tout jeunes ont déjà eu plusieurs femmes ou plusieurs maris. Souvent un homme épouse et répudie la même femme plusieurs fois de suite, pour en prendre d'autres dans les intervalles. Chez les Mantras, on trouve des hommes qui se sont mariés quarante et cinquante fois.

En Perse, une femme peut se marier pour une période comprise entre une heure et quatre-vingt-dix-neuf ans. En Egypte, on rencontre des faits analogues ; un changement mensuel y est admis, de sorte qu'un homme peut se marier vingt à trente fois en deux ans. Chez les Maures du

Sahara, les femmes considèrent comme high-life de se marier le plus souvent possible, et une longue communauté conjugale est considérée par elles comme vulgaire. Les Abyssins, les nègres, etc., se marient à l'essai ou pour un temps déterminé. Chez les Grecs, les Romains, les anciens Germains, le divorce était très fréquent.

Chez presque toutes les peuplades sauvages et chez nombre de civilisées, l'homme possède un droit illimité de répudiation. Les Hovas comparent le mariage à un nœud très faiblement serré. Chez les anciens Hébreux, les Romains, les Grecs et les Germains, le mécontentement du mari était une raison suffisante de répudiation. Par contre, chez nombre de peuples sauvages (Westermark en cite environ vingt-cinq), la répudiation et le divorce sont extrêmement rares et le mariage dure toute la vie.

C'est surtout là où il existe des enfants que le divorce est rare. Chez la plupart des peuples, la stérilité de la femme et l'adultère constituent les causes ordinaires et principales du divorce légal.

Chez les civilisés, le mariage pour toute la vie est beaucoup plus fréquent que chez les sauvages. Tel était le cas des Aztèques, etc. Chez les Chinois il existe sept raisons de divorce : 1° stérilité ; 2° impudicité ; 3° négligence envers les beaux-parents ; 4° bavardage ; 5° vol ; 6° mauvaise humeur ; 7° maladie chronique. Au Japon, les lois sont analogues. Malgré cela, le divorce est rare en Chine et au Japon.

A propos de ce dernier pays, je ne puis résister au plaisir de citer la belle étude que M. René Moulin envoya à M. Gustave Téry, pour son livre *Les divorcés peints par eux-mêmes*, sur la femme au Japon. On va voir que le problème de la population prime la morale sexuelle.

J'imagine aisément la joie profonde que doit éprouver le Japonais à la lecture de nos polémiques et de nos discussions sur la femme. Mariage ou union libre, ce troublant problème qui nous semble

aussi insoluble que la quadrature du cercle, le « petit Jap » lui, l'a résolu, et à son entière satisfaction.

Mariage et Union libre, *telle est l'ingénieuse formule qui, depuis des siècles, contribue au bonheur conjugal des Japonais. Il y a mariage, puisqu'aussi bien il entre dans les préliminaires de l'union, l'impérieuse obligation d'adresser à l'autorité Municipale une notification verbale ou écrite des intentions des futurs époux.*

Comme chez nous également, mais avec plus de rigueur peut-être, le mariage japonais est préparé par les deux familles. Les intéressés n'ont à s'occuper de rien : il leur suffit d'obéir. Du reste, leur individualité est assez méprisable : ils ne se marient pas, on les marie. Aux familles incombe également le soin de remplir l'office du prêtre et de l'officier municipal.

La cérémonie, et c'est ici que l'union libre reprend tous ses droits, ne comporte, en effet, l'intervention d'aucun magistrat. A quoi bon? Quelques coupes de saké échangées en famille et tout est dit. Du prètre, pas davantage. Et pourtant, quel peuple est plus amplement fourni que les Japonais sous le rapport des religions : shintoisme, bouddhisme, confucianisme, même religion chrétienne ! Le trop grand choix l'embarrasse sans doute. Il préfère s'abstenir. C'est le propre du sage; mais quelle irreligiosité chez ce sage !

Voici donc notre Japonais marié, on plus exactement uni : mais cette union ne porte pas en elle l'élément destructeur qui se trouve à l'origine dans la plupart des unions libres, fondées d'ordinaire sur l'attirance d'un mutuel désir, puissant, mais passager.

Le Japonais ne peut *pas,* ne doit *pas aimer sa femme* d'amour. *L'Amour est une gêne et une faiblesse. La doctrine de Confucius à cet égard est formelle. Un mariage d'amour est, pour celui qui le fait, une sorte de déchéance, tout au moins l'aveu d'une faiblesse coupable.*

Cette absence de sentiment amoureux à l'égard de sa femme conduit tout naturellement l'époux à chercher au dehors les satisfactions qui lui sont refusées au domicile conjugal. Un Japonais qui se respecte se doit de prodiguer ses faveurs à de nombreuses concubines ; si le code ne les reconnaît pas, l'opinion publique, indulgente, tolère ces fantaisies.

Mais il y a mieux : les enfants issus de ces passagères amours sont de droit adoptés par la femme légitime, qui accueille toujours cette progéniture supplémentaire avec la meilleure bonne grâce.

Le Mikado, d'ailleurs, donne l'exemple, et ce n'est un mystère pour personne au Japon que le prince héritier naquit de rapports adultérins.

L'Union libre ainsi comprise présente donc un triple avantage : l'absence d'amour lui donne tout le sérieux convenable ; l'adoption des enfants illégitimes perpétue la famille; enfin le divorce — car l'on divorce, au Japon — entretient l'harmonie la plus parfaite. Il n'est peut-être pas sans intérêt de remarquer que la faculté pour

l'homme de renvoyer sa femme quand bon lui semble ne contribue pas peu à maintenir une atmosphère de cordialité entre époux, en supprimant en grande partie les scènes de ménage, qui rendent si souvent intolérable la vie conjugale.

Toutefois, la bonne entente qui devrait régir les ménages japonais ne suffit pas toujours à un mari exigeant et changeant. Veut-il divorcer ? Confucius, le sublime précurseur de Naquet a tout préparé pour lui faciliter la tâche. Parmi les motifs de répudiation, le mari n'aura que l'embarras du choix. Sa femme est-elle impudique ou voleuse ? Est-elle incapable de donner le jour à des enfants ? Est-elle peu obéissante aux ordres de son beau-père, un crime encore plus abominable, à sa belle-mère ? Divorce.

S'abaisse-t-elle à être jalouse ? Divorce. Est-elle bavarde ou sotte ? Pour ces odieux forfaits, divorce encore, divorce toujours.

Ce qui rend chez nous les suites du divorce parfois angoissantes, c'est la situation toujours délicate, souvent douloureuse de l'enfant dont le foyer est détruit. Au Japon, le problème ne se pose même pas.

L'existence de l'enfant est toute tracée. Le mari étant le maître absolu pendant l'union, reste le maître absolu après la séparation. Peu importe que les torts soient ou non de son côté ; on ne s'arrête pas à de pareilles vétilles.

Les enfants demeurent invariablement la propriété du père, qui les élève ou les fait élever — ce qui est plus simple — par une autre épouse.

Nous avons raison de le dire : le monde oriental nous réservait quelques surprises. C'en est une, en effet, et non des moindres, que de constater chez un peule civilisé l'application d'un régime qui fonctionne admirablement depuis des siècles et qui ne semble pas devoir être modifié avant longtemps par ses adeptes, tout fidèles imitateurs qu'ils soient de nos institutions.

Ce régime trouve sa raison d'être dans son adaptation parfaite aux idées morales des Japonais. Sachons le reconnaître, son fonctionnement est profitable au pays. Il assure la descendance, réduit le célibat à des proportions infimes, assure la vitalité de la race et par suite la puissance de la nation.

Les conséquences du divorce ne sont pas préjudiciables à la société puisque l'enfant reste toujours à la garde du père et que celui-ci a charge de veiller à son éducation.

Comme le disait un écrivain japonais : « Union libre, ou mariage, répudiation ou divorce, ce sont pour nous des mots vides de sens. Il y a un fait : la réunion de deux êtres. Une conséquence : les enfants. Un but : la gloire du plus grand Japon ! »

D'après la statistique officielle du Japon, il fut célébré, en 1903, 346.500 mariages, dont pas un seul des mariés n'avait plus que vingt-deux ans, la plupart ayant de dix-

neuf à vingt-deux ans, un petit nombre de dix-huit à seize et au-dessous.

La vie conjugale doit être parfois bien lourde pour la jeune japonaise, à en juger par les articles de journaux qui ne mentionnent que trop souvent le suicide de jeunes filles, mortes « pour échapper aux chagrins du mariage », ainsi que la victime le déclare d'ordinaire par un écrit qu'elle laisse après elle. Ce triste état de choses ne pouvait que provoquer d'amères réflexions de la part des femmes mariées et des pensées sérieuses ; aussi un mouvement de réforme en ce qui concerne le mariage a-t-il commencé à se faire jour ces derniers temps, éveillant des idées d'indépendance chez la femme, qui comprend de plus en plus qu'elle a certains droits à l'amour.

Il est curieux de constater que la femme Siamoise est considérée de la même façon que la Japonaise, comme l'attestent les observations faites par M. Francis Mury, commissaire de la marine et publiées dans la *Revue des Revues.* Toutefois ces mœurs comportent quelques variétés dans la vie coutumière.

Mais revenons à l'étude de la durée du mariage et de son indissolubilité, d'après Forel :

Dans les pays chrétiens, le divorce était autrefois permis et il n'a été interdit que par le concile de Trente. Le catholique moderne dit : « L'homme ne doit pas séparer ce que Dieu a uni. » Chez beaucoup de sauvages, au contraire, le divorce est laissé à la volonté absolument libre des deux époux. Ailleurs, c'est tantôt l'homme, tantôt les deux époux, qui ont le droit d'exiger le divorce pour diverses raisons, telles que l'ivrognerie, l'adultère, la prodigalité, etc. En Europe, comme ailleurs, c'est le désir du changement qui est la raison la plus ordinaire du divorce.

Comme la durée du mariage dépend beaucoup de sa forme, on pourrait croire que la monogamie est plus durable que la polygamie. Mais il n'en est nullement ainsi. La monogamie est souvent due au manque d'argent, et les

hommes se dédommagent alors en changeant d'autant plus souvent.

Il est extrêmement probable que, chez l'homme primitif, le mariage ne durait que jusqu'à la naissance d'un enfant, ou tout au plus quelques années. Avec la civilisation, la durée du mariage s'est prolongée, des motifs de nature plus élevée étant venus s'ajouter à ceux de la beauté corporelle, de l'appétit sexuel et de l'instinct de la procrétaion, et pousser à des unions plus durables.

Des raisons morales ont fait naître des lois de protection du mariage ; mais la manie qui pousse l'homme à dogmatiser sur tout a fait bien souvent dégénérer ces lois en abus ou en absurdités religieuses. C'est ainsi que la forme moderne de notre monogamie chrétienne a été imposée par un dogme tyrannique de l'Eglise romaine, dogme parti sans doute d'un point de vue idéal, mais tombé en désuétude dans la pratique par le fait qu'il ne tient pas assez compte des conditions naturelles ni des besoins sexuels de la race. Ainsi s'explique la tendance actuelle à une plus grande liberté.

Le mariage temporaire (dans la secte des Schiites) ne peut se contracter que par consentement mutuel et en fixant à l'amiable le temps de sa durée et le nombre des visites sexuelles. Au bout du temps convenu, la femme a le droit de quitter le mari sans aucune formalité. Le contrat peut se renouveler à n'importe quelle époque.

Dans l'ancien Pérou, l'Inca régnant faisait venir à certaines époques fixes tous les jeunes gens pubères et les jeunes filles nubiles de toutes les castes ou classes, et les mariait les uns avec les autre sans égard pour leurs penchants personnels. Les femmes qui étaient ainsi attribuées aux hommes devenaient leurs épouses légitimes, mais à côté de celles-ci, les maris pouvaient prendre autant de concubines qu'ils le désiraient.

Les Arabes Hassanich, en Afrique, ont ce qu'on peut appeler le mariage de trois quarts, qui consiste en ce que la femme est légalement mariée avec son époux trois jours

sur quatre, étant absolument libre le quatrième jour et autorisée à accorder ses faveurs à qui elle veut.

Notons enfin une coutume curieuse chez les Hottentots. Ils ont droit à une nuit d'essai. La polygamie existe chez eux, mais il est rare qu'on y ait plus de trois femmes. Ils peuvent divorcer, mais une veuve ou une divorcée qui passe à de secondes noces est obligée de se couper la phalange du petit doigt et doit répéter la même opération sur un de ses doigts, chaque fois qu'elle se remarie.

Le mariage de l'Ancien Testament n'était pas, comme le rappelle le docteur Nystrom, une institution d'une grande solidité et se dissolvait facilement : « *Quand quelqu'un aura pris une femme et se sera marié avec elle, s'il arrive qu'elle ne trouve pas grâce à ses yeux, parce qu'il aura constaté chez elle quelque chose de désagréable, il lui donnera par écrit la lettre de divorce, et la lui ayant remise entre les mains, il la renverra hors de sa maison.* » (Deut., ch. XXIV). La femme légitime pouvait, si elle le désirait, se séparer avec la même facilité de son mari.

La facilité avec laquelle les nœuds du mariage se dissolvaient doit avoir été pour beaucoup un stimulant pour s'efforcer de conserver l'attachement de son conjoint. Encore de nos jours le divorce s'obtient chez les Juifs à la simple demande de l'un ou l'autre des époux.

La polygamie disparut d'elle-même parmi les Juifs, et le nombre des mariages heureux a toujours été considérable parmi eux.

Tout *musulman* doit se marier, s'il ne veut pas s'exposer au mépris, et ceux-là surtout y sont astreints, qui peuvent être exposés à des aberrations sexuelles. Le mariage mahométan est : 1° *permanent ;* 2° *temporaire ;* 3° avec une *esclave.* Le premier peut se contracter avec plusieurs femmes, au plus avec quatre ; d'ordinaire cependant il est monogame. Le mari doit avoir des relations sexuelles à époques régulières avec ses femmes.

Mentionnons aussi en passant l'opinion de A. MULLER qui a étudié l'Orient à fond et qui déclare qu'il y a

chez les Orientaux beaucoup moins d'immoralité que chez les peuples de l'Occident.

Chez plusieurs peuples *Slaves* il n'y avait autrefois, d'après NESTOR, nul mariage proprement dit : « On instituait des réunions dans les villages, où l'on s'assemblait pour la danse, le chant et les jeux, après lesquels chacun emmenait la femme avec laquelle il s'était uni ».

Quant aux conditions qui existaient entre les deux sexes chez les Slaves du moyen âge, le géographe arabe *Al-Bekri* (XI[e] siècle) raconte ce qui suit : « Les femmes slaves ne rompent pas le mariage, une fois qu'il est conclu, mais si une jeune fille aime quelqu'un, elle va le trouver et lui déclare sa passion. Et quand l'homme se marie et qu'il s'aperçoit que sa femme est vierge, il lui dit : « S'il y avait quelque chose de bon en toi, les hommes t'auraient aimée et tu aurais choisi quelqu'un qui t'aurait débarrassée de ta virginité, et après cela, il la chasse et renonce à elle. » Chez les Slaves la polygamie sans aucune loi restrictive a existé jusqu'à l'introduction du christianisme.

Il convient d'ailleurs de marquer que si Forel ne croit pas à la promiscuité primitive, elle ne fait aucun doute pour Nystrom, qui écrit :

On a tout lieu de croire que l'homme primitif ne contractait aucune espèce d'union conjugale, mais qu'il régnait une complète communauté tant en ce qui concerne les femmes que les enfants et la propriété. Dans les temps historiques les plus reculés, nous trouvons encore des peuples, comme les Etrusques, les premiers Spartiates, les Messagètes et autres chez lesquels les femmes étaient également élevées en commun, quoiqu'on les abandonnât souvent, la première jeunesse passée, aux hommes avec lesquels ils avaient quelque ressemblance. En Grèce, la communauté de la femme régnait du temps de Cékrops, le fondateur d'Athènes (environ 1.600 ans av. J.-C.), et en Chine, du temps du législateur Jo-Hi (environ 2.850 ans av. J.-C.). En Californie et dans le Pérou, autrefois, la communauté de la femme existait également.

Hérodote raconte que chez certains peuples africains, hommes et femmes s'accouplaient indistinctement comme les animaux et que, lorsqu'un enfant avait atteint toute sa croissance, on le donnait à celui à qui il ressemblait le plus.

Il y a encore des peuples sauvages chez lesquels la femme est en commun, comme les Ansariens, les nègres du Loanda, etc.

Aux îles Hawaï, chaque enfant appartient à un groupe de familles tout entier, et il a ainsi plusieurs pères et mères.

Parmi les Toda de l'Indoustan, une fille qui se marie devient également la femme des frères de son mari, au fur et à mesure qu'ils atteignent l'âge de la puberté, ceux-ci devenant également de droit les maris de ses sœurs à mesure qu'elles atteignent l'âge de se marier. Chez les Tottijar de l'Inde, les frères, les oncles et les neveux ont également leurs femmes en commun.

Dans les îles Pelau (Micronésie), il existe certains clans où une sorte de communauté règne dans le mariage, les hommes vivant en commun avec leurs femmes.

Peu à peu le mariage par communauté a fait place au mariage individuel, qui doit avoir eu son origine dans l'enlèvement de femmes.

Lorsque les tribus furent devenues plus grandes et plus civilisées, ces enlèvements devinrent moins faciles à exécuter et finalement impossibles. Peu à peu l'usage devint un simulacre, et il a survécu comme tel pendant longtemps, et on peut dire chez tous les peuples. C'est de là que provient la coutume, observée encore dans beaucoup d'endroits, de porter la fiancée au-dessus du seuil de la maison.

Le mariage individuel s'implanta aussi granduellement, par suite du développement des sentiments, de l'affection, de l'estime réciproque, etc.

D'ordinaire, les négociations se faisaient entre les pères de familles sans que la jeune fille n'eût rien à dire. Dans les premières époques du mariage, cette cérémonie était une affaire de famille et non pas de sentiment, et la révolte ou la résistance, — souvent les dents et les ongles jouaient un grand rôle dans la lutte — ne caractérisait que trop souvent l'entrée de la jeune fille dans la vie conjugale. Il arrivait trop souvent aussi, comme encore de nos jours chez les Galla et les Bautu, tribus africaines, que la jeune femme préférât se donner la mort que de devenir l'épouse d'un homme pour lequel elle n'avait pas de sympathie.

L'achat de la fiancée précédait le mariage chez presque tous les anciens peuples indo-européens des temps historiques les plus reculés.

Les avantages de la civilisation ne se voient nulle part d'une manière aussi frappante que dans les améliorations qu'elle a apportées dans les rapports entre les deux sexes.

Chez les peuples qui occupent les degrés les plus inférieurs de l'échelle sociale, l'amour est en général inconnu et le mariage

dans sa forme primitive n'est rien moins qu'une affaire de sentiments, il équivaut en général à un viol.

Avec les progrès de la civilisation on en est venu peu à peu à prendre en considération les sentiments et les inclinations des enfants, quand il s'agit de contracter mariage, ce qui l'a considérablement relevé.

La femme cessa donc de se voir contrainte par la violence aux relations sexuelles; elle devint une personne à laquelle il fut reconnu le droit de décider d'elle-même. Une fois en possession de ce droit, l'homme fut obligé de gagner ses bonnes grâces et au sentiment de pur besoin sexuel se joignirent des sentiments de bonté et de dévouement où nous voyons le commencement du développement éthique des relations sexuelles.

Ainsi donc, que d'usages étranges et divers avons-nous enregistrés au cours de notre excursion à travers les différentes formes d'unions des humains, qui peuvent cependant être ramenées à cinq types, ainsi classés par Forel :

1° La *monogamie temporaire ou perpétuelle*, c'est-à-dire le mariage entre un individu d'un sexe et un de l'autre sexe. Tel est le cas de la plupart des oiseaux, de plusieurs mammifères et de beaucoup de races humaines;

2° La *polygynie ou polygamie* proprement dite, c'est-à-dire le mariage d'un mâle avec plusieurs femelles. Elle existe chez les ruminants, les cerfs, les gallinacés et diverses autres espèces animales, ainsi que chez une partie des hommes, par exemple chez les Islamites, les nègres, les Indiens d'Amérique, les Mormons, etc;

3° *La polyandrie*, ou mariage d'une femelle avec plusieurs mâles. Parmi les animaux on la rencontre en particulier chez les fourmis chez lesquelles chaque femelle est en général fécondée successivement par plusieurs mâles. Chez la plupart des animaux supérieurs, la jalousie des mâles rend la polyandrie impossible. Chez l'homme elle est rare, mais elle existe chez certains peuples;

4° Le *mariage par groupe*, ou mariage de plusieurs mâles déterminés avec plusieurs femelles déterminées. Cette singulière institution est très rare; elle existe surtout chez un peuple sauvage, les Todas. Je ne sais si quoi que ce soit de pareil existe chez quelque espèce animale;

5° La *promiscuité*, ou l'accouplement indifférent de tous les mâles avec les premières femelles venues de leur espèce, et inversement. Elle existe chez beaucoup d'animaux, mais surtout chez les animaux inférieurs, chez lesquels l'instinct sexuel du mâle n'est lié à aucun souci, ni de sa femelle, ni de sa progéniture. La promiscuité

est encore plus naturelle lorsque la femelle elle-même ne s'inquiète plus de sa couvée dès qu'elle a pondu ses œufs. Néanmoins, chez la plupart des animaux, la femelle se contente d'un accouplement avant chaque dépôt d'œufs ou avant chaque portée de petits, de sorte que la promiscuité pure n'est pas du tout si fréquente qu'on le croirait au premier abord. Chez l'homme par contre, elle atteint son apogée dans la prostitution, qui est la seule forme absolument complète de la promiscuité. Or les suites de la prostitution pour la conservation de l'espèce, c'est-à-dire pour le but proprement dit de toute union sexuelle, sont de nature absolument destructive.

On sait que c'est le but de ce livre de rechercher lequel de ces divers systèmes est le plus compatible avec le point de vue social, avec le bonheur de l'individu, avec les exigences et la mobilité de son instinct sexuel. Parmi ceux qui l'on déjà cherché avant nous, citons les disciples de l'école fouriériste, parmi lesquels Victor Hennequin publia, en 1847, les *Amours au Phalanstère*, dont j'extrais le passage suivant :

« Toute idée nouvelle rencontre des adversaires passionnés ; tout grand homme est traité de fou, c'est l'usage. Le père de l'Ecole phalanstérienne, Fourier, ne pouvait échapper à cet honneur. Il a été déclaré privé de raison et, de plus, immoral jusqu'au cynisme.

Comment donc ! Fourier prétend changer quelque chose aux rapports qui unissent aujourd'hui les sexes ! Ce serait affreux. Ces rapports sont ni nobles, si décents, si désintéressés surtout ! L'adolescence est si pure ! nos jeunes mariés sont si candides ! Ils mériteraient le bouquet d'oranger qui pare leurs épouses. Il y a tant d'union dans nos ménages, où les goûts, les caractères, les âges sont assortis avec un soin si merveilleux, dans nos ménages formés sous l'empire de la sympathie, sans que jamais l'argent y ait part ! Il est vrai que l'adultère, l'avortement, l'infanticide, l'emploi conjugal de l'arsenic vont chaque jour se multipliant; que le registre des prostituées s'élargit sans cesse; mais ces femmes ne comptent pas, on le sait ! Leur fonction est de souffrir et mourir, pour garder la sécurité du mariage.

Nous, disciples de Fourier, qui n'avons trouvé, dans sa théorie, absolument rien de honteux; nous, convaincus qu'en règle générale les relations des deux sexes dans la société actuelle sont lamentables, nous allons mettre en regard de ces hideuses amours civilisées, empreintes de fausseté, de perfidie, de matérialisme et de cupidité, les amours d'harmonie, les amours au phalanstère.

... On sait comment se perd la virginité civilisée. Le jeune

homme fait peu de cas de la sienne et se croirait ridicule, s'il conservait son cœur à une femme inconnue qu'il n'épousera guère avant trente ans. S'il ne débute point par un lien légitime, sera-ce, du moins, par une passion noble ? Pas davantage. Il sacrifiera, tout d'abord, à cet amour purement matériel qui occupe tant de place dans la vie des civilisés, malgré leurs protestations en faveur de l'amour platonique et de la pure céladonie.

En harmonie, l'époque de la puberté se trouve retardée pour les deux sexes par l'exercice et le développement intégral du corps. Il importe de retarder pour la jeunesse l'exercice de l'amour, afin d'établir sur des bases solides la santé, la vigueur : il faut que l'amour chaste et pur, que l'amour dégagé des sens, trouve sa place dans la vie. C'est par lui qu'on doit débuter.

En harmonie, les jeunes filles et jeunes garçons, qui, depuis l'âge nubile jusqu'à dix-neuf ou vingt ans, conservent rigoureusement la virginité, sont l'idole de la phalange et reçoivent les plus grands honneurs. Fourier désigne ces jeunes gens sous le nom de *vestales* ou *vestels*. Les séances de tête-à-tête bisexuel étant interdites par le corps vestalique, il ne serait pas possible aux vestales ou vestels d'avoir des intimités amoureuses sans qu'on s'en aperçût à l'instant. Toute vestale a ses poursuivants qui rivalisent, pour lui plaire, de dévouement à l'humanité. Le titre de poursuivant n'est accordé qu'à l'homme qui a toujours fait preuve de déférence pour les femmes et de loyauté à leur égard.

La civilisation, tout en recommandant la virginité, lui assure-t-elle un pareil avenir ? a-t-elle même, pour la virginité, une considération sérieuse ? Toujours infidèle à ses propres maximes, elle ridiculise, chez le jeune homme, le célibat sincère, et, chez le sexe féminin, lui-même, elle ne récompense que par des persiflages la virginité trop prononcée.

Les unions que contractent les vestales harmonieuses sont-elles des mariages ? — Sans doute. Comment ? La vestale se rendra-t-elle à la mairie, répondra-t-elle aux questions d'un fonctionnaire en écharpe ? — Elle accomplira les formalités prescrites par les mœurs de son temps et de son pays. Ce n'est pas la formule adoptée par la France, au XIXe siècle, qui constitue le mariage. Il nous est impossible de dire si le rite adopté maintenant sera conservé toujours.

Mais la vestale mariée, la *damoiselle* sera-t-elle fidèle à son époux ? — Sans doute. Elle appartient à une série qui se pique de constance. — Restera-t-elle toute sa vie dans cette série ? — Sans doute, si son caractère l'y porte. — Si son caractère ne l'y porte pas, si elle se lassait de son mari, elle serait donc libre de le quitter ? — Assurément; à quoi bon lier par une chaîne de fer des natures qui ne sympathisent plus ? — Si les conjoints peuvent se quitter, votre union n'est plus un mariage. — Et pourquoi donc ?

Est-ce que le mariage n'existe pas dans les pays où le divorce est autorisé par la loi ?

— Je vous entends, vos phalanges se divisent, au point de vue de l'amour, en plusieurs séries, dont les unes pratiquent la constance absolue et ne donnent à leurs unions d'autre terme que la vie, mais le tout sans contrainte, par sentiment; les autres admettent la rupture des liens; mais, en certains cas, et suivant certaines formes.

— Précisément : toutes les nuances de caractère sont représentées par des séries correspondant, par leurs usages volontaires, soit au mariage indissoluble, soit au mariage amendé par le divorce. Il y a même des séries qui admettent une liberté plus grande.

Abstraction faite du « vestalat » série de *virginité*, et du « damoisellat », série de *fidélité*, les séries diverses qui, dans la pensée de Fourier, admettraient une liberté progressive, sont ramenées par lui à quatre types principaux : le féat, *hospitalité composée ;* l'angélicat, *civisme composé;* le faquirat, *charité composée;* le pivotat, *constance composée.*

La civilisation ne comprend pas, en amour, la liberté sans le matérialisme et l'orgie; mais, en harmonie, les séries où l'on refuse de s'enchaîner par des liens, exclusifs, indissolubles, rivalisent de désintéressement, de délicatesse et subordonnent les relations matérielles aux jouissances du cœur. La série de l'angélicat est la plus dégagée des sens; elle transfigure en êtres célestes ceux qui s'enrôlent sous sa bannière. Les féats (fées et fés) ont reçu en héritage la puissance merveilleuse de Mélusine et de Merlin. Experts en amour, habiles à discerner les affinités caractérielles, ces dispensateurs de l'attraction passionnelle rapprochant les natures sympathiques, leur ménagent l'occasion de s'apprécier. Partout le *féat* fait éclore le bonheur sur son passage. Ses fonctions exigent de l'expérience, du tact, et conviennent à la maturité de l'âge.

Un mot d'explication sur le *faquirat.*

Nos systèmes philosophiques, peu suivis dans la vie pratique, déclarent que le vieillard doit renoncer à l'amour, pour se borner aux jouissances de la famille et de l'amitié. Ce conseil est conforme au vœu général de la nature et la majorité des vieillards devra le suivre. Il y a cependant des vieillards qui ont besoin d'émotions plus tendres.

Dieu ne peut avoir donné à une minorité parmi les vieillards un doux sentiment pour les jeunes filles, sans avoir doué une certaine minorité, parmi les jeunes filles, d'un penchant qui les porte pour les vieillards.

Ces jeunes filles, ainsi que les jeunes garçons qui n'ont aucun éloignement pour les dames sur le retour, constitueraient la série du faquirat, si les différentes nuances de caractère étaient aujourd'hui constatées, classées.

Mais notre société mauvaise observatrice, est incapable de

découvrir une exception, comme la sympathie d'une partie de la jeunesse pour l'âge plus que mûr; aussi ne croit-elle pas à ce phénomène. En harmonie, par suite du soin que met la société à observer les caractères, sans vouloir leur imprimer un type uniforme, le vieillard dont le cœur est sensible pourra s'adresser à coup sûr et contracter des unions qui ne refont pas de sa personne un sujet de risée.

Quelle que soit la diversité des séries, toutes proclament et honorent des principes communs qui dominent, en harmonie, toutes les relations d'amour. Une des passions que Fourier nomme distributives, la *complète*, c'est-à-dire le besoin des combinaisons et des accords, exige impérieusement qu'à tout plaisir matériel s'allie une jouissance de l'âme, et, par exemple, qu'il n'y ait jamais, en amour, de liaison sans que le cœur y soit intéressé.

Dans les amours harmonieuses, la femme est réellement maîtresse, titre que nous lui donnons aujourd'hui par une espèce d'ironie. Tout harmonien comprendra que la femme peut se donner ou se refuser sans avoir de compte à rendre à personne et que, dans le domaine de l'amour, elle doit porter le sceptre et la couronne. »

Enfin voici un aperçu de la curieuse esquisse *d'un Code nouveau du mariage*, que publia dans la *Revue de Morale Sociale*, en 1901-1902, l'ancien député Lucien Le Foyer. On y verra des principes nouveaux pour nos mœurs, mais qui apparaîtront moins nouveaux aux lecteurs de ce livre, maintenant familiarisés par la première partie (de Georges-Anquetil) avec le mariage temporaire :

« Inspiré par toute la morale du passé, qui assigne un devoir comme fin, une servitude comme définition du mariage, le Code civil impose en apparence le contrat et, en réalité, la contrainte comme conditions du mariage et aboutit, à tout prendre, à un mariage étroit et tyrannique, à des époux qui sont des esclaves. »

Cet essai de codification, reproduit dans le livre de M. Grand-Carteret (1), est basé sur les principes suivants :

« Toute la morale de l'avenir dont s'inspire le Code nouveau assigne le BONHEUR comme FIN du mariage, désigne un CONTRAT comme DÉFINITION du mariage.

« Les *conditions* et les *caractères* du mariage doivent être ceux-ci : Les *époux* doivent être *affranchis*; la femme *affranchie* de sa *servitude*, l'*homme* affranchi de son *despotisme*. Les époux doivent être les *concitoyens* du mariage.

---

(1) *Mariage, collage, chiennerie.* Méricant, éditeur.

« Le *mariage* doit cesser d'être *étroit* et *tyrannique*. Le mariage doit être une *république*. »

M. Le Foyer estime qu'il ne doit pas y avoir, dans le Code, qu'un seul genre d'union sexuelle légale. Il estime, de même, que le mot *fidélité* doit disparaître de la loi comme immoral et illicite, la loi ne pouvant faire du corps de chacun des époux la propriété de l'autre.

Il pose en principe que le mariage sera *total* ou *partiel* et, contrairement au code actuel, il distingue essentiellement les époux et les parents. Il y a pour lui le « mariage » et, mot nouveau, parfaitement expressif, la « parentalité ». « Le mariage, dit-il fort bien, existe sans enfants et subsiste avec des enfants. La parentalité existe sans mariage et subsiste avec le mariage. L'obligation de nourrir, entretenir et élever des enfants naît du fait de l'enfantement, et non du fait du mariage. Il faut le code des époux. Il faut le code des parents. »

Total ou partiel, le mariage peut être l'ensemble des trois formes suivantes : *union d'amour*, *union d'enfantement*, *union de parentalité*. Cette dernière comblerait de désir bien des gens, puisque son but se trouve défini : « Tout homme et toute femme ayant eu ensemble un ou plusieurs enfants hors mariage ou dans le mariage peuvent, par leur seule volonté, ne contracter ou renouveler qu'une union de parentalité. »

Les ex-conjoints pourraient ainsi, discrètement et délicatement, reprendre leur liberté amoureuse. « On remarquera, ajoute M. Le Foyer, que la transformation amiable et mutuelle consentie, de l'union d'amour ou d'enfantement en union de parentalité, serait un heureux succédané du divorce. Le lien charnel crée la lutte des époux; sa rupture ferait la réconciliation des parents. »

Le mariage se trouverait être ainsi *multiforme*. L'auteur de ce projet, ou, pour mieux dire, de cette esquisse, estime également qu'il peut être *complexe* et *temporaire*.

« Tel pourra être lié avec telle par des *liens de parentalité;* avec telle autre par des *liens d'amour et d'enfantement*. Aujourd'hui, il y a « celle qu'on épouse » et « celle qu'on n'épouse pas », l'eût-on rendue mère... Le Code n'a pas compris cette évidence : qu'il doit pouvoir exister, à côté de l'union personnelle légale et de l'union d'enfantement, une union légale de parentalité où l'enfant est né. Aujourd'hui, il y a celui qui est vraiment, normalement et légalement père, l'homme marié, et celui qui ne l'est pas, l'amant ; celle qui est vraiment, normalement et légalement mère, l'épouse, et celle qui ne l'est pas, l'épouse adultère. Il y aura, en pareil cas — seule solution logique — le mari et le père, l'épouse et la mère.

Le « mariage » ne peut priver la femme de sa maternité, ni

l'amant de sa paternité... La bâtardise n'est pas dans la nature, dans la loi.

Se basant sur la complexité supérieure de la vie sociale présente, M. Le Foyer fait entrevoir que l'évolution naturelle et sociale, actuelle, tend de plus en plus vers le morcellement des mariages.

« Ces fonctions diverses de la vie sexuelle, affirme-t-il, qui catégorisent le mariage, peuvent se diviser entre un plus grand nombre de personnes ; ces unions partielles peuvent devenir, elles-mêmes, morcelées; ces mariages peuvent être plusieurs mariages! Les hommes et les femmes, formant des couples partiels, coordonnés et harmoniques, ont, simultanément ou successivement, partageant jusqu'aux fonctions ou jusqu'aux phases, des relations d'amour, des relations d'enfantement, des relations de parentalité.

« La tyrannie d'un seul amour, oint et sacré, doit disparaître. Tous les sentiments du cœur doivent avoir droit de cité. Au lieu de la tyrannie, il faut la démocratie de la loi. »

Et comme conclusion, M. Le Foyer propose l'inscription, dans le Code, de ce paragraphe :

Le mariage, total ou partiel, peut être ou ne pas être exclusif d'une union nouvelle avec un autre conjoint.

Enfin, se basant sur l'article 1780 du Code civil, qui formule le principe nouveau et libérateur : « On ne peut engager ses services qu'à temps ou pour une entreprise déterminée », M. Le Foyer en arrive à cette déclaration : « *Le mariage doit être temporaire* », et il la formule ainsi : « *On ne peut s'engager dans le mariage qu'à temps* ».

Le terme fixé par contrat à l'engagement du mariage ne peut excéder dix années, ni rester en deçà de trois.

Un an au plus, et six mois au moins, avant l'expiration du terme conventionnel ou légal, l'un ou l'autre des époux pourra le dénoncer. Les conditions de publicité seront celles mêmes qui ont précédé le mariage. Mention sera faite de la dissolution du mariage, en marge de l'acte de mariage et de l'acte de naissance des parties.

Le mariage peut toujours être renouvelé, avec ou sans modifications de régime. Si la convention n'est pas dénoncée dans les conditions légales, elle continue, avec toutes ses clauses, par tacite reconduction. »



Pour être complet, il nous faut, avant de clore ce chapitre, envisager surtout deux derniers points :

a) *Le mode spécial de la polyandrie ;*

b) *Le matriarcat et la gynécocratie.*

LA POLYANDRIE

« *S'il est clair que l'homme est un animal, il l'est donc aussi que c'est un animal d'une complexité extrême. On retrouve en lui la plupart des aptitudes à l'état d'unité chez les animaux. Il n'est guère une de ses habitudes, une de ses vertus, un de ses vices (pour employer les mots usuels) qu'on ne constate ici ou là chez un insecte, un oiseau ou un autre mammifère ; la monogamie et sa conséquence l'adultère ; la polygamie, la polyandrie.* »

Rémy de Gourmont

Honnêtement soucieux de vérité, M. Georges-Anquetil a reconnu, dans la *Maîtresse Légitime*, que les fondateurs de la religion protestante avaient admis non seulement la polygamie, mais aussi la polyandrie.

Luther déclare :

« *Il m'est impossible de condamner un homme qui veut avoir à la fois plusieurs épouses, et la sainte Ecriture ne le défend point.* » Les plus fameux théologiens de la Réforme sont du même avis : Martin Bucer, le plus rigoureux, déclare que pour « *certains hommes la polygamie est nécessaire* ». André Carlostadt s'écrie : « *Point de scrupules, soyons bigames, trigames, ayons autant de femmes que nous pourrons nourrir.* »

Mais Georges-Anquetil rappelle aussi que Luther allait jusqu'à exiger les relations sexuelles de la femme *avec un autre homme*, si son mari était impuissant. Dans son traité *De la vie conjugale*, il s'exprime ainsi :

« *Si une femme capable (au point de vue sexuel) se marie avec un mari impuissant, ne peut ouvertement en prendre un autre et se refuse à le faire à cause du déshonneur, elle doit dire à son mari : Voici, mon cher, tu es mon débiteur, et tu m'as trompée, moi et ma jeune vie, en mettant mon honneur et ma moralité en danger ; devant Dieu, le mariage n'existe pas entre nous, permets que j'aie un mariage secret avec ton frère ou ton ami le plus intime.* »

Le devoir du mari, ajoute Luther, est de consentir, et « s'il ne le veut pas, de ne pas s'irriter si sa femme le quitte (1) ».

On sait que Luther ne faisait là qu'admettre un système couramment pratiqué dans les Indes et au Thibet, où plusieurs frères ont une même épouse en commun, comme cela se faisait chez les spartiates, et, d'après César, chez les Anciens Bretons.

En Egypte, le mariage entre frères et sœurs était également permis. On sait que la reine Cléopâtre se maria avec ses deux plus jeunes frères (dans le dernier siècle avant J.-C). Ce genre de mariage est encore en usage dans le grand royaume nègre de l'Ulunda (Congo du Sud) et dans d'autres encore.

Mais c'est surtout dans l'Indoustan, dans les profondes vallées que dominent les hautes cimes de l'Himalaya, que nous voyons pratiquer couramment, de nos jours encore, la polyandrie. Elle existe aussi, comme nous l'avons sommairement indiqué et comme le confirme le docteur Jaf, chez les Naïrs, caste indoue de la côte de Malabar.

Dans le district de Jounasar, au nord de l'Inde, quand le fils aîné se marie, la femme est également la femme des frères de son mari, mais les enfants passent pour appartenir à l'aîné.

Quand il y a une grande différence entre les âges des frères d'une même famille par exemple, quand les frères sont au nombre de six, les aînés peuvent être hommes déjà, tandis que les plus jeunes sont encore enfants : les trois plus âgés épousent alors une femme, et les trois plus jeunes, une fois en âge de se marier, en épousent une autre. Mais les deux épouses sont considérées également comme femmes de tous les six frères ensemble.

Chez les Naïrs, toute femme doit avoir quatre maris, et celles qui essaieraient de se soustraire à cette obligation,

---

(1) K. Hagen, *Deutschland litt. und rel. Verhaltn. im Reformations zeit.*

seraient vouées à tous les châtiments possibles en ce monde et dans l'autre. Par suite de l'observation de cette loi, il n'y a chez les Naïrs que des frères, des oncles, des neveux et des mères : les pères sont inconnus.

Les femmes habitent des maisons isolées, munies d'autant de portes qu'elles ont de maris, mais elles y demeurent seules avec leurs enfants. Lorsqu'un des maris veut rendre visite à sa femme, il fait le tour de la maison, arrive devant la porte qui lui est réservée, il frappe, et lorsqu'on lui a ouvert, il laisse dehors un domestique qui sert d'avertissement pour les autres maris au cas où l'un d'eux viendrait en ce moment. Tous les huit jours, la maîtresse de la maison fait ouvrir les quatre portes et reçoit tous ses maris qui dînent ensemble chez elle et lui font la cour.

Chaque mari apporte une dot considérable ; en revanche la femme a la charge des enfants. Le nom du père est inconnu à un enfant Naïr : il parle des maris de sa mère, de ses oncles, de ses frères, mais jamais de son père, et, de fait, nul ne sait de qui il est le fils.

Quand de tels usages — qui ne sauraient être plus blâmables que notre hypocrisie et notre luxure actuelles — montrent par leur survivance qu'ils ne sont pas plus mauvais que nos systèmes anti-naturels, on se demande de quel droit nous poursuivons la bigamie, dans un sexe ou dans un autre.

Elle fut cependant toujours sévèrement punie dans les pays chrétiens (1).

Un arrêt du Parlement de Paris en date du 17 avril 1565 condamna à la potence un nommé Chambou.

Un procureur du présidial de Rennes fut condamné à être pendu pour le même crime, par arrêt du Parlement de Bretagne du 23 août 1567. Celui-là était vraiment inexcusable, car il ne pouvait pas arguer de son ignorance de la loi.

---

(1) *Le Code de l'éternelle mineure,* (par Paul de Lauribar). Plon Nourrit et Cie, éditeurs.

Il serait facile de citer beaucoup d'arrêts de ce genre.

Plus tard, cette sévérité se calma. A l'époque de la Révolution, on se contenta de condamner les coupables au pilori. Si c'était un homme, on attachait au pilori autant de quenouilles qu'il avait épousé de femmes.

Si c'était une femme, on y mettait autant de chapeaux qu'elle avait pris de maris. Les uns et les autres étaient ensuite envoyés aux galères, ou, suivant le cas ou la position sociale, bannis.

Un article du Code pénal de 1791 édicte la peine de douze ans de fers pour celui ou celle qui contracte un second mariage avant la dissolution du premier.

Le bigame était également condamné à mort en Suède et en Suisse.

Dans ce dernier pays, on ajoutait une variation au thème de la mort. Quand les deux femmes prouvaient qu'elles avaient été mariées simultanément au même individu, le corps du mari, fendu dans sa longueur, était partagé en deux parties égales, et on donnait une moitié à chaque femme, dit Bonjean, dans l'*Encyclopédie des lois.*

Que pouvaient-elles bien faire de ce singulier cadeau ?

En Angleterre, en plein dix-septième siècle, jusqu'à l'avènement de Guillaume III (1689), les bigames, hommes et femmes, étaient pendus sans miséricorde. Mais ce souverain améliora un peu leur situation : ils ne furent plus condamnés qu'à la prison perpétuelle, après qu'on leur avait, au préalable, brûlé la main droite.

Plus tard, on devint encore plus indulgent ; George Ier, montant sur le trône en 1714, donne un acte portant que la bigamie sera punie par la déportation au delà des mers pour sept ans, ou d'un emprisonnement de deux ans avec travail ; en somme, les travaux forcés.

Aujourd'hui, les bigames d'outre-Manche peuvent s'en tirer à meilleur compte.

On sait qu'en Angleterre où la liberté individuelle est extrêmement respectée, le juge n'a pas le droit d'interpréter la loi. Il doit l'appliquer d'après la lettre seule, et

si cette précision sauve quelques coupables, on estime que le mal est moindre, que si la prétention de juger d'après l'esprit, donc l'opinion du juge, causait la perte d'un seul innocent. C'est ainsi qu'on a vu des bigames échapper au châtiment de leur forfait, en épousant une troisième femme.

Les juges, ne voyant nulle part un texte de loi qui défendît formellement d'avoir trois femmes légitimes à la fois, ne crurent pas avoir le droit de prononcer une condamnation pour crime de bigamie qui est : *l'état d'une personne mariée à deux personnes en même temps.*

Admirons en tout cas la législation humaine qui, tantôt pend, tantôt découpe en morceaux, tantôt envoie au bagne, tantôt acquitte les bigames mâles et femelles, et qui, demain peut-être, avec un changement de mœurs ou d'opinion, les décorera en les proclamant les plus méritoires des citoyens et des citoyennes, ce qui serait certainement plus sensé !

*
* *

MATRIARCAT ET GYNÉCOCRATIE

> « *Si l'adultère féminin se développait, le conflit serait grand entre l'homme et la femme au sujet de l'attribution égale de l'enfant au mari.* »
>
> Docteur Toulouse

— Et le matriarcat ? s'écrieront tous ceux qui croient à l'originelle perfection féminine. Il fut un temps, paraît-il, où la femme, ayant toutes les supériorités intellectuelles et morales, cumula tous les pouvoirs. Sa puissance passait alors avant celle de l'homme. Elle commandait à la famille et inspirait la société naissante. Elle gouvernait exclusivement l'enfant et la jeunesse. Si, par la suite, la prééminence du père a détrôné celle de la mère, si le patriarcat a renversé le matriarcat, ce fut un triomphe de

la force brutale sur la douce royauté des femmes (1).

Plus que quiconque, la mère seule a quelque raison d'arguer de ses droits sur l'enfant. Elle sera donc libre de le conserver. Il semble même que l'école anarchiste soit favorable au matriarcat. « *Si jamais révolution troubla les esprits*, dit-on, *ce fut assurément celle qui substitua le patriarcat aux institutions matriarcales.* »

Pour faire de l'humanité une seule famille, il ne serait que de mettre nos enfants en commun. A ce compte, les célibataires eux-mêmes, devenus un peu les pères des enfants des autres, seront associés, par un miracle de solidarité collective, aux bienfaits et aux joies de la paternité.

Le matriarcat a été défendu avec fougue, par une femme, Ruth Bré, qui a eu du reste le mérite incontestable de joindre l'action à la parole et de fonder une association pour venir au secours des mères d'enfants illégitimes.

Nous avons vu, avec Forel, que, chez beaucoup de peuples sauvages, sinon chez la plupart, un mariage n'est pas considéré comme légal tant qu'il est stérile. Même chez les civilisés, les femmes stériles sont ordinairement considérées comme de moindre valeur. On peut donc désigner nettement du terme de *mesure contre nature*, ou de monstruosité du droit civil, le paragraphe du Code Napoléon qui interdisait la recherche de la paternité, maintenant permise, mais avec quelles difficultés !

N'était-ce pas une infamie et un défi jeté à la nature de libérer légalement un seul des deux procréateurs, l'homme, de tous ses devoirs, uniquement sous le prétexte qu'avant la procréation certaines formalités religieuses ou civiles avaient été négligées ?

L'homme est-il peut-être moins coupable que la femme dans les procréations hors mariage, si tant est qu'on puisse parler là de culpabilité ? demande Forel. N'est-ce pas une ridicule et cruelle ironie du langage que

(1) Charles Turgeon, (*Le féminisme*). Larose et Tenin, éditeurs.

d'appeler *enfants naturels* les enfants nés hors mariage ? Les enfants légitimes sont-ils, peut-être, surnaturels ou contre nature ? N'est-ce pas une infamie que de marquer du sceau de la honte, même avant leur naissance, de par la loi, de pauvres enfants nés hors mariage et de confirmer cette indignité en leur faisant porter exceptionnellement, à eux seuls, le nom de leur mère au lieu de celui de leur père ? Mais Georges-Anquetil a traité plus haut la question.

Les droit naturel le plus élémentaire exige que tous les enfants, qu'ils soient légitimes ou « illégitimes », aient les mêmes droits sociaux et qu'ils portent par conséquent tous, soit le nom de leur vrai père, soit celui de leur mère. Or c'est cette dernière dénomination qui serait la plus logique et la plus naturelle. La dénomination par la lignée maternelle correspond au système du matriarcat qu'on rencontre fréquemment chez les peuples sauvages, et qui est *bien plus juste* et conduit à bien moins d'abus que le patriarcat. Du reste, lorsque la femme aura acquis les droits complets qui lui reviennent, ce sera la cessation de l'autorité exclusive d'un seul des conjoints dans le mariage.

L'égalité des droits des deux sexes amènera tout naturellement à donner aux familles le nom de la lignée maternelle, pour des raisons de simplicité et de clarté, la mère étant bien plus liée à l'enfant que le père. La maternité peut, sans doute, être parfois incertaine (enfants trouvés ou échangés), mais en somme elle est infiniment plus facile à fixer que la paternité. Il suffit que la mère ait eu des rapports sexuels avec deux hommes à l'époque de la conception, pour rendre la paternité douteuse. Puis la mère a une foule de douleurs à subir, de soins à donner, de dangers à courir et de dépenses de son propre corps à faire dans la procréation et l'éducation des enfants, ce qui n'est nullement le cas du père. La nature fournit donc son nom à la famille. Nos législations sont malheureusement encore fort éloignées de reconnaître pareil droit naturel. Nous en faisons néanmoins un postulat préalable,

parce qu'à notre avis sa reconnaissance éviterait d'emblée beaucoup de litiges compliqués.

La puissance de l'homme et du patriarcat a eu pour effet, continue le professeur Forel, de faire donner à la famille le nom du père. Ce système n'est pas seulement contre nature, mais il a encore des effets déplorables. S'il est vrai que le germe de l'individu hérite en moyenne autant de son père que de sa mère, cette dernière ne lui tient pas moins de bien plus près à tous les autres points de vue.

Les peuplades chez lesquelles l'influence maternelle domine dans la famille, non seulement au point de vue du nom, mais aussi à d'autres égards, c'est-à-dire chez lesquelles règne le matriarcat, ces peuplades-là, dis-je, ont bien mieux compris la voix de la nature que les autres.

Avant tout, le fait que la mère porte son enfant neuf mois dans son sein, et que bien des années encore après sa naissance elle lui demeure beaucoup plus intimement liée que le père, lui donne sur sa progéniture un droit que la nature ne fait nullement revenir au père. Les enfants devraient donc porter le nom de famille de leur mère. En outre, il devrait être de règle que, lors d'un divorce, les enfants reviennent à la mère, lorsque de sérieuses raisons spéciales ne déterminent pas le tribunal à prendre une autre décision.

« Il est évident que, dans les conditions de notre civilisation moderne, nous ne pouvons en revenir au matriarcat dans son sens primitif. Un vieux patriarche ne peut devenir le souverain unique de tous ses descendants sans qu'il n'en découle les abus les plus criants, mais cette puissance ne doit pas davantage être dévolue à une vieille grand'mère ou bisaïeule. A part la dénomination selon la lignée maternelle, nous entendons seulement par matriarcat l'attribution légale de l'intérieur de la famille et de sa direction à l'épouse seule, parce que c'est elle qui est en réalité le centre de la famille. »

Rallions-nous donc aux propositions de l'illustre maître :

1. — Dénomination selon la lignée maternelle.

2. — A l'exception des cas où l'épouse perd ses droits maternels par suite d'incapacité, de mauvais traitements, d'aliénation mentale, etc., ou de ceux où le tribunal est obligé de l'en dépouiller, elle possédera seule légalement la puissance tutélaire et la direction de ses enfants aussi longtemps que ceux-ci en auront besoin, c'est-à-dire pendant leur minorité.

3. — L'épouse sera propriétaire et directrice du ménage et de la maison. Son travail de ménagère et l'accomplissement de ses devoirs maternels seront évalués à leur juste valeur et auront droit à un dédommagement correspondant, équivalant au travail de l'homme dans son métier.

4. — Aussi longtemps qu'existe l'union conjugale, et pour la protection qu'il donne à sa famille, pour le travail qu'il fournit au ménage et à l'éducation des enfants, ainsi que pour ses contributions pécuniaires aux frais des deux choses, le mari a droit a être logé, nourri et servi chez sa femme.

5. — A l'exception des contributions à payer au ménage et à l'éducation, ainsi qu'à l'alimentation et aux vêtements des enfants, ainsi qu'aux soins des grossesses, couches, etc., de la femme, le produit du travail du mari et sa fortune privée lui appartiennent aussi bien en propre que le produit du travail et la fortune de la femme sont la propriété de cette dernière. Lors d'un divorce, il n'y aura plus alors de difficultés à séparer les fortunes. Sauf dans les cas exceptionnels signalés plus haut et dans lesquels décide le tribunal, les enfants appartiendront à la mère seule. Mais, tant qu'il vit et peut travailler, le père divorcé conserve le devoir de contribuer par son travail à l'alimentation et à l'éducation des enfants qu'il a procréés, tant qu'ils sont encore mineurs.

En attendant la réalisation de ces désirs, Forel voit déjà pour le moment au moins deux moyens légaux d'atteindre cet idéal :

On peut tout d'abord conclure des contrats qui séparent entièrement les fortunes, et, selon les législations locales en vigueur, on pourra réaliser, en outre, plusieurs des réquisitions ci-dessus. C'est ainsi qu'en certains pays, une femme pourra se réserver par contrat la propriété et la direction de la maison, etc.

En second lieu, nous voyons partout aujourd'hui les enfants dits illégitimes porter de droit le nom de famille de leur mère. C'est précisément là ce que nous désirons. Là où le concubinat n'est pas directement poursuivi et châtié par la loi, on pourra donc, par un contrat privé,

conclure un mariage libre qui remplira les conditions ci-dessus.

Des gens convenables devront avoir, j'en conviens, beaucoup de courage pour le faire, car ce n'est pas l'affaire d'un chacun de braver l'opinion publique, lorsqu'il a quelque chose à perdre, en particulier une bonne renommée. De pareilles unions ne jouiront en outre pas de la protection de l'Etat. Un peu d'énergie et de persévérance pourrait cependant conduire en pareil cas les deux époux libres à obliger le public à appeler la femme « madame » et non « mademoiselle ».

Il n'est pas impossible que des unions de ce genre entre personnes honorables et convenables deviennent peu à peu plus fréquentes et obligent graduellement la société à les reconnaître.

Dans son remarquable ouvrage : *Psychologie du féminisme* (1) Mme Léontine Zanta écrit :

« *On avait posé en principe que la femme ne pouvait point vivre en dehors de la famille patriarcale, et que toucher à cette institution, c'était ruiner la société, ruiner la famille, ruiner la morale. Du jour donc où des faits sont venus démontrer que cette institution n'était point éternelle, précisément puisqu'elle méconnaissait les principes fondamentaux de la morale, du jour où l'on vit la femme conquérir ses droits civils et même civiques, on a crié au danger d'une doctrine nouvelle, à la transformation du monde et l'on serait tout porté à prédire un retour au matriarcat.* »

D'autre part, dans son livre *Le sexualisme* (2), Mme Jeanne Deflou parle du matriarcat comme d'une des solutions envisagées par le féminisme contemporain :

« *Il a pris, écrit-elle, la résolution de porter remède à une situation dont il voit enfin la honte, à un mal dont il sent qu'il périra. Quand et comment procédera-t-il à ces réformes si nécessaires ? Nul ne le sait ; ce que nous savons, c'est que les lois et les mœurs qui régissent les rapports des sexes sont devenus à l'heure actuelle, pour l'un comme pour l'autre,* INTOLÉRABLES. *Certains préconisent une espèce de retour au matriarcat.*

M. Emile de Girardin, dans une brochure intitulée L'Homme et

(1) Plon Nourrit et Cie, éditeurs.
(2) J. Tallandier, éditeur.

la Femme, *publiée en* 1872, *en réponse à* L'Homme femme *de M. Alexandre Dumas fils, a exposé un système qui pourrait être désigné sous ce nom et qui n'a que l'inconvénient de n'être pas applicable immédiatement, parce qu'il s'éloigne trop du système actuel pour être adopté sans transition. D'ailleurs, c'est sans doute celui qu'on sera, avec le temps, forcé d'accepter.*

L'enseignement historique et mythologique avait toujours montré l'homme prépondérant dans la famille, dans l'Etat et dans le Ciel (quoique la Grèce classique ait réservé une assez belle part aux divinités féminines) lorsqu'en 1842 *un savant bâlois, M. Bachofen, publia un ouvrage intitulé* Le Droit maternel (Das Mutterrech), *qui produisit une révolution dans la science. Il prouva que, contrairement à l'opinion universelle : la femme avait, pendant un nombre de siècle impossible à préciser, exercé une influence décisive sur les affaires publiques et privées, en même temps qu'elle présidait au culte et incarnait la divinité. Accueillies d'abord avec incrédulité, ces révélations provoquèrent cependant la curiosité, puis furent le point de départ de travaux analogues, qui n'ont fait que continuer les résultats dûs à la grande érudition et à la merveilleuse sagacité de M. Bachofen. Ils ne laissent plus de doute aujourd'hui et le matriarcat a conquis le rang de vérité scientifique. Ce ne fut pas une période chaotique, mais une époque de prospérité, de paix et de bonheur.*

Parmi les auteurs qui ont écrit sur le matriarcat, nous citerons MM. Mac Leunau, Lubbock, Kovalesky, Westermack, Girard, Teulou. Le groupe français d'Etudes féministes a traduit la préface du Muterrecht, où sont décrits le but, le plan et les principaux traits de l'ouvrage, et l'a fait précéder d'un exposé de la question.

Ce dernier détail semble inconnu de Mme Paul de Lauribar, que nous avons eu et aurons encore plaisir à citer, car son œuvre l'*Eternelle Mineure* est un véritable monument, et c'est avec joie que nous venons de voir l'Académie française lui décerner un de ses plus beaux prix. Voici ce qu'elle dit du livre de Bachofen dans son chapitre intitulé : « *Le matriarcat et la gynécocratie dans les civilisations préhelléniques* » :

« *Parmi les rares auteurs qui ont étudié en toute impartialité ce que fut le sort et le rôle de la femme à travers les âges, il convient de citer le savant juriste J. Bachofen, conseiller d'appel à Bâle.*

Son ouvrage Das Mutterrecht (*le matriarcat, essai sur la gynécocratie dans l'antiquité*), *le plus important qui existe sur cette*



L'OFFRANDE A PRIAPE.

Gravé par BEAUVARLET,
d'après le tableau original de JEAN RAOUX.



LA JALOUSIE

Tableau de FRANQUELIN
ayant fait partie de l'ancienne *Galerie du Palais-Royal*,
lithographié par WEBER.

matière, ouvre un champ illimité d'études et de déductions, appuyées sur des arguments qui n'avaient jamais été présentés jusque-là.

Il n'était pas traduit quand nous en avons eu connaissance, il y a une quinzaine d'années. Nous ignorons s'il l'a été depuis.

C'est un volume in-quarto de 440 pages, conçu dans une forme lourde comme d'ailleurs tous les ouvrages écrits en allemand, attendu que, dans cette langue, le sens ne se découvre qu'avec le dernier mot de phrases interminables. De plus, la quantité de citations grecques et latines intercalées dans le texte, coupé lui-même de longues incidentes, et enfin l'érudition énorme, prodigieuse qui y est accumulée, en rendent la lecture assez dure. Aussi ce magnifique ouvrage, connu dans le monde savant, n'est pas encore arrivé jusqu'au grand public, bien qu'il ait été publié en 1861, probablement à cause des difficultés que présente sa traduction et aussi parce que le sujet qui détruit le dogme précieux de la prédominance nécessaire du mâle, depuis que l'univers existe, ne pouvait être accueilli favorablement par les maîtres de l'enseignement à tous les degrés, qui ont précisément pour mission de conserver cette tradition et de la bien incruster dans l'esprit de la jeunesse.

Néanmoins, l'existence du matriarcat n'est plus contestée aujourd'hui; on ne discute que sur les proportions à lui attribuer.

Westermarck (1), qui refuse de l'admettre comme fait « universel », reconnaît cependant que les peuples chez qui le nom, la propriété et le rang social étaient exclusivement de descendance féminine, furent en nombre considérable, et il constate que les anthropologistes affirment avec assurance qu'un système d'exclusive parenté par les femmes régna partout, avant que les liens légaux de parenté fussent créés entre le père et l'enfant.

Les esprits les plus férus de la supériorité et de l'omnipotence masculine admettent donc fort bien, qu'aux temps primitifs de l'humanité, où l'homme était presque continuellement absent pour procurer par la chasse la subsistance des vieillards, des femmes et des enfants, — les actes d'état-civil n'étaient pas encore inventés ! — la filiation et la parenté ne pouvaient s'affirmer que par la mère, et que, ainsi, l'autorité de la femme expirait au sortir de sa hutte. C'est l'opinion de M. Giraud-Teulon (2) qui n'admet que comme exception la prépondérance absolue de la femme dans l'Etat, et considère que l'amazonisme et la gynécocratie ont été des faits particuliers à certaines races et à certaines contrées.

C'est déjà quelque chose qu'il n'en nie pas l'existence, comme on l'a fait pendant longtemps, car les données encore incomplètes que nous avons aujourd'hui sur ce sujet étaient, il y a soixante ans, complètement inconnues.

---

(1) *Les Origines du mariage dans l'espèce humaine*, p. 96-97.

(2) *La Mère chez certains peuples de l'antiquité.*

De plus, le matriarcat, qui signifie : puissance de la mère, *n'entraîne pas forcément la gynécocratie, qui signifie :* gouvernement par les femmes.

Or Bachofen venait démontrer, avec un luxe de documents irréfutables, qu'à une époque très antérieure à l'antiquité historique, il s'est écoulé une longue suite de siècles où la femme aurait eu, d'une façon à peu près générale, une situation équivalente à celle que l'homme considère comme ayant toujours été son privilège exclusif, par droit de nature.

De tous les documents qui établissent l'existence incontestable du matriarcat, non point seulement à l'état primitif, mais comme forme gynécocratique d'état social et gouvernemental de peuples civilisés, ceux qui concernent le peuple lycien sont les plus précis, les plus clairement positifs et c'est sur le témoignage du « Père de l'histoire » que s'appuie Bachofen.

Suivant Hérodote, les Lyciens donnaient aux enfants, non point comme les Grecs, le nom du père, mais toujours le nom de la mère, et ne tenaient compte dans les généalogies que des ancêtres maternels. Seul, le rang social de la mère, chez eux, classait l'enfant, et le droit de succession appartenait exclusivement aux filles. Nicolas de Damas apporte de nombreux détails sur ce droit exclusif d'héritage aux filles, auquel correspondait l'obligation d'assistance alimentaire, toujours par les filles, à l'égard des parents âgés. D'après Strabon, chez les Cantabres, les frères étaient établis et dotés par les sœurs, et Polybe déclare qu'il en était de même chez les Locriens épizéphiriens.

Hérodote voit dans ces usages une singulière déviation des mœurs grecques; au contraire, leur étude conduit le savant suisse à des conceptions plus profondes. Ils lui révèlent un ordre systématique, positivement établi, reposant sur un principe fondamental, et la constatation de mœurs analogues chez beaucoup d'autres peuples tels que les Cariens, les Cauconiens, les Minyens, les Epéens, les Téléboiens, les Etoliens, les Locriens, les Lélèges, les Pélasges, les Arcadiens, etc., démontre que le matriarcat, dont le rayonnement de puissance et de grandeur féminine excitait l'étonnement des anciens, fut une période de civilisation généralisée, parce que la nature humaine est la même partout, et que les transformations sociales se sont, autrefois, comme dans les temps modernes, accomplies en même temps, à un siècle près, ce qui est peu de chose dans la vie du monde.

Aucune assertion n'est émise par Bachofen, sans être confirmée par des faits, des textes, de nombreux monuments authentiques, car son érudition a des proportions colossales.

Le très éminent juriste suisse a creusé à fond cette question avec une conscience scientifique des plus rares. Sachant que ceux qui sortent des sentiers battus s'exposent aux foudres des pratiquants de la sainte routine, — elles ne lui ont point manqué, — il

déclare « qu'il ne cherche pas à plaire, mais à être vrai ». Il pose le sage principe qu'un savant ne doit jamais oublier que le monde qu'il étudie est entièrement différent de celui où il évolue, il ne peut donc l'étudier avec fruit qu'en se débarrassant d'abord de toutes ses anciennes habitudes d'esprit, qui le portent à nier ce qu'il ne comprend pas. Il reproche avec raison à la science moderne de s'être bornée exclusivement à l'examen de certains événements et personnages d'une antiquité délimitée, et, sans se préoccuper de regarder au delà, d'avoir ainsi creusé entre les temps historiques et mythiques un fossé qu'elle n'a jamais essayé de franchir, s'appliquant, comme Simonide le reprochait déjà aux savants de son temps (467 ans avant Jésus-Christ!) à reconstruire l'univers sur le plan d'un cabinet de travail.

Comment la femme fut-elle dépossédée de cette suprématie ? Le grand érudit suisse en expose les causes multiples, dont nous ne pouvons qu'effleurer rapidement et d'une façon générale les points principaux. A la base, est la loi des réactions et des contrastes. Un état social, quel qu'il soit, ne demeure jamais stationnaire. Parvenu à son point culminant, il tombe dans des excès qui précipitent son évolution. Celle-ci fut initiée par le premier choc du monde asiatique avec le monde occidental, par l'exagération de l'anciene gynécocratie dégénérant en amazonisme, contre lequel vient réagir violemment l'invasion du culte de Dionisos qui transforma la civilisation antique, en y développant la sensualité aphrodisienne, substituant ainsi graduellement la volupté stérile à la maternité féconde. A ce propos, le savant auteur du Mutterrecht *se rattache aussi certainement à la lumière céleste, que la maternité féconde à la terre productrice.*

C'est ainsi que, modestement, Bachofen assimile l'homme au soleil resplendissant, portant en lui l'étincelle sacrée de la vie et la puissance vivificatrice, indépendante de toute influence tellurique.

On voit qu'il n'y avait pas lieu de le flageller comme vil flatteur du sexe féminin ! C'est, dépouillé de toute métaphysique, le concept qui prévaut depuis des siècles, à l'ombre duquel se sont accomplies et se continuent les plus monstrueuses injustices.

Mais, précisément, cette sincérité de l'auteur donne encore plus de poids à son magnifique ouvrage, dont la valeur est aussi indiscutable que l'authenticité des historiens et des documents sur lesquels il s'appuie. Développant tout ce que nous apprennent les livres sacrés de l'Inde, les fouilles récentes et les études de quelques savants consciencieux, le Mutterrecht *jette une claire lumière sur le passé obscur. Ainsi s'expliquent les contradictions que nous présente l'antiquité. Nous comprenons maintenant cette énigme : Socrate écoutant avidement la révélation mystique de la prêtresse Diotime, qu'il appelle sa préceptrice, parce qu'elle lui a enseigné les hauts principes qui mènent le monde. Diotime,*

originaire de Mantinée d'Arcadie, était donc Pélasge, un des derniers peuples restés fidèles à la civilisation préhellénique, reposant sur le culte de Déméter (la terre) dont les femmes étaient les gardiennes vigilantes et fidèles. Remontant aux sources, il nous montre, pièces en main, non seulement que l'Egypte fut la terre classique et le dernier refuge du matriarcat, mais qu'il eut un plein épanouissement chez les deux peuples les plus entêtés de la supériorité masculine : les Grecs et les Romains.

Le régime gynécocratique, qui est en contradiction avec notre conscience moderne, l'était encore plus avec celle de l'antiquité grecque, qui, cependant, d'après Bachofen, en tire son origine et sa seule explication rationnelle.

Mais si, en effet, le régime gynécocratique est, comme le dit avec raison M[me] Paul de Lauribar, en contradiction avec notre conscience moderne, vraisemblablement parce que nous ne voulons que l'égalité des deux sexes, sans accorder à l'un une suprématie qui ne peut fatalement s'exercer qu'au détriment de l'indépendance de l'autre, le régime du matriarcat, prôné, nous l'avons vu, par le maître Forel lui-même, semble tout à fait souhaitable.

Le professeur Charles Turgeon, bien qu'il enseigne dans une Faculté, ne semble pas précis quand il écrit :

« *Plus de trahison occulte et hypocrite, plus même de rupture judiciaire et tapageuse : Il n'est qu'une solution logique à la crise du mariage, c'est la suppression même du mariage. M. Paul Adam par exemple, estime qu'il vaut mieux* « soutenir franchement que le mariage, institution utile pour les philosophies périmées, est la survivance du rapt. » *Et il conclut en prêchant maternité sacrée, c'est-à-dire le droit pour la mère de donner son nom à l'enfant, sans que mention soit faite du père putatif. C'est le matriarcat !* »

M. Charles Turgeon aurait dû comprendre que ce matriarcat-là était parfaitement compatible avec l'état de mariage, et qu'il n'était point nécessaire d'abroger celui-ci pour instituer celui-là !

Non pas qu'ici nous ayons peur des solutions les plus hardies, mais parce que si nous sommes pour un mariage élargi, où les enfants porteront le nom de la mère, nous

réprouvons la communauté des femmes, que nous croyons, elle, incompatible avec le bien de la société et celui des individus.

Sans doute savons-nous que le docteur Binet-Sanglé a écrit :

« *On pourra, sans inconvénient, instituer cette communauté des femmes que Platon recommande dans sa* République *et suivre, en en qui concerne les pensionnaires et les clientes du haras, l'exemple du socialiste John Humphrey Noyes, qui constitua, à Oneida Creek, dans les Etats-Unis d'Amérique, un mariage groupé de plus de deux cents personnes.* »

Sans doute l'*Intransigeant* du 15 mai 1918 nous a-t-il appris que le journal russe Oufims *Kaya-Jyzn* annonçait que le soviet de Saratof venait de décréter la communauté des femmes : nous voyons dans ce mode un vestige barbare du droit de propriété du mâle, mettant un troupeau en commun.

Nous avons l'esprit large ; nous ne demandons pas mieux que de pratiquer la polygamie, à laquelle ne s'oppose que l'obstacle de l'enfant, comme le reconnaît le docteur Toulouse, parce qu'il se trouve, explique-t-il, que la famille est fondée sur la paternité. Mais il ajoute : « *Rien ne prouve que la femme, conquérant plus d'indépendance, ne demande pas un jour que l'enfant lui appartiennent en propre.* »

Georges-Anquetil m'a communiqué, parmi plusieurs autres, une lettre qu'il a reçue d'un occultiste, M. G. Naudin, 64, rue Claude Bernard, Paris 5e. Ce dernier, qui lit l'avenir de tant de gens dans leurs mains, peut-il lire celui du mariage ? Voici en tout cas sa lettre, qui est assez curieuse :

Monsieur Georges-Anquetil,

J'ai lu votre beau livre et compris votre excellente idée, mais, croyez-moi, la polygamie n'est qu'une demi-mesure, et j'ai mieux que cela à vous proposer :

Travail utile (à déterminer) obligatoire, de quelques heures par jour, pour tous, sauf les enfants et les vieillards.

Avec cette base de société future, et l'exploitation de l'homme

par l'homme ayant cessé, la femme posséderait les mêmes droits que l'homme à la subsistance et au bien-être, donc plus de prostitution.

Elle se donnerait librement où et comme bon lui plairait, et à qui elle voudrait, pour une heure ou pour toujours.

Constants et volages seront donc satisfaits.

Aucune signature ! Pourquoi ? LES ENFANTS PORTERONT LE NOM DE LA MÈRE, *et la Mère-Etat sera devenue une bonne mère et non plus une marâtre.*

Tous les enfants, sans exception, ne sont-ils pas naturels ?

*La liberté de chacun et de chacune étant reconnue, et la vie matérielle assurée à tous et à toutes, l'*Amour libre *règnera dans toute sa splendeur, d'après les lois naturelles des affinités, des attractions et des sympathies réciproques.*

Ce sera le vrai Paradis terrestre.

Le problème des sexes est donc intimement lié à cet autre problème : la question sociale !

Et voici, à mon avis, quelle sera l'organisation humaine de l'avenir :

Produire, puisque l'on consomme.

Répartir, avec organisation et méthode.

Vivre et évoluer avec la Science et la Raison pour guides.

Et enfin, l'amour libre et désintéressé entre des individus conscients de leurs droits et de leurs devoirs, c'est-à-dire entre des individus des deux sexes, libres, dans une société libre !

Recevez, Monsieur, l'expression de mes sentiments fraternels.

Retenons de cette lettre, pleine d'idées justes, sauf en ce qui touche la question pas encore mûre de l'union libre, une adhésion de plus à la théorie de la filiation maternelle, qui devra être la première réforme du mariage de demain.

SECONDE ÉTUDE

LA FEMME DEVANT L'HOMME

L'ÉTERNELLE MINEURE VOUDRAIT BIEN POUVOIR DEVENIR UNE MAJEURE

I. — DE LA FEMME

« *Implacable et sereine comme la nature, la femme n'a nul souci des êtres qu'elle écrase. Au tiède renouveau, d'autres fleurs, d'autres créatures naîtront en foule sous ses pas de déesse : ce ne seront plus les mêmes sans doute, qu'importe ! L'homme souffre, languit, rattache sa vie à un souvenir. La femme ignore, renaît chaque matin à une existence nouvelle, se sent fille de la terre, et, comme elle, immortelle.* »

JULES SOURY (*La Délie de Tibulle.*)

« *Les femmes ressemblent aux girouettes : quand elles se rouillent, elles se fixent.* »

(VOLTAIRE)

Eve n'a pas toujours été maudite.

Mme Paul de Lauribar (1), à qui je vais emprunter quelques matériaux au cours de ce chapitre, rappelle opportunément que, dans la Genèse hindoue, exactement semblable à la nôtre, avec cette différence qu'elle est revêtue d'une poésie divine, c'est l'homme, Adima, qui

(1) Op. cit.

a entraîné la femme à la désobéissance. Elle a hésité, d'abord, mais l'amour qu'elle avait pour lui était si grand, qu'elle l'a suivi et quand le châtiment arrive, elle le console et prie Dieu de lui pardonner. Comme Héva n'a péché que par amour pour son mari et qu'elle a espéré en la miséricorde divine, le Seigneur pardonne et annonce que c'est par une femme que viendra la rédemption. Vischnou s'incarnera dans le sein d'une vierge, pour apporter la consolation et l'espoir à l'humanité. (RAMATSARIAR, *Récits et commentaires sur les Védas.*)

Et voici quelques maximes cueillies au hasard dans les livres sacrés de l'Inde :

« L'homme n'est complet que par la femme; celui qui ne se marie pas dès l'âge de virilité doit être noté d'infamie... »

« Celui qui est maudit par une femme est maudit par Dieu. »

« Les larmes des femmes attirent le feu céleste sur ceux qui les font couler. »

« Malheur à qui se rit des souffrances des femmes. Dieu se rira de ses prières. »

« Les chants des femmes sont doux à l'oreille du Seigneur; les hommes ne doivent point, s'ils veulent être écoutés, chanter les louanges de Dieu sans les femmes. »

« Que le prêtre laisse la femme brûler les parfums sur l'autel, quand il sacrifie pour la création, pour les fruits, pour la maison et les fleurs. »

« C'est à la prière d'une femme que le Créateur pardonna aux hommes, maudit soit celui qui l'oublie ! »

« La femme vertueuse est exempte de toute purification, car elle n'est jamais souillée, même par les contacts les plus impurs. »

« Il n'y a pas de crime plus odieux que celui de persécuter les femmes et de profiter de leur faiblesse pour les dépouiller de leur patrimoine. »

« En accordant la part qui lui revient à sa sœur, chaque frère doit y ajouter du sien et lui donner en cadeau la plus belle génisse de son troupeau, le plus pur safran de sa récolte, le plus beau bijou de son écrin. »

« Lorsque les parents, par égarement d'esprit, se mettent en possession des biens d'une femme, de ses voitures ou de ses bijoux, ces méchants descendent au séjour infernal. »

« Partout où les femmes vivent dans l'affliction, la famille ne tarde pas à s'éteindre. »

« Les maisons maudites par les femmes auxquelles on n'a pas rendu les hommages qui leur sont dûs voient la ruine s'appesantir

sur elles et les détruire, comme si elles étaient frappées par un pouvoir secret. »

« *Les femmes doivent être comblées d'égards et de présents par leur père, leurs frères, leurs maris et les frères de leurs maris, lorsque ceux-ci désirent une grande prospérité.* »

« *Quand les femmes sont honorées, aimées, respectées et entourées de soins, les divinités sont satisfaites, mais lorsqu'on ne les honore pas, tous les actes sont stériles.* »

Et enfin ces deux pensées qui résument toute la morale familiale et sociale :

« *Lorsqu'une femme est heureuse, toute la famille l'est également.* »

« *La femme est l'âme de l'humanité.* »

C'est dans notre vieille terre gauloise que cette empreinte demeura la mieux gravée : *Honneur à Dieu et aux dames* fut la devise traditionnelle qui retentit durant tout le moyen âge, dans les combats comme dans les fêtes, et les chants mélodieux des troubadours.

Et aujourd'hui encore, écrit Mme Léontine Zanta, dans son chapitre sur la femme :

« *Ses yeux sont toujours attirés par le mystère des vieux châteaux moyenâgeux, aux fenêtres en meurtrières, où l'amant se hissait la nuit par des échelles de soie ! Ses oreilles toujours attentives aux chansons de l'aube, au cliquetis des vers sonores et spirituels de l'Arétin.* »

Mais si, chez nous, notre « galanterie » sut faire offrir aux femmes des gerbes de fleurs, c'était pour lui faire oublier sa situation, dont nous parlerons dans un instant. Car le code et les lois continuent à la traiter en mineure et en déchue.

Georges-Anquetil a rappelé, dans *La Maîtresse Légitime*, quelques opinions des pères de l'Ecriture sur la femme et encore il a oublié Saint-Antonin qualifiant la femme de « tête de crime, arme du diable » ; Saint-Jean de Damas qui s'écrie : « La femme est une méchante bourrique, un affreux ténia qui a son siège dans le cœur de l'homme, fille du mensonge, sentinelle avancée de l'enfer, qui a chassé Adam du paradis » ; l'opinion aussi gracieuse de Saint Jérôme : « La femme est la porte

du démon, le chemin de l'iniquité, le dard du scorpion, au total une dangereuse espèce. »

Et cependant — textes inconciliables — les quatre plus illustres Pères de l'Eglise grecque : Athanase, Basile, Grégoire de Nazianze, Jean Chrysostome, et les quatre plus illustres de l'Eglise latine : Jérôme, Ambroise, Augustin, Grégoire le Grand, attestent, et plus d'une fois, qu'ils doivent leur développement intellectuel et moral, l'inspiration de tout ce qu'ils ont accompli et enseigné, aux leçons de leur mère et de leurs autres parentes chrétiennes.

D'autres femmes, au dire de saint Jérôme, montrent une telle intelligence des livres sacrés, et il cite entre autres Salirna, Pentadia, Ampuctré, Nicaète, Olympia, Marcelle, etc., « qu'elles sont consultées par des prêtres, même des évêques qui, sans jalousie, inclinent devant elles la dignité de leur charge et la supériorité de leur sexe ».

Mais ces « concessions » devaient être oubliées et seules retenues les diatribes, auxquelles devait plus tard faire écho le chef de l'école mutualiste Proudhon :

« *Entre la femme et l'homme*, dit-il, *il peut exister amour, passion, lien d'habitude, tout ce qu'on voudra, il n'y a pas société; l'homme et la femme ne vont pas de pair; la différence de sexe élève entre eux une séparation de même nature que la différence de race met entre les animaux; aussi, loin d'applaudir à ce qu'on appelle aujourd'hui émancipation de la femme, j'inclinerais plutôt à mettre la femme en réclusion.* »

Allant même jusqu'au bout de sa pensée, Proudhon, dans son livre *La Justice dans la Révolution* ravale la femme plus encore que dans les précédents, insulte grossièrement Daniel Stern et George Sand, et au milieu de nombreux aphorismes, il émet celui-ci qui fait sourire : « *La femme n'a que faire de penser par elle-même.* »

Ce fut à Mme Juliette Adam, qui avait alors vingt-deux ans, que revint l'honneur de lui prouver, par une réplique puissante et vengeresse, que la femme pouvait penser par elle-même.

Aussi bien reconnaissons qu'à côté de ses contempteurs, la femme a heureusement trouvé, parmi les hommes mêmes, des admirateurs et des poètes. Le vicomte Joseph Alexandre de Ségur écrivait :

« *O femmes ! doux présent du ciel ! ô vous, qui dans tous les temps, fûtes pour nous une source inépuisable, intarissable, de bonheur et de jouissances pures, que deviendrait-on, sans vos tendres soins, dans les moments de désespoir et de deuil ! Que de larmes essuyées, taries par vous ! Que de têtes égarées par le délire de la douleur et rendues par vous à la raison ! Que de proscrits secourus, sauvés par votre noble dévouement ! Que de traits sublimes inspirés par votre énergie ! C'est au sein des périls et de la terreur, que le sexe le plus faible a su mériter la palme du courage et de l'humanité.* »

Ernest Legouvé, chargé d'écrire un livre sur la femme, dit :

« *Mes études m'apprirent à voir dans la femme, non plus comme le veut la Bible,* notre moitié, la chair de notre chair, *ou, comme le dit dédaigneusement Bossuet,* « *un appendice de l'homme* », *mais une créature absolument distincte de nous, libre comme nous, responsable comme nous, et, par conséquent, égale à nous, égale au nom de ses qualités propres.* L'égalité dans la différence, *tel fut le fondement de toutes mes réclamations en faveur des femmes.* »

Mais, toujours, malgré ces fleurs, malgré ces concessions, la femme est traitée en paria, et tous ses droits sont méconnus, surtout son droit au plaisir et à l'amour, parce qu'on n'a voulu jusqu'ici étudier la femme qu'au point de vue psychologique, en négligeant le côté physiologique qui, cependant commande sa nature, et sans la connaissance duquel il est même impossible que ne soit pas faussée toute analyse de sa psychologie.

Une femme médecin, le docteur Hélène Stocker, pour montrer l'importance de l'amour sexuel dans la vie de la femme, rappelle le fait que celle-ci a été obligée, pendant des centaines d'années, de se contenir, par suite de l'inter-

diction pour elle de toute jouissance érotique en dehors du mariage, alors que la nature même se révoltait en elle, et tandis que le nombre des enfants illégitimes prouve qu'en dépit de la proscription inique prononcée contre la mère illégitime et de la lâcheté du père, elle n'en a pas moins eu le courage d'obéir à la loi de l'amour.

Georges-Anquetil cite ce qu'il appelle « *le délicieux sonnet de Sarrasin,* » mais ce poème est la conversation des deux poètes Charleval et Sarrasin, devisant, au cabaret, sur la coquetterie d'Eve la blonde :

CHARLEVAL

Faite pour lui d'une main immortelle,
Lorsque Adam vit cette jeune beauté
S'il l'aima fort, elle, de son côté,
(Dont bien nous prend) ne lui fut pas cruelle.

SARRASIN

Cher Charleval, alors, en vérité,
Je crois qu'il fut une femme fidèle ?

CHARLEVAL

Mais comme quoi ne l'aurait-elle été ?
Elle n'avait qu'un seul homme avec elle !

SARRASIN

Or, en cela, tu te trompes, mon vieux,
Car, bien qu'Adam fût jeune et vigoureux,
Bien fait de corps et d'esprit agréable,

Elle aima mieux, pour s'en faire conter,
Prêter l'oreille aux fleurettes du diable
Que d'être femme et ne point coqueter !

Mais c'est que c'est un instinct pour les femmes que de *coqueter*, toujours pour attirer et séduire le sexe du mâle. Henri d'Alméras (1) le souligne très justement quand il écrit :

« *Qu'elles essaient de le dissimuler ou qu'elles se résignent à en convenir, l'homme est le grand stimulant et le grand attrait de leur vie, le but de toute leur vie. Il est l'assaisonnement nécessaire de leurs moindres plaisirs, comme des plus délicieux. Tout, pour elles, se ramène à lui : réunions, bals, concerts, théâtres, promenades, voya-*

---

(1) *La femme amoureuse*, Albin Michel, éditeur.

ges, villégiatures. Le chercher, le retrouver, le revoir, s'ennuyer quand il n'est pas là, n'avoir d'apaisement, de satisfaction et de joie véritable, qu'avec lui, près de lui, voilà leur existence, la perpétuelle préoccupation et obsession de l'homme, tant qu'elles sont capables d'inspirer de l'amour et d'en éprouver.

Et en réalité — et c'est là que je désirais aboutir : **Il y a plus de Don Juanes que de Don Juan.** »

Et Rémy de Gourmont explique, lui aussi, par l'instinct sexuel, qui est un moteur de la nature, cette coquetterie que Charleval et Sarrasin eussent dû se borner à constater chez les femmes sans songer à la leur reprocher :

« *L'homme se trouve situé dans la foule, à la place indistincte qui est la sienne, à côté des singes, des rongeurs et des chauves-souris. Psychologiquement, il faudra le conférer très souvent avec les insectes, cette autre floraison merveilleuse de la vie. Quelle clarté, alors, que de lumières venant de tous les côtés ! Cette coquetterie de la femme, sa fuite devant le mâle, son retour, son jeu de oui et non, cette attitude incertaine qui semble si cruelle à l'amoureux, n'est-ce donc point particulier à la femelle de l'homme ? Nullement, Célimène est de toutes les espèces et des plus hétéroclites : elle est araignée et elle est taupe; elle est moinelle et cantharide; elle est grillonne et couleuvre.* »

Le mérite de cette nouvelle orientation de la psychologie vers la physiologie, le cri de Michelet appelant des médecins parmi les juges de la femme, auront peut-être pour heureux résultat d'expliquer naturellement l'adultère de la femme et de justifier — ce qui nous intéresse ici — son droit à la polyandrie, donc à l'amant. Pauvrettes, semblables au moustique qu'attire, la nuit, une lampe allumée, et qui, comme les pontes hypnotisés par les lustres des salons de jeu des casinos, courent souvent à leur mort, mais au moins servent les desseins secrets de la nature ! Pierre Bonardi les a bien comprises, lui qui a dit :

« *Toutes celles qui ont un jour trahi la fidélité légale ou le serment consenti dans une attente merveilleuse, toutes celles qui courent à l'adultère comme un embrasé vers le puits saharien, toutes n'apportent à leur nouvel amant que leur indigence et leur tristesse, qui sont les reflets de l'indignité de l'homme qui prétendit en faire des femmes.* »

... Mais qui n'en a fait que des inférieures, sinon des esclaves, et qui les a traitées en subalternes, comme si la femme était une éternelle mineure...

II. — L'ÉTERNELLE MINEURE

« *Nous n'entendons rien aux femmes, nous autres peuples de l'Occident ; nous les avons portées, à grand tort, presque à l'égal de nous. Les peuples de l'Orient ont bien plus d'esprit et de justesse : ils les ont déclarées la véritable propriété de l'homme. Et, en effet, la nature les a faites nos esclaves ; il faut que les femmes tricotent.* »

(NAPOLÉON Ier)

« *Quand une femme dédaigne de raccommoder les chaussettes de son mari, on peut en augurer qu'elle se complait à tricoter les cravates de son amant.* »

(COMMERSON)

Avant de démontrer la justesse de l'assertion de Forel que « *notre anarchie sexuelle est le résultat de l'autocratie masculine* », je veux, procédant toujours par ordre, établir d'abord l'existence incontestable de cette dernière.

Il y a déjà un siècle que de Sénancour écrivait :

« *Un homme ne manque pas à ses promesses, mais il a d'autres habitudes funestes ou crapuleuses: il détruit par le jeu tout ce qu'un ordre soutenu et difficile cherche en vain à rétablir sans cesse. On se prive de tout, on travaille dix-huit heures par jour, on nourrit, on soigne des enfants; et le mari va perdre dans un cabaret et le temps d'un travail qui procurerait de l'aisance, et l'argent même que sa femme gagne. Que doit faire cette femme ? Elle doit souffrir ainsi pendant cinquante ans, afin d'obtenir le bonheur de célébrer de nouveau cet heureux mariage au bout d'un demi-siècle.* »

Plus sobrement Etienne Rey a dit : *Chez l'homme, la loi de l'amour est l'asservissement de la femme.* »

Le docteur Mayoux fait cette constatation :

« Le mépris de la femme est général dans notre société, elle est encore considérée comme un être inférieur à l'homme, comme un instrument de plaisir, sa fonction propre est de satisfaire les besoins sexuels du mâle, au plus de faire des enfants et de les élever. »

Jules Michelet, parlant du mariage, ne peut s'empêcher de s'indigner :

« Contrat bien inégal !... Ni la loi de l'Eglise, ni la loi de l'Etat, n'ont essayé sérieusement d'y modifier la nature. L'un et l'autre en réalité y sont très contraires à la femme. L'Eglise est nettement contre elle et lui garde rancune du péché d'Eve. Elle la tient pour la tentation incarnée et l'intime amie du démon. Elle souffre le mariage en préférant le célibat, comme vie de pureté, car impure est la femme. Cette doctrine est si profondément celle du moyen âge, que ceux qui veulent renouveler l'esprit soutiennent (contre la chimie) que justement, dans sa crise sacrée, le sang de la femme est immonde. Telle physique, telle législation. La femme, à ce point ravalée, que sera-t-elle, sinon serve et servante de l'être le plus pur, qui est l'homme ? Elle est le corps, il est l'esprit.

La loi civile n'est guère moins rude. Elle déclare la femme mineure pour toujours et prononce sur elle une éternelle interdiction. L'homme est constitué son tuteur; mais s'il s'agit des fautes qu'elle peut commettre, des peines qu'elle peut subir, elle est traitée comme majeure tout à fait responsable, et très sévèrement. C'est du reste la contradiction de toutes les anciennes lois barbares. Elle est livrée comme une chose, punie comme une personne. »

L'homme, constate avec amertume, Mme Pauline Thys, est le seul animal qui méprise sa femelle.

L'homme, écrit M. Charles Turgeon, incapable de dominer la femme par la puissance de l'esprit, la dompta par la force brutale, appuyée, sanctionnée, consacrée par les prescriptions de la loi et les commandements de l'Eglise. Et ce fut un long martyre, un perpétuel attentat à la pudeur, à la grâce, à la faiblesse, à la beauté :

Dans le passé profond, barbare et ténébreux,
Tu fus toute pitié, Femme, et tout esclavage;
Ton grand cœur ruissela sous le viril outrage,
Comme sous le pressoir un fruit délicieux !

C'est ainsi que M. Jules Bois parle à l'Eve nouvelle. Et il compte sur les « hommes nouveaux » qu'enivre « le

vin de ses souffrances », pour secouer les chaînes de l'éternelle esclave.

Tandis que l'homme s'abandonne à la violence, au crime, à tous les débordements de la passion, la femme, méconnue dans sa grandeur, outragée dans sa grâce, persécutée pour sa vertu, maltraitée pour sa bonté, avilie surtout pour sa beauté, reste la dépositaire de tout ce qui soutient, élève, épure et embellit l'existence. A elle le dévouement, le pardon, l'idéal.

Et pourtant, elle est traitée, dit Paul Hervieu, « *en race conquise et non en race alliée, et la situation qui lui est faite encore actuellement est le reste des premiers établissements de la barbarie.* » « *Si l'homme*, dit M. Georges Montorgueil, *a affranchi l'homme, il a systématiquement oublié la femme : Serve, elle a sa Bastille à prendre, ses droits à conquérir, sa révolution à tenter.* » A son gré, Eve esclave nous rappelle « *trop timidement* » à nos principes. Aussi, combien de romanciers et de dramaturges ont, depuis quinze ans, exalté les droits de la femme et jeté la pierre au roi de la création ! C'est dans la plupart des cénacles littéraires comme une levée de boucliers pour voler au secours de la toute pure et toute belle opprimée.

Et l'Académie française elle-même, en couronnant le livre de Mme Paul de Lauribar, vient de montrer qu'un courant unanime se dessinait enfin pour protester contre les scandaleuses iniquités qu'elle dénonce à l'opinion publique trop peu avertie.

Voici d'ailleurs, à propos de cet ouvrage, une lettre amusante que Mme Aurel envoya à la revue judiciaire *A quinzaine :*

... « *Quant à Mme Paul de Lauribar, qui a dressé un monument à la féminité bafouée par le code dans son livre admirable de force :* Le code de l'éternelle mineure, *tant admiré par Mes Henri-Robert, André Weiss et Raoul Péret, il est quelque peu fantastique de voir demander par un journal d'avocats quelle peut être cette femme. Hâtez-vous d'acheter ce livre, dont vous avez le plus grand besoin pour connaître un peu des causes féminines, et pour nous corriger le code, cet obélisque de turpitudes, dont voici ma traduction libre d'un des articles : Le mari a le droit d'emporter*

les meubles du ménage chez sa maîtresse sans que sa femme ait le droit de faire : ouf. Mais n'allez pas vous imaginer pour cela que la femme ait le droit de porter chez son amant les meubles conjugaux, ou vous n'aurez aucune idée de la fameuse puissance maritale. *Et encore cette perle que Mme de Lauribar encadre de noir. Je la remercie de me l'avoir fait connaître :* « La Société contractée entre époux mariés sous le régime de la communauté légale est nulle comme conférant à chacun de ses membres une égalité de droits incompatible avec l'exercice de la puissance maritale. (*Cass. req.* 8 *décembre* 1891; *D. P.* 92.1.117) »

Et voilà pourquoi nous voulons le vote.

Je vous salue, monsieur le directeur.

Aurel.

Voici, pour l'édification de nos lecteurs, un extrait caractéristique de ce livre si prodigieusement intéressant. C'est la page qu'inspire à Mme Paul de Lauribar la loi du 28 mars 1903, punissant l'excitation à la débauche :

Nos législateurs ne plaisantent pas avec les questions de morale, et ils ont grandement raison !

Emerveillée de la peine qu'ils se donnent pour maintenir la morale et la vertu dans des limites aussi étroites que sévères, après avoir, avec ravissement, examiné tous ces textes et bien étudié leur esprit, il nous est venu l'idée très naturelle d'en rechercher le complément, c'est-à-dire les lois et articles concernant les bénéficiaires de ces coupables agissements, les propres instigateurs de la débauche, car tous ceux dont le Code et les lois nous parlent ne sont que des comparses, des complices, plus ou moins conscients, des exécuteurs commandés et payés de ces basses — combien basses ! — œuvres ! D'après notre modeste manière de penser, évidemment rétrograde et surannée, il nous semblait que, au banquet de la débauche, comme à tous les autres, celui qui commande le dîner et a l'agrément de le manger, est tout de même un peu plus fautif que celui qui n'a fait que le servir...

Après avoir tourné et retourné le Code dans tous les sens, nous avons constaté, avec une surprise moins émerveillée que la précédente, que, en dehors du viol (art. 340 *du Code pénal), du rapt ou d'enlèvement de mineure (art.* 354 *et suivants du Code pénal), cas excessivement rares, les hommes ayant tant d'autres facilités pour satisfaire leurs fantaisies, nous n'avions qu'à dresser un procès-verbal de carence, comme les huissiers qui trouvent une maison vide.*

Rien. Il n'y a rien dans le Code pour le monsieur sérieux, respectable, bien posé dans la vie, marié et père de famille, qui, pour corser en toute sécurité son menu conjugal un peu fade, s'en va

braconner dans l'humble monde des jeunes travailleuses, sans s'inquiéter de ce qu'il adviendra de la pauvrette, éblouie par un tel honneur !...

Rien pour les vieux messieurs inconsolables de voir leur feu éteint — bien qu'il n'eût rien de sacré ! — qui ne reculent devant aucun procédé pour tâcher de le rallumer avec de la chair fraîche.

La viande doit être d'autant plus tendre que ces ogres n'ont plus de dents; aussi leurs intermédiaires sont-ils grassement rémunérés, car les risques sont pour eux !...

Par exemple, gare à la soubrette complaisante qui aura subrepticement introduit l'amoureux de sa jeune maîtresse, surveillée par un Bartholo grincheux. Son compte est bon, car c'est une femme presque à moitié honnête à côté des messieurs en question !...

Rien pour les Lovelace de profession, jouisseurs expérimentés, qui, habilement, par ruses, promesses mensongères, bref tout l'arsenal de la séduction, gagnent la confiance de la jeune fille, profitent de son inexpérience pour lui administrer l'avarie, et disparaissent en lui laissant pour la vie ce terrible souvenir !...

Cas devenu banal, tant il est fréquent !...

Ces messieurs peuvent continuer en toute sécurité, il n'y a rien pour eux :

Il est de principe et de jurisprudence que l'individu qui a excité à la débauche pour satisfaire ses propres passions *n'est point regardé comme coupable par notre législation. (Niort, 7 décembre 1861).*

Nous ne voulions que le constater. C'est fait.

Et encore, nous, Françaises, ne nous plaignons pas ! Si, contrairement à ce que croit le professeur Forel, pour une fois mal renseigné, nous n'avons pas encore le droit de vote, successivement accordé à nos sœurs de Russie, d'Angleterre, d'Allemagne, de Hongrie et d'Italie, nous n'en sommes plus à la situation des femmes de Turquie, sur laquelle nous renseigne exactement un article très documenté de Mme Magdeleine Marx, paru dans l'*Humanité* du 26 janvier 1922. En voici les principes :

« Les hommes sont supérieurs aux femmes *parce que Dieu leur a donné la prééminence sur elles et qu'ils les dotent de leurs biens.*

Les femmes doivent être obéissantes. Les maris qui ont à souffrir de leur désobéissance peuvent les punir et même les frapper.

Si quelqu'une de vos femmes a commis l'adultère, appe-

lez quatre témoins. Si leurs témoignages se réunissent contre elle, enfermez-la dans votre maison jusqu'à ce que la mort termine sa carrière.

Dieu vous commande, dans le partage de vos biens entre vos enfants, de donner aux mâles une portion double de celle des filles.

Quant aux femmes Egyptiennes, vous verrez plus loin qu'elles en sont encore à revendiquer le droit de n'être mariées qu'avec leur consentement et d'épouser un fiancé au moins connu d'elles.

C'est donc de toutes parts que s'élèvent des revendications féminines. Sur quel domaine s'étendent-elles et sont-elles justifiées, c'est le dernier point de cette étude qu'il nous reste à examiner.

III. — L'ÉGALITÉ DES DROITS DE L'HOMME ET DE LA FEMME

— Vous avez un autre code que nous, mais vous n'avez pas une autre conscience !

ALEXANDRE DUMAS

« Femme vivante, livre qui forme l'homme en un instant, science du bien et du mal, prends conscience de ton pouvoir, dispensatrice des instincts ! »

RODIN

« En droit ce que la loi devrait faire, c'est proclamer l'égalité de l'homme et de la femme. Voilà en droit la solution sur la question de l'égalité des sexes. »

EMILE FAGUET

Mme Paul de Lauribar a eu tort d'écrire, dans son remarquable livre, que Montesquieu et Voltaire n'avaient jamais compris que les femmes eussent des droits. Je tiens à sa disposition toute une jolie page de Montesquieu, et,

puisqu'elle dit textuellement : « *Voltaire, le grand esprit du siècle, qui se faisait gloire de défendre les opprimés, fut toute sa vie l'obligé des femmes ; feuilletons son œuvre immense : y trouvons-nous un seul mot de justice,* DE REVENDICATION *pour elles ?* », je me permettrai de lui signaler qu'il y en a, à ma connaissance, au moins deux.

Voici d'abord l'extrait d'un badinage de Voltaire intitulé : « *Femmes, soyez soumises à vos maris !* » et voici la thèse de Mme la maréchale de Grancey :

« *Je me souviens bien que Molière a dit :*

Du côté de la barbe est la toute puissance.

Mais voilà une plaisante raison pour que j'aie un maître ! Quoi? parce qu'un homme a le menton couvert d'un vilain poil rude, qu'il est obligé de tondre de fort près, et que mon menton est né rasé, il faudra que je lui obéisse très humblement ! Je sais bien qu'en général des hommes ont des muscles plus forts que les nôtres et qu'ils peuvent donner un coup de poing mieux appliqué : j'ai bien peur que ce ne soit là l'origine de leur supériorité ! »

Je crois qu'en fait de coup de poing, celui-là est un direct de Voltaire à son sexe, le sexe fort, et en voici un autre, plus élégant, mais porté avec quelle ironie ! dans son *Dictionnaire philosophique* même, sous la forme d'un plaidoyer présenté à la junte de Portugal par une comtesse d'Arcira :

« *L'Evangile a défendu d'adultère à mon mari, tout comme à moi ; il sera damné comme moi, rien n'est plus avéré. Lorsqu'il m'a fait vingt infidélités, qu'il a donné mon collier à une de mes rivales et mes boucles d'oreilles à une autre, je n'ai point demandé aux juges qu'on le fît raser, qu'on l'enfermât chez des moines et qu'on me donnât son bien ! Et moi, pour l'avoir imité une fois, pour avoir, avec le plus jeune homme de Lisbonne, fait ce qu'il fait tous les jours, impunément, avec les plus sottes guenons de la cour et de la ville, il faut que je réponde sur la sellette, devant des licenciés, dont chacun serait à mes pieds si nous étions en tête à tête dans mon cabinet ; il faut que l'huissier me coupe, à l'audience, mes cheveux qui sont les plus beaux du monde, qu'on m'enferme chez des religieuses qui n'ont pas le sens commun, qu'on me prive de ma dot et des conventions matrimoniales, qu'on donne tout mon bien à mon fat de mari, pour l'aider à séduire d'autres femmes et à commettre de nouveaux adultères !*

« Je demande si la chose est juste et s'il n'est pas évident que ce sont les cocus qui ont fait les lois. Je dis à mon mari : si vous êtes sans péché, rasez-moi, enfermez-moi, prenez mon bien; mais, si vous avez fait plus de péchés que moi, c'est à moi de vous raser, de vous faire enfermer, de m'emparer de votre fortune. En fait de justice, les choses doivent être égales. »

Mon mari me réplique qu'il est mon supérieur et mon chef, qu'il est plus haut que moi de plus d'un pouce, qu'il est velu comme un ours, que, par conséquent, je lui dois tout et qu'il ne me doit rien. ..Mais je demande si la reine Anne d'Angleterre n'est pas le chef de son mari; si son mari, le prince de Danemark, qui est son grand amiral, ne lui doit pas obéissance entière; si elle ne le ferait pas condamner à la Cour des pairs, en cas d'infidélité de la part du petit homme ?... Il est donc clair que, si les femmes ne font pas punir les hommes, c'est quand elles ne sont pas les plus fortes. »

Mais, comme le remarque justement Georges-Anquetil dans *La Maîtresse Légitime*, ce fut surtout au cours du XVII[e] siècle qu'une pléiade d'écrivains, aujourd'hui inconnus, élevèrent, dans leurs romans, une protestation unanime contre la soumission de la femme à l'homme et contre la divergence de leurs droits.

Chez eux, l'humble femelle, la naïve procréatrice, toute instinctive et toute soumise au mâle disparaît. Elle cède la place à la femme émancipée, à la citoyenne du monde, à la joyeuse errante, aspirant à se dégager des attachements exclusifs et n'attendant plus son bonheur d'un seul homme, mais préférant s'unir, en un immense mariage d'âmes, ou en des fiançailles mystiques, à la collectivité, à l'humanité toute entière. Voici d'ailleurs l'analyse de quelques-uns de ces livres.

Dans « *l'Amour en fureur* », paru en 1667, un mari à l'âme noble et généreuse accueille sous son toit l'amoureux de sa femme, qui, lui aussi, est un homme infiniment pur et très délicat de sentiment.

Dans un poème italien « *Philis et Scire* », une nymphe est éprise de deux bergers à la fois. Ce poème fut traduit cinq fois en quelques années, tant il plaisait à cause de sa nouvelle morale amoureuse, parant d'un charme de poésie et de rêverie tendre ces cas de partage de cœur, cas sottement qualifiés par l'opinion d'infidélité, d'adultère, de traîtrise, de félonie ou autres.

Une œuvre du poète Vion d'Alibray, publiée en 1653, plut beaucoup à ces amoureux qui voulaient s'affranchir. Elle était intitulée : «*L'amour divisé, discours académique où il est prouvé qu'on peut aimer plusieurs personnes en même temps.* »

Le romancier Charles Sorel, dans ses « *Œuvres diverses*

ou discours mêlés », fait plaider longuement le droit d'aimer plusieurs dames à la fois. Il cherche à démontrer la supériorité de l'amour libre sur le mariage : la vraie et pure amitié, la véritable association des intelligences ou des consciences ne saurait, affirme-t-il, exister entre époux. Il ne fait en cela que suivre la constante tradition du moyen âge, selon laquelle troubadours, trouvères et Cours d'amour — nous l'avons vu — narguaient l'union légale et exaltaient au contraire les immatérielles unions d'âme à âme, la franche « *circulation des esprits et des cœurs* ».

Dans *Granicus*, de François Brice, on voit un mari qui suit dans les colonies sa femme coupable et qui toujours lui pardonne, même quand elle essaie de l'assassiner avec la complicité de son amant. Ce Granicus recueille l'enfant adultérin de sa femme et s'obstine à l'aimer, à l'adorer, à l'innocenter, même au pied de l'échafaud.

Tous les romans de l'époque ont la même conception du mariage, très large, très libertaire, basée sur l'absolue reconnaissance des droits de la femme à l'amour, à la passion, donc à la polyandrie. Les maris, par un sentiment d'admirable délicatesse, ne veulent plus imposer leur amour à une épouse qu'ils considèrent comme émancipée ; par un raffinement de susceptibilité sentimentale, il leur est odieux de réclamer en maîtres ; ils se contentent d'être candidats, ou de solliciter le libre choix d'un cœur qui peut se refuser à eux en toute indépendance, malgré les liens du mariage.

Dans *Arcadie d'Amarylle*, de Nicolas de Montreux, une jeune épousée avertit son mari que son cœur n'est plus libre, qu'elle a aimé précédemment, et qu'elle ne se sent pas encore disponible. Elle réclame et obtient de son mari une totale abstention. Les lecteurs de l'époque de la Fronde admirèrent la noble constance de cette femme restant fidèle à son amant jusque dans les bras de son mari ; et quant à la conduite du mari qui respecte l'amour de sa femme pour un autre, elle fut trouvée toute naturelle.

Dans « *La précaution inutile* », de Scarron, on voit un mari qui ne veut tenir sa femme que d'elle-même et ne rien devoir au mariage ; ce lui semblerait un viol que de posséder une jeune fille en vertu du seul consentement des parents ; et ce mari veut d'abord conquérir l'âme de celle qu'il aime avant de devenir le maître de sa personne entière. Comme les vrais polygames, Scarron croyait aux droits souverains de la femme, de l'amour, de la jeunesse, et il savait immoler les jalousies de son *moi* égoïste pour mieux obéir aux secrètes édictions de sa conscience, qui lui disait que tout être humain doit avoir son printemps.

L'auteur du *Roman satirique* (1624) nous peint Filatée, la joyeuse fille libre, qui, costumée en homme, suit son amant comme écuyer, couche platoniquement avec lui et reçoit ses confidences amoureuses, à la grande joie des gaillards de la Fronde, les Longueville, les Chevreuse, les Montbazon.

C'est d'ailleurs en 1676 que le véritable précurseur du féminisme Poulain de La Barre publia sa fameuse brochure : « *De l'égalité des sexes, discours physique et moral, où l'on voit l'importance de se défaire des préjugés.* » (1)

Deux siècles plus tard, exactement en 1883, le socialiste allemand Bebel devait écrire dans son livre : « *La femme et le socialisme* », en parlant de la femme de l'avenir : « *Elle sera indépendante, socialement et économiquement ; elle ne sera plus soumise à un semblant d'autorité et d'exploitation, elle sera placée, vis-à-vis de l'homme, sur un pied de liberté et d'égalité absolues : elle sera maîtresse de son sort.* »

Jusqu'où doit aller cette égalité ? C'est le point délicat.

Pour le docteur Toulouse, « *il n'y a pas en équité de raison qui légitime la licence chez l'homme et qui ne puisse la légitimer chez la femme. Le libre épanouissement de la personnalité en amour comme en toutes choses est aussi désirable pour l'un que pour l'autre. La contrainte d'un devoir étroit liant l'homme à une femme qu'il n'aime plus est égalemment dure pour la femme dans la position symétrique. La force de la passion ou la faible maîtrise des sentiments qui met les instincts au-dessus de toute convention valent comme excuse pour l'un comme pour l'autre sexe.* »

D'une lettre que Georges-Anquetil m'a aimablement communiquée et que lui écrivait M[lle] Anna Blum, journaliste, présidente du groupe féministe de Bordeaux, ce passage véhément et significatif est à détacher :

« *Nous ne voulons pas être que des ventres créateurs et de la chair à plaisir (l'homme peut à peine contenter une seule femme bien souvent !)* Nous sommes vos égales, *Monsieur, et bientôt nous serons des citoyennes !*

---

(1) Voir dans le récent livre de M. Francis Baumal : *Le féminisme au temps de Molière*, l'étude des romans de M[lle] de Scudéry, du roman de l'abbé de Pure : *La Prétieuse*, des lettres de M[me] de Sévigné et de certains sermons de Bourdaloue.

L'Orient secoue ses chaînes, ce n'est pas pour que nous en forgions pour nous ! »

— Mais, me dira-t-on sans doute, le docteur Toulouse est un esprit d'avant-garde, et la présidente d'un groupe féministe a peut-être des théories que ne partagent ni ses sœurs ni les esprits pondérés du sexe masculin.

— Profonde erreur, je vais vous le démontrer. Vous ne tenez pas Emile Faguet pour un bolchevisant ? Eh bien ! voici quelques phrases extraites de son livre *Le féminisme* (1) :

« Les hommes et les femmes sont approximativement égaux, destinés à être de plus en plus près de l'égalité... Comme intelligence et comme sentiments, l'homme et la femme sont les mêmes, avec quelques tendances générales un peu différentes, qui sont le résultat beaucoup plus des traditions et de l'aménagement social que de la nature primitive. Il n'y a que chez quelques rares insectes que le mâle est essentiellement différent de la femelle. Partout ailleurs, mâle et femelle ont les mêmes instincts, la même capacité intellectuelle et se livrent aux mêmes travaux... Les femmes vivent-elles sous la loi, la subissent-elles, en profitent-elles, en souffrent-elles ? Oui, donc elles doivent la faire !... Une femme qui a pour mari un homme atteint d'une folie absolument incurable et interné jusqu'à la mort ne peut se remarier : ELLE PEUT PRENDRE UN AMANT, ELLE NE PEUT PAS PRENDRE UN MARI ! »

Ainsi déjà Stuart Mill avait dit : *Egalité complète des fonctions, des aptitudes et des droits.* »

C'est dans tous les domaines que cette égalité est aujourd'hui revendiquée :

Domaine *économique* d'abord, parce qu'il apparaît immédiatement comme le plus équitable. Ainsi voici le texte d'un récent télégramme de l'agence *Radio :*

NEW-YORK, 23 *juillet* 1923. — *Le parti féministe national des Etats-Unis lance une campagne en faveur de l'égalité réelle avec les hommes, en ce qui concerne les droits d'héritage, l'égalité devant les lois du divorce, devant le droit de propriété, et le payement égal à travail égal.*

Le but principal que se propose d'atteindre le parti féministe américain est économique et non politique; par conséquent, les

(1) Edition de la Société française d'imprimerie et de librairie.

chefs de ce parti demandent non pas seulement des droits de suffrage égaux à ceux des hommes, mais des droits économiques identiques. Par exemple, lorsque des femmes sont appelées à faire un travail quelconque, à côté d'hommes qui accomplissent le même travail, elles doivent être payées selon la même échelle, et non pas selon une échelle moindre, ce qui constituerait une injustice économique manifeste.

Domaine *politique*. Mme Jane Deflou écrit :

« *Nous aimerons, nous femmes, plus tendrement notre* matrie *quand elle n'aura plus pour nous les injustes rigueurs d'un* parâtre. »

A la phrase de Proudhon : « *A la femme, la maison ; à l'homme, la place publique !* » Jeanne Deroin réplique : « *Puisque l'homme, qui a la place publique et la cité, peut avoir la famille, la femme, qui a la maison et la famille, veut aussi la place publique et la cité.* »

Le docteur Mayoux écrit :

« *Si, du fait, nous venons au droit, quiconque a accepté sincèrement la Déclaration des Droits de l'Homme est forcé de reconnaître qu'il n'est pas possible, qu'il est monstrueux de laisser une moitié du genre humain en dehors de la charte commune. La notion de l'égalité des sexes n'est même pas une extension du principe, c'est le principe lui-même avec lequel il faut se hâter de mettre en harmonie l'organisation sociale. Cette notion, sans laquelle il ne saurait plus y avoir de société digne de ce nom, vient seulement de naître et est bien loin encore d'avoir pénétré dans les mœurs. Comme les sauvages qui suspendaient au poitrail de leur cheval les têtes de leurs ennemis vaincus, nos jeunes gens se font une gloire de leurs succès amoureux et tiennent registre des jeunes filles qu'ils ont abusées et séduites, des femmes mariées qu'ils ont détournées de leurs devoirs conjugaux. Les mêmes hommes qui respectent et vénèrent leur mère et leur sœur, qui seraient prêts à châtier toute insulte faite à une femme de leur famille, sont les premiers à mépriser la mère et la sœur d'autrui par une inconséquence analogue à celle des patriotes qui prêchent l'amour sacré de leur patrie et n'ont que haine et insultes pour la patrie de leurs voisins.* »

Mais c'est surtout dans le domaine *sexuel* que les revendications féminines se font de plus en plus pressantes. On en jugera par ce dialogue échangé au cours des débats d'un congrès relativement récent entre M. René Viviani et M. Lucien Le Foyer :

M. Viviani. — Supposons que les futurs époux aient le droit de faire tel contrat qui leur plaira, relativement à leur personne : la femme pourra-t-elle stipuler qu'elle aura un domicile séparé de celui de l'homme ?

M. Le Foyer. — Parfaitement.

M. Viviani. — L'homme et la femme pourront-ils se donner réciproquement la permission, non seulement d'avoir un domicile séparé, mais encore de vivre chacun avec une autre personne?

M. Le Foyer. — Parfaitement.

M. Viviani. — L'homme et la femme pourront-ils s'accorder l'un à l'autre le droit d'admettre, en participation, à leur héritage respectif les enfants qu'il leur plaira d'avoir hors mariage ?

M. Le Foyer. — Parfaitement.

M. Viviani. — L'homme et la femme auront-ils la faculté de se réserver leur liberté personnelle et de convenir que, dans un délai de trois ou cinq ans, chacun pourra répudier son époux ?

M. Le Foyer. — Je n'y vois pas d'inconvénient, pourvu que cette clause soit acceptée par les deux conjoints.

Michel Corday, dans son beau livre : *Sésame ou la maternité consentie* (1), a présenté en termes excellents et avec une rare éloquence, les aspirations de la femme moderne. Clara Mignaud, la propagandiste, après une vigoureuse diatribe contre le mariage qui, « dans nos mœurs, n'est que contrainte, oppression, amertume ou déception », revendique le droit à l'amour pour les deux sexes, et esquisse ainsi la condition et la vie de la femme « experte » !

« Elle suivra le penchant de son cœur et de ses sens, comme l'homme actuel : la nature a donné aux deux sexes les mêmes exigences. Je vois très bien l'avenir : affranchie à la fois de la crainte et de l'hypocrisie, maîtresse de sa destinée, la femme experte connaît l'amour librement. La virginité n'a pas d'importance véritable. Le jour où elle croit enfin trouver le compagnon rêvé, celui près duquel elle espère achever sa vie, elle décide, en pleine conscience, de devenir mère. Ici la maternité est nécessaire à son cœur comme à ses sens. S'est-elle trompée dans son choix ? Elle rompt ; mais les enfants lui restent; elle les élève avec l'aide de l'Etat, ou de son travail. Vous voyez, tout est prévu; c'est très simple.

— Mais ce sera la débauche des jeunes filles ?

— Nullement, car le monde renouvelé n'aura plus nos princi-

(1) Fasquelle, éditeur.

pes ni notre morale. La conduite de la femme ne sera pas plus taxée de débauche que celle de l'homme d'aujourd'hui. D'ailleurs, la liberté n'ira pas jusqu'à la licence. On n'abuse jamais des plaisirs permis. C'est le fruit défendu qui engendre le vice. »

On connaît, d'autre part, les théories si brillamment exposées et défendues par Victor Margueritte dans *La Garçonne* et *Le Compagnon*, deux livres qui feront époque dans l'histoire du féminisme, parce qu'ils marquent une volonté d'évolution.

Cependant j'ai déjà dit que je partageais l'avis de Georges-Anquetil sur le danger actuel de l'union libre. Par conséquent je suis la première à reconnaître l'exagération momentanée de ces théories. Mais à qui la faute ?

« *Cette morale de l'homme avant le mariage* », explique Madame Léontine Zanta dans *La psychologie du féminisme* (1), « *reste encore la sienne après le mariage ; il ne connaît qu'un principe, celui de l'honneur, traduisez en langage égoïste et utilitaire :* l'art de bien mentir et de ne pas tromper ouvertement.

Comment la femme, sans autre formation que celle d'une culture superficielle, sans aucun idéal, ni moral, ni religieux, aurait-elle pu résister à cette contagion de tous les instants ?... Elle fut gagnée, elle aussi, par le microbe de la libre jouissance. Elle voulut à son tour pleine liberté dans l'amour. Si l'adultère est permis d'un côté, il doit être permis de l'autre, et alors à quoi bon le mariage, à quoi bon promettre une fidélité que l'on sait d'avance ne devoir point tenir, et l'on en arrive aux théories de l'amour libre, du divorce, à toutes ces renvendications que les hommes reprochent si aigrement à certaines féministes (qui les professent en effet), alors qu'ils devraient sincèrement se les reprocher à eux-mêmes et reconnaître en toute sincérité que la femme leur rend intégralement la monnaie de leur pièce. Ils n'avaient qu'à réfléchir avant de la leur donner. »

L'idée commune, ici exprimée par M[me] Zanta, que la permission de l'adultère réciproque aboutit à l'union libre souligne la nouveauté de notre thèse, que l'adultère réciproque est parfaitement compatible avec l'état de mariage. Ainsi nous voulons vérifier ce qu'écrivait, en 1895, Edouard Westermark dans son livre monumental : *Origine du mariage dans l'espèce humaine* ;

---

(1) Plon Nourrit et Cie, éditeurs.

« *Le mariage a été soumis à l'évolution, en plusieurs manières, bien que le cours de l'évolution n'ait pas toujours été le même. La tendance dominante de ce processus, en ses phrases récentes, a été l'extension des droits de la femme. La femme n'est plus la propriété de l'homme et, selon les idées modernes, le mariage est, ou devrait être un contrat sur le pied d'une égalité parfaite entre les sexes. L'histoire du mariage est l'histoire d'une relation dans laquelle les femmes ont, graduellement, triomphé des passions, des préjugés et des intérêts égoïstes des hommes.* »

Opinion confirmée par tous les penseurs et sociologues sincères, n'en déplaise à Georges-Anquetil.

Dans son livre « *La faillite du mariage et l'union future* », J.-J. Renaud dénonçait comme une des tares principales du mariage *l'inégalité monstrueuse qui y règne en faveur de l'homme.*

Dans son livre, paru en 1844 : *De l'humanité, de son principe et de son avenir*, Pierre Leroux s'indignait :

« *Nous déclarons la femme, dans une multitude de cas, aussi libre que l'homme. Mais est-il question du lien même du mariage, où il s'agit de nous et de nos mères, de nous et de nos sœurs, de nous et de nos filles, oh ! alors, nous sommes intraitables dans nos lois, nous n'admettons plus d'égalité; nous voulons que la femme se déclare notre inférieure, notre servante, qu'elle jure obéissance!* »

Toute la philosophie du beau livre de Jean Finot « *Préjugé et problème des sexes* (1) » se trouve résumée dans ces trois brèves citations :

« *Une législation spéciale pour la femme n'est qu'un objet de luxe superflu. Abandonnons-lui les mêmes droits, dont bénéficie l'homme et il n'y aura plus de problème féminin...*

...La dissemblance dans l'égalité, *voilà la base de toute la politique sexuelle. La femme a le droit d'exiger et l'homme le devoir de lui accorder les mêmes droits sociaux ou politiques. La concorde entre les membres de l'humanité intégrale et leur marche vers plus de bonheur, en résultera en premier lieu...*

...Et toutes les femmes, mères ou filles, riches ou pauvres devraient jouir des droits personnels égaux à ceux des hommes, impliquant les mêmes avantages, les mêmes privilèges, les mêmes traitements, les mêmes douceurs et les mêmes amertumes de la vie sociale ou politique, de la vie nationale ou de celle qui évolue par-delà les frontières. »

---

(1) Félix Alcan, éditeur.

Il est d'ailleurs piquant de rappeler cette parole de Saint-Jérôme :

« *Ce que la loi divine prescrit à l'un des époux, est par cela même imposé aux deux. Autres sont les lois des Césars, autres les lois du Christ.* »

Car s'ils ont les mêmes devoirs, ne doivent-ils pas avoir les mêmes droits ?

Mme Astié de Valsayre fait entendre le même son de cloche :

« *Il y a le divorce ? Mais ce n'est là qu'un emplâtre sur une jambe de bois. Le seul remède à apporter pour la véritable communion des sexes, c'est ceci :* « Travailler son esprit et son corps, afin d'être les égales des hommes. »

Camille Mauclair, dans l'*Amour physique* proclame ouvertement « *qu'une des innombrables iniquités au milieu desquelles nous prenons notre parti de vivre consiste dans l'inégalité des licences accordées à la femme et à l'homme, relativement à la satisfaction de leurs besoins légitimes.* »

C'est tout le problème que je pose devant l'opinion.

Si j'établis, non pas par des arguties de psychologue en chambre, mais par des arguments de physiologie, empruntés aux plus grands maîtres, que la femme éprouve les mêmes besoins sexuels que l'homme, y compris le besoin de changement, né de la fatigue de l'habitude, j'aurai triomphé, car je ne crois pas qu'on puisse discuter ma loi :

A BESOINS IDENTIQUES, SATISFACTIONS IDENTIQUES, DONC DROITS IDENTIQUES.

Que m'importe alors qu'Alexandre Dumas fils, l'homme du : *Tue-la !* vienne me dire :

« *La femme n'a pas une valeur égale, supérieure ou inférieure à l'homme ; elle est une nature d'un autre genre, comme elle est un être d'une autre forme et d'une autre fonction.* ».

Je répondrai simplement : l'instinct sexuel de la femme a-t-il les mêmes désirs naturels que celui de l'homme ?

Oui ! Eh bien ! alors, il a les mêmes droits à l'assouvissement de ces désirs.

C'est un truisme que je proclame, et cependant il choquera beaucoup de lecteurs. Pourquoi ? Le docteur Mayoux va vous le dire :

« *Nulle part plus qu'en ce domaine n'a régné et ne règne encore le droit du plus fort. L'histoire des relations sexuelles se résume en deux chapitres :*

1° *Asservissement de l'une des moitiés du genre humain par l'autre moitié, de la femme par l'homme;*

2° *Libération lente et graduelle de la femme asservie dans le mariage et dans la société. Il est à peine besoin d'ajouter que, malgré les progrès déjà réalisés, le second chapitre est surtout composé de pages blanches qu'il appartiendra à l'avenir de remplir, de façon à réaliser la pensée de Westermark, citée plus haut.* »

C'est également contre le droit du plus fort et en faveur de l'émancipation complète de la femme que se prononce cette belle page du professeur Forel :

« *Une source d'anomalies sexuelles est due à l'inégalité des droits des deux sexes. Seule l'émancipation complète de la femme pourra la tarir. Chez aucun animal la femelle n'est un objet possédé par le mâle. Nulle part dans la nature, nous ne trouvons de loi esclavagiste qui subordonne de force l'un des sexes à l'autre. Même chez les fourmis, où le mâle, par suite de son immense infériorité psychique, est extrêmement dépendant des ouvrières, celles-ci ne lui imposent aucune contrainte, et il peut s'émanciper sitôt qu'il le veut. Nous avons, du reste, réfuté l'argument qui se base sur l'infériorité mentale de la femme relativement à l'homme.*

L'émancipation des femmes ne veut pas les transformer en hommes, mais veut simplement leur rendre leurs droits humains, je dirais presque leurs droits animaux naturels. Elle ne veut nullement enlever le travail aux femmes ou les en déshabituer. Il serait aussi absurde d'élever ces dernières en bébés gâtés qu'il a été cruel et injuste de les avoir brutalisées comme des bêtes de somme. Nous avons le devoir de leur rendre la position indépendante, avec des droits, devoirs et responsabilités, qui correspondent à leurs attributions normales dans la société.

Leur rôle sexuel est tout particulièrement important et même si prépondérant qu'il leur donne droit aux plus hautes prétentions sociales dans ce domaine. Nous voulons simplement déclarer catégoriquement, en nous fondant sur les faits les plus évidents, que, dès que les femmes auront acquis dans la société des droits et des devoirs égaux à ceux des hommes (naturellement en rapport avec les dif-

férences sexuelles), c'est-à-dire dès qu'elles pourront réagir librement à leur façon, d'après leur génie féminin, d'une manière aussi décisive que les hommes sur les destinées de la communauté, une racine fondamentale des abus sexuels actuels aura été supprimée. En cela nous sommes en accord complet avec Westermarck, avec le philosophe Charles Secretan et avec bien d'autres personnalités éminentes. Heureusement que l'exigence (postulat) ci-dessus formulée déjà longtemps (1905) avant la guerre mondiale est aujourd'hui (1919) en train d'être rapidement exécutée dans le monde entier.

La différence qui existe entre les deux sexes ne fournit aucun motif raisonnable à l'homme pour accaparer à lui seul tous les droits sociaux et politiques. Le monde extérieur et nos semblables, desquels et pour lesquels nous vivons de corps et d'âme, sont les mêmes pour la femme et pour l'homme, de sorte que, même là où la mentalité d'un des sexes est en moyenne un peu plus élevée que celle de l'autre, le premier n'en peut déduire le droit de refuser au second la liberté de vivre et d'agir au point de vue social selon son propre génie.

Les deux sexes sont différents l'un de l'autre à beaucoup d'égards, cela est certain. Par contre, toute contrainte légale, et par conséquent artificielle, de l'un par l'autre a pour effet d'entraver le libre développement de tous deux. Chacun possède de par la sainte nature le droit d'envisager le monde et de se l'assimiler selon son esprit. Il pourra développer ainsi sa personnalité de façon à ce qu'elle ne s'étiole ni ne s'atrophie comme celle d'un animal domestique à l'écurie. Seul le droit du plus fort, dressé et cultivé par un préjugé inconscient et borné, peut nier ou méconnaître ces faits. »

C'est pour faire sentir au mâle l'odieux de l'exploitation de sa force et la puissance de la tentation de la femme de faire *la même chose que lui* qu'a été écrit ce scénario célèbre, que rappelle Mme Zanta :

« *Il quitte son foyer, se désintéresse de sa femme et de son enfant : elle fera de même. Pas à pas, comme l'esclave suit son maître, elle suivra son époux, endossera comme lui un habit de mascarade, se fera courtiser en cabinet particulier par un inconnu, tout près de l'infidèle ; elle poussera le raffinement de la vengeance jusqu'à commander le même menu, qu'elle paiera magnifiquement comme une grande dame. Puis, de retour chez elle, devant son époux, bien en face, elle criera sa faute, pour que l'homme se réveille avec son instinct de mâle, qu'ont con-*

sacré, comme un droit, de longs siècles de privilèges. Il souffrira par vanité, aussi par orgueil, et la femme sera vengée. Et voilà comment les Francine, et il y en a beaucoup, reviennent aux principes mêmes du féminisme : l'unité de morale pour les deux moitiés du genre humain. »

Je ne puis donc me rallier, parce que je la crois fausse, à cette assertion de Jousky : « *Quand une femme demande plus de liberté que celle qui lui est accordée par les lois et l'usage, regardez bien au fond de sa demande, et vous y lirez : « Je veux, comme l'homme, avoir le droit de choisir et de changer. » Puis, regardez plus au fond encore, et vous lirez : « Je veux avoir le droit d'être libertine* ».

Je m'entends en disant que cette boutade est fausse, non pas parce que la revendication de la liberté sexuelle de la femme ne tend point au changement, comme celle de l'homme, mais parce que je n'admets pas qu'on appelle ce changement du libertinage. Ou alors, puisqu'il est naturel, c'est que c'est la nature qui est libertine ! Et dans ce cas, nul ne saurait rougir d'être libertin, puisque l'anormal serait au contraire l'être qui ne revendiquerait pas le droit d'être libertin !

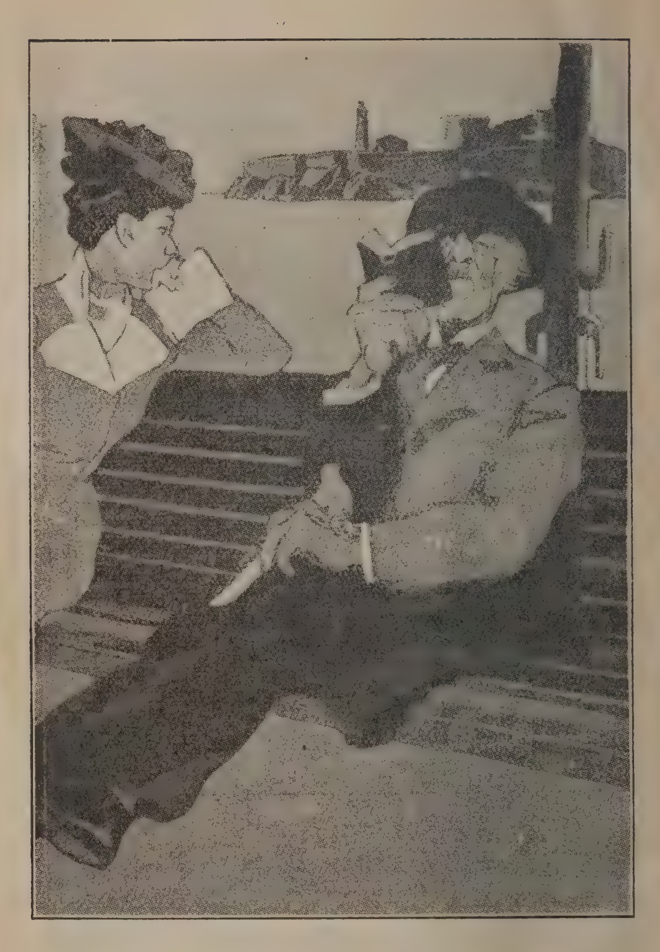
La vérité, c'est qu'en effet — appelez la chose du nom que vous voudrez : droit, tolérance, indulgence, liberté, peu m'importe ! — les mêmes mœurs permises à l'homme doivent l'être à la femme, *son égale*. Et j'aime assez l'ironie d'Henri d'Alméras, quand il écrit, en parlant des maris pendant la guerre :

« *Les confiants ont été, je crois, par une grâce d'état, les plus nombreux. Ils sont restés imperméables à toute idée de défiance. Ils ont trompé, à l'occasion, leurs femmes, sans éprouver la moindre appréhension d'être trompés par elles, sans se douter qu'elles pouvaient avoir les mêmes raisons de les tromper.* »

Plus encore, nous le verrons plus loin, mais n'anticipons pas. Contentons-nous de rappeler, après Balzac, qu'un homme n'a jamais pu élever sa maîtresse jusqu'à lui ;



LA CACHETTE DÉCOUVERTE, d'après FRAGONARD.



VOYAGE DE NOCE

— Combien heureux, très certainement, tu aurais été avec ma mère !

Composition de E. THONY (*Simplicissimus*, de Munich).

mais qu'une femme place toujours son amant aussi haut qu'elle. « *Je puis faire des princes et vous ne ferez jamais que des bâtards !* » est une réponse étincelante de vérité.

Et concluons brièvement :

Eve n'a jamais déchu. Homme, tu ne l'estimeras jamais trop : elle est ta mère ; elle est celle de tes enfants !

Songe d'ailleurs, que si tu connaissais l'hébreu, tu saurais que, pour la plupart des auteurs, ADAM signifie : « *terre* » et EVE : « *la vie* ». Si donc Dieu a désigné les êtres par leur essence, c'est que l'homme est d'une nature plus grossière que la femme. Puis Eve fut formée du corps de l'homme, c'est-à-dire d'une matière déjà vivante, animée du souffle de Dieu ; Adam au contraire fut fait d'une motte de terre, hors du Paradis terrestre, dans un pré champêtre (*in agro rurali*). Enfin Dieu a commencé par les ouvrages les plus grossiers pour s'élever aux formes les plus achevées et les plus parfaites. Or la femme est précisément sa dernière œuvre, son chef-d'œuvre, et Jean Rameau l'a chanté !

Alors de quel droit refuserais-tu à cet être les libertés que tu t'accordes à toi-même ? Cette simple éventualité choque tellement la notion d'équité qui est innée en nous que, parmi les réponses envoyées à Georges-Anquetil lors de son enquête sur la polygamie, indépendamment de celle de J.-H. Rosny dont j'ai parlé dans mon avant-propos, je souligne celle de Jean-Bernard :

> *Si vous accordiez plusieurs femmes légitimes au même mari, de quel droit refuseriez-vous plusieurs maris légaux à une même femme? Vous me répondrez qu'en fait, vous connaissez plusieurs exemples notoires, moi aussi. Le cas n'est pas nouveau, et il y a longtemps qu'Alexandre Dumas fils a écrit :* « Le mariage est une chaîne si lourde qu'on se met souvent trois pour la porter. »

Si donc vous réclamez le droit à la polygynie, qui est la polygamie des hommes, accordez-nous réciproquement la polyandrie, qui est la polygamie des femmes. Car, comme l'écrit le docteur Toulouse, « *la femme réclamera une égalité de plus en plus complète dans les rapports des sexes.* »

Et il n'y a plus égalité si un sexe conserve un privilège.

L'amour de la femme connaît-il des lois plus rigides que l'amour de l'homme ? Non, n'est-ce pas, puisqu'il est soumis aux mêmes caprices. Donc il ne doit pas connaître d'autres chaînes.

Tenez, lisez cet extrait du dialogue de la dernière scène de la délicieuse pièce de Pierre Mortier : *Le verbe aimer.* Je ne saurais mieux conclure :

JEANNE. — *Je ne suis pas plus coupable que toi, nos fautes se valent. Pourquoi ta trahison serait-elle moins grave que la mienne? Je t'ai pardonné, moi.*

ROBERT. — *Ce n'est pas la même chose.*

JEANNE. — *Ce sont les hommes qui disent ça; c'est exactement la même chose. Crois-tu donc que nous n'ayons pas les mêmes faiblesses, les mêmes tentations, les mêmes désirs que vous ? Et pourquoi veux-tu que nous soyons plus fortes que vous pour y résister ? Nous sommes aussi coupables lorsque nous succombons, nous ne le sommes pas plus. Pourquoi auriez-vous le droit de trahir et pas nous ? Je pourrais te dire que je t'ai trompé pour me venger, parce que tu m'avais trompée. Ce n'est pas vrai. A ce moment, j'ignorais ta faute, je te croyais fidèle.*

ROBERT. — *Et tu as pu...*

JEANNE. — *Oui... et cependant, cela ne m'a jamais empêché de t'aimer, de veiller à ton bonheur, d'être une bonne maîtresse de maison, de te faire un intérieur agréable et même de souffrir horriblement quand j'ai appris ta trahison.*

ROBERT. — *Alors, pourquoi m'as-tu trompé si tu m'aimais?*

JEANNE. — *Tu ne m'aimais donc plus quand tu m'as trompée ?*

ROBERT. — *Si.*

JEANNE. — *Alors !*

Alors, puisqu'elle peut les aimer tous deux à la fois, c'est qu'une femme peut avoir en même temps, un mari et un amant légitime, tout comme le mari peut avoir à côté de sa femme, une maîtresse légitime ! Ce ne saurait, en tout cas, être pire, pour eux, que le mariage moderne...

TROISIÈME ÉTUDE

LA FEMME ET LE MARIAGE ACTUEL

« *La liberté de la femme finit où le mariage commence.* »

(Professeur Gide)

« *La femme appartient à l'homme comme l'arbre fruitier est la propriété du jardinier qui le cultive.* »

(Napoléon Ier)

« *Le divorce entre le mariage et l'amour s'envenime avec le temps.* »

(Jean Finot)

« *Quand les jeunes filles auront passé par le mariage, elle verront qu'il n'y a pas de quoi rire.* »

(Mme de Maintenon)

« *Il y a beaucoup de femmes qui, le lendemain du mariage, sont veuves du mari qu'elles s'étaient imaginé.* »

(Maurice Donnay)

« *Eh, que pouvait-elle savoir quand je l'ai prise, puisqu'elle n'avait pas encore quinze ans et qu'on avait jusque-là veillé avec le plus grand soin à cé qu'elle ne pût voir, entendre, apprendre que le moins de choses possible ? N'était-ce pas assez de trouver en elle une femme qui sût filer la laine pour tisser des vêtements et surveiller le travail des servantes ?* »

Il y a deux mille ans que l'Athénien Ischomaque s'exprimait ainsi.

Nos mœurs ont-elles évolué depuis ? Non ! Beaucoup d'hommes, Georges-Anquetil peut-être, en sont encore à cette définition que donnait Xénophon des devoirs de la femme mariée :

« *Elle doit ressembler à la reine abeille, ne pas sortir de la maison, exercer une surveillance active sur les servantes, leur distribuer leurs tâches diverses, recevoir les provisions et les mettre en ordre, serrer avec soin tout ce qui n'aura pas été employé, ranger avec soin tous les ustensiles de cuisine et les tenir bien propres, etc.* »

Cette définition du mariage était déjà odieuse aux femmes grecques, et c'est contre elle que s'élevaient avec fureur les Lysistrata, avec le sourire les Aspasie. A preuve les conseils que j'ai déjà cités de la célèbre courtisane.

J'ai également parlé des revendications des femmes égyptiennes. Voici le télégramme du Caire du 21 juin 1923 auquel je faisais allusion ; il est publié dans le numéro du 22 juin des *Nouvelles d'Alger :*

« *Interviewée par un rédacteur de l'* « *Epoco* », *Mme Hoda Charaoui pacha, déléguée égyptienne au Congrès international féministe, a déclaré que les femmes égyptiennes demandent une plus grande liberté et une plus grande instruction ; que l'âge de pouvoir contracter mariage soit fixé à seize ans au moins et que les parents soient obligés de faire connaître à leurs filles leur fiancé.* »

Il est bon que les générations de l'avenir sachent où en est l'humanité du XXe siècle, au point de vue de l'émancipation de la femme ! Il est bon que je brosse un rapide tableau des conditions dans lesquelles continue à se conclure le mariage, afin qu'on sache bien au moins s'il est, pour la femme, compatible avec la moindre parcelle de bonheur et qu'on s'explique le peu d'enthousiasme de toutes les époques pour l'état matrimonial monogame.

L'Amour qui se marie aussitôt bat de l'aile.
Car c'est un sort presque fatal :
Qui dit mariage dit transes,
Soucis, ennuis, mornes souffrances,
Cruels soupçons, malheur final.

Tantôt l'homme, tantôt la femme
Trichent au jeu, les deux parfois.
Tissu d'hymen, mauvaise trame !
Cela s'effile entre les doigts.
J'ai consulté mâles, femelles,
Gens de tous poils, de tous métiers :
Les pigeonneaux, les vieux routiers,
Les blonds, les bruns, les roux, les laides et les belles;
Consensus omnium : tous ont levé la main !

Nous croyons cependant que, tel qu'il continue à être compris, ce soit surtout pour la femme que le mariage n'est pas drôle. Arnolphe en prévenait jadis loyalement Agnès. Il pourrait, avec autant de vérité, lui renouveler cet avertissement aujourd'hui :

Le mariage, Agnès, n'est pas un badinage :
A d'austères devoirs le rang de femme engage :
Et vous n'y montez pas, à ce que je prétends,
Pour être libertine et prendre du bon temps.

. . . .

Du côté de la barbe est la toute puissance,
Bien qu'on soit deux moitiés de la société,
Ces deux moitiés, pourtant, n'ont pas d'égalité :
L'une est moitié suprême et l'autre est subalterne;
L'une en tout est soumise à l'autre qui gouverne,
Et ce que le soldat, dans son devoir instruit,
Montre d'obéissance au chef qui le conduit,
Le valet à son maître, un enfant à son père,
A son supérieur le moindre petit frère,
N'approche point encor de la docilité,
Et de l'obéissance, et de l'humilité,
Et du profond respect où la femme doit être
Pour son mari, son chef, son seigneur et son maître.
Lorsqu'il jette sur elle un regard sérieux,
Son devoir aussitôt est de baisser les yeux,
Et de n'oser jamais le regarder en face,
Que quand d'un doux regard il lui veut faire grâce.
C'est ce qu'entendent mal les femmes d'aujourd'hui
Mais ne vous gâtez pas sur l'exemple d'autrui.
Gardez-vous d'imiter ces coquettes vilaines
Dont par toute la ville on chante les fredaines,
Et de vous laisser prendre aux assauts du malin,
C'est-à-dire d'ouïr aucun jeune blondin.
Songez qu'en vous faisant moitié de ma personne,
C'est mon honneur, Agnès, que je vous abandonne,

Que cet honneur est tendre, et se blesse de peu ;
Que, sur un tel sujet, il ne faut point de jeu ;
Et qu'il est aux enfers des chaudières bouillantes,
Où l'on plonge à jamais les femmes mal vivantes.
Ce que je vous dis là ne sont pas des chansons,
Et vous devez du cœur dévorer ces leçons.
Si votre âme les suit, et fuit d'être coquette,
Elle sera toujours, comme un lis, blanche et nette :
Mais, s'il faut qu'à l'honneur elle fasse un faux bond
Elle deviendra lors noire comme un charbon ;
Vous paraîtrez à tous un objet effroyable,
Et vous iriez un jour, vrai partage du diable,
Bouillir dans les enfers à toute éternité,
Dont vous veuille garder la céleste bonté !

Vous retrouvez, dans ces vers, la *vis comica* qui joint toujours, chez Molière, sa féroce ironie à son gros bon sens, comme dans ces conseils de sagesse qu'il donnait aux parents de tous les temps :

Sachez que d'une fille on risque la vertu,
Lorsque dans son hymen son goût est combattu ;
Que le dessein d'y vivre en honnête personne
Dépend des qualités du mari qu'on lui donne ;
Et que ceux dont, partout, on montre au doigt le front
Font leurs femmes souvent ce qu'on voit qu'elle sont.
Il est bien difficile, enfin, d'être fidèle
A de certains maris faits d'un certain modèle ;
Et qui donne à sa fille un homme qu'elle hait
Est responsable au ciel des fautes qu'elle fait.

Malheureusement, je crois que plus nous allons, plus les conditions de la vie moderne rendent le mariage difficile, car les exigences économiques priment plus que jamais les élans du cœur, et non seulement la funeste dot conditionne souverainement les unions, mais encore les hommes, se mariant de plus en plus tard, peuvent de moins en moins prétendre à satisfaire chez leur femme leur droit à l'amour physique. Pauvre vieux mari dont on a dit :

« *On ne se servira que d'un même flambeau*
« *Pour le conduire au lit et du lit au tombeau !* »

Mais aussi pauvre jeune femme !

N'aurait-on pas le droit, dit le Dr Caufeynon, *de reprocher à nos institutions de n'accorder aucune garantie sociale positive à une jeune fille, victime de l'ambition que des parents avides font passer au printemps de sa vie, dans le lit d'un mari hideux ou d'un vieillard décrépit.*

« Vieillard irréfléchi qui, à l'exemple de nos anciens partriarches, cherchez à soutenir votre existence par l'haleine des jeunes filles et la transpiration qui émane de leurs corps, soyez assez juste, du moins, pour ne pas trouver extraordinaires certains tourments que vous vous créez vous-même. N'oubliez pas que, si la nature a comblé de tous ses dons votre jeune épouse, c'est dans l'intention secrète qu'elle devienne la tige d'une postérité saine et vigoureuse; et que si nos lois ont été assez injustes pour l'immoler à vos vains caprices, la raison, l'excuse de soupirer après le nom sacré de mère et de porter ses désirs vers les jouissances autorisées par toutes les lois pour la perpétuité de l'espèce... Je pense que vous m'aurez facilement compris ! »

Oui, mon cher docteur, tout le monde vous entend et comprend très bien : c'est la thèse de l'amant légitime que vous soutenez là !

Or le nombre des cas où vous l'admettez vous-même ne peut que croître, car voici l'opinion de Forel :

« Le manque d'argent et les salaires insuffisants diminuent de plus en plus le nombre des mariages dans les grands centres, tandis que chez les sauvages, et en partie aussi chez nos paysans, les femmes et les enfants sont une des sources principales de la richesse, parce qu'ils travaillent et ont peu de besoins. Chez le bourgeois, au contraire, la femme est avant tout coûteuse, de même que l'éducation des enfants. Pour l'homme, la durée de l'éducation intellectuelle et professionnelle, ainsi que le service militaire, rendent le mariage de plus en plus tardif, et le célibat est pour lui obligatoire au moment où ses appétits sexuels sont le plus puissants. Donc, plus la civilisation s'élève, plus les deux sexes se marient tard. »

Et nous avons vu précédemment que lorsque Monsieur ne peut plus, Madame, elle, peut encore !

Aussi un quatrain populaire dit-il :

Quiconque a soixante ans vécu
Et jeune fille épousera,
S'il est galeux, se grattera
Avec les ongles d'un cocu.

Mais me contesterez-vous le droit de la femme à l'amant légitime dans les cas également si nombreux des mariages d'argent, où la jeune fille, difforme ou infirme, borgne ou sourde, achète un homme qui se vend, et que je ne puis appeler autrement qu'un maquereau légal.

Car je suis moins pudibonde que l'auteur de *Paris-Mariage*, paru en 1854 dans la collection des *Petits-Paris*, et qui écrivait :

« L'Allemand Jean-Paul Richter dit quelque part que l'amour est comme les pommes de terre ; qu'il y a sept ou huit manières de l'accommoder.

Ne pourrait-on pas dire aussi qu'il y a sept ou huit manières d'interpréter la morale ?

Un jeune homme a une maîtresse qu'il aime depuis longtemps, il reçoit de l'argent de cette femme. On le sait; il est déshonoré, il est flétri d'un nom que ma plume se refuse à écrire, il est entretenu.

Voici une jeune fille que vous ne connaissez pas ; vous lui faites votre cour, vous l'obtenez en mariage; elle vous apporte deux, trois, quatre cent mille francs ; chef de la communauté, vous faites de cet argent ce que bon vous semble, et vous êtes un honnête homme.

Faites comprendre cette subtilité à un sauvage ! »

Le professeur Auguste Forel, avec son courage habituel, s'est franchement expliqué sur cette question :

«Le mariage d'argent est la forme moderne ou, si l'on veut, le dérivé du mariage par achat. Autrefois, on achetait une femme et l'on vendait sa fille. Aujourd'hui on se vend à une femme et l'on achète un gendre. L'amélioration consiste en ce que l'acheteuse et l'acheté ne se trouvent plus l'un vis-à-vis de l'autre dans la position de propriétaire et d'objet possédé. Néanmoins le mariage d'aujourd'hui donne lieu à bien des trafics, des spéculations et des exploitations de nature fort malpropre.

La prostitution, le mariage d'argent et le concubinage vénal sont, chacun à sa façon, des éléments de corruption et de décadence qui, combinés à l'alcool, aux jeux de hasard, à la spéculation, à la poursuite de l'argent et au luxe en général, menacent de préparer l'effondrement de notre culture moderne.

Un homme bien élevé et instruit, mais sans argent, qui voudrait par exemple se marier étant étudiant pour éviter la prostitution ou d'autres égarements de ce genre, qui voudrait vivre avec sa femme dans une chambre, sans le moindre apparat, chacun travaillant de son côté, trouverait bien difficilement une fille bien élevée qui

consentît à le suivre dans cet ordre d'idées et dans ce projet. Tout doit se passer selon la mode, la coutume et les préjugés de la classe où l'on vit, ce qui la plupart du temps rend le mariage impossible tant qu'on n'a pas ce que l'on appelle une position. Personne cependant ne jettera la pierre au même étudiant s'il vit en concubinage avec une grisette qui lui permettra de réaliser son désir. Pourquoi les mêmes moyens d'existence qui permetent le concubinage ne pourraient-ils suffire au mariage ? Par cette question, je veux simplement indiquer un problème sur lequel nous reviendrons, tout en faisant toucher du doigt l'ulcère qui ronge notre vie sexuelle moderne.

Par mariage d'argent on entend le mariage qui se conclut sur des calculs d'intérêt et non sur l'amour. Il ne s'agit pas toujours en réalité d'une somme d'argent. La position, le nom, les titres, les convenances viennent compliquer la question et la nuancer.

Dans pareil trafic on spécule fréquemment sur les héritages. Le plus souvent, ce sont des hommes qui cherchent une femme valant tant ou tant, et, ce faisant, ils se trompent grossièrement dans leurs calculs, parce qu'ils ne comprennent ni la valeur, ni la nature du vrai caractère de leur future.

Le mariage d'argent ne se conclut pas seulement en grand, chez les riches, mais aussi journellement en petit, parmi le peuple, chez les paysans, chez les ouvriers même. Il constituent partout l'un des éléments corrupteurs principaux des rapports sexuels et de la procréation. De braves servantes, qui ont réussi à épargner quelques centaines de francs, sont souvent épousées en vue de cette petite somme, puis abandonnées, lorsque le digne époux l'a dissipée.

...Pour ne pas tomber dans les banalités, nous ne poursuivrons pas dans ses détails ce thème, déjà si usé dans les romans modernes et dans les bavardages de salons, et nous terminerons en constatant simplement que ce système vénal ouvre la porte toute grande à l'hypocrisie, à la tromperie et aux abus de toutes sortes. Ce n'est pas sans raison qu'on a flétri le mariage d'argent du terme de prostitution fashionable. »

Il y a déjà cent ans, Fourier disait :

« *Dans le mariage, le mari et la femme se vendent vertueusement ; et de même qu'en grammaire deux négations valent une affirmation, l'on peut dire qu'en négoce conjugal deux prostitutions valent une vertu.* »

Aujourd'hui Charles Turgeon nous répète :

« *Le temps doit finir des mariages d'argent, des spéculations d'ambition, des marchés de convenance. Le mariage est un contrat sordide ou un guet-apens criminel.*

Laissons l'amour s'épanouir en pleine liberté, sans objecter qu'il peut être volage ; car on nous répondrait, comme l'héroïne d'un roman féministe anglais, que l'inconstance est la manifestation du développement humain « dans sa plus riche diversité (1) ».

Mais le temps des mariages d'argent n'en finit pas plus pour cela ; bien au contraire. Se marier, c'est, plus que jamais, pour la femme, se vendre, au moins, dans le meilleur des cas, contre la table et le logement (2). Et, pour beaucoup de penseurs contemporains, ce trafic est un avilissement. Les mariages d'inclination sont des contes bleus. De part et d'autre, on ne se recherche, on ne s'unit que par intérêt et le mariage est un marché qui ne va point sans marchandage. Et voici la conclusion très grave qu'en tire Sébastien Faure :

« *Puisque, au lieu de se donner sans condition, sans calcul, sans arrière-pensée, suivant l'impulsion naturelle des affinités instinctives, chacun des deux conjoints compare ce qu'il vend à ce qu'il achète et ne consent à donner qu'à la condition de recevoir, neuf fois sur dix, le mariage n'est, à proprement parler, qu'une forme spéciale et respectée de la prostitution.* »

Et sur ce point, le socialisme ne pense ni ne parle autrement que l'anarchisme. Pour M. Gabriel Deville, « *le mariage n'est, dans son ensemble, que la prostitution par devant le maire* », puisqu'au sens élémentaire du mot, la prostitution consiste « *dans la subordination des rapports sexuels à des considérations financières* ».

L'auteur lui-même du Féminisme français convient que le mariage est réduit, comme dit M. Sébastien Faure, à

---

(1) *Jude l'obscur*, par Thomas Hardy.

(2) Lire à ce propos le curieux article « *La crise allemande vue à travers les Petites annonces* », paru dans le numéro d'*Excelsior* du 17 juillet 1923. L'auteur, M. Ambroise Got y reproduit quantité de petites annonces publiées dans les quotidiens de Berlin et faites par de jeunes Allemandes offrant toutes des dots mirifiques... et un logement ! C'est qu'en Allemagne aussi la guerre a fait du fiancé mâle un objet rare.

« un contrat parcheminé dont les articles sont tout et le signataire à peu près rien. » Tel se marie pour faire une fin, tel autre pour redorer son blason ; celui-ci pour payer son étude, celui-là pour relever son crédit. La dot est la grosse affaire du mariage.

« Une fille est jolie », écrivait déjà Alphonse Esquiros dans les *Vierges martyres, « elle a de l'esprit et de la jeunesse; ses parents qui sont à l'aise, n'ont cessé, depuis l'âge de quinze ans, de lui représenter le mariage comme une affaire d'intérêt. On lui ménage, un jour, la connaissance d'un homme tout à fait indifférent pour elle. La jeune fille, peu au fait des charges du mariage et n'en prévoyant que les bénéfices, c'est-à-dire une parure, un châle plus long, des plumes à son chapeau, des bagues au doigt, et le droit de s'appeler* Madame *devant ses compagnes curieuses, se soumet, les yeux bandés, à la volonté de ses parents.*

D'autres fois, c'est une orpheline qui a déjà un amour dans le cœur : elle a lutté pour cet amour; mais son courage est à bout. L'âge vient, les réflexions sérieuses la gagnent peu à peu. Un jour, après une longue résistance, l'occasion aidant, elle cède au mariage, comme une autre, faute de pain, cèderait au déshonneur. La nuit de noces, elle aborde en victime soumise, le lit, tombeau de son innocence, et s'étend froidement sous le drap nuptial comme sous un drap mortuaire.

Quelle fidélité voulez-vous raisonnablement exiger, pour l'avenir, de semblables unions ? La contrainte dans le mariage conduit inévitablement à l'adultère.

Quelques femmes mariées à un homme qu'elles n'aiment point essaient même, dans certains cas, de lui résister, mais c'est une lutte sourde et obscure qui finit souvent sous les coups de cravache et les talons de botte, derrière les rideaux de l'alcôve.

Quoi qu'il en soit, nous le disons ici: point de liberté pour la femme hors du mariage, de la famille, du toit conjugal: s'en écarter, ce serait vouloir pour elle recommencer l'esclavage. L'abolition du mariage et de la famille serait, pour elle, le commencement d'une ère rétrograde. Elle redeviendrait ce qu'elle fut avant la société : un simple objet de convoitises, une créature quelconque destinée à subir, dans les temps de rut, l'impétuosité du mâle. »

C'est parce que je partage cette opinion de M. Esquiros que l'union libre serait néfaste à la femme, que je veux, pour elle, le mariage, mais un mariage élargi, harmonisé avec ses besoins sexuels. Car si M. Esquiros lui-même, partisan, comme on le voit, du mariage, convient qu'aucune fidélité ne peut être exigée dans nos mariages moder-

nes, parce que la contrainte conduit à l'adultère, de quel droit refuserez-vous l'amant légitime à la femme qui a acheté son mari ? Vous le lui accorderez, comme vous l'avez accordé à celle qu'on marie à un vieillard, parce que vous ne vous sentirez pas le courage de plaindre l'impuissant ou le maquereau cocus !

— Mais, me direz-vous, tous les hommes, Dieu merci ! ne rentrent pas forcément dans ces deux catégories !

— C'est rigoureusement exact. Mais tous veulent épouser une jeune fille, bien élevée, donc ignorante non seulement de la pratique, mais même de la théorie de la vie sexuelle. Voyons donc ce qui va résulter de cette union. Et demandons-le à l'*Histoire de très joyeux, très illustre et très aimé seigneur le vingt et unième arrondissement, par* Messire Arlequin (le livre a paru en 1865). Le chapitre est intitulé : Histoire d'Edgard et d'Henriette :

I

A vous, madame, qui êtes une très digne femme, avec vos quarante-cinq ans, vos chapeaux à plumes, et le sirop de vos soirées fréquentes; à vous, mère d'Henriette, j'adresserai cette question :

Croyez-vous, oui ou non, une certaine dose de pudeur à votre fille ? Ne vous fâchez pas — vous ressemblez à une patte de homard cuit quand vous êtes en colère, — et répondez-moi : oui, sans m'arracher les yeux.

Si vous n'avez jamais pensé à cela, vous êtes très coupable; c'est que votre grossesse n'a été pour vous qu'une bouffissure désagréable, qui n'a rien fait tressaillir en vous; c'est que vous avez fait un enfant comme un furoncle jette son germe, après l'avoir conçu sans autre sentiment que dix minutes de belle humeur, ce qui constitue pour la famille une origine passablement brutale et stupide.

Si, au contraire, vous avez réfléchi à cette pudeur de votre enfant, grand tant pis pour votre noble dignité; car vous avez fait un vilain commerce en donnant Henriette à un homme qu'elle n'aimait pas, puisqu'elle ne le connaissait pas.

Elle l'aimait, dites-vous?

Oh ! Oh !

Savez-vous bien quelle énormité vous venez de dire ?

S'il vous faut un axiome d'honnêteté, je vous dirai, excellente mère, que la jeune fille ignorante qui, après trois semaines de

connaissance, se trouve conjugalement déshabillée côte à côte avec un homme, est une...

Mais, passons.

Donc, Henriette est une fille douée de beaucoup de pudeur. Très bien !

II

Honnête maman, collez votre gros œil à cette serrure et regardez:

Voilà un homme et une jeune fille qui ne se connaissent pas.

L'homme embrasse la jeune fille, laquelle y est obligée;

L'homme arrache un fichu et découvre les épaules frissonnantes de honte, mais qui n'ont pas le droit de résister;

L'homme écarte des broderies que la jeune fille ne peut retenir; c'est signé;

L'homme...

Mai j'ai recours à votre expérience pour suppléer à ce qui manque ici, et puis, du reste, on a soufflé la lumière.

Non, pardieu ! je m'étais trompé : le goujat a gardé la bougie allumée !

N'est-ce pas, belle maman, qu'elle doit être mourante de honte, cette pauvre fille, et qu'elle est véritablement souillée ?

Qui ? que dites-vous ? ah ! j'entends, vous me demandez pourquoi elle n'appelle ni se sauve ?

Ah ! ah !... mais, vieille folle, cette jeune fille est Henriette, et, comme vous l'avez mariée, elle appartient à Edgard qui l'a payée de son nom, comme Mlle Omnibus appartient pour six heures à un ivrogne qui l'a payée de ses cent sous !

Le prix change, la chose est la même !

Oui, cette fille est la vôtre que vous avez privée de ce magnifique faux-fuyant d'une sublime morale :

REMITTUNTUR EI PECCATA MULTA, QUONIAM DILEXIT MULTUM.

Traduction exacte :

L'AMOUR EST L'EXCUSE DU MARIAGE.

III

Au bout de quelque temps, Henriette qui s'est habituée, car on s'habitue — demandez à Mlle Omnibus... ou à votre fille (vous les avez assimilées) — Henriette, donc, commence à se dire :

Ah ! çà, pourquoi suis-je la femme de ce bonhomme qui mange mes rentes, plutôt que celle du petit un tel qui a de si belles moustaches ? Bah ! maintenant que le premier pas est fait !...

Oui : un tel mari n'est, souvent, que le premier pas.

De commodes maris ont cette charge étrange
De nous tirer du feu les marrons que l'on mange.

Il est vrai qu'Edgard, de son côté, s'est livré à ce monologue :

Ah ! enfin j'ai donc de l'argent, et je vais pouvoir être reçu

chez Gredinette qui interprète, dit-on, si bien, certains passages de Rabelais !

Et voilà, mère prudente, le gâchis à quatre que vous avez autorisé.

Et Henriette aura des enfants maudits avant leur naissance.

Et voilà la parabole du péché originel : Eve a été condamnée parce qu'elle a mordu sans faim à la pomme de gourmandise.

Le Prince de Ligne, dans *Mes écarts ou une tête en liberté*, avait déjà dénoncé l'indécence de nos mariages.

« *C'est, dit-il, à force d'aimer la décence que je déteste celle qu'on appelle ainsi. Voici comment on l'arrange. On apprend à une fille à ne pas regarder un homme en face, à ne pas lui répondre, à ne jamais demander comment elle est venue au monde. Arrivent deux hommes noirs, avec un homme brodé sur toutes les tailles. On lui dit : Passez la nuit avec Monsieur. Ce monsieur, tout en feu, brutalement, fait valoir ses droits, ne demande rien mais exige beaucoup : elle se lève en pleurs, tout au moins, et lui tout en eau. S'ils se sont dit un mot, c'est pour quereller. Ils ont mauvais visage tous les deux, et sont déjà portés à se prendre en guignon. Le mariage commence toujours ainsi sous d'heureux auspices. Toute la pudeur est déjà partie : est-ce la pudeur qui peut alors empêcher cette jolie femme d'accorder par goût à celui qu'elle aime ce qu'elle a accordé par devoir à celui qu'elle n'aime pas ? Et voilà l'engagement le plus sacré des cœurs profané par des parents à un notaire.* »

Je parlais, il y a un instant, de la situation invraisemblable des jeunes fiancées Egyptiennes, mais voici un extrait de dialogue de la comédie célèbre « *Le cœur et la dot* », que Félicien Mallefille pouvait écrire en 1852. (La scène se passe entre Mme Desperriers et sa nièce Adèle) :

Mme DESPERRIERS. — *Petite, j'ai à vous annoncer une excellente nouvelle. Je vous marie.*

ADÈLE. — *Déjà !*

Mme DESPERRIERS. — *Vous ne me demandez pas le nom de votre futur ?*

ADÈLE. — *N'aimant personne, je ne désire rien savoir.*

Mme DESPIERRIERS. — *Mais vous allez sauter de joie quand je vous aurai dit son nom.* (Une pause). *M. Chavarot.*

ADÈLE. — *M. Chavarot ? Mais, grand'maman, je n'aime pas M. Chavarot.*

Mme DESPIERRIERS. — *Vous l'aimerez plus tard.*

ADÈLE. — *Jamais.*

Mme Desperriers. — *Et quand même ! on ne se marie pas pour s'aimer.*

Adèle. — *Pourquoi faire alors ?*

Mme Desperriers. — *Pourquoi faire ? Pour vivre ensemble, donc !*

Pensez comme ces jeunes gens (et surtout cette jeune femme) pourront être heureux. Devinez, si la première nuit est déjà épouvantable pour celle qui aime, ce qu'elle aura d'atroce pour celle-là qui n'aime pas !

« *Le soir venu,* dit M. Legouvé, *quelle impression ne doit pas produire sur l'esprit d'une jeune fille, tremblante, délicate, nerveuse, cette grossière attaque ? Quelle image de l'amour va se graver dans son esprit ? Il en est à qui cette sauvage prise de possession a inspiré une telle horreur qu'elles en sont restées frappées d'incurables souffrances et que ce souvenir seul éloigne de leur mari. Est-ce ainsi que dans le monde s'approchera de la jeune femme l'homme qui tentera de lui plaire ? Est-ce sous cette forme qu'il lui représentera l'amour ?* COMMENT POURRA-T-ELLE RÉSISTER, *quand, au lieu d'une agression nocturne et soldatesque, elle rencontrera des regards pleins de respect, qu'elle entendra des paroles suppliantes et prononcées tout bas, qu'elle verra des transports de joie et des larmes de reconnaissance pour une fleur donnée ou pour un serrement de main ? Alors, étonnée, enivrée, vaincue par la surprise même, elle se trouve sans défense contre ce sentiment qu'elle calomniait, c'est le mari qui aura préparé* LE TRIOMPHE DE L'AMANT. »

Eh oui ! le triomphe de l'amant ! Ce n'est pas moi qui le dis, c'est Legouvé ! Et comment en pourrait-il être autrement ?

« *La seule issue que nous permettions à l'instinct de la femme,* dit Léon Blum, *est le mariage, et par là même les filles sont en demeure de trouver cumulées en un seul homme les séductions de l'amant avec les qualités d'un mari. L'obligation où l'on met les jeunes filles de renoncer ou à l'amour qui tente ou au mariage, les entraîne presque fatalement à épouser le premier homme qui les désire.* »

George Sand avait déjà parlé en femme de raison, en disant :

« *Quand une fille chaste se décide au mariage, elle*

ne sait pas du tout en quoi consiste le mariage, et peut prendre pour l'amour tout ce qui n'est pas l'amour. »

C'est pourquoi Forel écrit :

« *La femme a certainement le droit — et on le lui doit — d'être entièrement mise au courant des rapports sexuels et de leurs suites avant de se fiancer. Plus encore. Avant de s'engager dans une union pour la vie, un homme et une femme devraient s'expliquer mutuellement à fond sur leurs besoins sexuels et sur leurs sentiments, afin d'éviter pour plus tard de cruelles déceptions et des incompatibilités irréductibles.* »

Et c'est pourquoi nous voyons ici-même Georges-Anquetil préconiser le mariage d'essai ou tout au moins le rétablissement des nuits d'épreuves, sans doute afin d'éviter l'épreuve de la première nuit.

Car il faut être ou aveugle ou de mauvaise foi pour ne point admettre le calvaire de la plupart des jeunes mariées. Alfred de Musset l'a esquissé dans *La confession d'un enfant du siècle :*

« *La nature, qui pense à tout, a fait la vierge pour être amante... La civilisation fait le contraire de la nature. Dans nos villes, et selon nos mœurs, la vierge, faite pour courir au soleil, pour admirer les lutteurs nus, comme à Lacédémone, pour choisir, pour aimer, on l'enferme, on la verrouille; cependant, elle cache un roman sous son crucifix. Pâle et oisive, elle se corrompt devant son miroir, elle flétrit, dans le silence des nuits, cette beauté verte et luxuriante qui l'étouffe et qui a besoin du grand air. Puis, tout à coup, on la tire de là, ne sachant rien, n'aimant rien, désirant tout; une vieille l'endoctrine, on lui chuchote un mot obscène à l'oreille, et on la jette dans le lit d'un inconnu qui la viole. Voilà le mariage, c'est-à-dire la famille civilisée.*

Et maintenant, voilà cette pauvre fille qui fait un enfant; voilà qu'elle a perdu la beauté des amantes, et elle n'a point aimé ! Voilà qu'elle a conçu, voilà qu'elle a enfanté, et elle se demande pourquoi; on lui apporte un enfant et on lui dit : « Vous êtes mère ». Elle répond : « Je ne suis pas mère ; qu'on donne cet enfant à une femme qui ait du lait. Il n'y en a pas dans mes mamelles. Ce n'est pas ainsi que le lait vient aux femmes. »

Ou du moins ce n'est pas ainsi qu'il devrait venir, mais c'est ainsi que, trop souvent, il vient ! Ce n'est qu'une

fois mariées que les pauvrettes vérifient la triste justesse de la boutade de Turenne :

« *Les jeunes filles croient que les hommes mariés caressent sans cesse leurs femmes et les moines s'imaginent que les gens de guerre ont toujours l'épée à la main.*

Cependant, on fait quelquefois dix campagnes sans tirer l'épée. »

Ou, quand ils la tirent, ils le font si égoïstement, si maladroitement que c'est, pour leur partenaire, comme s'ils ne la tiraient pas.

Etonnez-vous dès lors que le mariage ait connu tant de détracteurs, qui souvent, eurent le tort de ne pas comprendre qu'une institution faussée pouvait être améliorée, perfectionnée, élargie, harmonisée avec la nature, sans qu'il fût pour cela nécessaire de la condamner complètement et de l'abandonner, pour des systèmes peut-être plus mauvais encore.

« Tel est le cas de George Sand, quand elle écrivait, dans *Jacques* :

« *Je ne suis pas réconciliée avec la société, et le mariage est toujours, selon moi, une des plus barbares institutions qu'elle ait ébauchées. Je ne doute pas qu'il ne soit aboli, si l'espèce humaine fait quelques progrès vers la justice et la raison; un lien plus humain, et non moins sacré, remplacera celui-là et saura assurer l'existence des enfants qui naîtront d'un homme et d'une femme, sans enchaîner à jamais la liberté de l'un et de l'autre. Mais les hommes, sont trop grossiers et les femmes trop lâches, pour demander une loi plus noble que celle qui les régit; à des êtres sans conscience et sans vertu, il faut de lourdes chaînes.* »

Plus sage était la prudente réserve du docteur Thulié, ancien président de la Société d'anthropologie, ancien président du Conseil municipal de Paris, quand, dans son livre *La femme*, il s'écriait :

« *Sous le régime des lois actuelles, le mariage est un abaissement pour la femme. En prenant un époux, elle croit arriver au port; elle s'aventure au contraire sur l'océan des misères et des noirs chagrins. C'est du jour où elle remplit les plus hautes fonctions de la nature en se conformant aux lois sociales,* et parce qu'elle s'y conforme, *qu'elle perd la possession de soi. C'est précisément ce qui devrait grandir et l'élever qui l'infériorise et la fait déchoir.*

« La loi matrimoniale dégrade la femme, sous prétexte de la protéger et de garantir le sort des enfants. En croyant prendre un associé, un compagnon dans la lutte pour l'existence, elle prend un maître qui la dépouille légalement de tous ses droits.

« Si les jeunes filles connaissaient la déchéance que leur inflige le mariage, beaucoup d'entre elles reculeraient au grand détriment de la vitalité et de la prospérité de la nation, mais au grand avantage de leur propre personne. »

Mais c'est le docteur Max Nordau qui a peut-être porté à notre mariage le coup le plus rude, quand il a écrit (1) :

« Le mariage est devenu un arrangement matériel où il reste aussi peu de place pour l'amour que dans le contrat de deux capitalistes entreprenant ensemble une affaire. On se marie pour se créer une nouvelle situation de fortune, pour s'assurer un chez soi plus agréable, pour pouvoir prendre et soutenir un rang social, pour satisfaire une vanité, pour jouir des privilèges et des libertés que la société refuse aux femmes célibataires et accorde à celles qui sont mariées. En se mariant, on songe à tout : au salon et à la cuisine, à la promenade et aux bains de mer, à la salle de bal et à la salle à manger; il n'y a qu'une chose à laquelle on ne songe pas, la seule essentielle; la chambre à coucher, ce sanctuaire d'où doit sortir l'avenir de la famille, du peuple, de l'humanité. La décadence et la ruine ne doivent-elles pas être la loi des peuples dans les mariages desquels triomphe l'égoïsme des époux et où l'enfant est un hasard non désiré, au meilleur cas indifférent, une conséquence difficile à éviter, mais complètement accessoire?

«...La créature dépravée, qui, la nuit, dans les rues d'une grande ville, s'offre pour une pièce de monnaie à un passant dont elle ne peut distinguer les traits dans l'obscurité, cette créature se prostitue; le drôle qui courtise une vieille folle et se fait payer comptant ses hommages se prostitue; il n'y a qu'un mot pour les deux cas. Mais je demande : Où est la différence entre un homme entretenu par sa maîtresse et un homme qui fait la cour à l'héritière, ou à la fille d'un homme influent pour laquelle il n'éprouve pas le moindre amour, uniquement afin d'obtenir avec sa main la richesse ou la position ? Où est la différence entre la drôlesse qui se vend à un inconnu pour un peu d'argent et la chaste fiancée qui va à l'autel avec un individu qu'elle n'aime pas, mais qui, en échange de ses étreintes, lui offre un rang social, des toilettes, des parures, des domestiques, ou simplement le pain quotidien ? Les mobiles sont, dans les deux cas, les mêmes, le procédé est le

---

(1) ***Les mensonges conventionnels de notre civilisation.*** **Alcan, éditeur.**

même; la désignation aussi doit être la même d'après la vérité et la justice.

« Une mère que tout le monde tient pour très honorable, qui elle-même, se croit très sévère pour les mœurs, présente à sa fille un prétendant riche et s'efforce de triompher de l'indifférence naturelle de sa fille par d'habiles exhortations et par des préceptes de ce genre : « Il y a folie à repousser un sort convenable; il serait imprudent au plus haut degré d'attendre une seconde occasion qui probablement ne se présenterait pas; une jeune fille doit penser à des buts pratiques et se débarrasser la cervelle de toutes les sottes histoires romanesques », cette mère modèle est une entremetteuse, ni plus, ni moins que la vieille et hideuse proxénète qui, sur un banc d'une promenade publique, murmure à l'oreille des couturières sans ouvrage des propositions infâmes et s'expose par là à des poursuites judiciaires.

« L'élégant prétendant accueilli avec distinction dans tous les salons, qui fait, dans les figures du cotillon, la chasse à un riche parti, parle à l'héritière avec des yeux noyés et des inflexions mielleuses de la voix, ajourne ses créanciers sur la dot reçue, cet élégant est un coquin tout comme le souteneur que l'agent de police lui-même ne touche qu'avec répugnance.

« Une fille qui se vend pour nourrir une vieille mère ou un petit enfant est moralement au-dessus de la vierge rougissante qui monte dans le lit conjugal vers un sac d'écus pour satisfaire son avidité frivole de bals et d'excursions aux eaux; l'homme qui paie chaque fois comptant sa compagne d'une minute et qui lui tourne le dos est moins trompé, plus logique, plus raisonnable que l'homme qui s'achète, par un mariage légal et pour la vie, une concubine qui, tout comme l'autre, a eu l'argent pour but ! Toute alliance entre homme et femme contractée en vue d'une situation matérielle ou d'autres avantages égoïstes est de la prostitution; peu importe que cette alliance soit conclue avec le concours d'un employé de l'état civil, d'un prêtre ou seulement d'un ouvreuse de loges au théâtre.

« La situation d'un homme et la dot d'une femme n'étant en aucune façon représentatives de leur valeur, on conçoit que le mariage dit de raison soit une des principales causes de l'avilissement de la race. »

Et voilà le double intérêt de la question : c'est qu'au bonheur des individus sont liées la prospérité, la vigueur et l'intelligence des générations de demain. C'est à ce point de vue surtout que se plaçait le docteur Binet-Sanglé quand, commentant son confrère Max Nordau, il écrivait :

« L'Etat aggrave la situation en patronant ces unions désas-

treuses. Tout est absurde dans les lois qu'il a promulguées relativement à l'acte générateur. Il exige jusqu'à 25 ans pour l'homme, jusqu'à 21 ans pour la femme, le consentement de la famille, dont le rôle consiste à réprimer les impulsions salutaires de l'instinct. Il s'oppose au mariage entre parents proches, alors que les unions consanguines permettent de conserver les types supérieurs. En cas de dissolution d'un premier mariage, il défend d'en contracter un second avant un certain temps, ce qui voue les intéressés à des coïts hasardeux ou à l'onanisme. Il oblige la femme à obéir à son mari, à habiter avec lui, à le suivre partout où il juge utile de résider, il lui interdit de contracter, de s'obliger envers des tiers, de donner, d'aliéner, d'hypothéquer, d'acquérir à titre gratuit ou onéreux sans le consentement du mari, dont le despotisme légal n'est pas toujours justifié par la supériorité intellectuelle.

Ces unions sans amour et sans attrait entraînent l'avilissement de la race. Quand les parents ont de l'aversion l'un pour l'autre, écrit Karl Burdach, ils produisent des formes désagréables : leurs enfants sont moins vifs et moins dispos.

C'est ainsi que les Grands d'Espagne sont devenus des avortons stupides et les nobles français des « plantes sèches et pourries », selon l'expression de l'un d'eux, le marquis de Mirabeau. »

On ne dénoncera jamais en termes assez forts les méfaits causés par cette notion archaïque de la puissance maritale qui va en effet jusqu'à empêcher la femme mariée d'hériter, même de ses parents, sans l'autorisation de son mari. Survivance des temps vraiment barbares où Caton l'ancien disposait : « *Le mari est juge de sa femme ; son pouvoir n'a pas de limite, il peut ce qu'il veut. Si elle a commis quelque faute, il la punit. Si elle a bu du vin, il la condamne ; si elle a eu commerce avec un autre homme, il la tue.* »

Aujourd'hui, sans doute, il n'a plus sur elle droit de vie et de mort, sauf dans le cas d'adultère prévu par l'article 324 du Code Pénal, mais il a conservé assez de pouvoirs légaux pour effrayer et dissuader beaucoup de femmes, car l'Etat prône le mariage, mais ne fait rien de ce qu'il faut pour le rendre attrayant. Nous savons par des inspecteurs de l'Assistance publique, écrit Mme Paul de Lauribar, que, dans la classe ouvrière, c'est surtout la femme qui devient de plus en plus réfractaire au mariage, par peur du pouvoir absolu qu'il confère à

l'homme. « Travailler comme une bête de somme et être l'esclave d'un homme qui sera peut-être une brute, non. » C'est leur refrain.

Je n'ai pas encore lu *L'épousée*, le nouveau roman de Mme Charlotte Chabrier que publie M. Albin Michel dans sa collection *Le roman littéraire*, mais il l'annonce ainsi : « *Confidences douloureuses d'une jeune femme qui n'a trouvé dans l'union qu'amertume et désillusions. Œuvre de sensibilité qui est assurée de toute la clientèle féminine.* »

Je le crois bien, parbleu !

Mme Marie Carmichaël Stopes écrit :

« *Dans le mariage, le mari a employé son « droit marital » d'exiger des rapports lorsqu'il lui a plu. La loi et la coutume lui ont confirmé qu'il a le droit d'embrasser sa femme chaque fois qu'il le désire et qu'elle, de son côté, n'a, dans cette affaire, ni désir ni besoins fondamentaux.*

« *Que la femme ait une marée sexuelle rythmique qui, si l'on obéissait à ses indications, assurerait non seulement sa jouissance, mais détruirait la légende de son « caprice », cela ne semble même pas être soupçonné. On a étudié les ondes de l'eau, de la lumière ; mais quand les fils et les filles de l'homme étudieront-ils la marée sexuelle de la femme et apprendront-ils les lois de sa périodicité du retour du désir ?* »

C'est pour combler cette lacune que nous avons écrit l'étude très complète qu'on lira plus loin, sur l'amour physique chez la femme. Nous n'aurons pas de peine à y démontrer la fausseté de cette absurdité d'Emille Faguet :

« *Une foule de femmes sont profondément immorales. Leur sensualité est égale à la nôtre, je crois, c'est-à-dire nulle chez beaucoup, médiocre chez la plupart, impérieuse et tyrannique chez un certain nombre.* »

Nous verrons en effet que la femme a un appétit sensuel qui exige satisfaction, et c'est parce que trop de maris considèrent sincèrement ou feignent de considérer leur femme comme froide qu'il y a tant de cocus.

Le docteur du Queyras, qui publia, en 1866, un livre intitulé : « *Nouvelle physiologie du mariage ou de l'igno-*

rance du mari et des déceptions de l'épouse », mettait sagement en garde son lecteur mâle contre cette faute grossière. Il disait :

Contrairement à la doctrine régnante, le devoir capital d'un mari intelligent et sage consiste à chercher son bonheur dans celui de sa femme. Or sa femme ne sera réellement heureuse que par l'amour... Si le contrat donne la dot, l'amour doit donner la femme.

...Voulez-vous être sûrement son maître, soyez son amant... De l'amour, de ses charmants mystères ne lui laissez rien ignorer. Donnez l'essor à tout ce que sa jeunesse renferme d'abandon, de gaieté, de ravissante folie. Qu'elle sache bien que vous l'initiez à tout, que vous la voulez heureuse, non seulement comme épouse mais comme femme. Qu'elle n'ait ou croie n'avoir rien à envier aux autres. Tout bas, dans le secret de son cœur, elle sera si fière de votre confiance, si heureuse et si reconnaissante d'être épouse aimée, caressée comme une maîtresse adulée que n'eussiez-vous pris ce rôle que par politique de cour, vous l'accepteriez alors, tout de bon, rien que pour les charmes délicieux qu'il vous offrirait. Cette instruction intime de la femme est la meilleure sauvegarde de sa fidélité.

Je ne connais pas d'opinion plus fausse et plus funeste que celle qui consiste à dire : « Ma femme est froide et ignorante ; elle a été élevée dans des principes sévères, Dieu soit loué ! laissons-la dans cette placide et rassurante réserve, n'allons pas lui donner des idées et des goûts qui plus tard deviendraient dangereux pour notre repos. »

Raisonner ainsi, c'est faire preuve d'un profond égoïsme, c'est absolument ignorer la nature féminine.

D'où vient que cette antique leçon est si mal comprise, si mal interprétée ? qu'elle n'excite que de ridicules allusions au fruit défendu ? Le fruit défendu, ce n'est point le plaisir illégitime, le changement, les caresses coupables, ainsi que le suppose si volontiers notre sottise ; c'est la connaissance entière de l'amour dans son essence complète, avec toute sa floraison et sa radieuse splendeur. Par dédain, ineptie ou tout autre motif, il vous est loisible de la refuser à votre femme, mais alors ne soyez pas étonné que négligeant dans votre Eden une fleur mystérieuse et défendue, le démon de la curiosité, d'une part, celui de la tentation, de l'autre, se coalisent pour vous la dérober.

Et c'est probablement après la lecture de cette page que le cœur simple d'une naïve la faisait s'écrier avec candeur :

— Ah ! comme j'aimerais mon mari, si j'étais mariée avec mon amant !

Ce ne sera pas à celle-là qu'on refusera le droit à l'amant légitime !

Mais d'où vient cette profonde et funeste méconnaissance que l'homme a de la femme ? D'où vient le désaccord sensuel ? De l'ignorance de l'une et du dévergondage de l'autre. Le système actuel, dit Léon Blum, interdit aux filles d'acquérir, avant le mariage, une expérience même théorique de l'amour. Et d'autre part, par un effet détourné, il empêche la plupart des hommes de se procurer dans des conditions convenables, cette expérience qu'il faut bien, pourtant, qu'un des deux époux possède.

Ce point a été excellement mis en lumière par André Lorulot dans sa brochure : « *Morale et éducation sexuelles* (1) :

« C'est la prostituée qui achève l'initiation du jeune homme. Comment ce malheureux pourrait-il apporter dans sa future union, dans son futur foyer, une conception idéaliste de l'amour. Où l'aurait-il trouvée ? Sur les bancs du collège ? Dans les histoires graveleuses de ses condisciples ? Ou dans la ruelle qui mène au lupanar ? La prostituée — sachons la plaindre ! — se comporte en professionnelle, en commerçante plus ou moins habile. Dans les bras du gamin ou de l'homme qui la possède en une étreinte rapide et écœurante, afin de mieux « mériter » les quelques francs du salaire octroyé, elle va feindre la volupté. Et le jeune homme (beaucoup d'hommes mûrs, du reste, sont également dupes) s'imaginera presque toujours, autant par vanité que par ignorance, qu'il a su effectivement faire vibrer les sens blasés de la courtisane. Ce qui n'était, de celle-ci, qu'un vulgaire calcul, va devenir l'origine d'une des plus graves erreurs — erreurs qui faussent complètement la vie sexuelle normale ! Une fois marié, notre jobard conservera trop souvent sa conception dérisoire du mécanisme sexuel féminin. Il continuera à croire que la femme peut arriver à la volupté d'une façon très rapide au cours d'une courte étreinte ainsi qu'il a pu le constater chez la courtisane, qui simule la pâmoison, pour flatter son « client », dès que le rapprochement sexuel est commencé. L'époux, alors, sera surpris de trouver sa femme « froide ». Loin de supposer que cette froideur est son œuvre, qu'elle résulte de son inexpérience, de la rapidité avec laquelle l'acte est consommé, du manque d'harmonie et de délicatesse dans la conjonction des orga-

---

(1) Edition du *Fauconnier*, Paris.

nes, etc., etc., il conclura que sa femme est insensible et ne cherchera pas davantage à éveiller et à satisfaire ses sens. Il se contentera, très égoïstement, de se satisfaire lui-même de la façon la moins amoureuse qui se puisse concevoir ! »

Eh bien ! la femme qui épousera cet homme là — et l'échantillon n'en est pas rare ! — lui refuserez-vous l'amant légitime, moins jobard ou moins égoïste que son mari, ou la condamnerez-vous, elle, à payer de la privation de ses jouissances sa bêtise, à lui ?

Alors, en définitive, comme je vous ai conduit à accorder le droit à l'amant :

à celle qui était mariée à un vieillard ;

à celle qui était mariée à un impuissant ou à un fou ;

à celle qui n'avait été épousée que pour sa dot ou ses relations ;

à celle qui était mariée à un imbécile, un égoïste ou un maladroit,

croyez-vous qu'il reste beaucoup de femmes n'entrant point dans une de ces catégories ?

Toutes ces femmes-là, toutes ces mal mariées, c'est la liberté seule qui peut les sauver ; pour elles l'amant légitime est la soupape de sûreté du mariage, qui n'est trop souvent qu'un enfer.

Si encore, disait Emile Bergerat dans l'*Amour en République*, « *la société, plus humaine que la loi, plus consciente des faiblesses du cœur, consentait à considérer cette union libre comme une expérience amoureuse conduisant directement au mariage et y aboutissant, la société, elle au moins, serait logique. Mais point du tout. Il est mal vu d'épouser une maîtresse.*

...Lorsque, à ma question : « Que fais-tu de notre puissance d'aimer, à l'âge nubile ? » le Code répond par le mot MARIAGE *! il me répond par une absurdité et un coq-à-l'âne. Il n'y a aucun rapport entre aimer et se marier. Toutes les jeunes filles riches vous le diront. Appliquer le mariage moderne à l'amour, c'est appliquer un cautère à une jambe de bois.*

Quant aux jeunes filles pauvres, on en fait des maîtresses :

c'est-à-dire qu'on les jette au coin d'une borne avec un petit sur les bras, dans la boue et la honte !

Eh bien, alors, miséricorde de Dieu, qu'est-ce que vous voulez que je vous dise, devant cette grosse buse de Code qui mâchonne son stupide coq-à-l'âne du mariage à tout faire, et devant cette société abominable qui ne sait pas ce qu'elle veut, demande des enfants à grands cris, les égorge, et perd jusqu'à la notion exacte de son but !

Eh quoi ! ni courtisane, ni maîtresse, ni épouse ? La femme perd toute fonction avec toute destinée. On ne comprend plus à quoi elle sert.

Ici, c'est la prostitution dans le mariage; là, c'est le mariage dans la prostitution.

La passion vraie est sans excuse. La spéculation dans l'amour est universellement respectée. Celle qu'on salue est la gourgandine ; celle qu'on chasse est l'honnête femme. Qui débrouillera ce chaos? »

Une institution bien simple : la liberté sexuelle, même dans le mariage !

Henri d'Alméras y songeait peut-être quand il écrivait :

« *Elargir en droit, comme elle l'est en fait, la morale sexuelle, et débarrasser de toutes ses entraves, de toutes ses hypocrisies, ce mariage démodé, impossible, dans lequel luttent perpétuellement la sournoise sensualité de la femme et l'autorité aussi tracassière qu'intermittente de l'homme, l'un voué au ridicule, l'autre condamné au mensonge et à la lâcheté. Passe pour la femme, que sa perfidie amuse, mais que des hommes s'accommodent de ce rôle ingrat, je n'arrive pas à le comprendre !* »

Je crois donc que ce chapitre a largement contribué à ma démonstration, que si le mariage est et demeure l'union idéale, le mariage monogamique actuel est impossible. Un proverbe chinois définit le mariage une forteresse assiégée, où veulent entrer ceux qui sont dehors et d'où veulent sortir ceux qui sont dedans. Et voilà que cependant une information publiée en première page du *Matin* du 24 juillet 1923 nous apprend qu'il va être encore plus difficile d'en sortir, si nous en croyons ce qui suit :

La Chine vient d'être gratifiée d'une nouvelle loi sur le divorce. L'ancienne, connue sous le nom de Yi-Li, est devenue démodée, même pour les Chinois les plus réfractaires au progrès. Songez donc, elle donnait comme raisons suffisantes pour la dissolution

d'un mariage : le bavardage de la femme, sa jalousie, sa stérilité, le manque de respect à la belle-mère. Elle ordonnait d'administrer quatre-vingt coups de bambou à l'homme qui répudie sans raison sa femme, ou aux deux époux qui, malgré le divorce prononcé, continuaient à vivre ensemble.

Toutes ces dispositions ne figurent plus dans le nouveau code; mais celui-ci contient deux articles qui, par leur originalité, méritent une mention spéciale. L'un dit que, pour éviter la dissolution à la légère d'une union, il faut pour divorcer le consentement des père et mère des époux. L'autre considère comme un cas de divorce les mauvais traitements infligés au beau-père et à la belle-mère, ce qui semble indiquer qu'en Chine les belles-mères et les belles-filles ne s'accommodent pas mieux entre elles qu'en Europe.

A la vérité ces incessantes modifications des lois sur le mariage prouvent que, si l'on en est réduit à tâtonner sans cesse, c'est que nous sommes encore bien loin de la perfection, qui sera toujours vainement recherchée tant qu'on n'aura ni le courage ni la logique d'envisager la solution franche de la liberté sexuelle. Le professeur Forel l'a deviné, quand il a écrit :

« Notre monogamie religieuse actuelle, complétée par la honteuse promiscuité de la prostitution, est à la fois HYPOCRITE et MALSAINE. *Jusqu'à preuve du contraire, nous considérons comme la forme du mariage la plus avantageuse pour l'avenir une sorte de monogamie* (éventuellement de POLYGAMIE) *libre, accompagnée d'obligations relatives à la procréation des enfants et aux enfants procréés. La polyandrie n'aurait qu'accessoirement un droit d'existence dans certains cas exceptionnels.* »

Mais voyez la réserve de la dernière phrase, parce que l'éminent maître lui-même n'ose pas rompre en visière avec l'opinion courante sur la fidélité des femmes mariées, fidélité sur laquelle nous serons bientôt fixés ! Taine qui a dit : « *On s'étudie trois semaines, on s'aime trois mois, on se dispute trois ans, on se tolère trente ans et les enfants recommencent* », a également dit : « *Une femme se marie pour entrer dans le monde ; un homme pour en sortir.* » Comment voulez-vous dès lors qu'à côté du mari, plus rangé parce que plus blasé, il n'y ait pas place pour l'amant dont les goûts mondains et frivoles seront plus en harmonie avec ceux de la jeune épousée.

Et comment les deux hommes pourraient-ils être jaloux ? Ils ont, l'un et l'autre, des qualités tout à fait différentes, dont l'ensemble doit s'unir pour le bonheur intégral de l'élue.

Alors seulement le mariage ne sera plus « *la satisfaction légalisée et gratuite, à domicile, d'une série d'habitudes sexuelles auxquelles l'épouse est d'abord initiée puis graduellement pliée, machine à servir durant le jour, machine à aimer durant la nuit.* » (1)

Quand Balzac disait : « *Un amant apprend à une femme tout ce que son mari lui cache* », il proclamait inconsciemment la raison d'être, la nécessité naturelle de l'amant.

Aujourd'hui sans doute il n'y a plus d'école fouriériste pour prêcher l'égalité des sexes jusque dans la liberté sexuelle. Mais comme, même après la mort de Fourier, notre mariage bannit toujours la sincérité des relations passionnelles, engendre toujours l'égoïsme, l'avidité de l'argent, la fourberie, le mensonge, l'ambition, la mauvaise foi en affaires et détruit toujours l'esprit de solidarité, nous voyons ses constatations reprises par des physiologistes, soucieux d'apporter dans ce chaos dont parlait Bergerat les clartés de la science. C'est ainsi que Forel, reconnaissant qu'avant l'institution du mariage, la femme était libre, ajoute, corroborant les conclusions de Westermrak que nous avons citées :

« *Inventé par le mâle plus fort qui commençait à raisonner, le mariage n'a été d'abord qu'un asservissement de la femme. Pour lui rendre sa liberté complète, il faut donc qu'il se transforme à nouveau de fond en comble.* »

Dans son admirable livre mi-philosophique, mi-scientifique « *Préjugé et problème des sexes* », Jean Finot a ainsi résumé les réquisitoires dressés contre notre mariage :

« *Le mariage qui enferme nos sentiments dans des frontières légales, n'est-il pas en contradiction flagrante avec les besoins de notre cœur, avec notre sensibilité qui, toujours en éveil, demande*

---

(1) Camille Mauclair. *La magie de l'amour.*

des changements continuels et ne se laisse pas enchaîner par des articles du Code, ni par les clauses d'un contrat. Alors pourquoi imposer aux deux époux des obligations impossibles et contraires à la nature humaine ?

L'amour se trouve par cela même vicié. Le mariage est basé surtout sur les intérêts matériels. La convenance des parents ou l'appétit du bien-être et du confort chez les conjoints, en font la loi. La sélection sexuelle devant s'opérer au profit des meilleurs et des plus forts, au point de vue moral et physique, devient ainsi irréalisable. L'humanité se dégrade. L'affection sexuelle chassée de l'enceinte du mariage, avilie et prostituée par l'intérêt, prend toutes les formes, sauf celle de l'amour. Le mariage n'est que la prostitution organisée, avec l'aide de l'Etat. Les enfants naturels, qui sont par excellence des fruits de l'amour, se trouvent méprisés et abandonnés. L'argent devient la suprême loi de la vie. Et cimentée et fortifiée par le mariage, qui s'appuie surtout sur l'argent, la société moderne se maintient puissante et vicieuse.

Que devient la femme dans tout ceci ?

Elle se vend tout simplement à l'homme, ou s'achète un mari. »

Et c'est le même écrivain qui conclut :

« *L'homme et la femme respectent plus leur dignité réciproque à mesure que les chaînes du mariage ont cessé de les serrer douloureusement. D'autres aspirations ont rempli leurs âmes. Et ce n'est que le commencement...*

« *Le mariage demande d'autant plus à être transformé, qu'autour de lui tout s'est transformé. La femme est devenue une autre femme, et l'homme devient un homme nouveau, ayant d'autres aspirations et surtout une autre façon d'envisager sa compagne. Ces choses abstraites nous échappent, mais ce que nous perdons moins de vue, ce sont les lois concrètes qui ont modifié la situation de la femme-mère ou de la femme-maîtresse, en dehors du mariage. Celui-ci a cessé d'être le port unique où pouvaient s'abriter les droits de l'enfant et la sécurité de l'épouse.*

« *La loi défend aujourd'hui les enfants naturels et leur assure une sauvegarde légitime. Elle s'achemine même lentement vers la protection des liaisons passagères. Une femme séduite et abandonnée peut poursuivre son séducteur en dommages-intérêts. Chose plus grave, dans les conditions actuelles, la maîtresse garde certaines libertés qui se trouvent refusées aux femmes mariées. Elle dispose librement de sa fortune, jouit de l'état-civil le plus complet et peut se libérer à son gré de sa liaison sentimentale. La vieille loi, glissant sur les pentes du modernisme, se trouve désormais dans la situation d'une femme qui, tout en proclamant sa vertu rigide, se prête à toutes les complaisances. Il est dangereux de pouvoir mettre en regard de la servitude de la femme mariée la situation privi-*

légiée des femmes vivant dans des unions libres, et ce serait mortel pour le mariage, si cette situation devait se prolonger.

« Dans l'impossibilité où se trouve le législateur d'enlever les droits déjà accordés aux femmes célibataires, il lui faudra augmenter ceux dont jouissent les femmes mariées .Il lui sera impossible de ne pas respecter cette condition primordiale du mariage de demain : l'indépendance réciproque des deux époux. On s'accommode facilement des injustices voulues, on se révolte contre celles imposées d'en haut. L'indépendance des époux pourra devenir tantôt la dépendance de la femme, tantôt celle du mari.

« Déjà dans certains mariages où se trouvent unies deux âmes d'élite, triomphe le principe d'égalité absolue. La réalité a devancé sous ce rapport la loi. Le législateur de demain n'aura qu'à se modeler sur les mariages choisis, qui n'ont pas attendu sa loi, pour réaliser dans le mariage plus de justice et plus d'humanité.

« C'est dans la communion d'âmes que naîtront la beauté et la puissance de l'amour. Or tous les amoureux du passé n'arrivent pas à détruire cette sensation de dualité sinon de contradiction qui se dégage des mariages d'autrefois. La femme y fut souvent sacrifiée, l'amour presque toujours. La logique de la situation privilégiée avait ramené l'homme à diviser, dans son propre intérêt, l'amour et la maternité. Il a obligé certaines femmes à lui procurer l'amour et le plaisir sans enfants. Il a imposé aux autres le devoir de lui donner des enfants, en dehors de l'amour.

Le sort des distributrices d'amour par nécessité, fut souvent aussi lamentable que celui des mères par ordre des maris, secondés par celui des lois. L'homme qui se désole devant l'ancien état de choses ne pense qu'à lui, mais non point à celle qui en fut victime. Il relève avec attendrissement les mariages heureux. Il nous dira même comment, sous l'influence de l'habitude, l'âme de la femme s'identifiait avec celle de son mari. Les deux consciences, rivées l'une à l'autre, n'en ont fait souvent qu'une. Combien d'êtres humains furent ainsi trompés dans ces unions, combien de consciences étouffées ou étranglées dans cette atmosphère de soumission, qui continue encore de nos jours à exaspérer et à annihiler tant de volontés et de caractères ?

L'homme à son tour se lamente, obligé de vivre dans un milieu tragique, côte à côte avec un être meurtri et moralement violenté.

Qui a songé à mesurer la perturbation morale qu'engendre dans la conscience d'une femme la soumission obligatoire ? nous dit avec raison Mme Bernadini Sjœstedt. « Elles sont forcées d'être frivoles, parce qu'elles ne peuvent rentrer en elles-mêmes; légères, parce qu'il ne faut pas qu'elles regardent en face leur désir secret; étourdies, car elles doivent se fuir sans cesse ».

Non, le mariage, tel qu'il a été conçu et pratiqué, demande à être radicalement révisé et ramanié dans l'intérêt de l'homme et de la femme.

C'est parce qu'il est mécontent des choses existantes qu'il songe à leur amélioration future. LE MAL QU'ON DIT DU MARIAGE DEVIENDRA DEMAIN UNE SOURCE DE BIEN. »

Je l'entends bien ainsi. Mais il ne faut pas se borner à démolir ou à critiquer, c'est toujours facile. Il faut proposer des solutions et reconstruire. Il est certain que l'état actuel ne peut pas durer. Il suffit de regarder autour de soi pour s'en rendre compte. Nous en sommes en France à 40.000 divorces par an, et le fait que la crise sévit plus intensément encore aux Etats-Unis, de mœurs si différentes, prouve à l'évidence que c'est partout la crise du mariage monogamique *anti-naturel.* Je lis dans le *Petit Parisien* un télégramme de Grenoble du 3 août 1923 relatant qu'au congrès de la Semaine sociale, M. Cuche, professeur à la Faculté de droit de cette ville, avait prononcé un réquisitoire contre le divorce. Ça, c'est amusant, alors que le divorce n'a jamais été qu'un pis-aller, qu'un palliatif tout à fait insuffisant ! Ce qu'il faut trouver, c'est un système permettant aux époux de se lier sans s'emprisonner. Je ne vois, quant à moi, comme remplissant cette double condition, que la liberté sexuelle réciproque dans le mariage. Quand Camille Mauclair écrit :

« *L'homme déclarera, par de nouvelles lois,* QUE LE MARIAGE *et l'union libre sont d'insuffisantes réponses au problème sexuel et que la prostitution est un mode nécessaire* », j'approuve la première partie de sa phrase, mais non la seconde, car je crois que la néfaste prostitution aura précisément vécu sous le règne de la double polygamie, qui la rendra tout à fait inutile.

En tout cas remarquons déjà l'évolution des esprits : aujourd'hui nous sourions en relisant parmi les notes de M. le lieutenant de police René d'Argenson, celle-ci par exemple, du 12 novembre 1703 :

« Une jeune femme, âgée de seize ans, dont le mari se nomme Beaudoin, et fait commerce d'eau-de-vie, publie hautement qu'elle n'aimera jamais son mari, qu'il n'y a point de loi qui l'ordonne et que chacun est libre de disposer de son cœur et de sa personne comme il lui plaît, mais que c'est une espèce de crime de donner

l'un sans l'autre. Suivant ces principes, elle va tantôt coucher chez sa mère, où se trouve, dit-on, un de ses amis, quelquefois elle se retire chez un autre homme qu'elle voudrait bien faire passer pour son parent, et il n'y a point d'impertinences qu'elle ne dise contre son mari. Je lui ai parlé deux fois et, quoique accoutumé aux discours ridicules, je n'ai pu m'empêcher d'être surpris des raisonnements dont cette femme appuie son système. Le mariage n'est proprement qu'un essai, selon son idée; quand l'inclination ne s'accorde pas avec le contrat, il n'y a rien de fait. Elle veut vivre et mourir dans cette religion. »

Aujourd'hui le professeur Forel vient jeter tout le poids de son autorité dans le plateau de la polygamie en écrivant :

« *Il faut avoir un parti pris allant jusqu'à l'aveuglement pour ne point voir qu'on commet une* faute contre la nature *en considérant la monogamie comme la seule ancre de salut des rapports sexuels, comme la seule forme légale admissible du mariage, et pour en faire une camisole de force. L'histoire et l'ethnographie nous montrent que les* PEUPLES POLYGAMES SE SONT FORTEMENT DÉVELOPPÉS ET QU'ILS SE DÉVELOPPENT ENCORE. »

Aujourd'hui nous lisons sans indignation des livres tels que l'*Immoralité du mariage*, où René Chaughi ne craint pas d'écrire :

« *C'est l'esprit de propriété qui fait tout le mal. L'homme ne peut se résoudre à dire à la femme : « Sois libre ! tu ne m'appartiens pas, tu n'appartiens à personne; tu es à toi seule. » Plus fort que sa compagne, il a cru avantageux de la réduire à l'état de bête de somme, et l'idée ne lui vient pas qu'elle soit quelqu'un.*

L'argent qui démoralise toutes les actions humaines pervertit surtout les relations sexuelles. Entre l'amant et l'amante, il vient mettre son odeur de pourriture, et les plus désintéressés n'échappent pas complètement à sa contagion. »

Une jolie légende rapporte qu'au dessus de Sarajevo vole un faucon cherchant l'ombre fraîche. Il trouve un sapin vert, une fontaine d'eau vive, et près de cette source, la veuve Hyacinthe et l'odorante vierge Rose. Le faucon, qui pense un moment, réfléchit et se demande s'il doit choisir la veuve Hyacinthe ou la Rose virginale et parfumée. Tout en songeant, il en vient à ceci et se parle ainsi tout bas à lui-même : « L'or est plus précieux, même déjà

porté, plus précieux que l'argent même nouvellement forgé. » Et comme il choisit la veuve Hyacinthe, la Rose virginale s'écrie courroucée :

« — Sarajevo, puisse le malheur t'atteindre, car il y a chez toi cette mauvaise coutume : les jeunes aiment les veuves et les vieillards les belles vierges ! »

Eh bien ! moi, je serai plus humaine que la virginale Rose.

Je permettrai volontiers aux vieillards de mettre aux pieds des vierges leur amour, leur sagesse, leurs conseils et leurs richesses, à la seule condition qu'ils tolèrent franchement, à côté d'eux, chacun, au moins, un jeune amant légitime !

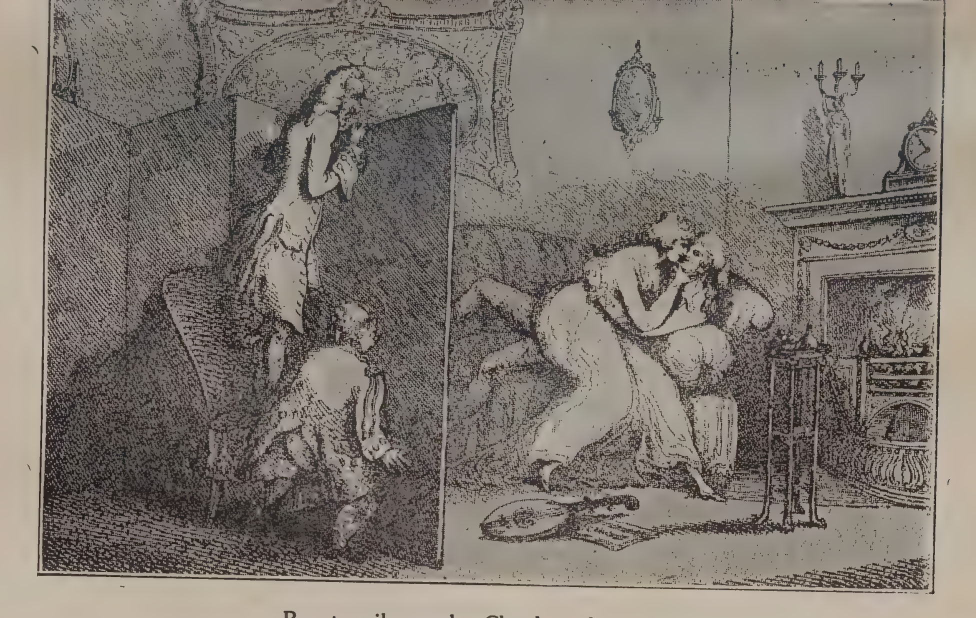
De Sénancour disait : « *Tous doivent être mariés, et si peu sont capables d'avoir de l'amour ; si peu sont faits pour en donner !* »

Je ne connais rien de plus susceptible de vous procurer une émotion salutaire, que cette page extraite du *Petit bréviaire de l'amour*, de Paul Brulat, racontant la confession d'un mari :

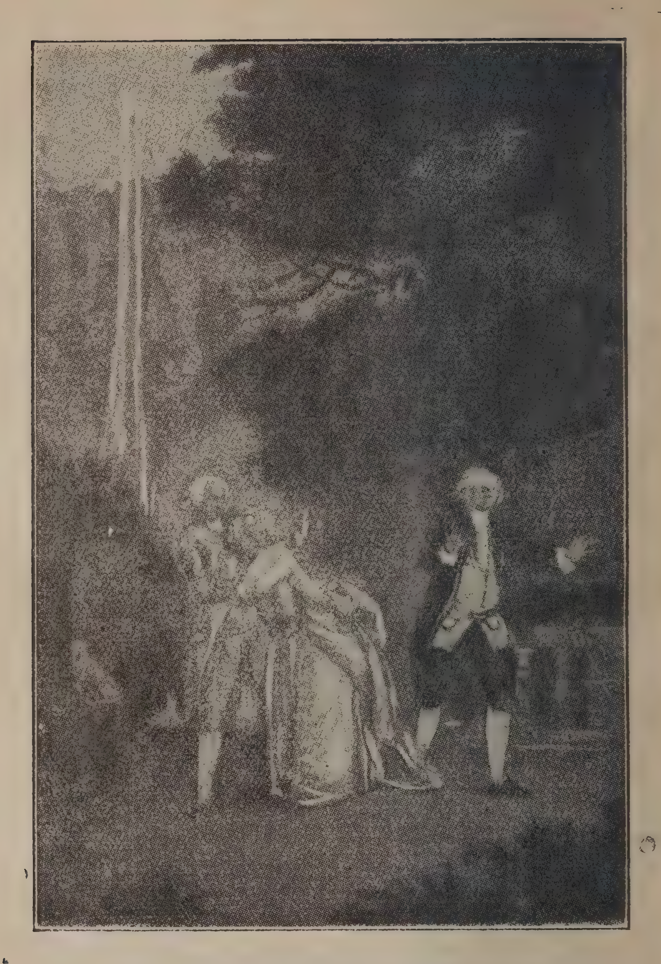
« Oui, c'est ici, dans cet appartement, que j'ai vécu jadis, pendant dix ans, avec la seule femme qui m'ait aimé... ma femme... Je l'ai perdue par ma faute ! C'était un être délicat et charmant, d'une conscience élevée, joignant la grâce et la dignité, incarnant toute la beauté du devoir. Par elle, j'ai connu l'amour grand, exclusif, désintéressé, cet amour qu'on ne rencontre qu'une fois dans son existence. Je ne méritais pas cela, je n'étais pas digne d'inspirer un tel dévouement. Et j'ignorais même mon bonheur. Enfant gâté, riche, égoïste, entouré de flatteurs, tout m'était dû. On m'avait élevé dans cet esprit, et il me semblait naturel d'être aimé ainsi. La vie n'avait eu jusqu'alors pour moi que des faveurs injustes et des sourires. Je ne savais pas que le bonheur est chose fragile, qui veut être manié avec précaution, Je ne savais pas surtout l'inestimable trésor de tendresse, d'intelligente et inépuisable bonté que renferme le cœur d'une femme honnête, qui aime vraiment et n'aimera qu'une fois. Je n'appréciais pas ce trésor que je possédais ; je le dédaignais presque. Par légèreté, par inconscience, je fis cruellement souffrir cette admirable créature, pendant dix ans... »

De nouveau, il s'arrêta, penchant la tête, paraissant écouter une voix qui l'appelait là-bas, au loin, dans le silence...

« Il m'arrivait souvent, reprit-il, de la laisser seule à la maison,



Bon travail pour les Chambres de divorce.
Caricature de THOMAS ROWLANDSON (Londres, février 1792).



LE COLIN-MAILLARD
d'après LAVREINCE.

de rentrer très tard dans la nuit et même de ne rentrer que le lendemain, après de folles orgies. Elle ne m'adressait jamais un reproche, elle me regardait seulement avec des yeux d'une infinie tristesse... Un jour, je la trouvai couchée, tremblante de fièvre; elle me parla d'une voix qui avait quelque chose de la plainte d'un enfant souffrant et malheureux. Deux jours après, malgré les soins, elle expira... « Je te pardonne », me dit-elle. Ce furent ses dernières paroles. Moi, je ne me suis pas pardonné... Il y a vingt ans de cela, vingt ans que j'expie. Depuis qu'elle n'est plus, je n'ai été qu'un profond malheureux. Le destin fut pour moi d'une cruauté inexorable. J'ai éprouvé, à mon tour, la sécheresse, l'ingratitude du cœur humain, j'ai été humilié par la vie et par l'expérience. J'ai senti alors la perte irréparable que j'avais faite; j'ai compris combien j'avais été injuste ou coupable ! »

Je l'observais attentivement : pas un pli de son visage ne bougeait, mais deux larmes s'étaient détachées de ses cils et roulaient sur ses joues.

« Ma reconnaissance, ajouta-t-il, égale aujourd'hui mon remords, car c'est à elle que je dois d'être meilleur... Je la vois encore devant cette glace, quand elle se coiffait, elle avait de magnifiques cheveux blonds !.... »

— Ne désespérez pas, dis-je, nul ne connaît l'avenir !

— Non, répondit-il, l'irréparable existe, et je n'ai que ce que je mérite. Mais je ne regrette pas d'être venu chez vous et de vous avoir ouvert mon cœur.

Maintenant nous pourrons parler d'elle souvent... Ce sera ma seule consolation ! »

Eh bien ! Messieurs, descendez en votre conscience, non pas pour en faire l'examen, pour chercher à vous rappeler si vous-mêmes n'avez point parfois imposé ce calvaire à votre femme, mais pour vous demander avec moi si une femme, mariée à un tel mufle, n'a point droit à un amant légitime.

C'est vraisemblablement pour de telles femmes que Mme la comtesse de Noailles avait raison d'écrire : « *Quand tu les accuses de caprices ou de perversité, leur Dieu les juge encore innocentes !* »

Et c'est vraisemblablement en pensant à de tels maris, beaucoup plus nombreux que les autres, les bons, que la comtesse de Champagne répondait à une femme qui la consultait sur ses scrupules de rompre son vœu de fidélité d'épouse :

« Il est constant que le dieu d'amour ne couronne les vrais combattants de sa milice qu'en dehors du joug conjugal. Il est donc évident que l'époux ne peut passer pour amant. »

A plus forte raison la brutale logique de son temps n'eût point reconnu, comme aujourd'hui, la puissance maritale aux impuissants, ce qui est tout de même une assez jolie gageure de notre Code civil.

QUATRIÈME ÉTUDE

LA FEMME ET LE DEVOIR DE FIDÉLITÉ

« *Il y a des femmes qui n'aiment pas faire souffrir plusieurs hommes à la fois et qui préfèrent s'appliquer sur un seul : ce sont les femmes fidèles.* »

(ALFRED CAPUS)

« *Dans les mariages de hasard qu'on fait à Paris, la fidélité des femmes répugne souvent à la nature, à la raison, on pourrait presque dire aux principes de justice.* »

(LA FAYETTE)

« *L'honnêteté est souvent une question d'ameublement. Il est difficile à une femme d'avoir à la fois de la vertu et une chaise longue.* »

(ETIENNE REY)

Le devoir de fidélité est sans doute le plus important aux yeux du législateur, puisque nous avons déjà indiqué que l'article 324 du Code Pénal « *excuse* » — admirable euphémisme — le mari qui, surprenant sa femme en flagrant délit d'adultère, la tue.

Simplement. Et l'adultère de la femme est, en tout cas, pénalement prévu : elle est toujours punissable d'une peine d'emprisonnement de trois mois à deux ans.

L'adultère de l'homme au contraire n'est punissable que dans le cas où il entretient une concubine au domi-

cile conjugal, et seulement d'une amende de 100 à 200 francs.

On voit donc immédiatement la différence de traitement appliquée aux deux sexes, provenant de la différence de gravité des fautes, au point de vue du Code. Remarquons déjà qu'il est illogique de dire qu'on peut surprendre ou faire surprendre un mari en flagrant délit, puisque, dans les neuf dixièmes des cas, son adultère n'est point juridiquement parlant un délit, comme il l'est toujours au contraire en Allemagne, en Hongrie, en Suède, en Russie, etc... Il en résulte une autre conséquence, que souligne, indignée, Mme Paul de Lauribar (1) :

L'adultère est, en effet, une cause de divorce.

Mais s'il est aisé au mari de prouver l'adultère de sa femme, il est à peu près impossible à celle-ci d'établir celui de son mari.

Dès que le mari a connaissance de l'adultère de sa femme, il peut saisir le parquet ; celui-ci est *obligé* d'agir.

Le mari fait faire un constat par les officiers de police judiciaire qui ont la mission et l'obligation de réprimer les infractions à la loi pénale. Le piège se referme sur la femme, et rien ne la sauvera.

Quant au mari, il peut être adultère tout à son aise, car il n'est pas facile d'arriver à le déranger dans cette agréable occupation.

Il est donc clair que la loi ne punit pas, à proprement parler, la violation de la foi jurée : elle ne la sanctionne que du divorce. Elle punit légèrement, chez le mari, ce qu'elle considère comme un outrage pour la femme : l'entretien d'une concubine à côté d'elle, dans le domicile conjugal — autres temps, autres mœurs ! — et elle punit sévèrement, chez la femme, le risque qu'elle fait courir au mari de lui faire endosser une paternité étrangère.

« *La faute de l'épouse*, écrit le docteur Toulouse dans son livre « *Les conflits intersexuels et sociaux* », *peut introduire des éléments étrangers dans la famille et vicier ainsi le foyer, et c'est pourquoi elle est punie sévèrement. Mais l'infidélité elle-même n'est pour ainsi dire pas réprimée par la loi.* »

---

(1) Op. cit.

C'est ce qui a échappé à Fuzier-Herman, quand il écrivait dans *La loi* :

« *En droit, l'unique fondement du délit d'adultère est la* violation de la foi conjugale ; *la faute est, par conséquent, aussi répréhensible pour le mari que pour la femme. Cette différence de traitement au point de vue pénal ne peut donc se justifier par aucune raison juridique.* »

Indiquons d'ailleurs dès maintenant que nous consacrerons un chapitre à l'examen de l'importance comparée de l'adultère des deux époux, et bornons-nous ici à bien souligner que, pénalement parlant, l'adultère du mari n'est punissable « *ni quand il entretient sa maîtresse au dehors ni quand l'adultère commis par lui dans la maison conjugale est un fait passager.* » (Toulouse, 22 février 1900 D. P. 1904-2-15.)

L'excuse légale de l'homme qui tue sa femme adultère révolte à bon droit Mme de Lauribar.

« *Est-il admissible,* écrit-elle, *que la loi, qui punit même assez sévèrement le simple homicide par imprudence, quels que soient d'ailleurs le regret et le désespoir de l'imprudent qui a causé la mort de quelqu'un par inadvertance ou maladresse, est-il, dis-je, admissible que le Code, se basant pourtant sur ce principe que la vie humaine est sacrée, donne à l'homme le droit monstrueux d'être lui-même le juge et l'exécuteur de sa vengeance et de tuer pour satisfaire sa colère ?*

Le Code veut-il ici, par exception, faire du sentiment, ce qui n'est vraiment pas sa fonction?

Se place-t-il au point de vue de l'homme amoureux ? A-t-il voulu excuser l'emportement de la passion, le désespoir d'un cœur qui se brise en voyant aller ailleurs un amour qui était sa vie même?

Soit ! Mais alors, pourquoi ne pas accorder le même privilège à l'épouse ?... Elles sont pourtant nombreuses, les femmes aimant éperdument leur mari, le surprenant en flagrant délit, et dont la vie s'effondre devant la trahison de l'époux adoré !...

Pourquoi n'est-elle pas, comme l'homme, excusée d'avance, si elle tue ? »

Ah ! vraiment non, chère madame ! Je suis, comme l'écrivait Victor Margueritte dans la préface de *La Maî-*

tresse Légitime, pour l'abrogation formelle de cet article monstrueux, qui laisse à l'homme l'exercice d'un droit barbare, ce n'est pas pour l'accorder à la femme : Nous avons assez de crimes passionnels quotidiens. Il est vrai que, plus loin, Mme de Lauribar ne félicite pas la Cour d'Assises de l'acquittement d'une femme qui, en août 1912, tua la maîtresse de son mari, et qu'elle précise (ou rectifie) sa pensée en écrivant :

« *Nous n'entendons pas réclamer pour la femme la faculté de tuer à égalité avec l'homme ; nous demandons simplement qu'on ôte à l'homme ce privilège. Sauf dans le cas de légitime défense, nul n'est excusable d'ôter la vie à une créature humaine. Que l'assassinat soit commis par une femme ou par un homme, il doit être sévèrement puni !* »

Alors là, nous sommes tout à fait d'accord, mais, pour éviter toute confusion, je demande purement et simplement l'abrogation de cet article honteux, survivance de l'âge de pierre !

Car plus nous avancerons, mieux nous verrons, dans ce livre, le peu d'importance de l'adultère de la femme, et, en tout cas, son irresponsabilité si lumineusement démontrée par Michelet et par tant d'autres, qui ont insisté sur la nature et la force impulsive de la passion chez la femme.

« *Quand vous voyez*, dit le Prince de Ligne, *qu'une femme a changé d'avis, d'opinion et d'amant, dites qu'elle n'en a ni l'honneur, ni le démérite, mais qu'elle n'a pu faire autrement. Je prie Dieu, son père, son mari, son amant et son ami de lui pardonner.* »

Et Emile Faguet corrobore, sans s'en douter, le Prince de Ligne, quand il écrit à son tour :

« *L'infidélité devrait être pardonnée : car elle part de la même source que l'amour qu'on a eu pour vous : elle part de la curiosité pour un inconnu qui attire et qui détache de l'ancien inconnu, devenu trop familier; d'où il suit que l'infidélité est une fidélité à*

'idéal que vous avez été et qu'il n'a pas dépendu de vous de continuer d'être. »

Dans sa « *Femme amoureuse* », Henri d'Alméras a eu tort de reléguer dans une note ce qu'il eût pu au contraire faire imprimer en caractères gras :

« Le cœur peut être fidèle, les sens ne le peuvent pas. Ils choisissent, mais ils n'excluent pas. Une femme qui recherche uniquement ou surtout le plaisir et qui en a besoin est à la merci d'une occasion, de ce que Montaigne appelait « le furieux avantage de l'opportunité ». CE N'EST PAS SEULEMENT UN HOMME QU'ELLE AIME, C'EST L'HOMME. »

C'est évident. Et c'est même pourquoi elle peut aimer deux hommes à la fois.

Ce qui arrive fréquemment, convient Hènri d'Alméras, *si elle ne les aime pas de la même manière, s'ils ne représentent pas pour elle le même idéal.*

Dans le roman de Bourget, *Un cœur de Femme*, Casal exprime sa surprise que Mlle de Tillières, qui l'aime, aime également Poyanne ; et lord Herbert, son confident, lui répond :

— *« Elle l'a aimé, sensuellement aimé, sans pouvoir arriver à cesser tout à fait d'aimer l'autre avec son cœur. Il était sans doute l'amant de son esprit, de ses idées, d'un certain nombre de choses d'elle que ton influence ne pouvait pas détruire, et toi, tu étais l'amant de ce qu'il ne satisfaisait pas en elle... »*

« Les amants parfaits sont rares. Une femme peut se croire obligée d'en avoir deux pour donner une égale satisfaction à son cœur et à ses sens, mais si la nature lui a trop généreusement donné le goût de l'amour (et j'ai remarqué que c'est la règle plutôt que l'exception) *elle devient très capable d'aimer deux hommes en même temps, pour les mêmes raisons. Il n'y a pas alors dédoublement, mais* RENFORCEMENT. *C'est ce qui se produisit pour Mlle de Lespinasse, pour George Sand, et pour bien d'autres...*

Il faut, dans ce bas monde, être très indulgent, mais il faut voir l'humanité telle qu'elle est. Les femmes font partie de cette humanité, si abondamment pourvue de défauts et de vices. Pourquoi donc seraient-elles fidèles, puisque les hommes ne le sont pas ? Prenons-en notre parti et tâchons d'en souffrir le moins possible. »

. Il est certain que la cynique infidélité chronique de l'homme ne saurait inciter la femme à la fidélité. Bien

avant M. d'Alméras, Bourdaloue citait cette apostrophe d'Aristote : « *Si un homme voulait se donner la peine de réfléchir un peu, il ne serait jamais assez déraisonnable pour attendre que la débauche et l'innocence puissent vivre de bonne amitié entre elles, ou se flatter que la chair et le sang soient capables d'une fidélité si rigide qu'une belle femme puisse travailler à se perfectionner jusqu'à ce qu'elle ait atteint à la nature des anges, dans la seule vue d'être fidèle à une bête brute et à un satyre.* »

Je sais bien que Marcel Prévost a écrit :

« *Tels que l'amour et le mariage sont arrangés aujourd'hui, les femmes n'ont pas de revanche contre l'infidélité de l'homme qu'elles aiment. Pour pouvoir se venger, il faudrait n'aimer plus. Et alors on n'aurait pas besoin de vengeance.* »

Mais quand les femmes modernes trompent leurs maris, ce n'est pour ainsi dire, presque jamais par vengeance. Ce sentiment suranné est le cadet de leurs soucis ! Elles les trompent uniquement parce que c'est à la fois un besoin et un plaisir pour elles. Ça suffit. Quelquefois même, ce n'est qu'un besoin sans plaisir.

D'ailleurs beaucoup de maris s'en accommodent fort bien. Indépendamment de nombreuses autres raisons qui peuvent les inciter à fermer les yeux, il en est au moins une d'ordre psychologique, que développait en ces termes le marquis d'Argens :

« *L'infidélité n'est pas le plus insupportable défaut des femmes : un mari dont l'épouse est coquette ou galante, n'en est que plus tranquille dans son ménage : elle a du moins beaucoup plus d'égards pour lui que n'en aurait une vertueuse, qui fait acheter par mille tourments une sagesse dont elle se défera peut-être à la première occasion, et qu'elle n'a conservée que parce qu'elle n'a pas trouvé le moyen de s'en débarrasser. Combien n'y a-t-il pas de femmes à qui la vertu est un pesant fardeau qu'elles portent, faute de trouver des gens qui soient assez officieux pour les en décharger !* »

« *La vérité*, conclut Armand Silvestre, *est que la société, la mauvaise surtout, vit sur une convention de*

idélité tout à fait absurde et INCOMPATIBLE AVEC IOTRE NATURE.

En en faisant une condition essentielle des liaisons, même fon-ées seulement sur une tendresse mutuelle, on a retiré à celles-ci ute garantie.

« Quand l'amour vient nouveau, impérieux, terriblement des-otique et sacré, en vain vous jetteriez entre sa toute-puissance et os terreurs, entre ses joies et vos remords, tout l'inutile poids de os souvenirs. C'est douter de sa grandeur que se croire exempt de tte redoutable fatalité.

Magna res est amor, magnum omnino bonum !

ui a dit cela ? Un moine, le sentencieux et tendre A. Kempis. cette loi de fer tous nos serments se brisent comme des flèches ntre une cible de marbre, serments imbéciles que scellent les isers. »

Au lieu donc de nous lamenter sur l'inéluctable, ne oyez-vous pas que nous ne serions pas plus sages ou oins fous d'imiter les mœurs de Tahiti : Libre comme oiseau dans l'air, la jeune fille n'y connait aucune auto-té dans la famille : elle dispose de sa personne comme on lui semble. Si elle se marie, le mariage n'est à ses ux qu'une formalité qui ne l'assujettit à rien, ni ne lui e rien de sa liberté.

Mère de famille, personne ne cherche à s'enquérir de ii est l'enfant ; il est toujours bien venu ; la mère le igne jusqu'à ce qu'il puisse courir sans aide et se tirer affaire.

Avant l'arrivée des Européens (et, avec eux, des mis-onnaires), une femme avait autant de maris qu'il lui aisait d'en avoir. Les missionnaires n'ont plus toléré 'un mari, mais leurs prescriptions ont été éludées et les oses ont continué comme auparavant.

Quand un jeune homme et une jeune fille vont ensem-e dans la montagne, au bout de quelque temps ils descendent : le jeune homme va de son côté, la jeune nme du sien : ils ne s'aiment plus...

A Tahiti, c'est la constance qui est un phénomène, le docteur Jaf.

N'est-ce point davantage en harmonie avec les lois de notre nature éminemment changeante que notre conventionnelle monogamie, hypocritement violée de part et d'autre ?

N'est-ce point plus sensé que nos ridicules serments de fidélité éternelle, d'amour perpétuel, démentis par nos adultères et par la nécessité du divorce qu'il a fallu rétablir en France et dont usent en ce moment, rappelons-le, quarante mille couples par an ?

Je me suis, quant à moi, toujours demandé quelle folie poussait les amants, les fiancés, les jeunes mariés à se dire mutuellement :

— Jure-moi que tu m'aimeras TOUJOURS !

Au temps de la lune de miel — tout nouveau, tout beau — on le jure, et de bonne foi encore, ce qui est admirable, et même par-devant M. le maire et surtout M. le Curé, puisque, pour lui, le mariage est indissoluble et qu'on n'en peut faire qu'un dans sa vie ! Mais quelle est la portée, quelle est la valeur de ce serment ?

POUR JAMAIS ! *Ah ! Seigneur, songez-vous en vous-même*
Combien ce mot cruel est affreux quand on aime ?

Et La Bruyère disait moins poétiquement que Racine :

« *L'on n'est pas plus maître de toujours aimer qu'on l'a été de ne pas aimer !* »

Maurice Donnay qui, décidément, fait souvent des brèches dans nos idées sacro-saintes, dit excellemment :

« *On a toujours tort de faire intervenir, dans les choses sentimentales, la question de durée, de temps.*

Mais c'est comme pour les sonnets : le temps ne fait rien à l'affaire. L'amour d'une personne pour une personne peut durer toute la vie ; mais il peut durer aussi une semaine, un jour, une heure... »

Ellen Key, après Armand Silvestre, reconnaît qu'une personne ne peut pas plus promettre d'aimer ou de ne pas aimer qu'elle peut promettre de vivre longtemps.

« *Il ne suffit pas*, dit-elle, *de vouloir être fidèle pour l'être. D'abord, pour être fidèles l'un à l'autre, il faut*

être deux : puis ces deux êtres sont tous deux complexes et multiples. Nul n'est maître de son destin, dès qu'il a uni ce destin à celui d'un autre. La possibilité de trouver une force dans l'amour dépend à moitié d'un autre que soi. C'est ce qu'oublient ceux qui parlent avec tant d'éloquence de la fidélité comme « de la pierre de touche d'un caractère ». *Il est aussi absurde de parler du devoir de demeurer fidèle toute sa vie, qu'il serait absurde de parler du devoir de demeurer toute sa vie bien portant.* »

Et Etienne Rey n'a fait qu'exprimer cette idée de l'infidélité fatale et inéluctable quand il a dit : « *Etre abandonné, ce n'est que s'être laissé devancer dans l'infidélité.* »

George Sand, avec sa fine psychologie de femme, met, dans la bouche de Jacques, s'adressant à sa fiancée, ces propos désabusés :

« — La société va vous dicter une formule de serment ; vous allez jurer de m'être fidèle et de m'être soumise, c'est-à-dire de n'aimer jamais que moi et de m'obéir en tout. L'un de ces serments est une absurdité, l'autre une bassesse. Vous ne pouvez pas répondre de votre cœur, même quand je serais le plus grand et le plus parfait des hommes ; vous ne devez pas promettre de m'obéir, parce que ce serait nous avilir l'un et l'autre. »

Et la jeune fille de répondre :

— Ah ! tenez, ne parlons pas de notre mariage; parlons comme si nous étions destinés seulement à être amants. Car pourquoi alors se marier ? »

— Parce que la tyrannie sociale ne nous permet pas de nous posséder autrement ! »

Mais alors, puisque tout le monde est unanime à reconnaître que la fidélité est une chimère pour notre nature essentiellement inconstante, pourquoi l'exiger stupidement, tant de l'homme que de la femme, à moins que nous ne nous plaisions dans une mutuelle duperie ?

Il semble, écrit Novicow, *que si une femme venait dire :* « J'ai un tempérament ardent. Ce n'est pas ma faute. Il m'a été donné par la nature. Je me conduis en conséquence et je le fais au grand jour », *il me semble que cette femme serait plus honnête qu'une autre s'exprimant ainsi :* « Je sais que je commets une mauvaise

action en trompant mon mari, mais je considère que je deviens complètement excusable, parce que je me cache. » *Nous avons peur d'ouvrir les yeux et de voir les choses comme elles sont. Alors nous tombons dans la morale la plus fausse. La sensualité est un fait de l'ordre physiologique. Il y a des gens qui, par suite de la conformation de leurs organes, ont besoin de manger beaucoup et d'autres peu. Celui qui mange beaucoup n'agit pas plus contrairement à la morale que celui qui mange peu, parce que tous les deux obéissent au commandement de la nature. Mais si un homme s'imagine qu'il est moral de manger peu et que néanmoins, cédant aux besoins de sa constitution physique, il mange beaucoup mais clandestinement, il ne devient pas plus vertueux par celà seul qu'il s'est caché.*

Quand la vérité aura remplacé nos mensonges actuels, les femmes sensuelles pourront obéir à leur nature sans se cacher. Elles n'auront pas besoin alors de se dégrader par l'hypocrisie. Mais il ne s'ensuit nullement que les mœurs seront alors plus mauvaises, parce que le nombre des femmes sensuelles ne sera pas plus grand à l'époque de la liberté qu'à l'époque de la servitude. Une autre erreur consiste à confondre les phénomènes sociaux avec les phénomènes psychologiques. On dit que, quand les femmes seront libres, elles prendront chaque matin un nouvel amant. On oublie seulement un petit fait élémentaire : c'est que pour commettre une action, il faut en avoir le désir. Le moteur des actions humaines est interne et non externe. L'action est la résultante d'un ensemble de facteurs psychiques, elle ne provient pas uniquement des lois établies par le législateur ou de la pression de l'entourage social. Quand un citoyen a la libre disposition de sa fortune, il peut parfaitement la jeter par les fenêtres. Cependant des milliers d'individus gardent soigneusement leur argent jusqu'à la fin de leurs jours. De même parce que, dans la société future, la loi donnera le droit à la femme de prendre un amant nouveau tous les matins et parce que l'opinion ne la condamnera même pas si elle le fait, il ne s'ensuivra nullement qu'elle agira ainsi, quand elle n'en aura pas le désir. Etre libre de se donner, ne signifie pas encore se donner. Or, pour que la licence effrenée des mœurs, qui cause tant de terreur aux conservateurs, vienne à se produire, il faut que les femmes aient le désir de se donner chaque matin, à un nouvel amant. Est-il probable qu'il en soit jamais ainsi ? Certainement non. Ce désir serait du libertinage morbide et comme je l'ai déjà dit, les femmes sensuelles ne seront pas plus nombreuses dans l'avenir que dans le présent. Mais nous sommes de nouveau sur le terrain physiologique. Revenons au point de vue purement psychique. Il est facile de démontrer que la période de l'union libre ne sera nullement celle de la licence effrénée des mœurs. La femme alors sera élevée autrement. Elle ne sera pas une poupée : elle connaîtra la vie. Pouvant prendre des amants selon son cœur, elle n'en choisira que lorsque le cœur aura

parlé. Or il n'est pas conforme à la nature psychique de l'espèce humaine que le cœur parle chaque matin. Au contraire (bien entendu, toutes choses égales d'ailleurs) la puissance d'un lien étant en raison directe de la somme de bonheur déposée dans ses origines, il y a lieu de penser que les liaisons conclues librement, ayant un commencement plus délicieux seront aussi plus durables. Par conséquent les femmes, tout en ayant la faculté de prendre de nouveaux amants tous les matins, ne les prendront pas, parce que cela ne leur fera pas plaisir.

Il est donc presque certain, qu'à l'époque de l'union libre, toutes les femmes ne seront pas plus des modèles de dévergondage que, de nos jours elles ne sont toutes des modèles d'ascétisme. La liberté n'amènera donc ni une licence épouvantable, ni un débridement effréné des mœurs, ni aucune autre catastrophe de ce genre. Il y a tout lieu de croire que la décence et la retenue seront beaucoup plus grandes que maintenant. Il ne faut pas oublier qu'une société, où l'amour sera la règle, ne connaîtra plus de libertinage, car le libertinage est précisément l'union sensuelle des corps sans l'union des âmes.

Les terreurs de conservateurs sont donc absolument chimériques et vaines.

Je suis certaine, quant à moi, qu'un jour viendra où notre Code et nos mœurs paraîtront aux générations de l'avenir aussi barbares que nous paraît déjà, à nous, l'âge, pourtant pas si éloigné, des ceintures de chasteté.

On sait que l'origine de cet instrument barbare remonte vraisemblablement à l'usage de cette ceinture, faite de laine de brebis sans tache, dont les anciens paraient les jeunes mariées et que l'époux devait dénouer lui-même

Castaque fallaci Zona recincta manu, dit Ovide.

Cette coutume poétique fut étrangement interprétée ou plutôt travestie au moyen âge par un certain François de Carrara, viguier de Padoue. Ce jaloux, cherchant à mettre son honneur en sûreté pendant ses fréquentes absences, imagina une espèce d'engin en fer, qui, s'appliquant à la taille de sa femme, entourait tout le bassin, cette machine étant fermée par une clef que le mari portait toujours sur lui. Le président Desbrosses la vit en Italie où elle figurait dans le petit arsenal du Palais Saint-Marc à Venise.

« *C'est aussi là qu'est un cadenas célèbre, dont jadis*

un certan tyran de Padoue se servait pour mettre en sûreté l'honneur de sa femme. Il fallait que cette femme eût bien de l'honneur, car la serrure est diablement large. » (Lettre famil. Lettre XVI, t. Ier.).

L'histoire nous apprend que la précaution prise par François de Carrara ne lui porta pas bonheur ; malgré cela, son exemple trouva des imitateurs et plus d'un guerrier partant pour la Croisade, fit confectionner pour son inconsolable épouse une précaution souvent inutile.

Nous empruntons à la *Revue archéologique* les détails suivants sur la ceinture de chasteté, détails qui ne sont pas sans intérêt pour nos lecteurs : A l'égard des ceintures de chasteté, M. Delabordes remarque que « comme usage établi, elle n'ont point existé, surtout chez une nation aussi spirituelle que la nôtre ; comme lubie de quelques maniaques, elles peuvent avoir été forgées exceptionnellement. Brantôme, dont Tallement des Réaux a seul surpassé en médisance la détestable langue, rejette en Italie ces stupides usages ». Divers auteurs montrent en effet que c'est au-delà des Alpes que de pareilles barrières ont été élevées. Tout le monde sait que Rabelais met dans la bouche de Panurge : « *Le diable m'emporte, si je ne boucle pas ma femme à la bergamasse !* »

Diderot appelle ce genre de cadenas *l'instrument florentin.* Le comte de Bonneval raconte, dans ses mémoires, ses amours avec une dame qui portait une ceinture semblable. Il n'était pas possible de la couper ou de la découdre sans qu'on s'en aperçût et sa vie en dépendait. Cette aventure eut une fin tragique. Bonneval tua en duel le mari outragé et fut obligé de s'enfuir. Comme l'histoire avait transpiré, il en fut parlé à Vienne ; les dames le questionnèrent fort sur ce cadenas et l'empereur Joseph lui en parla plusieurs fois. On peut découvrir hors de l'Italie des traces de cet usage ; Middleton, poète anglais contemporain de la reine Elisabeth, en parle dans une de ses comédies.

Nous trouvons dans un bel ouvrage publié par M. Niel (portraits du XVIe siècle) des détails sur une estampe sati-

rique fort rare de Léonard Gautier ; on y voit une allusion aux amours de Henri IV et de la marquise de Verneuil, elle est intitulée : « *Un cocu qui porte la clef et sa femme la serrure* ». Une femme assise sur un lit présente à un homme debout devant elle la clef du cadenas de la ceinture de chasteté qu'elle porte autour du corps, tandis que, derrière les rideaux du lit, l'amant tient une bourse pour payer l'autre clef que lui tend une servante. Un fou cherche à retenir des abeilles dans un panier et un chat guette une souris. (1)

Un grand seigneur du XVI[e] siècle, le duc de Ventadour, personnage fort laid, avait épousé M[lle] de la Motte-Houdancourt, dont la beauté et la galanterie jouèrent un grand rôle à la cour de Louns XIV. Lisez dans M[me] de Sévigné ce qu'elle dit de ce mariage, de la séparation des deux époux et le mot malin de M[me] de Cornuel, qu'elle rapporte, sur le bruit qui courut du parti qu'avait pris le duc pour écarter de sa femme les admirateurs : « *Il a mis un bon suisse à la porte.* » Nous ne savons si ce n'est pas cette rumeur qui donna lieu à deux bonnes comédies qui traitèrent un pareil sujet quelque peu délicat à mettre sur la scène : *Le cadenas ou le jaloux endormi*, par Boursault, pièce en un acte et en vers jouée en 1663 ; *L'amour sentinelle ou le cadenas forcé*, par Nanteuil, pièce en trois actes et en vers, dédiée à un prince d'Orange (La Haye 1688). C'est probablement l'aventure rapportée par M[me] de Sévigné qui aura inspiré à la Fontaine son conte du Bât.

L'emploi de ces ceintures s'est d'ailleurs maintenu dans certaines contrées de l'Asie et de l'Afrique. Le lieutenant Boudyck-Bartiaansen (Voyage aux Moluques, 1845), constate qu'à Java et dans quelques pays voisins, on fait usage d'une ceinture pourvue d'un anneau à charnière, accompagné d'un cadenas.

On est en droit de se demander — et ce sera notre

(1) Nous avons cru devoir reproduire ici cette estampe, parmi les illustrations de ce livre.

conclusion de cette étude — quel plaisir peut éprouver un homme quelque peu délicat, à la pensée que sa femme ne lui est physiquement fidèle que parce qu'elle ne peut pas faire autrement, mais qu'elle le trompe cent et mille fois dans son esprit et dans son cœur.

Or notre Code actuel et sa fidélité imposée, c'est la ceinture de chasteté morale du mariage.

Elle n'est pas moins barbare que celle des sauvages.

CINQUIÈME ÉTUDE

L'ADULTÈRE A TRAVERS LES AGES

« *La vie commune devient un perpétuel mensonge. Notre mariage est une prison d'où les forçats ne peuvent s'évader que par l'adultère avec tous ses risques ou par le divorce avec tous ses ennuis.* »

(Sébastien Faure)

« *Enlever une femme est sans doute le fait d'un homme coupable, mais se venger de l'enlèvement est d'un sot, car il est clair que si elle a été enlevée, c'est qu'elle l'a voulu.* »

(Hérodote)

« — *Eh ! Messieurs, vous vous donnez beaucoup de mal pour faire une loi contre l'adultère. Mais c'est peine perdue !... L'adultère qui, dans nos codes civils, est un mot immense, un mot qui produit sur vous l'aspect de la tête de Méduse : qu'est-ce après tout ? Ce n'est guère, dans le fait, qu'une galanterie, une affaire de bal masqué. Oui, je le répète, l'adultère qui vous paraît quelque chose de monstrueux, n'est pas un phénomène qui puisse embarrasser nos savants. C'est tout simplement une affaire de canapé et la chose est tout ce qu'il y a de plus commun, aussi cela ne vaut-il pas la peine de s'y arrêter. Je demande l'ordre du jour.* »

(Napoléon Ier)

Nous avons donc vu, au cours du chapitre précédent, que comme le dit le docteur Caufeynon, *les conventions ont une large part dans ce mot d'adultère qui semble représenter un principe immuable*, mais sur lequel les idées ont singulièrement varié.

« *M. de la Palisse*, écrit Camille Mauclair (1), *ferait preuve, une fois de plus, de son immortel bon sens, en disant que sans le mariage il n'y aurait point d'adultère, et en effet, si la « trahison » existe aussi entre gens non mariés, elle ne revêt que dans le mariage ce caractère d'hypocrisie et de bas opportunisme qui avilit par la fourberie continue la libre disposition ou la reprise de soi... L'adultère apparaît comme un amendement apporté par la décision des particuliers à une fâcheuse loi. Et s'il peut, dans quelques cas, être douloureusement consolateur, il n'est jamais beau, car toute beauté est interdite à une transaction morale.* »

« *Ce que l'homme*, dit-il ailleurs (2), *appelle le mensonge de la femme concerne sa prétention instinctive à disposer de soi malgré les contrats sociaux.*

Mais ce mensonge ne consiste pas seulement dans l'aliénation clandestine du corps : il s'étend à toutes les manifestations psychologiques par lesquelles la femme s'efforce de retrouver son expression libre, entravée jadis par le servage et aujourd'hui par un code, moins brutal mais plus fourbe de convenances et de préjugés...

La plus apparente est celle de l'adultère, dont l'immoralité est due à la fiction de la fidélité légale. Celle-ci, exigible d'une jeune fille que l'éducation et la bienséance ont laissée dans l'ignorance soi-disant honorable de toute physiologie, l'a forcée à promettre le don exclusif de soi sans en connaître le sens et la valeur. Un mensonge a commandé l'autre, et la société n'a pas admis qu'on le pût réparer par une sincérité ouverte mais bien en mentant de nouveau. »

Aussi un courant semble-t-il se dessiner, favorable à l'abrogation de l'article du Code Pénal qui considère l'adultère comme un délit. Forel écrit :

« *L'adultère, qui aujourd'hui encore est souvent considéré comme crime ou délit, devrait être considéré simplement comme un motif valable de divorce. On se trompe en voulant obtenir la fidélité par la force des lois. Le délit d'adultère simple devrait, à notre avis, entièrement*

---

(1) *La magie de l'amour*, Ollendorff, éditeur.

(2) *De l'amour physique*, Ollendorff, éditeur.

disparaître du droit pénal. Lorsqu'il se complique de fraude ou d'autres crimes, c'est de ceux-ci qu'il s'agit, et nous n'avons pas à nous en occuper ici. »

Et Charles Turgeon marque les points :

« *La logique du divorce,* écrit-il, *est-elle épuisée? Pas encore. La spirituelle Sophie Arnould disait que* « le divorce n'est que le sacrement de l'adultère. »*Est-ce pour faire mentir ce mot célèbre, qu'un législateur, M. Viviani, a déposé, en fin* 1894, *sur le bureau de la Chambre, un projet de loi tendant à supprimer le délit d'adultère ? Pour lui, tout manquement à la fidélité conjugale est une offense purement morale, un simple abus de confiance dont le divorce est la sanction naturelle et suffisante. Et cela encore est logique. Vous qui croyez que le mariage est la base de la famille, comme la famille est la base de la société, vous direz sans doute que supprimer les peines édictées contre l'adultère, c'est lui accorder le bénéfice d'une encourageante impunité, c'est l'excuser et presque l'autoriser, et que, si les entraînements aveugles de la passion peuvent expliquer les violations de la foi conjugale, on ne saurait absoudre celles-ci par une disposition générale, sans ébranler profondément les assises du foyer domestique. Et pourtant, qu'on ne s'y trompe pas : c'est le devoir de fidélité qu'on cherche à effacer de nos lois, après en avoir banni l'indissolubilité.* »

Mais évidemment ! M. le professeur Turgeon n'a pas besoin d'avoir l'air de dérouler des déductions à la Sherlock Holmes ou de faire des découvertes à la Bergson : il est clair que quand la femme revendique, comme je le fais ouvertement ici, sa liberté sexuelle, même dans le mariage, il n'est sans doute plus question de fidélité. Et puis après ? M. Charles Turgeon n'en revient pas. Il répète :

« *La gauche féministe poursuit avec une impitoyable logique, l'abolition de toutes les prescriptions du Code pénal « relatives à la répression du délit d'adultère », que celui-ci ait été commis par la femme ou par le mari ! Toute trahison conjugale est une affaire privée, une question d'ordre intime, un incident d'alcôve, qui ne regarde point la société. Elle ne constitue pas même « un abus de confiance, au sens pénal du mot » pour parler comme M. Viviani. Autrement dit, l'adultère ne peut être érigé en faute sociale, en délit public, puni comme tel par le Code pénal. Il faut le considérer seulement comme une faute conjugale, engendrant un simple délit civil et donnant ouverture au divorce. Qu'on ne parle donc point d'atteinte à l'ordre public ! Ç'a été l'erreur de toutes les sociétés*

chrétiennes de croire qu'elles étaient intéressées à la fidélité des époux, et de traiter conséquemment l'adultère comme un acte délictueux qui mérite une répression pénale. Il n'est que temps de supprimer toutes ces atteintes à la liberté conjugale. Et de fait, le Congrès de la Gauche féministe a voté, par acclamations, l'abolition du délit d'adultère.

« La bigamie elle-même, qui n'est qu'un adultère prolongé, sera seulement considérée comme un faux en écriture publique, passible des pénalités de droit commun. Ce qu'on punira chez le bigame, ce n'est pas la violation de la foi conjugale, qui n'est qu'une indélicatesse d'ordre privé, mais le fait délictueux d'avoir fait régulariser son adultère par l'officier de l'état-civil. La loi ne frappera pas le bigame, mais le faussaire. »

Je ne sais pas si l'honorable professeur Turgeon est toujours de ce monde, mais s'il vit encore et s'il lit mon livre, il est capable d'en mourir, en apprenant, par mon avant-propos que sa prophétie s'est réalisée, puisque je relate, on se le rappelle, l'acquittement tout récent de quatre femmes du chef de bigamie, la quatrième n'ayant été condamnée à deux ans de prison que comme faussaire et en raison de ses antécédents. Nous marchons donc bien dans la voie prévue par Sénancour quand il écrivait :

« Chez les peuples très policés, la difficulté de la conviction, les inconvénients de la plainte, le scandale du jugement, ont fait tomber en désuétude la loi pénale contre l'adultère : et l'un des principaux délits, le premier des attentats contre la propriété, contre la sécurité, la loi ne l'atteint pas ! Là est la trace bien claire, bien évidente de la limite immuable entre des Lois et des Institutions. Là, et dans cent autres endroits, mais là surtout expire la force de nos règlements. »

On sait que, pour nous, cette impunité de l'adultère et de la bigamie est un indice de progrès, car nous partageons l'opinion de Charles Fourier :

« En fait d'adultère, comme de duel, on voit la loi neutralisée par l'opinion, qui n'est favorable qu'aux supercheries amoureuses et même au dévergondage. L'extension des privilèges des femmes est le principe général de tous les progrès sociaux. »

Il n'en peut être que plus intéressant et plus curieux de

jeter un coup d'œil rapide sur les châtiments de l'adultère à travers les pays et les âges.

Chez les Romains, le père et le mari avaient le droit de tuer la coupable, mais, tout de même, n'étaient pas *obligés* de le faire. Dans le cas où ils n'usaient pas de ce moyen radical, il leur fallait l'un ou l'autre, dans un délai déterminé (soixante jours), traduire la femme adultère, citoyenne romaine, devant le préteur et la *Quæstio* qui était le tribunal jugeant les procès criminels.

Si le père ou le mari ne se portaient pas accusateurs dans le délai légal, pendant quatre mois encore, à partir du soixantième jour, n'importe qui pouvait porter plainte. L'adultère était alors classé comme crime de droit commun, et c'est le côté abominable de cette loi dangereuse s'il en fut, qui mettait les hautes classes continuellement à la merci des envieux et des aigrefins qui, dans tous les temps, ont vécu de l'exploitation des scandales vrais ou faux.

Les peines étaient terribles !... Pour la femme, c'était la relégation à vie, la perte de la moitié de sa dot, d'un tiers de ce qui pouvait lui revenir comme fortune et l'interdiction de se remarier. Elle passait, en compagnie des prostituées et des proxénètes, dans la troisième catégorie des femmes qui ne pouvaient être que concubines.

Chez nous, écrit Mme Paul de Lauribar, la femme adultère peut faire de trois mois à deux ans de prison dans la même société.

Depuis deux mille ans, nous avons fait des progrès.

Et pourtant, en êtes-vous bien sûrs, demande doucement le vicomte de Ségur :

« *Au Pégu, à Siam, à Cambodge, et dans la Cochinchine, l'adultère est une distinction honorable. Les habitants offrent leurs épouses aux étrangers et s'offensent du refus de s'en servir comme d'une insulte faite aux charmes de leurs femmes. Hérodote fait mention d'un peuple nommé Gendanes, dont les femmes faisaient gloire de leur impudicité. L'usage de leur pays les autorisait à ajou-*

ter un falbala ou bordure à leur vêtement pour chaque nouvel amant qui sacrifiait au dieu de Cythère, et celle qui portait le plus grand nombre de ces bordures était la plus enviée de son sexe et la plus admirée du nôtre. Si cet usage révolte à la fois et la décence et la raison, au moins avait-il une sorte de conséquence qu'on ne trouve pas dans la conduite des hommes de ce siècle, qui emploient tous les genres de séduction pour corrompre les femmes en passant leur vie à les calomnier. »

Une preuve de plus des fantaisistes variations de la morale sexuelle, puisque ce qui est honoré là va être puni ici et vous allez voir comment :

En Egypte, l'homme était puni de mort et la femme avait le nez coupé.

Au Brésil, l'homme était condamné de un à trois ans d'emprisonnement.

Dans l'Inde, l'homme adultère était placé sur un lit de fer rougi et la femme était dévorée par les chiens.

En Suède, au Danemark, le mari qui surprenait sa femme en adultère pouvait impunément la tuer et ravir au séducteur les moyens de retomber dans sa faute.

Parmi quelques tribus de Tartares, les maris sacrifiaient souvent la vie de leurs femmes, au plus léger soupçon d'infidélité, et il n'en fallait pas davantage à quelques chefs orientaux pour faire enterrer jusqu'au menton leurs femmes et leurs concubines qui mouraient dans une longue et douloureuse agonie.

« Lorsque le Grand-Seigneur soupçonne quelqu'une *de ses femmes, il la fait coucher dans un sac et jeter dans un canal.* »

Chez les Germains, lorsque le mari surprenait sa femme en adultère, il lui coupait les cheveux, la chassait toute nue de la maison et la poursuivait à coups de fouet dans les rues de la ville.

A Athènes, une marchande n'était pas punie pour cause d'adultère : cet acte était supposé « *de la coquetterie ayant pour but de favoriser son commerce* ». Dans

d'autres pays, le complice de l'adultère était innocent, la femme seule s'étant engagée à être fidèle, donc seule, elle était coupable. Ailleurs le mari était puni seul, on lui faisait un crime de ne pas savoir mieux surveiller ou garder sa femme. Et c'était aussi défendable.

Les Arabes sont plus raisonnables ; ils se regardent comme déshonorés non par la mauvaise conduite de leur femme, qu'ils sont toujours libres de renvoyer, mais par celle de leur soeur qu'ils tuent au moindre soupçon.

D'après les recherches du marquis de Nadaillac, réunies dans sa curieuse étude « *de l'Anthropophagie* », certains peuples condamnaient les époux adultères à être mangés. Chez les Zapotèques, la femme adultère était mise à mort, et chacun des complices de ses désordres était obligé de manger un morceau de la chair de la bien-aimée, avec faculté de choisir le morceau.

Voilà au moins un pays où l'on ne badinait pas avec l'amour !

Les Battas de Sumatra ont un livre de lois ou de coutumes écrites sur des feuilles d'écorce. Ces lois condamnent les prisonniers de guerre, les adultères, les voleurs de nuit, ceux qui ont des rapports sexuels avec un membre de leur tribu, ou qui l'ont traîtreusement attaqué, à être également dévorés vivants. L'usage veut qu'on laisse passer quelque temps entre la sentence et l'exécution ; au jour indiqué, le condamné ou la condamnée sont amenés et liés à un poteau, les bras en croix : L'offensé a le droit de choisir le morceau qu'il préfère : les assistants ont leur tour ; chacun s'avance selon une hiérarchie, strictement réglée ; le chef vient le dernier, il doit, lui, couper la tête, qu'il garde comme un trophée ; la viande est mangée sur place, et les femmes sont exclues du festin. Une jeune femme, rapportait récemment un voyageur, s'était enfuie pour rejoindre son radjah qu'elle aimait ; elle avait été aidée dans sa fuite par un serviteur. Le mari et ses amis poursuivirent les fugitifs et tuèrent l'amant d'un coup de pistolet. Le mari pardonna à la femme qui était jolie, mais le serviteur, en revanche, fut condamné à être mangé,

et la sentence fut exécutée séance tenance, sous les yeux d'officiers hollandais, impuissants à empêcher cette scène de véritable sauvagerie.

Dans d'autres pays, d'après certains auteurs, une femme convaincue d'adultère était livrée à tous ceux qui la voulaient. Les Sarmates attachaient à un poteau avec un crochet, les organes coupables, et ils laissaient près du criminel un rasoir avec lequel le coupable était obligé de se dégager en sacrifiant ces morceaux précieux et si coupables, à moins de préférer mourir — entier — dans cette singulière position.

Les Espagnols suivirent longtemps cette coutume féroce.

Chez certaines tribus Africaines, la femme coupable, était renfermée dans un étroit cachot, repliée sur elle-même pour y mourir de faim.

Les Abyssiniens, les Esquimaux, les Mongoles et autres peuples, où le mariage est réduit à sa plus simple expression, sont en général très indulgents pour la femme. Ils se rendent compte que l'amour physique est un appétit naturel comme l'appétit du boire et du manger, une nécessité à laquelle doit se rendre une foule de femmes qui ne trouvent ni à la table, ni dans le lit conjugal la satisfaction de ce besoin ou de cette fringale charnelle. Mahomet prêche la tolérance : pour infliger la peine prévue, (cent coups de fouet appliqués en public), il exigeait des preuves écrasantes du délit.

Les Kabyles, qui assimilent à l'adultère un simple baiser sur la bouche exigent la mort de la femme volage et quand, il y a lieu, de l'enfant adultérin. C'est ignoble pour l'innocent, mais valons-nous beaucoup mieux qu'eux, nous chez qui c'est la mort civile pour ce même enfant, comme le remarque justement M. Paul Roué dans son livre « *Les conflits sexuels* » (1). On sait d'ailleurs que l'Eglise catholique s'est rendue complice de cette infamie, puisqu'en certains pays il est défendu de sonner les cloches au baptême d'un enfant naturel ou adultérin.

---

(1) Offenstadt, éditeur.

Chez les Kabyles, encore, le complice est passible de mort, mais il peut, se racheter, payer une amende ou une indemnité au mari dont il a pris ou embrassé la femme.

En principe, presque partout, le complice de la femme adultère, l'homme, échappe au châtiment qui n'atteint que la femme. Hors le cas d'un flagrant délit, il sort presque indemne du fâcheux accident. Même, en cette circonstance, quand le mari surprend les coupables sur le fait, et *voit rouge*, (ne devrait-il pas plutôt voir jaune ?) ce n'est pas sur son rival, mais sur la femme qu'il assouvit sa stupide vengeance.

Les Canaques de la Nouvelle Calédonie avaient trouvé une ingénieuse punition pour châtier le complice, au moins quand ce dernier était marié : ils lui infligeaient la peine du talion. Puni par où il avait péché, il voyait le mari trompé s'introduire dans le lit de la femme.

Les auteurs qui rapportent cette curieuse coutume ne disent pas comment le fait était accepté par la femme.

Quand, à Rome, la décadence amena l'adultère, au point d'être la règle générale, la loi en fit un crime public et autorisa, comme nous l'avons dit, tout citoyen à le dénoncer. Les troubles que cette énergique mesure jeta dans les ménages conduisirent à une rapide et nécessaire abrogation de cette loi, qui favorisait tous les chantages. Alors la seule personne qui fut admise à dénoncer l'adultère fut le chef de famille, puis le mari, quand le *pater familias* perdit sa redoutable autorité.

Antonin-le-Juste fut encore plus clément et plus équitable pour la femme que Justinien : il ordonna qu'avant d'admettre l'accusation d'adultère de la part d'un mari contre sa femme, on examinât la conduite du mari, et qu'on le punît, lui, s'il avait des reproches à se faire.

Constantin décréta la peine de mort contre la femme adultère et contre son séducteur.

Justinien conserva cette règle qui passa ensuite dans nos lois et subsista toujours. Plus indulgent, plus juste, plus humain, il fit enfermer la femme coupable dans un

couvent, d'où le mari pouvait la faire sortir, mais où elle prenait finalement le voile quand le mari se refusait à pardonner. (Cette poétique expiation passa dans notre ancien droit et subsista jusqu'à la Révolution. Depuis 1789 même, certains maris se sont vu autorisés à utiliser l'*in pace* du cloître ; bien des femmes coupables et malheureuses s'y laissèrent conduire, y pleurèrent dans le calme et y moururent. Notons en tout cas que le Code pénal révolutionnaire ne prononçait aucune peine contre l'adultère.)

L'empereur Léon abolit la peine de mort, et prescrivit l'amputation du nez.

L'adultère était très sévèrement puni d'après les anciennes lois, germaniques, chez les Saxons, les Francs et les Wisigots. Une lettre de Saint-Boniface, datée de 745, donne une idée de la sévérité de ces châtiments, dont on retrouve des traces dans les anciennes coutumes de France.

« *Si une femme,* dit Saint-Boniface, *a manqué de fidélité à son mari, on la contraint à se pendre elle-même, et après avoir brûlé son corps, on pend sur le bûcher, celui qui l'a corrompue ; ou bien encore, on assemble une troupe de femmes qui mènent la coupable de village en village, et qui, après lui avoir coupé ses vêtements jusqu'à la ceinture, la déchirent de coups de fouet jusqu'à ce qu'elles la laissent pour morte.* »

Ce dernier châtiment était usité, au moyen âge, dans quelques parties de la France. L'homme et la femme qui s'étaient rendus coupables d'adultère étaient condamnés à parcourir la ville, pendant qu'on les frappait de verges. (*Coutumier général* II. 999 et 719.) — (*Coutumier Nouveau général* IV (page 903).

Chez les Burgondes, la femme adultère était noyée dans la boue.

On trouve mentionnée dans du Cange (*Adulterium*) une peine étrange infligée à l'homme convaincu d'adultère : il devait être *emplumé.* Plusieurs règlements du moyen-âge indiquent la nature de cette peine, Richard Cœur-de-Lion,

partant pour la Terre Sainte, édicta un règlement où se trouve le passage suivant :

« *Si quelqu'un est convaincu de vol ou d'adultère, on lui versera sur la tête de la poix bouillante et on y secouera de la plume d'oreiller afin qu'on puisse le reconnaître.* » Les peines cruelles ou étranges infligées à l'adultère par les lois germaniques et les anciennes coutumes ont été remplacées par un emprisonnement dont la durée a varié suivant les époques et qui, nous l'avons vu, subsiste encore aujourd'hui, du moins à l'encontre de la femme.

La loi du 31 mai 1850 privait de leurs droits d'électeur les condamnés pour délit d'adultère.

Chez les Hébreux, un article du Décalogue, condamnait l'adultère : on lapidait les deux coupables. Chez les Athéniens, on pouvait impunément injurier et maltraiter les femmes coupables de crime : elles étaient répudiées, exclues des temples et devaient porter des vêtements grossiers ; dans certaines villes, les adultères pouvaient se racheter avec de l'argent ; ailleurs comme chez les Locriens, on leur crevait les yeux.

En Syrie le roi Seleucus avait rédigé une loi qui ordonnait de crever les yeux aux hommes adultères. Or il advint que son fils se trouva dans ce cas. Seleucus tourna la difficulté en faisant crever un seul oeil à son fils, mais aussi un à lui-même. Ainsi la loi était à peu près satisfaite, du moins quant au nombre total d'yeux crevés !

Les Perses faisaient subir aux deux coupables la destruction des parties sexuelles, pour empêcher sûrement la récidive.

On sait que Jésus-Christ fut clément pour la femme adultère, qui lui inspira l'une de ses plus belles paraboles. (Saint-Mathieu v. 28.) Il la renvoya et lui dit simplement de ne plus pécher.

L'Eglise catholique infligea aux coupables diverses peines : d'abord une pénitence publique de quinze ans, que le concile de Nantes (658) réduisit à sept ans, en permettant à l'époux lésé de se réconcilier, pourvu qu'il fasse la même pénitence.

Le concile de Trêves (1238) enjoignit aux femmes adultères de porter une coupe sur leur robe et un bâton à la main. Mais tandis que l'Eglise grecque et les consistoires protestants autorisent la partie lésée à divorcer et à contracter un nouveau mariage, l'Eglise catholique n'admet pas que l'adultère rompe le sacrement de mariage, et puisse donner lieu à autre chose qu'à une simple séparation de corps.

En France, la législation pénale, en matière d'adultère, a beaucoup varié : elle est allée de la férocité à un peu d'indulgence.

Les Capitulaires de Charlemagne prononcent la peine de mort ; mais le coupable pouvait se racheter par l'abandon de ses biens. Au moyen âge, dans certaines villes, la femme adultère était roulée dans des plumes, après qu'on avait enduit son corps de miel, et conduite dans cet état par toutes les rues. Dans d'autres villes, l'homme, dépouillé de tous ses habits, était publiquement fustigé ; ailleurs avait lieu la *chevauchée* de l'âne. Les délinquants étaient hissés sur un âne, le dos ou le visage tourné vers la queue de l'animal : on les obligeait souvent à tenir en mains ou dans la bouche la queue du quadrupède.

Les quolibets de la foule accompagnaient évidemment cette burlesque procession à travers les rues.

Avec le temps, la punition devint moins sévère ; la galanterie des hommes de cour, depuis François Ier jusqu'à la fin du règne de Louis XV, et le relâchement général des mœurs rendirent ce crime fréquent, même chez les Grands, et par conséquent les peines moins rigoureuses. Les femmes tendaient déjà à se dire les égales des hommes, donc à revendiquer la jouissance de leurs libertés.

Avant la Révolution, la femme adultère était le plus souvent enfermée dans un couvent, pendant deux ans, on la disait *authentiquée*, parce qu'elle subissait cette *correction* en vertu d'un article des *authentiques* de Justinien. Si le mari refusait ensuite de la reprendre, on lui coupait les cheveux, on la rasait, comme nous avons vu Voltaire y faire allusion, et, vêtue et voilée comme les reli-

gieuses, elle devait rester dans un couvent le reste de ses jours.

Si le mari était pauvre, la femme pouvait être enfermée dans un hôpital et traitée comme les femmes débauchées (1).

A Mayence, lorsqu'un citoyen surprenait un Juif en train de « *couvrir* » une femme chrétienne, ou de forniquer avec une fille catholique, la loi antique germaine ordonnait de couper au Juif les signes de sa virilité et de lui crever un œil. La femme devait être seulement fouettée; mais, dans ce pays barbare, le fouet amenait la mort, tandis qu'en France, il était moins rude et moins meurtrier. Selon différentes lois du XVIIIe siècle, on fouettait encore aux carrefours les gens qui favorisaient les mauvaises mœurs, les adultères, les femmes de mauvaise vie. On ne les conduisait pas dans les hôpitaux ou les prisons sans ce genre de supplice.

C'était la *régalade publique*, et le bon peuple des villes et surtout de Paris en était très friand. Les maquerelles obstinées, ayant la corde au cou, étaient coiffées d'un chapeau de paille grossier. En outre elles étaient flétries, et marquées aux épaules, avec un fer rouge, d'une *fleur de lys*, tandis qu'un écriteau placé sur la poitrine portait cette inscription : « *Maquerelle publique.* » Ce serait tout à fait, comme on le voit, ce qui conviendrait aujourd'hui à *l'Entremetteuse* de Léon Daudet.

D'autres, dont le délit était moins grave ou plus commun, étaient exposées, par raillerie, sous une sorte de dais, ou à califourchon sur un âne, le visage toujours tourné vers la croupe. Ces châtiments donnaient presque toujours lieu à de grands scandales, tandis que celui de M. Léon Daudet ne donnerait lieu qu'à de grandes réjouissances.

Suivant l'usage de l'époque, le nombre de coups ordonnés par les juges était très souvent arbitraire.

En Angleterre, où l'adultère est désigné sous le nom de

---

(1) Bedel. (*Traité de l'adultère.*)

« *criminal conversation* » (*conversation criminelle*), la femme coupable était autrefois exposée et promenée de ville en ville, puis fouettée jusqu'à la mort.

Le roi Canut avait condamné l'homme à l'exil, et la femme à la perte du nez et des oreilles. Aujourd'hui le complice d'une femme coupable peut, s'il est dans une position élevée, être privé d'une partie de sa fortune. Il y va de la liberté pour un domestique convaincu d'adultère avec une lady : condamné à une amende de 5.000 guinées, (125.000 francs), on l'envoie dans une colonie pénale, s'il ne peut la payer.

Pour qu'il y ait poursuite en adultère, la loi anglaise exige que le mari soit irréprochable dans sa conduite et qu'il justifie du soin qu'il a dû prendre de surveiller sa femme.

Certains peuples, qui pratiquent la polygamie, n'en punissent l'adultère qu'avec plus de rigueur : l'homme est frappé de mort en Nubie ; les Battas, peuplade de l'île de Sumatra, le condamnent, nous l'avons vu, à être mangé vivant par l'époux offensé et par ses parents, enfin. chez les Turcs, la femme adultère est encore lapidée. (D'après M. Bachelet, professeur agrégé.)

Dans un article de la *Revue des Revues*, M. Paul d'Estrée a retracé avec talent les misères du véritable esclavage des femmes en France et a montré l'odieux des supplices, atroces ou ridicules, qui les frappèrent.

« Je n'entends pas parler ici, dit-il, ni des pénalités extraordinaires, ni des tortures atroces infligées aux coupables, de la question par l'eau qui faisait gonfler comme une outre le « pauvre petit corps » de la Brinvilliers, du coutelas qui décapitait Madame Tiquet et la Lescombat, du bûcher qui attendait les infanticides, et de la corde qui étranglait les servantes convaincues de vol domestique.

Je ne vise uniquement que les châtiments ridicules et les supplices grotesques, réservés à la femme, supplices plus humiliants que douloureux, mais plus monstrueux et plus variés qu'on ne saurait croire, appliqués surtout pour punir la femme adultère.

Ce ne fut guère qu'à partir du XIVe siècle que la vindicte publique frappa l'adultère; et encore, dans la distribution des peines, semble-t-elle s'être préoccupée beaucoup plus de régler la mise en

scène d'un spectacle comique que de venger la morale outragée.

Les ordonnances royales infligent aux coupables une amende et les obligent à courir tout nus dans la ville, devant les habitants témoins de leur inconduite. Cette bizarre coutume paraît avoir prévalu dans la plupart des provinces. Une telle cérémonie était une bonne aubaine pour le populaire. Ainsi, dans certaines villes du Midi, la femme adultère et son complice, en état de nudité complète, devaient, à la place déterminée, lâcher ce bruit incongru, que les chartres du moyen âge, désignent sous le nom de « *bombus* ». Dans un canton du Lyonnais, la femme, toujours dans le costume d'Eve, était tenue de courir après une poule, pendant que l'homme, aussi peu vêtu qu'elle, s'occupait à confectionner une botte de foin.

Louis XI abolit ces divertissements d'un goût douteux; et une telle détermination a tout lieu de surprendre chez ce sinistre monarque, si jovial à ses heures.

Si au XVII[e] siècle, la bigamie était, comme la polygamie, un cas pendable, elle était moins sévèrement punie au XVIII[e] siècle.

Et cependant on relève, dans le journal inédit du libraire Hardy, ce jugement qui peut paraître excessif à la veille de la Révolution:

6 Mai 1788

« *Arrêté condamnant la nommée Louise Antoinette Fontaine, comtesse de Morangiès, à être attachée au carcan en place de grève, par l'exécuteur de la Haute Justice, à y demeurer jusqu'à 2 heures depuis midi, ayant écriteau devant et derrière, portant le mot BIGAME et deux chapeaux à ses côtés, comme au dit lieu à être flétrie d'un fer chaud en forme de fleur de lys sur l'épaule droite par le dit exécuteur, ce fait, menée et conduite à la maison de force et à l'hôpital général de la Salpêtrière, pour y être détenue et renfermée à perpétuité.* »

Ces deux chapeaux, suspendus au carcan qui emprisonne le cou de la patiente, sont la note gaie de cette lugubre exécution; autrefois c'étaient des culottes qui figuraient comme pièces à conviction, et l'on en vit trois en un jour au seul pilori des Halles.

Voici enfin un supplice infâme infligé à de pauvres femmes « *folles de leur corps* » mais libres cependant. Dans le Midi, on les condamnait au « mouillage », c'est-à-dire à ceci : « La dame, en chemise, coiffée d'un casque en plume, un double écriteau dans le dos et sur la poitrine, devait faire amende honorable à la porte d'une église. On l'enfermait dans une cage de fer et on la plongeait plusieurs fois dans l'eau. La malheureuse, grelottante et à demi asphyxiée, était reconduite à l'hôpital, où elle mourait fatalement quelques jours après. »

Mais, malgré tous ces châtiments inimaginables, il faut croire que la femme a réellement besoin de plusieurs hom-

mes, même si elle est mariée, car les lois contre l'adultère ont été vaines.

Reconnaissons d'ailleurs, avec Adrien Desprez (1), que ces lois, souvent sont terribles en principe, mais plus larges dans la pratique de la vie, parce que sans doute leur application serait trop fréquente et impossible. L'expérience l'a démontré : l'adultère a toujours été le plus florissant, là où l'on a pris, pour l'empêcher, les précautions les plus multipliées. Dans les tentes ouvertes de tous côtés, la femme arabe trouve le moyen de tromper son maître ; derrière les grilles des harems, sous les yeux des eunuques, qui paient cependant de leur vie tout manque de surveillance, la sultane se procure des rendez-vous galants ; l'Espagnole met en défaut la vigilance des duègnes les plus exercées ; l'Italienne se moque de son mari dont toutes les facultés sont mises au service de la jalousie ; tandis que les Américaines se promènent librement à travers le monde, sans songer même à des intrigues, peut-être parce qu'elles n'ont plus de prix, depuis qu'elles ne sont plus l'objet d'une interdiction sans cesse renaissante.

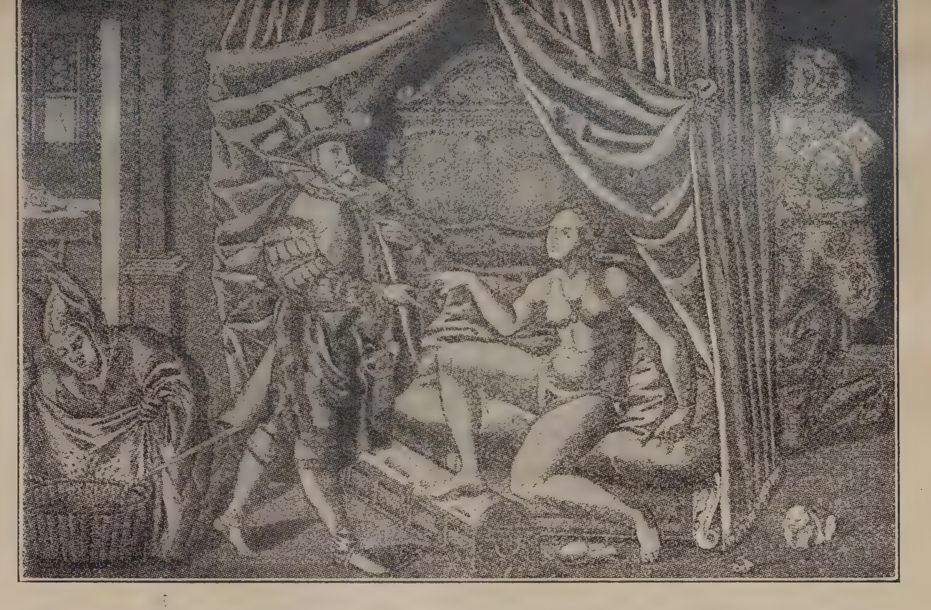
Aussi ne pensons-nous pas que ce soit l'initiative puritaine de M. Fowle qui puisse ramener à la vertu les Anglaises adultères. — Qui est M. Fowle ? — Lisez le *Matin* du 28 août 1923 :

« *M. Ernle Fowle est un de ces Anglais imitateurs des quakers qui ne trouvent pas de mots assez violents pour stigmatiser l'immoralité du siècle.*

M. Fowle a commencé hier une campagne contre les mœurs qui règnent dans les petits bourgs et les villages du Royaume-Uni, et il l'a inaugurée en faisant publier une liste des châtiments qui, selon lui, peuvent seuls sauver notre époque perverse.

Toute personne reconnue coupable d'adultère devrait être condamnée à six mois de travaux forcés : de plus, tout homme ayant trompé sa femme ne serait pas autorisé à faire partie d'un gouvernement quelconque.

(1) La femme esclave, courtisane et reine.



LE PEU DE SURETÉ DES « CEINTURES de SURETÉ ». (Fin du XVIe siècle).

La femme donne la clef à son seigneur et maître, qui va prendre congé d'elle, tandis que, dans le fond, la chambrière avisée présente une seconde clef au galant, lequel tire sa bourse pour la payer de sa complaisance. A la Bibl. Nat., se trouve la même gravure, avec quelques légères modifications et avec la légende : *Du cocu qui porte la clef et sa femme la serrure.* L'estampe française, dit John Grand-Carteret, paraît viser Henri IV, et c'est au Béarnais que la femme assise — la marquise de Verneuil — remet la clef de sa ceinture.



LA PRÉCAUTION INUTILE

Un jaloux de son mal vivement entêté
Mit à sa femme une ceinture;
Mais la dame de son côté,
Pour se venger de cette injure,
En fit démonter la serrure
Pour demeurer en liberté.

(*Sujet de tabatière*, XVIIIe *siècle.*)

Pour les satyres, il préconise la fustigation publique. »

Nous ne savons si M. Fowle est qualifié pour s'introniser moralisateur aussi sévère, mais tous ceux qui édictaient des lois si terribles contre l'adultère étaient-ils bien fondés à le condamner d'une façon aussi absolue dans la pratique, étant donné la nature et les besoins physiques des femmes ? Ces législateurs féroces étaient-ils, eux, sans péché pour lui jeter la première pierre ?

Tous sans doute n'avaient pas fait montre de ce cynisme des Bassoutas, qui toléraient la mauvaise conduite de leurs femmes pour voir augmenter leur famille, donc leurs revenus ; ou des Gabonais, qui avaient réglé par une loi les conditions à remplir pour celui qui voulait légalement devenir l'amant d'une femme mariée, et chez lesquels on pratiquait ouvertement ce principe, suivi seulement en secret par des plus civilisés : « *Les cornes sont comme les dents : elles font mal quand elles commencent à pousser, ensuite elle servent à manger.* »

Mais tous avaient fait fléchir le principe de l'immutabilité du mariage ; ils avaient montré par là que, semblable à toutes les autres, cette loi pouvait souffrir de nombreuses exceptions, et devait s'harmoniser avec la nature de la femme et son besoin sexuel, éminemment changeant, donc instinctivement polyandrique.

Etaient-ils bienvenus à se plaindre de l'adultère, ces Spartiates qui, de temps à autre, mettaient eux-mêmes les femmes dans les bras d'hommes qui n'étaient pas leurs maris ? Plutarque confirme qu'à Sparte, la loi permettait l'adultère dans certains cas. Lycurgue, dit-il, (Lyc. 15), s'efforça de bannir du mariage la jalousie ; il se moquait de ceux qui n'admettent pas les autres à partager avec eux et qui punissaient par des meurtres ou des guerres le commerce que des étrangers pouvaient avoir avec leurs femmes. Toujours d'après Plutarque, — et celui-là n'a pas menti ! — une loi de Solon permettait à la femme l'adultère dans un cas. Lorsqu'une fille héritière avait été réclamée en mariage par son plus proche parent, et que celui-ci était impuissant, elle pouvait avoir impu-

nément des relations avec celui des parents de son mari qu'il lui plaisait de choisir : c'était l'amant légitime devenu l'amant légal.

Xénophon confirme d'ailleurs que les lois de Sparte autorisaient l'adultère.

Pouvaient-ils se plaindre, ces Romains chez lesquels on avait eu l'idée de permettre à César d'épouser toutes les femmes qu'il voudrait, dans l'intérêt de la République, et où l'on voyait *Hortensius* emprunter la femme de Caton dont il était l'admirateur passionné. Hortensius désirait s'unir à lui de plus près, voulait infuser dans sa famille quelques gouttes de son sang généreux : il alla lui demander de lui prêter sa fille Porcia, déjà mariée à Bibulus, auquel elle avait donné deux enfants. « *A consulter la nature*, lui dit-il, *il était aussi honnête que profitable qu'une femme belle, à la fleur de l'âge, ne restât pas inutile en laissant passer l'âge d'avoir des enfants, et qu'elle ne fût pas non plus à charge à son mari et ne l'appauvrît pas en lui donnant plus d'enfants qu'il ne voulait en avoir ; qu'en communiquant ainsi les femmes aux citoyens honnêtes, la vertu se multiplierait et deviendrait commune dans les familles. Si Bibulus*, ajoutait-il, *veut absolument conserver sa femme, je la lui rendrai dès qu'elle sera mère, et que par cette communauté d'enfants je me serai plus étroitement uni à Caton et à Bibulus.* » Et Caton trouva le raisonnement tout naturel ; mais il objecta à Hortensius l'attachement de Bibulus pour Porcia. « *Alors*, raconte Plutarque, *Hortensius ne craignit pas de demander à Caton* SA PROPRE FEMME MARCIA, *qui était encore en âge d'avoir des enfants, et qui en avait donné suffisamment à Caton. Celui-ci, voyant la passion d'Hortensius, et son désir extrême d'avoir Marcia pour femme,* NE REFUSA PAS DE LA LUI CÉDER. »

Voilà la largeur d'idées des Anciens sur l'adultère.

En 1314, Philippe et Gauthier de Launoi, frères et gentilshommes de Normandie, accusés et convaincus d'adultère avec les femmes des enfants du roi Philippe le Bel, furent par arrêt du Parlement, le roi y séant, con-

damnés à être écorchés vifs, à être ensuite traînés dans la prairie de Maubuisson, nouvellement fauchée, à avoir les membres coupés et pendus à un gibet. Les princesses coupables furent condamnées à une prison perpétuelle. L'une d'elles, Marguerite, périt en prison ; Blanche fut répudiée dans la suite, sous prétexte de parenté ; et Jeanne, femme de Philippe le Long, fut tirée de prison au bout d'un an par son mari qui voulut bien la reconnaître innocente et la reprendre avec lui ; en quoi, dit Mézeray, il fut plus heureux ou du moins plus sage que ses frères.

On reconnaît, dans ce fait-divers juridique, l'histoire de la tour de Nesles.

Merlin cite un autre exemple d'un supplice atroce dans l'arrêt prononcé en 1329 contre Roger Mortimer, convaincu d'adultère avec Isabelle de France, reine d'Angleterre. Il fut condamné à être traîné dans les rues de Londres dans une cage ; on le mit ensuite sur une échelle, au milieu de la place publique, là on lui coupa les parties sexuelles qui furent jetées au feu, après quoi il fut écartelé et ses membres envoyés dans les quatre principales villes d'Angleterre. C'était une cruauté raffinée et tout le royaume sut que le roi était cocu. Il est vrai que ce pauvre Edouard III, qui surprit les meurtriers, tua le galant, comme on a vu, et fit enfermer sa mère en prison pendant vingt-huit ans. Elle y mourut d'ailleurs.

Que penser des Seigneurs, de Versailles, qui offraient si gaiement leurs femmes à Louis XV, et qui vivaient dans une Cour où l'étiquette exigeait que la maîtresse du roi fût mariée, ce qui fit qu'on fut obligé de marier Mme du Barry avant de la présenter à la Cour. Comment croire à la jalousie des Espagnols et des Italiens qui passent toute leur vie à faire la cour à la femme de leurs voisins, et qui croient toutes les femmes fragiles, excepté la leur ? Il y a là une immense hypocrisie, dont ces hommes ne peuvent être dupes ; et le mot de la situation est celui-ci qu'un prédicateur criait à ses ouailles du haut de la chaire : « *A en croire vos femmes, au confessionnal, elles sont toutes vertueuses ; à vous en croire, au contraire,*

vous êtes tous des débauchés. A qui faut-il ajouter foi ? »

La seule société vraiment logique fut, nous l'avons dit, celle du XVIII[e] siècle, qui ne se lança pas dans des déclamations hypocrites, qui n'affecta pas une jalousie ridicule et qui admit l'adultère de la femme comme une conséquence naturelle de son tempérament.

Le XVIII[e] siècle accepta franchement la communauté libre des femmes, comme on le voit par les exemples de tous, rois, princes, princesses, nobles et bourgeois ; et quand on demandait d'une nouvelle mariée : « Que sera-t-elle ? » On répondait : « Cela dépendra de son premier amant ! »

Aujourd'hui, malgré les lois et le Code, malgré le serment de fidélité échangé au seuil de nos mariages monogames, la femme continue, plus que jamais, à tromper son mari. Mais vous allez voir qu'il n'est pas de temps où elle s'en soit privée.

INTERMÈDE

SIMPLE CONSTATATION ENTRE DEUX ÉTUDES

COMMENT LA FEMME DE TOUS LES TEMPS ET DE TOUS LES PAYS RESPECTE LE DEVOIR DE FIDÉLITÉ

ESQUISSE D'UN PETIT BRÉVIAIRE GALANT POUR LES MARIS

« Comme c'est beau, l'optimisme ; et quelle force ! Elle m'a toujours manqué, et je le déplore. Ainsi, quand je vois passer un troupeau de collégiens en tunique, au lieu de me féliciter sur la bonne organisation de notre démocratie qui assure à ces tendres élèves un enseignement vraiment rationnel, j'ai la malheureuse idée de voir leur père en train de s'amuser avec une catin, leur mère en train de rouler en fiacre avec un amant, le pion qui les conduit en train de penser à une drôlesse. » (1)

(PAUL BOURGET, *de l'Académie française, commandeur de la Légion d'honneur.*)

« Et telle qu'on croit à l'église
« Va trouver son amant au lit. »

(M. THIROT)

« Si tous les cocus et leurs femmes qui les font, se tenaient tous par la main, et qu'il s'en pût former un cercle, je crois qu'il serait assez bastant pour entourer et circuir la moitié de la terre. »

(BRANTOME)

---

(1) *Physiologie de l'amour moderne.* Plon, éditeur.

Voilà les femmes de nos jours.
J'en connais même une si tendre,
Si délicate dans ses choix,
Qu'elle fait scrupule de prendre
Moins de quatre amants à la fois.

(Beaumarchais)

« *Diable ! la mode des cornards*
Est une mode d'importance !
On ne la change point en France.
Les autres durent quinze jours,
Mais celle-là dure toujours ! »

(Refrain populaire)

« *Les rapports du mari avec sa femme étant plus fréquents que ceux de l'amant, il y a plus de probabilité que l'enfant appartient au mari.* »

(Marcadé) (*tome II*)

« *Pourquoi nous marier,*
Quand les femmes des autres,
Pour être aussi les nôtres
Se font si peu prier ? »

(Adolphe Ricard)

L'hymen n'est qu'une mode,
Un lien de fortune, un veuvage commode,
Où chaque époux, brûlé d'adultères désirs,
Vit sous le même nom, libre dans ses plaisirs...

(Gilbert)

« *A peine une femme est-elle assise à la table de son mari que d'un regard inquiet elle y cherche un amant ; bientôt elle ne choisit plus, elle croit que, dans l'obscurité, tous les plaisirs sont légitimes.* »

(Horace)

« *Beaucoup de maris trompent leurs femmes, presque toutes les femmes trompent leurs maris : la coquette et la dévote par-dessus toutes les autres.* »

(Mlle de Sommery)

« *On garde longtemps son premier amant, quand on n'en prend pas un second.* »

(La Rochefoucauld)

« *Qu'un homme d'esprit ait des doutes sur sa maîtresse, cela se conçoit, mais sur sa femme, il faut être trop bête !* »

(Montesquieu)

Tu as tout seul, Jan Jan, vignes et prés ;
Tu as, tout seul, ton cœur et ta pécune ;
Tu as, tout seul, deux logis diaprés,
Là où vivant ne prétend chose aucune ;
Tu as, tout seul, le fruit de ta fortune ;
Tu as, tout seul, ton boire et ton repas ;
Tu as, tout seul, toutes choses, fors une :
C'est que, tout seul, ta femme tu n'as pas.

(CLÉMENT MAROT) (*Imité de Martial.*)

« *En France, les maris ne parlent presque jamais de leurs femmes. C'est qu'ils ont peur d'en parler devant des gens qui les connaissent mieux qu'eux !* »

(MONTESQUIEU)

« *L'honneur d'une fille est à elle : elle y regarde à deux fois. L'honneur d'une femme est à son mari : elle y regarde moins.* »

(MERCIER)

« *Que de gens j'ai vu faire abus du mariage, dont je ne méconnais pas le caractère auguste et sans lequel la gaîté française n'aurait pas l'éternel sujet des cocus !* »

(ARMAND SILVESTRE)

« *Les maris jouent souvent, à leur insu, le rôle d'amants par procuration. Leurs caresses sont acceptées pour celles d'un autre qui ne peut être là, et quand ils sentent leurs femmes frémir entre leurs bras, ils ne se doutent pas qu'elle leur est au même instant infidèle !* »

(ETIENNE REY)

« *Un Prince ami des Dieux*, une femme fidèle,
Des léopards sans ongle et des oiseaux sans aile,
Un fleuve impétueux qui remonte son cours
Sont des choses vraiment qu'on ne voit pas tou-
[*jours !* »

(PONSARD)

« *Un mari donne cent écus par mois à sa femme pour sa toilette et, tout bien considéré, elle dépense au moins cinq cents francs sans faire un sou de dette : le mari est volé nuitamment, à main armée, par escalade, mais sans effraction.* »

(BALZAC)

« *Nos habitudes actuelles semblent permettre que l'on jouisse d'une femme dont le mari croit ou veut la possession exclusive.* »

(DE SÉNANCOUR)

« *Mermann me disait ce soir, en revenant du Chasseur Vert, que, de toutes les femmes de sa famille, très nombreuses, il ne croyait pas qu'il y en eût une seule qui eût trompé son mari. Mettons qu'il se trompe de moitié, c'est encore un pays singulier !* »

(STENDHAL)

« *Si n'être pas cocu vous semble un si grand bien*
« *Ne vous marier point, en est le vrai moyen.* »

(MOLIÈRE)

« *Tout péché veut sa pénitence. Dès qu'ils n'ont plus le bandeau de l'amour sur les yeux, la plupart des maris ont le croissant de la lune sur le front. Fous ou ridicules, ils n'échappent guère à cette alternative.* »

(ADOLPHE RICARD)

Je vous ai dit ici : simple intermède ! Simple constatation d'un état de fait tout à fait en opposition avec l'idéal monogamique, avec la conventionnelle fidélité de l'épouse, et que j'ai mes raisons d'établir bien démontré et unanimement admis, afin qu'on ne vienne pas me dire, comme à Victor Margueritte, que j'ai déshonoré la Française. Je ne la crois ni meilleure ni pire que les autres ; elle est femme et c'est tout ; elle a son appétit sexuel à satisfaire et elle subit son instinct sexuel qui exige d'autant plus de changement qu'il est rarement satisfait par son nigaud de mari. Ce n'est donc pas à elle que je jette la pierre, c'est à lui. Car c'est lui, et lui seul, qu'il faut lapider !

C'est un vieil apologue oriental qui montre le mieux l'impossibilité pour une femme d'être fidèle : Un magicien, très jaloux de sa femme, s'était déguisé en éléphant : il la portait sans cesse sur son dos et la promenait au milieu des forêts. Or elle le trompait avec tous ceux qu'elle rencontrait, qu'elle faisait monter dans son palanquin et promener par ce mari commode. Celui à qui elle racontait son histoire était son quatre-vingt-dix-neuvième amant, et pourtant elle n'avait jusque-là traversé que des déserts et n'était pas encore arrivée à la ville.

Et c'est la philosophie chinoise qui s'est le moins abusée sur la fidélité de la femme. Ecoutez parler Won feu lu :

— *Votre ancien époux, ô Miâo Joug, est mort de douleur. Votre dernier mari est parti en emportant vos biens. Et vous ne savez plus où aller !*

Miao Joug répondit par cette gâtha :

— *Je vais retourner dans ma première demeure. D'un cœur* fidèle, *je servirai* un seul mari, *et comme je crains d'être encore méprisée par ma famille, je ne commettrai plus de folies.*

Mais un chacal moqueur, qui assistait à la conversation, se mit à dire :

— *Si le serpent et la mangouste étaient capables de se divertir dans le même trou, et si tous deux avaient l'un pour l'autre des sentiments d'affection — alors peut-être resteriez-vous fidèle à un seul homme ! — Si l'on pouvait tisser un vêtement d'hiver en employant des poils de tortue, alors vous resteriez fidèle à un seul homme ! si l'on pouvait faire que du sein des eaux sortît une masse de feu vers laquelle tous les hommes se tourneraient, alors vous pourriez être fidèle à un seul homme !*

Voilà au moins un psychologue qui nous montre, par le langage de ce chacal, qu'il n'a plus d'illusions sur la vertu des femmes !

— Cette vertu, ironisait un jour quelque railleur, est le plus riche trésor des femmes, et cependant la plupart se le laissent dérober.

— C'est que, répondit une dame, il est bien difficile de garder un trésor dont tous les hommes portent la clef !

Aussi Etienne Rey a-t-il pu dire : « *Pour beaucoup de femmes, aimer un homme, c'est en tromper un autre !* »

Salomon, le plus sage de tous les hommes, qui, comme le proclame Venette, connaissait mieux les femmes que nous, les compare au vent et dit fort à propos que celui qui

a une femme en sa possession et qui tâche de la retenir pour lui seul, ressemble à celui qui veut retenir le vent entre ses bras. « *En vérité*, ajoute le bon docteur, qui, lui, en sa qualité de médecin, connaît au moins le tempérament de la femme, *elle est bien légère par sa nature, se laisse aller aisément aux petites choses par la faiblesse de son jugement, s'arrête à la bagatelle et passe toute sa vie à faire ce qui marque l'instabilité de son sexe : en un mot, elle est plus inconstante que l'homme !* »

Voilà une citation que se serait bien gardé de faire Georges-Anquetil, qui prétend, on le sait, qu'au contraire la nature de l'homme est plus changeante que celle de la femme. Il me rappelle la phrase d'Emile Faguet :

« *Depuis que le monde est monde, l'homme a désiré prendre une femme, la garder six mois et la jeter hors de la caverne. Cet idéal caverneux, il l'a encore et il l'aura toujours.* »

Mais l'homme n'admet pas que la femme prenne, elle aussi, un homme pour six mois ! Heureusement, elle se passe de son autorisation, et depuis que le monde est monde, car c'est Hérodote qui nous raconte l'aventure de ce roi d'Egypte qui, ayant perdu la vue et ne pouvant la recouvrer qu'en se lavant les yeux avec l'urine d'une femme fidèle à son mari, fut obligé d'en essayer des milliers avant d'en trouver une qui remplît cette condition.

Aussi, comme écrit Léon Larmand « *le pauvre mari, l'époux trompé, quel thème ! Notre littérature, notre vieux théâtre, nos fabliaux en sont pleins : on est sûr d'en rencontrer partout !* » Il faudrait un volume plus gros que le Bottin pour contenir le millième des allusions faites à l'infidélité des femmes. Je me borne à en donner ici la quintessence, afin de bien établir que tout le monde en convient, que tout le monde la constate, et que si je demande qu'on la reconnaisse comme un droit, je ne fais que réclamer la légalisation d'une situation de fait.

Aujourd'hui surtout l'adultère de la femme s'est trouvé répandu dans toutes les classes sociales à la faveur de la guerre de 1914-1918.

Forel écrit :

« *Chez tous les belligérants on a constaté une recrudescence effroyable des infidélités conjugales non seulement par suite de la prostitution des soldats et des officiers, mais encore par suite de leurs liaisons avec d'autres femmes, soit en pays envahi, soit comme prisonniers ou internés, soit autrement. Les femmes mariées demeurées seules se sont de leur côté fort souvent laissé séduire par d'autres hommes, ce qui a produit des scènes conjugales tragiques au retour du mari.* »

On aurait cru, écrit, dans une jolie formule, Henri d'Alméras (*op. cit.*) que plus les hommes sacrifiaient à la haine, plus les femmes s'efforçaient de sacrifier à l'amour. C'était peut-être une précaution de la Providence ! Et, entendez-le bien, les femmes de tous les belligérants. L'*Intransigeant* du 17 février 1916 citait cette proclamation du major Rosen, commandant d'une petite ville autrichienne.

« *J'apprends que beaucoup de femmes dont le mari est sur le front ont une mauvaise conduite. Je me propose de publier dorénavant les noms de celles dont la culpabilité sera prouvée.* »

Les femmes, toujours malicieuses, se contentèrent de répondre par une affiche manuscrite dans laquelle elles demandaient qu'on publiât également les noms de leurs complices ! Le major Rosen n'insista pas.

« *Que d'ailleurs,* conclut Henri d'Alméras, *le goût du changement, qu'une curiosité dont le rôle chez la femme est immense, aient rapproché beaucoup de Françaises des Anglais ou des Américains et qu'elles aient, à l'occasion, remplacé un mari raseur par un amant rasé, je n'en éprouve,* avoue-t-il, *aucune surprise.* »

La guerre ayant toujours eu les mêmes effets, on trouve une excuse de la conduite de nos contemporaines, si tant est qu'elles en ont besoin, dans un arrêt de Cour d'amour qui date de 1735, et qui donne expressément aux femmes le droit de commettre toutes les infidélités qu'elles veulent, allant presque jusqu'à leur en imposer le devoir.

« Sur la requête des beautés
Qu'en foule ici de tous côtés
Fait arriver leur nouvelle disgrâce,
Voici ce que, de notre grâce,
En Dieu juste et compatissant,
Nous faisons en faveur de ce sexe charmant,
Content de ce quartier d'hiver
Pendant lequel, à la galanterie
On s'est livré d'assez bon air,
Sans attendre l'avis de notre seigneurie,
Voulons pour le prochain imposer d'autres lois,
N'étant point du tout notre envie
Que jamais le sexe s'ennuie.
Le nombre des amants, poussé jusqu'à trois,
Est un début assez honnête ;
Mais en si beau chemin, de peur qu'on ne s'arrête,
Voici ce que notre bonté
Pour les belles a projeté,
Permis, à cause de la guerre,
Aux belles dames de Paris,
(Pour les dédommager d'une campagne entière
Qui, les livrant à leurs maris,
Leur a quasi fait oublier Cythère),
De choisir à la fois quatre ou cinq favoris
Qui, soigneux d'aimer et de plaire
Par leurs talents et cette activité,
De l'amour fidèle compagne,
Leur fassent oublier par la vivacité,
Les non-valeurs de la campagne.
Consentons que dès dix-huit ans.
On pratique cette méthode :
La pluralité des amants
De préférence aux agréments
Viendra désormais à la mode.
Celle qui n'en aura que deux
Méritera le nom de sotte;
Celle qui pour un seul réservera ses feux
Passera pour être dévote.
Tel est notre plaisir, et tels sont nos égards
Pour le sexe dont la faiblesse
Nous attendrit, nous intéresse.
Fait à Paphos, le quinze mars.

La guerre a eu une autre répercussion très curieuse sur l'adultère de la femme. La crise économique grave que nous subissons a réduit le train de vie de beaucoup de

ménages et a conduit beaucoup de maris à resserrer le budget qu'ils consacraient à la toilette, aux bijoux, fourrures et parures de leurs femmes, pendant que, dans le même temps, au contraire, le luxe des toilettes féminines semblait atteindre son apogée. Comment concilier ses exigences coûteuses avec l'économie imposée ? En roulant le mari qui souvent ne demande qu'à fermer les yeux. En lui disant qu'on a obtenu, pour cinq cents louis un manteau de vison de trente mille francs. Mais comment se procurer les mille louis manquants ? Dans l'adultère rémunérateur. Les innombrables maquerelles des maisons de rendez-vous de Paris, qui font aujourd'hui une tapageuse publicité parfaitement admise, ne demandent qu'à procurer à leurs clients blasés les femmes réputées les plus honnêtes, les plus difficiles et les mieux mariées, parce que ce sont celles qu'elles louent le plus cher, et l'aimable et ancien conseiller municipal de Paris Henri Turot, qui dénonçait déjà ces femmes d'avocats, d'artistes et de médecins, pour ne citer que celles-là, dont les noms et les photographies traînaient dans les archives de la police et des maisons de rendez-vous, serait bien surpris d'y rencontrer, aujourd'hui, tant de femmes du meilleur monde qu'on pourrait presque dire que c'est l'exception qui n'y va pas. Quand l'un des médecins de Lourcine, le docteur Martineau, montrait, au-dessus de la hiérarchie ordinaire des filles galantes, « *plus haut sur l'échelle sociale, la femme appartenant à un certain monde, ayant une certaine situation, et demandant à la prostitution clandestine des ressources qu'elle ne saurait trouver dans son milieu normal* », il ne se doutait pas lui-même de l'ampleur que prendrait cette coutume.

Ajoutons d'ailleurs que certaines femmes sont dans ces maisons non pas pour s'y vendre, mais avec un désintéressement complet de ce que touche la maquerelle, car elles ne se soucient que de trouver, puisqu'elles n'ont pas à leur ressource ces maisons d'hommes dont Camille Mauclair et Georges-Anquetil réclament la création, les jouissances charnelles exigées par leur tempérament et dont elles sont

sevrées par un mari niais ou égoïste. Mais peu nous importe, pour l'instant, le mobile qui les conduit à aller dans ces maisons ; nous nous bornons à constater ici qu'elles trompent leur mari. Aussi écoutez de quelle façon l'auteur de la plaquette *La déroute et l'adieu des filles de joie de la ville et faubourg de Paris* (parue en 1657) dit son fait aux bourgeoises libertines : « *Nous ne différons que du plus et du moins qui ne change point la chose, car la garce particulière est aussi bien garce que la publique : il n'y a que la rencontre d'une bonne bourse qui empêche l'une comme l'autre et encore tel pense bien en avoir seul la jouissance qui se trompe : une bête qui a deux trous à la queue est de difficile garde. Nos académies sont autant fréquentées de ces bonnes dames là que des autres.* »

« Et M. Hervez d'ajouter (1) :

« *Nos académies ! Eh bien ! oui ! parfaitement, les maisons de passe ou de rendez-vous, tenues alors par des macaques dont aucunes ne furent filles de magistrats ou de généraux s'appelaient gentiment des académies d'amour.* »

Lisez plutôt ces propos de Diderot, d'après une pièce de Dorat :

Séduire d'un ami la maîtresse ou la femme,
Cela passe le jeu, c'est une chose infâme :
Mais, pour ces dames de Paris,
Qui ne sont guère plus fidelles
A leurs amans qu'à leurs maris,
Bien fou qui s'en ferait scrupule ;
Les avoir est ce qu'on leur doit :
Ce n'est qu'un anneau qui circule,
Et que chacun se met au doigt.

Lisez, dans le *Parnasse satyrique du sieur Théophile*, paru en 1660, ces stances de Th. Viaud :

« *Quoy ! me parler de mariage ?*
Une femme chez moy garder ?
Dieux, aurois-je bien cette rage,
Sans moy mesme me poignarder ?

(1) *Les femmes et la galanterie au* XVIIIe *siècle.*

M'asservir au cul d'une femme,
Et faire le guet tous les jours,
Tandis que la bonne Madame
Donne le mot pour ses amours.
Et combien que dedans l'histoire
Jusques au ciel vollast mon nom,
Fi, fi pourtant de cette gloire,
Si ma femme n'a bon renom.
Que si de l'amour enflammée,
Elle veut faire un tour de cu,
Adieu l'homme et la renommée,
Me voilà pour jamais cocu.
O vous que sur tous je révère,
Sortez sans plus m'en dire mot;
Car si c'estoit mesme mon père,
Je le frapperois aussi tost. »

Gardez-vous bien de croire d'ailleurs que, seul, un libertin peut avoir une telle opinion de la femme et du mariage. Voici quelques vers signés de M. Etienne Pavillon, de l'Académie française :

Ne divertissez point les fonds
Destinés pour le mariage.
Encore auriez-vous peine, usant de ce ménage,
A payer toutes les façons
Que demande un si grand ouvrage.
Pour être heureux, soyez toujours amant;
Que, bien plus que le sacrement,
L'amour à jamais vous unisse;
Et, pour faire durer le plaisir entre vous,
Que ce soit l'amant qui jouisse
De tout ce qu'on doit à l'époux.
Pour vivre sans débat dans votre domestique,
Vous n'avez qu'un moyen unique.
Et je vais vous le découvrir :
Ne vous entêtez point d'être chez vous le maître;
Mais, si l'on veut bien le souffrir,
Contentez-vous de le paraître,
Quoi qu'on vienne vous débiter,
Que rien ne vous fasse douter
Que votre épouse est vertueuse et sage.
Car, sans cet article de foi,
Que l'on doit toujours croire, et souvent malgré soi,
Point de salut en mariage.

Mais voici une bien jolie chanson, intitulée :

De certaines bourgeoises de Paris qui, feignant d'aller en voyage ès faubourgs Saint-Germain-des-Prés, furent surprises en la maison d'une maquerelle, et menées en prison à leur déshonneur et confusion.

Toujours quelque nouveauté,
Ou quelque chose incivile,
Il advient en vérité
Dedans Paris, grande ville,
Comme on voit journellement
Qui voudra prendre femme belle
Garde le devant seulement.

Pour un témoignage sûr,
N'a pas longtemps quelques femmes,
Sans craindre le déshonneur,
Pour suivre d'amour les flammes
Sans qu'on le sût aucunement,

Vont à leurs maris parler
Pour avoir licence vite,
En pélerinage aller,
Devers sainte Marguerite
Pour un vœu fait nouvellement.

Les maris ayant exprès
Octroyé telle licence,
Droit à Saint-Germain-des-Prés
Les dames vont sans doutance
Rire et piaffer gaîment.

Quand el'furent aux faubourgs
Ces gentilles damoiselles,
Pour pratiquer leurs amours
S'en vont chez des maquerelles,
Qu'elles fréquentaient librement.

Alors de leurs amoureux
Elles furent aperçues,
Qui, sans être douloureux
Les ont bravement reçues
En les baisant humainement.

Après le bon déjeuner,
Un chacun prit son amante
Et la mène promener
Sur le lit, sans plus d'attente,
Afin de prendre ébattements.

Un fricasseur d'épinards
Point ne remue en la sorte
Que ces amoureux soudards
Sur chacune femme accorte
A se manier bravement.

Les voisins, apercevant
Par les fenêtres ouvertes
Lever et coucher souvent
Ces bourgeoises découvertes
Jusques au trou du fondement,

S'en vont trouver de ce pas
Les sergents de la justice,
Pour réprimer par compas
Un si détestable vice
Fait auprès d'eux tacitement.

Lors les sergents par raison,
N'usant de façons courtoises,
Ont mené à la prison
Promptement telles bourgeoises,
Sans les épargner nullement.

Quand est des galants subtils
Qui faisaient telle bataille,
En resserrant leurs outils,
Ils sautèrent les murailles
En détalant habilement.

Les bons maris, sans douter,
Recevant telles escornes,
Les vont, lors, solliciter,
En portant de belles cornes
Dessous leurs chapeaux chaudement.

Mes mignonnes, quand irez
En un tel pélerinage,
Les fenêtres fermerez
En un si lourd cocuage
Pour le faire secrètement.

Et pourquoi, demande Jean-Jacques Rousseau, tant de sévérité chez les filles, tant de facilité chez les femmes ? C'est que, comme celles-ci sont à l'abri des preuves, le crime est compté pour rien !

Aussi le mariage n'est guère gênant, répondait Emile

Gebhart à l'enquête ouverte par J.-J. Renaud et dont il a été parlé d'autre part.

« Franchement, est-ce une si « terrible prison » cette association légale et sacramentelle de deux personnes, le mari et la femme? N'en sort-on pas avec une rare facilité, quand on veut, comme on veut ? Le mariage me rappelle la Bastille. Les prisonniers de la Bastille en pouvaient sortir une ou deux fois par semaine, l'après-midi, et rentraient pour dîner, ou même plus tard, à la nuit. C'est l'histoire des maris adroits. Et l'histoire, aussi, de leurs épouses. Et, très souvent, cette perpétuelle évasion est soupçonnée, autorisée par la conjointe, qui, de son côté, se réserve de prendre à son gré la clef des champs. Alors, à quoi bon démolir la Bastille?

Si dans le roman et le théâtre contemporain, on rencontre une pensée fixe, permanente, c'est assurément celle-ci : le mariage n'est pas gênant.

A la femme, il donne la liberté de courir seule, hors du logis; au mari, l'agrément de la trahison. Dans le mariage à trois, dans le mariage à quatre, tout le monde est facilement d'accord. Cela fait une société bien aimable, vieillissante et chancelante. Je vous en prie, ne la secouons point par quelque réforme prochaine : elle tomberait en poussière. »

Constatez partout la présence de l'amant ! Dans sa *théorie des quatre mouvements*, Charles Fourier écrit :

« Il est surprenant que les hommes, qui se vantent de surpasser les femmes en raison, exigent d'elles, à seize ans, cette raison qu'ils n'acquièrent qu'à trente, quarante, après s'être vautrés dans la débauche, pendant leur belle jeunesse. S'ils ne sont arrivés à la raison que par le sentier des plaisirs, doivent-ils s'étonner qu'une femme prenne la même voie pour y arriver ? Pourquoi, en se retirant du monde, les hommes ne prennent-ils pas une épouse mûrie comme eux par l'expérience ? Pourquoi veulent-ils trouver, dans une jouvencelle, des vertus plus précoces que les leurs ? Ces détails seront connus de la jeune femme; un amant l'en instruira; et, selon la loi du talion, elle opinera à imiter dans sa jeunesse la conduite que le vertueux époux a tenu à pareil âge.

D'autre part, les dogmes religieux, plus sévères que dans l'antiquité, interdisent au mari certaines précautions que dicte la prudence : interdictio semen effendendi extra vas debitum. *La femme l'exige par masque de piété; son vrai motif est de légitimer les œuvres d'un amant. Aussi tout s'accorde à pousser dans l'abîme un chef de famille, joncher d'enfants son propre ménage, et le conduire, par cette pullulation à la pauvreté, source de tous les vices. »*

Connaissez-vous la définition de l'amour par E. Jouy ?

AMOUR, *substantif des deux genres : échange de deux fantaisies, privilège pour toutes les folies que l'on peut faire, pour toutes les sottises que l'on peut dire. — On a de l'amour pour les fleurs, pour les oiseaux, pour la danse, pour son amant, quelquefois même pour son mari : jadis on languissait, on brûlait, on mourait d'amour ; aujourd'hui on en parle, on en jase, et le plus souvent on l'achète.*

Remarquons que non seulement on parle de l'amant, mais qu'on le place sur un piédestal par rapport au mari. Ainsi faisait cette grande dame à qui l'on demandait comment elle avait pu se décider à épouser un homme aussi laid que son mari. « *Oh !* répondit-elle, *les amants doivent toujours être de beaux hommes ; les maris sont ce qu'il plaît à Dieu !* » Parole de résignation de la femme qui, n'ayant pas eu le droit de choisir son mari, revendique celui de choisir son amant.

Dans son livre « *Comment se marier* », Paul Mantegazza s'écrie :

« C'est la plaie sordide, le chancre du mariage moderne; c'est la gangrène de notre société qui répand autour d'elle un relent nauséabond de trahison domestique, capable de la contaminer et de l'infecter toute.

Gare à nous si, dans toutes les familles, les petits enfants, en venant au monde, pouvaient proclamer à haute voix le nom de leur père ! Combien de fausses lettres de change ne seraient pas protestées ? Quel horrible tableau de trahison, de simulation de tous côtés. La société moderne apparaîtrait, tout à coup, comme une bande de faussaires, et le ventre de la femme comme une matrice de fausse monnaie ! »

C'est ce que chante M. Thirot :

« La vie a des jours bien funestes,
Me disoient hier deux cocus,
Nous épousons le bail des restes
Que l'Eglise vend dix écus;
— On nous laisse la défiance
D'apprendre que les soupirans
Sont admis, avec complaisance,
A faire pour nous des enfans. »

Aussi H. Ricard prend-il ses précautions :

« Les cornes sont abondantes;
Il n'est point de plus fertiles plantes;
Partout on en plante
Et toujours on en plantera :
De peur que tu ne m'en plantes,
Petite inconstante,
Je te plante là ! »

Et Boursault nous conte une délicieuse anecdote :

« Un bonhomme, époux d'une Agnès,
Contraint d'aller aux champs, la pria d'être honnête.
— « Si quelque autre que moi jouit de tes attraits,
Il me viendra, dit-il, des cornes à la tête ! »
— « Des cornes ! Que dites-vous là ?
Revenez comme vous voilà :
J'aime bien mieux être fidèle ! »
Il part. A son retour, qu'elle trouve trop prompt,
Ne lui voyant rien sur le front :
— « Que vous êtes menteur ! », dit-elle. »

Est-ce à dire que toutes les femmes mariées sans exception sont infidèles ? Non certes, et Montesquieu lui-même l'a dit : « *Il est des femmes vertueuses, mais elles sont généralement si laides qu'il faut être un saint pour ne pas haïr la vertu.* » Crébillon fils disait à peu près la même chose sous une autre forme : « *Les femmes qui ont la réputation d'être honnêtes, chastes et vertueuses, ne le méritent, pour la plupart, que parce qu'on ne leur a rien demandé ou qu'on s'y est mal pris.* » Et mon ami Albert Brun, qui a de l'esprit, m'avouait souvent qu'il redoutait moins l'enfer que le ciel, où l'on doit terriblement s'ennuyer en compagnie des vertueuses laissées pour compte.

Il n'est pas jusqu'à la fidèle Pénélope, dont la vertu n'ait été mise en doute par Pausanias et d'autres historiens, qui l'accusent de s'être livrée à tous ses amants, pendant l'absence d'Ulysse, lequel l'aurait chassée de ses Etats à son retour !

Tant que chez les sauvages l'adultère était puni de mort, dit Rémy de Gourmont, leurs mœurs étaient pures. « *Du jour où les missions évangéliques ont établi le*

peine terrestre de l'adultère, immédiatement toutes les femmes sont devenues infidèles. »

« *Quant à abolir la prostitution,* écrivait Pierre Wolff à Georges-Anquetil, *n'y comptez pas : il faudrait supprimer les trottoirs et* LES SALONS ! »

Ces salons où, sous les yeux du mari le plus jaloux, la femme d'après guerre *flirte* effrontément. Or n'est-ce pas le professeur Forel, (que je cite volontiers parce que c'est non un romancier, mais un savant), qui parle ainsi du flirt :

« *Débutant par un léger regard provocateur et timidement amoureux, un frôlement insensible et paraissant fortuit, le flirt comprend toutes sortes de jeux d'amour, de baisers, de caresses et d'embrassements, jusqu'à des attouchements taxés d'impudicité et à toute sorte d'excitations sexuelles pouvant conduire même à l'orgasme, sans arriver à la consommation du coït. On peut ici noter toutes les nuances, et, selon la sensibilité et la chaleur des tempéraments, le flirt peut se limiter à des excitations légères et lentes de l'appétit sexuel ou, au contraire, en venir à des épanchements violents et rapidement croissants. Les différences individuelles considérables qui existent dans la sensibilité sexuelle font que la même perception ou le même acte laisse tel individu relativement assez froid et en excite un autre au plus haut degré. Dans ce dernier cas, surtout chez l'homme, le flirt pourra conduire même à l'orgasme vénérien sans coït et même sans manipulations qui y ressemblent. Une femme à formes exubérantes, prenant des attitudes sensuelles et voluptueuses, peut ainsi provoquer une éjaculation par le frottement léger mais répété de ses vêtements contre la verge d'un danseur excitable.* »

C'est toujours d'ailleurs le professeur Forel qui écrit :

« *Dans les temps modernes, il ne manque pas d'hétaïres. Sous le titre de courtisanes et de maîtresses, nous les trouvons partout comme favorites des rois, des nobles et des riches, comme maîtresses d'hommes haut placés ou audacieux, jouant souvent aussi le rôle de vampires des têtes à la fois fortunées et faibles de toutes les couches de la population.*

D'un autre côté, les femmes haut placées, puissantes ou riches ont aussi leurs favoris, qui jouent auprès d'elles, si l'on veut, le rôle d'hétaïres masculins. De tout temps, certains membres féminins des familles régnantes nous ont fourni des exemples de ce genre.

A toutes les époques de l'histoire des peuples civilisés, la pathologie, elle aussi, a conduit à des rapports sexuels hors mariage plus ou moins réguliers.

Nous savons qu'au moyen âge, où la femme, qui s'était rarement mariée par amour, pouvait fort bien, comme l'écrit le docteur Nystrom, devenir, sans séduction, une épouse infidèle, bien qu'une infidélité réelle ou simplement supposée fût punie de mort, le *Code d'amour du* XIIe *siècle*, rédigé avec une grande circonspection par des femmes de qualité, posait, dans son article premier, le principe que « *l'allégation du mariage n'était pas excuse légitime contre l'amour* » (*causa conjugii non est ab amore excusatio recta*), et, dans son article 30 et dernier, il proclamait que « *rien n'empêche qu'une femme ne soit aimée par deux hommes et un homme par deux femmes* » (*Unam feminam nihil prohibet a duobus amari et a duabus mulieribus unum*).

Les temps ont-ils changé ? Dans un premier Paris de *Comœdia* que M. Paul Souday consacrait à l'enquête de Georges-Anquetil, le leader du *Temps* écrivait :

> « *Lorsque Naquet commença sa campagne en faveur du divorce, le fameux Cernuschi le magnifique. Italien de naissance, parisien et même parisien d'adoption, déclara, avec son accent :* « Perché *le divorce ? L'adoultère, il mé souffit* ». *Encore bien moins y a-t-il besoin d'une loi pour organiser ces liaisons aimables, dont l'un des attraits consiste précisément à se passer des lois. Souhaitons bonne chance aux amoureux et ne nous occupons pas de leurs affaires. Nous ne pouvons leur rendre de meilleur service.* »

Encore faut-il, pour les laisser tranquilles, ne pas faire de l'adultère un délit qui expose les femmes à deux ans de prison et les bigames des deux sexes aux travaux forcés !

Mais voilà que je m'écarte encore de mon chapitre, uniquement consacré à la constatation de la quasi-université de l'adultère féminin.

Déjà, quand il parlait des matrones romaines, Sénèque écrivait : « *Ces héroïnes de vertu ne considèrent pas même l'adultère comme une honte ! On en est arrivé à ce point que les jeunes filles ne se marient que pour se mieux faire désirer de leurs galants, et que la virginité est considérée comme une preuve de laideur.* » Et, de fait, songeons

que Pompéia, la seconde femme de César, que la première femme de Marc-Antoine, que la troisième épouse de Pompée, que Scribonia, la seconde femme d'Octave, trompèrent leurs augustes maris !

Un petit livre charmant, publié en 1820, sous le titre « *La malice des femmes* » nous conte, entre autres anecdotes, l'historiette édifiante d'un honnête marchand qui, bien qu'il se permît, lui, de fréquentes infidélités conjugales, n'était pas blasé sur le libertinage des femmes, jusqu'à ce qu'il fût deux fois cocu, dans les circonstances suivantes :

Il avait fait choix, comme maîtresse, de sa servante, brune aussi jolie qu'éveillée. Il alla, un soir, souper en ville, et rentra deux heures plus tôt qu'il ne l'avait promis. Cependant tout le monde était couché : le silence qui régnait dans la maison lui fit naître l'envie d'aller rendre une visite secrète à sa cuisinière. Une lanterne sourde à la main, il se dirige à pas de loup vers la chambre où reposait sa dulcinée, et, le cœur palpitant de désirs, il s'avance vers l'heureux grabat. Mais, ô catastrophe inattendue ! il voit la place qu'il croyait prendre occupée par un valet qui dormait, ainsi que sa chaste amante.

Le marchand modère sa colère afin de rendre sa femme témoin de l'indigne conduite de ses deux domestiques : il se retire aussi doucement qu'il était venu, et se rend sur la pointe du pied dans la chambre de sa pudique épouse. Il tire brusquement les rideaux du lit et aperçoit... ô ciel ! peut-il en croire ses yeux ! il trouve sa chère moitié endormie auprès de son commis.

Mais à quoi bon multiplier anecdotes et citations ? Je pense que nous pouvons maintenant considérer comme acquis le papillonnage féminin. Pourquoi dès lors ne lui point accorder droit de cité ?

Dans une étude de la *Revue des Revues*, parue en 1905, Camille Mauclair laisse entendre que l'émancipation de la femme vers la liberté sexuelle passera un jour de l'état de fait à l'état officiellement reconnu. Il écrit :

« Personne ne peut prévoir la façon dont elle comprendra ses obligations, ses devoirs, ses contrats, ses rapports avec la société, le jour où la notion de fidélité, c'est-à-dire de propriété JALOUSE *ne sera plus qu'une manifestation facultative de son moi et n'encourra plus les sanctions de l'homme, le jour où elle choisira et limitera à son gré l'usage de cette notion !... L'immoralité de l'adultère est proportionnelle à celle de l'union légale elle-même et aux conditions de problème de la* FIDÉLITÉ... *La prétention de la femme, soit qu'elle soit libre, soit qu'elle ait adopté le contrat matrimonial, à disposer, à son gré, à son heure, du don de soi, est* INSTINCTIVE *et la logique naturelle rend infiniment discutable l'engagement de la femme... Si l'homme admet que le mensonge est inné chez la femme, c'est à lui seul qu'il devra reprocher les chagrins résultant de la confiance trahie, ayant eu la folie d'en demander l'assurance et l'échange à un être qui n'en comportait pas... Le sort de la femme est décidé jusqu'à l'époque imprévisible où les religions disparaîtront. Elle est à jamais condamnée à mentir...*

«... Le XVIIe *et le* XVIIIe *siècles ont eu la prescience d'accepter bénévolement dans les mœurs, sinon dans la religion et la légalité, la* « trahison », *en ne confondant pas la sincérité et la fidélité, en souffrant peu du don arbitraire que la femme faisait d'elle, en revenant presque à la notion primitive du plaisir satisfait et de la possession matérielle, pourvu qu'elle fût aisée et agréable, comme s'ils sentaient que l'homme fût responsable de l'état des choses, et le mot célèbre de Buffon au sujet de* « CETTE PASSION QUI N'EST BONNE QU'AU PHYSIQUE, ALORS QUE LE MORAL N'EN VAUT RIEN » *apparaît bien comme la conclusion logique de cette sorte de repentir de l'abus de pouvoir...*

Il a fallu en venir à nos âges hantés de libéralisme, de sentimentalisme, de scrupules et de rêveries métaphysiques pour faire de la douleur, de l'infidélité, de l'absolutisme passionnel, de la jalousie d'âme les grands thèmes du lyrisme et du roman... L'homme préfère encore souffrir que renoncer à ses privilèges. La souffrance de la jalousie et de la trahison est très violente, mais l'homme l'aime parce qu'il la connaît, parrce qu'elle le rend intéressant, parce qu'elle a une saveur acide, qu'elle développe l'instinct de lutte pour défendre ou conquérir la proie... »

En somme par conséquent, Camille Mauclair est tout près de proclamer conventionnelle la jalousie de l'homme : examinons-la donc d'un peu plus près. Aussi bien elle va faire l'objet de l'étude suivante, où nous allons en même temps nous affranchir de tous préjugés et de tous les dogmes admis pour comparer l'importance de l'adultère masculin et de l'adultère féminin.

SIXIÈME ÉTUDE

DE L'IMPORTANCE COMPARÉE DE L'ADULTÈRE DE L'HOMME ET DE L'ADULTÈRE DE LA FEMME ET DE LA RELATIVITÉ DE LA JALOUSIE MASCULINE

LE PRÊT DES FEMMES PAR LEURS MARIS

« Je voudrais qu'au lieu d'être si fort effrayée de vos infidélités, vous disiez au cher époux : Il est vrai, je suis une ingrate, mais vous avez dit : « Ame infidèle et déloyale, reviens pourtant, je te rceevrai dans ma couche et entre mes bras ! »

(BOSSUET)

(Lettre spirituelle à Mlle Cormuau-Dumoustier, religieuse du prieuré de Torcy.)

« Un des plus étonnants cynismes de l'homme consiste à prétendre que la faute de la femme est pire que la sienne, — parce qu'il peut en résulter des enfants, — comme si, entre une maîtresse qui devient enceinte et l'amant qui l'engrosse, il y avait la plus légère différence de responsabilité. Notons pourtant cette différence que pas un amant sur cent n'irait à un rendez-vous, s'il avait une chance contre mille de subir la grossesse, l'accouchement et le reste. »

(PAUL BOURGET, *de l'Académie française.)*

« Il est temps de proclamer que la faute de l'homme a la même importance que celle de la femme. »

(MAURICE DONNAY, *de l'Académie française.)*

« Se formera-t-il un jour, plus tard, beaucoup plus tard, une race d'hommes extrêmement civilisés et raffinés, pour qui la trahison de la femme ne sera qu'un petit accident sans intérêt, dont ils ne souffriront pas, qui comptera à peine dans leur vie et n'exercera aucune influence sur les relations sociales ? »

(ALFRED CAPUS, *de l'Académie française.*)

« En France, une femme mariée est un fruit qu'il n'est pas absolument défendu de cueillir, pourvu qu'on laisse l'arbre où on le trouve ; un mets auquel il est presque permis de goûter, pourvu qu'on n'enlève point le plat. » (L. STERNE)

« Ce qui doit consoler un mari d'être trompé par sa femme, c'est qu'il reste toujours propriétaire d'un bienfonds dont les autres n'ont que l'usufruit.

(SOPHIE ARNOULD)

« Apprenez qu'à Paris ce n'est pas comme à Rome,
« Le cocu qui s'afflige y passe pour un sot
« Et le cocu qui rit pour un fort honnête homme. »

(LA FONTAINE)

« Quand on le sait, c'est peu de chose,
« Quand on l'ignore, ce n'est rien ! »

(LA FONTAINE)

« Seigneur tout puissant, fais que je ne sois pas cocu ! Fais que si je le suis, je ne le sache pas ; fais que, si je le sais, je m'en moque ! »

(Prière du Musulman.)

« Pour être jaloux, par air ou par dépit,
« Il ne faut point d'amour, l'amour-propre suffit! »

(ANDRIEUX)

« *Je pensais*, dit Léon Blum (op. cit.) *à la gravité comparée de l'infidélité du mari ou de la femme, et c'est assurément le plus rebattu de tous les sujets. Un premier sentiment instinctif, aussi marqué pour le moins chez les femmes que chez les hommes, nous avertit que l'importance de l'acte est variable avec le sexe.*

Les lois ont sanctionné cet instinct, puisqu'elles appliquent des peines inégales à l'adultère, selon qu'il est mâle ou femelle. Nos

mœurs en sont encore imprégnées, puisque le mari qui tolère d'être trompé est ridicule ou odieux, et que la femme qui accepte en souriant cet accident naturel est sympathique. Tel est le premier stade. Dans un second état, on réagit contre ce préjugé, qui paraît grossier et méprisable. On cherche à le justifier, et on s'aperçoit que, dans l'état présent du mariage, il ne se fonde sur aucune raison solide. Le contrat enchaîne-t-il moins étroitement le mari que la femme ? N'ont-ils pas prêté le même serment ? On aperçoit donc dans cette croyance commune ce qu'on est convenu d'appeler une survivance, un dernier vestige des temps barbares où l'homme détenait la femme comme un bétail domestique, approprié par le rapt. On repasse les raisons fournies par les moralistes, et on les juge dérisoires.

L'adultère de la femme risque sans doute de faire passer dans des mains étrangères la fortune ou le nom du mari. Mais si l'adultère, comme il arrive le plus souvent, reste stérile, en sera-t-il donc moins criminel ? Cherchant en vain l'argument qui nous persuade, nous faisons appel au sentiment de l'équité naturelle, et nous nous convainquons finalement qu'entre l'époux et l'épouse tout doit être égal, les devoirs comme les charges, et que les mêmes engagements doivent peser pour eux du même poids. Dans la notion présente du mariage, cette conclusion est irréprochable. L'essence même de notre mariage, c'est d'assurer l'unité de la vie amoureuse et sentimentale, et l'adultère du mari, tout autant que celui de la femme, rompt cette unité...

Pourquoi la langue française désigne-t-elle par ce mot unique : TROMPER, *d'une part, le fait d'avoir partagé les caresses d'un autre homme que son mari ou son amant, d'une autre femme que sa femme ou sa maîtresse, d'autre part, la dissimulation de ce fait à celui ou à celle qui pourrait s'en dire lésé ? Le langage traduit ici la connexion nécessaire que nos mœurs établissent, et qui existe usuellement, entre l'infidélité et le mensonge. Dans l'acception courante du terme, un mari qui connaît l'amant de sa femme, à qui la naissance et le développement de cette liaison adultère fut confié jour à jour, qui la toléra, qui l'approuva même, n'en est pas moins un mari trompé, tant cette attitude est jugée anormale, tant elle est contraire aux relations courantes et communes qu'expriment les mots. Et pourtant, si nous retirions des infidélités amoureuses et conjugales l'habitude de mensonge et de dissimulation qu'elles impliquent d'ordinaire, n'aurions-nous pas éliminé l'élément le plus amer, le plus toxique du mélange ?...*

Un siècle avant Léon Blum, de Sénancour avait fait une juste discrimination entre le cas d'adultère commis à l'insu du mari, alors vraiment trompé, puisqu'il croit à la fidélité de sa femme, et le cas d'adultère consommé

avec le plein assentiment du mari, qui, en effet, n'apparaît plus comme trompé, puisqu'il sait et qu'il autorise.

J'ai donc groupé ici quelques pensées de Sénancour, afin de n'avoir plus à citer cet auteur au cours de cette étude :

« *On ne cherchera point dans les excès fanatiques des exemples particuliers et suspects contre la possession exclusive, mais la communauté des femmes ne parut nullement absurde à plusieurs d'entre les plus sages des hommes. Elle existait, dit-on, chez les peuples de la Grèce, avant que Cécrops y établît le mariage. Une loi d'une grande autorité, une loi d'Athènes, disait :* « Si le mari est impuissant, la femme peut coucher avec ses parents. »

Voilà une distinction bien établie entre le crime de l'adultère réel et l'adultère imaginaire qui est un acte indifférent. La loi prescrit l'un dans certains cas, car le permettre c'est l'indiquer, l'établir même : et la loi punit l'autre de mort, car Solon laissa subsister les lois de Dracon sur l'adultère. L'adultère est la violation d'un engagement. Pour le repos des familles, il faut que cet engagement soit sacré. Toutes les fois que la promesse n'est pas enfreinte, il n'y a pas adultère, il n'y a ni crime ni faute, pas le plus léger délit : et si le consentement est donné, la promesse n'est pas enfreinte, la foi n'est pas violée...

« *Le caractère du plaisir diffère dans chaque individu. Rarement il se trouve un accord véritable entre les sensations d'une femme et celles de l'homme qui la possède. Cependant si chacun sacrifie un peu de sa manière, on parvient à concilier ces oppositions, en adoptant ce qui convient à tous deux. Je crois que cet accord est nécessaire. Toute harmonie élève l'âme et les convenances dans le plaisir doivent ajouter à ses perfections. Les discordances égarent l'imagination et rebutent les affections. C'est ainsi que difficilement une femme peut se donner à plusieurs hommes sans altérer en elle le sentiment de l'honnêteté.* MAIS *quoi qu'il soit difficile que l'union avec plusieurs s'établisse et subsiste sans inconvénients, ce n'est pas à dire* que cette pluralité soit essentiellement mauvaise : *tout dépend des personnes, des caractères, du bonheur des circonstances, de la sagesse du choix.*

*Il est dit dans l'*Abrégé de l'Histoire des Voyages, *à l'article* Brésil, *que, chez les Brésiliens, et ailleurs, les filles jouissent des hommes sans aucun scrupule, et que les pères les offrent eux-mêmes, non seulement aux étrangers, mais aux jeunes gens du pays. Pourtant, dès que les femmes sont mariées, elles sont assommées si elles manquent à leurs engagements. Ces usages, conformes à la raison des choses, et à peu près opposés à nos mœurs, n'empêchent pas que la pudeur n'y soit très connue malgré la nudité.*

Vers la Rivière de Sierre-Leone, les femmes non mariées doivent

être chastes, mais lorsqu'elles sont une fois mariées, CE SERAIT UNE IMPOLITESSE *de leur part* DE SE REFUSER *à* LEUR AMANT *: elles jouissent comme elles veulent,* mais elles n'abusent point leurs *maris, et elles nomment le père de l'enfant. Si pourtant le mari désire trouver son tour pour avoir un enfant d'une femme; il l'oblige de jurer qu'elle sera sage quelque temps : si, dans cet intervalle, soit violence, soit persuasion de son amant, elle cède à ses désirs, elle le confesse sur-le-champ à son mari ; les deux amants subissent une punition honteuse et sont pour toujours voués au mépris et à l'infamie.*

Quoique ces mœurs soient moins fondées en raison que celles qu'on attribue aux Brésiliens, on y trouve du moins UNE DROITURE *étrangère aux nôtres.*

A Sparte, la loi voulait que l'homme avancé en âge choisît un jeune homme pour que sa femme eût des enfants utiles à l'Etat ; une des principales peines était de ne pouvoir prêter sa femme à un autre. A Rome, il fut permis aux maris de prêter leurs femmes.

Caton connaissait les mœurs.

Nos jalousies sont ridicules parce qu'elles sont insensées.

La jalousie fait de la chasteté des femmes leur première vertu, afin que l'on puisse prétendre à leur fidélité.

Cette contrainte imposée aux femmes les rend réservées, puis dissimulées, puis fausses, puis perfides, puis débauchées.

C'est cela que les hommes ont appelé Sagesse, comme s'ils avaient eu à tâche d'avilir la sagesse et d'en faire perdre l'amour, comme s'ils avaient voulu réduire les femmes à n'avoir que des vertus absurdes.

On a regardé la jalousie comme une affection mâle et noble. On a mis son honneur à jouir seul d'une femme, supposant apparemment que celui qui laissait jouir un autre ne le souffrait que par impuissance.

Ce sont de pareilles bévues qui mènent si longtemps des millions d'hommes.

Cet honneur jaloux date apparemment des temps réels ou supposés de l'enfance du monde : il provient de l'isolement où se sont trouvés les hommes de certaines contrées.

Dans un ordre établi, dans une morale raisonnée, la jalousie n'est qu'une faiblesse ou une sottise.

Mais enfin la jalousie est dans la nature. Que m'importe ? Les haines, les fureurs, l'ingratitude sont aussi dans la nature.

Les restes inconsidérés d'un noble enthousiasme faisaient de l'Honneur une déité mystérieuse. Les passions seules réglaient alors les opinions. Ce n'était plus l'honneur, première loi de l'homme de bien, c'était la manie de l'honneur; et l'on consacrait comme des lois sociales, les sottises que cet honneur-là mettait à la mode.

L'homme le plus vertueux était déshonoré pour des fautes qu'il n'avait pu ni partager ni prévoir.

Il était compromis, si quelque étourdi venait compromettre, ou soupçonner, ou calomnier sa femme. Ce caprice d'un honneur trop sévère pour être toujours juste paraît cesser parmi nous; mais beaucoup de peuples en suivent encore les écarts.

On prétendra que ces préjugés, peu équitables mais respectés, servaient à maintenir les mœurs et l'union domestique. Je ne le nie pas ; c'est un moyen, comme tant d'autres, que nous avons trouvés ou conservés comme la sécurité qu'on obtient par la mutilation des Eunuques, comme le déshonneur des fils pour le crime du père dont la conduite leur était apparamment soumise, comme les tortures qui ne laissent pas de découvrir quelques complices, comme les avantages que l'anatomie retire de nos exécutions sanglantes, digne reste des codes barbares.

L'infidélité de la femme ne fait la honte du mari que lorsqu'il s'avilit réellement par une conduite faible et inquiète. »

Il y a trois espèces principales de maris jaloux : ceux qui sont laids et vieux; ceux qui veulent pénétrer et qui scrutent sans cesse, cherchant les causes de tout ; ceux qui ont l'habitude de la débauche, qui vivent avec des filles ou des femmes sans honneur. »

C'est plus de la jalousie que de la fidélité qu'a traité Armand Silvestre dans son petit chef-d'œuvre : *Pour les amants* (1), et voici ce qu'il en écrit :

« C'est à vingt lettres que je répondrai, pour commencer, en une. Car je traiterai le thème qui m'est le plus souvent soumis par des anonymes. Je ne suis pas démesurément flatté de la confiance que j'inspire aux cocus, mais je constate qu'ils me prennent volontiers pour confident de leur état. Et c'est toujours avec une indignation et un étonnement que je ne parviens pas à partager, malgré ma nature compatissante. Je ne puis prendre Sganarelle au tragique.

Quelques uns m'émeuvent cependant : les plus jeunes, sans doute, et ceux que le coup a le plus inopinément surpris. Il semble qu'ils aient ignoré toute l'histoire de l'humanité pour s'être crus à l'abri d'un mal qui n'a respecté ni Ménélas, ni Napoléon. De très bonne foi, ils se demandent et me demandent comment cela est possible. Plusieurs sont assez jobards pour m'avouer qu'ils n'ont rien à se reprocher. Tant pis, morbleu ! ils seraient plus indulgents.

C'est décidément resté, pour la plupart des hommes, ce que Paul Bourget a nommé « la cruelle énigme » *qu'une femme se permette de donner à un autre que son mari ou que son amant, une joie qui paraît cependant faite pour l'humanité toute entière. Cette*

(1) Flammarion, éditeur.

générosité de la Femme à se donner pour faire des heureux, et qui semblerait, à de plus sages, sa plus haute mission, leur apparaît comme une monstruosité. C'est seulement, d'ailleurs, quand ils en sont les victimes ; d'aucuns m'interrogent même sur les moyens de prévenir cet ennui. Je les saurais — et Dieu sait si je les ignore ! — que je ne les leur donnerais pas. Il y a de par le monde, de pauvres bohèmes d'amour à qui il ne faut pas retirer... j'allais dire : le pain de la bouche, et je dirai : les draps du lit.

Les vagabonds ont le droit d'aimer comme les autres et que feraient-ils, je vous prie, au milieu de l'universelle vertu des femmes ? Toute cette torture qui volontiers, mène les faibles au crime, est la résultante artificielle des sottises de plusieurs siècles accumulées.

Car vous avez certainement fait cette remarque comme moi. Les intelligences des hommes ne s'ajoutent pas les unes aux autres comme des forces parallèles, ne s'additionnent pas en un faisceau psychologique dépassant la moyenne intellectuelle de ceux qui le composent. Au contraire leurs bêtises s'accumulent en de formidables totaux dont nos assemblées politiques par exemple, donnent un exemple frappant. En tout cas, s'il y a « cruelle énigme » *dans tout cela, c'est dans l'impérieux besoin qu'a éprouvé la civilisation d'aggraver encore les Destins fâcheux de notre espèce en fourrant, dans l'Amour, cette notion de fidélité qui ne lui était pas essentielle et que la Nature n'y avait pas mise certainement...*

...La jalousie, telle que beaucoup l'éprouvent, me semble absolument dénuée de noblesse, aussi vile, dans son essence, que les plus grossiers appétits.

Autant je plains l'amour déchu, autant ce qui n'est que vanité blessée m'intéresse peu. Et combien de jalousies ne sont faites que de cela, les meilleures et les plus excusables ne s'élevant pas moralement au-dessus des vieilles colères du mâle qui voit sa possession menacée !

Crois-tu donc, ô frère douloureux que me font les amertumes avouées, que les baisers portent seuls, sur d'autres lèvres, l'ivresse rapide de l'infini ? T'estimes-tu donc l'unique possesseur du secret des caresses où l'être se perd dans l'être délicieusement anéanti ? Penses-tu donc qu'aucune autre voix n'ait appris l'hymne sacré que tu chantes ?

Ecoute pleurer, sous l'archet, cette strophe de Mozart. Crois-tu donc qu'elle appartienne au violon qui l'exhale ? Sur vingt, sur cent, sur mille instruments pareils, elle est prête à gémir, également adorable et émue. Regarde ta lampe studieuse que couronne une flamme si douce. Crois-tu donc que cette clarté lui soit propre ? Le jour menteur qui t'enchante est prêt à renaître sur une lampe semblable, aussi pâle, aussi charmant. Songe, avec effroi, aux bonheurs que tu as donnés et dis-toi que bien d'autres portent aussi, en eux, d'immenses bonheurs et que tes lèvres n'ont pas tari la

source où s'abreuveront éternellement les amours. Le violon, la lampe, l'homme, simples outils prêts à vibrer sous une impression, mais toujours prêts à se briser aussi sous un caprice. Il n'y a d'immortel dans tout cela que la musique, que la lumière et que l'Amour.

...Si c'est sa fidélité que tu chérissais surtout dans l'être qui n'a pas su comprendre tes besoins d'exclusivisme, c'est toi-même, nouveau et misérable Narcisse, que tu aimais en lui, comme dans un miroir ta propre image ! Tu ressemblais au fat qui trouve une glace particulièrement jolie quand il s'y mire. Triste façon d'aimer, mon pauvre hère !

Oui, je sais : les serments violés, la foi jurée jetée au vent... Mais celui qui jure d'aimer toujours est comme un fou qui garantirait le ciel bleu pour toute l'année.

Alors quoi ? Je me demande même de quel droit nous pardonnons. Mais si, d'une part, l'offense morale qui nous épouvantait n'est qu'un spectre sans réalité ; mais si, de l'autre, rien n'est perdu, pour nous, de ce qui faisait, au point de vue physique du moins, le charme de l'Infidèle, pourquoi ne reviendrions-nous pas à elle, sans que rien, en nous, soit révolté de cette mansuétude, laquelle semble encore toute à notre profit ?

Mon Dieu, qu'on ne s'y trompe pas ! Ce n'est pas la résignation au déshonneur que je prêche : c'est un préjugé humiliant qui a mis si bas notre honneur, le seul étant fait de vivre en toute probité, et de mourir, s'il le faut, pour son pays — mais c'est la soumisssion à une loi, douloureuse sans doute, plus haute que nos révoltes, issue des entrailles elles-mêmes de la Fatalité.

Garde donc, ô toi qui souffres, ta révolte pour d'autres iniquités que la fragilité *féminine, laquelle fait, — du moins — du malheur des uns, le bonheur des autres ! Tant d'ignominies ici-bas, impossibles à détourner de ton front, n'ont même pas cette compensation d'un charme ! Pour être clément à la beauté qui te trahit, songe que toute volupté t'est venue d'elle et que les immenses joies qu'elle t'a données dépasseront toujours ce qu'elle t'apporte de douleurs. Vois-tu, celui qui a vraiment aimé, a, pour jamais perdu le droit de se plaindre. Infime dans l'espace, il a mesuré l'Infini; faible dans le temps, il a entrevu l'éternité dans la force; fils de l'argile, il a gonflé sa poitrine au souffle céleste de l'azur; proscrit de l'Eden biblique, il a rouvert d'un baiser les portes vermoulues du Paradis.*

Cela vaut bien d'être cocu peut-être, avec Ménélas et Napoléon, qui devaient être, cependant, en Amour, de bien ennuyeuses gens! »

Que ceux qui trouveront cette théorie subversive se donnent la peine de relire notre vieux Montaigne, qui passe

Heureux époux... Comment pourrais-tu perdre ?
Caricature parisienne de l'an XIII (1805).



LE CORNARD PAR AVANCE

Il en aura.

A Paris, chez NAUDET,
march. d'Estampes, au Louvre (XVIIIe siècle).

justement pour le maître des professeurs de sagesse. Qu'ils remarquent comment il a intitulé certain chapitre VI :

« DE LA CORNARDISE : QUAND ON LE SÇAIT, C'EST PEU DE CHOSE. »

Et qu'ils en relisent le savoureux début :

« *Le charactère de la cornardise est indélébile; à qui il est une fois attaché il l'est toujours : le chastiement l'exprime plus que la faulte. Il faict beau voir arracher de l'ombre et du doubte nos malheurs privez, pour les trompetter en des eschauffauds tragiques; et malheurs qui ne pincent que par le rapport : car Bonne femme et Bon mariage, se dict, non de ce qui l'est, mais duquel on se taist. Il fault estre ingénieux et éviter cette ennuyeuse et inutile cognoissance ; et avoient les Romains en coustume, revenants de voyage, d'envoyer au devant, en la maison, faire sçavoir leur arrivée aux femmes, pour ne les surprendre.*

Je sçais cent honnestes hommes cocus, honnestement et peu indécemment; un galant homme en est plainct, non pas désestimé. Faictes que votre vertu estouffe vostre malheur; que les gents de bien en mauldissent l'occasion; que celuy qui vous offense tremble seulement à le penser. Et puis, de qui ne parle-t-on en ce sens, depuis le petit iusques au plus grand ? »

Mais, plutôt que de demander aux romanciers, qui en ont besoin pour l'exploiter, leur opinion sur la jalousie, je préfère consulter celle du professeur Auguste Forel, parce qu'il parle en savant et en médecin. Méditons-la :

« *La pire irradiation, ou plutôt la pire* réaction de contraste *de l'amour, que nous ayons héritée de nos ancêtres animaux, celle qui possède les racines les plus profondes est* la jalousie. *La jalousie est un héritage des animaux et de la barbarie; voilà ce que je voudrais crier à tous les héros qui, au nom de l'honneur offensé, veulent lui octroyer des droits et même le placer sur un piédestal. Mieux vaut dix fois pour une femme un mari infidèle qu'un mari jaloux. Au point de vue phylogénique, la jalousie a son origine dans la lutte pour la possession de la femme, à une époque où le droit ne reposait que sur la force brutale. La ruse et la violence luttaient entre elles, et lorsque le vainqueur était en possession d'une femelle, il devait mettre un soin jaloux à empêcher qu'elle ne lui fût ravie. De furieux combats s'ensuivaient. Dès qu'une approche inaccoutumée, un regard ou quoi que ce soit d'analogue éveillait le moindre soupçon de la présence d'un rival, le mâle éprouvait un sentiment continuel et instinctif de défiance et d'ombrage, avivé souvent*

par les souvenirs de la tristesse d'anciennes défaites et de la rage impuissante qui s'était ensuivie.

Les résultats de la jalousie du mâle dans l'histoire du mariage sont vraiment incroyables. Je rappellerai ici les ceintures de fer à serrure, dites de chasteté, que nous trouvons encore dans certains musées d'antiquités, et dont les chevaliers du moyen âge revêtaient leurs femmes lorsqu'ils partaient en guerre, afin de tranquilliser leur jalousie. Beaucoup de peuples sauvages ne se contentent pas de punir sévèrement, même de mort l'adultère de la femme, mais jusqu'à de simples conversations, ou rapprochements entre elle et un homme étranger. La jalousie transforme le mariage en enfer. Elle s'exalte souvent chez l'homme d'une façon maladive jusqu'à la manie de la persécution, à laquelle elle est analogue. Elle est de même un symptôme très fréquent de l'alcoolisme. Alors la vie de la malheureuse femme qui en est l'objet devient un martyre ininterrompu. Des offenses et des soupçons perpétuels, accompagnés d'insultes, de menaces, de paroles violentes et de voies de fait pouvant aller jusqu'à l'homicide, peuvent être le résultat de cette atroce passion.

Même sous sa forme plus modérée et plus normale, la jalousie est déjà un supplice, car la défiance empoisonne l'amour, même sur ses apparences les plus anodines. On parle souvent d'une jalousie justifiée. Je prétends au contraire que la jalousie n'est jamais justifiée et qu'elle n'est que la stupidité brutale d'un héritage atavique ou un symptôme pathologique.

Dans les asiles d'aliénés, dans les procès et dans les romans, la jalousie joue un rôle immense, car elle est une des sources les plus fécondes des tragédies et des malheurs de l'existence humaine. Les efforts combinés et persévérants de l'éducation et de la sélection sont nécessaires pour qu'on en arrive à l'éliminer graduellement du cerveau humain.

Je voudrais voir tous les héros de l'honneur offensé et tous les défenseurs de la jalousie réfléchir au cas suivant :

Un homme haut placé et instruit, père de cinq enfants, déjà grands, vivait dans la plus heureuse union. Il fit un jour la connaissance d'une amie de sa femme, personne respectable, très intelligente et de haute instruction. De fréquentes visites et de longues conversations entraînèrent à leur suite une intimité qui se transforma en violent amour réciproque. Les deux amoureux commirent la faute de se laisser aller à un flirt fort avancé. Mais l'amie se refusa pourtant à s'abandonner entièrement. Or le mari confessait tout à sa femme, jusqu'aux plus petits détails, et l'amie en faisait autant. Au lieu de devenir jalouse, l'épouse eut le bon sens et le courage de traiter ces deux amoureux non seulement avec indulgence, mais avec une véritable et profonde affection. La loyauté qui régnait chez chaque intéressé facilita beaucoup le dénouement graduel d'une situation difficile, sans que les affec-

tions de famille eussent à en souffrir. Mais le dénouement eût été tout aussi paisible si l'amie avait cédé et avait accordé au mari des rapports sexuels communs. En effet, l'épouse elle-même envisagea cette question très sérieusement, avec le calme le plus complet, pour le cas où le feu n'eût pu s'éteindre autrement.

Je demande, en toute sincérité, si pareil traitement à la fois doux et humain d'un amour malheureux, traitement dans lequel les trois intéressés s'appliquaient chacun à éviter tout scandale et tout ce qui eût pu faire tort à leur réputation mutuelle, si ce traitement loyal et bon, dis-je, ne s'élève pas, au point de vue moral, bien plus haut que les scènes de jalousie, les duels, les divorces et toutes leurs conséquences, toutes choses consacrées et même sanctifiées par l'usage?

Je connais aussi nombre de cas où les maris de femmes tombées amoureuses d'autres hommes ont su se conduire d'une façon aussi noble et aussi raisonnable, même lorsque leurs femmes en étaient arrivées à l'infidélité complète, et les résultats ont toujours été bons. »

*
* *

LES COCUS SOLENNELS ET LES COCUS TRAGIQUES

Il s'en faut cependant de beaucoup que tous les hommes acceptent avec cette philosophie résignée l'adultère de la femme. Imitant le bouc qui, jadis, tua le pasteur Gratn, parce qu'il avait caressé amoureusement sa chèvre, d'innombrables jaloux, dont la presse nous raconte, chaque matin, les méfaits, tuent leur femme ou leur maîtresse. Parlant de ces brownings passionnels qui pétaradent, Victor Margueritte s'écrie, dans la préface de *La Maîtresse Légitime* :

« *Réflexe du temps des cavernes, aux mains de la personne trahie ou abandonnée. La femme qui tue n'a pas d'excuses. Aucun être humain n'a, sur un autre, droit de propriété. Il va de soi que le monsieur qui massacre m'apparaît plus répugnant encore. Une séculaire faiblesse peut donner parfois au meurtre commis par la femme un faux-semblant de circonstances atténuantes. L'antique usage de la domination et de la force rend le meurtre du jaloux le plus ignoble de tous les crimes.* »

Pour se rendre compte de tout l'odieux de la jalousie, il faut se rappeler qu'il est même des maris qui l'ont poussée jusqu'après leur mort, comme fit ce roi du Maroc dont Jean de Léon nous rapporte la fin. Après avoir été défait à la guerre, il voulut que personne ne pût jouir de sa femme après sa mort. Aussi la mit-il en croupe derrière lui sur son cheval et, pressant vivement l'animal, il se précipita dans le vide du haut d'un rocher. C'est le même sentiment qui fait que, dans certains pays, il est interdit aux veuves de se remarier. L'usage les vouait au déshonneur du mépris public, si elles passaient outre. Si, par exemple, les veuves des mandarins chinois n'ont pas le droit de convoler en secondes noces, c'est que la gloire qu'elles ont eu de vivre — ne serait-ce qu'un jour ! — avec un homme honoré de distinction publique doit leur suffire !

Les théologiens païens avaient cependant pris la précaution de montrer aux hommes que la jalousie n'était point vue d'un œil favorable par les Dieux. On sait que Vulcain fut cocu, bien avant que le mot n'entrât en dictionnaire de l'Académie. Or, précisément, un jour Vulcain, ennuyé des impudicités et des infidélités de sa femme Vénus, qui le trompait effrontément avec Mars, se résolut, pour se venger d'elle, à faire éclater sa jalousie en présence de tous les Dieux qu'il croyait lui être propices. Ceux-ci lui demandèrent ironiquement d'apporter des preuves. Alors le pauvre Vulcain tendit des rêts pour surprendre ensemble Mars et Vénus, mais, loin de guérir par là sa passion, il l'accrut et, n'en pouvant plus, retourna sans preuves trouver les Dieux.

— Ou tu accuses à tort, lui dirent-ils, et dans ce cas tu es un calomniateur qui mérite d'être châtié ; on tu accuses à bon droit, mais alors tu as découvert un crime caché : dans les deux cas tu es coupable. »

Aussi les dieux le chassèrent-ils honteusement de l'Olympe d'où il tomba si malencontreusement à terre qu'il se cassa une jambe. Voilà donc ce que veulent les dieux eux-mêmes : la punition des jaloux. Convenons

d'ailleurs qu'il en est toujours ainsi. Rappelez-vous ce qu'il advint au mari de cette bonne Mme d'Etioles qui, une fois au pouvoir, changea son nom contre celui de marquise de Pompadour. Comme son mari la suppliait, la conjurait de revenir à lui, elle lui répondit par une lettre d'exil.

Rappelez-vous la machiavélique combinaison qui germa dans le cerveau compliqué du mari de la belle Ferronnière, qu'il savait être la maîtresse de François Ier. Il n'eut de cesse qu'il n'eût attrapé la vérole, afin de pouvoir la passer à sa femme, pour que cette dernière la communiquât à son royal amant, ce qui arriva d'ailleurs selon ses prévisions diaboliques, avec ce simple ennui qu'en attendant, le mari demeurait le premier contaminé !

Mais ce fut surtout à la suite de la dernière guerre que la jalousie des maris engendra de nombreux drames, toujours absous par la justice des hommes, quand elle ne les ordonnait pas elle-même. Ainsi, en Russie, en octobre 1917, à Maliovtsky, en Podolie, Henri d'Alméras rapporte que le Conseil des Anciens condamna *à mort* la femme adultère d'un soldat et qu'elle fut exécutée sans délai, tandis qu'en France, un poilu, à qui sa femme avait stupidement écrit : « *Ne reviens pas : je t'ai trouvé un remplaçant !* » n'en revint que plus vite, tua l'infidèle et colla sur sa porte une carte de visite avec ces mots : « *X... qui a tué sa femme pour venger son honneur.* » Son honneur, où le mettait-il donc, cet imbécile ? Pourtant le jury des hommes trouva le geste tellement délicat et élégant que ce héros de tragédie, traduit en Cour d'assises, fut acquitté, probablement avec félicitations et admiration !

Camille Mauclair a raison de condamner ce genre d'amour, « sorte de folie des grandeurs dont le meurtre est le terme suprême. »

On prononce la formule : « Qu'elle périsse, plutôt que d'être à un autre, perdue pour moi ! ». *Mais, dans cette formule qu'on croyait sublime, et qui est celle de tous les crimes d'amour, on a découvert une* stupidité *dont on est resté* épouvanté... *Sans doute il est infiniment facile et agréable d'aimer pour soi, de vouloir quel-*

qu'un et de le vouloir à soi seul, parce qu'on le trouve plaisant. On ne se considère aucunement comme égoïste. — « Egoïste, moi ! Je le suis si peu que j'adore ! » Et cependant cet amour est un hyperégoïsme, car on prolonge sa chère personnalité dans un être et c'est d'elle qu'on s'occupe en lui. On en veut faire, comme dit la romance du carrefour « son bien, sa chose », *et on supprime d'emblée son individualité libre pour la changer en miroir où l'on se contemple complaisamment.*

Cet amour, le plus répandu, est très proche de la haine. Il a toujours son couteau tiré et sa balle prête, si l'objet aimé fait mine de se soustraire au contrat unilatéral et l'ennui qu'on lui imposait : « Que voulez-vous ? Il l'aimait ! »... Il est d'ailleurs excellent que tous les tempéraments que lui apportent l'adultère, les mœurs, l'élasticité des interprétations individuelles, fassent tourner le mariage à la comédie, car cela diminue un peu ses chances de tourner à la tragédie, et à la basse tragédie bourgeoise, puisqu'il est encore régi par une loi non révoquée, celle qui donne au mari trompé le droit de tuer. Le terme tromper *a mille acceptions; le terme* tirer *n'en a qu'une. »*

C'est pourquoi Maurice Donnay dit avec sagesse : « *Il faut aimer simplement et profondément sans mensonges, sans taquineries,* sans jalousies. *Il n'y a que les amants vulgaires qui aient besoin de ces stimulants, comme les mauvais chevaux ont besoin d'éperon et de cravache.* »

Et c'est pourquoi nous approuvons et félicitons, quoi qu'en pense M. le professeur Charles Turgeon, « *ces gens de la belle société qui tiennent pour une incorrection que l'époux outragé tire vengeance de l'époux infidèle.* »

« Les cris retentissants d'autrefois : « Tue-la ! tue-le ! tue-les ! » sonnent mal à leur oreilles indulgentes. Ils regardent la faute de la femme et l'inconduite du mari comme un prêté pour un rendu. Il semble que, dès qu'elle est réciproque, l'immoralité soit plus facilement excusable. Dans un certain monde, l'infidélité d'un époux ne cause même plus à son conjoint une blessure d'amour-propre. Se fâcher est du dernier commun. On se trompe, et l'on ferme les yeux. A quoi bon sévir ? A quoi bon même se séparer? L'oubli est d'une suprême distinction. »

Nous avons vu que ce fut d'ailleurs toute l'attitude du XVIII[e] siècle et un peu aussi celle du moyen âge, où c'était chose honteuse pour un chevalier d'avouer qu'il n'avait pas de mie, et l'on sait que cette mie devait être mariée.

La jalousie et sa vengeance ont cependant trouvé dans Molière un défenseur inattendu, mais, bien qu'il fût de qualité, on doit penser que la cause était bien mauvaise, car admirez la délicatesse du langage et des arguments de ce poète de génie :

« *La jalousie, entends-tu bien, Georgette,*
Est une chose... là... qui fait qu'on s'inquiète
Et qui chasse les gens d'autour d'une maison.
Je me vais te bailler une comparaison
Afin de concevoir la chose davantage :
Dis-moi, n'est-il pas vrai, quand tu tiens ton potage,
Que si quelque affamé venait pour en manger,
Tu serais en colère et voudrais le charger ?
C'est justement tout comme :
La femme est en effet le potage de l'homme
Et quand un homme voit d'autres hommes, parfois,
Qui veulent dans sa soupe aller tremper les doigts,
Il en montre aussitôt une colère extrême. »

Non, décidément, à cette colère prétendue légitime du mari trompé, nous préférons cent fois le ridicule dont il était jadis et demeure encore aujourd'hui couvert, parce que d'abord c'est presque toujours par la faute de l'homme que sa femme le trompe et parce qu'il y a de la sottise à ne point reconnaître aux femmes le droit de changement que Messieurs les Maris revendiquent si âprement pour eux.

« *Celui que le guigon fit naître*
Sous le signe ingrat du bélier,
Se tourmente pour mieux connaître
Ce qu'il ferait bien d'oublier.
Eh ! qu'espère-t-il que souffrance
D'une ombrageuse vigilance
Qui doit lui prouver qu'il est sot ?
Veut-il fuir des chagrins sans bornes ?
Qu'il change ses yeux pour des cornes,
A l'exemple de l'escargot. »

Peut-être est-ce parce qu'ils se rendirent compte que leur souffrance serait sotte et vaine que nombre de maris trompés eurent la sagesse de prendre leur aventure non au tragique, mais avec philosophie, voire avec esprit.

LES COCUS PHILOSOPHES
ET LES COCUS SPIRITUELS

Roland, allant faire voyage,
Laissa son épouse à Paris.
Elle, usant des droits du veuvage,
Pour un, retrouva dix maris.
A son retour, en homme sage,
Roland loin de faire tapage
Comme tant d'époux convaincus,
Par leur faute, de cocuage,
Dit, l'exploitant de grand courage :
« Ah ! que je fais là de cocus ! »

(PIRON)

C'est un poète peu connu du XVIIIe siècle, Panard, qui a ainsi célébré ce qu'il appelait les mœurs de son siècle :

L'infidélité d'un objet,
Chez nous et nos voisins ne fait pas même effet.
L'Anglais dans son dépit donne l'amour au diable;
L'Italien est désolé;
L'Espagnol est inconsolable;
L'Allemand se console à table;
Le Français est tout consolé.

Femme d'esprit, femme stupide,
S'il faut qu'aujourd'hui j'en décide,
Font également tort à l'honneur d'un époux.
L'une fertile en tours d'adresse,
Sous un beau dehors de sagesse,
Trouve mille moyens pour tromper un jaloux.
L'autre, d'une bêtise honnête,
Quand on la trouve tête à tête,
N'ose se refuser aux soupirs des amants.
Femme spirituelle ou bête,
Je donne le choix pour six blancs.

Je le dis et dirai toujours avec raison :
Femme coquette en sa maison,
Est corne d'abondance ou pomme de discorde...
Des douces faveurs qu'elle accorde,
Si l'époux, pour son compte, a des revenant-bons,
Et que de son rival mille écus soient l'exorde,

Notre homme est doux comme un mouton;
Chez lui, librement on aborde.
Mais s'il ne fait point de moisson,
Délicat sur l'honneur et sans miséricorde,
C'est un Turc, un tigre, un dragon;
En terribles éclats sa fureur se déborde.
Je le dis et dirai toujours avec raison :
Femme coquette en sa maison,
Est corne d'abondance ou pomme de discorde...

Plus d'une femme dans Paris
S'embarrasse peu qu'on l'appelle
Plus coquette encor que Cypris,
Pourvu qu'on la dise aussi belle.

Chez celles qu'on vous associe,
Maris, quand l'aimable douceur
Avec la sagesse est unie,
Que votre sort est doux ! Non, rien n'est si flatteur.
Mais trop souvent, hélas ! l'orgueil et la hauteur
A la vertu font compagnie.
Qu'arrive-t-il de ce malheur?
On vous fait chèrement acheter le bonheur
D'un front exempt d'ignominie :
La tranquillité sur l'honneur
Coûte à bien des époux le repos de la vie.

C'était à la même époque que d'Allainval, lui aussi, nous dépeignait fidèlement les mœurs de son temps dans sa pièce « *L'école des bourgeois* », qui fut représentée au Français. Voici un extrait du dialogue de la scène XV du premier acte :

BENJAMINE

Est-ce qu'il y a du mal à aimer son mari ?

LE MARQUIS

Du moins, il y a du ridicule. A la Cour, un homme se marie pour avoir des héritiers, une femme pour avoir un nom; et c'est tout ce qu'elle a de commun avec son mari.

BENJAMINE

Se prendre sans s'aimer ! Le moyen de pouvoir bien vivre ensemble ?

LE MARQUIS

On y vit le mieux du monde, en bons amis. On ne s'y pique ni de cette tendresse bourgeoise, ni de cette jalousie qui dégraderoit un homme comme il faut. Un mari, par exemple, rencontre-t-il

l'amant de sa femme ? — « Eh ! bonjour, mon cher chevalier. Où diable te fourres-tu donc ? Je viens de chez toi ; il y a un siècle que je te cherche. Mais, à propos, comment se porte ma femme ? Etes-vous toujours bien ensemble ? Elle est aimable, au moins; et, d'honneur, si je n'étois son mari, je sens que je l'aimerois. D'où vient donc que tu n'es pas avec elle? Ah ! je vois, je vois... je gage que vous êtes brouillés ensemble. Allons, je vais lui envoyer demander à souper pour ce soir; tu y viendras et je veux te raccommoder avec elle ! »

Le poète Tirot, lui, se contente de la résignation, voire de l'exploitation :

Mais si le ciel veut que pour cause,
(Je le dis sans en être sûr),
Elle ait pris du goût à la chose,
M'en battrai-je la tête au mur ?
D'être curieux, il en coûte :
Plus d'un mari vous le dira.
Le diable même ne voit goutte
Aux fraudes qu'on vous fait par là.

Avec un peu de bonhomie,
Dans les procédés d'un mari,
Sa femme sera son amie,
Mais un autre en sera chéri;
L'or de l'amant se change en pluie
Qui fertilise nuit et jour :
Le maître dans sa métairie
Recueille les fruits de l'amour.

Et Béranger a le cœur innombrable :

Lisette, dont l'empire
S'étend jusqu'à mon vin,
J'éprouve le martyre
D'en demander en vain.
Pour souffrir qu'à mon âge
Les coups me soient comptés,
Ai-je compté, volage,
Tes infidélités ?

Lisette, ma Lisette,
Tu m'as trompé toujours,
Mais vive la grisette !
Je veux, Lisette,
Boire à nos amours.

Lindor, par son audace,
Met ta ruse en défaut.
Il te parle à voix basse,
Il soupire tout haut.
Du tendre espoir qu'il fonde
Il m'instruit d'abord !
De peur que je n'en gronde
Verse au moins jusqu'au bord.

Lisette, ma Lisette,
Tu m'as trompé toujours,
Mais vive la grisette !
Je veux, Lisette,
Boire à nos amours.

Avec l'heureux Clitandre
Lorsque je te surpris,
Vous comptiez, d'un air tendre
Les baisers qu'il t'a pris.
Ton humeur, peu sévère,
En comptant les doubla :
Remplis encor mon verre
Pour tous ces baisers-là !

Lisette, ma Lisette,
Tu m'as trompé toujours,
Mais vive la grisette !
Je veux, Lisette,
Boire à nos amours.

Maudire qui toujours donne
Et rubans et bijoux
Devant moi te chiffonne.
Sans me mettre en courroux,
J'ai vu sa main hardie
S'égarer sur ton sein :
Verse jusqu'à la lie
Pour un si grand larcin !

Certain soir, je pénètre
Dans ta chambre et, sans bruit,
Je vois par la fenêtre,
Un voleur qui s'enfuit.
Je l'avais, dès la veille,
Fait fuir de ton boudoir :
Ah qu'une autre bouteille
M'empêche de tout voir !

Lisette, ma Lisette,
Tu m'as trompé toujours,
Mais vive la grisette !
Je veux, Lisette,
Boire à nos amours.

Tous comblés de tes grâces,
Mes amis sont les tiens;
Et ceux dont tu te lasses,
C'est moi qui les soutiens.
Qu'avec ceux-là, traîtresse,
Le vin me soit permis !
Sois toujours ma maîtresse,
Et gardons nos amis !...

Lisette, ma Lisette,
Tu m'as trompé toujours,
Mais vive la grisette !
Je veux, Lisette,
Boire à nos amours.

Au lieu de tous ces maris sanguinaires, qui ont la grossièreté d'être jaloux de « *leur* » femme comme de leur pipe, certains hommes ont donc le bon esprit de n'attacher aux pauvres questions de c... que l'importance qu'elles méritent. Témoin ce mari, qui, surprenant sa femme avec un prince, se retira discrètement en disant : « *Au moins, elle ne s'encanaille pas !* » Témoin cet autre mari dont la *chronique indiscrète* de 1848 nous conte l'aventure et qui se tira assez élégamment du pas suivant, où son honneur conjugal semblait compromis : Un jeune homme, achetant des bijoux au Palais-Royal, voit entrer chez le bijoutier une femme superbe et laisse échapper ces mots à mi-voix : « Je donnerais cent louis pour passer une heure avec cette beauté ! » La dame, qui s'avançait dans le fond de la boutique, les entendit

sans que le cavalier s'en doutât et ils firent tant d'effet sur son âme, qu'en sortant, elle lui dit à l'oreille que suivant ce qu'il venait de dire, elle serait seule le lendemain, chez elle, à tel endroit et à telle heure. Il s'y rendit, en effet, et déposa d'abord sur la toilette une bourse contenant la somme. Ils étaient seuls depuis au moins une demi-heure et avaient déjà bien employé leur temps, quand le mari revint pour prendre quelque chose qu'il avait oublié dans son cabinet, où le galant venait de se réfugier, à son approche, sur l'ordre de la dame.

On se représente la surprise du mari, et l'embarras dans lequel se trouvaient les acteurs de la scène. La dame était interdite, et le jeune homme, ne sachant comment se tirer d'affaire, prend son parti de raconter la chose telle qu'elle avait eu lieu. Le mari écoute, la dame tremble, le galant ricane. Cependant, le premier avait peine à croire que tout cela ne fût une plaisanterie des plus mauvaises ; mais celui-ci jure que rien n'est plus vrai et que si le mari veut regarder sur la toilette, il y verra la bourse verte dans laquelle sont les cent louis, prix de la complaisance de sa femme. Le mari prend cette bourse et la rend au jeune homme en lui disant : « Vous payez trop cher, monsieur un plaisir si mince : gardez votre bourse : un louis doit suffire à madame : voulez-vous bien le lui donner ? » « Très volontiers », répondit-il en le tirant de son gousset, où il remet sa bourse ; puis, ayant fait son offrande à la belle, il s'incline respectueusement et se retire. Le mari prend alors dans son cabinet ce qu'il y était venu chercher, et ressort incontinent sans faire plus de bruit.

Montaigne, que je citais en tête de ce chapitre, a donné une très curieuse recette à tous ceux qui veulent se mettre à l'abri de l'ignorance de leur infortune, en citant le cas suivant :

« *Cet exemple d'un gentilhomme, que plusieurs ont cogneu, a-t-il pas quelque air philosophique ? Il se maria bien avant l'âge, ayant passé en bon compaignon sa jeunesse grand oiseur, grand gaudisseur. Se souvenant combien la matière de cornardise luy avoit*

donné de quoy parler et se mocquer des aultres : pour se mettre à couvert, il espousa une femme qu'il prit au lieu où chascun en trouve pour son argent et dressa avecques elle ses alliances : « Bonjour, putain ! » — « Bonjour cocu », et n'est chose de quoy plus souvent et ouvertement il entretinst chez luy les survenants que de ce sien dessein. »

Souvenez-vous des *Fausses Infidélités :*

... Vous verriez Dorimène
Pour quelque heureux mortel n'être pas inhumaine
Qu'immobile témoin et rival complaisant,
Vous trouveriez, je crois, le procédé plaisant !
Cela s'appelle aimer !...

Mais pourquoi, dit Henri d'Alméras, serait-il jaloux ? Il ne croit pas que les femmes puissent être fidèles, et lui-même, il ne se pique pas de fidélité.

« *C'est dans l'ordre : on se prend, on s'aime, on se trahit,*
Et les femmes toujours y trouvent leur profit. »

Et pourquoi la fidélité des femmes a-t-elle peu d'importance ?

« *A un de ces moments où les plus sûres d'elles-mêmes se sentent étrangement faibles et lâches, à l'heure du berger ou à l'heure du muletier, dans une suprise de ses sens, une femme s'est livrée à un homme. Elle a rêvé une aventure et c'est presque un accident. L'image du plaisir, d'un plaisir rapide et brutal, la honte et le dégoût l'effacent.*

Cette femme qui s'est donnée et si vite reprise à un inconnu, à un passant, désormais oublié ou odieux, depuis longtemps elle se refuse — parce qu'elle craint de l'aimer trop, parce qu'elle a peur de le perdre, si elle cède à son amour — à un homme qu'elle sait digne d'elle et que tout, en lui, rapproche d'elle.

De ces deux hommes, quel a été son véritable amant : celui qui, un instant a dominé sa chair, ou celui qui remplit sa pensée et sa vie ? »

Etienne Rey a posé, là-dessus, dans le délicieux bouquet de pensées qu'il a réunies sous le titre « *De l'amour* » (1) quelques aphorismes que je veux vous don-

(1) Bernard Grasset, éditeur.

ner à apprécier, parce qu'ils vengent souvent le mari de l'amant :

« Je t'appartiens tout entière, dit une femme à son amant. Mon mari n'est plus pour moi qu'un étranger. » Et l'amant sourit, et se rengorge et méprise le mari. Ah ! s'il savait combien de femmes trompent leurs amants avec leur mari !

Un mari trompé n'a pas besoin de se venger de sa femme : l'amant s'en charge pour lui.

Mme Ch... trompe impudemment son mari, et elle l'a même toujours trompé. Dernièrement son amant ayant voulu se permettre là-dessus une innocente plaisanterie : « Tais-toi, dit-elle. Tu me froisses beaucoup. J'entends que tu respectes mon mari ! »

Reprocher à une femme de s'être laissé entraîner par l'amour, c'est à peu près comme si l'on criait à quelqu'un qui se noie qu'il a eu tort de tomber à l'eau.

Il existe un art d'enrichir et d'affiner la vanité, que tout le monde ne possède pas. Il faut un esprit très fin et un cœur très averti pour goûter sans grossièreté, et dans leurs moindres nuances, ces vanités si différentes : celle de la conquête, celle de la possession exclusive, celle de la jalousie inspirée, celle du plaisir qu'on donne, et jusqu'à celle de l'infidélité ou de l'abandon.

On est beaucoup plus malheureux quand on se croit trompé que quand on en est sûr.

Le cœur n'a presque jamais rien à voir dans la jalousie.

Chez l'homme, la jalousie n'est le plus souvent qu'une blessure de sa vanité. Chez la femme, elle est surtout un cri de sa chair.

Rapprochez cette dernière pensée de cette opinion du docteur Venette :

« La femme est plus jalouse, parce qu'elle s'imagine que son mari n'en aura pas assez pour elle, et, dans cette pensée lascive, elle craint qu'une autre ne partage avec elle les contentements qu'elle désire avec ardeur, et le bien qu'elle pense lui appartenir. »

Et voilà pourquoi, contrairement à la thèse de tous les un cri de sa chair, oui, un cri de sa chair apeurée, craignant d'être privée de son droit au plaisir, dont nous parlerons au cours du prochain chapitre.

Et voilà pourquoi, contrairement à la thèse de tous les Napoléon, de tous les Michelet et de tous les Georges-Anquetil, l'adultère de la femme a moins d'importance à un certain point de vue, que l'adultère du mari. Parce que la femme n'a qu'à *recevoir*, tandis que l'homme doit *donner*, la femme qui a trompé son mari dans l'après-midi pourra facilement accomplir, le soir, son devoir conjugal. Le mari qui a trompé sa femme le pourra-t-il également dans un temps aussi rapproché ?

Reconnaissons d'ailleurs que Michelet lui-même convient que, « *comme déloyauté, comme violation de l'engagement, l'adultère de la femme et l'adultère du mari sont également coupables.* » Et le docteur Toulouse reprend la même idée : « *L'adultère de l'homme n'est pas davantage licite, bien que toléré par les mœurs. Il est toujours une trahison envers un accord formel. Au* XVIIIe *siècle, où les mœurs étaient dépravées, la question de l'adultère de la femme et de ses conséquences était encore plus importante pour les familles de l'aristocratie, car le préjugé de race accordait au sang noble de plus hautes vertus. Et cependant la paternité était pareillement imposée et généralement acceptée du fait du mariage.* Il semble qu'un accord ait été respecté entre les époux : *la femme ne prenait un amant que lorsque le premier mâle, héritier du nom par le droit d'aînesse, était né. Alors nous, qui avons moins de préjugés que nos ancêtres, pourquoi serions-nous plus scrupuleux ? Dans le réseau des conventions sociales, celle de la paternité n'est pas plus choquante que bien d'autres. Lorsqu'un enfant n'est pas le produit de son père légal, qu'est-ce qui le dénonce, et ne peut-il pas être aimé autant que les autres ? Le sentiment paternel ne repose en fait que sur une croyance. Et quand le père doute, l'enfant est souvent aimé pour lui-même. Ne peut-on affectionner le fils d'un autre lit, bien que, par le sang, il soit tout étranger, et qu'en réalité il diffère de l'enfant adultérin seulement par la faute de la mère ?* »

D'ailleurs, comme je l'ai déjà indiqué, le système que je préconise du nom de la mère à l'enfant simplifie toute

question de paternité. Et d'autre part, je ne crois pas que ce soit aux femmes du XX[e] siècle qu'il faille apprendre qu'on n'a d'enfants que quand on les veut bien. Qu'il le déplore ou non, le docteur Surbled le constate, dans son ouvrage : *Le vice conjugal* (1), en ces termes significatifs :

« *Les manœuvres anti-fécondantes sont trop répandues aujourd'hui pour être ignorées de personne. Elles s'affichent en quelque sorte publiquement dans les catalogues, dans les prospectus dont la poste nous gratifie et nous inonde, et même dans des brochures et dans des livres.* »

Dès lors quel argument peut-on opposer à la liberté sexuelle de la femme mariée, si on l'accorde à son mari ? En quoi son adultère est-il plus répréhensible que celui de son mari ? Octave Feuillet disait :

« *Si l'infidélité d'une femme met le trouble dans la famille, les infidélités des hommes ne mettent-elles pas le désordre dans la famille des autres ?*

Mais je voudrais démontrer — et ce sera la dernière partie de ce trop long chapitre — que si l'infidélité d'une femme ne met plus le trouble dans sa famille, avec le système de la filiation maternelle, l'infidélité de l'homme met au contraire le désordre non seulement dans la famille des autres, mais aussi dans la sienne propre. Et par là je réfuterai toute l'odieuse et spécieuse argumentation par laquelle Georges-Anquetil, dans *La Maîtresse Légitime*, a voulu prouver que l'adultère du mari était « sans importance ! »

Indépendamment de la diminution certaine de ses capacités amoureuses, le mari adultère ne prive pas sa femme que de sa ration d'amour. Qu'il ait ou non dehors des enfants adultérins, ses amours extra-conjugales lui coûtent de l'argent, même s'il ne paie pas ses maîtresses. On a dit que c'était celles qu'on ne payait pas qui coûtaient le plus cher, parce que les petits cadeaux, sans lesquels l'homme est un mufle, sont parfois ruineux. Or cet argent est pris sur le budget du ménage, tandis que l'adultère

(1) Maloine, éditeur.

de la femme ne coûte, lui, rien à la communauté. Et parfois pourtant le budget familial est déjà bien réduit : ce seront les privations de l'épouse et des gosses qui paieront les frasques de Monsieur !

Et puis les risques ! Les statistiques officielles les plus récentes de la Préfecture de police nous apprennent qu'un million d'hommes au moins — la plupart mariés — fréquentent les bordels et les maisons de rendez-vous de Paris, chaque jour plus nombreuses. Or lisez le rapport du docteur Bizard, publié dans le *Grand Guignol* en 1923, sur la façon dont le médecin-chef du dispensaire de la Préfecture de police dit que se fait la visite médicale des prostituées, et vous comprendrez pourquoi le professeur Forel écrit ce qui suit, qui ne saurait être trop répandu, surtout dans la clientèle masculine :

« *On ne peut avoir aucune confiance dans la visite médicale des prostituées ; elle donne au contraire au public masculin un sentiment de fausse sécurité, dont il ne se berce que trop facilement pour se jeter dans les bras de la prostitution. Le but de ces visites est d'éliminer de la circulation les femmes malades et de les soumettre obligatoirement à un traitement à l'hôpital. Mais quiconque connaît la réalité sait à quel point ce traitement est illusoire. Au bout de peu de temps, toute femme de bordel est infectée, à peu d'exceptions près. Or, d'une part, la proxénète et la prostituée ont tout intérêt à abréger le plus possible son séjour à l'hôpital, et, d'autre part, le médecin visiteur, qui vit souvent en partie de leurs honoraires, est obligé de les ménager. Le traitement des vénériens étant très long et fort incertain dans ses effets, on tourne dans un cercle vicieux.*

Un médecin hollandais consciencieux, Chanfleury van Issjelstein, qui voulait sérieusement éliminer toutes les prostituées infectées des bordels, en arriva à vider à peu près ces maisons en envoyant leurs pensionnaires pour un long traitement à l'hôpital. Il s'ensuivit une véritable révolte, qui mit sa vie en danger, et il dut renoncer à son projet.

Dans la pratique ordinaire à l'hôpital, on ferme un œil ou même un œil et demi ; on traite les gros ulcères les plus visibles, on attend que les écoulements gonorrhéiques les plus apparents se soient calmés, puis on laisse les prostituées rentrer au bercail. En outre, la visite se fait au galop, car si l'on voulait tous les huit jours examiner chaque fille à fond, de la tête aux pieds, ni les bordels, ni les prostituées, ni les médecins ne pourraient plus exister. »

Dès lors concevez-vous les risques que courent le million d'hommes — mariés pour la plupart, je le répète — qui fréquentent ces excellentes maisons, et surtout le risque qu'ils font courir à leurs innocentes femmes. Rappelez-vous que les professeurs actuels déclarent unanimement que, depuis la guerre, il y a au moins un syphilitique sur trois hommes, et je vous renvoie à l'excellent chapitre que Georges-Anquetil a consacré à ce fléau dans *La Maîtresse Légitime*.

Mme Paul de Lauribar écrit à ce propos :

« *La femme contaminée par son mari est vouée, jusqu'à la fin de ses jours, à une existence misérable : elle ne pourra plus être mère, ou, si après des années de soins minutieux, elle finit par mettre au monde des enfants vivants, ce seront des êtres défectueux, portant des tares dont ils souffriront toujours et qu'ils transmettront à leurs descendants.*

Ce sont là des cas exceptionnels, dira-t-on ?

Pas tellement exceptionnels ! Qu'on le demande aux médecins. Depuis les éminents professeurs qui soignent les plus hautes classes sociales, jusqu'au modeste et dévoué praticien des quartiers pauvres, il n'en est pas un qui n'ait, dans sa clientèle, plusieurs cas de ce genre.

Et les spécialistes, combien de drames voient-ils chaque jour?

...Etablissons la balance entre la femme coupable qui a mis au monde un petit intrus, généralement robuste et bien portant, apanage ordinaire des enfants de l'amour, lequel engendrera à son tour de solides petits Français, et l'homme qui, pour s'être amusé, selon l'expression consacrée, perd irrémédiablement sa santé, communique le virus à sa femme, le transmet à ses enfants qui le lègueront à leurs descendants, et empoisonne ainsi plusieurs générations à venir !

Les législations étrangères l'ont bien compris, car prenons entre toutes la nation brutale par excellence, l'Allemagne. S'imagine-t-

on que ce soit par partialité pour la femme que son Code pénal punit également l'adultère de l'un et l'autre sexe ?...

Mais il n'y a pas de pays au monde où l'on fasse si peu de cas de la femme que chez les Teutons. Si leur loi frappe l'adultère de l'homme, qui est cependant gonflé du sentiment de la supériorité, c'est tout simplement parce que avec leur esprit méthodique, ils ont constaté que, au point de vue social, l'adultère de l'homme a des répercussions et des conséquences beaucoup plus graves pour la famille, que celui de la femme.

Dans ce pays de natalité à outrance, un enfant ou même deux de plus dans une famille n'est point pour les troubler beaucoup. Mais un homme qui désagrège, au contraire, la famille, d'une part par des dilapidations qui ont toujours des inconvénients économiques, puis par des questions de santé qui peuvent compromettre la solidité de la race ? Ah ! cela, non, par exemple ! Et le Code intervient pour obliger les pères de famille à être sages, sans qu'ils le soient pour cela plus qu'ailleurs, car la peur de la prison n'a jamais réfréné nulle part les ardeurs sensuelles des deux sexes.

Ce sont ces mêmes considérations qui ont guidé les législateurs hongrois, russes et suédois, et non point la galanterie envers le beau sexe, comme on l'affirme spirituellement chez nous. »

Deux médecins, les docteurs Jaf et Saldo ont proclamé, sur l'adultère chez les deux sexes et sur leur gravité comparée, quelques vérités que je crois bonnes à rappeler(1) :

« *En grande majorité, les hommes sont persuadés qu'ils peuvent garder leur liberté sexuelle dans le mariage sans faire tort à leur femme : beaucoup même, au moment de se marier, sont résolus à en user dès que l'occasion s'en présentera et que la fantaisie leur en viendra.*

Ceux-ci, habitués à un amour plus ou moins pervers, éprouvent une gêne à dresser leur épouse à ses pratiques, redoutent sa révolte, ou considèrent qu'ils doivent la respecter et ne lui demander que l'acte sexuel naturel sans raffinement voluptueux. Mais ils ne peuvent se décider à renoncer à leurs habitudes et ils décrètent qu'il est rationnel de faire l'amour chastement avec sa femme et de contenter ses désirs libidineux au dehors.

La généralité des fiancées ignorent cet état d'esprit de celui qu'elles épousent : elles le croient toujours très épris d'elles et se représentent l'amour masculin toujours très différent de la réalité.

La femme est quelquefois abusée toute sa vie et ne se doute

---

(1) *Physiologie secrète de l'homme et de la femme.* Librairie artistique. Paris.

jamais des frasques de son époux. Souvent elle les découvre et en est affectée selon son tempérament et la tendresse qu'elle éprouve pour son conjoint.

Certaines femmes qui aiment peu le coït s'arment de la faute découverte du mari pour se débarrasser des relations sexuelles qui leur déplaisent.

D'autres prennent l'infidélité du mari pour prétexte à motiver des désordres semblables à leur actif.

D'autres enfin souffrent extrêmement de leur désillusion et s'efforcent par tous les moyens possibles de ramener leur époux au lit conjugal, sans autres distractions.

Il n'est guère d'hommes qui admettent que la femme puisse jouir de la liberté sexuelle qu'ils considèrent comme un droit naturel pour eux-mêmes. Ils estiment que celui auquel les mœurs de sa femme sont indifférentes est un blasé, un cynique, ou un malpropre individu qui espère en trouver profit d'une manière ou d'une autre. Ordinairement leur illogisme sur cette question est absolu.

Les mœurs approuvent cette convention de considérer licite l'infidélité de l'homme.

Au contraire, l'adultère de la femme est toujours considéré comme une faute grave, dont le mari a le droit de tirer une vengeance éclatante.

Il n'est pas d'exemple, croyons-nous, du mari qui ne se tira pas indemne — c'est d'ailleurs la volonté du Code pénal français — d'un procès provoqué par ses brutalités ou même l'assassinat de sa femme surprise en flagrant délit d'adultère. C'est dénommé crime passionnel, *vengeance* légitime *d'un mari poussé à bout, et l'on passe l'éponge sur le sang répandu !*

Cependant, aujourd'hui, le mari n'a plus l'ombre d'excuse que lui offrait l'absence du divorce. On pouvait, à la *rigueur, admettre que l'homme obligé d'abriter éternellement de son nom le désordre de sa femme, se révoltât et se libérât violemment. Au lieu qu'à présent, le crime n'a plus aucune raison d'être, puisqu'il lui suffit de divorcer pour recouvrer sa liberté.*

Mais la colère du mari trompé est basée sur ce sentiment encore profondément ancré en lui que l'épouse est sa propriété, *alors qu'en se mariant il ne lui cède rien de lui-même.*

De nos jours, il garde au fond de lui la mentalité de l'homme de jadis, qui assimilait sa femme au bétail, au champ, à la maison, à toutes ses propriétés matérielles.

Tous les hommes ne sont pas d'accord pour déclarer s'il y a adultère ou non, lors de relations voluptueuses entre leur femme et une autre femme.

Quand les rapports d'une épouse avec un homme n'ont pas été jusqu'au coït, il ne saurait y avoir adultère proprement dit, mais seulement jouissance coupable. C'est dans ces termes que l'on pourrait qualifier les rapports unisexuels.

Le mari peut obtenir le divorce en invoquant les mœurs lesbiennes de sa femme; il n'est pas question alors d'adultère, mais d'injures graves.

Il est peu d'hommes qui se marient en ayant la ferme intention de demeurer jusqu'à leur mort fidèles à leur femme, cependant, ils ne doutent pas qu'elle-même garde sa foi intacte.

Au contraire, il est rare qu'une jeune fille épouse un homme en complotant de le tromper.

Or il arrive souvent que la vie conjugale, ses soucis, ses responsabilités et aussi ses joies commodes, assoupissent la sensualité de l'homme qui reste fidèle, parce que l'infidélité ne le tente pas.

Et au contraire, les désillusions du mariage, les blessures que lui a causé son mari, incitent la femme à rechercher des consolations, une griserie : elle rencontre un homme qui plaît à ses sens éveillés et non contentés par l'époux, et elle se précipite dans l'adultère.

La morale admise attribue à la faute de l'épouse une gravité bien plus grande qu'à celle de l'époux. Le meilleur argument que l'on ait pour défendre cette assertion, repose sur ce que la femme peut apporter un enfant étranger dans la famille, ce qui, dit-on, ne saurait exister lors de l'infidélité du mari. C'est jouer sur les mots.

Lorsque l'époux a une liaison suivie en dehors du mariage et qu'il a des enfants adultérins, le tort qu'il cause à l'épouse et aux enfants légitimes n'est pas niable; de plus, il est coupable vis-à-vis de la progéniture naturelle, car quelques soins qu'il leur consacre, il n'est pas en mesure de leur donner une situation honorable, égale à la sienne et à celle de ses enfants légitimes.

S'il s'agit de passades, à examiner rigoureusement les choses, la faute du mari et la faute de la femme se valent.

A notre époque où les préservatifs des suites amoureuses sont si profondément entrés dans les mœurs, on ne saurait admettre que la femme qui a des amants risque plus la maternité qu'avec son mari : c'est l'inverse qui est la vérité.

En réalité, l'homme n'est si sincère au sujet de la fidélité de sa femme que parce qu'il s'en arroge la possession; et qu'il considère l'infidélité de l'épouse comme un hommage qu'on lui fait, alors que lui se juge absolument libre de sa personne et n'admet que l'on puisse exiger sa possession complète...

La jalousie est surtout le résultat d'une vanité immense et d'un prodigieux égoïsme.

La jalousie est fondée sur la crainte que l'objet aimé nous préfère un étranger ou simplement ne puise pas toute joie en nous.

C'est un sentiment particulièrement primitif et animal. Chez l'homme, il a pris naissance au temps jadis, lorsque la femme était une esclave autant qu'une compagne et qu'il fallait sans cesse veil-

ler, pour qu'elle ne fût pas ravie par un mâle, plus fort et plus adroit.

Les tortures, les persécutions qui, durant des siècles, accablèrent la femme, furent toujours causées par la jalousie et il ne faut pas oublier que, de nos jours, la loi du divorce si incomplète et si bizarre s'inspire de la persistante jalousie du mâle.

Cependant, plus les idées vont en s'élargissant, plus les esprits distingués répudient cette passion qui touche souvent à la monomanie, et n'est jamais raisonnable, mais toujours impulsive.

La jalousie est l'un des pires fléaux du mariage : elle transforme la vie conjugale en un enfer.

Elle est du reste, l'accompagnement, pour ainsi dire fatal, de l'idée du mariage. DU MOMENT QUE LES MŒURS ET LES LOIS NOUS OBLIGENT A LA MONOGAMIE, *il est* NATUREL *que naissent le soupçon, la crainte, que l'unique bien auquel il nous soit permis de prétendre ne nous soit enlevé.* »

Il me semble donc que pas mal d'auteurs et de savants combattent ce préjugé de l'importance de la fidélité de la femme et conviennent que la jalousie n'est qu'une manie héritée de nos barbares ancêtres.

C'est peut-être pourquoi, selon le mot de La Rochefoucauld, on a honte d'avouer qu'on a de la jalousie, bien qu'on se fasse honneur d'en avoir eu et d'être capable d'en avoir.

Stendhal a d'ailleurs montré, par une boutade, combien ce sentiment était factice et conventionnel.

« *Il faut,* dit-il, *cacher votre amour au rival, et, sous un prétexte de vanité et le plus éloigné possible de l'amour, lui dire en grand secret, avec toute la politesse possible, et de l'air le plus calme et le plus simple : « Monsieur, je ne sais pourquoi le public s'avise de me donner la petite une telle ; on a même la bonté de croire que j'en suis amoureux; si vous la voulez, je vous la cèderais de grand cœur, si malheureusement je ne m'exposais à jouer un rôle ridicule. Dans six mois, prenez-la tant qu'il vous plaira; mais aujourd'hui l'honneur qu'on attache, je ne sais pourquoi, à ces choses-là, m'oblige de vous dire, à mon grand regret, que si par hasard vous n'avez pas la justice d'attendre que votre tour soit venu, il faut que l'un de nous meure !* »

Même ironie dans Balzac, quand il dit :

« *Un mari de talent ne suppose jamais ouvertement que sa femme a n amant. Paraître instruit de la passion de sa femme est d'un*

sot; mais feindre d'ignorer tout est d'un homme d'esprit : et il n'y a guère que ce parti à prendre. Aussi dit-on qu'en France tout le monde est spirituel. »

Qu'on ne vienne donc plus nous rebattre les oreilles avec la vertu des femmes quand, à travers les pays et les âges, nous la voyons si diversement appréciée, Forel rappelle :

« *A Babylone, toute femme devait une fois dans la vie se prostituer pour de l'argent à un étranger quelconque, au temple de Vénus. Le sage Solon fonda des maisons de prostitution pour le peuple et les fournissait d'esclaves,* « *afin de protéger la sainteté du mariage contre les passions de la jeunesse* ».

Dans l'Inde, les jeunes filles se donnent aux prêtres, qui sont les représentants de Dieu et jouissent de grands honneurs. Sous le nom de filles du Temple, les filles des bateaux de fleurs en Chine sont, en réalité, des prostituées. Il en est de même des « *puzes* » *de Java, des filles des maisons de thé japonaises, etc. Dans divers Etats civilisés, certaines prostituées intelligentes et raffinées ont toujour obtenu de grands honneurs et de hautes faveurs, ne se livrant que pour des prix très élevés, et elles finissent par substituer à la prostitution proprement dite l'exploitation pécuniaire, beaucoup plus avantageuse pour elles, des hommes riches ou haut placés qu'elles réussissent à séduire.* »

Et nous avons vu que, parmi ces prostituées des maisons de rendez-vous parisiennes, figuraient quantité de femmes mariées du meilleur monde !

En Tasmanie, les us et coutumes permettent aux femmes de se vendre aux étrangers de passage dans le pays ; mais toute infidélité non autorisée est punie, surtout si elle ne rapporte aucun profit. C'est la manière de concevoir la propriété de leur femme des apaches des bals de barrière, et aussi de quelques maquereaux mondains, véritables souteneurs de salons, qui veulent bien prêter leur femme, mais pas à titre gratuit.

A ce propos, il nous faut parler ici d'un usage curieux et philosophique qui, à Sparte et à Rome, malgré la répression sévère qui frappait l'adultère, permettait au mari ayant à son gré assez d'enfants, de prêter pour un temps sa femme à un ami sans postérité et qui désirait avoir une descendance. C'est que les Anciens, logiciens

avant tout, voyaient avec raison la faute moins dans le fait matériel de la cohabitation avec un tiers que dans la violation du serment de fidélité. Or là, le mari était consentant. C'était en effet à Lacédémone chose assez fréquente de voir un ami solliciter son ami de lui prêter sa femme pour quelque temps et souvent c'était le mari qui était le premier à faire la proposition. Voici ce que dit Plutarque à ce sujet. (Traduction Amiot) : « *Pourtant n'y avait-il pas matière à reproche dans le fait d'un homme qui se trouvait sur l'âge et avait jeune femme, s'il voyait quelque beau jeune homme qui lui plaisait et semblait de bonne nature, de le mener coucher avec sa femme pour emplir celle-ci de bonne semence, puis reconnaître l'enfant qui en naissait, comme s'il l'eût lui-même engendré. D'autre part, il était loisible à un honnête homme qui aimait la femme d'autrui pour la voir sage, pudique et ayant de beaux enfants, de prier le mari de le laisser coucher avec sa femme pour y semer, comme en terre grasse et fertile, de beaux et bons enfants qui, par ce moyen, avaient relation avec des gens de bien et d'honneur.* »

C'étaient d'ailleurs les mêmes Lacédémoniens, qui, toujours logiques, occupés depuis dix ans au siège d'Ira en Messinie, et voyant leurs femmes déplorer légitimement la longueur de leur absence, choisirent, pour les remplacer auprès d'elles, les plus vigoureux et les plus jeunes de leurs guerriers. « *Ces jeunes soldats furent très bien reçus des Lacédémoniennes qui ne firent point les façonnières avec eux, ils remplirent parfaitement les vues de ceux qui les avaient envoyés.* » Ceux-là n'étaient point de stupides jaloux !

Stendhal cite un autre exemple non moins curieux :

« *Je lis*, dit-il, *dans le voyage des Capitaines Lenis et Clarke, fait aux sources du Missouri en* 1806, p. 215 :

« *Les Ricaras sont pauvres, mais bons et généreux : nous vécûmes assez longtemps dans trois de leurs villages. Leurs femmes sont plus belles que celles de toutes les autres peuplades que nous avons rencontrées ; elles*

sont aussi très disposées à ne pas faire languir leurs amants. Nous trouvâmes un nouvel exemple de cette vérité, qu'il suffit de courir le monde pour voir que tout est variable. Parmi les Ricaras, c'est un grand sujet d'offense, si, sans le consentement de son mari ou de son frère, une femme accorde ses faveurs. Mais, du reste, les frères et les maris sont très contents d'avoir l'occasion de faire cette petite politesse à leurs amis.

« *Nous avions un nègre parmi nos gens : il fit beaucoup de sensation chez un peuple qui, pour la première fois, voyait un homme de cette couleur. Il fut bientôt le favori du beau sexe, et, au lieu d'en être jaloux, nous voyions les maris enchantés de le voir arriver chez eux. Ce qu'il y a de plaisant, c'est que dans l'intérieur de huttes aussi exiguës tout se voit.* »

Quelques années plus tard — c'était en 1823 — le docteur J.-J. Virey écrivait dans son livre : *De la femme, sous ses rapports physiologique, moral et littéraire*, cette confirmation de la relation de Stendhal :

« *Il n'est pas généralement vrai que les peuples, même polygames, soient tous jaloux de leurs femmes, comme on l'a prétendu, et il est injuste d'exiger des femmes la fidélité, lorsqu'on ne la garde pas pour elles ; il est vrai que la faute n'a pas des suites égales.*

Cependant, l'on voit, en Italie, les sigisbées, *et en Espagne, les* cortejos, *remplacer quelquefois le mari sans qu'il ait droit de s'en plaindre.* »

On voit, par tant d'exemples, combien Melchior de Vogué avait tort d'écrire que la guerre serait éternellement inévitable, tant qu'il y aurait, entre deux hommes, une femme et un morceau de pain.

Le jour approche où les deux hommes comprendront qu'ils ont tout intérêt à se partager le morceau de pain et la femme, qui trouvera, elle aussi, son compte.

« *A mesure que la liberté morale et physique de la femme sur les ruines du mensonge et de la propriété s'affirmera publiquement, l'idée de fidélité,* écrit Camille

Mauclair, *deviendra aussi vaine que celles de possession, de trahison et de jalousie.* »

« *Et voilà pourquoi,* conclut M. le professeur Turgeon, *le divorce semble déjà aux esprits « avancés » une concession insuffisante, une demi-mesure, un « procédé orléaniste », comme disait le terrible Raoul Rigaud; voilà pourquoi encore les mêmes gens voient dans l'adultère une simple offense privée sans conséquence publique, un coup de canif insignifiant à la loi du contrat, une peccadille, — tandis que les anarchistes de lettres, poussant la logique jusqu'au bout, le représentent comme un acte de courage, un acte de vertu, une libération sublime qui élève l'homme et la femme au-dessus des lois, au-dessus des conventions et des préjugés, et prépare la revanche de la Nature contre la Société. Où nous mène cette tolérance relâchée des uns, cette immoralité audacieuse des autres ? Il est facile de le deviner. Elles ouvrent directement la voie aux libertaires des deux sexes qui ont pour devise : «* La femme libre dans l'union libre. »

J'en demande humblement pardon à M. le professeur Turgeon, mais ces théories sensées peuvent aboutir à une autre conclusion logique qu'il n'a pas prévue, mais qui est celle de ce livre : « *La femme libre dans le mariage libre, bien différent de l'union libre.* »

Aussi bien, puisque nous venons de prononcer le mot de *divorce*, examinons-en, un instant, les conséquences logiques.

« *Il n'est à vrai dire,* écrit Bellegarigue, *que le concubinage* légalisé; *il admet la multiplicité des amants, pourvu qu'ils prennent le nom orthodoxe d'époux; mais c'est précisément pour cela qu'il est conforme à la vertu, laquelle se compose de tous les vices autorisés.*

Le divorce permet de changer de mari absolument comme le concubinage permet de changer d'amant; seulement, un amant n'est autorisé qu'à la condition de devenir un mari, ce qui revient à dire que le concubinage n'est moral qu'à la condition de devenir le divorce. »

Dans l'*Amour en République*, le sarcastique Emile Bergerat présentait la même observation de bon sens :

« *La logique des peuples occidentaux sera toujours le désespoir de la philosophie : elle ne table que sur les mots. L'homme qui reculera à l'idée d'épouser une fille déflorée, épousera sans broncher une veuve. Notez que le commerce qu'une veuve a pu avoir*

avec son premier mari implique une idée de possession beaucoup plus longue que celle du déflorement d'une vierge.

Du côté de la vierge, l'amour n'a bien pu être qu'une surprise, la satisfaction d'une nervosité, l'abandon passager d'une volonté mal guidée, mal instruite, inhabile à la résistance. Elle s'est plutôt prêtée que donnée. La veuve, au contraire, s'est donnée à bouche que veux-tu. Il y a eu pour elle mari et mariage. Si j'osais risquer un pareil aphorisme, je dirais qu'avec la veuve vous arriverez second, tandis que, avec la déflorée, vous arrivez un bis ! »

Or, du jour où l'on a admis, même pour la femme, la polygamie légale successive, il n'y a qu'un pas — il sera désormais vite franchi ! — pour lui accorder cette polygamie légale concomitante, que Georges-Anquetil vient de réclamer pour l'homme avec tant de succès.

Séverine écrivait, il y a quelques années déjà, dans le *Gil Blas* :

« *Est-ce qu'il est plus immoral de changer de femme que de maîtresses, de mari que d'amants, de « changer », enfin, que de « tromper » ?*

L'honneur est absolument le même au masculin qu'au féminin. Et puis c'est une telle erreur de placer l'honneur uniquement dans le sexe, au point de vue de l'amour ! Je suis pour la liberté absolue des deux sexes, vis-à-vis du mariage. »

C'est ce que réclame ce livre. C'est pour la réclamer qu'il a été écrit, parce que personne n'avait eu le courage de le faire.

Et ce qu'il veut aussi, c'est qu'on cesse de considérer comme déshonoré le mari dont la femme a écouté parler son instinct sexuel.

Vous savez avec quelle férocité Michelet se prononce contre l'adultère de la femme. Georges-Anquetil l'a habilement rappelé dans sa *Maîtresse Légitime*. Mais ce qu'il a oublié de vous rappeler, ce sont ces passages de Michelet, qui absolvent la femme dite coupable :

« *La première faute de la femme est presque toujours un hasard, une faiblesse toute négative, moins un acte qu'une* IMPUISSANCE *d'agir et de résister.* »

Alors ?

« *Les femmes sanguines s'éblouissent, et, à certaines époques, ont un véritable vertige. Les lymphatiques ont une extrême mollesse de volonté, elles sont habituées à céder ; elles savent qu'elles y sont gracieuses, ce qui fait qu'elles cèdent toujours. Il leur coûte trop de refuser.* »

Alors ?

Michelet cite un exemple de « chute ». Voyons-le :

« *Une dame attend son mari de voyage, dans une grande émotion, une vive impatience physique. Le souper est prêt pour le recevoir, mais il n'a pu revenir; il envoie un ami zélé l'avertir et la rassurer. Malgré un temps effroyable, l'ami arrive mouillé, trempé. Elle en est touchée, le sèche et le fait souper, coucher. Pour lui, elle sert un vin chaleureux dont son mari buvait seul, et dont elle ignorait la dangereuse puissance. Bref, tous deux perdent l'esprit. L'ami désolé, au plus tôt, alla retrouver le mari, avoua, dit qu'il se soumettait à tout. Que faire ? « Le vrai coupable », dit le mari, « c'est le vin. Et moi aussi, je suis coupable, il est des heures où une femme ne doit pas attendre !* »

L'orage (et l'orage du sang), les amusements du soir, les petits jeux de campagne avec des amis et des parents, des enfants que l'on croit enfants, sont des occasions trop fréquentes. La jeune folle, en riant trop, provoque un moment d'audace. Qui y songeait ? Qui a voulu ? Personne. Elle revient en pleurant... »

Mais ce sera à cette femme-là que vous octroierez deux ans de prison, parce qu'elle a commis un délit ? La malheureuse !

Et ce sera cet homme-là qui sera déshonoré, parce que sa femme a « *fauté* ». Imbécillité de nos mœurs !

Conclusion : préférons la mentalité de Georges Dandin à celle d'Othello. Santeuil répondait à un mari qui se plaignait d'une infidèle : « *C'est un mal d'imagination ; peu en meurent et beaucoup en vivent !* » N'en vivez pas, Messieurs, parce que ce n'est pas beau, mais moquez-vous en complètement, comme vous nous demandez, à nous, femmes, de n'attacher aucune importance à vos fredaines. Les nôtres n'en ont pas davantage. Relisez Chamfort :

« *L'adultère est une faillite à cette différence près, que c'est celui à qui l'on fait faillite qui est déshonoré. Nos mœurs sont telles que le failli et ses complices rencontrent partout d'aimables lurons prêts à trouver piquantes leurs infamies et à les protéger au besoin...*

Le cocuage est le corollaire du mariage. Il fait partie du pacte conjugal, il s'assied à la table, il veille au foyer; c'est le dieu lare qu'apporte parmi ses hardes, toute épousée. Toute la littérature érotique et badine le chante, les sages en prennent leur parti, il est le patron d'une confrérie qui embrasse tous ceux sur qui a été prononcé le conjungo, la doublure de l'hyménée, son bon génie, sa fortune. Si le mari peut se vanter de quelque avantage, ce sera tout au plus d'une vaine et douteuse priorité. »

Oui, les sages doivent en prendre leur parti : Ce sera la conclusion de cette étude, et, pour la terminer agréablement, je vais vous donner à savourer une élégie qui n'est pas d'hier : elle date de 1613 ! — et que Mathurin Régnier, dont les collégiens ont à étudier d'autres poèmes, consacrait à la philosophie idéale des cocus :

Tous maris sont d'un cas soucieux;
Qui me rend sûr d'aller jusques aux cieux.
Le grand hasard d'être cocu les fasche :
Si je le suis et que point ne le sçache

Innocent suis ! Or tous les innocents
Seront sauvés, y en eût-il cinq cents.
Si, malgré moi, je puis voir et sentir
Que l'on me fait cocu, je suis martyr:

Les bons martyrs, si l'on en croit l'Ecriture,
Iront en gloire et moi donc par droiture.
Regarde donc si je ne suis pas sage

D'avoir au ciel assigné mon partage:
Que fusses-tu, pour le bien, qu'il me semble
Bien marié et cocu tout ensemble !

APPENDICE A LA SIXIÈME ÉTUDE

SUR LA GRAVITÉ COMPARÉE DE L'ADULTÈRE DE L'HOMME ET DE CELUI DE LA FEMME. — REPRODUCTION SANS COMMENTAIRES DE DEUX ARTICLES DE M. CLÉMENT VAUTEL DANS *le Journal* :

PREMIER ARTICLE

La Chambre des Communes vient de décider que l'adultère du mari serait désormais, à lui tout seul, un très suffisant motif de divorce... Jusqu'à présent, en effet, il n'y avait que l'adultère de la femme qui comptait.

Autrement dit, il est admis, en Angleterre (en France aussi, sous de fictives réserves) que les coups de canif dans le contrat ont la même importance, la même gravité, qu'ils soient donnés par Monsieur ou par Madame.

Permettez-moi de vous donner mon avis : je trouve cela idiot. Oui, chère lectrice !

Je prétends qu'une telle assimilation ne tient pas debout : elle est un paradoxe, un défi à la morale et même à la nature (c'est d'ailleurs tout comme).

Mille arguments contre cette loufoquerie se bousculent sous ma plume. Je n'en choisis qu'un : le monsieur qui va tromper sa femme emporte de la maison quelque chose qu'il n'y rapportera pas, c'est entendu, mais si la dame qui va tromper son époux n'emporte rien, elle peut fort bien rapporter à la maison de quoi faire, neuf mois après, au moins un gentil petit *baby*. Monsieur s'en va seul et revient seul ; Madame s'en va seule aussi, mais elle risque de revenir deux.

Dites-moi ce que vous voudrez, mais ne venez pas me soutenir que c'est la même chose !

Fort heureusement, la vie se charge de rétablir, contre la loi du Code, la loi du bon sens... Et ce sont les femmes, précisément, qui assurent ce redressement nécessaire.

Evidemment, ça ne les enchante pas du tout d'apprendre que leur mari a été infidèle, mais pour quelques-unes qui retournent chez leur mère, intentent une action en divorce ou même font intervenir le rigolo, le plus grand nombre — après une scène plus ou plus violente — pardonnent...

C'est fort heureux, car s'il n'en était pas ainsi, que de divorces, mes frères !

Je ne crois d'ailleurs pas que les femmes dans l'ensemble, aient à souhaiter l'élargissement du divorce. Leur défense, leur garantie, leur sécurité est dans le mariage à la porte duquel il serait même de leur intérêt qu'on réaffichât la vieille pancarte :

PRIÈRE D'ENTRER
DÉFENSE DE SORTIR

Et si pareille consigne ne peut plus être admise, que ces dames demandent, au moins, que nos lois sur le divorce s'inspirent de la sagesse des mœurs indochinoises dont nous parle François de Tessan dans son beau livre *l'Asie qui s'éveille*... Là-bas, les époux qui, de pauvres gens qu'ils étaient, sont devenus aisés, ne peuvent divorcer ; il en est de même si, dans la famille de la femme, il ne reste personne auprès de qui celle-ci puisse se retirer.

Vous me direz que nos jeunes et jolies divorcées se débrouillent fort bien, — mais toutes les filles d'Eve rendues à une liberté dont elles n'ont que faire ne sont pas restées séduisantes et c'est une des raisons qui fait que le divorce, arme à double tranchant pour tout le monde, est particulièrement dangereux pour les femmes.

SECOND ARTICLE

« Monsieur,

« Dans un de vos derniers *Films*, vous avez tenté de prouver, avec un cynisme bien masculin, que la Chambre des communes, où ne siègent cependant que deux femmes, avait eu grand tort de voter une loi assimilant complètement l'adultère du mari et l'adultère de la femme, en tant que motif de divorce.

« Nous n'admettez pas que Monsieur et Madame soient pareillement tenus de tenir le serment conjugal. Vous invoquez une certaine morale du mariage, — du moins en ce qui concerne l'homme. Sans doute pensiez-vous au coq et à ses poules... C'est peut-être bien prétentieux.

« Un des mille arguments qui, dites-vous, se pressent sous votre plume est celui-ci : l'homme qui va courir la prétentaine ne rapporte rien d'inattendu à la maison, tandis que la femme infidèle, qui est sortie seule, risque de revenir deux. Voilà votre grande raison, puisque c'est celle-là que vous avez choisie... Laissez-moi vous dire qu'elle est un peu folle.

« D'abord Monsieur peut fort bien rapporter quelque chose, et de fort inattendu, même pour lui. D'autre part, il revient rarement comme il est parti... Ses fredaines lui coûtent probablement quelque chose (j'aime à croire, en effet, qu'il n'en tire aucun profit), et cet argent dépensé dehors peut fort bien manquer à la mai-

son. Que de maris ont fait des folies de tous genres pour une ou plusieurs maîtresses ! Quand un notaire, un banquier ou un simple garçon de recettes lève le pied, cherchez la femme, et si vous la trouvez vous constaterez que ce n'est jamais la sienne. Et vous viendrez me dire que l'adultère de l'homme ne tire pas à conséquence !

« Mais je prétends, monsieur, qu'il en a beaucoup plus, infiniment plus que l'adultère de la femme... Car vous me faites rire avec cette Mme Bovary qui, sortie seule, revient deux. Mais non, mais non ! C'est elle qui, en rentrant chez elle, pourrait dire : « Situation inchangée. » Vous la croyez plus naïve, plus ignorante, plus imprudente qu'elle n'est... Ah ! monsieur, ce ne sont pas ces femmes-là qui ont des enfants, ce sont les autres, les femmes honnêtes !

« Aucune espèce de morale inscrite dans je ne sais quelle loi de la nature n'autorise l'homme à tromper la femme qui croit en lui. Ou bien alors je réclame le bénéfice de cette même loi pour mon sexe, dont *tous* les hommes parlent avec une assurance qui n'a d'égale que leur ignorance... La liberté amoureuse dont vous réclamez l'exclusif bénéfice nous convient tout aussi bien qu'à vous et peut-être, précisément, pour en user, la nature nous a-t-elle fourni des avantages et des moyens supérieurs aux vôtres.

« Cela dit, monsieur, croyez que je ne prêche pour mon sein, car je suis une épouse fidèle, et je ne considère, dans aucun cas, le péché d'adultère comme véniel. »

Telle est la lettre que j'aurais pu recevoir, mais dont je m'avoue l'auteur, pour bien prouver à diverses lectrices que mon cynisme ne va pas jusqu'à étouffer toute contradiction.

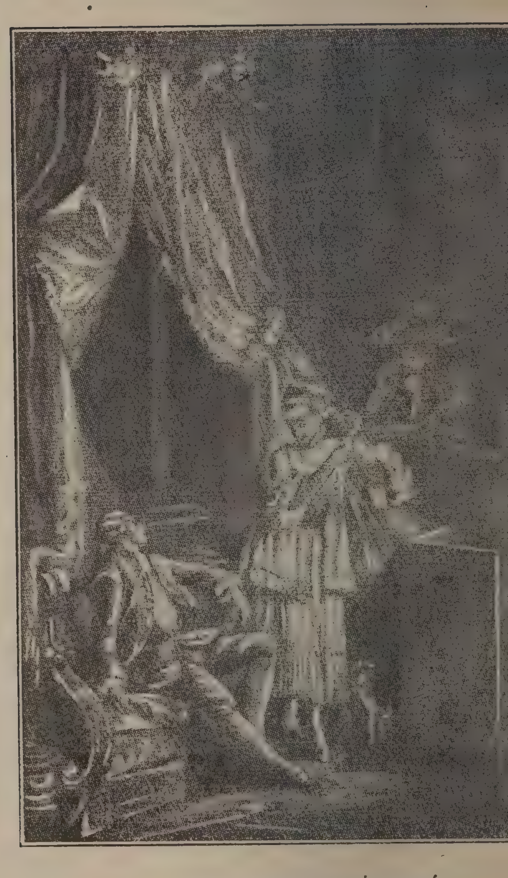
CLÉMENT VAUTEL.



RIEN NE VAUT LE CERTAIN

« Voyons, très cher, vous n'allez pas rompre avec ma ...me ! Sait-on jamais ce que sera le successeur ? »

Composition de ERNST HEILEMANN
(*Simplicissimus*, de Munich).



LE CARQUOIS ÉPUISÉ

par BAUDOUIN.

SEPTIÈME ÉTUDE

OÙ IL FAUT PÉNÉTRER DANS L'ALCÔVE

POURQUOI UNE FEMME DOIT-ELLE AVOIR PLUSIEURS MARIS ? — PARCE QUE, TEL QUE LA PLUPART DES MARIS COMPRENNENT LE DEVOIR CONJUGAL, UN SEUL EST SUFFISANT POUR LUI DONNER SA RATION D'AMOUR PHYSIQUE, POUR SATISFAIRE SON DROIT INDISCUTABLE AU BONHEUR SENSUEL.

« *Quand la société moderne a bien convaincu une femme, par le théâtre et par le livre, par la musique et par la conversation, par les exemples et par les conseils, qu'il n'y a, pour elle, de bonheur ici-bas que dans l'amour, elle lui enjoint, par la voix d'un monsieur, ceint d'une écharpe, de sacrifier cet unique bonheur... à quoi ? A la commodité d'un homme qui a traîné quinze ans chez des drôlesses ; aux hypocrisies d'une coterie de femmes dont quelques-unes ont rôti tous les balais et la plupart des autres regretté de n'avoir ni balai ni feu ; — le tout pour obéir aux injonctions d'une loi fabriquée, entre deux pots-de-vin, par des législateurs, qui représentent une majorité d'inconscients et dont neuf sur dix ont passé leur vie à renier leur programme.* »

(PAUL BOURGET, *de l'Académie française, commandeur de la Légion d'honneur.*)

« *Il y a des maris qui, très prompts dans la satisfaction de leurs besoins génésiques, ont des femmes dont la sensibilité est lente à s'émouvoir. Il en résulte que celles-ci éprouvent un désappointement qui les porte à rechercher des hommes dont le tempérament soit plus en rapport avec le leur.* »

(DOCTEUR BERGERET)

tellement excitée par cette manœuvre qu'elle laisse échapper son urine ; le mari la prend alors et la féconde. »

Ces sauvages sont moins barbares pour la femme que Saint-Ammon qui, dès la première nuit de ses noces, persuada à son épouse de garder à son exemple une continence perpétuelle et vécut avec elle en tout innocence pendant dix-huit ans.

J'entends bien que ce phénomène était une exception, heureusement, mais nous allons voir que, pratiquement parlant, la façon dont se comportent avec les femmes la plupart des maris équivaut presque à l'abstinence chez la femme, du moins au point de vue de son plaisir charnel.

Ce n'est pas moi, c'est le docteur Debay qui écrit, dans sa *Physiologie du mariage*. « *Sur* cent coïts, *particulièrement dans la classe vulgaire, il en est un à peine où la femme éprouve le spasme vénérien conjointement avec l'homme. D'abord parce que le spasme arrive plus vite chez l'homme que chez la femme, ensuite parce qu'en général, l'ardeur, l'égoïsme de celui-ci le poussent à satisfaire un besoin, sans s'inquiéter si la femme éprouve, à ce moment, le même besoin.* »

Trop peu d'hommes ont lu ou compris Balzac : « *L'intérêt d'un mari lui prescrit, au moins autant que l'honneur, de ne jamais se permettre un plaisir qu'il n'ait eu le talent de faire désirer par sa femme.* »

Mais s'il n'y avait encore que cela !

Jamais on ne saura trop déplorer, avec le docteur Jules Guyot (1) qu'on ait « *jusqu'ici négligé, comme de parti pris, la question* LA PLUS IMPORTANTE *de la façon d'être dans le mariage, qui domine si bien toutes les autres qu'il semble qu'elle soit devenue maîtresse de toutes.* »

Oui, indubitablement capitale, puisque le bonheur et la santé en dépendent ! Puisque, chez toutes, parlent les sens, et qu'il est inutile de vouloir se proclamer au-dessus de ces contingences. Que celles qui font leurs mijaurées

(1) Bréviaire de l'amour expérimental.

relisent cette page courageuse du docteur Binet-Sanglé, professeur à l'Ecole de psychologie (1) :

« Combien de fois, entendant jeter l'anathème par des femmes réputées vertueuses, sur d'autres en puissance d'amant (celle-ci trop pauvre pour trouver un mari, celle-là vendue par ses parents à un bandit ou à un imbécile, cette autre devenue veuve avant l'extinction des désirs sexuels, mais à jamais dégoûtée d'une union avilissante), combien de fois n'ai-je pas été tenté d'arracher les masques et de crier aux mijaurées :

Vous n'avez pas d'amant, Angèle, mais chaque soir, sur un siège différent — ainsi le veut votre fantaisie — vous vous donnez à vous même le plaisir que donne un amant.

Vous n'avez pas d'amant, Julie, aux pupilles dilatées, aux paupières éternellement battues, mais jusqu'à cinq fois par jour, vous chevauchez, dans le même but, l'accoudoir d'un petit fauteuil.

Vous n'avez pas d'amant, Hélène, mais à l'instar de Madame Roland, qui du moins l'avoua, vous demandez à votre traversin l'illusion d'une étreinte humaine.

Vous n'avez pas d'amant, Agnès, mais, un jour parlant à Madame de X. de votre amie Suzanne, qui porte un grand nom, vous avez, en riant, prononcé cette phrase : « Suzanne a de vilaines lèvres, mais elles collent si bien ! »

Vous n'avez pas d'amant, Jeannette, mais si les chiens savaient parler, la langue de votre king-Charles nous en dirait long sur votre vertu.

Vous n'avez pas d'amant, Elise, mais au cours d'une traversée, une dame, entrant dans votre cabine et soulevant le couvercle d'un coffret, fut suffoquée en constatant que vos dix-huit ans s'amusaient d'un phallus artificiel.

Elise, qui n'a point d'amant, n'est ainsi plus vierge, mais vous, Yvonne, qui êtes intacte, vous avez pourtant un amant. Vous vous épuisez réciproquement à vous donner la phtisie. Or ce n'est pas un bacille qu'on trouva dans votre salive, Yvonne à la bouche si petite qu'on la comparait à vos yeux !

Tels sont les faits authentiques, continue le Dr Binet-Sanglé, *qui me reviennent en mémoire chaque fois que les femmes réputées vertueuses, stigmatisent, devant moi, le libre amour.*

Résumons-nous :

Chez toute femme jeune et normalement constituée, les glandes génitales secrètent des toxines qui s'accumulent dans leur cavité. Si ces toxines ne sont pas éjaculées, elles sont réabsorbées par les vaisseaux qui tapissent ces glandes, passent dans la circulation, viennent en contact des neurones et déterminent des désirs sexuels,

---

(1) *Le Haras humain.* Albin Michel, éditeur.

puis un malaise qui augmente peu à peu jusqu'à devenir insupportable. Pour faire cesser ce malaise, la femme se livre au coït et si, pour une raison ou pour une autre, ce coït lui est interdit, elle pratique, à moins que des rêves voluptueux ne la soulagent, l'onanisme, le tribadisme, le saphisme et même le coït anal.

Quant à la vertu, dans le sens complet du mot, elle ne se rencontre que chez les femmes dont le système nerveux génital ne s'est pas développé, c'est-à-dire chez les dégénérées.

Gardez donc, bambines et sadinettes, vos regards ingénus et vos mines effarouchées pour les jocrisses et les chauffe-la-couche qui vous conduiront au moûtier et vous offriront le brouet de la mariée. Vos dévotions à Sainte-Nitouche ne font qu'amuser la philosophie des gens qui, par profession, sont tenus de vous deviner. »

Et puisqu'il nous faut combattre la thèse générale, si fausse de la prétendue froideur de la femme, citons d'autres autorités qui vont solidement établir au contraire que chez la femme, le cœur est dominé par les sens, que, selon le joli mot d'Henri Bataille, *son cœur est un bon bourgeois : ce sont ses sens qui le traînent à la noce*, que, comme l'écrivait enfin La Rochefoucauld : « *Dans les premières passions, les femmes aiment l'amant ; dans les autres, elles aiment l'amour !* »

Remarquez d'abord le nombre actuel de lesbiennes. Jamais le saphisme n'eut tant d'adeptes. Pourquoi ? Parce que la tuerie de la guerre à condamné trois femmes sur quatre au célibat. Or mêmes causes, mêmes effets. Ecoutez Nystrom :

« *Le célibat des prêtres et le manque d'hommes en état de se marier, surtout pendant les croisades, fut la cause qu'un grand nombre de femmes durent renoncer au mariage. Cet état de choses eut, entre autres conséquences, la formation d'ordres féminins pour la satisfaction du besoin sexuel. L'ordre de la Madeleine fut ainsi formé à Marseille au* XIIe *siècle et fut consacré par le pape Nicolas II et par le roi saint Louis sous le nom de* filiæ Dei *(les filles de Dieu).*

Les couvents d'hommes et de femmes *témoignaient partout de l'activité du besoin sexuel et cela souvent d'une manière très frappante. Il s'y trouvait des enfants en grand nombre, et l'on y a découvert par la suite de nombreux squelettes d'enfants dans les chambres ou souterrains secrets. Dans certaines localités balnéaires comme à Aargan et à Wiesbaden, moines et religieuses étaient en relation intime et se baignaient même ensemble, comme les*

autres baigneurs. Plusieurs couvents de femmes n'étaient en somme rien d'autre que des maisons de prostitution que fréquentaient les jeunes nobles qui s'y livraient avec les nonnes à la débauche la plus effrénée. Tels étaient par exemple les couvents de Kirchkeim, Sôflingen, Oberndorf, etc. »

Il semble donc bien certain que le besoin sexuel est le même chez les deux sexes ; mais, avant d'examiner à fond la question, soulignons l'intérêt immédiat qu'elle présente au point de vue social, indépendamment de son incontestable importance au point de vue individuel.

Le fait en effet que les hommes vivent dans l'ignorance la plus profonde de tout ce qui touche la génération, qui devrait cependant les préoccuper le plus, a des conséquences sociales certaines. Non seulement ils se reproduisent aveuglément, sans sélection, mais ils le font souvent, quand ils accomplissent « *le devoir conjugal* », comme une sorte de corvée. Or Burdach n'hésite pas à déclarer, dans sa Physiologie, que « *le caractère de beauté ou de laideur des enfants dépend moins jusqu'à un certain point de la correction ou de l'incorrection des formes des parents, que de l'amour ou de l'aversion qu'ils s'inspirent. De là le proverbe : Les enfants de l'amour sont toujours beaux.* »

Et le docteur Michel Bourgas écrit (1) :

« *L'utilité d'un travail apprenant à l'homme à se rendre heureux au foyer domestique n'est pas bornée à l'individu. Elle s'étend à la société entière, qui a intérêt à voir disparaître, ou tout au moins diminuer dans une large proportion, les maux sans nombre qui résultent des unions troublées ou détruites; maux qui s'attaquent à ce qu'il y a de plus respectable : l'honneur des familles, la vie des personnes, l'avenir des enfants, maux dont le sinistre cortège comprend la jalousie, l'adultère, le meurtre, la prostitution, la dépopulation, les vices les plus abjects, plus de crimes que la cupidité, la paresse et la débauche ensemble n'en sauraient accumuler.*

L'arrêt de l'accroissement de la population provient aussi de ces rapprochements maussades où la femme est contrainte ou indifférente. Lorsqu'il y a procréation — ce qui arrive malheureusement

---

(1) *Le droit à l'amour pour la femme.* Vigot frères, éditeurs.

— entre époux sans amour, il n'en peut résulter qu'un rejeton chétif de corps et pauvre d'esprit. Seuls, les êtres qui vivent heureux dans une affection réciproque engendrent des enfants sains, robustes et intelligents.

Instruire l'homme des véritables conditions dans lesquelles la nature veut qu'il soit procédé aux rapports conjugaux, c'est contribuer non seulement à augmenter la population, mais encore à l'améliorer.

C'est le désaccord sexuel qui engendre les tricheries et les fraudes de tout ordre. Or, par là, le préjudice causé à la société n'est que trop évident, puisque les fraudes génésiques, ayant pour but de stériliser les rapports sexuels, aboutissent à la dépopulation. Il ne faut pas chercher d'autre cause à l'arrêt d'accroissement de la population constaté depuis longtemps en France, pays qui présente cette contradiction qu'il compte proportionnellement le plus de femmes mariées et le moins de naissances. »

Cela vaut donc la peine que nous examinions successivement ces deux points :

a) L'appétit sexuel de la femme est non seulement certain, mais il est plus exigeant que celui de l'homme ;

b) Ce n'est pas son mari seul qui puisse prétendre à le satisfaire, avec sa façon égoïste de comprendre le devoir conjugal.

*
* *

A) L'APPÉTIT SEXUEL DE LA FEMME

NON SEULEMENT IL EST INDUBITABLE, MAIS SES EXIGENCES SONT PLUS IMPÉRIEUSES QUE CHEZ L'HOMME.

Totus homo semen est, tota mulier in utero.

Les poètes, seuls, ont compris l'importance capitale de l'amour chez les femmes. Musset a écrit :

« La pensée
D'un homme est de plaisir et d'ennuis traversée ;
Une femme ne vit et ne meurt que d'amour.
Elle pense une année à quoi lui pense un jour. »

Et, parlant d'une femme qui n'avait point aimé, il a dit :

« Elle est morte et n'a point vécu :
Elle faisait semblant de vivre !
De ses mains est tombé le livre
Dans lequel elle n'a rien lu. »

Bien avant lui — c'était au début du XVII[e] siècle, un anonyme dédiait AUX DAMES ces trois questions, qui datent de 1609 :

Mignonnes, j'ai voulu, excusant votre amour,
A visages masqués jouer vos personnages ;
Ce serait allumer la chandelle en plein jour :
Aux pèlerins connus il ne faut point d'images.

Le poète qui a découvert vos abus
A senti la rigueur de votre âme irritée ;
Mais ne le faites plus, il n'en parlera plus :
L'effet cesse à l'instant que la cause est ôtée.

S'il vous est malaisé de quitter ce plaisir,
Il nous est encor plus malaisé de nous taire ;
Vous avez trop d'amour et nous trop de loisir :
Nous aimons d'en parler, vous aimez de le faire.

Et, plus loin encore dans le temps — au siècle précédent — Remi Belleau avait, dans ce sonnet, montré que toutes les femmes ne sont pas froides, puisque c'en est une qui s'exprime par sa plume en cette forme chaleureuse :

Embrasse-moi, mon cœur, baise-moi, je t'en prie,
Presse-moi, serre-moi ! A ce coup je me meurs !
Mais ne me laisse pas en ces douces chaleurs :
Car c'est à cette fois que je te perds, ma vie.

Mon ami, je me meurs et mon âme assouvie
D'amour, de passions, de plaisirs, de douceurs,
S'enfuit, se perd, s'écoule et va loger ailleurs,
Car ce baiser larron me l'a vraiment ravie.

Je pâme ! Mon ami ! mon ami, je suis morte !
Hé ! ne me baisez plus, au moins de cette sorte.
C'est ta bouche, mon cœur, qui m'avance la mort.

Ote-la donc, m'amour, ôte-la, je me pâme !
Ote-la, mon ami, ôte-la, ma chère âme,
Ou me laisse mourir en ce plaisant effort !

Enfin, pour en finir avec la poésie, rappelez-vous comment André Chénier a parlé de Messaline :

« *Tandis que l'Empereur stupidement sommeille,*
L'œil ardent, près de lui, l'Impératrice veille ;
Par de faux cheveux blonds son front est ombragé
Et, quand dans le repos tout l'Empire est plongé,
Elle court de Vénus célébrer les mystères.
Là, de honteux plaisirs s'enivrant à son gré,
Du nom de Lycisca voilant son front sacré,
Lasse de voluptés, mais jamais assouvie,
Celle, ô Britannicus, qui t'a donné la vie,
Seule, et de crime en crime errant en liberté
Prostitue aux Romains le flanc qui t'a porté ! »

Il faut croire que, dans le domaine de la psycho-physiologie sexuelle comme en beaucoup d'autres, les Anciens étaient moins naïfs que la plupart des hommes contemporains, car non seulement ils ne se demandaient même pas si la femme était froide en amour, mais ils recherchaient qui, de l'homme ou d'elle, ressentait le plus de plaisir pendant le coït. On rapporte même qu'une discussion s'était élevée à ce propos dans le ciel païen, au sommet de l'Olympe, entre les Immortels. Junon affirmait que c'était l'homme ; Jupiter prétendait que c'était la femme. Et dieux et déesses se rangeaient à l'un ou l'autre avis sans arriver à se mettre d'accord. La question restant donc indécise, la seule façon de la résoudre était de prendre pour arbitre un hermaphrodite, ce pourquoi on interrogea Tyrésias qui, comme on sait, possédait les deux sexes et devait par conséquent être le mieux documenté sur les deux aspects

lu problème. Tyrésias prit son temps, coula du côté de unon un regard malicieux et déclara :

— *Le plaisir a dix degrés ; la femme en éprouve euf.*

Junon, dans sa colère, punit l'indiscret en le rendant veugle, et en prouvant, une fois de plus, qu'il n'y a ue la vérité qui offense. Car la réponse sensée de Tyrésias aisait allusion à la fois à la force et à la durée de la ensation, beaucoup plus longue chez la femme que chez 'homme.

Une interprétation de sa réponse prétend même qu'il oulait dire par là que, chez la femme, la durée de la neuième sensation l'empêchait d'avoir conscience de la lixième. C'était, en tout cas, proclamer la supériorité de a sensation de la femme, car, si elle ne sent pas le lernier degré du bonheur, c'est que l'avant-dernier est, hez elle, plus absolu, plus complet, plus vif, plus absorant, plus engourdissant que chez l'homme.

D'ailleurs, sauf Junon, toutes les déesses cachèrent eur visage dans leurs mains, avouant ainsi qu'elles perlaient connaissance au moment suprême où elles jouisaient.

Aujourd'hui la science vient confirmer les données de a mythologie. Dans son livre : *De la pureté rationnelle*, e docteur Goy affirme que « la femme, en raison de sa rande sensibilité, est soumise, le cas échéant, à des impulions sexuelles PLUS IMPÉRIEUSES ENCORE QUE CELLES DE L'HOMME ».

Dans son remarquable petit *Bréviaire de l'amour expérimental*, le docteur Jules Guyot félicite Emile Zola d'avoir décrit, dans *Une page d'amour*, « *la lutte organique qui s'établit chez la femme devenue prématurément veuve et dont le sens génésique n'est plus normalement et prématurément satisfait et l'éveil des appétits sensoriaux chez une fillette qui tombe victime du non exercice d'une fonction naturelle qui s'atrophie.* »

Le professeur Forel, qui est incontestablement le grand

maître moderne de l'étude de la question sexuelle s'exprime ainsi en parlant de l'appétit sexuel de la femme

« Dans l'acte sexuel, le rôle de la femme diffère de celui d l'homme non seulement par sa passivité, mais encore par l'absenc d'éjaculation séminale. Malgré cela, les analogies restent considé rables. L'érection du clitoris et ses sensations voluptueuses, l sécrétion des glandes de Bartholin, qui rappelle l'éjaculation mas culine, l'orgasme vénérien lui-même enfin, qui dès qu'il a eu lieu ne le cède pas en intensité à celui de l'homme et le dépasse mêm souvent, sont autant de phénomènes qui établissent l'harmonie dan la volupté commune.

Quoique le phénomène organique de l'accumulation du sperm dans les vésicules séminales fasse défaut à la femme, il se produi en cas d'abstinence prolongée, dans ses centres nerveux une accu mulation d'appétits libidineux correspondant à celle de l'homm Une femme mariée, grossière il est vrai, me déclara sans ambage un jour que je lui reprochais ses infidélités envers son mar qu'elle avait besoin du coït au moins tous les quinze jours, et que si son époux n'était pas là, elle prenait tout bonnement le premie venu. Sans doute, les sentiments de cette femme étaient peu féminin mais son appétit sexuel était relativement normal.

...Chez la femme, la particularité la plus saillante de l'amour e le rôle dominant qu'il joue dans le cerveau. Bien plus encore qu chez l'homme, il constitue chez elle même de la vie. Sans amour, l femme renie sa nature et cesse d'être normale.

...La zone d'excitation sexuelle est moins spécialement limitée au organes sexuels chez la femme que chez l'homme. Les bouts de seins constituent chez elle une zone érogène; leur friction excite l volupté. Tout son corps a besoin de caresses.

...Les différences individuelles de l'appétit sexuel sont encore plu fortes chez la femme que chez l'homme. Il existe des femmes extrê mement excitables, qui, dès leur première jeunesse, ressentent de désirs sexuels violents, se mettent à se masturber, ou se jettent a cou des hommes. De pareilles femmes sont d'ordinaire naturelle ment polyandres...

...C'est une vraie pitié de voir aujourd'hui tant de filles bie portantes, actives, gentilles, intelligentes et travailleuses, rester vieil les filles uniquement parce qu'elles n'ont pas d'argent et ne veu lent pas se jeter dans les bras du premier chenapan venu. Per mettre un peu de polygamie libre, avec l'égalité complète des deu sxes et certaines précautions légales, vaudrait vraiment bien mieu que de laisser perdre tant de bonne graine et proliférer tant d mauvaise herbe. »

On retiendra cette conclusion de Forel, en faveur de la polygamie libre, avec égalité des deux sexes ! Mais

continuons à examiner physiologiquement l'impulsion sexuelle chez la femme.

« En comparant, dit le docteur Garnier, l'étendue de la surface muqueuse du vagin avec celle du gland, et le nombre des pupilles nerveuses qui s'y trouvent, en jugeant surtout de la compression énergique qu'elle subit, ainsi que le clitoris, le professeur d'anatomie Kobelt, de Fribourg, conclut, eu égard à l'extrême sensibilité générale de la femme, qu'elle doit éprouver une jouissance plus vive que l'homme. » On trouvera cette opinion exprimée dans son livre : « *De l'appareil génital des deux sexes* », traduit de l'Allemand par M. Kaula (Strasbourg 1851).

Le docteur Bourgas confirme en ces termes ces conclusions :

« *Chez la femme, les organes génitaux ont une étendue et une importance beaucoup plus grande que chez l'homme. Cette prédominance du système sexuel avive son imagination et augmente sa sensibilité. Il en résulte que les phénomènes qui précèdent immédiatement ou accompagnent les rapports sexuels sont bien plus complexes chez la femme, et il importe dès lors qu'ils soient bien connus de l'homme, pour qu'il aide au développement de ces phénomènes, loin de les entraver, ainsi qu'il n'arrive que trop souvent.* »

Le célèbre Havelock Ellis, membre de la société de Médecine légale de New-York, qui a consacré quatre volumes monumentaux à la périodicité sexuelle, à l'impulsion sexuelle, à la sélection sexuelle et à l'inversion sexuelle (1), rapporte que comme un magistrat français reprochait à une femme de vivre avec un voleur, elle s'exclama :

— Moi, si je ne fais pas l'amour, je suis une chiffe.

Et Havelock Ellis de commenter ainsi cette réponse :

« *Il y a beaucoup de femmes qui pourraient, en toute vérité, dire la même chose, mais peu d'hommes pourraient en dire autant : chez la femme, la sexualité* TIENT PLUS DE PLACE QUE CHEZ L'HOMME. »

---

(1) Editions du *Mercure de France.*

Voyez ce que dit le bon docteur Venette :

« *En matière d'amour, les hommes ne sont que des enfants comparés aux femmes. Dans ces choses, les femmes ont une imagination plus vive, et généralement elles ont plus de loisirs pour penser à l'amour. Les femmes sont beaucoup plus lascives et amoureuses que les hommes. Quant au plaisir, celui de l'homme est plus grand* (?), *mais celui de la femme est plus prolongé.* »

On se rappelle le mot de Mme de Staël : « *L'amour, c'est toute la vie de la femme.* » Et si Balzac a écrit : « *La vertu des femmes est peut-être une question de tempérament* », c'est qu'il reconnaissait la force, chez elles irrésistible, de l'impulsion sexuelle.

Le docteur Michel Bourgas écrit avec raison :

«*L'amour, destiné à embellir la vie de l'homme, n'en est pas pour lui, comme pour la femme, le but. Malgré l'attraction puissante qui le porte vers l'autre sexe, les difficultés de la lutte pour la vie, l'habitude aussi qui engendre la satiété, peuvent endormir ses sens... Et pourtant il ne devrait jamais oublier que la femme a des appétits physiologiques* plus impérieux *peut-être que ceux de l'homme et auxquels il serait lâche ou stupide de ne point donner satisfaction.* »

Mlle A. Pappritz rappelle, de son côté, les femmes qui, malgré les humiliations et les railleries, se donnent à l'homme et en ont des enfants illégitimes, quoiqu'elles ne se livrent pas pour l'amour de l'enfant, et elle raille ceux qui prétendent que le besoin sexuel de l'homme exige l'union avec la femme « mais que *celle-ci ne connaît nullement ce besoin* (! ! !) *qui ne serait que le désir de la maternité* ». « Ainsi, ajoute-t-elle ironiquement, ce sont les hommes seuls qui savent ce que nous, femmes, nous sentons ; nous n'en avons nous-mêmes pas la moindre idée, c'est clair ! »

Le docteur Max Marcuse, de Berlin, va jusqu'à conclure dans son ouvrage intitulé : « *Le médecin doit-il conseiller les relations sexuelles en dehors du mariage ?* » dans le même sens que Schrenk-Notzing, à savoir que, « *quand la continence sexuelle menace la santé, il faut,*

chez certains tempéraments, conseillér les relations sexuelles en dehors du mariage. »

Dartigues écrit :

« *Le célibat perpétuel est une anomalie plus contraire encore à la santé* DE LA FEMME *qu'à celle de l'homme. Voyez, en effet, ces filles chlorotiques, langoureuses, semblables à ces fleurs pâles qui attendent les rayons fécondants de l'astre qui les anime. Elles coulent de tristes journées loin des feux de l'amour. Aussi l'aménorrhée et les irrégularités du flux menstruel, l'inertie générale de toutes leurs fonctions, les accidents innombrables de l'hystérie, le dégoût de l'existence ou d'étranges désirs de lascivité, altèrent leur santé et abrègent leurs jours.*

Telles étaient jadis les vestales chez les Romains ; telles furent les vierges du Soleil dans les temples de Cusco ; telles sont encore, hélas ! pami nous, ces pauvres filles qui se consacrent, dans l'ombre des cloîtres, à de puérils devoirs par des vœux éternels.

Le célibat est contraire aux usages des nations policées non seulement parce qu'il est l'ennemi des mœurs et de la santé publique, mais surtout parce qu'il le devient aussi nécessairement de la population. »

Brierre de Boismont nous exhorte à nous tourner vers l'histoire.

A chaque page, dit-il, « *vous reconnaîtrez la prédominance des idées érotiques chez les femmes. Et il en est de même de nos jours !* »

Les lois de Manou attribuent aux femmes la CONCUPISCENCE et la colère, L'AMOUR DU LIT et des parures.

Les juifs attribuaient aux femmes un désir sexuel plus grand qu'aux hommes.

D'après Knobel (cité par Dilhmann), ceci est illustré dans la Genèse (III, 16).

Du texte même de la phrase de Galien : « *Les chrétiens pratiquent le célibat, et même plusieurs de leurs femmes font de même* », il semble bien résulter que, pour

le grand médecin des Anciens, la chasteté était encore plus difficile pour la femme que pour l'homme.

Les premiers Pères de l'Eglise chrétienne montrent clairement qu'ils considèrent les femmes comme plus inclinées à la jouissance sexuelle que les hommes. Telle était par exemple l'opinion de Tertullien, et la même idée est nettement impliquée dans certaines épîtres de saint Jérôme. Malgré l'influence du christianisme, l'existence de l'appétit sexuel chez la femme n'était pas, parmi les races vigoureuses et barbares de l'Europe du moyen âge, considérée comme une chose à voiler et à nier, comme ce fut le cas plus tard. Ainsi en 1068, l'historien ecclésiastique Ordérie Vital raconte que les femmes des chevaliers Normands qui avaient accompagné Guillaume le Conquérant en Angleterre avaient envoyé en 1066, des messagers à leurs maris, pour dire qu'elles étaient consumées par les flammes impétueuses du désir (*sæva libidinis face urebantur*) et que si leurs maris ne retournaient point dans peu de temps, elles prendraient d'autres maris. On ajoute que cette menace fit retourner quelques maris auprès de leurs dames lascives (*lascivis dominabus suis*).

Dans son beau livre : *De l'amour et du Mariage*, qui est le bréviaire des féministes, Ellen Key, étudiant la psychologie de l'amour, constate que les désirs érotiques de la femme, quoique moins manifestes que ceux de l'homme, sont plus forts.

Michaël Ryan considérait que la jouissance sexuelle est plus délicieuse, et plus prolongée chez les femmes, et il attribuait cela à un système nerveux plus fin, une peau plus délicate, des sensations aiguës, et au fait que, chez les femmes, les seins sont le siège d'une sensibilité vive en relation avec l'utérus.

Busch tendait à penser que les femmes ont un plaisir sexuel plus grand que les hommes. Kobelt croyait que la conformation anatomique des organes sexuels de la femme amenait à la conclusion que tel devait être en effet le cas.

Guttceit, en parlant de ses trente ans d'expérience médi-

cale en Russie, dit : « *En Russie, en tout cas, une jeune fille, comme plusieurs me l'ont attesté, ne peut résister aux impulsions sexuelles qui deviennent de plus en plus fortes jusqu'à l'âge de 22 à 23 ans. Si elle ne peut trouver une satisfaction naturelle, elle adopte des moyens artificiels. L'affirmation que le sexe féminin ressente moins que le sexe mâle le stimulus du sexe est tout à fait erronée.* »

En Scandinavie, les émotions sexuelles des femmes sont, d'après Vedeler, au moins aussi fortes que celles des hommes. En Suède, le docteur Eklund, de Stockholm, en remarquant que 25 à 33 pour cent des naissances sont illégitimes, ajoute : « *Rarement nous entendons quelqu'un parler d'une femme qui a été séduite, simplement parce que le désir est plus fort chez les femmes, qui, en général, jouent un rôle de séductrices.* »

De l'autre côté de la Baltique, dans le district de Kœnigsberg, a été faite la même observation. Les rapports avant le mariage sont la règle dans la plupart des villages de ce district agricole, parmi la classe ouvrière, avec ou sans intention de mariage subséquent : « *Souvent les jeunes filles sont les séductrices, ou au moins, elles sont très complaisantes ; elles cherchent à s'attacher leurs amants et elles les obligent au mariage.* » Dans le district de Kôslin, en Poméranie, où les rapports, entre les jeunes gens des deux sexes sont communs, les jeunes filles se rendent plus souvent dans les chambres des jeunes hommes que ces derniers ne viennent dans les chambres des jeunes filles, dit Havelock Ellis. Dans certains districts de Dantzig, les jeunes filles se donnent aux jeunes hommes et même elles les séduisent, parfois, mais pas toujours avec intention de mariage.

Le professeur et sénateur Mantegazza a porté son attention sur ce sujet dans plusieurs des ouvrages qu'il a publiés depuis un demi-siècle, et il est décidément d'avis que les émotions sexuelles sont plus fortes chez les femmes que chez les hommes et que les femmes tirent une plus grande jouissance du rapport sexuel. Dans sa *Physio-*

logie du plaisir, il soutient cette opinion et y parle de la nature plus complexe de l'appareil génital chez la femme (ainsi que de sa surface plus grande et de sa position plus protégée). Mantegazza cite les cas de femmes qu'il connaît et qui sont si violemment excitées par le paradis de l'amour physique qu'après l'étreinte sexuelle, elles s'évanouissent ou tombent dans un état cataleptique qui dure plusieurs heures.

« *Dans la vie de la femme*, écrit le docteur Elizabeth Blackwel, *le sexe physique est un facteur* PLUS GRAND... *Si cela est vrai pour l'élément physique, cela est également vrai pour l'élément mental.* »

« *Chez le sexe féminin*, dit Clouston, *la reproduction est une fonction plus dominante de l'organisme que chez l'homme, et a des rapports beaucoup plus grands sinon plus intenses, avec le sentiment, le jugement et la volonté.* »

« On peut dire, affirme le docteur Marro, que, chez la femme, le système viscéral réagit, sinon avec une intensité plus grande, certainement d'une manière plus générale, à toutes les impressions à base sexuelle qui dominent la vie de la femme, sinon comme des émotions sexuelles proprement dites, au moins comme des émotions alliées qui dépendent étroitement de l'instinct de reproduction. »

Le gynécologiste Kisch affirme qu'il croit que « *l'impulsion sexuelle, est si puissante chez les femmes qu'à certaines périodes de la vie, la force primitive de cette émotion domine la nature entière de la femme, et qu'il ne reste place pour aucun raisonnement concernant la reproduction ; au contraire, l'union est désirée, même malgré la crainte de la reproduction.* »

Il regarde l'absence du sentiment sexuel chez les femmes *comme un cas pathologique.*

Eulenburg est de la même opinion que Kisch, et il critique fortement l'assertion non fondée de ceux qui se sont prononcés dans un sens contraire

Plazzonus, le docteur Ferrand, le professeur Zacchia, le docteur Sinabaldus concluent que la femme est plus

passionnée que l'homme et éprouve plus de plaisir que lui dans le coït.

Hornius croyait que les femmes ont un plus grand plaisir sexuel que les hommes, et il rappelait que c'était également l'opinion des poètes classiques.

Nenter décrit ce que nous pouvons nommer maintenant l'affectabilité des femmes, et il considère que cette affectabilité amène les femmes à être plus inclinées aux émotions sexuelles que les hommes, ce qui est démontré par le fait que, malgré leur pudeur, elles font parfois les premières avances. Il remarque que cette inclination plus grande des femmes vers l'impulsion sexuelle est entièrement naturelle et juste, car l'œuvre de la génération est surtout accomplie par les femmes et l'amour en est la base ; « *generationis fundamentum est amor.* »

Kossmann constate que l'opinion sur l'existence très répandue de la frigidité chez les femmes est une fable.

Bloch conclut que « *dans la plupart des cas, la froideur sexuelle des femmes n'est qu'apparente, et est dûe à la dissimulation de la sexualité ardente sous le voile d'une réticence extérieure, prescrite par la morale conventionnelle, ou au mari qui n'a pas réussi à éveiller les sensations érotiques, qui sont compliquées et difficilement excitées. La sensibilité sexuelle de la femme est,* dit-il, *certainement différente de celle de l'homme, mais dans son action, elle est* AU MOINS aussi grande. »

Les médecins les plus distingués du XVIIIe siècle ont discuté la question de la relativité du plaisir sexuel de l'homme et de la femme et ont conclu à l'unanimité que désir et plaisir étaient plus grands chez les femmes que chez les hommes.

La même opinion est très répandue parmi les auteurs arabes, et il y a un proverbe arabe qui dit que « *le désir de la femme pour le pénis est plus grand que le désir de l'homme pour la vulve.* »

Une preuve que la femme a besoin d'amour physique, c'est que l'hystérie est généralement guérie par un bon mariage, comme l'attestent Hermann et Löwenfeld.

Une autre preuve, c'est que la femme privée de mâle a cherché des phallus artificiels et Garnier dit que Mosné inventa, au XVIII[e] siècle, un pessaire spécial pour mettre à la place du pénis et destiné à provoquer l'expulsion du « *sperme féminin* » ! Ces ingénieux appareils ont été aujourd'hui perfectionnés ; on les remplit d'un liquide (de lait généralement) porté à une température appropriée et projeté en appuyant sur un ressort ; ils permettent à plus de femmes qu'on ne croit de remplacer l'organe de l'homme par cet ensemble postiche.

La plupart des hommes ne s'en doutent pas, ou si peu ! Ils en sont restés, comme dit Camille Mauclair, aux serments légaux « *sur lesquels ils se reposent béatement, comme sur l'ignorance de la créature qu'ils ont « initiée », et c'est ainsi que s'élabore toute une catégorie d'adultères. L'ignorance de la physiologie féminine est incroyable chez la majorité des hommes. L'adultère, par insatisfaction de la femme, les maladies vénériennes sont des résultats directs de cette fameuse théorie de la sainte ignorance. Ce sont assurément des résultats magnifiques, puisqu'ils sont conformes à la morale.* »

Le docteur Bourgas confirme cette observation en ces termes :

« *Les statistiques annuelles, publiées en France par le ministère de la Justice, établissent péremptoirement que le divorce est demandé surtout dans les cas qui reconnaissent pour motif déterminant* une cause physiologique. *De ce nombre sont l'adultère — sur lequel se fonde le cinquième des requêtes — et une bonne partie des « injures graves », la loi admettant comme telles le refus de consommer le mariage, la négligence prolongée, ainsi que les propositions révoltantes et hors nature qu'un mari dépravé ferait à l'épouse.* »

Et la preuve que c'est la femme qui souffre le plus, dans le mariage, du désaccord sexuel, c'est que sur 100 requêtes en divorce, 62 sont présentées par la femme contre seulement 38 par le mari, soit près du double !

Alors, à nous aussi, il nous vint la pensée qu'il fallait crier aux hommes : « C'est vous qui ruinez la santé de vos femmes par ignorance des véritables conditions que

doit réunir l'acte génital pour qu'il réalise les bons effets que la nature s'en propose. Mais sachez, ajouterons-nous, que nous sommes disposées à faire maintenant valoir nos droits à l'amour charnel et que si ce n'est pas vous, nos maris, qui pouvez satisfaire le besoin naturel de nos sens, ce sera nos amants, que vous devrez officiellement supporter, parce qu'ils seront nos amants légitimes. »

Le Docteur Anton Nystrom constate que, chez les femmes, le besoin sexuel est si impérieux « *qu'il peut se manifester dans un âge avancé et longtemps après la cessation des règles; il ne dépend donc pas absolument de la sécrétion des ovules ou de la fonction même de la génération. Bien des femmes éprouvent encore de l'appétit sexuel de soixante à soixante-dix ans, atteignant à l'orgasme complet dans le coït et ayant même des pollutions avec rêves érotiques et éjaculation. J'ai connaissance de plusieurs cas de ce genre.*

Brantôme cite dans son ouvrage : Vies des dames galantes, *de la fin du* XVI[e] *siècle, une veuve qui se remaria à l'âge de soixante-seize ans, atteignit la centaine et conserva toujours sa beauté.*

La duchesse de Valentinois était encore, à l'âge de soixante-dix ans, dit Brantôme, aussi belle, aussi fraîche et aussi aimable qu'à trente ans, aussi fut-elle aimée et courtisée d'un grand roi. Il la vit peu avant sa mort et certifie que sa beauté et ses charmes ne s'altérèrent jamais.

« Quel dommage que la terre doive cacher un aussi beau corps! » s'écrie Brantôme.

Ce même auteur parle encore de plusieurs autres femmes qui furent belles et jeunes dans un âge avancé.

La célèbre Ninon de Lenclos, qui, sans soucis d'existence, préféra ne pas se marier et eut de nombreux amants, était hautement estimée pour son éducation et recevait chez elle les personnages les plus marquants de son temps, s'entendit toujours à conserver son niveau intellectuel, sa joie de vivre et ses charmes physiques. Dans sa quatre-vingtième année, elle était encore si belle et si attrayante qu'elle ne manquait pas d'amants et qu'elle les rendait heureux. »

Constatant, comme nous, que notre époque favorise et multiplie les « DON JUANES » — ne disons pas les garçonnes : le mot est proscrit ! — Henri d'Alméras leur consacre (*op. cit.*) ces souvenirs et ces réflexions, par quoi nous terminerons cette première partie de notre étude sur la sensualité chez la femme :

Elles étaient très nombreuses sous la Régence et pendant le règne de Louis XV et même de Louis XVI. Laclos les a dépeintes et

bien plus finement qu'on ne pense. Son roman — composé pendant un congé passé à Paris (il était officier d'artillerie), de Juillet 1780 à Septembre 1781 — parut en 1782, et souleva, comme on devait s'y attendre, les protestations indignées de beaucoup de femmes. (Toutes les femmes le lisaient et aucune n'avouait l'avoir lu. L'exemplaire de Marie Antoinette, qui est à la Bibliothèque Nationale, ne porte au dos ni nom d'auteur, ni titre).

« Comment, remarqua Grimm, un homme qui les connaissait si bien et qui gardait si mal leurs secrets, n'aurait-il pas été un monstre ? »

Et cependant, de tout ce que racontait Laclos, rien ou presque rien n'était inventé. Dans ses mémoires, publiés en 1828, le marquis de Tilly — dont j'aurai à reparler — rapporte les révélations que lui fit cet écrivain, que l'on jugeait scandaleux, et qui n'était que véridique :

« Un de mes camarades (Laclos était alors en garnison à l'Ile de Ré), qui porte un nom célèbre dans les sciences, avait eu plusieurs aventures d'un grand éclat, auxquelles il ne manquait qu'un autre théâtre. C'était un homme né spécialement pour les femmes et pour les perfidies dans lesquelles elles sont passées maîtresses : en un mot, si ç'eût été un homme de cour, il aurait eu la réputation de Lovelace et aurait été de meilleure compagnie que lui. Il m'avait pris pour son confident : je riais de ses espiègleries et l'aidais quelque fois de mes conseils. Je lui avais connu une maîtresse qui valait bien Mme de Merteuil, mais c'est à Grenoble que je vis l'original, dont la mienne n'est qu'une faible copie; une marquise de L. T. D. P. M., dont toute la ville racontait des traits dignes des jours des Impératrices romaines les plus insatiables. Je pris des notes et je me promis bien de les réaliser en temps et lieu. L'histoire de Prévan était arrivée, il y a longtemps, à M. de Rochech..., officier supérieur des Mousquetaires; il en fut déshonoré : on en rirait à présent. J'avais bien par devers moi quelques petites historiettes de ma jeunesse qui étaient assez piquantes : je fondis ensemble toute ces parties hétérogènes ; j'inventai le reste, le caractère de Mme de Tourvel surtout, qui n'est pas commun... »

Dans ces mêmes Mémoires, d'où j'extrais ce passage, et qui présentent tant d'intérêt pour l'histoire des mœurs au dix-huitième siècle, Tilly donne le récit d'une aventure qui lui arriva — à l'âge ou à peu près de Chérubin et du Petit Duc, à dix-sept ans — et qui ne fut pas, j'imagine, la moins curieuse de cette existence consacrée à l'amour, et terminée par le suicide.

Tilly avait soupé au Juste, un des principaux hôtels de Versailles, et il rentrait chez lui, lorsque deux femmes, qui essayaient de cacher leur visage, l'accostent. L'une se retire presque aussitôt. L'autre, « enveloppée dans ses coiffes » l'engage « d'une voix mal assurée », à la suivre. Chemin faisant, elle lui apprend qu'elle

a été mariée en Franche-Comté et qu'elle occupe une place au château de Versailles. C'était, en réalité, une femme de la Cour.

Ils arrivent rue de l'Orangerie, dans une maison de rendez-vous. Alors elle découvre son visage « d'un charme exquis » et elle découvre même plus que son visage.

Tilly l'avait prise pour une courtisane. Elles ont leurs caprices comme les grandes dames.

Quelques jours après, dînant chez le prince de Montbarrez, ministre de la guerre, il y rencontre cette femme et éprouve une surprise et une émotion qu'il ne parvient pas à cacher. Elle, au contraire, reste imperturbable, feint de ne pas le reconnaître, montre la plus parfaite aisance et trouve le moyen de fixer un autre rendez-vous pour le lendemain, au même endroit.

Et c'est ce jour-là qu'au moment de se séparer, ce dialogue s'échange entre eux :

— « Permettez-moi (c'est Tilly qui parle) de vous faire une question : la première fois que je vous ai rencontrée, vous ne pouviez pas deviner que j'étais là... Me cherchiez-vous ?

— Je cherchais le plaisir.

— A qui en vouliez-vous ?

— Au premier qui me plairait.

— Grands dieux ! m'écriai-je, ne pouvant dissimuler une espèce d'effroi.

Il était tout jeune. Il débutait. Mais quelle opinion pourra avoir des femmes un homme qui débute par cette aventure et qui en aura beaucoup d'autres du même genre !

« — Il est fort plaisant, reprit-elle sans se déconcerter, que vous autres hommes veuilliez que tout vous soit permis, après nous avoir presque tout défendu. Nous n'avons qu'un moyen de reconquérir nos droits, c'est de faire en secret ce que vous vous enorgueillissez de faire en public.

— Mais vous vous perdrez !

— Oh que non ! Les demi-fautes perdent, mais presque jamais les extrémités, car on n'y croit pas ! Pensez-vous, d'ailleurs, que je sois comme vous, et que je manque tout à fait d'adresse ? Allons, n'ayez pas cet air contrit et ce maintien d'une pensionnaire ! Vous seriez, sans vos grands principes, un amant très désirable. Mais à présent que vous me connaissez, je ne suis plus digne de vous : si nous nous rencontrons dans le monde, je vous admirerai comme une jolie fille timide, vêtue en homme, et vous aurez pour moi la considération que vous devez à une femme forte, qui s'est un peu faite de votre sexe, mais qui ne renoncera jamais, en public, à la décence, qui est le premier ornement du sien... »

Ne la trouvez-vous pas réussie, cette femme forte, avec sa décence ? Ne vous y trompez pas : elle a fait école...

Il y a déjà, à Paris et ailleurs — j'en connais — entre jeunes femmes, amies et complices, des petites associations de chasse en

commun et d'amour collectif. Chacune de ces associées a son amant, et elles s'aident entre elles à les trouver, à les conserver quelque temps et à les lâcher. La jalousie fait place à l'intérêt. Ces femmes veuves, divorcées ou même mariées sont aussi libres que des hommes. Elles n'admettent et n'acceptent d'autre règle et d'autre loi que leur fantaisie. Ni la pudeur, ni les scrupules ne les gênent. Elles pensent que le meilleur moyen de se débarrasser d'une tentation est d'y succomber et elles ont beaucoup de tentations, toujours du même genre. Elles ne font pas payer le plaisir qu'elles donnent et il leur suffit de le partager. Elles ont des amants comme un homme a des maîtresses, et avec aussi peu de fidélité et peut-être moins. On les connaît, on connaît les exigences de leur sensibilité et le peu de résistance qu'elles sont capables d'opposer à ceux qui leur plaisent. Et qui ne leur plairait pas ? Elles préfèrent tous les hommes. Elles ont des passions impérieuses, rapides et simultanées.

« Celles-là sont véritablement des Don Juanes », conclut Henri d'Alméras.

— Peut-être simplement des femmes, des femmes intégrales, comme le seront toutes celles de demain, rectifierons-nous doucement, et en tout cas plus intègres que nos hypocrites mijaurées d'aujourd'hui, qui baissent chastement les yeux, qui jurent pudiquement fidélité à leur mari et le trompent férocement à l'heure du thé.

*
* *

B) UN MARI NORMAL PEUT-IL, A LUI SEUL, SATISFAIRE L'APPÉTIT SEXUEL, LE BESOIN NATUREL DES SENS DE SA FEMME ?

> *« Après un an de vie commune, elle m'avoua qu'elle n'avait jamais connu le plaisir. Je me dégoûtai de ce duel inégal, et cette fille incomparable se maria. J'eus plus tard la fantaisie de la revoir, et elle me dit, en me montrant six beaux enfants : « Eh bien ! mon cher ami, l'épouse est encore aussi vierge que l'était votre maîtresse ! »*
>
> (CHARLES BAUDELAIRE)

Cette femme dont parle Baudelaire eût enthousiasmé Proudhon, qui écrivait :

« D'où vient la grandeur et la sublimité du mariage ?

C'est qu'il est tout sacrifice et dévouement.
On ne se marie pas pour faire l'amour.
L'amour pour l'amour, l'amour pour le plaisir, toute femme qui l'entend ainsi est une catin. »

Une catin ! Pauvre Proudhon, quelle naïveté, quelle candeur ! Toutes les femmes, presque, seraient aujourd'hui des catins, car combien en reste-t-il à faire l'amour par devoir ?

De Sénancour avait d'avance répondu à cette ineptie, quand il avait écrit : « *Mais si l'on dit qu'une femme qui jouit autrement que par devoir est dépravée, je soutiens que c'est une assertion fausse, une morale insensée !* »

Peut-être cependant reste-t-il encore quelques malheureuses, condamnées à subir la corvée répugnante de l'amour. Voici (ce que je savais) un détail que je trouve dans l'excellent livre trop peu connu de Mme Jane Deflou : *Le sexualisme* (op. cit.) :

« *Je tiens d'une fabricante de lingerie que plusieurs familles du faubourg Saint-Germain ont conservé l'usage de faire confectionner pour le trousseau des fiancées, des chemises de nuit d'un genre spécial. Ce sont de longs sacs, fermés et coulissés dans le bas, et pourvus, vers le milieu, d'une ouverture* ad hoc, *qui permettent d'éviter le plus possible les contacts charnels sans empêcher la conception.*

Voilà comment l'on prétend concilier les commandement prolifiques de l'Eglise avec les lois d'une soi-disant décence. »

Malheureuses, ai-je dit, car je les plains autant que celles dont j'ai précédemment parlé et qu'on marie à un vieillard ! Et quelle ne doit pas être leur souffrance de réfréner cette indignation à laquelle fait allusion Clément Marot dans ce délicieux rondeau :

En languissant et en griève tristesse
Vit mon las cœur, jadis plein de liesse,
Puisque l'on m'a donné mari vieillard.
Hélas ! pourquoi ? Rien ne sais du vieil art
Qu'apprend Vénus, l'amoureuse déesse.

Par un désir de montrer ma prouesse
Souvent l'assaulx, mais il demande : « Où est-ce ? »
Ou dort peut-être, et mon cœur veille à part
En languissant.

Puis, quand je veux lui montrer ma finesse,
Honte me dit : « Cesse, ma fille, cesse ;
Garde t'en bien, à l'honneur prends égards ! »
Lors, je réponds : « Honte, allez à l'écart,
Je ne veux pas perdre ainsi ma jeunesse
En languissant. »

En tout cas nous avons esquissé, au cours de la première partie de cette étude, la conséquence fatale à laquelle aboutissait la méconnaissance par le mari du droit de sa femme au plaisir : le mari brutal, ignorant ou égoïste prépare le triomphe de l'amant délicat, savant et intelligent.

C'est Mme Ellen Key qui écrit ces opportunes vérités, dont la lecture pourra être utilement méditée par beaucoup de maris :

« *Les jeunes filles sont dégoûtées du mariage quand elles voient ce que devient l'amour. Elles veulent l'amour tel qu'elles l'ont rêvé ou elles n'en veulent pas. Elles dédaignent une réalité inférieure à leurs rêves et préfèrent leur indépendance et le libre épanouissement de leur personnalité. L'homme qui cherche les lèvres d'une femme, mais ne sait pas écouter ses paroles, qui aspire à ses embrassements, mais la raille ou se rembrunit quand elle lui dévoile son âme, n'est pas digne d'elle. Elle met toutes les forces et toute la sève de son humanité dans son amour ; toute la grandeur de son âme de femme demande à se livrer et elle réclame une âme recueillie pour recevoir ce sacrement.*

« *Le temps où nous vivons voit s'accomplir une évolution psychologique d'une singulière importance. Pour peu qu'un homme ait de l'âme, il est de plus en plus frappé des mystérieuses influences qu'exercent les affinités électives, les courants de sympathie et d'antipathie,*

et ces puissances occultes qui se manifestent surtout dans le domaine de l'amour.

« Le caractère démoniaque de l'amour n'est pas une révélation nouvelle. Mais ce caractère était bafoué autrefois autant qu'il est respecté de nos jours. Une sensibilité excessive, des nerfs à fleur de peau, une extrême mobilité d'humeur, une singulière acuité des impressions, voilà en quoi la femme et l'homme modernes diffèrent des générations du passé. Cette supériorité est un acquis de la civilisation.

« Mais cette richesse entraîne de nombreux conflits à sa suite. Les sens vont où les attire ce qui ne dit rien à l'âme ; ils restent indifférents là où le cœur est rempli de tendresse. Tant que nous n'aurons pas une physiologie et une psychologie du dégoût, nous n'aurons guère avancé la solution du problème de l'amour.

« Son influence multiple, consciente ou inconsciente, entre en jeu jour et nuit pour modifier les sentiments des époux et des amants.

« Et bien que notre époque en prenne de mieux en mieux conscience, elle ne sait ni lutter contre l'action dangereuse de ces mille faits insignifiants si significatifs, ni exploiter leur bienfaisante influence.

« Seules les femmes qui ont le génie de l'amour, ont conquis ce tact qui leur rend impossible d'aimer ou d'être aimées sans que l'âme y ait sa part.

« Toutes les femmes cultivées veulent aujourd'hui qu'on les aime « non en mâle, mais en artiste ». Seul l'homme qui témoigne une joie d'artiste dans son amour et qui met la même pudeur et la même délicatesse à traiter son âme que son corps, saura garder aujourd'hui l'amour d'une femme. Elle ne veut appartenir qu'à un homme qui la désire, même quand il la tient dans ses bras. Et si cette femme lui dit : « Tu me désires, mais tu ne sais pas aimer ! » cet homme est jugé. »

Il nous reste à rechercher ici, pour la première fois dans un livre, si, physiologiquement parlant, un seul homme, surtout son mari, peut suffire à satisfaire précisé-

ment le droit de sa femme au plaisir. Pour cela, voyons d'abord, sans hypocrisie comme sans pornographie — en médecin — le mécanisme du coït. Et, pour que les bons esprits ne nous puissent accuser de coupables pensées, empruntons-en au professeur Forel la description rigoureusement scientifique :

« *L'accouplement a lieu comme suit. Après qu'une certaine excitation génésique à la fois mentale et sensorielle s'est produite chez l'homme et que la femme, si elle a d'abord résisté, a fini par se donner, ou désire elle-même le coït, le premier introduit dans le vagin sa verge érigée et devenue sufffisamment raide. Lorsque la femme est petite ou faible, l'homme aura l'attention de se placer à cet effet sous elle pendant le coït, et, dans le cas d'une grossesse un peu avancée, il fera bien de se placer derrière, afin d'éviter toute lésion de l'enfant. Des mouvements rythmiques des deux individus, surtout de l'homme, développent et augmentent peu à peu l'excitation agréable des parties sensibles des muqueuses ou de la peau des organes génitaux de chacune des deux parties, jusqu'à ce que les sensations voluptueuses, partant d'abord des points indiqués plus haut, tout particulièrement du gland et du clitoris, s'étendent à tout le système nerveux et au corps entier, se généralisant de plus en plus en une volupté intense de tout l'être, volupté appelée* orgasme *vénérien, et se terminant chez l'homme par le phénomène de l'éjaculation du sperme.*

Les localisations d'irritabilité chez la femme sont multiples. Au clitoris il faut adjoindre le bout des seins, la vulve, même parfois, dit-on, le museau de tanche. Chez l'homme, les environs de l'anus peuvent aussi, outre le gland, constituer une région excitable. Au moment le plus fort de l'érection, le gland surtout est fortement dilaté, et il se trouve directement contigu au museau de tanche et à la matrice. De cette façon, le sperme est éjaculé directement contre le museau de tanche. Après l'éjaculation, l'homme se relâche et s'assoupit fréquemment dans une douce volupté.

Chez la femme, il se produit un phénomène analogue, en ce sens que le clitoris devient turgide, et que la friction douce et répétée des muqueuses produit sur lui, comme les attouchements sur les autres parties sensibles, une sensation voluptueuse comme chez l'homme. Par association nerveuse, l'excitation répétée détermine la sécrétion de certaines glandes du vagin (glandes de Bartholin), sécrétion qui lubrifie la vulve. Au moment de la volupté portée à son maximum, la femme ressent quelque chose de tout à fait analogue à l'orgasme vénérien de l'homme. Cette sensation pénètre ainsi tout son être. Il se manifeste ainsi chez les deux sexes un désir intense et réciproque de pénétration l'un par l'autre, désir qui favorise puissamment la fécondation. Chez la femme comme chez

l'homme, la fin de l'orgasme est suivie d'une relâchement général agréable qui invite au sommeil.

Les automatismes nerveux héréditaires ou instinctifs produisent après le coït un effet de contraste profond. Lorsque l'appétit sexuel commence à se produire, les **odeurs**, *surtout celles des organes sexuels, les attouchements, les mouvements, la vue de l'individu de l'autre sexe, en un mot tout ce qui a trait à son corps, attire puissamment et augmente le désir, en produisant une excitation voluptueuse plus forte que tout sentiment contraire, et qui donne souvent l'illusion de conduire au but final de la vie. A peine l'acte sexuel est-il consommé que tout s'évanouit comme un rêve. Ce qui était l'instant d'avant l'objet du désir le plus violent devient importun ou indifférent, et excite parfois même un léger sentiment de dégoût, du moins en ce qui concerne certaines sensations d'odorat, parfois même de toucher et de vue. On nomme appétit sexuel* (libido sexualis) *le désir passionné et purement sexuel des deux sexes l'un pour l'autre. Il varie énormément suivant les individus.*

D'après Ferdy et d'autres auteurs, le museau de tanche exécute, pendant l'orgasme vénérien de la femme, des mouvements de succion du côté du gland. Je ne sais si le fait est exact, mais ce qui est certain, c'est que l'orgasme féminin est inutile à la conception. Les femmes absolument froides, incapables de la moindre sensation voluptueuse, sont aussi fécondes que celles qui ont des orgasmes vénériens prononcés. Il s'ensuit que les spermatozoïdes arrivent à leur but, alors même que la matrice demeure entièrement passive.

Les caresses et les attouchements de toutes les parties du corps, ainsi que les sensations et perceptions de l'odorat et de la vue, augmentent la volupté du coït. La grande inégalité du sens sexuel selon les individus, rend l'adaptation mutuelle souvent fort difficile chez l'homme. L'orgasme vénérien se déroule plus rapidement tantôt chez l'homme, tantôt chez la femme (plus rarement chez cette dernière). Cette inégalité se produit plutôt au détriment de la *femme, car l'homme peut encore se satisfaire lorsque l'orgasme de la femme est terminé, si celle-ci n'y oppose pas de résistance active,* tandis que le contraire n'est pas possible sans manipulations artificielles. *En outre, la fréquence et l'intensité des appétits sexuels sont souvent bien plus grands chez l'un des individus que chez l'autre, ce qui les fait souffrir tous deux. Ici encore,* c'est la femme qui pâtit le plus, *car l'homme peut toujours se satisfaire sans que la femme ait de sensations voluptueuses. Ce qu'on est convenu d'appeler les bonnes mœurs empêche d'ordinaire les conjoints de parler de leurs besoins sexuels avant le mariage. De là résultent bien souvent de graves déceptions, des dissensions, souvent même le divorce.*

Les sensations voluptueuses ne représentent que le moyen employé par la nature pour rapprocher et accoupler les sexes dans le but de reproduire l'espèce. On peut féconder une femme et

produire un enfant à l'aide de sperme injecté dans l'utérus avec une seringue. En outre, il est plutôt exceptionnel que l'orgasme vénérien se produise chez les deux sexes au même instant du coït. Le principal pour la fécondation est que la semence ou sperme puisse entrer dans la matrice. Une fois parvenus aux environs du museau de tanche, les spermatozoïdes grimpent ou nagent, à l'aide de leurs mouvements propres, non seulement dans toute la cavité utérine, mais jusque dans les trompes de Fallope et même dans la cavité abdominale, de sorte que la force directe de l'éjaculation a peu d'importance. »

Nous savions déjà — ne serait-ce que par l'exemple que cite Baudelaire — que la jouissance de la femme est inutile à la conception. Adler donne un cas où l'orgasme de la femme ne fit son apparition qu'après la naissance du troisième enfant. De même qu'il est évident que le but du coït n'est pas uniquement d'engendrer. S'il en était ainsi, dans notre mariage monogame, en supposant que la femme procrée un enfant par an, le rapport sexuel ne se justifierait qu'une fois par an. Et les époux qui ne voudraient pas ou ne voudraient plus d'enfants ne feraient plus jamais l'amour.

Mais, comme le dit justement le docteur Nystrom, « *la réciprocité dans la joie sexuelle du coït est une condition d'une haute importance, et l'on peut même admettre qu'il y a pour ainsi dire une électricité sexuelle qui agit d'un individu sur l'autre. Le moment suprême de l'orgasme chez l'un des amants est d'ailleurs aussi destiné à le provoquer chez l'autre.* »

Et les observations que nous avons consignées des docteurs Binet-Sanglé et autres montrent l'influence de la jouissance partagée sur la beauté des enfants à naître.

Mais, négligeant même un instant ce point de vue, cependant si important pour la société et l'humanité, ne nous occupons plus que de la femme : c'est à elle qu'a sans cesse songé le docteur Michel Bourgas quand il a écrit (1) :

Si, dans l'acte génital, l'homme et la femme n'éprouvent pas

(1) *Le droit à l'amour pour la femme.* Vigot frères, éditeurs.

une égale satisfaction, les mésintelligences les plus insignifiantes prennent d'énormes proportions, et la vie commune ne tarde pas à devenir un enfer.

En résumé, les travaux scientifiques et biologiques modernes, corroborés par les données positives fournies par la statistique, établissent de la manière la plus incontestable que tous les motifs de désunion conjugale peuvent, en dernière analyse, se ramener à des imperfections dans les rapports sexuels.

Les médecins qui se sont plus spécialement occupés des maladies des femmes sont unanimes à reconnaître que la perfection ou la défectuosité de la copulation exerce une influence bonne ou mauvaise sur la santé de la femme et la durée du bonheur conjugal.

Si, par l'ignorance, l'égoïsme, ou — il faut bien l'avouer, — la brutalité de l'homme, la femme reste passive dans l'acte génital, le désappointement de la nature — selon l'expression si juste du docteur Barnes — ruinera l'affection qu'elle aurait pour son mari, laquelle ferait bientôt place à l'aversion et à la haine.

Dans les conditions les plus favorables, le spasme final, la crise qui couronne l'union sexuelle se produit simultanément, ou à très peu près dans le même temps chez les deux êtres embrassés. Ce terminus est le seul juste, partant le seul moral; c'est en vue de sa production que la nature a déployé ses ressources les plus variées. Il a pour conséquence infaillible le resserrement du lien qui unit les deux époux, et l'accroissement de l'affection, de la confiance et de l'estime qu'ils ressentent mutuellement. Dans l'instant suprême, les jouissances de l'homme semblent s'augmenter de celles que témoigne la femme. Loin d'être diminué par la possession, l'amour dans lequel l'ivresse saisit les deux êtres dans le même moment et les confond dans le même spasme, s'accroît en raison des joies éprouvées l'un par l'autre.

Par malheur, cette conclusion, qui devrait être la règle, n'est qu'une exception, et même elle est complètement inconnue dans nombre de ménages.

De son côté, la femme la plus ingénue n'est pas sans comprendre que les transports de l'amour doivent être partagés ; le moindre effort de réflexion lui fera deviner qu'il y a « autre chose » dans le mariage; qu'il est impossible que ce spasme de volupté qui secoue l'homme entre ses bras, soit l'apanage exclusif du sexe masculin. Lorsque la femme a fait ce raisonnement, elle est la victime désignée de l'homme à bonnes fortunes.

Quoi de surprenant à ce qu'une femme, abandonnée au moment où elle commençait à éprouver le spasme génésique, manifeste une impatience bien légitime, ce semble ? Que dirait l'homme si c'était la femme qui se dérobait ainsi au moment où il est le plus monté?

Le docteur Debay, paraphrasant les conseils d'Ambroise Paré, recommande dans sa Physiologie du mariage *:*

« Soyez toujours aimables auprès de vos femmes; provoquez avec

douceur et tendresse l'éveil de leurs sens endormis; charmez d'abord leurs oreilles par les notes harmonieuses du langage d'amour; employez simultanément les excitants de l'âme et du corps, et quand vos caresses et vos délicieux préludes auront dissipé l'indifférence et allumé leurs désirs, oh ! alors, vous n'aurez plus à vous plaindre de leur froideur. »

Mais, dans ce fait que l'homme est plus prompt à s'enflammer que la femme, l'époux ignorant peut rencontrer un écueil sur lequel risquera fort de se briser le bonheur conjugal. Si, après quelque temps de mariage et alors que la femme commence à s'éveiller aux sensations érotiques, l'homme procède avec elle sans préambule, ex abrupto, *et avec impétuosité, il s'expose à éteindre ces velléités d'éveil ou, ce qui serait plus désastreux encore, à avoir accompli sa fonction si rapidement que celle de la femme resterait en suspens, incomplétée.*

Ce cas où les rapports sexuels sont complets du côté de l'homme, mais où la femme est délaissée au moment où elle commence à éprouver le spasme génésique, lequel reste sans conclusion, est celui qui détermine le plus grand nombre de brouilles conjugales. Dans les relations génitales imparfaites réside pour la femme une source de souffrances morale et physique ; sans compter qu'elles sont une cause importante de stérilité.

Un éminent spécialiste anglais, le docteur F. Churchill, dans son Traité des maladies des femmes, *est des plus concluants à cet égard :*

« *La copulation incomplète, lit-on dans cet ouvrage, peut être considérée comme une cause de maladie. Elle doit forcément amener une perturbation dans tout le système nerveux. J'ai observé des cas d'irritabilité morale qui dégénéraient plus tard en mépris et en aversion réciproque des deux époux.*

« *Je puis affirmer que, dans plus d'un cas de séparation pour cause d'incompatibilité de caractère, le point de départ des troubles intérieurs et de la séparation était le fait que nous étudions en ce moment.* »

En matière génésique le savoir de l'époux doit-il être moindre que celui du confesseur ? Ne faut-il pas que ce dernier, confident de toutes les passions, encore qu'il lui soit interdit d'en éprouver aucune, possède à fond la connaissance de toutes les particularités — même hors nature — qui se rattachent aux rapprochements sexuels ? Ne le veut-on pas docteur ès sciences conjugales pour qu'au tribunal de la pénitence, juge impartial des déduits amoureux, il puisse décider pertinemment si tel baiser est permis, si telle caresse n'a rien de coupable ?

Qui donc oserait s'enquérir du degré d'instruction sur ce chapitre, de celui qu'on admet à prendre épouse ? Toute investigation à cet égard serait considérée comme de la dernière inconvenance. Cependant, s'il s'agissait d'une machine quelconque, on s'assurerait

si l'ouvrier qui s'offre pour la conduire connaît le jeu de chacune de ses pièces, ainsi que les principes de sa construction.

Mais la prudence, le soin jaloux qu'on apporte à la conservation d'un organisme de bois et de métal, on s'en départit indifféremment quand il s'agit d'un organisme vivant, d'une créature en chair et en os, pouvant penser, aimer et souffrir !

Un usage, au moins singulier, veut que ce soit à la femme qu'il soit fait des recommandations au moment où elle va passer dans les bras d'un époux. Le bon sens indique que cette leçon ferait bien plus besoin au jeune marié qui, n'ayant connu que les amours légères, n'a pas toujours le sentiment des égards et des ménagements dus à la créature confiante et ingénue dont il devient le guide et non le maître.

Voici la déclaration du docteur Marc Colombat : « Les premières approches exigent des soins et des précautions dont l'oubli peut avoir les résultats les plus funestes, lorsque la consommation du mariage éprouve trop de résistance. L'époux ferme, plein de vigueur, mais parfois sans expérience, doit chercher à triompher des obstacles que rencontre un premier rapprochement, avec beaucoup de ménagement et de circonspection. En présence d'une trop grande résistance, loin de faire des efforts violents et furieux qui peuvent compromettre la vie de la femme, il faut soupçonner une conformation anormale des organes et demander des secours à la chirurgie. »

Qu'il prenne en considération aussi cette page éloquente du docteur Seraine : « La consommation du mariage faite dans les premiers instants de la réunion des époux avec une impétuosité brutale, par un homme que, pour ainsi dire, elle ne connaît pas, sur une jeune fille pure et innocente, est un véritable viol légal. *Aussi arrive-t-il souvent que la jeune épouse puise dans une pareille façon d'agir (que sa pudeur repousse et qu'elle ne subit qu'avec effroi et dégoût), l'aversion plutôt que l'amour de son mari; elle sent que pour la traiter ainsi il faut un manque profond de délicatesse et de noblesse d'âme, et éprouve dès ce moment de l'éloignement pour celui qu'elle devrait aimer. »*

Après la leçon du philosophe et du médecin, voici celle du moraliste ; elle est d'Alexandre Dumas fils : « Une jeune fille de bonne maison, innocente et sentimentale comme il convient à une jeune fille chrétiennement élevée, s'est mariée par amour, si le mot « amour » peut s'appliquer au sentiment mêlé de sympathie, de curiosité, d'idéal et d'instincts charnels qui poussent une jeune fille de dix-huit ans vers un beau jeune homme, robuste, sain, que la continence momentanée a rendu éloquent ; on signe le contrat, on va à la mairie, à l'église ; on pleure, on s'embrasse et on livre cette jeune fille ignorante à un jeune homme impatient.

«Au lieu d'initier l'épouse progressivement à ces mystères moitié célestes, moitié grossiers que le dieu Hymen impose aux néophy-

tes avant de leur permettre l'entrée du sanctuaire, le jeune homme ne voit qu'une chose, c'est qu'il a en son pouvoir ce qu'il n'a jamais eu jusqu'alors, une vierge, c'est-à-dire un être clos qui contient des trésors inconnus et qu'il a le droit d'ouvrir et d'explorer. Le jeune homme éloquent, bien élevé, tendre, se transforme tout à coup. Là où la jeune fille rêvait un dieu rayonnant, elle voit sauter sur l'autel une sorte de bête velue et trépidante, balbutiant des sons rauques, affamé de sa chair, altéré de son sang. Ce n'est plus l'amour, c'est le viol légal et consacré, mais c'est le viol, aussi repoussant dans sa forme que celui que la loi condamne, pour cette victime que rien n'a préparé à cette révolution des plus saintes pudeurs. »

Ernest Legouvé se demande : « Est-ce ainsi que dans le monde s'approchera de la jeune femme l'homme qui tentera de lui plaire ? Est-ce sous cette forme qu'il lui représentera l'amour ? Il en est à qui cette sauvage prise de possession a inspiré une telle horreur qu'elles en sont restées frappées d'incurables souffrances, et que ce souvenir seul éloigne de leur mari. »

Un romancier — les travaux des psychologues ne sont pas à dédaigner ici — M. Jules Case, s'est emparé de cette situation et en a fait le point de départ d'un livre : Un jeune ménage, *où il présente deux êtres attirés l'un vers l'autre par l'amour et qui se trouvent à jamais séparés dès le premier instant d'amour. Pourquoi ? La réponse est dans la plainte, au lendemain de la première nuit, de l'épousée, déplorant l'égoïsme de son mari :*

« Qu'aimais-tu ? Moi, qui devais te récompenser de ta passion? ou toi, toi seul, qui ne cherchais qu'un plaisir grossier et odieux?... J'ai été pour toi l'os, l'os quelconque, qu'une autre, n'importe qui eût été... J'ai senti cela et j'ai eu horreur... Certes, tu as rugi des mots d'amour ; ils restaient dans mes oreilles sans descendre dans mon cœur... Ce n'était plus ta femme que tu tenais dans tes bras, et d'où mon moi, le moi qui t'aime s'était enfui... Que cherchais-tu, insensé, puisque je n'étais plus là ?... Tu étais seul... tu m'a chassée de notre nuit de noces !... »

La suite du roman — dont les situations sont, non inventées, mais prises dans la poignante réalité — montre, après ce mauvais départ, les deux époux restés étrangers l'un à l'autre, tirant chacun de son côté et finissant par tomber dans l'adultère.

Quelles qu'aient été les circonstances de la nuit de noces, le mari doit bien se persuader que la durée et la solidité des liens conjugaux dépendent absolument du degré de perfection qu'atteint l'union sexuelle où — nous le répétons encore une fois, car c'est là comme le leitmotiv *de ce livre — la femme doit avoir une part de satisfaction égale à celle de l'homme. Ainsi le commande la justice, et ses prescriptions ne sont jamais transgressées en vain ; c'est ce qu'un moment d'examen va établir de la façon la plus positive.*

Dans une étude sur le Nervosisme, *le docteur Borel pose ce principe :*

« *L'homme pour être heureux sur la terre et se conserver en santé, a besoin du développement normal et de l'activité régulière de ses diverses fonctions.* »

Pour que l'union sexuelle produise les effets salutaires qui viennent d'être énumérés, il est indispensable qu'elle soit accomplie d'une manière normale et complète. Mais il s'en faut de beaucoup, par suite de l'égoïsme et de l'ignorance de l'homme, que les choses se passent toujours ainsi du côté de la femme, laquelle est menacée de troubles physiques et moraux d'autant plus graves que moindre sera sa participation à cette union.

Que l'homme ait terminé sa fonction avant la femme ou qu'il se livre à des fraudes vénériennes, à ce qu'un spirituel avocat nommait des « réticences conjugales », les conséquences sont les mêmes pour la femme.

L'homme, une fois qu'il eut compris que la nature le contraignait à la conservation de l'espèce par l'attrait irrésistible de l'union sexuelle, voulut se soustraire à cette loi en se procurant des plaisirs stériles. Il s'ingénia de mille manières à goûter les voluptés de la copulation, sans courir le risque qu'une fécondation en résultât.

Dans son Hygiène de l'amour, *le professeur P. Mantegazza parle ainsi des fraudes génésiques: « Le retrait avant la* catastrophe *finale nuit également à l'homme et à la femme. Il exige de la part de l'homme de grands efforts d'attention, détourne l'énergie nerveuse des centres naturels. Il en résulte une secousse fatale pour le cerveau et la moelle épinière. A ces moments suprêmes, la pensée, la volonté et l'attention devraient être pleinement inconscientes. Au lieu de cela, ces centres nerveux doivent décomposer leurs forces en un courant centrifuge et centripète. L'usure des forces est alors excessive, et épuise l'organisme. Ce procédé a, avec le temps, des conséquences nuisibles, surtout chez les personnes irritables, de tempérament dit nerveux.*

« *La femme souffre aussi quand, au moment de l'excitation sexuelle suprême, le col de la matrice n'est pas mouillé par la bienfaisante rosée chaude du liquide fécondant.* »

Cette remarque du savant italien s'applique à toutes les précautions — et le nombre en est grand : capotes préservatrices, pessaires, etc. — prises par les fraudeurs, précisément pour s'opposer à ce que le col de la matrice éprouve le contact du sperme.

Cette terminaison anormale et répugnante de l'acte vénérien — on ne peut plus l'appeler « génital » en ce cas — ne donnant aucune satisfaction physiologique à la femme, est une preuve à ajouter à tant d'autres que l'homme ne considère point la femme comme un être jouissant de la personnalité, mais ainsi qu'une chair à plaisir entièrement à sa discrétion.

La femme, contrainte à participer à des actes frauduleux hors

nature, se sent grandement atteinte dans sa dignité; ses instincts délicats se révoltent, son âme est déprimée sous l'impression pénible que lui causent les étranges pratiques de celui en qui elle avait mis sa confiance. L'amour est tué par le dégoût et l'adultère est proche.

Il y a des femmes d'une extrême sensibilité, qui meurent de cette profanation de leur corps, de cette chute de leur idéal; quelques unes désertent la couche souillée pour se jeter bientôt dans les bras d'un amant supposé exempt de dépravation. Mais la démoralisation accomplit son œuvre sur le plus grand nombre. Et, ici, il faut encore mentionner le docteur Bergeret qui dit avec l'autorité d'un praticien appelé souvent au secours de femmes, victimes de maris trop observateurs des préceptes de Malthus :

« Un des plus graves inconvénients qui résultent, pour la famille, des fraudes conjugales, c'est qu'elles deviennent pour la femme une école de démoralisation. La plupart des femmes que j'ai vues tomber dans l'adultère avaient des maris fraudeurs. Elles étaient primitivement vertueuses. Mais leurs maris ayant eu l'imprudence de leur enseigner tous les raffinements honteux de la lubricité, ayant eu la maladresse encore plus grande, après avoir poussé avec elles ces jouissances jusqu'à la satiété, de courir les aventures pour varier leurs plaisirs, ces femmes dont les sens étaient surexcités, dont l'amour-propre était profondément blessé, finissaient par mettre en pratique à leur tour avec d'autres hommes les leçons qu'elles avaient reçues de leurs maris. »

Quant à ne point s'approcher de la femme pendant toute la durée de sa grossesse, il n'y faut pas songer si l'on veut éviter que la future mère ne tombe en des idées noires au sujet de l'affection et de la fidélité de son mari. Et quel moment choisirait-on pour la délaisser ainsi ? Celui où elle a le plus besoin de soins attentifs et de distraction. Tandis qu'une douce étreinte de temps à autre lui rendra le calme et la gaieté en lui prouvant qu'elle n'est pas dédaignée.

Il est bon d'ajouter que la gestation, par l'état d'irritation où se trouve l'appareil génital, n'est pas sans provoquer parfois des désirs érotiques, qu'il est très légitime de satisfaire.

Qu'on prenne, par hypothèse, un couple formé d'un jeune homme de vingt-cinq ans et d'une jeune femme de vingt ans. Les deux époux sont sains, bien constitués, pleins de santé et de vie. Ils s'aiment à l'adoration, aussi leurs embrassements passionnés ne tardent pas à porter leur fruit. Après quelques mois de mariage, les symptômes précurseurs de la grossesse se produisent. Est-ce qu'il est possible de désunir ces heureux amants, de leur faire défense d'être aux bras l'un de l'autre jusqu'à ce que la gestation et l'allaitement aient pris fin?

A peine sont-ils mariés, à peine ont-ils goûté aux joies conjugales légitimes, qu'en pleine lune de miel il faut décréter la séparation de corps !

l'acte génital n'a d'autre raison d'être que la reproduction, fois la femme fécondée, le mari a accompli sa fonction de eur; son rôle est terminé pour un temps. Au nom de la morale lui est plus permis de pratiquer des rapports sexuels devenus es. Eh bien ! tout cela est faux. Si cete interdiction cruelle ait être respectée, les conséquences en seraient désastreuses pour orale, la vraie, celle qui découle des lois de la nature.

n effet, dans l'exemple choisi, la jeune femme qui se verrait udainement délaissée prendrait un fond de chagrin qui ne querait pas d'être nuisible à sa santé ainsi qu'à celle de l'être le porte en son sein.

e son côté, le jeune homme ne tarderait certainement pas à cher au dehors, dans des amours illicites, la satisfaction de ses que la femme qu'il aime serait tenue de lui refuser. Et cette tion fausse devrait se prolonger des mois et des mois ! Et qui que le mari éconduit n'aura pas contracté une liaison pendant exil ? Est-on sûr qu'il reviendra à sa femme, du jour où elle apprendra que « bébé » lui permet de revenir?

u'est-ce que la morale peut gagner à tout cela?

t puis ne sait-on pas le côté profondément humiliant qu'il y a l'homme, dans cette conception de l'époux-taureau, admis à illir » sa femme tous les dix-huit mois ou deux ans ? Et la me, croit-on qu'elle s'attache à un mari qui ne devra s'approcher le que pour la rendre grosse?

y a plus : c'est que si l'on impose au jeune homme l'obligation s'éloigner de sa femme aussitôt qu'elle sera enceinte, il prendra mesures pour qu'elle ne le devienne pas; non par égoïsme pour ler le souci de la famille, mais par amour pour sa femme dont entend pas être séparé. Et voilà les ordres de la nature enfreints a débauche introduite au lit conjugal!

On voit à quels désordres conduirait l'application du principe, veut que les caresses amoureuses ne soient permises qu'en vue la reproduction de l'espèce et doivent cesser dès que celle-ci est rée. Cette constatation en démontre péremptoirement la fausseté. l existe pourtant une société où la religion interdit rigoureusement rapprochement charnel du premier jour de la grossesse jusqu'au nent du sevrage; mais cette défense a pour correctif la poly-nie. Il est connu que le lien de la famille est bien plus faible z les mahométans que chez les peuples monogames. Au surplus, souci de conserver intacte la vertu de leurs multiples épouses, raîne les musulmans à leur faire subir, parquées dans le harem, esclavage odieux et avilissant.

La polygamie trouve sa condamnation dans le fait qu'il naît siblement autant de filles que de garçons, preuve incontestable l'homme est destiné à n'avoir qu'une femme. Pour un pacha en possède cinquante, tandis que chacune d'elles ne participera à un cinquantième de mari, il y aura quarante-neuf hommes

contraints à rester célibataires. C'est de l'immoralité à haute pr
sion.

En place de demander des droits économiques, politiques, e
c'est-à-dire les « droits de l'homme » pour leurs clientes, les fé
nistes auraient dû revendiquer pour elles les « droits de la femme
dont le premier est la reconnaissance de son « individualité
propre.

La réforme féministe ne peut donc s'accomplir par un s
isolé, mais par l'entente des deux sexes.

« La femme seule, a écrit le professeur Mantegazza, ne peut
réparer l'insjutice dont elle est l'objet, parce que, nous-mêm
nous l'avons désarmée; parce que, depuis trop de siècles, elle
accoutumée à recevoir le bien et le mal des mains de son maître
tyran.

« L'homme seul ne peut pas remédier à ce grand péché
l'humanité, parce que le bourreau n'est pas le meilleur juge
sa victime, et parce qu'il n'a jamais étudié la femme que comme
instrument de volupté.

« C'est l'homme et la femme réunis qui, mettant une bonne f
de côté l'hypocrite galanterie, les traîtres compliments et les s
ments parjures, doivent, la main dans la main, s'asseoir ensem
devant le livre de la vie, le lire et l'étudier ensemble afin d'y tro
ver le verbe de la rédemption. »

Voici une femme maintenant, Mme Juliette Adam, qui procla
à son tour la nécessité d'instruire hommes et femmes au seuil
mariage. « La vie, dit-elle, est une lutte pour l'existence, et no
aevons le plus possible et sans distinction de sexe instruire les êt
humains sur les conditions, les risques, les exigences et les inconv
nients de la vie individuelle et sociale. »

Comme on le voit par cette longue citation, — ma
c'est tout le livre du docteur Bourgas qui serait à citer —
l'importance des rapports sexuels harmonieux est capita
à la fois pour la race, pour le produit de la génératio
pour le bonheur des ménages et pour la santé de
époux. L'hypocrisie qui empêche d'en parler est don
d'autant plus incompréhensible, qu'elle permet la continua
tion d'une ignorance et de pratiques désastreuses.

La Princesse Palatine (Charlotte-Elisabeth) qui n'éta
point bégueule, nous conte une anecdote scabreuse, qu
montre bien, elle aussi, toute l'importance de la questio
sexuelle, pour les deux époux. La voici :

« Un homme et une femme se rendirent ensemble au Consistoir
pour obtenir le divorce. On voulut savoir pourquoi. L'homme pr

parole : « S'il étoit... dit-il, en faisant un rond avec le pouce et premier doigt ; ou qu'il fût,... en faisant un rond avec les deux ces et le premier doigt des mains ; mais il est... continua-t-il en ntrant le rond du chapeau ; qui diable y fournirait ? » — Ce ensuite, le tour de la femme à plaider sa cause. « S'il étoit... elle, en montrant le haut du bras ; ou qu'il fût... en montrant le gnet, mais il est... continua-t-elle, en montrant le petit doigt ; qui ble s'en contenterait? » On vit qu'il n'y avait pas moyen de ttre les deux époux d'accord. »

Jadis déjà, dans ses « *préceptes du mariage* », que duisit le docteur Seraine, Plutarque disait excellement :

Les maris qui ne cherchent pas à rendre agréable la de leurs épouses et ne partagent pas avec elles leurs vertissements et leurs joies leur enseignent, ainsi, à chercher ailleurs le plaisir et le bonheur.

Et j'invoquerai encore Balzac :

« Le mariage est une science : Ne le commencez jamais par un l ! »

« Les fautes des femmes sont autant d'actes d'accusation contre goïsme, l'insouciance et la nullité du mari. La femme est pour son ri ce que son mari l'a faite ».

« En amour, toute âme mise à part, la femme est comme une e qui ne livre ses secrets qu'à celui qui en sait bien jouer. »

« Un homme est, dans notre civilisation, responsable de toute sa nme. »

« L'amour n'est peut-être que la reconnaissance du plaisir. »

André Lorulot écrit (*op. cit.*) :

« L'homme digne de ce nom ne doit pas être le mâle aveugle i se jette sur la femme comme sur une proie, précipitant son acte possession sans le moindre souci de satisfaire celle qui se donne lui. Incalculables seront les conséquences de cette manière de ire ! L'amour n'y résistera pas longtemps. Ce sera l'adultère, la mperie, avec tous leurs aléas, leurs petitesses, leurs hypocrisies leurs inévitables déceptions. »

Le bon docteur Jules Guyot constate dans son *Bréaire* :

« L'opinion publique, partout où la femme est comptée pour ce 'elle vaut, c'est-à-dire juste la moitié du genre humain, — précinent autant que l'homme, ni plus, ni moins, — l'opinion publie a voué et voue encore au ridicule l'époux dont l'épouse est

infidèle. Dans l'immense majorité des cas, il y a là bonne justi
Vox populi, vox Dei.

Cette justice a été plus loin. Elle a fondé des charivaris co
les maris trompés par leurs femmes.

Jamais une femme ne trompera le mari qui l'a comprise, c
à-dire qui donne à ses besoins génésiques une satisfaction norn
et complète.

Aux yeux du peuple, un mari trompé est un homme impuiss
En effet l'époux a l'initiative et la responsabilité de la vie co
gale.

Il est le ménétrier qui produira l'harmonie ou la cacophonie
ses mains ou par son archet. La femme, au point de vue génési
est véritablement l'instrument à quatre ou cinq cordes, qui ren
des sons harmonieux ou discordants, suivant qu'elle sera bien
mal traitée. »

Et voilà comment doucement, lentement, mais sû
ment, je veux vous amener à l'examen du problème ess
tiel qui m'occupe ici : un seul mari peut-il donner a
besoins génésiques de sa femme une satisfaction normale
complète ?

Patience ! Nous y arrivons, mais je veux que ce s
logiquement.

Laissez-moi donc vous faire lire encore auparavant
conseils du docteur Mayoux :

« *L'époux n'oubliera jamais que sa femme n'est pas sa ch*
et qu'il n'a pas le droit de la faire servir à la satisfaction égo
de ses appétits. Les effusions conjugales doivent être partagées, m
la femme ne s'y prête avec plaisir que si elle y trouve sa part. E
a besoin d'affection patiente, de tendresse et de sollicitude, et
sait rendre au centuple les attentions et les égards dont elle est l'
jet. Les caresses délicates la trouvent aussi attentive que
entreprises brutales lui causent de dégoût. Bien souvent, la fr
deur qu'elle montre est le résultat de l'appréhension qu'elle éprou
et de la répugnance qu'elle ressent pour un acte auquel le m
n'avait pas su la préparer et qui ne constitue à ses yeux qu'une v
lence odieuse. Trop fréquemment l'homme confond virilité et bru
lité. Il pense faire acte de mâle puissant, alors qu'il agit comme u
bête emportée et frénétique. C'est qu'il ignore l'organisation sen
rielle de la femme ou bien qu'il n'en a cure. Il faut une m
plus adroite et plus souple pour faire vibrer cet instrument déli
et l'amener, après un tendre prélude, jusqu'à l'unisson passionnel.

C'est pourquoi de Sénancour disait, parlant du mar
« *Si, de plus, il sait faire jouir, il a tout !* »

)ui, mais voilà ! Georges-Anquetil cite, dans *La Maî-*
sc Légitime, un délicieux proverbe arabe : « *Jouir,*
à la sagesse ; faire jouir, voilà la vertu ! » Combien
maris savent faire jouir ? Combien de maris savent,
: Etienne Rey, que « *la volupté de l'homme s'achève*
ue celle de la femme commence dans l'étreinte ? »(1)
nbien d'hommes ont médité ces vérités de Camille
uclair dans *L'Amour physique* (*op. cit.*) :

Une maîtresse entretenue, une amie adultère, si ce cas se pré-
:, hésiteront à parler, craignant de perdre un amant, à moins
lles ne soient absolument certaines de leur empire sur sa volonté,
ie épouse novice n'osera rien dire, soit par imprudence et crainte
'e trompée, soit par réelle ignorance de l'émotion sexuelle. Le
bre est immense des femmes mariées qui, après une ou deux
:rnités, en sont encore à ne pas soupçonner ce que peut-être cette
tion. Qu'une amie la leur dépeigne en termes plus nets que les
ans, elles seront vite prêtes à penser qu'un autre homme que leur
i pourra la faire naître en elles, et l'adultère hantera leur
gination.
'est la porte ouverte à l'adultère futur. Le jour où, désabusée
nari, elle rencontrera l'amant, si elle ne se fait point payer, elle
:usera par l'amour, c'est-à-dire par la satisfaction des besoins
:els en compagnie d'un homme plus plaisant et mieux adapté à
goûts, par la prostitution volontaire. »

Combien d'hommes ont le souci du partage du plaisir,
t je me suis complaisamment attardé à montrer l'im-
tance ?

Demandons-le à Mme Marie Carmichaël Stopes, qui
uatre ou cinq doctorats, et à qui son sexe a permis de
voquer plus facilement les confidences des femmes.
ici ce qu'elle écrit (*op. cit.*) :

« *Bien que, dans certains cas, la femme puisse avoir*
: ou plusieurs crises avant que l'homme ait complété la
nne, c'est, peut-être, à peine une exagération de dire
: 70 à 80 pour 100 de nos femmes mariées sont pri-
s de la jouissance totale *par suite de la rapidité exces-*

1) « Il semble, ajoute-t-il, que l'un la transmette à
utre, comme les coureurs antiques se passaient les
mbeaux ! »

sive du mari et d'une disproportion quelconque entre formes et les positions relatives des organes. »

SOIXANTE-DIX A QUATRE-VINGT POUR CENT, c'e à-dire les quatre cinquièmes des femmes mariées privé sevrées par l'ignorance du mari de leur droit au plai sexuel, qui est peut-être la meilleure chose de la ter — je vous avoue que je trouve cette proportion effroyal et qu'elle me paraît justifier à mes yeux, au moins po les quatre cinquièmes des femmes mariées, l'AMANT LÉG TIME.

Mais puisque nous venons de citer Mme Marie Carm chaël Stopes, voyons avec elle ce qu'elle pense de l'ha monie des rapports sexuels dans le mariage contemp rain :

« *Quel est, dans la moyenne, le sort de l'homme qui, plein bonheur et d'espoir, épouse une jeune fille lui convenant parfai ment? Il désire du fond de son cœur une vie toute de bonhe mutuel. Il se marie avec l'intention de se rappeler tous conseils que lui ont donnés son père, son docteur, ses amis. Il plein d'égards; il ne dit pas de mots blessants, lui et sa femn vont partout ensemble, se promènent ensemble, lisent ensemble peut-être, s'ils sont assez avancés, travaillent même ensemble. Ma après quelques mois ou qui sait ? quelques années de mariage, semblent s'être séparés, et l'homme trouve sa femme souvent froi et incompréhensible. Peu d'hommes l'avoueront, même à leur me leur ami, mais chaque cœur connaît sa peine.*

Il pourra rire parfois, et de la façon la plus amicale, taquiner femme, au sujet de son « esprit contariant ». Pour tout le mond cela ne signifie autre chose qu'une dissimulation gamine d'un pr fond amour. Ce l'est même probablement. Mais, à la racine mêm de son amour, un affreux petit ver commence à ronger, c'est le sen timent que sa femme est contrariante, il sent que, d'autres foi alors qu'il « n'a rien fait », elle aura des larmes dans les yeu des larmes déraisonnables qu'elle ne peut expliquer.

Il remarquera qu'une semaine, à ses tendres amabilités et à se avances amoureuses, sa femme répondra par des sourires et un con sentement joyeux et que, quelques jours plus tard, la même ten dresse, plus passionnée même, de sa part, ne rencontrera qu froideur ou une apparence forcée de chaleur qui, parce qu'il n peut se l'expliquer, le blessera énormément.

La passion physique, si vivement stimulée chez l'homme, a ten dance à tout supplanter et l'homme inexpert ne cherche qu'un chose, l'accomplissement de son désir. La femme, car c'est dans s

re d'agir ainsi, pardonne la brutalité, mais tôt ou tard, son ur se révolte, probablement en secret; et pour toujours après, en t de la tendresse extérieure qu'elle peut s'imposer, elle n'a que ris et dégoût pour l'acte qui aurait dû être un charme perpé- lement renouvelé.

y a la figure tragique de la femme aimante dont la marée nour est à son plus haut point et dont le mari ne reconnaît pas signes délicats à son ardeur. De nos jours anémiques, artifi- , il arrive souvent que le désir de l'homme est un besoin super- el, rapidement satisfait, incolore et sans beauté, et qu'il n'a aucune naissance des riches complexités de l'amour, dont sait jouir un é aux mystères amoureux. A un tel homme, sa femme paraîtra vérité pétulante, capricieuse ou susceptible sans raison.

'est qu'en elle sourdent les merveilleuses marées, embaumées et chies, depuis ses anciens jours de loisir et d'amour couronné de rs, marées mystérieuses qui l'engagent à des transports et à une complète possession d'un homme, prêt à faire le premier pas à reconnaître et à accueillir son initiative. Rarement une femme, rarement encore une épouse s'aventurera à offrir un charmant d'amour que l'homme repoussera. A l'initié elle pourra révéler la marée est haute par cent signes subtils, qu'il saisira avec ravis- ent. Mais si son mari y est aveugle, il n'y a plus pour elle que ilence, le sacrifice de soi-même et leur inévitable conséquence : mépris de soi, que suit un ressentiment contre l'homme qui, tout parlant de son « amour », l'a mise dans une position si humi- le.

Tant d'hommes modernes ignorent les éléments des réactions ysiologiques de la femme que le cas de Mme G... n'est pas excep- nnel. Son mari avait coutume de lui prodiguer ses caresses et voir fréquemment des relations chez elle, mais sans jamais ndre la peine d'éveiller en elle le sentiment préliminaire, pres- indispensable à l'union mutuelle. Elle s'était mariée, jeune fille ignorante, mais souvent elle avait une vague impression que lque chose manquait à l'amour de son mari. Son mari ne l'avait nais embrassée que sur les lèvres et les joues, mais, une fois, plus haut de sa marée sexuelle (sans d'ailleurs savoir que ait cela), elle sentit le désir d'avoir sa tête, ses lèvres contre sa trine. Le rapport sensitif entre les seins d'une femme et le reste sa vie sexuelle n'est pas seulement un frisson corporel, mais a tout un monde de beauté poétique, dans le désir d'une femme nante pour l'enfant inconçu, qui se fond en des voiles de ten- esse pour son amant, dont le doux toucher des lèvres peut ainsi iller sa joie mélangée.

Parce qu'elle le lui demanda en rougissant, le mari de Mme G... donna un baiser rapide et unique sur la poitrine. Il était si orant qu'il ne savait pas que les lèvres d'un mari sur les seins sa femme font naître des trésors de tendresse chez l'épouse et que

c'est l'un des premiers et plus sûrs moyens d'un mari de la re physiquement prête pour l'union complète. De cette façon, il a le désir naturel de Mme G... et comme il ne fit jamais rien po réveiller, elle ne prit aucun plaisir physique dans leurs rapports tels maris, prudes ou insouciants, ne recherchent que leur pr satisfaction, connaissant peu la douleur amassée, ou même le sentiment qui peut ronger le cœur d'une épouse et, par la ébranler toute sa santé. »

Eh bien ! permettra-t-on à cette malheureuse femm et à toutes ses pareilles d'avoir un amant ? Sera-t-il *l time* pour elle ? Le mari, d'ailleurs, est si souvent que, ne sachant pas que la qualité de ses rapports sex est au moins aussi importante que leur quantité, il dissimule pas son embarras, qu'enregistre malicieusem Mme Marie Carmichaël Stopes :

« *Il demande conseil indirectement à ses amis, p être à son docteur, mais son docteur local ou ses a peuvent-ils lui dire plus que les principales sommités e péennes sur ce sujet ?*

*Le fameux professeur Forel donne le conseil suiva « Le réformateur Luther, qui est un homme prati posa la règle moyenne de deux ou trois rapports semaine dans le mariage, au moment de la puissa sexuelle la plus haute. Je puis dire que mes nombre observations comme médecin ont généralement confi cette règle qui me semble se conformer parfaitemen l'état normal auque l'*HOMME *s'est graduellement ada durant des milliers d'années.*»

C'est moi, dit Mme Marie Carmichaël Stopes, qui s ligne le mot *homme :* Cette déclaration d'un pense pourtant avancé et large d'esprit, sert à montrer comb peu d'attention a été jusqu'ici apportée au « FEMME » *de la question ou à la défense de ses bes naturels.* »

Mme Marie Carmichaël Stopes, elle au contraire, s' avec raison, placée à ce point de vue et elle a pris l' tiative de demander à un grand nombre de femm quelle était la périodicité de leurs désirs sexuels les p impérieux, et l'on va voir que cette périodicité ne se p

duit pas, ne revient pas du tout deux ou trois fois par semaine, régulièrement, comme les jours de consultation d'un médecin ! Voici ce qu'écrit notre auteur :

« *Celles auxquelles j'ai demandé de prendre note des dates. m'ont dit, avec une remarquable unanimité, que ces époques se produisaient plus spécialement juste avant et environ une semaine après la fin de la menstruation, c'est-à-dire environ toutes les quinzaines. C'est par ces femmes que j'ai obtenu les premières indications qui m'ont amené à découvrir ce que j'appele la Loi de la périodité du Retour du désir chez la femme.*

En termes généraux, mon opinion peut se formuler ainsi : la meilleure réglementation des rapports dans le mariage, c'est d'avoir trois ou quatre jours d'unions répétées suivies d'environ dix jours sans union, à moins qu'un fort stimulus externe n'ait éveillé un désir mutuel. »

Je ne saurais trop souligner cette conclusion d'une femme, doublée d'une savante, car je la trouve grosse de conséquences qui ont échappé à celle-là même qui a posé la loi.

D'abord remarquez la coïncidence de la période des sept jours suivant les règles, et pendant laquelle la femme éprouve le plus de désir, qui coïncide (à leur insu) avec celle que la médecine moderne désigne comme étant la meilleure pour une bonne génération. Ce qui prouve que chez la femme, comme chez la femelle de tous les animaux, il y a une époque de rut, voulue par la nature.

Et puis, autre conséquence particulièrement intéressante pour ma thèse : il y a des moments dans la vie de la femme, dans ses époques de calme, où un homme à subir, ce serait presque trop ; et il y a d'autres moments (période de rut) où un homme n'est manifestement pas suffisant pour son appétit sexuel. Vous avez bien lu : *à ce moment là, unions répétées.*

C'est facile pour la femme ; ce peut l'être moins pour l'homme. Et alors, en tout cas, troisième conséquence : cette véritable découverte physiologique montre toute l'horreur de la polygamie masculine prêchée par Georges-

Anquetil, car si je viens de prouver qu'un homme ne pouvait déjà pas contenter une seule femme, à certaines époques, comment fera le malheureux, quand il aura dans son harem deux ou trois femmes en état de rut ? Ou plutôt comment feront les malheureuses, si elles n'ont pas à leur secours *l'amant légitime* ? Tel était le sens de la malicieuse réponse de Mme Rachilde :

« *Ne craignez-vous pas que l'abondance des matières oblige, souvent, le rédacteur en chef de ce* harem légitime, *à remettre son... article de fond au prochain numéro ?* »

On serait cependant injuste pour le moyen âge en ne reconnaissant point que le plus illustre de ses écrivains s'était préoccupé de la question de la jouissance sexuelle de la femme mariée. C'est en effet notre éternel Montaigne qui écrit :

« La libéralité des dames est trop profuse au mariage, et esmousse la poincte de l'affection et du désir.

Les femmes n'ont pas tort du tout, quand elles refusent les règles de la vie qui sont introduites au monde; d'autant que ce sont les hommes qui les ont faictes sans elles.

Une femme se plaignant des efforts trop assiduels de son mary, non tant, à mon advis, qu'elle en feust incommodée, comme pour retrancher, soubs ce prétexte, et brider, en ce mesme qui est l'action fondamentale du mariage, l'autorité des maris envers leurs femmes; à laquelle plaincte le mary respondoit, homme vrayment brutal et desnaturé, qu'aux iours mesme de jeusne, il ne s'ensçauroit passer à moins de dix; intervint ce notable arrest de la royne d'Aragon, par lequel, aprez meure délibération de conseil, cette bonne royne, pour donner règle et exemple, à tout temps, de la modération et modestie requise en un juste mariage, ordonna, pour bornes légitimes et nécessaires, le nombre de six par jour, relaschant et quittant beaucoup du besoing et désir de son sexe, « pour establir, disoit-elle, une forme aysée, et par conséquent, permanente et immuable. » En quoy s'écrient les docteurs: « Quel doibt estre l'appétit et la concupiscence féminine, puisque leur raison, leur reformation et leur vertu se taille à ce prix ! »

Solon, patron de l'eschole légiste, ne taxe qu'à trois fois par mois, pour ne faillir point, cette hantise conjugale. Aprez avoir creu, dis-je, et presché cela, nous sommes allez leur donner la continence particulièrement en partage, et sur peines dernières et extrêmes.

Nous les voulons saines, vigoureuses en bon poinct, bien nourries, et chastes, ensemble; c'est-à-dire, et chauldes et froides; car le

mariage, que nous disons avoir charge de les empescher de brusler, leur apporte peu de refreschissement, selon nos mœurs. Si elles en prennent un à qui la vigueur de l'aage boult encores, il fera gloire de l'espandre ailleurs; le philosophe Pelemon feut iustement appelé en iustice par sa femme, de ce qu'il alloit semant en un champ stérile le fruict deu au champ génital. Si c'est de ces aultres cassez, les voylà, en plein mariage, de pire condition que vierges et veufves. Nous les tenons pour bien fournies parce qu'elles ont un homme auprès d'elles ! »

A propos du *quoties*, auquel fait ici allusion Montaigne, rappelons que Pierre Bayle écrivait, dès 1685 :

« *Les Rabbins des Juifs étaient plaisants lorsqu'ils se mêlaient de réduire en taxe le devoir conjugal. Ils prétendaient qu'un Païsan, pour s'acquitter de ce qu'il devait à sa femme, n'est obligé qu'à lui donner une nuit par semaine. Ils taxèrent la femme d'un voiturier, d'un marchand, à une nuit par mois, et celle d'un matelot à deux nuits par an; mais il n'y avait pas de plus mal traitées que celles qui avaient pour mari un homme d'étude, car s'il acquérait une extrême connaissance de la Loi, ou s'il tâchait de l'acquérir, il acquéroit le droit d'être deux ou trois ans sans voir sa femme.* »

Nous retrouvons cette précision dans le livre du chirurgien de L... « *De l'homme et de la femme considérés physiquement dans l'état du mariage* », publié en 1772, et où nous lisons :

...« *Aussi est-ce à tort que quelques législateurs ont voulu statuer par les Loix une action qui n'est soumise qu'à la Nature. Solon, cet oracle de la Grèce, la connaissoit-il bien lorsqu'il prescrivit à ses concitoyens qu'il ne falloit approcher de leurs femmes que trois fois par mois. Les Rabbins qui n'avaient en vue que la conservation du peuple Juif taxoient le devoir qu'un paysan devait rendre à sa femme, à une nuit par semaine; celui d'un marchand ou voiturier à un mois; celui d'un matelot, à deux nuits par an; et celui d'un homme d'étude, à une nuit en deux ans. On s'aperçoit qu'il y auroit plusieurs réflexions à faire sur ce sujet, si ce tarif étoit suivi à la rigueur; mais il s'en faut de beaucoup que les hommes, pour lequel il fut fait, s'y soient exactement conformés : l'âge, le tempérament, le climat parlent aux hommes avec plus de force que toutes les lois humaines.* »

Le docteur Raymond rappelle que Clément avait posé cette règle :

« *De vingt à trente ans, l'homme marié peut accomplir le devoir*

conjugal de deux à quatre fois par semaine, en laissant un jour d'intervalle;

De trente à quarante ans deux fois;

De quarante à cinquante ans, une fois ;

De cinquante à soixante ans, le moins souvent possible. »

Mais on remarquera que toujours on néglige la femme : on ne s'occupe nullement de son besoin, de ses désirs, de sa volonté, de son consentement même !

Elle est la machine qui doit être toujours prête et se contenter, en tout cas, des baisers parcimonieux que daigne lui octroyer son seigneur et maître, sans en partager le plaisir ; et nul ne s'avise que cependant la femme a des capacités amoureuses autrement illimitées que celles des hommes, assez vite épuisés.

Il est curieux que ce soit une Anglaise, Mme Marie Carmichaël Stopes, et un Américain, Havelock Ellis, qui aient, les premiers, mais dans des ouvrages trop peu connus, posé franchement le problème que devait aborder, le premier, en France, le docteur Michel Bourgas.

C'est incontestablement en effet Havelock Ellis membre de la Société de médecine légale de New-York, qui a passé le plus complètement en revue, dans les ouvrages que nous avons indiqués plus haut, tous les usages et toutes les théories ayant trait à la satisfaction du besoin sexuel de la femme, à son droit au plaisir et à sa capacité amoureuse, si j'ose ainsi m'exprimer. On verra, par les quelques citations qui suivent, et qui termineront cette étude, que l'étendue précisément de cette capacité est un argument de plus — et de poids — en faveur de la polyandrie et il constituera donc la plus élégante des transitions avec l'étude suivante, où nous nous proposons de ramasser les raisons de tout ordre qui militent en faveur de la polyandrie. Mais n'anticipons pas et revenons à Havelock Ellis. Voici quelques utiles ou curieuses observations que je lui emprunte :

« *Il existe une superstition suivant laquelle des suites néfastes peuvent résulter de ce que l'orgasme mâle n'ait pas lieu aussi rapidement que possible.*

« Que cela n'est pas vrai nous est prouvé par les expériences de la communauté d'Oneida en Amérique, qui, dans son système des rapports sexuels, menait à l'extrême les rapports prolongés sans éjaculation. Il n'y a aucun doute que des rapports très prolongés donnent à la femme le maximum de plaisir et de soulagement. Cela n'est pas seulement l'opinion absolue des femmes qui ont de l'expérience, mais est encore prouvé par le fait bien connu qu'une femme qui recommence l'acte sexuel PLUSIEURS FOIS DE SUITE *éprouve souvent à chaque répétition* **un orgasme et un plaisir plus intenses.**

Cela a mieux été compris en Orient qu'en Occident. La prolongation de l'excitation de l'homme pour donner à la femme le temps d'arriver à l'orgasme est recommandée par les Musulmans, remarque sir Richard Burton. Les Indous font la même chose et s'efforcent à cet effet d'éviter, pendant l'orgasme, la tension trop grande des muscles en cherchant à occuper en même temps leur cerveau. Pendant le coït, ils boivent du sorbet; ils mâchent des noix de bétel et même il fument. Les Européens ne s'occupent pas de cela; et les femmes indous, qui requièrent à peu près vingt-minutes pour compléter l'acte, les désignent avec mépris, sous le nom de « coqs de village ». Des correspondants médicaux aux Indes m'ont confirmé les faits rapportés par Burton.

Tandis que l'Européen désire exécuter autant de fois que possible le coït dans une nuit, Breitenstein nous informe que le Malais, et plus encore le Javanais, cherche non pas à répéter l'acte beaucoup de fois, mais à le prolonger. Son but est de rester dans le vagin pendant à peu près un quart d'heure. Contrairement à l'Européen aussi, il se vante du plaisir qu'il a donné à sa compagne, beaucoup plus que de son propre plaisir.

Jäger (cité par Moll), explique la préférence de certaines femmes pour des hommes castrés, non seulement par l'absence du risque de fécondation, mais par l'érection prolongée de ces individus. Aly-Belfadel remarque qu'il connaît des femmes qui préfèrent pour le coït des hommes âgés, uniquement à cause de leur longueur à éjaculer, qui donne à la femme plus de temps pour jouir de son excitation.

Un correspondant russe, vivant en Italie, m'informe qu'une jeune fille napolitaine de 17 ans, qui avait perdu sa virginité depuis peu de temps, lui expliqua qu'elle préférait coïtus in ore vulvœ *aux rapports véritables, parce que, dans le dernier cas, tout était fini avant qu'elle eût le temps d'obtenir l'orgasme, ou, comme elle disait:* « Le grand oiseau s'est envolé de la cage et moi je reste en panne ! » *Tandis que, de l'autre manière, elle pouvait éprouver l'orgasme deux fois avant que son amant n'arrivât au climax. « Cela ma rapelle, écrit mon correspondant, qu'une cocotte milanise me raconta un jour qu'elle aimait beaucoup coucher avec des Juifs, qui, à cause de la circoncision, sont moins sensibles aux contacts et éjaculent plus lentement que les autres, avec lesquels*

cette femme demeurait constamment sans satisfaction, parce qu'ils éjaculaient avant elle ; mais, dans le coït avec des Juifs, elle éjaculait parfois deux fois avant que l'homme n'arrivât à l'orgasme, ou plutôt elle réprimait le second orgasme jusqu'au moment où son compagnon était prêt. »

« Cela est confirmé, ajoute mon correspondant, par un fait qui m'a été raconté par un Juif russe, étudiant à Zurich. Il avait un camarade russe qui vivait avec sa maîtresse, une étudiante russe aussi, ou une pseudo-étudiante. Un jour, le juif arriva de bonne heure chez son ami et une voix de femme l'invita à entrer. Alors il trouva la maîtresse de son ami seule, en chemise, debout à côté du lit. Il voulut se retirer, mais la jeune femme le pria de rester et, quelques minutes plus tard, il était avec elle dans le lit Elle lui raconta que son ami venait de partir et qu'elle n'éprouvait jamais de soulagement sexuel avec lui, parce qu'il éjaculait toujours trop vite. Ce matin-là, il l'avait laissée dans un tel état d'excitation et si peu satisfaite qu'elle voulut se masturber, ce qu'elle faisait rarement, parce qu'elle y gagnait des maux de tête, lorsqu'elle entendit la voix du Juif, et, connaissant le fait que les Juifs sont plus lents dans le coït, elle avait pris soudain la résolution de s'offrir à lui. »

C'est donc un résultat de la complexité du mécanisme sexuel chez les femmes, que toute l'attitude d'une femme vis-à-vis des relations sexuelles est susceptible d'être désastreusement affectée par l'absence d'intelligence ou de connaissances du mari, *dans l'initiation de sa femme à ce mystère intime. Normalement, l'état de répulsion et de passivité apparente, souvent associé avec une grande sensibilité physique et morale, passe dans un état de participation active et d'aide dans la consommation de l'acte sexuel.*

Lorsque nous découvrons qu'une femme fait preuve d'un certain degré d'indifférence pour les rapports sexuels, et d'une absence de satisfaction complète, nous devons reconnaître que peut-être la faute n'en est pas à elle, mais à l'habileté défectueuse d'un mari qui n'a pas su mettre en mouvement avec succès le jeu complexe et subtil du flirt. La froideur sexuelle consécutive à la secousse et à la souffrance de la nuit de noces est un phénomène beaucoup trop fréquent.

Plusieurs femmes n'éprouvent jamais de satisfaction ni de soulagement sexuels, non par insuffisance de leur part, mais par l'impuissance du mari à comprendre son rôle. C'est une analogie fausse de comparer la cour des animaux exclusivement avec notre propre flirt avant le mariage. Le flirt bien compris est le processus par lequel le mâle, aussi bien que la femelle, sont amenés à l'état de tumescence sexuelle, qui constitue une condition plus ou moins nécessaire pour les rapports sexuels. On ne peut donc pas considérer le jeu du flirt comme définitivement terminé avec la cérémonie du mariage ; il est plus juste de regarder ce jeu comme le préliminaire naturel dans le coït.

La tumence n'est pas uniquement une condition plus ou moins essentielle des rapports sexuels adéquats. Elle a probablement une importance plus profonde comme l'une des conditions favorables pour la fécondation, il y a longtemps déjà qu'on a reconnu ce fait. Lorsque Van Swieten fut consulté par l'impératrice Marie-Thérèse qui était restée sans enfants, il formula ainsi son opinion : « Ego vero censeo vulvam Sacratissimae Majestatis ante coïtum diutius esse titillandam », *et, après consultation, Marie-Thérèse eut plusieurs enfants.* « Je crois qu'il est à peu près certain », *écrit Matthews Duncan* « que le désir et le plaisir à un degré suffisant ou modéré sont des aides très importantes ou des causes de prédisposition à la fécondité parce qu'ils mettent en action le processus compliqué de la fécondation. » *Hirst cite le cas d'une femme mariée sans enfants, qui, pendant six ans, n'eut jamais d'orgasme pendant les rapports; puis, un jour, l'orgasme vint au moment du coït et alors seulement une grossesse en résulta.*

Kisch est très nettement de la même opinion, et considère que la croyance populaire sur ce point est pleinement justifiée : « C'est un fait, *dit-il,* qu'une femme infidèle est plus susceptible de concevoir avec son amant qu'avec son mari, et il conclut que, quelque soit le mécanisme précis, l'excitation sexuelle de la part de la femme est un chaînon nécessaire dans la chaîne des conditions qui produisent la fécondation ». *Le même auteur croit que, chez la majorité des femmes, le plaisir sexuel n'apparaît que graduellement, après la première cohabitation, et que ce plaisir se développe alors progressivement, tandis que la première conception coïncide ordinairement* avec son éveil complet. *Dans 556 cas qu'il a observés, Kisch trouva que l'époque la plus fréquente de la première fécondation tombe entre dix et quinze mois après le mariage !*

L'appareil de l'excitation sexuelle n'est donc pas seulement plus complexe chez les femmes que chez les hommes, mais encore il requiert plus fréquemment d'être activement éveillé, *et cela en partie probablement en raison de cette plus grande complexité. Chez les hommes, c'est la règle générale que l'excitation sexuelle se produit spontanément, mais ce cas est loin d'avoir lieu avec une fréquence aussi grande que chez les hommes. La rareté comparative des rêves sexuels chez les femmes qui jamais n'ont eu de rapports sexuels suffit déjà pour indiquer cette différence. Chez un grand nombre de femmes, l'impulsion sexuelle demeure* latente *jusqu'au moment où elle est éveillée par les caresses d'un amant. Le jeune homme devient spontanément un homme; mais comme on l'a dit, la vierge « doit être embrassée pour devenir femme. »*

Lorsque Héloïse écrivit à Abélard la première des lettres qui sont parvenues jusqu'à nous, elle avait au moins 32 ans. Mlle de Lespinasse avait 43 ans, lorsqu'elle commença à écrire ses lettres à M. de Guilbert. Dans certains cas, l'impulsion sexuelle peut rester

latente jusqu'à la période de la ménopause. Sous l'empire Romain, Ovide remarquait déjà qu'une jeune femme ne connaît pas l'art d'aimer avant d'avoir atteint 35 ans.

Burdach considérait que les femmes n'acquièrent la pleine jouissance de leur force générale qu'après le mariage et la grossesse, tandis que les hommes ont plus de vigueur avant le mariage. Schopenhauer dit aussi que l'amour d'un homme diminue avec la jouissance, tandis que l'amour d'une femme augmente. (D'où nécessité de deux hommes pour une femme.)

A propos du fait que les femmes font preuve d'une augmentation de l'ardeur sexuelle après que des relations sexuelles ont été établies, il faut mentionner le fait, sans doute allié, que les rapports sexuels sont évidemment moins nuisibles aux femmes qu'aux hommes. *C'est-à-dire que si les autres conditions sont égales, les bornes de l'excès sont dépassées plus vite par un homme que par une femme. Il y a longtemps que cela a déjà été remarqué par Montaigne. L'ancien dicton :* omne animal post coïtum triste *est tout au plus d'une application limitée; mais certainement il ne s'applique que très peu aux femmes. Plazzonus a fait la même remarque au* XVII[e] *siècle. Après le coït, une femme éprouve plutôt de l'allégresse que de la langueur, comme Robin l'a observé avec justesse. Mais, avec une satisfaction des deux côtés, il reste vrai qu'après un seul coït, l'homme peut ressentir une lassitude non désagréable avec une inclination au sommeil, tandis que cela est rarement le cas de sa compagne;* pour elle un seul coït n'est souvent qu'un stimulus agréable, et le climax de la satisfaction n'est atteint que la seconde ou la troisième fois. *Les excès sexuels, qui, à tort ou à raison, sont considérés comme la cause de tant de maux pour les hommes, n'en causent que rarement aux femmes, quoique la femme ait participé à tous les actes.* (Ce qui revient à dire que ce qui constituerait pour l'homme un excès est pour la femme la normale : il lui faut donc deux hommes.)

Cabanis et d'autres auteurs anciens ont noté le fait que les femmes supportent mieux que les hommes les excès sexuels. Les aliénistes rappellent fréquemment le fait que les femmes sont moins susceptibles d'être affectées par l'aliénation mentale par suite d'excès. Trousseau fit observation que les femmes ne sont pas exténuées par des coïts répétés dans une courte période, quoique l'excitation nerveuse soit aussi grande, sinon plus grande que chez les hommes; et il crut que cela démontrait que la perte de sémen est la cause de l'épuisement chez les hommes. Löwenfeld affirme même qu'il ne peut en être question, si le système nerveux des femmes est moins influencé par les suites du coït que le système nerveux des hommes.

J'ai vu maint jeune couple, où le mari fut réduit à une condition lamentable de prostration nerveuse et de malaise général par le zèle avec lequel il avait rempli ses devoirs conjugaux, tandis que la

femme en avait bénéficié et continua sans interruption de jouir d'une santé parfaite. Cette expérience n'est pas rare.

Un correspondant m'écrit : « Il est bien vrai que la limite de l'excès est moins aisément atteinte par les femmes que par les hommes. J'ai trouvé que les femmes peuvent sans inconvénients arriver à l'orgasme beaucoup plus fréquemment que les hommes. Prenons un cas ordinaire : Je passe deux heures avec X... j'ai l'orgasme trois fois avec difficulté ; elle 6, ou 8, ou peut-être 10 ou 12 fois! Des femmes peuvent aussi l'éprouver une seconde ou une troisième fois de suite, sans intervalle. Parfois le seul fait de savoir que l'homme en est à l'orgasme fait que la femme l'a aussi. Mais il est vrai que, pour atteindre l'orgasme, LA FEMME EXIGE AUTANT DE MINUTES QUE L'HOMME DE SECONDES... » *Ici je dois encore rappeler le cas où une épouse éprouve l'orgasme vingt-six fois, pendant que son mari l'éprouvait deux fois seulement.*

Comme dans le coït, je puis citer le cas d'une jeune fille de campagne, âgée de 17 ans, vivant dans un district rural de la Caroline du Nord, où la prostitution était inconnue, et qui se donnait aux hommes presque ouvertement. Un dimanche, elle laissa trois ou quatre hommes s'épuiser sur elle. Une autre fois, elle permit, une nuit, dans un champ, l'acte sexuel à quiconque le désirait. Cette nuit-là, 25 hommes et garçons eurent des rapports avec elle.

Lawson donna une « attestation » *de ce qu'il avait observé chez les femmes des Iles Marquises. Il affirme qu'une fois il entendit un groupe de garçons compter et nommer 103 hommes qui, pendant la nuit, avaient eu des rapports avec une seule femme.* »

Mais si Lawson et Havelock Ellis avaient connu les « performances » accomplies par les malheureuses prostituées qu'on parquait pendant la dernière guerre, dans les bordels du front et des villes du nord, ils n'auraient pas du tout trouvé ce chiffre extraordinaire. On se rappelle que, dans *La Maîtresse légitime*, Georges-Anquetil a reproduit l'inénarrable ordre du jour du général Brissaud-Desmaillet invitant les tirailleurs sénégalais à opérer en vitesse au cours de leurs ébats amoureux, afin que chaque femme pût satisfaire, chaque jour, le plus grand nombre d'hommes possible !

Et j'entends déjà les spirituels idiots qui ne comprendront pas la véritable portée de mon livre, dire qu'on y recommande à chaque épouse d'avoir 103 maris, ce qui ferait déjà un zéro de moins que le chiffre des épouses de don Juan. Je ferai simplement remarquer qu'entre un et

cent trois, il y a de la marge ! Et il me suffit d'avoir établi, par des citations de sommités mondiales :

1°) Que de 70 à 80 % des femmes mariées sont privées de la jouissance du spasme ;

2°) que, deux fois par mois, notamment après les menstrues, les femmes ont besoin d'unions *répétées ;*

3°) que la femme a besoin, pour éprouver l'orgasme, de faire l'amour plusieurs fois de suite ;

4°) que cet orgasme, sans lequel il n'y a, pour la femme qu'un énervement sans plaisir, est utile à sa santé ;

5°) qu'il est également utile à la conception et indispensable à la génération de beaux enfants ;

6°) que le mariage accroît l'appétit sexuel de la femme et diminue celui de l'homme ;

7°) que la capacité d'amour physique de la femme est infiniment supérieure à celle de l'homme, vite épuisé.

De ces lois, dont je crois être la première à présenter ainsi le résumé synoptique et synthétique, une seule conclusion logique, un seul corollaire ne se dégagent-ils et ne découlent-ils pas ? C'est que si, physiologiquement parlant, le mari est incontestablement insuffisant, l'amant est *légitime*, en attendant de devenir *légal ?* C'est la thèse de mon livre. Je crois l'avoir déjà aux trois quarts démontrée, et non par des arguments spécieux de psychologie plus ou moins fantaisiste, mais par des preuves irréfragables !

Or ça, personne ne l'a vu ou n'a voulu le voir !

Même Pierre Bonardi, qui, cependant, dans son *Rituel de la volupté* (1) a dit tant d'excellentes vérités sur l'inexpérience masculine, me semble s'être fourvoyé quand il a écrit :

« *Si ce n'est pas le don de toi que ta maîtresse attend dans votre geste ; si ce n'est pas vers cette conjonction et cet apaisement qu'elle va, si son plaisir n'est que dans cette course qui n'a ni rythme, ni synchronisme, ni but...*

---

(1) Editions Georges Crès.

voyons... réfléchis... et avoue qu'un eunuque aux érections faciles ou un appareil spécial ferait infiniment mieux, plus régulièrement et plus solidement que toi ! »

Je n'ai pas, Monsieur Pierre Bonardi, le plaisir de vous connaître : on me dit que vous êtes ardent et beau, mais que vous êtes jeune. Ça se voit, laissez une femme pas encore trop vieille et qui connaît bien l'amour, croyez-moi, vous le dire en toute franchise. Vous méconnaissez, en idéaliste abusé, la puissance des sens chez la femme. Ce qu'elle veut avant tout, c'est un mâle qui sache la faire jouir, c'est le mâle. Elle préfère mille fois celui qui ne fait pas le don de soi, voire l'eunuque, aux érections faciles, à celui chez qui l'acte est trop bref ou dénué des préludes nécessaires. Vous avez confondu l'exigence de l'homme et celle de la femme. Oui, l'homme, lui, veut que la femme se donne. Autrement, c'est simple : c'est un viol. Mais l'homme n'est pas obligé de se donner : il n'a qu'à donner une jouissance mécanique. Sans doute, parbleu, il vaut cent fois mieux que l'orgasme des deux partenaires soit partagé, surtout quand on veut une bonne et belle conception, mais je tenais à insister sur le caractère purement physiologique et nullement sentimental de la jouissance chez la femme. Et je rappelle la vérité de La Rochefoucauld : *La femme cherche d'abord l'amant, puis, quand elle en a eu un, elle cherche chez les autres l'amour*, lisez le plaisir, QUEL QUE SOIT CELUI QUI LE LUI PROCURE !

Enfant terrible, j'ai souvent pris, je l'avoue, un malin plaisir à citer M. Paul Bourget, parce qu'il est de l'Académie française et qu'il vient d'être promu commandeur de la Légion d'honneur. Eh bien ! c'est à lui que je demanderai la conclusion de ce chapitre. Je la prends à la page 75 de sa *Physiologie de l'amour moderne* où il écrit :

« *J'ai une théorie, voyez-vous, c'est qu'une femme mariée qui prend un amant ne cherche pas dans cet amant un second mari. Elle veut quelqu'un qui lui donne ce que son mari ne lui donne pas, non plus la popote du*

cœur et des sens, mais de la cuisine de restaurant, du relevé, de l'épicé, du poivre en diable. »

Mon Dieu, faut-il être académicien et cravaté pour définir d'une façon si compliquée et alambiquée ce qu'une femme adultère demande à son amant, et ce que son mari ne lui donne pas : elle lui demande de la faire jouir, parbleu !

Tout bêtement, dans les deux sens du mot « *bêtement* », qui n'est peut-être pas très académique, mais que l'académie elle-même a pourtant admis à son dictionnaire, comme nos petits enfants le verront un jour, si jamais il paraît !

Et puis enfin j'en demande humblement pardon à M. Paul Bourget, mais il me semble avoir déjà lu quelque part, « *qu'un amant apprend à une femme tout ce qu'un mari lui a caché.* »

C'était même, si je ne m'abuse, signé Balzac... le même qui proclamait « *qu'un amant a toutes les qualités et tous les défauts qu'un mari n'a pas !* »

Et c'était, ma foi, presque aussi bien que du Paul Bourget, bien que Balzac n'ait jamais été *promu commandeur...*

Et bien que Balzac n'ait jamais osé la définition du mariage qu'en donnait M. Paul Bourget dans *Le Journal* en 1890 : « *Un échange de mauvais procédés pendant le jour et de mauvaises odeurs pendant la nuit.* »

INTERLUDE

VARIATIONS SUR LA VOLUPTÉ

Je sais que la volupté est un sujet dont vous n'aimez pas qu'on parle ou qu'on écrive. En traiter vous choque. Ou provoque chez vous la plaisanterie de mauvais aloi. Vous avez des livres dans votre bibliothèque qui embrassent presque toutes les branches de l'activité humaine. Vous possédez des dictionnaires et des encyclopédies. Vous comptez peut-être cent volumes sur une spécialité de la production manuelle. Et je ne parle pas des bouquins politiques ou sociologiques. Mais il n'y a pas sur vos rayons un seul ouvrage consacré à la volupté. Il y a des journaux qui s'occupent de numismatique, de philatélie, d'héraldique, de la pêche à la ligne ou du jeu de boules. La moindre tendance poétique ou artistique a son organe. La plus infime chapelle en isme *a son bulletin. Les romans d'amour foisonnent. Et l'on trouve des brochures et des livres qui s'occupent d'amour libre ou d'hygiène sexuelle. Pas un périodique qui se consacre à la volupté envisagée franchement, sans sous entendus. Comme une des sources de l'effort de vivre. Comme une félicité. Comme un stimulant dans la lutte pour l'existence. De longues études roulent sur le savoir faire en peinture, en sculpture — dans le travail du bois, de la pierre ou des métaux. Je cherche en vain des articles documentés qui considèrent la volupté comme un art — qui en exposent les raffinements anciens — qui en proposent d'inédits. Ce n'est point que la volupté vous indiffère. Mais c'est clandestinement, dans l'ombre, à huis clos que vous en causez ou en discutez. Comme si la nature n'était pas sincèrement voluptueuse. Comme si la chaleur du soleil et l'arôme des prairies ne conviaient pas à la volupté !*

E. ARMAND.

(*Amour libre et liberté sexuelle*) (1)

---

(1) Editions de *l'en dehors*.

HUITIÈME ÉTUDE

RAISONS PHYSIOLOGIQUES, PSYCHOLOGIQUES ET SOCIALES DE LA POLYANDRIE

« *Deux hommes trahis par la même femme sont un peu parents.* »

(ALFRED CAPUS, de l'Académie française.)

« *Les rapports sexuels en eux-mêmes, même dans le mariage, créent une* HABITUDE *qui souvent pousse à elle seule l'homme marié au coït extra-nuptial, alors qu'il était demeuré continent avant le mariage.* »

(PROFESSEUR FOREL)

« *Chaque nuit doit avoir son menu. Le mariage doit incessamment combattre un monstre qui dévore tout :* L'HABITUDE. »

(BALZAC)

« L'HABITUDE *est comme le fauteuil Voltaire de l'amour.* »

(MARCEL PRÉVOST, de l'Académie française.)

« *Mais il y a aussi une* HABITUDE *pour la femme : ne peut-elle la pousser aussi bien que l'homme au coït extra-nuptial, alors qu'elle était demeurée continente avant le mariage ?* »

(JANE DE MAGNY)

« *Je veux que les désirs ambulatoires et variables de l'homme et de la femme leur fassent quelquefois changer l'objet de leur tendresse.*

(HELVÉTIUS)

« Presque point d'hommes mariés qui ne se repentent de l'être ; presque point de femmes mariées qui ne désirent un second mari, et, quelquefois même, un troisième.

(*La Bertue*)

« L'adultère est dans la pensée de toute femme qui voit un homme qui lui plaît, et dans les yeux de tout homme qui regarde une femme qu'il trouve jolie. »

(ADOLPHE RICARD)

« L'amour a trois périodes : le désir, la possession et la satiété. »

(MEILHAC)

« La femme préférera toujours un mannequin joli, gentil, bien disant, conteur de fleurettes, à un honnête homme. »

(PROUDHON)

« Au temps de Proudhon, peut-être ; aujourd'hui elle veut les deux ! ».

(GEORGES-ANQUETIL)

« Lorsque la lune de miel est passée, il arrive souvent que les ménages les plus heureux sont les mariages à quatre. »

(BALZAC)

« C'est de cette discordance séculaire entre l'idéal féminin et la bestialité masculine qu'est née, avec l'anarchie sexuelle, cette tendance à la polygamie, ou, pour être plus exact, à la polyandrie vers laquelle la femme à son tour évolue, réflexe dont nous ne sommes pas fondés à lui refuser le droit d'exercice. »

(VICTOR MARGUERITTE, *La Garçonne*.)

A) RAISONS PHYSIOLOGIQUES DE LA POLYANDRIE

Nous avons donc vu, au cours du chapitre précédent, quelle était en fait la situation lamentable de la femme mariée.

Qu'on ne croie pas que nous exagérons. Voici ce qu'écrivent, dans leur *Physiologie secrète de l'homme et de la femme*, les docteurs Jaf et Saldo :

En général, le plaisir des femmes est plus lent à venir que celui de l'homme et le commerce avec celui-ci les déçoit toujours, car l'homme ne saurait aimer indéfiniment, et la femme répète insatiablement ses orgasmes, peut-être moins violents que ceux de l'homme, mais plus exquis et n'entraînant pas l'affaiblissement de la perte séminale de chacun des actes copulatifs du mâle. En réalité, il faut avouer que l'époux est presque toujours tout à fait au-dessous de son rôle si délicat et si périlleux.

Il se montre gauche, grossier, sans passion, avec seulement des appétits répugnants. Il croit bien faire en épargnant à sa compagne tout ce qui justement lui ferait oublier ou pardonner l'odieux du coït sans passion, sans fièvre, avec uniquement la douloureuse impression du premier accouplement. »

Le docteur Toulouse confirme ainsi la faute de l'homme :

« *La femme à demi éveillée à l'amour ne trouve pas une satisfaction complète ou bien elle est délaissée ; l'homme ne ressent plus, près de sa compagne, l'excitation suffisante. Ce désaccord provient, pour une large part, de l'ignorance, de la maladresse de l'homme surtout.* »

Il est évident qu'il y a de très nombreux cas où le mari, soit pour cause de santé, soit pour cause d'inexpérience et de maladresse, ne parvient pas à faire éprouver à sa femme le plaisir auquel elle a droit, et, dès lors, qui pourrait critiquer l'amant légitime ?

Georges-Anquetil, lui-même, rappelle loyalement, dans *La Maîtresse Légitime*, que Luther allait jusqu'à exiger les relations sexuelles de la femme *avec un autre homme*, si son mari était impuissant. Dans son traité *De la vie conjugale*, il s'exprime ainsi :

« *Si une femme capable (au point de vue sexuel) se marie avec un mari* impuissant, *ne peut ouvertement en prendre un autre et se refuse à le faire à cause du déshonneur, elle doit dire à son mari : Voici, mon cher, tu es mon débiteur, et tu m'as trompée, moi et ma jeune vie, en mettant mon honneur et ma moralité en danger ;*

devant Dieu, le mariage n'existe pas entre nous, permets que j'aie un mariage secret avec ton frère ou ton ami le plus intime. »

Le devoir du mari, ajoute Luther, est de consentir, et « s'il ne le veut pas, de ne pas s'irriter si sa femme le quitte (1).

Die westfälischen Weistümer, dit le Dr Nystrom (*op. cit.*) traitaient encore plus à fond ce même sujet et reconnaissaient d'abord au voisin le droit de remplacer le mari impuissant et puis, après lui, toute autre personne capable.

On peut lire dans *Das Beu. ker Heidenrecht* : « *Je considère aussi comme juste que si un mari ne peut faire droit à sa femme et qu'elle s'en plaint, il la porte par-dessus sept barrières et demande à son plus proche voisin de lui venir en aide; après cela il la rapportera à la maison, la posera doucement et mettra devant elle une poule rôtie et une mesure de vin.* »

On trouvait des prescriptions semblables en d'autres endroits encore.

Bauer déclare que « si, la femme était jolie, elle n'exigeait pas de pareilles mesures de rigueur et trouvait facilement un amant parmi la jeunesse du village, et enfin, si celle-ci se montrait indifférente, il y avait toujours M. le curé ! »

Par suite des opinions en cours et des lois sur l'indissolubilité du mariage et sur son but principal de propager la famille, l'adultère de la femme aussi bien que l'impuissance du mari avaient depuis longtemps cessé d'être des causes de divorce.

Aussi ne voyait-on aucune mal à offrir sa femme à un autre pour cause d'impuissance. C'est ainsi qu'un chevalier de Thuringe qui, par suite d'impuissance, ne pouvait avoir d'héritier avec sa femme, demande au landgrave Louis, l'époux de sainte Elisabeth, de « le remplacer auprès de sa femme ».

Mme Marie Carmichaël Stopes attire notre attention sur les mariages où le mari est si faiblement sexué qu'il ne peut avoir d'union ordinaire qu'à des intervalles très espacés, à moins d'un effet désastreux sur sa santé.

« *Si*, dit-elle, *un homme de ce genre est marié à une femme qui a hérité d'un désir extraordinairement prononcé et fréquent, il peut souffrir de l'union avec elle ou il peut la faire souffrir en refusant d'accéder à ses désirs...*

Je sais un homme qui, après une vie déréglée, rencontra une

(1) K. Hagen, *Deutschland litt. und rel. Verhaltn, im Beformations zeit.*

femme qu'il adora. Il l'épousa, mais pour conserver sa « pureté » de vierge, pour la différencier des autres, il ne consomma jamais son mariage avec elle. Elle fut étrangement malheureuse, car elle l'aimait passionnément et désirait ardemment des enfants. Et elle lui parut languir « capricieusement », lorsqu'elle devint amaigrie et névrosée !

Cet homme aurait peut-être mieux compris sa propre conduite, s'il avait su que certains êtres meurent, tout simplement, lorsqu'ils n'ont pas de « compagnon ».

A cela je sais bien ce que vous allez me répondre :

1°) La femme pouvait demander le divorce ;

2°) Ce sont là des cas exceptionnels.

Je réponds :

1°) Le divorce n'est une solution relative que pour les gens qui ne s'aiment pas, mais en dehors de la question sexuelle, qui est, je le reconnais, primordiale, des époux peuvent parfaitement s'accorder au point de vue intellectuel ou au point de vue soit d'une sympathie générale, soit des intérêts, etc. Ecoutez ce que dit Forel à ce propos :

« *La stérilité de l'un des époux ou son incapacité au coït pourrait dans beaucoup de cas être aussi mentionnée comme raison de divorce, quoique dans certaines circonstances comme nous le verrons,* une polyandrie *ou polygynie limitée* soit bien plus humaine que le divorce.

Je n'oublierai jamais un cas dans lequel une femme avait divorcé, à cause d'une longue maladie mentale de son mari, après une apoplexie, pour épouser un autre homme. Après son deuxième mariage, elle faisait des visites régulières à son premier mari à l'asile des aliénés. Celui-ci étant devenu ensuite plus tranquille, elle le reprit chez elle à côté du second, qui trouva la chose toute naturelle. »

Il faut donc bien, qu'on le veuille ou non, envisager, dans certains cas, une autre solution que le divorce : c'est celle de l'amant légitime !

2°) Peut-être, me dites-vous, mais ces cas sont exceptionnels.

Pas tellement, mais admettons-le si vous voulez. Je

vais donc me placer au point de vue le plus général, celui où le mari est normal, mais égoïste et ne sait conduire sa femme — c'est, nous l'avons vu, le cas de quatre maris sur cinq — au spasme à laquelle elle a droit.

Et d'abord demandons-nous pourquoi il en est ainsi. Car enfin tous les maris ne sont ni des serins ni des collégiens. Est-ce que, par hasard, il serait impossible qu'il en fût autrement ? Est-ce qu'il serait impossible à un seul homme de satisfaire pleinement une femme ? Est-ce que toutes ou presque toutes ne pourraient revendiquer *l'amant légitime* parce que nécessaire, parcequ'indispensable comme adjoint au mari ? Je suis en plein dans le cœur de mon sujet : souffrez que, comme toujours, je procède avec méthode.

— Ce n'est qu'une question de tempérament, dit Michel Georges-Michel.

— Je l'entends bien, mais alors, je relis le docteur Virey :

« On doit considérer que les femmes du Midi de l'Europe sont bien plus voluptueuses que celles du Nord. La femme Portugaise, courte et vive, passe pour l'être davantage que l'Espagnole et l'Italienne. Celles-ci le sont plus que nos Françaises, qu'on accuse d'être parfois plus coquettes que tendres. Au contraire, les Allemandes sont souvent froides et si les femmes russes s'adonnent davantage aux voluptés, c'est autant par la corruption de ce peuple que par l'habitude de vivre à la chaleur continuelle des poêles et sous des vêtements de peaux, lesquels produisent en partie l'effet d'un climat plus méridional.

De même, en été, la femme est plus amoureuse qu'en hiver. Suivant l'observation des anciens physiologistes, l'on a vu des femmes, stériles, par froideur, en Europe, devenir fécondes en passant sous le tropiques. »

Et voilà, je crois, la question placée sur son véritable terrain, parce que si la physiologie, qui est une science tandis que la psychologie n'est qu'un art, démontre que le tempérament de toute une race de femmes les pousse à la volupté, elles ne sauront être blâmées de réclamer, comme un droit naturel, un amant à côté du mari. L'Ecriture Sainte elle-même proclame :

« *Tria sunt insaturabilia... infernus et os vulvæ et terra* » : il y a trois choses insatiables... les enfers, LA VULVE et la terre.

Mais alors de quel droit condamner les exigences de cette vulve, même dans les débordements de Cléopâtre ou de Messaline, puisque c'est Dieu ou la nature qui les ont faites insatiables ?... De quel droit refuserait-on à cette reine d'Aragon, dont nous parlions plus haut, ses six coïts quotidiens, puisque tel était le chiffre qu'elle proclamait convenable dans le mariage. La laisserait-on « *tuer toute une succession de maris* » ou souffrir, plutôt que de lui accorder de légitimes amants ?

Etienne Rey reconnaissait l'irresponsabilité de la femme quand il écrivait :

« *La femme est gouvernée par d'obscurs instincts et éprouve à certains moments, un besoin d'aimer qui tombe, à l'aventure, sur le premier venu. Chez elle, tout désir sensuel, parvenu à un certain point de maturité, se transforme de lui-même en amour, et de cet amour, le hasard fait profiter tantôt un sot, tantôt un homme d'esprit. Mais la femme n'est pas responsable de son choix, et celui qu'elle a élu n'a pas à s'en glorifier : il se trompe bien, s'il attribue sa victoire à ses mérites, voilà tout.* »

La citation de Michelet que fait Georges-Anquetil dans *La Maîtresse Légitime* est habilement tronquée d'une phrase finale extrêmement importante, et que voici : « *Nulle peine ne serait assez grave*, SI ELLE SAVAIT CE QU'ELLE FAIT. » Mais Michelet lui-même plaide pour la femme adultère la responsabilité atténuée, chère aux médecins légistes aliénistes, ou les circonstances atténuantes chères aux jurés. Ecoutez ses scrupules de conscience :

« La femme est-elle responsable ? *Sans doute, elle est une personne; mais c'est une personne* malade, ou, *pour parler plus exactement encore, une personne blessée chaque mois, qui souffre presque constamment et de la blessure et de la cicatrisation. Voilà ce que l'ovologie (Baër, Négrier, Pouchet, Coste) a admirablement établi.*

Quand il s'agit d'une malade, si la loi veut être juste, elle doit constamment tenir compte, en tout acte punissable, de cette circonstance atténuante. Imposer à la malade les mêmes peines qu'au bien

portant (je veux dire à l'homme), ce n'est pas une égalité de justice, mais une inégalité et une injustice. »

Or ce qu'oublie de dire Michelet, c'est que la peine, en matière d'adultère, ne frappe, comme je l'ai dit ailleurs, que celle qui est quasi-irresponsable, le mari pouvant impunément tromper sa femme, sauf dans le seul cas où il entretient une concubine au domicile conjugal, et encore n'y risque-t-il qu'une amende, tandis que la femme joue deux ans de prison ! Mais Michelet a parfaitement compris que la physiologie dominait la volonté de la femme, Ne le dit-il pas expressément dans ce passage de son livre *L'amour :*

« *Un sage magistrat disait qu'en toutes causes de femmes et même en bien d'autres encore, pour l'éclaircissement du degré réel de* volonté et de fatalité, *les tribunaux auraient besoin de l'assistance permanente d'un jury médical. Ce n'est rien d'appeler par hasard un expert pour une circonstance matérielle. On doit toujours tirer au clair la question capitale et très obscure : le degré de volonté.*

Il faut là tout le secours des sciences physiologiques. *C'est quand les médecins auront dit ce qu'il y eut* de physique, de matériel et de fatal, *que le juge commencera son œuvre en conscience, le blâme, le redressement et la correction de l'âme, la médication de pénitence et d'amélioration.*

Au Moyen-âge, où toute science était théologique, le magistrat avait soin d'avoir près de lui le juge clerc, c'est-à-dire savant, pour éclairer sa conscience. Aujourd'hui, nous n'en doutons pas, nos tribunaux de plus en plus voudront voir près d'eux la lumière de science qui, tout au moins, montrerait la moitié des choses. J'entends par là le médecin, le physiologiste, *qui, sans prétendre influer trop, aiderait cependant. et souvent prêterait le fil au juge pour pénétrer lui-même les ténèbres de la volonté.* »

Mais c'est un véritabe plaidoyer — à peine déguisé — en faveur de l'irresponsabilité de la femme adultère.

Aussi bien ce plaidoyer, que d'auteurs illustres l'ont fait ! Relisez Stendhal :

« *La fidélité des femmes dans le mariage, lorsqu'il n'y a pas d'amour, est probablement une chose* CONTRE NATURE *: On a essayé d'obtenir cette chose contre nature par la peur de l'enfer et les sentiments religieux; l'exemple de l'Espagne et de l'Italie montre jusqu'à quel point on a réussi !*

On a voulu l'obtenir en France par l'opinion : c'était la seule digue capable de résister; mais on l'a mal construite. Il est absurde de dire à une jeune fille : « Vous serez fidèle à l'époux de votre choix et ensuite de la marier par force à un vieillard ennuyeux. »

Relisez Voltaire :

« *Pour juger valablement un procès d'adultère, il faudrait que douze hommes et douze femmes fussent les juges, avec un hermaphrodite qui eût la voix prépondérante en cas de partage* »

Voltaire admettait donc qu'il pouvait se présenter le cas où l'adultère était légitime. Notre Code pénal ne l'admet jamais pour la femme. Cependant nous employons fréquemment à dessein les expressions d'instincts sexuels, de besoin sexuel, d'APPÉTIT sexuel. Or, comme écrit Malthus :

« *L'amour est comme tous les appétits, sujet à changer. Chercher à le fixer dans un lit invariable, c'est essayer de modifier les lois de sa nature.* »

Léon Blum devait reprendre ce *leit-motiv* de logique :

« *Dans le choix d'un mari, l'idéalisme seul maintiendra fermement ses exigences. Est-il nécessaire d'ajouter que l'instinct prendra sa revanche et qu'on demandera à l'amant, avant peu d'années, ce qu'on avait jugé superflu de trouver chez l'époux... La plus grave de toutes les désharmonies, c'est la désharmonie physique, c'est-à-dire la mauvaise adaptation des corps, le mauvais aménagement du plaisir.* »

Or voici la preuve que, d'une part, tant qu'on ne pratiquera pas les mariages à l'essai préconisés par Georges-Anquetil, on s'exposera à de graves mécomptes sexuels et que, d'autre part la même femme peut être froide avec l'un et voluptueuse avec l'autre. Le docteur Engelmann, célèbre gynécologiste de Boston, écrivait à Havelock Ellis :

« *Je me rappelle deux cas très frappants de jeunes femmes mariées très attrayantes (l'une avait eu un enfant et l'autre avait fait une fausse couche), qui étaient toutes deux absolument froides pour leurs maris, comme me l'attestèrent les maris aussi bien que les femmes. Elles ne comprenaient rien au désir et à la passion et ne voulaient même pas croire que le désir existât. Pourtant ces deux*

femmes ont éprouvé depuis une passion ardente pour *d'autres* hommes, *et la passion fut peut-être d'autant plus forte qu'elle avait été longtemps latente.* »

Rappelez-vous cette constatation de Duclos :

« *Ce n'est pas la raison qui détermine le choix des femmes ; ce n'est pas l'amour ; ce n'est même pas le plaisir, c'est la folie qui leur échauffe l'imagination pour un homme qui devient successivement l'objet, le complice et la victime d'un caprice. Un amant leur plaît sans autre raison que de s'être présenté le premier et il est bientôt quitté pour un second qui n'a d'autres mérites que d'être venu le dernier.* »

Comme cependant je ne crois pas au caprice, mais à des lois, je suis portée à penser que cette mobilité de la femme obéit aux desseins ténébreux de la Nature, qui, elle, sait bien ce qu'elle veut. Le célèbre docteur Roux écrivait, l'an dernier :

« *Depuis des siècles, les religions et les moralistes imposent et conseillent la continence ; cependant, les maladies vénériennes ne diminuent pas et menacent les nations dans leur vitalité. Comment s'étonner d'un tel résultat, car la nature est forte et la chair est faible !* »

Or regardons la Nature et les autres animaux. Je dis *les autres animaux*, parce que je répète, avec Rémy de Gourmont, que « *l'homme n'est pas au sommet de la nature. Il est dans la nature, l'une des unités de la vie, et rien de plus. Quand nous faisons l'amour, c'est bien, selon l'expression des théologiens,* more bestiarum. *L'amour est purement animal.* »

Eh bien ! malgré la fidélité proverbiale des pigeons, si le pigeon va parfois jusqu'à pratiquer la polygamie, la pigeonne lui rend la pareille et va, elle aussi, se livrer quelquefois au premier venu.

Ne me reprochez pas cette observation : je me place, dans la première partie de cette huitième étude, au point de vue physiologique, or, étymologiquement parlant, la physiologie c'est l'analyse de tous les phénomènes *naturels*, de tous les instincts, de toutes les lois qui gouvernent mâles et femelles de tout ce qui vit dans la *nature.*

C'est d'ailleurs la seule planche de salut de ceux qui cherchent une base un peu solide à leurs travaux ; ainsi la psychologie n'en a point de semblable et elle n'a commencé à pouvoir prétendre devenir scientifique que le jour où les Anglo-Saxons ont créé la psycho-physiologie, montrant non seulement les liens qui unissaient le physique au moral, mais prouvant la prédominance de celui-là sur celui-ci. C'est pourquoi, tant de fois, dans ce livre, j'ai cité des médecins, au moins aussi souvent que des penseurs, des moralistes ou des romanciers imaginatifs, parce qu'à leurs hypothèses, à leurs théories, à leur fictions, j'ai préféré les constatations positives des savants, leurs logiques déductions, leur méthode expérimentale, dont les lois, pressenties par Bacon, ont été si lumineusement posées par Claude Bernard. Et c'est encore pourquoi je veux vous donner l'opinion de Forel sur la polyandrie, qu'il ne préconise pourtant pas, mais vous allez voir ce que j'ai glané à travers son gros livre et tout ce qui lui a échappé de favorable à la polyandrie, parce qu'il est d'abord honnête, sans parti pris, et avant tout physiologiste. Il commence par citer et commenter ainsi Luther (avec une variante) :

LUTHER : « *Si une femme capable obtenait comme époux un homme impuissant et ne pouvait publiquement en prendre un autre, sans vouloir pour cela faillir à son honneur, elle pourrait dire à son mari : — Vois, cher époux, tu ne peux pas te rendre coupable envers moi et tu as trompé moi et mon jeune corps, mettant en danger mon honneur et mon salut. Devant Dieu il n'existe pas de mariage entre nous deux; permets-moi donc d'avoir une union secrète avec ton frère ou avec un de tes bons amis, union dont tu porteras le nom, afin que ton bien ne passe pas à un étranger, et laisse-toi ainsi volontairement à ton côté tromper ainsi par moi, comme tu m'as trompée sans le vouloir !* »

« *Apprends que le mariage est un acte extérieur, comme les autres actions temporelles. Qu'il soit donc permis à un des époux de satisfaire son appétit sexuel hors du mariage, lors même que ce dernier existe encore, afin qu'il soit fait droit à la nature, si l'on ne peut plus lui résister* ».

Malgré cela, l'une des tâches principales de la morale sexuelle D'UN HOMME sera toujours de réprimer d'une façon générale ses

désirs polygames érotiques par la simple raison qu'ils sont tout spécialement aptes à léser les droits et le bonheur d'autrui. *Nous faisons exception, je le répète, pour certains cas spéciaux, dans lesquels personne n'est lésé, et dont nous trouvons des exemples assez fréquents dans la vie.*

Signalons ici le cri naturel d'un cœur de femme, cri bien caractéristique pour la monogamie factice de nos pays civilisés. Une femme du peuple était atteinte d'un mal utérin lui interdisant toute relation sexuelle avec son mari, qui se consolait avec une autre femme. Une voisine s'étant mise à insulter le mari à ce propos sur l'escalier, l'épouse entendit ces insultes de l'étage supérieur; elle entra en fureur contre la voisine et lui cria : « Qu'est-ce que cela te regarde, gueuse ! C'est moi qui le lui ai permis ; il ne peut pas se servir de moi. » (1)

Inversement, des raisons physiologiques font qu'une femme très érotique et exigeante au point de vue sexuel ne peut obtenir satisfaction, l'homme étant incapable de commander ses érections à volonté. Elle ne peut qu'intenter une action en divorce, si elle arrive à prouver que son mari est complètement impuissant.

Il suffit de réfléchir à ces faits pour voir à quel point le règlement par la loi des rapports sexuels est épineux, pour ne pas dire plus. Le droit qui légifère sur les détails devient nécessairement dans ce domaine une injustice.

Nous avons appris à connaître la variabilité individuelle énorme de l'appétit sexuel. Quand on veut le régler à l'aide des paragraphes d'un code matrimonial monogame, *on n'arrive qu'à des tortures aussi absurdes qu'impraticables.*

Il y a des cas où la polyandrie se justifie. Il existe des femmes dont l'appétit sexuel, à la vérité plus ou moins pathologique, est si insatiable qu'un homme normal ne peut les satisfaire. Il vaut donc mieux qu'en vertu d'un contrat libre quelques don Juan se chargent de les satisfaire, que de les voir se livrer par désespoir à la prostitution (il existe certaines prostituées par nymphomanie), ou encore que de voir les don Juan en question séduire systématiquement de braves jeunes filles normales.

Les femmes très lubriques, dont l'appétit sexuel va jusqu'à la nymphomanie, ont par suite fort souvent des instincts polyandres. *Elles deviennent alors plus insatiables que les hommes. Les journaux ont étalé divers cas de ce genre dans leurs colonnes pendant le cours de ces dernières années, et les exemples de femmes pareilles ne sont pas rares dans l'histoire.*

Si une femme mariée, amoureuse d'un autre que de son mari, est polyandre, comme beaucoup d'hystériques ou de femmes tendant à l'hystérie, elle est fort capable de prodiguer ses

(1) Voir aussi : *La Graine*, par A. Couvreur.

caresses et son amour à son mari aussi bien qu'à son amant, et de se donner à tous deux en même temps avec la volupté sensuelle la plus complète.

Voici enfin quelques exemples d'anesthésie sexuelle masculine, cités par Forel et dans lesquels on ne pourra, je crois, refuser à la femme l'amant légitime :

« 1. — *Un homme très normalement bâti, fort, de haute culture, très doué, au sens moral développé, est atteint dès sa naissance d'anesthésie sexuelle complète. Dans son sommeil il a parfois des pollutions dont il ne s'aperçoit qu'à son réveil par les traces qu'elles ont laissées. Il a aussi des érections matinales, mais sans trace d'images érotiques. L'appétit sexuel n'est jamais apparu chez lui. Après avoir terminé ses hautes études et être parvenu à l'âge mûr, il n'a aucune idée quelconque des rapports sexuels. Son indifférence pour tout ce qui concerne la sexualité, tant dans ses lectures que dans ses conversations, est phénoménale. Il n'a rien compris à tout ce qui s'y rapporte. Ses réponses me rappellent mes conversations avec les daltonistes sur la distinction entre le rouge et le vert! Pour lui, le mariage est une union intellectuelle et sentimentale dans laquelle les enfants arrivent tout seuls.*

Il a fini ainsi par épouser une jeune fille bien élevée, pas très sensée, mais extrêmement prude. On se représente les découvertes qui s'ensuivirent ! La femme, qui désirait ardemment des enfants, s'aperçoit bientôt de la cécité sexuelle de son mari. Elle en est horriblement malheureuse et lui fait les reproches les plus amers. Ce dernier finit par deviner que dans le mariage il doit exister quelque chose dont il ne se rendait pas compte; mais les explications du médecin sur le coït ne servent naturellement de rien, et la suggestion hypnotique est même absolument incapable de produire chez lui la moindre sensation sexuelle.

Malgré tout, il est plein d'égards et d'affection pour sa femme; mais dans sa droiture et son honnêteté, il est incapable, avec la meilleure volonté du monde, de simuler pour elle le moindre appétit sexuel. Quant à elle, ce qui lui manque, ce n'est pas le coït, qui n'eût été qu'un moyen, mais ce sont les enfants, la chaleur de l'amour et ses caresses. Cependant sa pruderie lui fait préférer cet état de choses à un divorce qui ferait scandale.

Remarquons encore qu'en pareil cas les érections ne se produisent que mécaniquement, pendant le sommeil, ce qui rend tout accouplement impossible, l'approche du corps féminin ne les amenant pas, et le réveil les faisant cesser.

2. — *Un original très timide, quoique assez vaniteux, vivant très retiré, tout à fait froid au point de vue sexuel, n'avait jamais eu que de rares pollutions nocturnes, exceptionnellement accompagnées de rêves un peu érotiques. Quoique mieux renseigné que le*

précédent sur les rapports des sexes, l'appétit sexuel lui faisait à peu près complètement défaut, et il se représentait aussi le mariage comme une alliance purement intellectuelle. Il n'était cependant guère capable des sentiments élevés du mari précédent. Il épousa une jeune fille à la fois intelligente et passionnée, dont les appétits sexuels étaient fort développés, et dès l'abord il se mit à traiter sa femme avec une froideur incroyable, commme une sorte de domestique. Prude et timide comme une jeune fille, il exaspéra les sentiments les plus profonds de sa jeune femme et la rendit fort malheureuse.

Celle-ci me consulta. Sa famille lui conseillait le divorce, mais ayant pitié de son mari, elle hésitait et finit par l'envoyer me consulter. Je lui fournis les explications les plus complètes, tout en lui donnant une leçon méritée sur sa conduite inqualifiable, lui faisant comprendre que les torts étaient entièrement de son côté, qu'il n'avait pas à jouer au seigneur troublé dans sa dignité, et que son premier devoir était de témoigner à sa femme de l'affection ou de l'amour, sinon qu'il n'avait qu'à accepter le divorce. L'effet fut purement psychique; dès ce moment il se montra aimable et affectueux envers sa femme. Cela suffit pour enlever à celle-ci toute envie de divorce. Je dis alors à la femme qu'étant données la timidité et l'anomalie de son mari, il ne lui restait plus qu'à intervertir les rôles et à jouer celui qui est d'ordinaire réservé à l'homme, c'est-à-dire les avances sexuelles. Je n'ai plus eu de nouvelles de ce singulier couple. »

J'ai réservé, en lisant et en citant Forel, une certaine phrase, que M[me] Marie Carmichaël Stopes n'eût pas manqué de monter en épingle si elle l'avait remarquée, c'est celle-ci :

« *Une particularité des appétits sexuels de l'homme est son désir de changement. Ce désir n'est pas seulement une des causes principales de la polygamie, mais aussi de la prostitution et d'autres organisations analogues. Il tient en particulier au manque d'attrait sexuel de* ce à quoi l'on est habitué *et à l'excitation d'autant plus forte produite par tout ce qui est nouveau.* »

Mais croyez-vous vraiment, mon cher maître, que, comme pour certains théorèmes de géométrie, la réciproque n'est pas vraie ? Croyez-vous que le brave homme de mari gros, gras, poussif, asthmatique, emphysémateux, toussant, crachant, à quoi (je ne dis pas *à qui*) elle est habituée (*je puis bien parler de l'homme comme vous*

parlez de la femme) ne manque pas, lui aussi, d'attrait sexuel ? Quand Balzac vient nous dire : « *Si un homme ne sait pas distinguer la différence des plaisirs de deux nuits consécutives, il s'est marié trop tôt* », moi, femme, je souris, car tous les hommes alors se marient trop tôt, même à soixante ans. « *Changer le menu* », ah ! laissez-moi rire encore ! A la trente-deuxième position on recommence ! Mais non, ce n'est pas le repas qui peut être changé : il est hélas, à très peu de variantes près, toujours le même. C'est le partenaire, c'est le convive avec lequel on est obligée de le partager. Là seulement peut résider, pour parler le langage de Forel, l'excitation de ce qui est nouveau. Il n'y a, là-dedans, ni morale ni immoralité. C'est la nature qui est ainsi, et je vous ai dit qu'en ce moment je parlais physiologie.

« *Le changement de mets réjouit l'homme :*
« *Quand je dis l'homme, entendez qu'en cecy*
« *La femme doit estre comprise aussi :*
« *Et je ne sais pas comme il ne vient de Rome*
« *Permission de troquer en Himen...*
« *... Peut-être un jour nous l'obtiendrons, Amen.* »

Qui parlait ainsi il y a déjà trois siècles ? La Fontaine !

Un écrivain contemporain, M. Henri d'Alméras, m'a paru comprendre la physiologie de la femme quand il a écrit (*op. cit.*) :

« Comment se fait-il que la plupart des hommes croient à la légende de la femme sans tempérament ? C'est que les femmes n'en ont jamais eu avec eux, c'est qu'ils appartiennent à la catégorie des hommes avec qui les femmes n'en ont jamais. Ils en concluent ingénument que puisqu'elles n'en ont pas avec eux, elles ne peuvent en avoir avec personne. Théorie absurde mais rassurante, qui permet à beaucoup de maris de ne pas se douter que leurs femmes, qui sont des glaçons avec eux, sont des tisons avec leurs amants. » Sainte-Beuve a chanté cette inconstance :

L'une, ardente, vous prend dans sa soif et vous jette
Comme un fruit qu'on méprise après l'avoir séché !

Mariées, elles trompent un mari qu'elles n'aiment pas; maîtresses, elles trompent un amant qu'elles aiment...

«... Le mot est un peu brutal, mais on ne saurait nier qu'il s'applique assez bien à cette duchesse de Mazarin dont parle Mirabeau dans ses « Lettres à Sophie », et qui était également remarquable par sa beauté et par son esprit : « Le premier visage d'homme lui tournait la tête et elle a eu à peu près autant d'amants qu'elle a vu d'individus de notre sexe. »

« ...Le plaisir que l'amour, réduit au simple rapprochement des sexes, est susceptible de donner à la femme surpasse, et de beaucoup, celui qu'il est susceptible de donner à l'homme. La femme le sait ou elle le devine. Son instinct le lui fait pressentir en attendant que son expérience le lui révèle. Elle sera en conséquence, si elle ne connaît pas encore ce plaisir, plus portée que l'homme (par curiosité perverse, par embrasement d'imagination) à le rechercher, et, si elle le connaît, elle sera plus désireuse que l'homme d'en renouveler les sensations. Là où il y a une supériorité de plaisir, il doit se produire nécessairement une supériorité de désir.

... « Je suppose qu'il est nécessaire d'être passablement disgracié de la nature, et d'avoir une forte dose d'ignorance augmentée d'une forte dose de stupidité, pour ne pas comprendre, pour ne pas savoir, pour ne pas avoir constaté que les femmes sont sujettes, autant que les hommes, à des besoins PHYSIOLOGIQUES, *sans lesquels le monde finirait, et que, s'il leur arrive quelquefois de tromper un mari présent, il pourrait leur arriver aussi, tout aussi bien et même mieux, de tromper un mari absent et dont l'absence se prolonge. Prenez-vous ceci pour un paradoxe?*

...Ces maris jaloux, hargneux, brutaux, alcooliques, joueurs, dépensiers, ces maris odieux, répugnants ou embêtants, leurs femmes les virent partir à la guerre, lors de la mobilisation, sans aucun regret et quelques-unes avec l'espoir qu'ils ne reviendraient pas. Ceux-là pouvaient-ils compter sur une fidélité qu'ils avaient rendue trop pénible et trop difficile ? Et si, présents, leurs femmes les trompaient, comment pouvaient-ils espérer que, absents, elles ne les tromperaient pas ?

Les médecins et les prêtres d'une grande ville de province, très en mesure d'être bien renseignés, de par leurs fonctions, remarquèrent, m'a-t-on assuré, que la — comment exprimer ceci ? — que la capacité de résistance des femmes mariées de cette ville céda, en quelque sorte, au même moment, et ne dépassa pas un certain nombre de mois. »

Là, comme on le voit, nous n'en sommes plus à des cas d'espèce. Nous sommes en pleine généralité. Georges-Anquetil cite, indépendamment des cas connus des Mes-

saline, des Cléopâtre, des Poppée, des Catherine de Russie, des Jeanne de Naples, des Lucrèce Borgia — pourquoi pas des Antinéa ? — les faits suivants :

« *Sous le règne de Théodore, une femme enterra vingt-deux maris morts des excès vénériens qu'exigeait d'eux cette insatiable.*
Un colonel rapporte qu'une fille de joie, enlevée par ses soldats et portée au corps de garde, mit sur les dents les trente hommes qui composaient le poste, sans paraître nullement fatiguée.
Bertrant Rival cite une demoiselle de Maëstrich, belle et sage, qui, à l'époque de la grande révolution, fut violée par vingt hussards. Elle en fut quitte avec quelques écorchures sans conséquence.
Un médecin spécialiste en gynécologie affirme connaître un certain nombre de femmes mariées qui, pendant plus de vingt ans, faisaient régulièrement, soit la nuit, soit le jour, six ou sept offrandes à l'amour. »

Sont-ce là des cas si exceptionnels ? Je ne le pense pas.

En tout cas, je crois avoir démontré que, dans les cas les plus normaux, si presque toutes les femmes étaient amenées à tromper leur mari, c'était que quatre sur cinq de ces femmes avaient été privées par sa bêtise de leur droit au spasme, et qu'elles en ignoraient la délicieuse sensation.

Aussi n'ai-je pu m'empêcher de bondir en voyant la campagne entreprise pour la polygynie, quand un homme ne suffit déjà pas à contenter une seule femme. Ce serait alors qu'on verrait tous les hommes cocus, car quelle femme pourrait être satisfaite par un quart ou un cinquième de mari, lorsque le mari tout entier lui est à peine suffisant ? Le docteur J.-J. Virey, de l'Académie de Médecine, a excellemment dit — il y a exactement un siècle (son livre : *De la femme sous ses rapports physiologique, moral et littéraire* parut en 1823) :

« *Par rapport à l'état social, une épouse est plus vertueuse là où l'égalité numérique des sexes établit la monogamie ; elle est plus dépravée, au contraire, où la polygamie est en usage par la surabondance des femmes. La raison en paraît évidente ; car, en supposant aux deux sexes des besoins égaux, il faut que le plus nombreux recherche l'autre, et, si c'est la femme, elle cédera aisément.* »

Un conte où l'on voit bien que le besoin physiologique des sens de la femme commande toute sa vie est celui que Restif de la Bretonne a intitulé : *La belle commissaire ou l'amour physique*, et dont voici le savoureux début :

« *La nouvelle mariée était la femme la plus provocante qu'il soit possible de voir : c'était plutôt des désirs que de la tendresse qu'elle inspirait. Son mari était un homme bien constitué; il connaissait la complexion de sa femme et il s'appliquait à la satisfaire. Naturellement, ce n'était pas de l'amour platonique qu'il avait pour elle; c'était du fisiq qui fut encore excité par la manière emportée dont Chioné y répondait. Les commencements de ce mariage furent très heureux : idolâtres l'un de l'autre, les deux époux ne pouvaient se quitter : le tour, la mise voluptueuse, les grâces de Chioné habillée fesaient que le mari ne se contentait pas des nuits, il se donnait la satisfaction de contenter le jour, tous les sens à la fois... et la vivacité de sa passion embellissait Chioné, en contribuant sa santé : mais son emportement nuisait à ce qui aurait pu conserver le goût, en donnant quelque relâche aux plaisirs; elle ne devint pas mère.*

Au bout de l'année la passion de l'époux se ralentit peu à peu, et le moral de l'amour ne remplaçant pas le fisiq, celui-ci diminua tout naturellement, par l'épuisement des moyens. *Chioné-Julie négligée, était prête d'avoir une rechute, mais son amour avait suivi la marche de celui de son cher mari; elle ne regardait plus tous les hommes avec indifférence, avec dégoût; au contraire.*

Elle était dans ces dispositions qui ne tendaient pas à la cruauté; elle languissait un peu et n'en était que plus intéressante quand son médecin vint la voir. — Qu'est-ce donc, belle dame ! de la paleur ! des baillements ! Est-ce qu'Aumaire ? Ah ! parbleu ! il faut que je lui parle ! Est-il là ? — Oui, dans son cabinet. Le docteur se leva pour y aller. Chioné-Julie fut curieuse de savoir ce que le docteur pourrait dire à son mari. Elle le suivit à petits pas, et lorsqu'il fut entré, elle se tint sans souffler, à la porte du cabinet. — Bonjour, l'ami, ta santé ? — Assez bonne, depuis que je me donne un peu de relâche... J'étais trop amoureux de ma femme, je me tuais. — Cela aurait pu arriver, mais elle s'en porte plus mal. Il faut que cette dame-là ait un terrible tempérament... Il faut tâcher de la rendre mère : cela te reposera et diminuera pour elle les effets de la continence. — Le moyen ! elle est trop vive. — Ma foi, en ce cas, je crains une rechûte, c'est une femme qui ne veut pas être négligée. — D'honneur, ces femmes-là sont fatiguantes !... J'aimerais mieux à présent une parisienne ordinaire, froide et coquette. Est-ce que ses vapeurs *la voudraient reprendre ? — Oui, je viens d'en voir quelques symptômes. — Tant*

pis !... je vais te faire un aveu : Je suis devenu amoureux d'une petite personne de mon voisinage; elle a cédé : c'est une enfant délicieuse... — Messire Aumaire ! Gare les représailles ! je vous en avertis ! Votre femme, pour être fidèle, doit être exactement servie ! vous ne suffisez pas tout entier, et vous vous partagez ! — Que veux-tu ? on se lasse de tout — Mais votre femme est charmante ! — Sans doute, mais la petite est si jolie ! — Ta maladie, mon ami, rend celle de ta femme plus dangereuse encore : et si elle venait à savoir... ma foi, cette découverte serait mortelle pour ton honneur ! — Je compte sur ta discrétion ! — J'y suis obligé comme médecin, et je m'en fais un devoir comme ami.

Un mouvement du côté de la porte que fit le médecin obligea Chioné-Julie à se retirer : elle revint dans son appartement où elle se mit à réfléchir. L'infidélité de son mari, son insensibilité à ses besoins la mirent en fureur. Elle résolut de l'en punir en femme injustement outragée... »

Si j'ai aussi longuement insisté, tout au long de mon livre sur l'influence du physique chez la femme, sur son besoin de jouissance sexuelle, c'est que, d'abord, une coupable hypocrisie la méconnaît ou la passe sous silence, et que, d'autre part, il faut que cette attraction sensuelle soit formidable pour que, malgré les douleurs de l'accouchement, une femme qui a enfanté consente à en courir de nouveau le risque :

« De la souffrance maternelle
Combien je crains l'instant fatal,
Disait Cydalise à Dorval.
— En ce cas, restez demoiselle !
— Ah ! fi ! fi ! monsieur ! lui dit-elle :
Le remède serait pire encor que le mal ! »

Car toutes les femmes — il s'en faut de beaucoup ! — ne partagent pas l'avis de cette Anglaise dont parle ainsi une relation d'un médecin des Indes, correspondant d'Havelock Ellis :

« L'autre jour, une de mes clientes anglaises m'expliqua ainsi pourquoi elle avait enseigné à la fille, âgée de 17 ans, d'un colonel en retraite, à se masturber ! Pauvre fille ! elle rêvait d'hommes, et, craignant qu'elle ne se laissât séduire et ne devînt enceinte, je lui appris à reporter ses ardeurs sur elle-même, c'est plus sûr, et après tout presque aussi gentil (nice) *qu'avec un homme. »*

Cette transition me permet de donner un nouvel argu-

ment physiologique en faveur de l'amant légitime, et je le présente sous la forme forte du syllogisme suivant :

a) On sait quels ravages fait la masturbation dans la santé de la femme ;

b) Or Havelock Ellis écrit : « *Toutes les femmes célibataires s'adonnent à la masturbation* » ;

c) Donc les femmes mariées, qui sont physiologiquement des célibataires quand leur mari ne sait pas les satisfaire, ont droit à un amant légitime, qui les empêchera de se ruiner la santé en se masturbant. Ce qu'il fallait démontrer.

Mais voici une objection à la polyandrie, et que je dois réfuter ici parce qu'elle est d'ordre physiologique : Voici deux hommes mariés à la même femme. Elle est enceinte. Pendant un an, ils devront l'oublier, sexuellement parlant ?

— Quel préjugé ! Quelle grossière erreur. J'ai déjà donné, à ce propos, au cours d'une citation, l'opinion du docteur Michel Bourgas ; voici celles des professeurs Forel et Binet-Sanglé. Forel écrit :

« *La question des relations sexuelles pendant la grossesse est plus délicate, à cause de la longue durée de cette dernière. Ici, il faut bien des ménagements, mais une abstinence totale des rapports sexuels est, à mon avis, superflue, pour peu que le cours de la grossesse soit normal.* »

Et le docteur Binet-Sanglé se prononce carrément (*op. cit.*) :

« *La femme enceinte pourra continuer à pratiquer le coït jusqu'aux derniers temps de la grossesse, mais dans le décubitus latéral, ventre à dos, avec douceur, et jamais à l'époque présumée des règles.* »

Et puis la femme ouvertement polyandre, qui pratique une polygamie de nécessité, mais aussi de réciprocité admet, plus que jamais, quand elle est enceinte, que son mari cherche ailleurs ses plaisir sensuels !

Reste la grave question de l'enfant, que j'ai déjà effleurée à deux ou trois reprises. C'est ici, où je me

place au point de vue physiologique, que je dois la vider. Aussi bien elle ne m'embarrasse nullement, d'abord parce que l'enfant ne porte, dans mon système, que le nom de sa mère. Mais allons au fond du problème et précisons :

Voici une femme qui a deux maris :

L'un, l'homme qu'elle aime *profondément*, l'homme sérieux, le savant, le chercheur, l'homme de talent, l'homme d'affaires, qui n'a malheureusement pas le temps de donner à sa femme la ration de plaisir physique à laquelle elle a droit et à qui l'effort qu'il fournit d'ailleurs dans la vie ne le permettrait pas sans inconvénients graves pour sa santé, s'il ne veut pas brûler la chandelle par les deux bouts ;

L'autre, jeune, gai, plaisant, peu occupé, ayant le loisir d'être spirituel, aimable et empressé, et que la femme n'aime que *superficiellement*, à qui elle ne demande que la satisfaction de ses sens.

De toute évidence, ce n'est que du premier qu'elle voudra un enfant, mais comment alors fera-t-elle avec le second ?

Laissez-moi vous mettre sous les yeux ces quelques lignes de Léon Blum (*op. cit.*) :

« *Sans doute on a des enfants quand on en veut, mais en a-t-on quand on préfère n'en pas avoir, ou quand il serait dangereux qu'on en eût ?*

Il est probable que, comme moi, et comme tout le monde, vous comptez dans vos relations plus ou moins proches quelques mariages irréguliers. L'accident de l'enfant n'en est-il pas banni avec une sorte de certitude ? Ne hausse-t-on pas les épaules quand une mariée accouche après neuf mois, et ne rit-on pas du mari ignorant ou maladroit qui ne sut pas ménager à sa jeune femme quelques années d'agréable stérilité ? Entend-on par là qu'il devait reculer l'initiation de l'épouse jusqu'au jour où il eût résolu de la rendre mère ? Je ne le crois pas, et vous ne le croyez pas non plus. »

N'attendez pas de moi que je m'expose à un séjour à Saint-Lazare en vous décrivant des méthodes que vous connaissez d'ailleurs tout aussi bien que moi, ou que je risque les foudres de la correctionnelle en vous préconi-

sant l'emploi d'appareils pour lesquels la logique de nos dirigeants laisse faire impunément une assez belle publicité. Mais il me sera permis de vous dire que le professeur Forel ne les condamne nullement et que dans son beau livre *La vie sexuelle*, le docteur Anton Nystrom écrit ceci :

« Il m'est impossible de comprendre qu'il y ait des médecins qui puissent prétendre que les moyens préventifs « sont souvent nuisibles à la santé, parce qu'ils causent des perturbations dans des fonctions naturelles, qu'ils sont grossiers et mal faits et sont assez souvent la cause des maladies des organes génitaux chez la femme » (Ribbing). On aurait le droit de demander des explications plus détaillées sur cet important objet, de la part de ceux qui préviennent contre l'emploi des moyens préventifs, on pourrait en tout premier lieu exiger d'eux qu'ils donnent la preuve de leurs prétendus dangers quand ils ont été employés d'une manière correcte, en s'appuyant sur leurs propres observations. Mais nul, dans ces conditions, ne pourrait le faire. »

Dès lors, quelle objection d'ordre physiologique subsiste contre la liberté sexuelle de la femme mariée ? Si la physiologie excuse son adultère, c'est que celui-ci est fatal, de par son tempérament ; c'est qu'un seul mari ne lui suffit pas : ça ne vaut pas deux ans de prison, d'obéir à son instinct !

Michelet lui-même, que je cite d'autant plus volontiers que Georges-Anquetil l'a imprudemment appelé à son secours pour marquer au fer la femme adultère, a compris, nous l'avons vu, qu'elle obéissait, en réalité, à une irrésistible impulsion. En voici encore une page — la dernière — où il exprime, dans un noble langage, les sentiments d'équité qui doivent animer toujours l'esprit du juste :

« La loi se modifiera : je n'en fais nul doute. Mais la première modification doit avoir lieu dans la jurisprudence et la pratique légale. Nos magistrats sentiront, comme je l'ai dit, que pour juger et punir ce qu'il y a de libre dans les actes de la femme, il faut tenir compte de la part de fatalité qu'y mêle la maladie. L'assistance permanente d'un jury médical est indispensable aux tribunaux. J'ai établi ailleurs que la peine de mort était absolument inapplicable aux femmes. Mais il n'y a presque aucun article du Code qu'on puisse leur appliquer sans modifications.

A ces pensées d'humanité se rattache très bien ce que j'ai dit de l'union des deux branches de la science, SCIENCE JUSTICE, SCIENCE DE LA NATURE. *Ce qui leur manque le plus, c'est de sentir leurs rapports. Par bien des points, elles sont une. Il faut que la justice devienne une* médecine, *s'éclairant des sciences physiologiques, appréciant la part de la fatalité qui se mêle aux actes libres. Il faut que la médecine devienne une justice et une morale. C'est-à-dire que les médecins, juges intelligents de la vie intime, entrent dans l'examen des causes morales qui amènent le mal physique et osent aller à la source, la réforme des habitudes d'où procèdent les maladies. Nulle maladie qui ne dérive de la vie entière !* »

Aussi bien, écoutant le sage conseil de Michelet, c'est à un médecin que je vais demander la conclusion de la première partie de cette étude au point de vue purement physiologique. Voici les observations purement médicales rapportées par le docteur Anton Nystrom (1) sur les cas où l'égoïsme du mari ne se préoccupe pas de conduire sa femme jusqu'à la jouissance de l'orgasme. On va voir que, pour éviter les désastreuses conséquences qui en résultent pour la santé de la femme (2) celle-ci a parfaitement le droit et le devoir même de prendre un amant plus expert (et n'oublions pas que nous avons vu qu'il y avait, dans ce cas, les quatre cinquièmes des femmes mariées).

« Le *coït incomplet*, qu'il provienne de ce que l'homme se retire au moment de l'éjaculation (*coitus interruptus*) pour éviter la grossesse à la compagne ou que l'acte sexuel chez lui cesse avant que la femme ait atteint le moment de l'orgasme, entraîne souvent des maladies ou l'excitation sexuelle.

Une dame d'âge moyen, vive et active, m'a raconté que son mari ne s'inquiète jamais de savoir si elle a été satisfaite au cours du coït et trouve qu'il y a quelque chose de dégradant pour la

---

(1) *La vie sexuelle et ses lois.* Vigot frères, éditeurs, Paris.

(2) Il n'y a nulle contradiction entre ce que dit le docteur Nystrom de certains moyens préventifs qui sont effectivement sans danger, quand ils sont hygiéniquement employés, et ce qu'il écrit des graves inconvénients du *coït interrompu* que pratiquent TANT DE MARIS, et dont le docteur Surbled dénonce les graves méfaits dans son livre « *Le vice conjugal* », que devrait lire toute femme mariée.

femme à avoir des désirs vénériens. Dès qu'il se rapproche de sa femme et que l'éjaculation s'est faite de son côté, ce qui a lieu très rapidement, celle-ci éprouve seulement une excitation sexuelle et n'arrive jamais jusqu'à l'orgasme. Aussi lui est-il arrivé, à différentes reprises, d'éprouver une excitation persistante qu'elle a dû faire cesser en se satisfaisant elle-même. Elle l'a toujours regretté après et n'a jamais éprouvé la tentation de l'onanisme en d'autres occasions.

Une autre femme, trente-trois ans, m'a confié que, depuis cinq ans, alors qu'elle avait eu son dernier enfant, elle n'eut jamais l'orgasme, comme auparavant, son mari pratiquant le coït interrompu. A partir de cette époque, elle devint sombre et triste, souffrit de maux de tête et de palpitations de cœur; les menstrues sont devenues douloureuses, et peu à peu des douleurs dans le dos, un sentiment d'oppression sur le bas-ventre et de fréquents vomissements se sont manifestés. Sa santé est devenue précaire, elle a perdu l'appétit, ne dort que peu, n'a de disposition pour rien et pleure facilement. Les emportements du mari, qui proviennent probablement de la même cause, lui causent souvent de l'abattement. Le traitement à l'hypnotisme améliora quelque peu cet état de choses, diminua les maux de tête et lui rendit un peu de courage; les douleurs dorsales et du bas-ventre continuant, je conseillai aux époux de faire usage de moyens préventifs afin qu'ils puissent pratiquer le coït comme ils le faisaient d'abord. Ils suivirent mes conseils et bientôt leur santé redevint tout à fait bonne.

Autre exemple : Au cours d'un mariage qui dura onze ans, quatre enfants naquirent, le dernier il y a deux ans. Les époux empêchèrent une nouvelle grossesse en pratiquant le coït interrompu, après quoi, la femme, qui est âgée de trente-cinq ans, n'éprouvait plus l'orgasme, qu'elle redoutait d'ailleurs, car c'est dans ce cas qu'elle devenait enceinte. Ces derniers temps, elle est devenue nerveuse, timide, agitée et inquiète; elle a le vertige, mal à la tête et des douleurs sourdes dans le cou. Pendant la journée de violentes excitations sexuelles se manifestent, la nuit ce sont des pollutions complètes et des rêves érotiques pendant le sommeil.

Un médecin lui ordonna du bromure de potassium, ce qui fit cesser les pollutions, mais non pas l'excitation sexuelle. Les circonstances que je viens de signaler au sujet des rapports sexuels entre les époux ne furent cependant pas rapportées au médecin en question, mais plus tard à moi-même. Je recommandai l'emploi de moyens préventifs et j'ai tout lieu de croire que cette méthode eut les effets désirés.

L'orgasme qui n'a pas été satisfait, lorsqu'il y a eu besoin sexuel, a souvent, et pour d'innombrables femmes, les suites les plus dangereuses, ce qui s'explique très facilement au point de vue physiologique. Un désir a été provoqué qui n'a pas été satisfait; l'appareil sexuel tout entier a été excité, les ovaires, l'utérus, le vagin, etc.,

ont été gorgés de sang, mais l'excitation ne se termine pas par la crise naturelle. Ceci se répétant de temps à l'autre, l'utérus finit par augmenter de volume, s'enflammer comme les ovaires, d'où les douleurs, puis le catarrhe de l'utérus et du vagin, il se produit des ulcères à l'orifice de l'utérus, des hémorragies, etc. ; de plus grandes complications de diverses sortes peuvent encore se produire et une mort prématurée amenée par le cancer, a quelquefois été le résultat des relations sexuelles incomplètes.

Une autre conséquence du coït mal satisfait c'est les nombreuses et diverses maladies nerveuses, qui sont le résultat de l'excitation provoquée dans les organes sexuels : l'hystérie, l'épilepsie, la mélancolie, les douleurs nerveuses, l'inquiétude, les idées et les sentiments bizarres, etc.

Il arrive souvent qu'un état morbide des intestins se produit par l'entremise des nerfs sensitifs d'autres parties du corps, qui peuvent même être très éloignés du siège de la maladie, communication qui se fait par sympathie ou par synesthésie. C'est ainsi que les troubles dans les parties génitales se manifestent par une névralgie dans les régions de la poitrine ou de la face, par le mal de dents, ou bien aussi par les maux d'estomac ou des intestins, etc.

Les maladies des organes sexuels aussi bien que les anomalies des fonctions sexuelles sont souvent les causes des maladies nerveuses et des maladies mentales, et elles se terminent souvent par la folie et même par le suicide. Il ne suffit pas de constater qu'une affection pelvienne est la cause d'une aberration mentale ou d'un suicide pour comprendre l'ensemble de la maladie, il faut remonter plus loin en arrière et s'efforcer de trouver la cause de cette cause. C'est ainsi qu'il en est de plusieurs autres maladies, comme l'hydropisie, les maladies du cœur, les maladies des reins où il s'agit de prendre en considération une maladie générale ou constitutionnelle : les rhumatismes, l'alcoolisme, etc., qui en sont la cause première.

La santé de la femme, comme il est facile de le montrer, souffre au plus haut degré de l'injustice criante que lui fait l'homme en ne pensant égoïstement qu'à sa propre satisfaction dans l'accomplissement de l'acte sexuel, et en méconnaissant ainsi le droit indiscutable qu'elle a aussi bien que lui. La sexualité non satisfaite étant souvent une conséquence de l'ignorance dans l'*art d'aimer*, — dans lequel rentrent la sympathie et l'amabilité en général aussi bien que la tendresse et les caresses dans les préliminaires de l'acte sexuel, — il est facile de comprendre pourquoi la pratique du *coitus interruptus*, si généralement en usage comme moyen préventif, est si préjudiciable. C'est juste au moment où la sexualité devrait et pourrait être poussée à son paroxysme chez la femme que l'acte sexuel est interrompu et ne peut plus se continuer du côté de l'homme.

Plusieurs spécialistes expérimentés, tels que A. Meyer, Mensinga, Bergeret, Valenta, A. Peyer et d'autres ont signalé les maladies qui sont la suite d'un coït interrompu en s'étendant sur le fait que la santé ainsi compromise avait été rétablie en pratiquant l'acte sexuel d'une façon complète.

Cependant, outre les maladies de la femme, qui sont le résultat d'une sexualité non satisfaite et qui assombrissent sa vie aussi bien que celle de son mari, la nature féminine se venge d'une autre manière encore de ses droits méconnus : l'indifférence et même la répugnance pour le mari et aussi une excitation des organes sexuels, qui souvent se continue en dépit de tout ce qu'on peut faire pour y résister. Des discussions s'élèvent et de nouvelles connaissances sont faites, qui aboutissent souvent à un divorce ou à une séparation que le monde juge sévèrement et condamne injustement, sans d'ordinaire avoir le moindre soupçon des causes qui l'ont amenée.

Ceux qui, soupçonnant une passion sexuelle chez une femme, la qualifient de « sensuelle », se montrent cruels et injustes. Elle peut, aussi bien que l'homme, être sensuelle, mais cette sensualité-là peut aussi tout simplement être l'expression d'une constitution saine et forte, et elle peut, avec un exercice normal des fonctions sexuelles, conserver la santé et l'harmonie.

Il est souvent arrivé que des jeunes femmes, mariées avec des hommes sans vigueur sexuelle, ayant d'abord été des épouses dévouées et fidèles, sont devenues les maîtresses d'autres hommes et cela avec l'assistance inconsciente même de leurs époux. Elles peuvent s'être montrées sans passion sexuelle dans le mariage parce qu'il y en avait peu chez le mari et que l'impuissance a peut-être bientôt fait son apparition. L'époux peut n'avoir eu aucun droit d'accuser l'épouse de basse sensualité, il favorise une connaissance qu'il admet dans le cercle intime de la famille, et il peut alors arriver que la nature reprend ses droits, même en dépit de la volonté de la femme, et qu'une véritable passion sexuelle pour l'ami s'empare d'elle. J'ai connu des cas où l'épouse en était arrivée au plus profond dégré de désespoir, à cause du besoin sexuel qu'elle ne pouvait satisfaire avec son époux faible ou impuissant et qui ne voulait pas céder à la tentation de l'adultère. J'ai même connu de ces pauvres femmes qui étaient hantées de pensées de suicide.

Il arrive quelquefois qu'un homme qui a trop pratiqué l'acte sexuel pendant ses meilleures années et a perdu toute sa force virile se marie avec une jeune femme à qui son impuissance occasionne les plus grandes souffrances. En voici deux cas de ma connaissance :

Dans le premier, il s'agit d'une dame de constitution vigoureuse qui souffrit longtemps d'une affection du bas-ventre et mourut d'un cancer dans la matrice.

Elle s'était mariée avec un homme beaucoup plus âgé qu'elle

ont le besoin sexuel fut bientôt épuisé, et elle donna maintes fois conseil à de plus jeunes amies de ne jamais se marier avec un omme trop âgé; il est aisé de deviner pour quelles raisons.

Une autre femme d'éducation artiste, confia que, dès sa preière nuit de noces, elle se trouva vis-à-vis d'un mari plus âgé vingt-cinq ans et impuissant, que je connaissais pour avoir uparavant usé et abusé de ses facultés sexuelles. Sa douce et mante jeune femme devint bientôt nerveuse à l'extrême et, après ne année de mariage, elle eut une attaque d'épilepsie, des mensues anormales. Le médecin qui la soignait lui déclara que « si le devenait enceinte, ces désordres cesseraient et qu'elle se guérait ». Elle écouta avec douleur, mais sans rien dire, cette déclation et, au bout d'une dizaine d'années de souffrances, elle ourut d'une grave maladie pelvienne.

L'expérience que j'ai acquise sur cette question m'a inspiré conviction qu'un petit nombre seulement de femmes seraient xuellement insensibles s'il régnait dans le public une saine appréation de la vie sexuelle, s'il régnait un véritable amour accomagné de caresses dans le mariage et si les époux qui désirent iter la grossesse faisaient usage des moyens préventifs appropriés non pas de ceux qui ne le sont pas. »



B) RAISONS PSYCHOLOGIQUES DE LA POLYANDRIE

— Venez, Monsieur, que je vous accommode :
Achetez-moi de ces oiseaux si doux :
Qu'on nomme amours. Voici l'amour jaloux.
L'amour timide. — Ils ont passé de mode.
— L'amour grondeur. — Je le laisse aux époux.
— L'amour paisible. — Il n'est pas de mon âge.
L'amour heureux. — Jour et nuit il s'endort.
Mais, dites-moi, n'auriez-vous pas en cage
L'amour constant ? — De vieillesse il est mort
— Sauve qui peut ! Je prends l'amour volage.

(Millevoye)

Je vois d'ici une jeune marchande, jeune et jolie, au ond d'une boutique humide d'une rue noire et profonde e Lyon. Son mari l'aime ; seulement il donne la journée ux affaires, la soirée au café. Elle languit dans ce tom-

beau vivant. Comment n'écouterait-elle pas l'ami ou le jeune acheteur qui vient et revient, l'amuse... Ce qui, presque toujours, décide l'infidélité, c'est l'ennui, c'est l'excès d'ennui où l'on laisse la femme. La vie de l'homme, plus occupée, est généralement bien plus amusante.

— Quelle infamie, quelle immoralité d'écrire de pareilles choses ! s'écrie un lecteur indigné ! On voit bien que vous êtes femme et que vous ne connaissez pas notre vie de soucis !

— Mon bon monsieur, mille regrets, mais vous vous trompez de porte ! Tout le paragraphe que vous venez de lire sur les malheurs de la petite marchande lyonnaise n'est pas de moi, je vous le jure. Il faut adresser vos véhéments reproches aux mânes de Michelet, qui a textuellement commis cette phrase dans son livre « *L'amour* », sans songer certainement que comme nous l'avons vu, les Athéniens permettaient l'adultère à une marchande comme un acte de coquetterie d'habile commerçante pour amorcer son client.

Voulez-vous bien descendre un peu dans votre conscience et vous avouerez vite qu'il n'avait peut-être pas tout à fait tort.

John Schulze a dit un jour : « *Il faut rendre justice aux femmes mariées : elles ne sont généralement méchantes que pour leurs maris.* »

Mais que font néanmoins généralement les maris pour plaire à leurs femmes ?

Voici la réponse d'Havelock Ellis :

« *Les hommes ne veulent jamais prendre aucune peine pour arriver à connaître ce qui excite spécialement une femme. Ordinairement une femme cherche à découvrir les détails qui affectent particulièrement l'homme qu'elle aime — un mot, une rose dans la chevelure, ou n'importe quoi — et elle fait usage de sa science ! Mais connaissez-vous un homme qui prendra cette peine ?*

Et voici la réponse de Paul Brulat (1) :

---

(1) *Petit Bréviaire du mariage.* Eugène Figuière, éditeur.

« Le mari, trop souvent, se néglige devant sa femme, étale sa vulgarité ou sa mauvaise humeur, abandonne tout souci de plaire. Il réserve, croirait-on, son amabilité pour les étrangers. Rentré chez lui, il semble qu'il n'ait plus rien à dire, s'enferme en lui-même, observe de longs silences, lit son journal, fume sa pipe, daigne à peine répondre par monosyllabes. Une femme se lasse vite d'un tel compagnon ; elle cherche ailleurs des distractions ; il en résulte bientôt deux existences parallèles, certaines femmes ne supportant leur mari que pourvues d'un amant qui le leur fait oublier.

Voici enfin la réponse du professeur Forel :

« La grande erreur dans laquelle tombent la plupart des hommes qui se marient est de se reposer sur les liens que viennent de sceller le prêtre et l'officier de l'état civil. Dès que la porte est fermée à double tour sur leur union, ils se laissent aller, sans plus résister, sans se maîtriser eux-mêmes, à la paresse de leurs habitudes et de leurs penchants, à leurs caprices, à leurs faiblesses et à leur humeur. Chacun d'eux attend beaucoup de la part de l'autre et lui donne le moins qu'il peut. Il se dit : « Je l'ai maintenant »; il ne se donne plus de peine et applique son art au dehors.

« L'ivresse sexuelle amoureuse une fois passée, le mari ne trouve plus de goût à sa femme, s'amourache d'autres, auxquelles il voue toutes ses attentions, réservant sa mauvaise humeur pour son épouse, tandis que cette dernière ne se donne plus la peine de faire valoir ses charmes dans son intérieur, ni de plaire à son mari, ne faisant plus de toilette et ne se parant plus que pour la rue, pour les bals, pour les invitations, etc. »

Comme on le voit par sa dernière phrase, Forel essaie d'être juste et constate que l'épouse, de son côté, se néglige. Peut-être parce que l'époux a commencé ? En tout cas Forel nous signale impartialement un numéro du satirique le *Simplicissimus* publiant deux caricatures de la vie de famille. Dans la première nous voyons l'épouse en négligé sale et déchiré, un balai à la main, aussi débraillée que possible, embrassant son mari, qui ne paraît pas en être fort enchanté, car il fait la grimace de quelqu'un qui avale avec toutes les peines du monde une drogue répugnante. L'enfant, qui tire les jupons de sa mère est aussi

sale et aussi débraillé qu'elle. On lit sous la gravure : « *C'est ainsi qu'elle s'habille pour son époux.* »

Dans la seconde caricature on voit la même femme, devant sa porte, en grande toilette, les seins artificiellement arrondis, ornée d'un chignon pimpant et de tous les autres artifices que sait employer la femme pour relever ses charmes, à son idée du moins. A côté d'elle est l'enfant, fagoté de même sorte, et une dame étrangère arrive. Sous la gravure on lit : « *Et ainsi quand viennent des visites.* »

Ces deux images, conclut Forel, donnent la note satirique « *d'une portion importante de la psychologie de l'amour* DANS LA MONOGAMIE. »

Mais, mon cher maître, nous sommes tout à fait d'accord. C'est pourquoi, moi, je n'en veux pas, de la monogamie. Le jour où nous aurons deux maris, ce sera entre eux une émulation perpétuelle d'amabilité et d'empressement à mon égard. Ils rivaliseront d'élégance, voire de coquetterie pour me plaire. Ils auront une retenue correcte que je préfère cent fois au laisser-aller qui confine à l'indifférence. Ils justifieront l'observation de Balzac :

« *Il n'est pas d'homme au monde, quelque blasé, quelque dépravé qu'il puisse être, dont l'amour ne se rallume pas, au moment où il le voit menacer par un rival.* »

Et notez bien, je vous prie, que si je me fais complaisamment l'écho de ces reproches aux maris, ce n'est point pour leur jeter la pierre. Je ne crois pas que le mari, dans la monogamie, puisse faire autrement que se laisser aller à la négligence. Et j'ajoute que je comprends parfaitement qu'un banquier, qu'un industriel, qu'un commerçant, qu'un ouvrier, après une journée d'affaires et de travail, ne se sente pas des dispositions pour faire le paon devant sa femme, surtout après quelques années de mariage. Je pense, avec Balzac, qu'il « *est plus facile d'être amant que mari par la raison qu'il est plus difficile d'avoir de l'esprit tous les jours que de dire de jolies choses de temps en temps... Un amant obéit à tous les caprices d'une femme ; et, comme un homme n'est jamais vil dans les bras de sa*

maîtresse, il emploiera pour lui plaire des moyens qui souvent répugnent à un mari. »

Ce serait d'ailleurs une chose précisément que je reprocherais aux maris si je me mêlais de leur faire grief de quelques unes de leurs maladresses. Comme je suis femme, j'ignore quelles bonnes raisons ils ont peut-être d'agir comme ils le font, mais tout ce que je leur demande, c'est de reconnaître simplement et loyalement que, même si leur attitude ne peut être autre, il en résulte pour la femme une situation tellement peu gaie que l'amant devient pour elle légitime puisqu'obligatoire.

Vous me répondrez par cette autre phrase de Balzac :

« *Une femme est toujours vieille et déplaisante à son mari, mais toujours élégante, pimpante et parée pour l'autre, pour le ival de tous les maris, pour le monde qui calomnie ou déchire toutes les femmes.* »

C'est que cela doit être ainsi, c'est que le destin des femmes est de séduire encore et toujours ; c'est un aveu que la polyandrie est voulue par la Nature même.

Le docteur Raymond, qui est impartial, écrit :

« *Si accomplie que paraisse une fiancée, il n'est pas de mari, à moins que ce ne soit un imbécile, à qui une possession de trois mois n'ouvre l'œil sur d'autres charmes que ceux de son épouse.* »

Mais il ajoute immédiatement :

« *J'en dis d'ailleurs autant de celle-ci à l'égard de son mari.* »

Raison de plus pour instituer les mariages à l'essai chers à Georges-Anquetil.

En tout cas, je le répète et j'insiste à dessein sur ce point pour être bien comprise : j'admets parfaitement la facilité du rôle de l'amant comparée à celle de la tâche du mari quotidien. Mais pourquoi ne pas nous permettre les deux ouvertement, franchement, sans tromper, puisque sans abuser personne ? Je relis de Sénancour :

« *Il n'est pas surprenant qu'une femme irréfléchie trouve dans un homme qui lui fait la cour plus d'amabilité que dans son mari, lors même que cet homme en a généralement moins. Outre ce qu'il*

y a de plus séduisant dans une nouvelle progression de sentiments, le mari ne peut plus être aimable à la manière d'un étranger ; il se trouve dans un autre rapport avec sa femme et c'est selon ce rapport-là qu'il doit se conduire. De plus, le soin d'être aimable ne peut l'occuper beaucoup : il a bien d'autres sollicitudes.

« Toutes les harmonies humaines s'établissent entre l'étranger et la femme à qui il veut plaire. Toutes les discordances embarrassent les époux, et ils sont bien plus unis pour les misères de la vie, qu'ils ne le sont pour ces prestiges dont l'amour se nourrit. Les femmes seraient moins promptes à se laisser ainsi abuser par des apparences agréables, si elles faisaient attention que **les amants sont des heureux qui se cherchent tandis que les époux sont des infortunés qui se soutiennent...**

« S'il est peu d'unions heureuses, c'est, en grande partie, parce que la pudeur est trop négligée dans l'indiscrète liberté du mariage, et même dans d'autres occasions où l'habitude semble éloigner l'attention des désirs et la laisser se porter sur les autres objets des sollicitudes et des passions de la vie. Tant de choses nous paraissent nécessaires, que souvent celles qui sont atteintes seront aussitôt oubliées, non pas précisément parce qu'elles sont obtenues, mais parce qu'il s'en présente beaucoup d'autres qu'il faut s'attacher à poursuivre.

« Je ne suis pas encore parvenu à concevoir que des personnes de sens, et à qui il fut donné quelques notions des choses, trouvent tout simple de coucher habituellement ensemble. J'aime beaucoup mieux imaginer une famille Laponne ou Hottentote étendue pêle-mêle dans sa hutte étroite, huileuse et enfumée. Ces gens-là sont conséquents, et ils auraient raison quand même ils n'y seraient pas forcés.

Mais nous ! Quelle excuse donner, nous, instruits, délicats, nous qui pouvons ce que nous voulons ? C'est dans une chambre, achevée par tous les arts, que nous plaçons un lit pour deux ; c'est au milieu des commodités choisies par les recherches de tant de siècles, que nous nous réunissons, dix heures par jour, entre les mêmes draps, comme si nous craignions de maintenir entre nous le lien du désir; comme si nous cherchions à interrompre la douce habitude de nous plaire ensemble; comme si nous ignorions que l'intimité est altérée dès qu'une fois on l'a trouvée importune, et que la laisser s'affaiblir, c'est vouloir la perdre. »

Eh bien ! là encore, voilà un argument en faveur de l'amant à côté du mari. Il y a les trois écoles de lits séparés ou du lit à deux ou des chambres séparées. Chacune a ses avantages. En pratiquant avec un homme différent chacun des systèmes, la femme a ou bien la possibi-

ité de faire un choix éclairé ou bien le total des avantages éunis de chacun d'eux.

Cette cohabitation continue de la monogamie imposée, a certainement quelque chose d'irritant, qui n'avait pas échappé à Emile Faguet, quand il écrivait :

« Chacun de nous juge les femmes sur la sienne. Or il est assez rare que nous jugions de la nôtre très favorablement. Nous ne permettons pas qu'on en dise du mal ; nous en disons du bien, mais nous en pensons tout le mal que nous ne permettons pas qu'on en dise et nous ne pensons pas un mot du bien que nous en disons. Mais encore, pourquoi ? Parce que nous vivons avec elle, et que deux êtres imparfaits comme nous le sommes NE PEUVENT PAS VIVRE ENSEMBLE *sans souffrir infiniment l'un de l'autre et sans finir par voir presque uniquement les défauts l'un de l'autre et l'autre de l'un. Mais il ne faut pas raisonner d'après la sensation, ni surtout d'après la blessure. Cette femme qui est insupportable, qui est quinteuse, qui est jalouse, qui est tracassière, qui est faiseuse d'obervations et fertile en reproches et féconde en récriminations et intarissable en plaintes ; cette femme que vous avez choisie pour vous reposer des fatigues de la journée et qui vous réserve, quand vous rentrez chez vous, la plus rude fatigue du jour, cette femme est jugée par les autres droite, sensée, bonne conseillère et bonne consolatrice, un trésor qu'ils vous envient. Une femme, en général, n'est désagréable que pour son mari. Cela veut dire une chose qu'il faut bien se mettre dans l'esprit : les femmes ne sont pas mauvaises, elles sont inhabitables, inhabitables pour nous comme nous le sommes pour elles. »*

Mais, mon Dieu, messieurs nos maris, si, après vos « *fatigues de la journée* », parfois accrues de celles de vos rendez-vous galants, c'est une corvée pour vous et « *la plus rude fatigue du jour* » de faire l'amour avec votre femme légitime, reposez-vous, roupillez et ronflez en paix ; mais, elle, la malheureuse sevrée d'amour, à qui il ne suffit point d'être admise à l'honneur de vous admirer dormir la bouche ouverte, laissez-la au moins prendre un amant pour qui l'acte constitutif de votre plus rude fatigue sera un plaisir.

Alfred Capus qui, bien qu'il ait fini ses jours comme rédacteur en chef du *Figaro* de M. Coty, avait parfois de l'esprit, a écrit : « *Les femmes d'aujourd'hui ne nous pardonnent plus nos fautes : elles ne nous pardonnent*

même plus les leurs. » Mais chacun sait qu'en commettant ce mensonge, M. Capus ne pensait qu'à sa femme. Car au contraire on peut proclamer que le mari trompé est généralement le plus heureux des hommes et que jamais il ne peut trouver d'épouse plus tendre et plus aimable que l'est alors la sienne.

M. Alfred Capus — paix à son âme ! — avait d'ailleurs une philosophie toute souriante et accommodante pour sa clientèle de gens du monde. N'est-ce pas lui qui disait :

« Ce qui est grave dans un ménage, c'est que l'un des deux époux aime et que l'autre n'aime pas. Mais, s'ils ne s'aiment ni l'un ni l'autre, ils peuvent être très heureux... La passion et la sécurité; le voyage et jamais l'accident ? Un homme qui serait à la fois beau, fort, héroïque et fidèle, qui aurait toutes les vertus et toutes les grâces en même temps : voilà ce qu'aucune femme n'a possédé encore, depuis qu'il y a des hommes. Un mari exact à l'heure des repas et à l'heure du berger ? Eh bien ! ce n'est pas possible : il y a, d'un côté, la vie fantaisiste et, de l'autre, la vie réelle : il faut CHOISIR *! On ne peut pas mener les deux successivement douze heures par jour. Parbleu, ce serait le rêve ! Mais la nature n'a pas voulu que les femmes puissent réaliser ce rêve-là. Laquelle de ces deux existences vaut le mieux ? Comme disent les joueurs de piquet, il y a deux écoles. Certes ni l'une ni l'autre ne rendra une épouse la plus heureuse des femmes. Mais on peut très bien vivre sans être la plus heureuse des femmes, et d'ailleurs ce serait une grande injustice qu'une femme fût la plus heureuse de toutes. »*

C'est extraordinaire ce que ce même texte peut ressembler au brio du Boulevard quand on le lit vite et peut paraître inepte, quand on le lit lentement, en y réfléchissant. Mais pourquoi, bon Dieu, toujours CHOISIR ? Pourquoi pas CUMULER ? Pourquoi l'un OU l'autre et pourquoi pas l'un ET l'autre ? Pourquoi toutes les femmes ne pourraient-elles être également heureuses, au lieu d'être toutes malheureuses ?

Evidemment, nous vivons sur une dangereuse fiction qu'a signalée le docteur Toulouse : « *A la base du mariage, il y a cette double fiction physiologique : le sentiment que deux individus éprouvent l'un pour l'autre doit toujours*

durer, et l'idée que l'homme peut constamment manifester son amour par des expressions qui, en fait, échappent à sa volonté. »

C'est entendu ! Mais si votre volonté, messieurs, est vaine ; si, en un mot, vous ne pouvez plus nous manifester votre amour physique aussi fréquemment ou aussi intensément que vous le voudriez, demeurez nos platoniques amis et laissez-nous prendre des amants ! Le monde n'a pas changé depuis le *Supplément au voyage de Bougainville*, et Diderot pourrait toujours écrire :

A. *Le mariage est-il dans la nature?*

B. *Si vous entendez par le mariage la préférence qu'une femelle accorde à un mâle sur tous les autres mâles, ou celle qu'un mâle donne à une femelle sur toutes les autres femelles, préférence mutuelle en conséquence de laquelle il se forme une union plus ou moins durable, qui perpétue l'espèce par la reproduction des individus, le mariage est dans la nature.*

A. *Et la constance ? Est-elle dans la nature ?*

B. *Pauvre vanité de deux enfants qui s'ignorent eux-mêmes et que l'ivresse d'un instant aveugle sur l'instabilité de tout ce qui les entoure?...*

A. *Et la fidélité? Est-elle dans la nature ?*

B. *Presque toujours l'entêtement et le supplice de l'honnête homme et de l'honnête femme dans nos contrées...*

Alors, si elles sont contraires, comment concilier la nature et la fidélité imposée ?

Dans son livre : *Les mensonges conventionnels de notre civilisation* (1), le docteur Max Nordau écrit courageusement :

« *Il existe, dès l'origine, une contradiction entre l'instinct individuel et l'organisation sociale. Cette contradiction doit, sans cesse, provoquer des conflits entre le sentiment et la morale, et faire du mariage un incessant mensonge; aucune réforme ne pourrait y remédier assez pour que l'union monogamique extérieure de deux époux fût, dans toutes les circonstances, synonyme de solidarité intérieure et de penchant sexuel de l'un pour l'autre...*

La vérité c'est que parmi dix mille couples il s'en trouve à peine un où mari et femme s'aiment, mutuellement et exclusivement, durant toute leur vie et qui inventerait la monogamie perpétuelle, si elle

(1) Traduction Auguste Diétrich. Librairie Félix Alcan.

n'existait déjà. Mais, sur ce nombre, il y a certainement neuf mille neuf cents couples dont les membres ont éprouvé, à un certain moment, le désir violent de se joindre l'un à l'autre, étaient heureux quand ils pouvaient le faire, souffraient amèrement quand ils ne le pouvaient pas et qui, cependant, après un laps de temps plus ou moins long, en sont arrivés à éprouver des sentiments tout à fait différents, ou même contraires, pour l'objet de leur ardente inclination. Ces couples ont-ils le droit de se marier ? Certainement ! Leur union doit même être réclamée dans l'intérêt de l'espèce. Mais la monogamie à vie sera-t-elle toujours compatible avec leur bonheur ? Personne n'osera l'affirmer... Si choquant que cela puisse sembler, je dirai qu'on peut aimer à la fois plusieurs personnes avec une tendresse à peu près égale et l'on n'a pas besoin de mentir pour affirmer à chacune sa passion. Quelque amoureux que l'on soit d'une personne, on ne cesse pas pour cela d'être accessible à l'influence du sexe entier... La fidélité absolue n'est pas dans la nature humaine; elle n'est pas une nécessité physiologique de l'amour. Il faut bien se dire que la civilisation, qui est parvenue à dompter d'autres instincts, n'a jamais réussi à étouffer l'instinct polygamique, quoique l'Eglise le menaçât des peines de l'enfer et que la loi et la morale officielle le condamnassent. Dans les pays civilisés, l'homme vit en état de polygamie, en dépit de la monogamie légale; sur cent mille hommes, on en trouverait à peine un qui, à son lit de mort, pourrait jurer que, dans toute sa vie, il n'a eu plus d'une femme. Si le principe de la monogamie est suivi plus sévèrement par les femmes, ce n'est pas toujours parce qu'elles n'ont pas envie de l'enfreindre, mais parce que les gardiens de la morale officielle surveillent plus attentivement la femme et châtient plus durement ses révoltes qu'ils ne le font pour l'homme. »

Cette protestation contre l'hypocrisie de nos mœurs a trouvé un écho dans le beau livre de Mlle Ellen Key : « *L'amour et le mariage* ». Cette Suédoise de génie, à qui Forel reproche d'avoir encore « *trop exalté l'amour exclusif à deux* », a tout de même écrit :

« *Rien n'est moins prouvé que la doctrine de monogamie comme facteur indispensable de la civilisation. Il n'est point besoin de recourir ni à l'histoire ni à l'ethnographie pour réfuter cette doctrine. Il suffit de démontrer que la monogamie, c'est-à-dire un seul homme pour une seule femme pendant la vie de cette femme, une seule femme pour l'homme pendant la vie de cet homme et rien hors de là, n'a jamais été une réalité, même chez les nations chrétiennes, sauf pour une minorité négligeable, et que tous les progrès attribués à la civilisation chrétienne se sont accomplis pendant que la monogamie était prescrite, il est vrai, par la loi, tandis que la polygamie régnait dans les mœurs.*

Ceux qui affirment avec tant de conviction que la monogamie, union indissoluble de deux époux, est le fondement même de l'existence des peuples, connaissent peu l'histoire du passé et du présent, ou bien ils immolent leurs lumières à leur fin... Selon les évolutionnistes, le mariage doit favoriser le développement moral de l'homme. Mais comment faire des expériences multiples, tant que la religion et les lois ne reconnaissent et n'autorisent que l'union légale ? Tant que toutes les tentatives hors de là sont rendues difficiles, coupables, jugées avec une sévérité outrée, lesquelles sont avouées ? Car chacun sait que le monde tolère ou favorise les infractions à l'idéal monogamique, pourvu que ces infractions et ces frasques soient clandestines et cachées. »

Proudhon lui-même, dans son livre *La justice dans la Révolution et l'Eglise*, a constaté ce phénomène de lassitude, fatal dans la monogamie, et ce besoin de changement chez les deux sexes :

...« *Mais nous ne restons pas longtemps dans ce septième ciel; les amants se possèdent; le cœur a joui; la chair est satisfaite : l'idéal s'envole ! Un mouvement inverse du premier, tout aussi fatal, se déclare ; la période de décroissance a commencé. En vain, l'imagination fait effort pour retenir l'âme dans l'extase : la raison s'éveille et rugit; la liberté au plus profond de la conscience fait entendre son rire ironique; le cœur se détache; la réalité et ses suites, grossesse, accouchement, lactation, fait pâtir l'idéal; heureux alors celui que le besoin de se ressaisir ne pousse pas jusqu'à la haine et au dégoût !...*

« Effet inévitable de la possession, qui désole la femme, plus lente à se dégriser, la fait crier à l'infidélité, à la trahison, et LA LIVRE CORPS ET AME A SON AMANT*; qui, en même temps, commence pour l'homme une période de libertinage en le rendant incrédule et fait calomnier par les deux sexes l'amour, qui n'en peut mais. C'est l'éternel sujet des élégies et lamentations amoureuses, auxquelles toutes les littératures accordent une si grande place, et dont il serait temps d'abandonner le thème par trop battu; car vraiment, depuis l'Ariane abandonnée des mythologues, il ne s'est dit absolument rien de nouveau.*

« *Il est vrai que l'homme ayant le privilège de survivre à sa propre génération, l'amour chez lui est capable d'une suite de reprises, comme si l'amant heureux, en revenant, ressuscitait du même coup à l'amour. Mais ces reprises n'égalent jamais en qualité et en puissance la première explosion; elles diminuent progressivement d'énergie passionnelle et idéale. A l'enthousiasme primitif succède une expérience de volupté et un prurit des sens qui font illusion, mais qui bientôt dégénèrent en une habitude tyrannique, une vague inquiétude saisit le cœur; il semble à l'âme qu'après avoir*

tant aimé, elle se retrouve vide, et tout à coup, sans préméditation, sans songer à mal, le plus vertueux des amants se surprend en état d'infidélité; il a découvert chez une autre créature un nouvel idéal. »

Souvenez-vous de ce qu'écrivait Frédéric II à sa sœur la margrave de Bayreuth :

« *L'amour ne vient que par l'impression que la beauté fait sur nos sens; tant que l'objet aimé est le même, ses effets doivent y répondre; mais si la fleur de la beauté se fane, les impressions deviendront différentes, et, dans ce cas, il faut que l'amour en souffre... Nous ne sommes pas les maîtres de l'Amour, mais il est le nôtre, il prend un cœur d'assaut sans qu'on puisse lui résister et lorsqu'il nous quitte, il devient sourd à la voix qui le rappelle. Une personne infidèle en amour imite le dieu qu'elle sert, et auquel les poètes ont donné des ailes pour de bonnes raisons...* »

« *N'avez-vous pas encore remarqué*, demande la marquise de Merteuil au vicomte de Valmont, *que le plaisir, qui est bien en effet l'unique mobile de la réunion des deux sexes ne suffit pas pourtant pour former une liaison entre eux ? et que s'il est précédé du désir qui rapproche, il n'est pas moins suivi du dégoût qui repousse ? C'est une loi de la nature que l'amour seul peut changer !* »

Ce à quoi le vicomte de Valmont répond :

« *Pour beaucoup de femmes, le plaisir est toujours le plaisir, et n'est jamais que cela; et auprès de celles-là, de quelque titre qu'on nous décore, nous ne sommes jamais que des facteurs, de simples commissionnaires, dont l'activité fait tout le mérite et parmi lesquels celui qui fait le plus est toujours celui qui fait le mieux.* »

C'est sans doute pourquoi Venette proclamait spirituelle celle qui avait dit que *la femme cherche avec empressement les caresses de plusieurs hommes parce qu'elle est raisonnable*, et c'est ce sentiment instinctif de polyandrie que constatait chez la femme Léon Blum quand il écrivait :

« *Vous êtes-vous déjà demandé pourquoi une femme, amoureuse de son amant ou de son mari, et supposez-la aussi passionnément éprise qu'il vous conviendra, accueille cependant avec tant de complaisance et de joie l'amour d'un autre homme ? Pour les hommes, quand leurs sens ou leur cœur sont occupés, tout autre amour qu'ils pourraient inspirer devient un fardeau insupportable. La passion ou même la souffrance qu'ils ont causée ne provoque en eux*

ni sympathie, ni pitié, et ils écartent volontiers de leur chemin, avec une sorte d'ennui brutal, l'expression de ces sentiments qu'ils n'ont pas appelés et qui les obsèdent. Les femmes, au contraire, même quand elles n'aiment pas, même quand elles aiment ailleurs, ne tiennent jamais l'amour qu'on leur porte pour un embarras ou pour un ennui, mais leur vie en paraît égayée et enrichie. Un tel amour vient-il à cesser par la conscience qu'on aura prise qu'il resterait toujours malheureux, l'homme sera délivré, la femme fâchée. Cet amour lui appartenait, bien qu'elle sût n'y devoir jamais répondre; c'est un bien dont on l'a privée. Comment expliquez-vous cette divergence de conduite, qui n'a pu vous échapper? On pourrait suggérer qu'en matière sentimentale comme en toute autre, les femmes sont avides et économes, qu'elles aiment acquérir et répugnent à perdre, et il y a quelque vérité dans cette explication, mais elle ne suffit pas à débrouiller le problème. Voici ce que je vous propose de décider : l'homme est actif en amour, la femme est passive; le mouvement naturel de l'homme est de prendre, le mouvement naturel de la femme est de recevoir. »

C'est pourquoi la femme peut recevoir l'hommage simultané de plusieurs amours. Je trouve, dans les petites annonces de *Froufrou* (numéro du 18 juillet 1923) cette « réponse à 2.105 » :

Certes, chers froufrouteurs, une femme peut aimer d'amour sincère plusieurs hommes à la fois. Si je vous le certifie, c'est que je l'ai expérimenté moi-même. Imaginez-vous donc que j'avais aimé un jeune homme il y a trois ans. Je l'aimais d'amour sincère et profond. Bien plus, je l'aime encore. J'aime aussi depuis longtemps un autre jeune homme qui est mon ami ? Je l'aime profondément aussi et d'un amour aussi sincère que l'autre. Mais demandez-moi celui que je préfère, je vous dirai que je n'ai pas de préférence, ou plutôt, je ne suis pas tout à fait sûre que je n'en préfère pas un troisième que j'aime également depuis fort longtemps et toujours, il va sans dire, avec la même sincérité : alors ? — Un tantinet garçonne.

Mon Dieu ! je ne trouve là rien d'extraordinaire. Je me rappelle que, dans sa réponse à l'enquête de Georges-Anquetil, Félicien Champsaur écrivait :

« *Certainement, un homme doit avoir plusieurs femmes, s'il le peut, et diverses : une femme pour la direc-*

tion de sa maison, une pour l'esprit, une pour le cœur, d'autres pour le plaisir. »

Mais nous, femmes, nous ne pouvons pas souhaiter un mari pour la direction de notre maison, un amant pour l'esprit, un pour le cœur, d'autres pour le plaisir, un intellectuel, un sportif, un sentimental ?

M. Ossip-Lourié écrit dans *la Graphomanie :*

« *On a dit que l'amour, ou ce que nous sommes convenus d'appeler l'amour, n'était que de la curiosité. Mais alors comment l'expliquer chez la femme déjà avertie, lorsque la curiosité sexuelle est satisfaite ? En réalité, c'est l'imitation qui joue dans l'amour, et surtout dans l'adultère, un rôle prépondérant. Le désir d'imiter les autres influence inconsciemment certaines actions. C'est lui aussi qui peut conduire à manifester des sentiments qu'on n'éprouve pas. Or l'imitation et la simulation sont plus développées chez la femme que chez l'homme.* »

Mais, en vérité, je ne vois pas *a priori* comment l'esprit d'imitation, à lui seul, pourrait pousser les femmes à l'adultère, et surtout les y maintenir, si elles n'y trouvaient toutes sortes d'agréments. Je crois plutôt que la femme est capable d'aimer successivement et simultanément plusieurs hommes et que le proverbe hindou a raison, qui déclare *insaisissables la trace de l'oiseau dans l'air et la trace de l'homme dans la femme.* Aussi Alfred de Musset, qui était payé par George Sand pour savoir à quoi s'en tenir, considérait-il presque comme une exception les femmes « *que leur bon naturel et la sincérité de leur cœur empêchent d'avoir deux amants à la fois.* »

Et Musset avait raison. La preuve, c'est que, quand les femmes furent tout à fait libres, mariées ou non, d'aller à leurs amours, on les vit nettement polyandres. M. Gaston Maugras a publié un ouvrage historique sur le duc de Lauzun et la Cour intime de Louis XV où il nous trace un tableau aussi exact des mœurs du temps que celui de Crébillon fils que les libraires vendent quinze louis sous le manteau. Eh bien ! on y lit ceci :

« *Quelle résistance une femme peut-elle opposer aux séductions qui l'entourent ? Quel frein peut la préserver des chûtes irréparables ?*

« L'Amour dans le mariage passe pour une faiblesse indigne de personnes bien nées, bonne tout au plus pour les petites gens, qui ne savent s'élever au-dessus des préjugés.

« Les jeunes maris s'étudient même à négliger leurs femmes et à manquer vis-à-vis d'elles de soins et de procédés dans la seule crainte du qu'en dira-t-on. Le libertinage est pour ainsi dire obligatoire et cette situation régulière motive cette jolie réponse d'un jeune homme sentimental bafoué par les maris : « Est-ce ma faute à moi, si j'aime mieux les femmes que j'aime que les femmes que je n'aime pas ? » *Le mariage n'est qu'une convention, un arrangement de famille, un acte utile à la fortune.*

Les femmes, de leur côté, ne se soucient guère mieux de la fidélité conjugale. « Elevées dans des couvents où pénétraient tous les bruits du monde, où l'on connaissait toutes les intrigues et tous les scandales de la Cour, les jeunes filles, avant d'entrer dans la vie, savaient comment il fallait l'envisager. Elles n'ignoraient pas qu'on n'aime pas son mari, que c'est là un malheur général dont on se console fort aisément. »

« La fidélité fait les plus sottes femmes », *disait M. de Boissi. Du reste la femme fidèle paraît aux contemporains un phénomène si surprenant que le Prince de Ligne pouvait écrire :* « La femme la plus sage a son vainqueur; si elle l'est encore, c'est qu'elle ne l'a pas rencontré. »

L'idée d'avoir un amant paraissait du reste aux jeunes femmes toute simple et toute naturelle; lorsque Mme de M... fut quittée par le vicomte de Noailles, elle tomba dans un grand désespoir et elle s'écria naïvement : « J'aurai vraisemblablement beaucoup d'amants; mais je n'en aimerai jamais autant que j'ai aimé le vicomte de Noailles ! »

Les femmes qui ont la prétention de n'avoir qu'une seule passion sont les puritaines, les vertueuses. Mais la plupart pensent bien qu'elles en auront plusieurs : car « en amour, il n'y a que les commencements qui soient charmants, et c'est pour cela qu'on éprouve tant de plaisir à recommencer souvent. »

L'adultère est admis; tout le monde s'en fait le complice. La femme du monde déclare une liaison en se montrant en grande loge avec le cavalier, à l'Opéra. Le jour où la désillusion arrive, elle rompt tout simplement et passe à d'autres amours. »

Une femme répond à sa sœur qui lui reproche son inconstance : « *Fais-moi grâce de tes raisonnements ; mon amant m'ennuie et je le quitte. J'ai cru l'aimer ; je me suis trompée, voilà tout !* »

Ce sont ces femmes aimables et polyandres, affranchies de préjugés, qui ont donné au siècle de Louis XIV

et de Louis XV ses grâces, ses libertés, son esprit, ses impudeurs délicieuses, sa philosophie du plaisir.

L'étude du caractère et de la vie d'une des polyandres de ce grand siècle, Mme de Boufflers, serait la meilleure préparation à la connaissance de l'époque de Voltaire, de Diderot, d'Helvétius, de la Pompadour et des reines des salons et des cœurs : Mmes d'Epinay, du Châtelet, de Graffigny, du Duffand, d'Houdetot, de Coislin, Geoffrin, la Maréchale de Luxembourg, Mlle Guinault et *tutti quanti*.

Plusieurs historiens, affligés d'une éruption de pruderie dès qu'ils abordent ce siècle adorable, qui fut vraiment par la douceur des mœurs et la vigueur de la pensée, le grand siècle du génie français, se croient obligés d'excuser, par mille circonlocutions timorées et mille précautions oratoires, cette élégante franchise, ce dédain souriant des préjugés ennemis de la volupté, de l'harmonie et de la raison, que professèrent les hommes et les femmes les plus remarquables de cette bienheureuse période.

Le XVIIIe siècle, dit Gaston Derys dans ses « *Grandes amoureuses* », n'a pas besoin d'indulgence ni de justification. *Il faut plaindre les gens qui sentent autrement, et ne pas insister.*

Il y a des sots qui ne veulent pas recevoir la maîtresse intelligente, aimante et spirituelle d'un honnête homme, mais qui consentent à s'ennuyer avec l'épouse niaise et quinteuse d'un pauvre cornard. De même on voit des cerveaux chagrins décrier le XVIIIe *siècle pour prôner le* XVIIe, *hypocrite et maussade, car ce n'est point les hommes de génie qu'il a produits qui en réhabilitent les mœurs grossières et rébarbatives.*

Si Mme de Boufflers et d'autres dames n'avaient pas aimé plusieurs hommes, *n'avaient pas été* « polyandres », *n'avaient pas montré ces « faiblesses » qui font, oserons-nous dire, sa gloire et sa force, il ne se répandrait pas un parfum des vertus du* XVIIIe *siècle : grâce de société, sûreté d'amitié, séduction d'esprit, indulgence, pénétration, mélange piquant de frivolité et de gravité, entente supérieure de l'art du bonheur et de la science de la vie. Voilà les fruits bienheureux et savoureux de la* polyandrie.

Une société peuplée de femmes aussi charmantes, pratiquant la polyandrie *serait une société idéale, car les hommes, nécessairement n'y pourraient être qu'aimables, gais, éclairés, tolérants et bons. La*

grande affaire, c'est d'être heureux. Un homme heureux est toujours vertueux, comme un homme riche est toujours honnête.

En ce siècle, Mme de Boufflers s'était donné un surnom qui lui allait comme un gant, elle qui personnifiait l'époque : la dame de volupté.

On connaît son épitaphe :

« Ci-gît, dans une paix profonde,
Cette dame de Volupté,
Qui, pour plus grande sûreté,
Fit son Paradis en ce monde. »

Cette épitaphe peut servir de devise à toutes les héroïnes du XVIIIe siècle, semblables à Mme de Boufflers.

Elle n'a rien ménagé pour corriger l'erreur de son époux, qui lui fit passer les premiers temps de son mariage à la campagne, alors qu'un penchant naturel l'entraînait vers le monde et les beaux esprits.

Dès qu'elle se trouva en présence d'hommes spirituels et galants, elle fit tout ce qu'il fallait pour rattraper le temps perdu.

La bonne société du XVIIIe siècle accueillait une conception du mariage bien différente de la nôtre.

On se mariait pour unir deux fortunes, deux maisons. La plupart du temps, la fiancée, qui était au couvent, ne voyait le compagnon que sa famille lui destinait que le jour même des épousailles.

Les règles des couvents du XVIIIe siècle étaient fort bénignes. Les jeunes filles qui y recevaient leur éducation étaient visitées, à certains jours, par leurs cousins et les amis de leurs cousins. Les religieuses elles-mêmes n'étaient qu'à demi séparées du monde.

Néanmoins, les vierges qui attendaient un mari au couvent ne s'y formaient, de la société et du mariage, qu'une idée fort imparfaite.

Jusqu'au jour du mariage, elles n'avaient pour ainsi dire point vécu.

Elles devaient accepter, les yeux fermés, le mari qu'on leur avait choisi, pour des raisons d'intérêts et de convenances, dont toute préoccupation sentimentale était bannie.

Si le mari n'était point capable de les rendre heureuses, leur vie allait-elle donc se flétrir à jamais ?

Non pas ! Car la jeune fille du XVIIIe siècle, dépourvue de toute liberté et de toute initiative, conquérait l'indépendance en devenant femme.

Si le mari ne plaisait pas, on prenait un amant, si l'amant ne plaisait pas, ON EN PRENAIT UN AUTRE.

Ces arrangements, que les mœurs toléraient et respectaient, conciliaient LES DROITS DE LA NATURE, avec les exigences arbitraires d'une société aristocratique.

Il s'agissait, avant tout, de tenir rang, de ne point déchoir. Pour cela, on épousait une fille dont le sang fût digne de sa propre

noblesse et qui apportât, par ses alliances, ses biens, le crédit des siens, le moyen de perpétuer et d'augmenter le lustre du nom.

Ainsi compris, le mariage devenait une espèce d'acte de société, d'établissement commercial. On se mariait comme on achetait une charge.

Aujourd'hui, le droit de la femme à l'amour, au lieu de s'exercer après le mariage, tend à s'exercer avant.

On n'ira point jusqu'à soutenir que la femme se marie avec l'idée bien arrêtée de n'aimer que son époux. Peut-être répondra-t-on que l'introduction du divorce dans la loi et dans les mœurs a miné l'édifice du mariage. Il faut croire plutôt que le divorce a assaini et consolidé le mariage. Les maris du XVIIIe *siècle auraient mis un frein à leurs escapades, si leurs femmes avaient pu s'évader de la galère conjugale, en remportant leur dot. La facilité du divorce me paraît même offrir un sûr garant de la dignité du mariage. Ceux qui divorceront seront les mal mariés, les désharmonisés, ou ceux qui n'ont point la vocation conjugale.*

Au XVIIIe *siècle, on était marié en fait, mais point en réalité. La vie de chaque époux assemblait une suite de petites liaisons, de petits mariages à côté, de petits adultères, de petits divorces.*

Cela ne manquait pas de charmes ni de piment... C'était l'organisation puissante et discrète de la polygamie et de la polyandrie, plusieurs femmes pour un mari, plusieurs maris ou amants pour une femme...

Mais si la monogamie est impossible, et doit aboutir fatalement à la polygamie, on ne voit point alors pourquoi on entourerait le mariage de barrières qui s'ouvriraient devant les frivoles et les galantins, en leur laissant le loisir de s'ébattre parmi des adultères précaires et successifs, et se fermeraient devant ceux qui voudraient remplacer un mariage odieux, par un mariage approprié, en assumant toutes les responsabilités d'un chef de famille.

La morale du XVIIIe *siècle conseillait à la femme :* **monogamie** *avant le mariage,* **polygamie après !**

La morale du XXe *siècle conseille :* **flirt avant, apprentissage de la vie avant, monogamie après !**

Cette seconde morale conquiert toute ma faveur. Et j'oserai même écrire, en pleine sincérité, que le monde n'apportera, dans les relations des sexes, quelque harmonie et quelque lucidité que lorsque la femme regardera comme un préjugé sot et barbare de se présenter au mariage en état de virginité.

Puisqu'il existe chez l'homme et chez la femme un **instinct polygamique** *— et qui est bien le plus délicieux, le plus enivrant, le plus naïf, le plus sain des instincts —* **donnons-lui sa pâture sans compter.**

Mais que ce soit dans la première moitié de la vie, alors qu'il est si doux et si naturel d'y céder...

Quoi qu'en disent de solennels benêts, cet instinct existe aussi bien, et non moins tyrannique, chez la femme (et chez la jeune fille dès sa puberté), que chez l'homme.

Il est même des tempéraments féminins où il ne s'amortit point, et c'était précisément le cas charmant de Mme de Boufflers et de pas mal d'autres.

La sagesse serait donc que jeunes gens et jeunes filles épuisassent, émoussassent, asservissent cet instinct, et vinssent ensuite au mariage, graves et forts, éclairés et prudents, pour ainsi dire vaccinés contre les passions...

Le mariage ne naîtrait plus du hasard, mais de deux volontés réfléchies, de deux énergies pensantes, qui s'enlacent, s'associent pour affronter les choses sérieuses, les âpres tourments de la vie...

Au fond, on ne répudierait point les libertés exquises du XVIII[e] *siècle, mais on les goûterait, en modifiant l'ordre des facteurs, le facteur monogame et le facteur polygame. Il ne s'agit que de mettre les bœufs avant la charrue.*

Cela n'empêcherait point que les caractères, tels que ceux de Mme de Boufflers et des autres, ne puissent s'épanouir. Il faut toujours faire la part des exceptions.

On a dit qu'elles justifient la règle. Elles l'embellissent, elles la fleurissent, comme les coquelicots et les bleuets qui poussent au milieu d'un champ de blé égaient l'or des moissons. »

Aussi bien les souveraines donnaient l'exemple, à preuve cette polyandre échevelée que fut l'impératrice Marie-Louise et dont l'ancien amoureux Jules Lecomte avait ainsi composé l'épitaphe :

« CI-GIT
*Celle qui a commencé par un empereur
et qui a fini par un ténor.* »

A ce charmant XVIII[e] siècle a succédé le morne régime napoléonien, avec son code inflexible et son puritanisme autoritaire. Puis c'est le règne de la congrégation, le temps où *M*[me] *Bovary* est poursuivie par les juges. Avec le III[e] Empire reparait la vie galante et dissolue, dont tant de romans nous présentent le tableau. Et, depuis, nous avons fait du chemin avec les libertés républicaines. Le divorce a ouvert les portes à l'amant, et, de liberté en liberté, nous en sommes arrivés aux licences presque légitimes ou du moins légitimées, pour l'homme, par Maurice Donnay, P. Bourget et tant d'autres académiciens, et pour la

femme par Rosny, Victor Margueritte, Marcel Prévost, et tant d'autres grands romanciers.

« *Aimer*, proclame un des héros de Maurice Donnay, *c'est avoir des maîtresses, c'est encore exercer sa volonté de puissance, c'est un signe d'activité, d'énergie. Il y a des hommes qui n'entreprendraient jamais de nouvelles affaires, s'ils n'avaient pas un roman, une aventure, une femme dans la vie ! C'est ça qui leur donne le goût, l'élan, l'enthousiasme nécessaire : autrement on se tiendrait tranquille !* »

Et c'est que l'époux comprend que la réciproque est vraie, qu'il y aurait de sa part un égoïsme de mufle à revendiquer pour lui seul le droit au changement, quand le même instinct le donne également à la femme, puisqu'il lui en donne le besoin.

C'est qu'unaninement on a reconnu qu'il fallait renoncer à la monogamie à vie, comme on reconnaîtra un jour qu'il faut renoncer à la monogamie tout court.

Pour la *Monogamie à vie*, Forel écrit :

« On a prétendu qu'une femme ne pouvait aimer qu'une fois dans sa vie: il faut s'opposer énergiquement à d'aussi cruelles et fausses généralisations. Que des poètes sentimentaux s'exaltent en se berçant dans de pareils sentiments, c'est leur affaire; mais ceux qui croient devoir s'en tenir par scrupule à des dogmes de ce genre sont à plaindre. Ce n'est pas seulement la mort ou la maladie d'un des conjoints, les dissensions et l'infidélité, qui peuvent venir séparer une union sexuelle, mais le simple cas si fréquent de l'amour méprisé peut transformer en un martyre perpétuel la vie d'une personne imbue de pareilles idées. »

Bon gré mal gré on dut donc tolérer certains abus, certaines exceptions, ou même organiser certaines institutions complémentaires. Pour sauver cependant leur majesté, ces lois, de quelque nature qu'elles fussent, imprimèrent ordinairement à toutes les formes des rapports sexuels hors mariage le stigmate d'une certaine infériorité ou même celui du mépris, sinon du crime. Ce fut naturellement la femme qui, étant la plus faible, eut surtout à souffrir de ce stigmate et de ses conséquences.

La loi ne devrait pas s'occuper d'office de l'adultère.

C'est, du reste, un principe de plus en plus reconnu. L'adultère prouvé, lorsque la fidélité a été promise par contrat, devrait avant tout, comme jusqu'ici, donner à la partie lésée le droit

immédiat et absolu à un divorce, dans lequel elle aura en principe les avantages.

Certaines formes de l'adultère, qui se produisent avec l'assentiment des deux conjoints, ont en réalité le caractère d'une BIGAMIE *et ne devraient être connues ni du droit civil, ni du droit pénal. Je citerai par exemple le cas où deux époux* veulent demeurer ensemble pour toute sorte de raisons, alors que l'impuissance, la maladie ou la stérilité de l'un d'eux l'engage à concéder à l'autre la liberté d'avoir des rapports sexuels hors mariage avec telle ou telle tierce personne. En cas pareil, ni la société, ni personne n'est lésé, et tout motif d'intervention légale fait défaut. »

Une fois de plus Forel parle là le langage du bon sens. Les époux assez intelligents pour s'affranchir de l'artificielle monogamie, soit parce qu'ils reconnaissent la force irrésistible de l'instinct polygamique chez les deux sexes, soit parce qu'ils s'aiment moins, ne font qu'appliquer une des vieilles règles du Code d'amour du XII[e] siècle : « *Personne, sans raison plus que suffisante, ne doit être privé de son droit en amour.* »

Si, dès lors, comme l'a résumé Georges-Anquetil dans une formule ramassée, *pour trouver le bonheur ici-bas, il faut, en amour ou en amitié, chercher celui de l'autre, et, dans la vie, celui des autres*, la pensée, pour un homme qui aime, (pour un homme supérieur qui aime vraiment), que sa femme prend du plaisir avec un autre homme, franchement, sans duperie, sans hypocrisie, ne peut que lui être agréable, puisqu'alors il la sait heureuse. Ne sera-ce pas infiniment plus beau et plus grand, au point de vue même de l'élévation des sentiments, que la situation actuelle de nos ménages, de tous nos ménages, pratiquement parlant. Voyez ce qu'en a pu dire avec justesse Léon Blum (1) :

« *Voilà donc le ménage contaminé dès l'origine par toutes les basses attitudes de l'adultère : silence ou complaisance intéressée du mari, faussetés tacites ou explicites de la femme, impostures vis-à-vis de l'amant, du mari, de l'amant précédent, des enfants, du monde et de soi-même — Comment la loyauté d'une femme résisterait-elle à cette corruption ? Même dans la seconde période de la vie, dans cet état quasi-matrimonial où tout peut se passer au*

---

(1) *Du mariage.* Ollendorff, éditeur.

grand jour, est-ce que le personnage du mari ne reste pas, suivant les cas, odieux, lamentable, ou ridicule ? Est-ce que la raillerie, la pitié, ou le dégoût qu'il inspire ne rejaillit pas sur les deux autres personnages, sur l'amant comme sur la femme ? »

Ne croyez-vous pas que, dans mon système de franchise, le mari ne sera plus ni odieux, ni lamentable, ni ridicule, puisqu'il cherchera son bonheur dans celui de sa femme, qui n'en sera plus réduite, elle, à cette grotesque situation sur laquelle le même auteur attire notre attention :

« *Voyez mon amie Charlotte, nous disait Madame V... : C'était aujourd'hui mercredi : elle a rejoint son amant à cinq heures. Elle le retrouvera à la même heure samedi prochain. Il faudra donc, samedi, à cinq heures précises, qu'en sortant d'une visite ou de chez la couturière, elle se trouve subitement en état d'amour. Le moment d'avant, elle n'était occupée que de son essayage ou de ses commérages. Elle commencera de penser à son amant dans la voiture, le désir commencera quand elle passera la porte de sa maison, pour s'épanouir quand elle passera la porte de la chambre ! Qu'est-ce que ces désirs à volonté et à heure fixe ? Et si elle n'a point de désir, pourquoi se donne-t-elle ?*

« *Croyez-moi, concluait-elle, c'est dans l'adultère que l'amour devient une fonction, c'est dans la communauté conjugale qu'il est libre...* »

Qu'une boutade de M. Léon Blum soit spirituelle, ce n'est pas surprenant, mais l'esprit en cache la pétition de principe, car, mieux que personne (puisqu'il le proclame ailleurs lui-même), M. Léon Blum sait bien qu'une monogamie où la fidélité est imposée n'est pas compatible avec la liberté de l'amour. Je ne dis pas que l'amour soit impossible entre époux, loin de là : je dis qu'il est insuffisant et à l'un et à l'autre, et au mari et à la femme, et que, dès lors, il faut adjoindre aux charmes que peut effectivement avoir l'amour conjugal ceux de l'amour extra-conjugal débarrassé de ses ridicules dissimulations, dont c'est encore Camille Mauclair qui, dans l'*Amour physique* (1), cette fois, nous montre le raffinement, hypocritement admis d'ailleurs par beaucoup de maris, comme je l'ai moi-même expliqué plus haut :

(1) Ollendorff, éditeur.

... « *Les entremetteuses ouvrent de discrètes maisons où des femmes mariées peuvent venir, l'après-midi, rencontrer des amateurs qui paient plus cher parce l'idée de posséder une femme mariée contente leur sentimentalisme. Cet arrangement, qui est le dernier mot de l'absurdité et de l'hypocrisie sociale, obtient un succès sans cesse grandissant.*

La prostitution inavouée étend ses réseaux sous toute la société. De telles maisons sont plus utiles au fonctionnement d'une classe semi-aisée qui veut toujours plus de luxe avec des salaires stationnaires, et qui met tout son effort à vouloir « paraître ». *Par une entente tacite, née de complicités quotidiennes, ses membres s'en tiennent à cette* « *apparence* », *véritable idole, en acceptant, comprenant et excusant tout ce qui la rend possible. La prostitution anonyme, décente, sans risque, sans conséquence, en compagnie de citadins avertis et bien élevés, donne à la bourgeoise le luxe qui lui manque, les appointements du mari garantissant les dépenses foncières. Elle lui donne même parfois du plaisir, qu'elle ne dédaigne pas; et si elle lui réserve des corvées répugnantes, l'argent aide à les tolérer. Cette pratique est, pour beaucoup de ces femmes, préférable à l'adultère qui se sait toujours, est souvent d'un profit mince, et entrave la liberté, car l'amant, dans le monde bourgeois, devient rapidement un second mari que la femme se donne, et qui l'excède, sans qu'elle puisse aisément s'en débarrasser.*

Je ne dis pas que toute la société soit ainsi, comme le font croire les romanciers de la vie parisienne. Je dis simplement que de tels cas sont NOMBREUX, *que les choses s'y passent réellement ainsi, que les nier serait puéril et que si l'on examine un lieu élégant, une salle de théâtre, un soir de première par exemple, on peut, sans exagérer, penser qu'un quart des femmes présentes ont accepté de semblables combinaisons et qu'un sixième d'entre elles en vit. On peut dire aussi que sur les hommes présents, la moitié en profitent, soit qu'ils ignorent, soit qu'ils acceptent, soit qu'ils paient, soit qu'ils doivent à des causes de cet ordre l'élégance des femmes, utile à leur crédit et flatteuse pour leur vanité.* »

J'ai dit, à mon chapitre consacré aux cocus, combien d'espèces il y en avait. On sait que Balzac, plus spirituel que M. Paul Bourget, dressa une sorte de tableau, (au moins aussi amusant que celui des hommes à bonnes fortunes, qui est cependant la seule trouvaille de la *Physiologie de l'amour moderne*) des hommes à mauvaises fortunes, si j'ose dire.

Certaines classes de maris seraient en effet plus particulièrement victimes des passions illégitimes. Ces maris et leurs femmes accaparent les célibataires... Dans ce

dénombrement paraissent, les premiers, tous les maris que leurs affaires, places ou fonctions chassent du logis à certaines heures et pendant un certain temps. Ceux-là porteront la bannière de la corporation. Parmi eux nous distinguerons les magistrats, tant amovibles qu'inamovibles, obligés de rester au Palais pendant une grande partie de la journée ; les députés et les pairs qui discutent les lois, les ministres qui travaillent avec le souverain, les directeurs qui travaillent avec les ministres, les militaires en campagne et enfin le caporal en patrouille.

Viennent ensuite les hommes à qui de vastes et sérieuses occupations ne laissent pas une minute pour être aimables ; ces banquiers qui travaillent à remuer des millions, ces millionnaires qui, oubliant les saintes lois du mariage et les soins réclamés par la tendre fleur qu'ils ont à cultiver, jamais ne pensent à l'arroser, à la préserver du chaud et du froid. Balzac n'oublie pas les savants qui demeurent des mois entiers à ronger l'os d'un animal antédiluvien, à calculer les lois de la nature ou à en épier les secrets ; les Grecs et les Latins qui dînent d'une pensée de Tacite et soupent d'une phrase de Thucydide, vivent en essuyant la poussière des bibliothèques, en restant à l'affût d'une note ou d'un papyrus. Ceux-là sont prédestinés, paraît-il. Rien de ce qui se passe autour d'eux ne les frappe, tant est grande leur absorption, leur extase. Leur malheur se consommerait-il en plein midi, à peine le verraient-ils.

Aux prédestinés que nous venons de nommer il conviendrait de joindre quelques poëtes qui ne sont aptes qu'à monter Pégase, les chauffe-la-couche, les tâtillons, les maris qui ronflent, ceux qui engraissent, les vieillards qui épousent de jeunes personnes, etc... ce sont ceux-là qui courent les plus grands dangers ; les maris de certaines femmes qui, dans l'ordre des plaisirs, au lieu de passer graduellement du distique au quatrain, du quatrain au sonnet, du sonnet à la ballade, de la ballade à l'ode, de l'ode à la cantate, de la cantate au dithyrambe, ont commencé sottement par ce dernier. « *La femme mariée,*

a dit Balzac, *est un esclave qu'il faut savoir mettre sur un trône* », et à laquelle, ajouterons-nous, il faut chaque jour chanter un poème nouveau, ce qui est assez difficile pour un seul homme, toujours le même. Aussi tous les moralistes qui ont traité à fond la question du cocuage sont unanimes à reconnaître que les vertus, les qualités, la bonne humeur et même la beauté d'un mari, sont des paratonnerres insuffisants pour les préserver de la foudre. On n'est pas frappé parce qu'on n'est plus aimé, mais PARCE QU'ON EST UN MARI. Comment expliquer autrement le goût de certaines femmes qui ont pour époux des hommes charmants, bien faits, spirituels, et qui prennent pour amants des magots ou des imbéciles ? L'amour de l'inconnu et du changement est donc la plus grande passion des femmes, bercées, dès le pensionnat, de turpitudes séraphiques et un peu plus tard de parlages romantiques et de lectures érotiques, toutes gonflées de romans à la Lélia et à la René, où la fornication, l'inceste, le viol, la tribade se trouvent cumulés. Une petite fronde de 1656 disait déjà :

Admirez le malheur des gens
Que le cocuage tourmente :
Un homme âgé de soixante ans
A fait un cocu de quarante :
Cela nous prouve évidemment
Qu'un mari vaut moins qu'un amant !

On a souvent prétendu, dit le rédacteur de la grande encyclopédie, que la fidélité absolue de la femme à son mari est un rêve, une utopie, que telle vertu inexpugnable ne pourrait jurer qu'elle n'a pas été, au moins en pensée, infidèle à son seigneur et maître. Vous savez combien de fois le juste pèche en un jour ; eh bien ! une femme vertueuse, rien qu'en allant à l'église, fait à son mari *trente-deux infidélités pour le moins.* C'est Alphonse Karr qui le dit, mais Alphonse Karr, dans l'énumération, s'est arrêté au numéro dix, et a remplacé par un *et cœtera* commode les vingt-deux sous-entendus suivants.

Vous me direz que dix infidélités sont un chiffre déjà respectable. Soit ! Voyons donc comment un pauvre mari, resté seul au coin de son feu, peut aller dix fois coup sur coup, sans le savoir, à Corinthe :

1° En s'habillant, Laure exagère ses hanches et sa gorge, c'est-à-dire qu'elle cherche à exciter des désirs par une exhibition extraordinaire de ses charmes secrets. Certes, ce n'est pas au mari qu'est destinée cette perfide amorce, puisque celui-ci sait parfaitement à quoi s'en tenir. Je sais que les femmes ne placent l'infidélité que dans la dernière faveur; mais je ne saurais, pour moi, considérer comme bien pure une femme qui, en offrant de telles choses aux yeux, excite l'imagination des passants à des investigations.

2° Je pourrais compter pour une infidélité chacun des soins que prend de s'embellir une femme qui va dans un endroit où elle ne verra pas son mari.

3° En traversant un prétendu ruisseau, Laure relève sa robe et montre à deux commissionnaires qui fument, un petit pied étroit, une cheville mince et un bas de jambe d'une extrême finesse, avec un bas blanc bien lisse et bien tiré.

4° Deux hommes passent près de Laure : l'un la fait remarquer à l'autre, Laure sent un vif mouvement de plaisir.

5° Laure remarque que G..., qui passe, monte parfaitement à cheval..

6° En entrant à l'Eglise, elle ôte son gant pour prendre de l'eau bénite et montre une main blanche et effilée et un charmant poignet.

7° Laure, en s'asseyant, laisse voir son pied .

8° En se mettant à genoux, elle se penche de façon à dessiner sa taille et à donner à ses reins la cambrure la plus agréable.

9° Elle relève un peu les plis de sa robe.

10° Elle tient son livre de façon à donner de la grâce à sa main.

« Les femmes diront que cela n'a pas le sens commun ; mais l'auteur des *Guêpes* répond que tout cela a pour but d'être jolie et belle et de le paraître et d'exciter des désirs. Qu'on s'en rapporte aux hommes qui ont été amoureux : de quelle fureur chacun de ces détails ne les a-t-il pas enflammés ! »

L'emploi de cocu est en somme on ne peut plus facile à tenir pour certaines gens d'humeur commode. Il ne consiste qu'à fermer les yeux ; c'est la femme qui en fait tout l'exercice. Nos anciens poètes ont badiné à leur

aise sur un état que d'aucuns trouvent fort doux, Mathurin Régnier, entre autres, nous l'a montré, on se le rappelle.

Ces maris philosophes connaissent sans doute la réponse que certaine comtesse de la Cour de Louis XV faisait aux commères lui rompant les oreilles avec les infidélités de son mari, qu'elle aimait pourtant follement :

« *Eh ! mesdames, que m'importe que monsieur le comte promène son cœur toute la journée, pourvu que le soir il me le rapporte !* »

Car ils savent bien, les vrais sages, qu'à eux aussi, leurs épouses infidèles, qui ne sont allées chercher ailleurs que le plaisir physique des sens, leur rapportent, chaque soir leur cœur. Et, à côté du cœur, en amour, pour quoi, au point de vue sentimental, compte le reste ?

N'importe quel homme, *mécaniquement, automatiquement*, peut procurer du plaisir à une femme, et réciproquement. C'est un phénomène purement physiologique sans importance, puisqu'un appareil peut faire le même office.

Tandis que n'importe quelle âme ne s'harmonise pas avec n'importe quel cœur.

Et cela, seulement, vaut donc la peine qu'on s'en préoccupe.

Le reste, c'est la bête...

***

C) RAISONS SOCIALES DE LA POLYANDRIE

« *Si la maladie existe chez la femme, que fera l'époux ?* »

(DOCTEUR LOUIS FIAUX)

Et si elle existe chez l'homme, que fera la femme ? Et qui la fécondera, sinon l'amant légitime ?

JANE DE MAGNY

Les hommes sont décidément admirables. Dans ses *Lettres persanes*, Montesquieu avoue :

« *A peine trois ans de mariage, on en néglige l'essentiel : on passe ensemble trente ans de froideur ; il se forme des séparations intestines, plus pernicieuses que si elles étaient publiques : chacun vit de son côté au préjudice des races futures. L'homme, dégoûté d'une femme éternelle, se livre aux filles de joie, commerce si contraire à la société, lequel ne remplit pas l'objet du mariage.* »

Ainsi donc Montesquieu reçonnaît qu'on vit chacun de son côté, *au préjudice des races futures ;* que l'homme, dégoûté d'une femme éternelle (c'est charmant !) se livre aux filles de joie, commerce qu'il veut bien également reconnaître contraire à la société, mais il n'admet pas l'adultère de la femme, il n'admet pas que celle-ci puisse être bien plus logiquement dégoûtée de son pourceau de mari qui court les putains ! Ah ! vraiment, celui-là était qualifié pour écrire l'*Esprit des lois !*

Et son contemporain Voltaire, que pensez-vous de sa clairvoyance, quand il écrit : « *Il est des cas où l'intérêt des familles et même de l'Etat demandent qu'on épouse une seconde femme du vivant de la première, quand cette première ne peut donner un héritier nécessaire. La loi naturelle se joint au bien public, le but du mariage étant d'avoir des enfants.* »

Alors, si c'est le mari qui ne peut pas donner d'héritier nécessaire à la dame, est-ce que l'intérêt des familles et même de l'Etat demandent qu'elle épouse un second mari du vivant du premier ? Est-ce que la loi naturelle se joint toujours au bien public ? Est-ce que le but du mariage consiste toujours à faire des gosses ? Une telle stupidité ou un tel parti-pris sont révoltants chez de tels esprits !

D'autant que Voltaire est si peu excusable qu'à l'article *Femmes* du *Dictionnaire philosophique*, il écrit sans ambages, et peut-être sans assez d'ambages, remarque Emile Faguet :

« *Ce qui ne paraît ni selon la raison ni selon la politique, c'est la loi qui porte qu'une femme séparée de*

corps et de biens de son mari NE PEUT AVOIR UN AUTRE EPOUX, *ni le mari prendre une autre femme. Il est évident que voilà une* RACE PERDUE POUR LA PEUPLADE *et que si cet époux* ET CETTE EPOUSE *séparés ont tous deux un tempérament impétueux, ils sont nécessairement exposés à des péchés continuels dont les législateurs sont responsables devant Dieu.* »

Et devant la société, ajouterai-je, avec la permission des mânes de Voltaire !

Forel, que nous avons trouvé si réservé, si timoré, a, lui au moins, entrevu l'antinomie qui existe indubitablement entre la monogamie et l'intérêt de la société. Il écrit :

« *Cette concentration de l'amour d'un conjoint pour l'autre, qui peut être excellente pour les familles isolées, des êtres vivant seuls à la façon des bêtes féroces, n'est nullement adaptée à une société dont tous les membres sont solidaires. Nous devons insister sur ce point. Il existe à coup sûr une antinomie réelle et bien difficile à concilier entre cet égoïsme à deux qu'est l'amour exclusif et concentré, et la solidarité sociale ou altruisme humain. Le problème n'est pas insoluble, mais nous devons avouer ici que sa solution n'est pas facile.* »

Parce que le professeur Forel, si affranchi qu'il soit des préjugés, n'ose pas aller jusqu'au bout de sa pensée et de la logique. La liberté sexuelle réciproque dans le mariage simplifie tout.

Je sais bien, parbleu, ce que les crapauds vont répondre.

Je le trouve tout imprimé d'avance, presque exprès pour moi, dans *La Pornocratie ou les femmes dans les temps modernes :*

« *On ne veut plus ni du mariage ni du droit. On tend à une prostitution générale. C'est très manifeste.*

Les théories des femmes-auteurs le prouvent.

L'AMOUR POUR L'AMOUR, *voilà leur devise.*

Or l'amour pour l'amour exclut le mariage, les char-

ges d'enfants ; il veut la « papillonne » ; donc la PROSTITUTION. »

D'abord la papillonne n'est pas forcément la prostitution. Pas du tout ! Mais cette calomnie-là se double d'une stupidité. C'est en effet parce qu'aujourd'hui l'inhabitable mariage monogamique exclut l'amour pour l'amour qu'il n'y a plus de cœur à faire des enfants et que la France s'en meurt rapidement. Ne pas voir que la crise si grave de dénatalité que nous traversons provient des funestes conditions actuelles du mariage dénote de l'aveuglement ou de la mauvaise foi. Nos jeunes femmes n'ont pas de goût à se faire féconder par les vieux birbes qu'elles ne peuvent épouser que quand ils sont déjà perclus de douleurs et de rhumatismes souvent blennhorragiques. Alors, j'ai dit que, dans cette dernière partie de mon étude, je me plaçais au point de vue *social*. Eh bien ! au point de vue *social*, ces ventres-là doivent-ils rester sans fruit ? Tenez, lisez la réponse que faisait Armand Silvestre (1) à cette question :

« *Une femme peut-elle aimer plusieurs hommes à la fois ?* »

« *Ce n'est pas moi qui aurais inventé cette question indiscrète. Mais une correspondante inconnue me la pose. Elle précise même en ces termes :* « Une femme est-elle coupable d'aimer à la fois son mari et son amant ou ses deux amants ? » *Ce dernier point est à mon choix. On n'est pas plus libéral, Madame. Et d'abord, non ! une femme ne serait pas coupable d'aimer dans les conditions multiples que vous dites, par la raison excellente qu'on n'est jamais « coupable » d'aimer. C'est bien assez de n'en être pas quelquefois capable !*

L'Amour n'est pas un acte — et les actes seuls sont passibles de la morale — l'Amour est un fait. En dépit de la malédiction des âges, Phèdre n'était pas coupable d'aimer Hippolyte. Elle était malheureuse. Je dirai de l'Amour comme de la Foi. Le grand sophisme chrétien est d'avoir fait de la croyance un acte de volonté, C'est une monstrueuse confusion de nos facultés. Jamais un géomètre n'a eu à se faire violence pour considérer comme exact un théorème qui lui était démontré. On croit comme on aime parce que l'esprit ou le cœur — car, comme l'a dit excellement Pascal :

---

(1) *Pour les amants.* Flammarion, éditeur.

« Le cœur a aussi ses raisons » — *parce que l'esprit ou le cœur est convaincu, et non pas du tout parce qu'on a l'intention de croire ou d'aimer.*

La foi est une loi, laquelle, comme toutes les lois, est tenue d'être logique : l'Amour est une fatalité, laquelle, comme toutes les fatalités, n'a absolument rien à voir avec notre libre arbitre. C'est tout ensemble sa honte et sa grandeur.

Je reviens à votre hypothèse — à votre double hypothèse — et, puisque vous me donnez généreusement le choix, je choisis le cas d'un mari et d'un amant, en l'étendant au cas où l'un des deux amants supposés est, par le fait, un véritable mari. Car les mots ne m'empêchent jamais d'aller au fond des choses.

Eh bien, madame, oui ! Je crois qu'une femme peut aimer à la fois beaucoup son mari et beaucoup son amant... Et cela ne m'indigne en rien. Est-ce sa faute, si son légitime époux la laisse avec un grand besoin d'idéal — PHYSIQUE *ou autre — inassouvi, et doit-elle renoncer, pour cela, à un ordre de félicités dont le mariage ne lui a révélé que l'existence ? Ce n'est nullement mon avis, et un tel sacrifice confinerait à l'héroïsme.* Vole-t-elle quelque chose à ce possesseur légal en se donnant à un autre ? *Rien absolument, puisque celui-ci est comme le propriétaire d'un violon qui n'en saurait pas jouer et prétendrait interdire qu'on fît de la musique dans sa maison.*

— « Il me semble que vous prenez du ventre? » *dit un personnage d'une comédie de Labiche à un autre. Et ce dernier de répondre, vexé :*

— « Mais, dites donc, il me semble que si j'en prends, ce n'est pas le vôtre ! »

C'est la même chose absolument ! LE VENTRE DE VOTRE FEMME N'EST PLUS LE VOTRE, SI VOUS EN ÊTES L'INUTILE... JARDINIER. CE N'EST PAS UNE RAISON POUR QU'IL N'Y POUSSE PAS DE ROSES!

Notez que je suis, madame, et fermement pour la polygamie, et qu'étant extrêmement porté à la justice, JE NE TROUVE PAS, CONTRE LA POLYANDRIE, DE BIEN BONS ARGUMENTS. *On n'aime malheureusement pas tout le temps de sa vie. Pendant les entr'actes de la passion vraie, la variété est une chose infiniment agréable et le changement un ragoût qui a sa raison. C'est si vrai que les médecins l'interdisent aux gens trop impressionnables ou de dangereuse maturité, à l'égal des excitants les plus vénéneux. Passer de la brune à la blonde pour doubler les charmes de l'une et de l'autre par la comparaison est si naturel que ni Don Juan ni Joconde ne m'inspirent aucune admiration pour cela.* »

Vous entendez bien : passer du brun au blond !

Comme cela se pratique hypocritement chez nous, en sorte que les conséquences de l'adultère sont enrayées

par une morale stupide, qui fait un délit de ce qui pourrait sauver la France !

Comme cela se pratiquait et se pratique encore chez tant de peuples, nous l'avons vu.

Mais voulez-vous, messieurs, que je me place un instant à *votre* point de vue, puisque, même au point de vue social, vous m'intéressez à titre de *générateurs* ?

Vous devriez tous défendre ma thèse avec acharnement :

Elle est la sauvegarde de votre santé.

Ecoutez un instant Jean Finot (*op. cit.*) :

« *L'amour use la femme bien moins que l'homme. C'est la raison pour laquelle la sénilité fait moins de victimes chez elle. Il suffit de mettre en regard les cas de décadence sénile chez les hommes et chez les femmes ayant dépassé l'âge de soixante ans. Bien plus, quand on compare le calme sexuel chez les femmes avant ou après l'époque de la ménopause, avec cette quasi-vitalité amoureuse qui se manifeste chez les hommes au delà de soixante ans, on s'apercevra facilement des ravages multiples que cet état provoque chez le sexe dit fort. Le cerveau fatigué avant l'âge, joint à un épuisement du corps, nous offre des types fort fréquents d'usure organique. Car l'intelligence baisse en même temps que diminue la vitalité du corps. Le mot vulgaire et pourtant si fort de « ramolli » s'applique surtout, sinon exclusivement, au sexe masculin.*

Ce que le biologiste Goette a dit de tous les êtres organisés est surtout vrai étant appliqué aux mâles : ce n'est pas la mort qui rend la reproduction nécessaire, c'est la reproduction qui a la mort comme conséquence inévitable. Mais comme la mort nous arrache la vie par lambeaux, son œuvre reste souvent invisible. Elle s'attaque ainsi cruellement à celui qui sème la vie avec une passion irréfléchie et démesurée. »

Mais, hommes aveugles, la polyandrie vous conserverait ! Et vous en avez besoin, vous êtes déjà si las quand vous vous mariez !

Après Jean Finot, écoutez Emile Faguet :

« *Dans un ouvrage de Mme Renooz intitulé :* « Psychologie comparée de l'homme et de la femme », *l'auteur écrit, pour prouver que l'homme et la femme doivent se marier, ayant tous deux le même âge :* « L'homme vieillit plus vite que la femme » *Elle est beaucoup plus près de la vérité que M. Joran quand il dit :* « C'est nier l'évidence : La femme vieillit plus vite que l'homme.

Aussi est-il sage que le mari ait au moins plusieurs années de plus que sa femme pour contrebalancer, par l'inégalité des âges, les exigences des sens. L'homme éprouve encore des désirs et a encore la capacité de les satisfaire à un âge où, depuis longtemps, la femme n'en éprouve plus. » *J'ose affirmer à M. Joran qu'il a sur cette question des renseignements furieusement incomplets. L'homme et la femme ont* TOUJOURS *des désirs, et quant à la faculté de les satisfaire, il est peu besoin de prouver que la femme l'a* TOUJOURS *et que l'homme cesse* assez tôt *de l'avoir. La question est mal posée. Ce qu'il faut se demander, c'est quel est l'âge où survient, peu à peu, un certain amortissement des désirs, autrement dit quel est l'âge où finit la jeunesse sexuelle.*

Or cet âge est le même pour l'homme et pour la femme. Il commence à cinquante ans pour lui comme pour elle et se prolonge plus ou moins. Il faut voir la figure que fait un sexagénaire devant une femme de cinquante ans, même (peut-être surtout) un quinquagénaire devant une femme de quarante ! Voilà pourquoi le mariage disproportionné *est* anti social, *fécond en discordes, fécond en adultères, et fécond seulement en cela.* »

Mais puisque, fatalement, le mariage sera toujours disproportionné, parce que l'homme ne peut se marier, actuellement plus que jamais, qu'à un âge où il peut nourrir une famille éventuelle avec lui, pourquoi ne pas admettre l'amant légitime ?

Et, puisque nous voilà entraînés sur le terrain économique, qui a bien aussi son importance, car la possibilité de faire bouillir la marmite conjugale est la première question qui se pose pour le fiancé, laissez-moi vous rappeler ce que disait Bacon :

« *Quand on ne connaîtra plus de nations barbares, et que la politesse et les arts auront énervé l'espèce, on verra dans les pays de luxe, les hommes peu curieux de se marier, par la peur de ne pouvoir plus entretenir une famille, tant il en coûtera pour vivre dans les nations policées.* »

A cela près que nous connaissons encore des nations barbares — et comment ! — ces temps semblent hélas ! venus, du moins au point de vue économique. Alors je dis aux hommes : si l'entretien d'une femme est devenu trop coûteux pour un seul, mettez-vous à deux ! Vous ne ferez souvent que régulariser une situation de fait !

Et cela je le dis aussi bien aux prolétaires qu'aux bourgeois les plus aisés. Voulez-vous savoir pourquoi ? Lisez le docteur Toulouse (1) :

« *A Ménilmontant, où les familles d'ouvriers sont en majorité, on comptait, au dernier recensement de* 1896, 117 *enfants pour* 1.000 *femmes adultes; le chiffre respectif, pour le quartier de l'Elysée, était de* 33.

Il semble donc qu'une nombreuse descendance n'est redoutée que dans les familles aisées. Le Dr Jacques Bertillon, qui est un propagandiste ardent contre la dépopulation, croit que l'abstention des familles riches est due à l'ambition du père de famille, qui, ne pouvant pas tester à sa guise, ne veut pas émietter son bien en trop de parts. Or aucun argument décisif ne montre dans quelle mesure la crainte seule du morcellement de l'héritage retient les parents aisés. Il faut envisager la question d'une manière plus large : les parents restreignent la descendance POUR NE PAS SOUFFRIR DANS LEUR BIEN-ETRE ACTUEL. *Cette préoccupation est plus égoïste que l'autre, mais elle est plus humaine.* »

Soit ! Messieurs les bourgeois, vous aussi, mettez-vous à deux : ça économisera toutes vos forces, et votre femme, elle, sera plus heureuse ; donc tout le monde y trouvera son compte, y compris la société, qui reverra pousser de petits Français, d'autant plus choyés qu'ils auront deux papas !

Ce jour-là, je prétends que non seulement ce ne sera pas l'ère de la pornocratie et de la prostitution générale, mais que ce sera au contraire, pour beaucoup de femmes actuellement adultères, le signal d'une sagesse relative, en comparaison du libertinage actuel. Il est plus facile d'être fidèle quand on a le droit d'être infidèle. Seule, l'infidélité défendue a deux attraits, tandis que la fidélité imposée constitue le pire des maux, le plus puissant élément de corruption.

« *La liberté,* écrivait Alfred Naquet, *nous présente le plus sûr moyen de combattre la polygamie simultanée qui s'étale ouvertement dans tous nos grands centres, et dont les Turcs peuvent dire qu'elle est une honte de notre civilisation, parce qu'elle ne comporte pas,*

(1) *Les conflits intersexuels et sociaux.* Fasquelle, éditeur.

comme leur polygamie à eux, des garanties pour la femme et l'enfant.

Cette polygamie simultanée résulte, en effet, bien souvent, de ce que les époux qui se détestent, et ne peuvent pas rompre leur union, s'arrangent pour prendre : le mari une maîtresse, la femme un amant, ce qui serait bien plus rare, s'il leur était loisible de divorcer à leur gré, sans frais, sans juges, sans étalage en public de leurs secrets de famille. »

Mais j'ai déjà montré quelle pauvre solution bâtarde offrait le divorce. Une femme peut aimer infiniment un brave et honnête homme à qui elle ne peut reprocher que de la violer sans une caresse une fois par mois ou par trimestre. Elle souffrirait de se séparer de ce mari auquel l'attachent maintes affinités sur les points autres que la question des rapports sexuels. Et comme nous avons vu que sa santé est gravement compromise quand elle est sevrée d'amour physique allant, au moins tous les quinze jours jusqu'à l'orgasme, pourquoi son mari averti, lui refuserait-il l'amant légitime ? Je n'ai pas une assez mauvaise opinion des hommes pour penser que beaucoup d'entre eux n'agiraient pas comme je le préconise, s'ils savaient à quels désordres physiologiques conduit l'abstinence (ou la quasi-continence) chez la femme. Mais la stupide éducation reçue, la ridicule pudibonderie attachée à cette question cependant capitale des rapports sexuels font que jamais ils ne se sont doutés, pour la plupart, qu'ils faisaient souffrir celle qu'ils ont épousée et qu'ils commettaient vis à vis d'elle et vis à vis de la société un véritable méfait.

Je pourrais dire de mon livre ce que Camille Mauclair écrivait du sien (1).

« *Ce livre se borne à constater la profonde immoralité — au sens propre du mot — c'est-à-dire l'absence de vitalité morale du mariage, combinaison où l'amour, dissocié du besoin sexuel, est facultatif, et qui se donne cependant pour la vertueuse excuse de l'acte charnel. C'est la plus nette offense aux droits primordiaux du couple, la plus grave méconnaissance du sens de l'amour, et l'affirmation la plus ironique de la débilité d'une morale utilitaire*

---

(1) *La magie de l'amour.* (Op. cit.)

qui ne s'applique, comme la psychologie du roman sentimental, qu'aux êtres investis d'un patrimoine.

Le jour où les accords d'intérêts seront précisés par des contrats absolument indépendants des accords sexuels, où le mariage sera une affaire et l'union un acte de foi, parallèles mais distincts, où toute association sexuelle des êtres sera réglée PAR LEUR SEULE LIBERTE, honorée et protégée par des arrangements sociaux, ce *jour-là, cessera un des plus violents* ANTAGONISMES *qui rendent* IRRÉCONCILIABLES *la société et l'individualisme farouche de l'Amour.* »

Qu'il me suffise donc de constater, dans cette dernière portée de mon étude où je me suis placée au point de vue social, que si *de violents antagonismes rendent irréconciliables la société et l'individualisme farouche de l'amour*, il n'est pas besoin de chercher ailleurs pourquoi nous en sommes à quarante mille divorces par an et pourquoi nos époux ont si peu de cœur à faire des enfants.

Enfin, toujours au point de vue social, il est un dernier argument qui milite en faveur de la polyandrie. Une femme, même normalement amoureuse, est mariée à un époux frigorifique ou frigorifié. Elle prendrait certes volontiers un amant, mais elle sait que le farouche article 324 du Code pénal français du XX[e] siècle donne, en ce cas, à son mari le droit de la tuer. Simplement. Il y a bien le divorce. Mais il n'en veut pas : les Tenailles ! Il y a bien l'abandon, mais elle a peur des représailles. Alors, que faire ? Un jour, une idée de folie, suggérée par l'instinct sexuel inassouvi, vient à l'esprit de cette malheureuse : supprimer le gêneur, se débarrasser de ce parasite terrestre, qui entend commettre, le Code en main, ce crime social de garder à lui, pour lui seul, une femme qu'il n'ensemencera jamais et qui sera perdue pour les recrues nécessaires de la maternité. Mon Dieu ! je n'excuse pas cette femme, et le Parquet vigilant ne saurait prétendre que je fais l'apologie de faits qualifiés crimes ! Car je considère odieux tous les crimes, qu'ils soient passionnels ou autres : personne n'a le droit de tuer, hors le cas de légitime défense. Mais je trouverais

le crime de cette femme moins barbare que celui du jaloux, assassinant avec l'impunité légale assurée, celle que sa propre maladresse a jetée dans les bras d'un autre. Car, en dernière analyse, cette femme était en état de légitime défense ! Le mari qui refuse à sa femme à la fois le divorce et la satisfaction de son droit à l'amour physique attente aux jours et à la santé de cette femme ; si elle le tue, c'est qu'elle le traite, presque à bon droit, en malfaiteur. Au point de vue social, elle supprime un parasite, qui voulait faire, d'elle aussi, un autre parasite, un terrain à jamais perdu pour les semailles de l'humanité. Eh bien ! le droit à l'amant rendra inutile le geste de cette femme.

Or — détail curieux et piquant — c'est en lisant *La Maîtresse Légitime*, si injustement défavorable à la femme mariée, que j'ai trouvé ce sérieux argument. Voici en effet ce que je lis dans le livre de Georges-Anquetil :

« Les procès en divorce et leurs enquêtes apportent à cet égard une documentation nombreuse et une argumentation sans réplique. Et à tous les âges de l'histoire, nous verrons des femmes chercher à se débarrasser de leurs maris par le poison ou par le meurtre. Notons, en passant, que le poison est l'arme préférée de la femme. Il fut surtout employé par les Romaines et les Grecques. Le célèbre historien Tite-Live rapporte, dans un texte qu'on ne donne pas à traduire aux examens du bacalauréat, que le nombre des décès de maris devint un moment si élevé qu'on attribuait cette mortalité à une épidémie. Chez tous, les maladie était en effet semblable, présentait les mêmes symptômes, et les Diafoirus de l'époque se désespéraient, quand soudain une esclave vint révéler le mystère : la ville était décimée par la perfidie des femmes. La justice fit arrêter cent soixante-dix matrones, des patriciennes qui étaient devenues des praticiennes de l'empoisonnement et administraient habilement des drogues radicales à leurs époux gênants.

L'empoisonnement, encore fréquent en Italie au XVI*e siècle, se répandit en France au* XVII*e, à l'époque où nous venons de voir précisément les romanciers nous montrer les femmes jalouses de leur liberté. On se mit à débiter les poudres dites d'amour et de succession. Louis XIV dut prendre, en 1682, un édit sévère à la fois contre les empoisonneuses et les fournisseurs de poisons.*

Mais comme cependant le roi voulait faire grâce à quelques « dames » coupables de ce crime, l'archevêque de Paris s'y opposa,

objectant que les curés et confesseurs de Paris étaient las d'entendre les confessions de femmes s'accusant d'avoir attenté à la vie de leur époux. Trait effroyable à noter, surtout pour l'époque si religieuse et si austère du règne, puisque nous sommes vers l'an 1700. *Mais c'est que le lien de la monogamie pèse trop sur le cœur épanoui des jolies comtesses de ce temps. Et elles s'en délient, coûte que coûte, pour avoir plusieurs amants ou, tout au moins, celui qu'elles aiment, et dont la polyandrie seule leur permettrait de faire leur second mari. Les motifs de ces crimes résident donc dans la monogamie, d'autant plus pénible pour la femme que souvent, je le reconnais, elle a été — à cette époque surtout — mariée contre son gré. Et c'est pourquoi elle était bien excusable d'exiger un amant à son goût, puisqu'elle n'avait pu épouser un mari de son choix.* »

Georges-Anquetil lui-même défendant ou tout au moins excusant la polyandrie jusqu'au crime, que voulez-vous que j'espérasse de plus beau pour conclure, puisque c'est l'aveu que les adversaires les plus farouches de mon système reconnaissent la souveraineté de ses droits, faisant craquer les portes d'ailleurs vermoulues de la prison monogamique.

NEUVIÈME ÉTUDE

LE DEVOIR CONJUGAL DEVANT LES TRIBUNAUX

« *Jeune épouse, fais attention à ce que le lit conjugal ne conserve, pendant le jour, aucune trace de ce qui s'y est passé la nuit.* »

(LOIS DE PYTHAGORE)

« *Naturellement, le mécanisme le plus complexe est le plus facilement dérangé. C'est, grossièrement parlant, la différence entre une serrure et une clef. Mais cette analogie est loin d'indiquer toutes les difficultés qui se présentent. Il faut nous imaginer une serrure qui n'exige pas seulement une clef qui va, mais il faut encore n'y entrer qu'au moment propice ; et, sous les meilleures conditions, la serrure ne peut s'adapter à la clef que par un usage considérable. Ces difficultés sont encore aggravées par le fait que l'homme joue le rôle plus actif dans le coït ; la femme a trop souvent appris à croire que cette fonction est basse et impure, qu'il ne faut s'y soumettre qu'à la volonté du mari et pour son plaisir ; l'homme manque d'une connaissance exacte du mécanisme et de la meilleure manière de s'en servir. Ainsi la plus grande brutalité peut être exercée en toute innocence par un mari ignorant, qui croit simplement qu'il exerce son* « DEVOIR CONJUGAL. »

(HAVELOCK ELLIS)

« *En somme, selon les tribunaux, tout ce qui touche à la vie privée des époux, aux conditions les plus intimes et secrètes de leur existence, y compris ce qu'on appelait autrefois* « *les secrets de l'alcôve* » *dont les conflits ont en général des causes morales profondes, qu'une grande pénétration psychologique peut seule arriver à expliquer, tout cela se règle moyennant finances !...*

Du moment que l'époux lésé empoche, de quoi se plaindrait-il ?

Et l'on accuse les Français de ne savoir faire que de la sentimentalité à propos de tout. »

(PAUL DE LAURIBAR)

Prison monogamique, ai-je dit en terminant l'étude précédente.

Prison dont il faut, pour la femme, pour l'impérieux et irrésistible besoin de son instinct sexuel, coûte que coûte, sortir, comme nous venons de le voir. Heureusement pour les hommes, elle n'a pas toujours été jusqu'à l'empoisonnement et, parmi les moyens employés par les femmes pour se débarrasser des maris gênants, voici un usage qui ne remonte qu'à trois cents ans, qui subsista pendant plusieurs siècles, qui *fit trembler bien des maris* et qui donna la liberté à bien des femmes.

Aujourd'hui, messieurs les impuissants, vous n'avez presque plus rien à redouter de la loi civile ; dormez tranquilles, sauf que le pape peut vous faire examiner par des experts et des médecins et déclarer nul votre mariage.

Nos ancêtres étaient plus raisonnables que nous le sommes, relativement au BUT du mariage. Comme le fit le pape Saint-Grégoire II, qui déclara nul tout mariage où l'impuissance à le consommer était constatée, mais en recommandant aux époux d'avoir pitié l'un de l'autre et de s'entr'aider, et sans pour cela autoriser, comme l'affirme ce menteur de Voltaire, la pluralité des femmes, nos ancêtres ordonnaient le divorce toutes les fois que le but du mariage ne pouvait être atteint, c'est-à-dire lorsque l'un des conjoints était frappé d'impuissance physique ou de stérilité. C'est qu'on se mariait alors pour avoir des enfants, et même beaucoup d'enfants !

Aussi vérifiait-on, le cas échéant, la capacité physique des conjoints. Les moyens employés pour constater l'inaptitude à la procréation n'étaient pas exempts de manœuvres originales et brutales. L'épreuve génitale qu'on exigeait des deux époux en cette circonstance, se nommait *Congrès :* elle se faisait tantôt en présence de plusieurs matrones, tantôt derrière un rideau ; mais un conseil de médecins, de juges et praticiens en cours d'église, réunis dans une pièce attenante à celle où se faisait l'épreuve, était de rigueur. On conçoit qu'une telle épreuve devait

bien souvent effaroucher la pudeur des uns et surtout enrayer les forces viriles des autres ; alors il arrivait que, soit par honte, soit par crainte, les individus les plus aptes à la copulation se trouvaient tout à coup frappés d'impuissance. Cette coutume subsista longtemps et c'était presque toujours l'homme qui restait en affront, car, remarque judicieusement le dictionnaire des sciences médicales, la femme est toujours apte à l'introduction, à moins d'occlusion ou d'imperforation du vagin... Aussi était-ce, presque toujours, la femme qui demandait le Congrès, pour quitter un mari qu'elle ne pouvait plus supporter, et convoler à de nouvelles noces.

Le document suivant, avec sa naïveté un peu gauloise, donnera une idée claire et précise de cette bien heureuse épreuve du Congrès, bien heureuse du moins pour les dames en mal de mari et trop ravies de s'en dépêtrer.

« Après que les parties, demandant divorce, ont prêté serment de vouloir bien accomplir l'œuvre de chair, après aussi que les experts ont juré qu'ils feront fidèle rapport de ce qui se passera au Congrès, les uns et les autres se retirent dans une chambre, pour ce préparée, où l'homme et la femme sont derechef visités : l'homme, pour savoir s'il n'a maladies, ni difformités; la femme, pour examiner l'état de ses parties sexuelles, et, par ce moyen, connaître la différence de son ouverture et la dilatation avant et après le Congrès, et si l'intromission y aura été faite ou non. Ensuite les parties de l'homme sont lavées à l'eau tiède et la femme est mise dans un demi-bain où elle reste quelque temps.

Cela fait, l'homme et la femme se couchent en plein jour, dans un lit préparé pour l'épreuve, et c'est à l'homme de se mettre en devoir de prouver sa puissance.

Il advient souvent alors qu'il s'élève des altercations entre les époux : l'homme se plaint que la femme s'oppose à l'intromission, la femme nie en disant que l'homme ne peut y arriver. Enfin, ayant été tous les deux quelque temps au lit, comme une ou deux heures, les experts arrivent, et, ouvrant les rideaux, s'informent de ce qui s'est passé et, visitent derechef la femme pour savoir si elle est plus dilatée que lorsqu'elle s'est mise au lit, et si l'intromission a été pratiquée, ce qui ne se fait pas sans lunettes à gens qui s'en servent à cause de leur grand âge, ni sans recherches sales et odieuses. Et font le procès-verbal de ce qui s'est passé au congrès, en une chambre à part, avec les procureurs et praticiens en cour d'Eglise, attendant la fin de cet acte. »

On sait que Boileau ridiculisa cet usage en ces vers célèbres :

« Jamais biche en rut n'a, pour le fait d'impuissance,
Traîné du fond des bois un cerf à l'audience;
Et jamais juge, entre eux, ordonnant le congrès,
De ce burlesque mot n'a sali ses arrêts. »

Le Congrès commença en France au XIVe siècle et dura plus de trois cents ans. Pendant ce long espace de temps, plusieurs hommes éclairés attaquèrent vainement sa validité. Ce ne fut qu'en 1677, à la suite de l'affaire Langey que le Parlement fit défense à tous juges, même officieux, d'ordonner l'épreuve du Congrès.

Qu'était donc cette affaire Langey ? La voici, telle qu'en audience publique un des plus éminents avocats du barreau de Paris, un des maîtres de l'éloquence contemporaine, Me Alexandre Zévaès, l'a contée dans une de ses plus célèbres plaidoiries (1) :

J'ai prononcé tout à l'heure le nom de Tallemant des Réaux. C'est chez lui que l'on trouve la description du « congrès *» qui, dans l'ancien droit français, servait de base à l'annulation du mariage. Cette description se trouve au cours du chapitre consacré à Mme de Langey, née de Courtaumer.*

Vous savez ce que c'était que le congrès. Lorsqu'un des époux demandait l'annulation de son union, il lui fallait invoquer l'incapacité de l'autre époux à exercer intégralement ses devoirs conjugaux. Et comme il fallait savoir si l'allégation n'était pas purement imaginaire, on procédait à une petite vérification publique. On convoquait des matrones, des personnages augustes et expérimentés qui venaient voir comment cela se passait.

Mais ici je préfère laisser la parole à Tallemant. Ma citation est empruntée à son tome VI (édition revue et publiée par les soins de MM. de Monmerqué et Paulin Paris, membres de l'Institut) :

« Le jour qu'on ordonna le congrez, Langey criait victoire ; vous eussiez dit qu'il estoit desjà dedans; on n'a jamais veû tant de fanfaronnades. Mais il y eut bien des mystères avant que d'en venir là. Il fit ordonner qu'on la baigneroit auparavant, c'estoit pour rendre inutiles les restringens, et qu'elle aurait les cheveux espars, de peur de quelque cachette dans sa coiffure. Faute d'autre

(1) *Le procès du Grand-Guignol.* Aux éditions Georges-Anquetil (2 frs. 80 franco).

lieu, on prit la maison d'un baigneur au fauxbourg Saint-Antoine.

« La veille, luy et elle furent encore visitez par quinze personnes, et, le jour, je pense qu'il avoit aposté de la canaille, la plus part des femmes, au coing de la rue de Seine, qui dirent quelques injures à la patiente. Plusieurs fois, il en a fait dire à Madame Le Coq, au Palais. Elle y alla bien accompagnée, et les laquais disoient à ceux qui demandoient qui c'estoient : « C'est Monsieur le duc du Congrez. » Elle estait fort résolue en y allant, et dit à sa tante, qui demeura : « Soyez asseurée que je reviendray victorieuse; je sçay bien à qui j'ay affaire. » Là, il luy tint toute la rigueur, jusqu'à ne vouloir pas souffrir, quand on la coucha, qu'on la coiffast d'une cornette que deux femmes des parentes de son grand père avoient apportée; il en fallut prendre une de celles de la femme du baigneur. En s'allant mettre au lict, il dit : « Apportez-moy deux œufs frais, que je luy fasse un garçon tout du premier coup. » Mais il n'eust pas la moindre émotion où il falloit; il sua pourtant à changer deux fois de chemise; les drogues qu'il avoit prises l'eschauffoient. De rage, il se mit à prier : « Vous n'estes pas icy pour cela », luy dit-elle; et elle luy fit reproche de la dureté qu'il avoit eûe pour elle, luy qui sçavoit bien qu'il n'estoit point capable du mariage.

« Or, il y avait là, entre les matrones, une vieille madame Pezé, âgée de quatre-vingts ans, nommée d'office, qui fit cent folies; elle alloit de temps en temps voir en quel estat il estoit et revenoit dire aux experts : « C'est grand pitié; il ne nature point. » Enfin, le temps expiré, on le fit sortir du lit : « Je suis ruiné », s'escria-t-il en se levant. Ses gens n'osoient lever les yeux, et la pluspart s'en allèrent. Au retour de là, un laquais contoit naïfvement à un autre : « Il n'a jamais pu se mettre en humeur. Pour Mademoiselle de Courtaumer. elle estoit en chaleur; il n'a pas tenu à elle. »

N'est-ce pas que cela est très instructif au point de vue juridique, très intéressant aussi au point de vue purement littéraire et au point de vue de l'évolution des mœurs?

N'est-ce pas que cela vous démontre aussi que si le Grand Guignol *constitue un genre, il ne l'a point inventé ?*

La chanson s'en mêla. Tous les congrès ne finissent-ils pas par des chansons ? Le couplet suivant se chantait sur l'air du Mareschal Lampon :

Monsieur Daillé...
(Monsieur Daillé était un ministre du temps.)
Monsieur Daillé, ouvrez-moi votre porte;
Je n'en puis plus, la douleur me transporte;
Je suis Langey qui viens faire retraite;
Je suis Langey
Qui reviens du congrez.

« Sur le Pont-Neuf, les marchands de melons de Langey — les melons de cette petite commune étaient très renommés au XVIIe *siècle — criaient à tue-tête : « Voicy de vrays Langeys, ils n'ont point de graine ». C'est toujours Tallemant des Réaux qui nous l'apprend. »*

A propos de cette affaire de Langey, j'ai trouvé les savoureux renseignements complémentaires que voici :

Mme de Langey, qui se prétendait donc affligée d'un mari impuissant, fut d'abord visitée chez le lieutenant civil, par douze experts. Ils ne la trouvèrent pas vierge, ce qui motiva ce joli mot d'un conseiller au Châtelet : « *On ne pourra pas dire que Langey, durant ces quatre ans, n'ait pas fait œuvre de ses dix doigts.* » Il y eut force procédures. Le procès dura DEUX ANS. Il faisait le sujet de toutes les conversations.

Mme de Sévigné disait au marquis : « *Pour vous, votre procès est dans vos chausses.* »

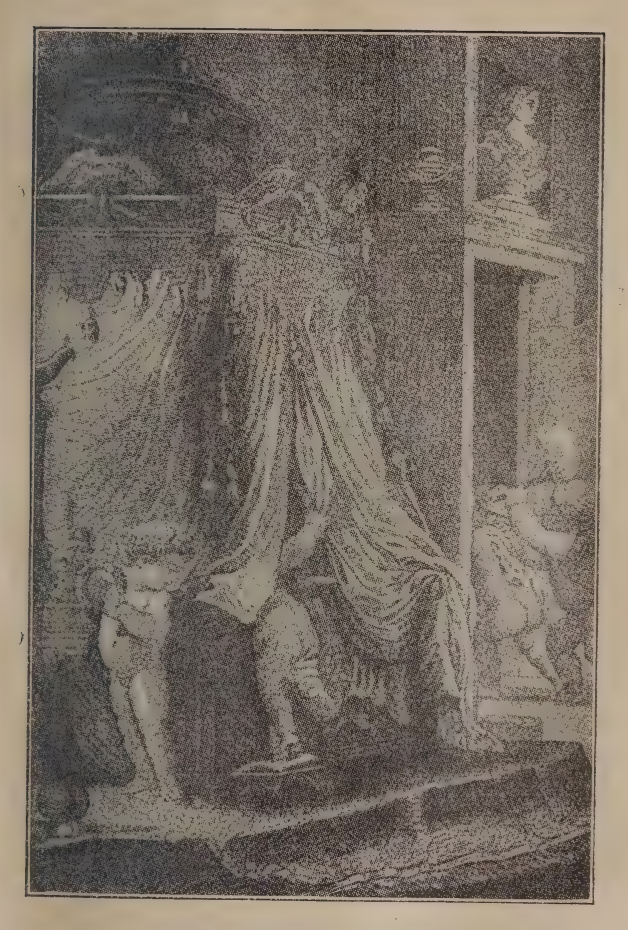
On visita aussi Langey, et une dame dit : « *On a trouvé la partie bien formée, mais point animée.* »

« *L'hiver suivant,* conte Tallemant, *il arriva, à Reims, que la femme, par grâce, accorda au mari toute une nuit. Les experts étaient auprès du feu ; ce pauvre homme se crevait de noix confites. A tout bout de champ, il disait : « Venez, venez !... » Mais on trouvait toujours «* BLANQUE. *» Là femelle riait et disait : « Ne vous hâtez pas tant : je le connais bien ! » Ces experts disent qu'ils n'ont jamais tant ri ni moins dormi que cette nuit-là.* »

Beaucoup de personnes allèrent porter leurs compliments à la marquise de Langey. Et sa tante disait : « Excusez ma nièce : elle est si fatiguée qu'elle n'a pu descendre. »

Langey ne se tint pas pour battu. Il prétendait qu'on l'avait ensorcelé. On repoussa définitivement ses prétentions. L'arrêt lui faisait défense de se marier. Il voulut faire lever cette défense et le chancelier dit.

— « *A-t-il recouvré de nouvelles pièces ?* »



LES EFFORTS INUTILES

18e Estampe du *Recueil de plusieurs sujets agréables tirés des diverses pièces de littérature.*

(Paris, chez les Associés, 1775).



L'INFIDÉLITÉ RECONNUE

d'après Moitte.

Pourtant, enfin, Langey se remaria, et *il eut deux enfants.*

Un jour qu'il s'en vantait, Benserade lui dit :

« *Moi, monsieur, je n'ai jamais douté que votre femme ne fût capable d'engendrer !* »

M. Emile Magne, dans son livre, *Madame de la Suze et la société précieuse*, cite un autre exemple célèbre de cette procédure du Congrès. On sait en effet que la comtesse de la Suze, Henriette de Coligny, était la petite-fille de l'amiral de Coligny.

Or, écrit-il, jamais il n'y eut plus de polyandres que dans la famille des Chatillons Coligny. Jamais on n'aima tant l'amour que dans cette famille de Huguenots. Rien n'est plus plaisant ni plus extraordinaire que leurs histoires de cœur.

Bon chien chasse de race. Ils avaient de qui tenir. Le père, Gaspard III, maréchal de Chatillon, fut le plus brave des capitaines et le plus enragé des paillards. Il eut quatre enfants. L'aîné, Gaspard, est l'heureux et premier vainqueur de Ninon de Lenclos.

Le cadet, Maurice, fut l'amant de la duchesse de Longueville. Henri de Guise, qui violait les religieuses et piétinait toutes les femmes qui avaient le malheur de l'aimer, se battit en duel avec lui sur la place Royale pour des femmes et le tua.

Les deux autres enfants de Gaspard étaient des filles : Henriette (la polyandre) et Anne. Or Henriette usa précisément du Congrès pour se débarrasser de son second mari et en prendre d'autres. Elle épousa le comte d'Hadington, qui mourut à la peine, ayant contracté la phtisie au service des exigences sexuelles de cette jeune et ardente femme. Elle se remaria avec Gaspard de Champagne, comte de la Suze, qui était discourtois, borgne et intempérant. Une telle union ne lui agréait guère. Elle se laissa forcer la main par sa famille. Cependant ce Gaspard était un grand abatteur de quilles. Il accablait sa femme de prouesses réitérées. Mais Henriette, que n'avait pas rassasiée la verdeur d'un mari qu'elle chérissait, était excédée des soins du comte de Suze, qu'elle détestait. Et elle s'appliquait à garder une froideur hostile et réprobatrice. Cette indifférence enrageait Gaspard, qui n'était peut-être point égoïste, mais qui était vaniteux. Il se consolait en humant force piots. Elle prit des amants. Elle le bafoua. Elle se convertit au catholicisme pour humilier son intolérance de huguenot arrogant. « Par ce moyen, *disait-elle,* je serai séparée de lui dans l'autre monde. »

Mais c'était surtout dans ce monde-ci qu'elle voulait être séparée de son ivrogne... Et voilà pourquoi elle eut recours au congrès : elle demanda et obtint l'annulation de son mariage en invoquant

l'impuissance de son époux, de ce Gaspard dont elle n'avait subi qu'avec une passivité glaciale et irritée les trop fougueux et trop fréquents embrassements ! Henriette fut requise d'administrer la preuve de cette imputation imprévue. Obéissant aux exigences de la procédure un peu burlesque que nous connaissons, Henriette et Gaspard comparurent devant des médecins, des sages-femmes désignés par l'officialité. Le mari essaya en vain, pendant quatre heures d'horloge, de convaincre l'assistance qu'il était capable de remplir son devoir. Mais sans doute pas entraîné à se livrer à ces jeux en public, la présence de quelques tiers, goguenards sous leur feinte gravité, paralysa son éloquence. Et le malheureux, qui se montrait si prolixe dans le privé, ne sortit point d'un mutisme avilissant, ou, tout au moins, bredouilla de piteuse façon. Il dut se retirer, marri et déconfit. Après quoi Madame de la Suze brilla au Marais, publia des poésies fugitives et légères comme elle, et fut l'amie de Ninon de Lenclos. Elle compta de nombreux adorateurs, presque tous choisis parmi les gens de mérite, parmi lesquels cet archevêque de Reims, polygame endurci, qui se plaisait à violer des religieuses ou à les enlever de leurs couvents. »

Pour en revenir au Congrès, dont les débats, dit le docteur Garnier, étaient aussi outrageants pour la morale publique que déplorables pour l'honneur des familles, il ne manqua pourtant pas d'époux et surtout d'épouses pour y avoir recours. Les annales judiciaires du XVIe siècle consignent, entre autres, les procès de Mme de Corbis contre son mari Debray, du baron de Pons contre Catherine de Parthenay et plusieurs autres, etc..

L'origine de cette épreuve est attribuée à la cynique impudence d'un jeune homme qui, accusé d'impuissance, demanda à prouver le contraire devant témoins. Le tribunal accéda, et cette coutume forma ainsi la jurisprudence. Mais il est probable que cet usage remonte à une plus haute antiquité : car on en trouve des vestiges dans les ouvrages des théologiens du XIVe siècle. Le Congrès remonterait même aux premiers temps du moyen âge, alors que les coutumes publiques étaient loin d'être en rapport avec les règles de la morale et de la décence, comme certains droits seigneuriaux bien conus en font foi. L'article 17 du Capitulaire de Pépin, en 752, contient aussi une allusion assez directe à cet usage ; car, en rappelant que l'impuissance du mari doit être considérée

comme une cause de divorce, il établit la manière d'en faire la preuve, en ordonnant aux époux d'aller au pied de la croix, et si l'impuissance est certaine, dit-il, « *que les conjoints soient séparés !* »

Appliquée en Italie, en Angleterre et en d'autres pays, cette coutume du Congrès judiciaire était si invétérée en France qu'elle résista à toutes les attaques sauf à celle de l'avocat général Lamoignon.

Reconnaissons d'ailleurs, avec le docteur Garnier, que cette procédure, tout immorale et anti-physiologique qu'elle fût, avait sa raison d'être et sa sanction quand l'impuissance était considérée légalement comme une cause de nullité et de dissolution du mariage. Elle serait sans objet, aujourd'hui, que la loi française a aboli cette cause de séparation des époux. Et pourtant bien des coutumes locales, plus ou moins ridicules, grossières, indécentes, créées en vue de constater cette consommation du mariage entre les nouveaux mariés, se pratiquent encore aux noces dans beaucoup de campagnes.

Coutumes ridicules en effet, car ce n'est pas après, mais avant la noce qu'il vaut mieux vérifier l'accord sexuel, et c'est parce que le maraichinage évite des décomptes et des désillusions que nous approuvons Georges-Anquetil de préconiser le mariage d'essai. Il éviterait les difficultés nées de découvertes faites trop tard, et empêcherait la femme surtout d'être victime d'une telle situation paradoxale que le docteur Anton Nystrom peut écrire (*op. cit.*) :

« *Il arrive souvent que l'homme se croit le droit d'exercer la tyrannie la plus insupportable sur sa femme, se targuant même pour le faire de la formule sacramentelle de la cérémonie nuptiale :* « Vous, femmes, soyez soumises à vos maris. » *Il manque à bien des maris jusqu'au dernier vestige de la délicatesse d'âme; ils se montrent dans la vie quotidienne dépourvus de toute tendresse et sont incapables de comprendre la nature de la femme, ses mérites et ses sacrifices comme mère, s'irritant de ses petites faiblesses et ne pensant qu'à leur bien-être personnel.*

C'est surtout dans les exigences de l'acte sexuel, « le devoir conjugal », *qu'un grand nombre d'hommes se montrent singulièrement dénués de toute considération et même brutaux envers leur*

femme, ne s'inquiétant ni de ses désirs ni de sa santé ou de ses forces, et détruisant ainsi à fond tout sentiment de tendresse et d'amour.

Il est d'innombrables cas, où le besoin sexuel est le seul sentiment qui relie (périodiquement) les époux. Mais l'union sexuelle n'est pas ici de l'amour; ce n'est dans le cas particulier qu'une habitude ou la satisfaction d'un besoin nécessaire; le dévouement n'existe pas, et des deux éléments du besoin sexuel il manque le plus élevé, le besoin d'embrassement, tandis que le plus bas, l'éjaculation seule, se manifeste comme un besoin purement physique.

Cette espèce de vie en commun est à proprement parler une offense à l'un des conjoints, et elle n'apporte bien souvent à la longue aucune satisfaction pour l'autre, il n'est pas rare que les époux conviennent d'un commun accord de cesser toutes relations sexuelles entre eux.

Mais c'est alors que le mariage a vraiment cessé entre les époux. Si l'union conjugale, qui n'est pas une institution pour créer des enfants, mais une réunion intime de deux individus, a perdu sa base sexuelle, elle ne peut, dans la plupart des cas, que tomber dans la dissolution.

La condition fondamentale du mariage, dans lequel les époux doivent trouver soit un bonheur commun durable, soit une postérité vigoureuse et saine, est l'amour vivant avec complète sympathie sexuelle. Or c'est ce que, dès les temps les plus reculés, les mœurs, les préjugés et les lois ont bien souvent combattu.

La réaction ecclésiastique et le piétisme des temps modernes ont rendu les relations sociales entre les sexes raides et froides. L'affectation, l'hypocrisie et la pruderie sont devenues habituelles, et l'on cherche à cacher la nature humaine et ce qu'il y a de sexuel en elle, choses qui, au XVIIIe *siècle, n'avaient rien de secret, mais qui étaient bien considérées et admises.* »

C'est pourquoi nous avons écrit ce livre, pour souligner l'importance primordiale de l'harmonie sexuelle entre époux, et pour rappeler que cette harmonie ne peut exister si l'un d'eux voit lésé, par égoïsme ou maladresse ou ignorance de l'autre, son droit à l'amour physique, dont l'exercice est d'ailleurs indispensable à sa santé.

Aussi souvent les Tribunaux perçoivent-ils l'écho des désaccords sexuels dans les ménages. Et l'on va voir, par quelques citations de leurs décisions, qu'elles sont souvent aussi arbitraires ou grotesques que celles des Congrès des siècles passés.

Voici d'abord une chronique du *Ruy Blas* rendant compte d'un procès dans lequel plaida l'illustre Bâtonnier Henri-Robert :

Doit-on, dans les rapports conjugaux, être froid et... calme, doit-on, au contraire, ne rien laisser ignorer à son épouse des joies de l'amour? Il y a deux écoles; chacune a du bon, chacune aussi a beaucoup de mauvais. Sans pousser l'exagération au même point que ce comte qui, du temps de Louis XVI, rendait à sa femme une visite hebdomadaire et, en guise de préambule, lui disait : « Vous plairait-il, Madame, que nous nous occupassions de faire un petit vicomte », ce qui, on en conviendra, ne devait pas mettre la comtesse dans un état de surexcitation folle, il ne faut pas non plus tomber dans l'excès contraire. Ceux qui veulent absolument traiter leur épouse comme une maîtresse poussent parfois trop loin les choses et, à vouloir qu'elles comprennent, sans demander d'explications, les articles de journaux qui vantent les prouesses de certaines détraquées et se font les historiographes des marquises de Belchose ou des duchesses de Beausoleil, ils dépassent parfois le but.

Toutes les femmes ne sont pas Mimi Pinson et, trop sévèrement élevées, certaines se refusent à transformer le pot-au-feu conjugal en une gibelotte banlieusarde où, on le sait, le lapin est si souvent remplacé par les félins de gouttière. Si certaines artistes, lorsqu'elles demandent la profession du bien-aimé, s'écrient : « Chouette ! » alors qu'il répond : « Je suis mime », d'autres, au contraire poussent des cris d'indignation et parlent de se retirer chez leur mère.

Tel était sans doute le cas de Mme N... dont eut à s'occuper le Tribunal Civil de la Seine. Voici, du reste, telle que je la trouve dans un numéro de la Gazette des Tribunaux, l'histoire lamentable de cette jeune épouse :

TRIBUNAL CIVIL DE LA SEINE (4e *Chambre*)

Présidence de M. Guelfucci

Divorce. — Attouchements hors nature. — Santé altérée. — Absence de cruauté et d'intention méchante. — Rejet de la demande.

Ne sauraient être considérés comme des sévices ou des excès de nature à faire prononcer le divorce, les attouchements hors nature employés par un mari à l'égard de sa femme lorsqu'ils n'ont point été commis avec méchanceté et cruauté, ou avec la volonté de porter atteinte à la vie, ni à la santé de l'épouse.

Ces solutions résultent du jugement suivant, rendu sur les

plaidoiries de Mᵉ Henri-Robert, pour Mme N... et de Mᵉ Miclo, pour son mari :

« Le Tribunal;

« Attendu que la dame N... a été admise à justifier sa demande en divorce en prouvant par la voie testimoniale : 1°...; 2° qu'il lui avait fait le plus grand outrage en la soumettant à des manœuvres indignes et hors nature, qui ont altéré sa santé :

« En ce qui concerne les prétendus outrages des plus graves que M. N... aurait fait subir à sa femme, en la soumettant à des attouchements hors nature, qui auraient altéré sa santé;

« Attendu que ces outrages ne sont nullement démontrés;

« Attendu, en effet, que le certificat médical, produit par la demanderesse relève simplement que son état général est mauvais; qu'il y a amaigrissement et débilité, et contient cette déclaration du médecin qu'il n'a pu porter le diagnostic de l'affection, en ajoutant, à la fin, que la dame N... ayant, elle, déclaré que son mari se livrait à des attouchements d'une nature spéciale, capables d'ébranler parfaitement le système nerveux, il est possible d'admettre l'influence de cette chose;

« Attendu qu'il s'ensuit que les pratiques contre nature reprochées à N... ne sont pas établies;

« Attendu, d'autre part, qu'il a été soutenu que, dans une lettre qui sera enregistrée en même temps que le présent, le sieur N... a reconnu que les procédés intimes avaient pu porter atteinte à la santé de sa femme, qu'il lui demandait pardon d'avoir fait une chose qu'il croyait inoffensive et dans le but de lui faire plus plaisir et de se l'attacher davantage;

«Attendu que de pareils procédés, quels qu'ils aient été, ne sauraient être considérés comme des sévices parce qu'ils sont exempts de cruauté, ou comme des excès au sens légal du mot, puisqu'ils n'avaient pas été commis avec méchanceté ou avec la volonté de porter atteinte à la vie ni à la santé de l'épouse;

« Par ces motifs,

« Déclare la dame N... mal fondée en sa demande; l'en déboute et la condamne aux dépens. »

Mme N... ne sera donc pas divorcée et les manœuvres « capables d'ébranler son système nerveux » ne sont pas griefs suffisants. D'autant que le mari repentant, on l'a vu, assure qu'il n'avait été aussi... caressant que « dans le but de lui faire plus plaisir ». *Le mieux est l'ennemi du bien et les déclarations d'amour qu'il faisait à sa femme dans une langue trop fine et à l'aide d'une mimique trop expressive sont restées incomprises.*

En tout cas, rassurons les ménages où la jeune femme bien préparée par une éducation soignée, et en quelque sorte — pour employer l'expression des écuyers de haute école — « mise au bouton », ne se dérobe pas aux longues conversations de l'alcôve.

« De pareils procédés, les juges nous le disent, ne sauraient être considérés comme des sévices. » Ce ne sont même pas, souhaitons-le, pour nos jolies contemporaines, des sévices exceptionnels.

Malheureusement, le jugement, s'il tranche le cas particulier de la dame N... et de son mari — que l'on va s'arracher dans les salons — ne solutionne pas le problème, en ce qui concerne la généralité, et l'on ne sait encore si certaines caresses sont légales et permises ou si elles sont illicites. Chacun agira donc comme bon lui semblera et chaque ménage sera libre dans ses appréciations. Les maris-chapons continueront à faire la grasse matinée et dormiront à poings fermés jusqu'à ce que midi se décide à sonner, tandis que les maris-coqs chercheront, dès patron-minette, à faire plaisir à leur épouse. (Extrait du *Ruy-Blas*, directeur : M. Alfred Oulman, chevalier de la Légion d'honneur).

Voici, d'autre part, à l'occasion du DEVOIR CONJUGAL, quelques décisions de justice relevées dans le journal *La Loi* et que je me borne à reproduire sans commentaires, certaine que je suis que le lecteur les saura faire lui-même :

TRIBUNAL DE LA SEINE (4e *Chambre*)
Présidence de M. Feuilloley
Audience du 15 *mars* 1887

L'abstention volontaire du mari de remplir ses devoirs d'époux peut constituer une injure d'une gravité suffisante pour motiver à elle seule le divorce en faveur de la femme.

Au fond,

Attendu que la demande de la dame X... est basée sur le refus volontaire de son mari de remplir ses devoirs d'époux et aussi sur certains excès d'une nature particulièrement grave et injurieuse qu'il aurait commis ou tenté de commettre sur sa personne;

Attendu que les époux ont contracté mariage le 10 *août* 1876, *que la vie commune a duré jusqu'au* 12 *janvier* 1881;

Attendu qu'il résulte d'un certificat dressé par le docteur Brouardel le 14 *février* 1886, *lequel sera enregistré avec le présent jugement, que la dame X... présentait à cette époque tous les signes de la virginité;*

Attendu que X..., qui ne conteste pas son état de virilité, soutient qu'il a eu dans des conditions naturelles et normales de fréquents rapports avec la demanderesse et attribue à la conformation particulière de celle-ci, l'état dans lequel elle a été trouvée par le docteur Brouardel;

Mais, attendu que cette hypothèse, ainsi que les autres explications successivement données par X..., d'après des théories d'ail-

leurs incontestées en médecine, ne sont pas, dans la cause, admissibles en fait, en présence des constatations précises contenues dans le certificat du 14 février 1886, et des observations complémentaires consignées par le docteur Brouardel, dans deux lettres en date des 14 février et 10 mars 1887, lesquelles seront enregistrées avec le présent jugement;

Attendu qu'il résulte des débats que l'abstention volontaire de X..., pendant les cinq années qu'a duré la vie commune, de remplir ses devoirs d'époux, a, pour la demanderesse, le caractère d'une injure d'une gravité suffisante pour motiver à elle seule le divorce, sans qu'il soit nécessaire d'examiner les autres griefs articulés par la demanderesse.

*
* *

TRIBUNAL DE LA SEINE (4e *Chambre*)

Présidence de M. Feuilloley

Audience du 5 mai 1887

La non consommation du mariage, la cessation de la vie commune, l'éloignement des époux l'un pour l'autre et la probabilité qu'un rapprochement ne pourra jamais avoir lieu entre eux ne sont pas par eux-mêmes des motifs de divorce.

Ainsi décidé dans les circonstances que relate le jugement qui suit :

Le tribunal,

Attendu que la demande de divorce formée par la dame X... est exclusivement basée sur la non-consommation du mariage et sur la cessation de la vie commune depuis le commencement de l'année 1884;

Attendu que, par jugement préparatoire de cette chambre, en date du 23 juillet 1885, la demanderesse a été autorisée à faire procéder à une enquête à l'effet d'établir le caractère injurieux envers elle de ces deux faits dont la matérialité n'avait jamais été ni déniée, ni contestée par le défendeur;

Sur le premier chef :

Attendu qu'il résulte de l'enquête que X... et la demoiselle Z... se sont mariés sans éprouver l'un pour l'autre aucun entraînement ni même aucune sympathie, et qu'ils n'ont fait tous deux qu'un mariage de convenance :

Attendu que la dame X..., d'un caractère exceptionnellement bizarre, taciturne et concentré, ne paraît avoir jamais fait aucun effort pour gagner le cœur de son mari; qu'il ressort avec évidence des débats que l'inaccomplissement de l'acte de mariage résulte autant de la froideur de la femme que de l'indifférence du mari;

Sur le deuxième chef :

Attendu qu'à la suite de difficultés d'intérêt qui s'étaient élevées entre X... et sa belle-mère, chez laquelle les époux demeuraient depuis le mariage, X... s'est retiré chez ses parents le 7 janvier 1884;

Attendu que, s'il est établi qu'au lendemain même de ce départ et quelques jours après la dame X... a fait deux démarches pour revoir son mari, elle ne les a ni renouvelées personnellement ni fait renouveler par des personnes autorisées, parentes ou amies, lorsqu'elle a pu présumer que le temps avait calmé l'irritation de son mari; qu'elle n'a jamais été animée du désir sincère de reprendre la vie commune et d'accomplir ses devoirs d'épouse;

Attendu que la loi n'a fait ni de la non-consommation du mariage ni de l'éloignement des époux l'un pour l'autre, ni de la probabilité qu'un rapprochement ne pourrait jamais avoir lieu entre eux, des motifs de divorce; que l'enquête n'a pas établi le caractère injurieux des deux faits sur lesquels la dame X... fonde sa demande;

Attendu que le reproche de mutisme que X... a adressé à sa femme, en présence de son ancienne maîtresse d'allemand, dénote simplement de sa part un défaut d'éducation; que tous les autres témoins ne déposent que de faits qu'ils ont appris indirectement ou pour les avoir entendu raconter par la demanderesse elle-même à sa mère; qu'ils sont d'ailleurs dénués de garantie;

Par ces motifs,

Déclare la dame X... mal fondée dans sa demande, l'en déboute et la condamne aux dépens.

*
* *

COUR D'AMIENS (1re Chambre)

Présidence de M. Daussy, *premier président*

Audience du 22 Novembre 1888

Le fait par le mari de s'abstenir du devoir conjugal et de ne point consommer le mariage constitue, au regard de la femme, une injure grave de nature à entraîner le divorce.

Il en est ainsi, alors du moins qu'il ne donne de ce fait aucune explication, et que cette abstention s'est prolongée pendant plusieurs années.

Ainsi jugé par infirmation d'un jugement du tribunal de première instance de Laon, du 24 janvier 1888, lequel, sur ce point spécial, s'était exprimé dans les termes suivants :

Le Tribunal,

Attendu que la dame X... a motivé sa demande en divorce sur trois ordres de faits : 1°) ...2°) ...3°) abstention du devoir conjugal;

Attendu que ce dernier fait seul reste à apprécier;

Attendu que le certificat médical de MM. les docteurs Brouardel et Leblond constate que la dame X... n'est pas déflorée;

Attendu que le sieur X... accepte comme exacte cette constatation médicale, telle qu'elle est formulée audit certificat;

Qu'il soutient toutefois que ledit fait constaté audit certificat ne suffit pas, à lui seul, pour motiver le divorce; que pour qu'il pût être reproché à un mari. comme une injure grave, il faudrait qu'il eût pour cause, ou qu'il fût joint à certaines circonstances accessoires telles, par exemple, que l'aversion ou le mépris du mari pour sa femme; que, loin d'apporter à sa charge la démonstration de sentiments semblables ou d'actes de nature à prouver l'inimitié ou le désaccord entre époux, la dame X... ne peut nier que sa correspondance avec son mari dénote au contraire des sentiments d'attachement et d'union, et qu'elle a signé en faveur du sieur X..., en janvier 1887, un testament motivé tant par son affection pour lui que pour le couvrir des avances qu'il avait consenties aux époux Z..., ses père et mère, des pertes et des déboires de toutes sortes à lui causés par son alliance avec cette famille;

Que, quant à lui, il explique la situation physique de la dame X... par des considérations médicales desquelles il résulterait que l'état de la demanderesse, constaté par les docteurs, ne prouve pas nécessairement l'abstention, et par les maladies dont elle a été atteinte avant et depuis son mariage, telles que la chlorose, l'albuminurie, etc;

Attendu que la dame X... ne méconnaît pas ces diverses maladies, dont quelques-unes l'affectent; qu'elle n'accuse son mari ni d'impuissance, ni de maladies honteuses, mais qu'elle allègue que l'abstention de son mari était due au désir, contraire au sien, de n'avoir pas d'enfant, etc...

Attendu que, non seulement elle ne précise ni ne définit autrement les dits actes, mais qu'elle n'en apporte aucune preuve, ni même aucun indice, soit au moyen du dit rapport médical, soit de toute autre manière;

Qu'elle offre, sans doute, de se soumettre à une deuxième expertise, mais que cette expertise devient sans intérêt dès que la dame X... ne prétend pas qu'elle devra prouver outre et au delà de la constatation médicale acceptée dès à présent par son mari;

Qu'elle s'appuie, il est vrai, sur deux lettres confidentielles qu'elle aurait écrites en 1882 et 1885 à une de ses amies;

Que ces lettres se produisent dans des conditions essentiellement suspectes; que s'il est reconnu qu'elle les a écrites, elles paraissent lui avoir été dictées ; qu'elle ne justifie ni de leur date, ni de leur envoi; que leur aspect, leur contexte, leur style général, certains termes employés et certains sentiments exprimés, sont en contradiction complète avec ceux de la correspondance échangée entre elle et son mari depuis son mariage jusqu'au mois de mai 1887, c'est-à-dire pendant six ans; qu'il y a lieu de remarquer que plu-

sieurs passages semblent répondre à quelques objections prévues à l'avance, et que ladite dame ne prétend même pas que les abus de sa personne aient été obtenus et exécutés par violence;

Qu'on est en droit d'être surpris, étant donné surtout le caractère exalté et vif de ladite dame, que, écœurée comme elle l'a dit de la conduite de son mari, ce ne soit qu'en 1887 qu'elle ait fait ses confidences à sa mère, dont les lettres au sieur X... ont été toujours convenables et ne font aucune allusion auxdites accusations;

Attendu que si l'on veut trouver une sorte de point de départ à ces accusations et une sorte d'affinité entre elles et les circonstances les plus intimes de la cause, il convient de se reporter aux lettres multiples adressées au sieur X... par la demoiselle Z... avant leur mariage;

Que cette correspondance passionnée laisse, sans contredit, entrevoir que les futurs époux ont anticipé sur les privautés conjugales;

Qu'en allant donc jusqu'à admettre comme constantes les pratiques attribuées par la dame X... à son mari. on serait fondé à penser qu'elles ne seraient que l'effet d'un consentement mutuel, né peut-être même avant le mariage de certaines préoccupations et ayant déterminé l'état dont elle argue aujourd'hui;

Que rien n'indique qu'elle se soit lassée d'une pareille situation, et qu'elle ait voulu s'y soustraire à un moment donné avant l'introduction de sa demande en divorce;

Qu'ainsi donc, en considérant comme avérés les susdits actes, elle ne saurait, en raison de son concours volontaire et persévérant, en faire un grief juridique à son mari;

Qu'il suit de là, d'une part, que la dame X... ne prouve pas que l'abstention plus ou moins complète du devoir conjugal soit due à des causes qui permettraient de la considérer comme une injure grave et que, d'autre part, en acceptant, comme certains, les actes qu'elle allègue, elle ne prouve pas non plus qu'ils aient été accomplis sans son acquiescement et contre son gré;

Qu'en conséquence elle doit être déclarée mal fondée en sa demande;

Par ces motifs :

Déclare la dame X... mal fondée en sa demande, l'en déboute,

Et vu la qualité des parties, fait masse des dépens et condamne chacune d'elles à en supporter la moitié...

La dame X... a interjeté appel de ce jugement.

La cour a infirmé ledit jugement par l'arrêt suivant :

La cour,

Considérant qu'il résulte des faits constants au procès que le sieur X... s'est abstenu du devoir conjugal et n'a jamais consommé le mariage;

Qu'il ne donne de ce fait aucune explication;

Qu'un tel état de choses, prolongé pendant plus de six années, constitue à l'égard de la femme une injure qui suffit à justifier sa demande en divorce;

Par ces motifs,

Sans s'arrêter ni avoir égard aux fins, moyens et conclusions de l'intimité, dans lesquels il est déclaré mal fondé,

L'en déboute;

Emendant,

Décharge l'appelante des dispositions et condamnations contre elle prononcées;

Prononce au profit et à la requête de la dame X... le divorce d'avec son mari et avec tous les effets de droit...;

Dit que X.. sera tenu, jusqu'à l'issue définitive de l'instance ou de la liquidation, de servir la pension alimentaire fixée par ordonnance de M. le président du tribunal;

Condamne X. aux dépens, etc...

*
* *

TRIBUNAL DE LA SEINE (4e chambre)

Présidence de M. Tardif

Audience du 29 *décembre* 1891

Le refus de remplir le devoir conjugal et l'abandon du domicile conjugal constituent des injures graves de nature à faire prononcer le divorce.

Ainsi jugé par la décision qui suit :

Le Tribunal,

Attendu que la dame X... reconnaît que, depuis son union avec le demandeur, elle s'est toujours refusée à remplir le devoir conjugal, sous prétexte que dès le premier jour son mari s'était montré trop impatient et n'avait pas employé toutes les précautions nécessaires pour ménager les susceptibilités et la pudeur d'une jeune fille absolument ignorante des obligations du mariage;

Attendu que la défenderesse, bien que ne pouvant formuler contre son mari un grief sérieux, a quitté brusquement le domicile conjugal pour aller habiter chez sa mère; que depuis janvier 1890, *malgré les instances du demandeur, elle a toujours refusé de reprendre la vie commune, déclarant qu'elle ne reviendrait jamais près de son mari; qu'à une deuxième démarche faite par le mari au cours de l'instance, elle a répondu en indiquant qu'une seule chose lui était impossible, le retour près de son mari et l'habitation en commun;*

Attendu que le refus de remplir le devoir conjugal et l'abandon du domicile conjugal, dans les circonstances où il s'est produit, cons-

tituent pour le demandeur des injures graves, de nature à faire prononcer le divorce à son profit;

Par ces motifs,

Condamne la défenderesse aux dépens.

Prononce le divorce à la requête et au profit du demandeur, etc.;



TRIBUNAL DE PAU

Présidence de M. Dubois de Lhermont, *président*

Audience du 5 *juillet* 1901

L'abstention du devoir conjugal, si elle est volontaire et persistante de la part du mari, peut être considérée comme un grief, dont la femme a la faculté de se prévaloir pour obtenir le divorce.

Cette abstention volontaire constitue même quelquefois un quasi-délit, obligeant le mari à réparer le préjudice matériel ou moral causé à sa femme.

Dans l'un et l'autre cas, la femme doit établir que l'inaccomplissement du devoir conjugal a été injurieux et outrageant pour elle.

(Epoux L...)

Ainsi jugé :

Le Tribunal,

Attendu que l'épouse L... demande que le divorce soit prononcé entre elle et son mari, aux torts et griefs de ce dernier, et qu'il soit procédé à la liquidation de la communauté ayant existé entre eux; qu'elle soutient que l'attitude de son mari envers elle, constitue un quasi-délit l'obligeant à réparer le préjudice qu'elle a souffert; qu'en se basant aussi sur les articles 1142 *et* 1382 *du Code civil, elle conclut à ce que ledit L... soit condamné à lui payer une somme de* 10.000 *francs;*

Attendu qu'il est de principe que la femme qui appuie sa demande de divorce sur une offense de son mari, est tenue d'établir cette offense; que si l'abstention du devoir conjugal de la part du mari, peut devenir un grief dont la femme a le droit de se prévaloir pour obtenir le divorce à son profit, il est indispensable que cette abstention ait été « volontaire » et « persistante »; que dans ce cas, il appartient à la demanderesse de prouver non seulement l'abstention mais le « caractère volontaire » de l'abstention, sans lequel il n'y aurait pas d'offense;

Attendu que la jurisprudence a même décidé que l'abstention volontaire du devoir conjugal constituait non seulement une injure grave, mais parfois un quasi délit qui obligeait le mari à réparer le préjudice matériel ou moral souffert par sa femme;

Mais attendu qu'il ne suffit point à la femme d'alléguer et même d'établir, qu'après plusieurs mois, ou plusieurs années de mariage, elle a conservé les attributs physiques de la virginité, si elle n'établit pas en même temps que l'inaccomplisement du devoir conjugal de la part de son mari a été injurieux et outrageant pour elle;

Attendu que dans l'espèce, les divers chefs de demande dont le tribunal est saisi ne sont pas suffisamment justifiés ;

Attendu que la demande principale se trouvant rejetée, le Tribunal n'a pas à s'occuper de la demande en 10.000 *francs de dommages-intérêts qui est également mal fondée;*

Par ces motifs,

Déboute la dame R... épouse L... de ses demandes fins et conclusions;

Dit n'y avoir lieu à dommages-intérêts;

Et la condamne aux dépens.

*
* *

J'ai dit que je ne ferais point de commentaires. Je résume donc simplement cette jurisprudence : il ne suffit point que la femme prouve que son mari lui refuse le devoir conjugal. Il faut qu'elle établisse, la malheureuse, que l'inaccomplissement du devoir conjugal a été injurieux et outrageant pour elle. Ça c'est admirable ! Et le mari a le droit de la tuer impunément, si elle prend un amant.

A quoi bon en effet des commentaires ?...

DIXIÈME ÉTUDE

L'UNION SEXUELLE ET LA THÉOLOGIE

« *La secte des Gnostiques, dont il paraît que l'origine était Pythagoricienne, fut renouvelée dans l'Orient, au second siècle de l'ère vulgaire, par un nommé Carpocrate. Elle fut chrétienne alors, et néanmoins elle eut en horreur toutes les privations des sens. Les jours de dévotion étaient des jours de festins. On était nu dans ces assemblées : les femmes étaient communes, et toutes les jouissances étaient approuvées.* »

(DE SÉNANCOUR)

« *Dans les anciens manuels destinés aux confesseurs, où toutes les questions relatives aux rapports sexuels sont traitées avec un grand luxe de détails. il était indiqué que la femme quittée trop tôt, ne commet aucun péché en complétant elle-même le spasme vénérien si, ce faisant « elle pense agir dans l'intérêt d'une bonne conception.* »

(DOCTEUR MICHEL BOURGAS)

« *Dans certains cas, quelques théologiens catholiques ont permis aux femmes mariées de se masturber. C'est ainsi que le jésuite Gury affirme qu'une épouse ne pèche pas,* quæ se ipsam tactibus excitat ad seminationem statim post copulam in quà vir solus seminavit. »

(HAVELOCK ELLIS)

Le problème des relations sexuelles est d'une importance si capitale pour l'organisation des sociétés, pour la conduite des peuples, pour l'avenir des races qu'il a préoccupé non seulement les hommes d'Etat, les philosophes,

les moralistes, les juristes, les économistes et les médecins, mais aussi et, plus que tous, les fondateurs de religions et les théologiens.

Il ne pouvait en être autrement puisque la procréation est le fondement même de l'œuvre divine, la source sacrée de la perpétuation de l'espèce humaine, supposée d'origine providentielle.

Préceptes, commandements, cantiques, livres sacrés, sous les formes les plus variées, les Apôtres et les Prophètes de toutes les religions, ont traité ce grave sujet, et jamais ils n'ont négligé les prescriptions les plus complètes relatives à la jouissance des deux époux.

Mais — et c'est un des faits les plus curieux et les plus importants à observer pour le moraliste et le sociologue, et pour ceux qui, comme nous, s'efforcent de tracer la voix de l'évolution humaine, chacun des grands systèmes religieux a apporté à l'interprétation morale des rapports sexuels, à leur règlementation physique, et aux prescriptions qui en découlent l'esprit d'une civilisation ou d'une éthique propre à un climat, à une race, aux conditions du développement de leurs peuples dans le milieu naturel où ils étaient placés.

Le Kama-Soutra de la religion indoue, tout inspiré de la chaude atmosphère de l'Orient, de ses ardeurs brûlantes, de son sensualisme raffiné, du culte fervent de la nature et de la chair, se prolonge sans doute dans le magnifique Cantique des Cantiques, le plus admirable poème que l'amour sensuel ait jamais inspiré. Nous en retrouverons la trame, resserrée et épurée, dans les préceptes du Coran ; tandis que les religions issues de la civilisation gréco-romaine vouent un culte à la virginité, et instaurent la pureté dans les relations sexuelles. La morale de la raison vertueuse vient ici réfréner les ardeurs des sens, et les appels de la nature, tandis que la femme est reléguée dans le Gynécée, réduite au rôle de compagne, et de matrone. Du moins Grecs et Romains conservent-ils des vieilles religions orientales le culte des dieux et des déesses qui symbolisent l'amour, sous toutes ses formes, de Vénus

Astarté à Priape l'obscène. Ils n'ont pas oublié, dans leur Olympe terrestre, les faunes et les satyres ; ils laissent une excuse d'essence divine aux attractions charnelles et aux vices de la chair ; et, à Athènes comme à Rome, la courtisane est honorée, respectée, éduquée ; elle a son droit de cité.

Est-ce pour réagir contre le stupre de l'Empire, contre l'orgie ordurière du Bas-Empire, contre l'effroyable débauche qu'ont flétrie tous les moralistes et les historiens romains, de Salluste à Tacite et à Juvénal, que le Christianisme, né et propagé de la province romaine jusque dans la cité de luxure, a si impitoyablement condamné les plaisirs de la chair et castré l'espèce humaine ? C'est probable, car, sur ce point, les apôtres se rencontrent étrangement avec les Prophètes et les Pères de l'Eglise tiennent le même langage que les Dictateurs qui s'efforcèrent de relever leur peuple par les règles les plus sévères : Moïse, Solon, Lycurgue, Dracon, Romulus, Burrhus, Caton, Justinien ; ou que les moralistes qui comme Sénèque ou Pline, s'épouvantaient de la contagion de la débauche et du débordement de la luxure.

Quoi qu'il en soit, l'ascétisme chrétien a sévèrement réprimé, par la loi et par le feu, les voluptés que les religions orientales avaient codifiées à l'usage des amants ; elles ont enfermé l'époux et l'épouse dans le cadre étroit des caresses procréatrices comme dans la ceinture de fer de la chasteté médiévale. Par la confession, les prêtres ont exercé un contrôle rigoureux sur les mœurs, sur l'intimité des époux, sur la conduite privée de tous, et, en fait, une véritable tyrannie morale sur les rapports sexuels. C'est ce qui explique que, pendant des siècles, la femme soit demeurée asservie, à la lettre, au prêtre et, par lui, à l'époux, à son maître, et que la libération de la femme soit l'œuvre lente des penseurs et des politiques qui ont, au prix de leur vie, lutté contre l'Eglise pour l'affranchissement humain. Dès que s'est affaibli le pouvoir moral et sacerdotal de l'Eglise, la société a secoué le joug. Cela commence à la fin du XVIIIe siècle, où s'épanouit le liber-

tinage, revanche impatiente de tant de continence et d'austérité malaisément supportées et hypocritement fraudées. La Révolution, en libérant les esprits, affranchit les cœurs et, du même coup, les sexes. Mais, toute imbue d'esprit romain, elle restaure presque aussitôt le culte de la Vertu et de la Raison et Robespierre poursuit de ses apostrophes vengeresses les débordements de Danton. Après son trépas, c'est l'orgie de Thermidor et du Directoire. Cette débauche soulève la colère populaire qui appelle un maître pour rétablir l'ordre. Napoléon s'offre pour achever l'œuvre romaine des Jacobins. Et c'est la rigueur du Code Napoléonien, et la restauration officielle de la Vertu. Avec le Concordat, l'Eglise reprend la mainmise sur les âmes et sur les êtres de chair. La règle devient impitoyable avec la congrégation. Et c'est au prix d'une deuxième Révolution que l'amour sera une fois encore libéré de ses chaînes.

Tant il est vrai que la Religion, issue elle-même de la volonté des Chefs de Peuples, inspire la Morale, si variable d'une frontière à l'autre, comme la Justice « Plaisante Justice qu'une rivière borne. Vérité en deça des Pyrénées, erreur au-delà, » disait le génial Pascal. Il en est de même de la Morale ! La Méditerranée franchie, pas même, simplement le Bosphore, ce qui est licite ici devient délit sur l'autre rivage et vous trouverez l'illustration saisissante de cette remarque dans la belle pièce de Pierre Frondaie : l'*Indomptée* qui a donné, pour la première fois, sur ce thème matière à réflexion aux cervelles légères de nos frivoles parisiennes.

Ces considérations sont de la plus haute importance pour notre thèse ; elles attestent le peu de valeur qu'il convient d'attacher aux objections d'ordre moral ou religieux qu'on nous oppose.

L'histoire des religions, comme la sociologie démontre que la Morale est en voie continuelle d'évolution et que les hérésies d'hier sont les vérités de demain.

D'autre part, la lecture attentive des prescriptions des diverses religions concernant les rapports sexuels déter-

minera chez l'esprit le moins averti la conviction inattendue que tous les conducteurs de peuples ou fondateurs de sociétés civilisées ont reconnu — soit pour la favoriser, soit pour la comprimer — la puissance de l'instinct sexuel, et ont accordé un privilège sacré à l'épouse procréatrice. N'est-ce point proclamer le droit de la femme mariée à l'amour, la protéger, dans son œuvre de chair, féconde, contre l'impuissance ou l'abstention du mari, contre la règlementation anti-naturelle des lois qui placent à jamais la femme sous la coupe de l'époux, même s'il est incapable d'accomplir le devoir conjugal prescrit par les commandements de Dieu (1).

Ayant révolu le cycle des observations que nous devions tirer de l'étude des civilisations, des mœurs et des systèmes de morale ou de religion inventés par nos prédécesseurs, nous pouvons aborder le chapitre des conclusions, dont l'heure est venue.

---

(1) Les Editions Georges-Anquetil envoient franco contre mandat de 12 francs une édition non expurgée du *Kama-Soutra*, contenant en outre le texte intégral du *Cantique des Cantiques*.

CONCLUSION

LE MARIAGE LIBRE DE DEMAIN ET LE LIBRE ÉCHANGE CONJUGAL

« Il nous faut des hommes beaux, vigoureux, raisonnables, intelligents : nous ne les obtiendrons ni par l'impôt des célibataires ni en décorant les mères fécondes. »

(Docteur Binet-Sanglé)

« On apprend à aimer comme on apprend tout le reste, et on apprend à aimer mal ou à aimer bien. »

(Charles Albert)

« Et la polygamie ainsi que la polyandrie s'épanouiront sous l'azur du ciel. »

(Emile Acollas)

« Peut-être même verrons-nous se combiner avec cette polygamie un régime de polyandrie établi par un vote féminin. Les femmes, pendant la guerre, ont obéi à leur nature : je suppose qu'elles continueront. »

(Henri d'Alméras)

« Quand toute la forêt sera verdoyante, la loi sur le mariage n'aura qu'un seul paragraphe, celui que Saint-Just proposait il y a un siècle : « Ceux qui s'aiment sont mari et femme. »

(Ellen Key)

« Le principe de la fidélité conjugale du mariage n'est pas d'ordre naturel, mais d'ordre social ou religieux. Il est presque certain qu'une société nouvelle, qui s'élabore en notre siècle, basée sur l'individualisme qui s'affirme de plus en plus, constitue des formes absolument différentes des anciennes, en ce qui concerne l'union des sexes et la descendance humaine. »

(Docteurs Jaf et Saldo)

« *Ne nous lasserons-nous jamais de tout confondre ? Parce qu'ordinairement on s'avilit en se partageant, sera-ce encore un mal lorsque ce partage n'avilira point ? Et nos idées nouvelles sont-elles si resserrées ou si dépendantes que nous ne puissions rien apercevoir entre la hideuse débauche ou la stricte observance des règlements destinés au public.* »

(DE SÉNANCOUR)

J'ai déjà dit qu'il y a quelques années, mon éminent confrère J.-J. Renaud ouvrit une enquête sur la faillite du mariage et l'union future, et voici ses conclusions :

« *Le mariage demeuré immuable, stagnant, tandis que tout évoluait, est maintenant une institution pourrie, pourrie à la façon d'une mare qu'aucun continuel filet d'eau ne renouvelle.*

Les tares principales du mariage sont que :

a) *Fait pour une autre époque, il n'a pas évolué tandis que nous nous transformions, et il ne saurait convenir à la nôtre.*

b) *Une illégalité monstrueuse y règne en faveur de l'homme.*

c) *Il n'est qu'apparemment basé sur l'amour.*

d) *Il donne lieu à des marchandages, des calculs, au moins grotesques, et facilement infâmes.*

e) *Il ne se maintient que par l'inobservance continuelle de ses lois.*

f) *Il est un, rudimentairement simple, tandis que les individus sont à l'infini différents les uns des autres et complexes.*

g) *Le divorce est une issue étroite et introuvable.*

Et encore remarquons que ces conclusions étaient formulées avant la guerre, qui a fait faire non pas un pas, mais un bond aux idées de liberté sexuelle. Mais n'anticipons pas !

Dès 1880, dans son livre : *Le mariage, son passé, son présent, son avenir*, Emile Acollas écrivait :

« *Une tradition nous est venue du peuple le plus grossier de l'antiquité; cette tradition, les théologiens l'ont pieusement recueillie et amplifiée, les légistes l'ont servilement adoptée à la suite des théologiens — et catéchismes, lois et mœurs ont donné pour but au mariage, en première ligne,* la procréation des enfants; *en seconde ligne,* la satisfaction régulière des appétits sensuels.

Si l'idée de la procréation des enfants doit être rangée au nombre

des vérités les plus absolues, il faut alors déclarer, sous peine de manquer à la logique la plus évidente :

1° Que le mariage doit être interdit à toutes les personnes pour lesquelles il est a priori *certain que la procréation des enfants est impossible;*

2° Que le divorce doit être admis pour toutes les personnes mariées qui ne peuvent procréer ensemble.

La vérité est qu'il n'y a rien à conclure, pour ou contre l'existence du mariage, de la procréation ou de la non-procréation des enfants. Le mariage est indépendant de faits qui ne sont, souvent, que du domaine de la physiologie pure.

Si les théologiens et les légistes se rendaient un compte exact de leurs propres vues, ce n'est pas la procréation des enfants, mais bien la satisfaction des appétits sensuels qu'ils devraient placer en première ligne; aussi leur proposerais-je de rectifier la formule et de dire, sans biaiser : le mariage a pour but la copulation régulière des deux sexes, afin d'arriver, si faire se peut, à la procréation des enfants.

Voilà, si je ne me trompe, une définition bien conçue qui peut s'appliquer à tous les animaux qui ont en propre un sexe.

Mais si tout se réduit, pour l'homme et pour la femme, à une question d'accouplement, pourquoi eux aussi, comme d'autres êtres, ne pratiqueraient-ils pas la promiscuité ? Peut-être resterait-il à consulter certaines convenances physiques, mais c'est là une bien petite chose et le Progrès se chargera de la faire disparaître : tout homme deviendra, de plus en plus, bon à toute femme et vice versa. *Et la polygamie ainsi que la polyandrie s'épanouiront sous l'azur du ciel !* »

Il est d'ailleurs intéressant de remarquer la rapidité de l'évolution du mariage depuis la Révolution. Les philosophes du XVIIIe siècle, Rousseau surtout, en plaçant le droit naturel au-dessus du droit humain, en substituant l'éducation naturelle à celle des dogmes et des moralistes, ont ouvert la voie au « libertinage » et le champ aux revendications de la femme, même du point de vue sexuel. De là, d'une part, tout l'effort législatif de la Révolution en faveur du divorce ; de là, l'éclosion de la littérature amoureuse et érotique de Crébillon à Restif de la Bretonne. Le tableau des mœurs de Mercier et de Restif, appuyé par tant de faits historiques, atteste la décadence profonde du mariage. Il est de bon ton de vivre, bien que mariés, chacun de son côté, dans des appartements à part,

et d'avoir, comme nous l'avons vu, l'un, une maîtresse, l'autre un amant. Jusqu'à Napoléon, on ne parle plus d'adultère ; les mœurs sont dissolues, l'amant et la maîtresse sont admis, officiels ; ils n'ont pas de caractère légitime, mais ils ont droit de cité. (Il est remarquable que toutes les fois que le pouvoir faillit, les mœurs rendent à l'amant ce droit de cité : Régence, époque thermidorienne, 1848, fin de l'Empire, et surtout troisième République.) Avec Napoléon, période de rigueur, de moralisme autoritaire ; puis retour clérical, Restauration, règne des congrégations, poursuite contre les écrivains : procès de Flaubert, etc... même état d'esprit au début du dernier Empire. L'ouvrage de Poitou, conseiller à la Cour impériale d'Angers, intitulé : « *Du roman et du théâtre contemporains et de leur influence sur les mœurs* » est le plus symptomatique : c'est une charge à fond contre toute la littérature romanesque et romantique : Stendhal, Balzac, et surtout George Sand, représentés comme des démoralisateurs. Pourquoi ? Parce que tous ces écrivains ont déterminé le mouvement d'esprit en faveur du droit à l'amour, et, par là même, en faveur de la libération civile de la femme. Comme toujours, la vie a imposé la loi. Alors les sociologues, Fourier, Saint-Simon, s'efforcent de trouver les formules, les cadres sociaux dans lesquels la femme sera affranchie comme l'homme : *le problème est posé*. Il va s'élargir avec les libertés républicaines et avec la rapide évolution sociale des cinquante dernières années. Ici même, tour à tour, nous avons cité Björnson, Bebel, Ellen Key, Léon Blum, Victor Margueritte, dont nos lecteurs connaissent au moins les idées essentielles. C'est une unanime poussée des penseurs et des philosophes vers le divorce élargi, vers le mariage élargi, vers l'union libre, vers le matriarcat au moins partiel, vers la liberté de la mère assurée par les droits de l'enfant. C'est Naquet, c'est Dumas fils, c'est Paul Hervieu qui sentent monter la révolte contre le droit autoritaire du mari ; c'est la fameuse polémique autour de la préface de la *Femme de César : Tue-la !* Puis vient l'innombrable production du

théâtre et du roman, d'où il ressort qu'en fait les mœurs ont rompu le lien du mariage, que les mauvais ménages sont en majorité, que, comme le proclamaient le vieux code d'amour du XIIe siècle et les arrêts des Cours d'amour, le mariage est incompatible avec l'amour complet, lequel revêt un caractère fatal, impérieux et inéluctable, que la femme aspire à l'amour et au changement, que le sexualisme trop méconnu est un facteur essentiel de l'amour et du bonheur féminins, que dès lors l'adultère ne peut être un délit, que la femme a les mêmes droits que l'homme : nous avons vu tout cela en détail au cours des divers chapitres de ce livre. Enfin, comme nous l'avons également expliqué, est venue la psycho-physiologie moderne, qui, s'appuyant sur les observations médicales, a démontré la fréquente incompatibilité existant entre les constitutions physiques, les tempéraments des deux époux, la souffrance, dans les quatre cinquièmes des cas, de la femme mariée, condamnée à ignorer la jouissance finale de l'orgasme, et on a dû en conclure logiquement qu'il fallait accorder la liberté légale de l'adultère, donc la polygynie ou la polyandrie à la majorité des conjoints ou alors le divorce automatique.

Effectivement nous avons vu le divorce légèrement élargi par une législation nouvelle, les droits de l'enfant commençant à être reconnus, première étape vers l'affranchissement de la femme, et les mœurs plus libres prouver que la femme nouvelle voulait, elle aussi, « vivre sa vie ! » « *Il n'est pas admissible* écrit Léon Blum, *qu'une femme mariée soit tenue d'opter entre le renoncement et la trahison. Il n'est pas supportable qu'une jeune fille soit réduite à choisir entre le déshonneur et la chasteté forcée, entre le mariage qui ne satisfait que son instinct et le mariage qui ne répond qu'à sa prudence.* »

Ainsi donc déjà l'amant se trouve légitime :

a) du point de vue physiologique et médical ;

b) du point de vue légal, puisque maintenant la femme condamnée pour adultère a le droit, après prononciation du divorce, d'épouser son complice ;

c) du point de vue social (projets de loi tendant à légitimer l'union libre ; reconnaissance de l'enfant de père naturel, adultère de plus en plus impuni.)

Le docteur Toulouse le constate ainsi (*op. cit.*).

« *La solution du problème social paraît devoir être dans une forme d'union ayant les avantages légaux du mariage, avec les commodités de l'union libre, lesquelles ne sont pas plus grandes que celles de l'union libre, qui était, hier encore, un état immoral, impie, dégradant, faisant mettre à l'index les individus. Mais ces idées ont changé. Beaucoup de « faux ménages », dont la tenue est respectable, sont reçus et traités d'égal à égal dans la société. Déjà, dans le peuple, on ne fait guère attention entre l'une et l'autre union. Beaucoup d'administrations traitent sur le même pied le mari et celui que, dans la correspondance officielle on appelle* « l'ami ». *Dans mon service de Villejuif, l'égalité est complète entre ces deux personnes; je confie l'aliénée sortante à l'ami, aussi bien qu'au mari. Les allocations militaires ne distinguent généralement pas davantage. Et même, si la femme est mariée, mais vit depuis plusieurs années avec un autre homme, c'est ce dernier qui confère le droit à l'allocation.*

D'ailleurs, pour le peuple, mariage et divorce ne sont pas des affaires de conséquence. On néglige facilement de divorcer, comme on oublie de se marier. On n'attache pas tant d'importance à ces formalités, qui ont d'ailleurs moins d'objet que dans la bourgeoisie, par l'absence d'intérêts. Or, en démocratie, l'évolution des mœurs populaires réagit sur celles des autres classes par une tendance à uniformiser par en bas. »

A nos yeux, le vrai problème qui se pose désormais, c'est celui d'une évolution de la conception des rapports sexuels, non plus seulement du point de vue odieusement égoïste de l'homme, mais du point de vue *des Droits de la Femme.*

A la polygamie légale, chère à Georges-Anquetil, répondrait l'affranchissement total de la femme, avec l'amant légitime. Femmes procréatrices, soit, puisque nous avons l'instinct de la maternité, et puisqu'il faut des enfants, mais procréatrices avec les partenaires de notre choix, car nous voulons qu'on nous reconnaisse maîtresses de notre corps.

Je relisais, pour suivre l'histoire de cette évolution de nos revendications, les œuvres des écrivains de l'école

romantique, par exemple, et c'est à chaque page que je trouvais une exaltation de l'amour allant jusqu'à l'absolution de toutes les infidélités. C'est ainsi que George Sand fait dire à Lucrezia Floriani :

« *Ce qui est spontané,* irrésistible *est* légitime *et de droit divin... Les passions les plus courtes ont pu être les mieux senties. Pourquoi donc en rougir, si elles sont sincères ?* »

Quand son Jacques parle de sa femme et de son amant, il dit :

« *Ne maudis pas ces deux amants ! Ils ne sont pas coupables : ils s'aiment. Il n'y a pas de crime là où il y a de l'amour sincère. Ils ont de l'égoïsme et n'en valent peut-être que mieux. Ceux qui n'en ont pas sont inutiles à eux-mêmes et aux autres.* » (*Jacques*, p. 417, tome II.)

Jacques était logique avec lui-même, puisqu'il s'était écrié :

« *Le mariage est une des plus odieuses institutions de la société. Qu'est-ce que la vertu dont ils parlent sans cesse ? La vraie force est-elle d'étouffer ses passions ou de les satisfaire ? Dieu nous les a-t-il données pour les abjurer, et celui qui les éprouve assez vivement pour braver tous les devoirs, tous les malheurs, tous les dangers, n'est-il pas plus hardi et plus fort que celui dont la prudence et la raison arrêtent les élans ?* »

Stendhal nous dira (*Fragments et impressions*, pages 104 et 113) :

« *Une femme appartient* DE DROIT *à l'homme qui l'aime et qu'elle aime plus que la vie... Il n'y a d'unions à jamais légitimes que celles qui sont commandées par une vraie passion.* »

Il est certain que la supériorité de l'amour libre sur le mariage, c'est qu'il semble plus en harmonie avec l'idée qu'on doit se faire de l'*amant* idéal de la femme, j'entends évidemment de la femme qui ne se vend pas : l'amant, c'est l'élu, celui qu'elle a librement choisi, et pour lequel elle éprouve provisoirement le plus d'affinités de tout ordre.

C'est l'idée qui domine le beau livre de M. Charles Albert : *L'amour libre* (1), dont les extraits suivants donneront un aperçu suffisant :

« L'amour est avant tout un choix... Mais il n'y a pas de choix possible sans liberté. La garantie, la sanction de toute espèce de choix, c'est l'indépendance... Il semble que l'amour n'ait été célébré au long des siècles par l'évolution que pour une minorité de bienheureux et doive rester, pour la masse, à l'état d'illusion décevante. En ce qui concerne le sexe, les satisfactions compensatrices offertes à l'individu et auxquelles il s'accommode le plus souvent sans coup férir s'appellent de deux noms tristement célèbres : « la prostitution et le mariage ». A ces formes d'union sexuelle selon la propriété, selon le salariat, selon la famille et selon la loi, s'en tiennent la majeure partie des hommes et des femmes... Dans l'immense majorité des cas, la prostitution n'est faite que de misère.

On comprend la sollicitude de l'Etat touchant la prostitution, pourquoi il la facilite, la règlemente, la subventionne, et tient le grand livre du commerce...

Du temps de Solon déjà, réglementer la prostitution, ce n'était pas un moyen de la réprimer, mais de l'encourager au contraire, de l'avoir toujours sous la main pour le bon fonctionnement de la société. Et cette doctrine fut toujours la bonne adoptée par les gouvernants, promulgueurs d'édits et faiseurs de lois.

...Que la prostitution continue d'être surveillée, encouragée et recrutée, comme il est logique, par les fonctionnaires de l'Etat capitaliste, dont elle sert si bien les vues, qu'au contraire elle s'affranchisse comme cela c'est produit en quelques pays où des pratiques outrageantes à la dignité féminine ont dû céder devant la poussée de l'opinion, *la prostitution n'en durera pas moins aussi longtemps que la société actuelle*, dont elle est, à un double point de vue, le fruit amer, la tare accusatrice...

Tant que les hommes resteront soumis aux inflluences d'un milieu régi par les lois de la propriété, *incapables d'acquérir la liberté économique et la liberté morale*, ils ne pourront ni ne voudront, en majeure partie, s'élever à la forme supérieure de l'instinct sexuel, l'amour, et, pour en tenir lieu, ils encourageront chez la femme l'habitude de vendre son corps.

Dans l'opinion courante, l'amour et le mariage semblent appartenir à deux ordres de choses très différents : l'amour est un luxe, un plaisir, une agréable superfluité que l'on rencontre avant et pendant le mariage, mais en dehors de lui. La coexistence de l'amour et du mariage est comme un prodige que l'on se montre du

(1) Librairie Stock.

doigt un peu dans tous les mondes. Leur incompatibilité, au contraire, semble de règle. Elle a été si souvent observée qu'elle est devenue pour beaucoup article de foi...

«... Mariage et prostitution sont le dénouement, *divers en apparence, identiques en réalité, des mêmes complications sociales !* »...

Le mariage se prête mieux que le métier des filles à la transgression de la loi d'amour et offre un champ plus vaste, si l'on peut dire, *à la déchéance sexuelle... Le mariage fournit à l'homme une occasion de trafiquer de son sexe.*

Plus étendue que l'autre et plus variée, la PROSTITUTION CONJUGALE est autrement grave aussi en conséquences : à travers leur vie tout entière, jusqu'en celle de leurs enfants se perpétuera LE MENSONGE commis par les époux de hasard. *Que plus tard vienne l'amour,* ou il se brisera contre la fidélité de convention apprise par le préjugé, imposée par la crainte, ou si la libre inclination triomphe de l'accouplement bestial, ce sera le signal des tortures qui empoisonnent la vie, des drames qui l'ensanglantent...

...La liberté de l'amour n'est pas chose tellement simple qu'un paragraphe de Code puisse le décréter...

L'amour libre, c'est l'amour libéré de toutes les entraves qui, jusqu'ici, l'ont empêché, dans une si large mesure, de présider à l'union de l'homme avec la femme. L'amour ainsi libéré fera, de toute nécessité, l'union libre, c'est-à-dire : la faculté de conclure à sa guise l'union conjugale, de la rompre même, ET DE CONSERVER, PENDANT QU'ELLE DURERA, TOUTE SON INDÉPENDANCE... Pour que l'amour soit libre, il faut que les relations de sexe à sexe ne soient plus déterminées, encouragées ou découragées, comme aujourd'hui, par les conditions de la vie matérielle, mais par les besoins et les instincts du sexe lui-même.

L'amour libre, c'est le sexe gagnant son droit de cité, c'est l'activité altruiste de l'amour reconnu comme seul juge et seule maîtresse en son propre domaine et comme équivalente aux autres.

La liberté de l'amour ne sera qu'une première étape qui mènera peu à peu à l'épuration de l'amour. Ce sera une puissance plus haute, un second degré de l'amour libre.

...*Les femmes ne seront libres qu'une fois respectées par les hommes.* Or le respect des sexes entre eux sera le fruit d'une éducation spéciale dont nous pouvons à peine nous faire une idée aujourd'hui et qui deviendra chose naturelle, dès qu'affranchis des tyrannies du salaire et de la propriété individuelle, nous nous préoccuperons d'être des hommes et des femmes avant d'être des salariés. »

Cette dernière phrase découvre que M. Charles Albert voit grand et loin. Parlant, moi, des avenirs plus rapprochés de nous, je rappelle que je m'en tiens provisoirement

au mariage, en laissant à chacun des époux sa liberté sexuelle, ce qui sera peut-être la transition nécessaire aboutissant en dernière analyse à l'union libre, pour quand les hommes seront moins mufles que ceux de nos générations actuelles. Pour l'instant, et afin de ne pas effrayer les esprits timorés pour qui la famille est sacro-sainte, je ne demande que la suppression du délit d'adultère, avec toutes les conséquences qui en découlent et la sauvegarde des droits de l'enfant.

J'ai retrouvé les mêmes idées que celles de Charles Albert dans le remarquable livre du moraliste américain Edward Carpenter : *L'avènement de l'amour*, où l'auteur insiste sur la nécessité pour nous de nous libérer du préjugé sexuel. Il écrit : « *Le sexe est le symbole de l'amour dans le monde physique... Ne viendront-ils jamais, l'homme et la femme, ou la race d'hommes et de femmes pour qui l'amour, en ses diverses manifestations, sera, dès l'origine, un tout parfait et naturel, libre et harmonieusement équilibré ?* » « *La libération souhaitable et proche de la femme suppose la suppression complète de l'esclavage économique... La femme indépendante peut seule disposer de son sexe comme elle l'entend. Libre, elle saura faire de cette liberté un usage raisonnable et sain.* »

Un maître du féminisme contemporain, M. Octave Uzanne, qui a publié, aux éditions du *Mercure de France*, un délicieux livre, plein d'anecdotes charmantes, intitulé « *Le Célibat et l'amour* », convient également que « L'AMANT SERA UN MARI SUPÉRIEUR, MAIS NON ÉTERNEL. » Rémy de Gourmont avait écrit, pour cet ouvrage, une fort belle préface, où il envisage l'aspect profond du problème de l'amour libre :

« *L'amour ne dure pas, il se renouvelle. Or le mariage s'oppose à ce renouvellement. Donc l'amour et le mariage sont incompatibles; le mariage a d'autres buts et d'autres mérites. Il est un fait certain, c'est qu'on est né amant comme on est né mari : il faut pour cela des qualités spéciales, dont la première est la sensibilité c'est-à-dire l'aptitude à la tendresse. La plupart des hommes confondent l'amour avec le besoin d'aimer, et bien entendu ils confondent ce besoin d'aimer avec ce besoin génésique dont Havelock*

Ellis a fait tenir tout le mécanisme en ces deux mots fort indécents : tumescence *et* détumescence... *Don Juan n'est pas un amant : il est le voyageur, le promeneur, le rôdeur, et il profite de l'occasion, tout simplement. Je pense à l'union brusque de deux désirs que le hasard a jetés l'un vers l'autre : ce n'est plus le choix d'un être ennoblissant l'acte nécessaire; c'est l'espèce tout entière se mêlant en deux êtres avec une obscure frénésie. Pas de nom, pas de lendemain, mais un souvenir qui sera peut-être un regret, lors des rencontres trop civilisées.* »

C'est en lisant romans et pièces de la littérature contemporaine, œuvres de Margueritte, de Rosny, de Jules Bois, de Michel Corday, et, rétrospectivement de Dumas fils, qu'on est frappé de la différence profonde des esprits et des mœurs entre la période — disons : d'avant-guerre (aux environs de 1910) et la période actuelle. Que de préjugés déjà disparus, que d'idées neuves ont fait rapidement leur chemin dans ces dernières années !

On en était resté à *Tue-la*, de la *Femme de César*, aux *Idées de Mme Aubray*, puis *aux Tenailles* et à ce chef-d'œuvre aujourd'hui vieilli : *Le cœur et la loi*. Que tout cela est loin ! Ces pièces n'ont plus de raison d'être : le divorce est entré dans les mœurs, et comment ! Les *Tenailles* sont ouvertes et la loi commence à admettre les raisons du cœur. Il est même stupéfiant que l'évolution juridique du mariage ait pu s'accomplir en si peu de temps. Mais le conflit subsiste permanent entre le vieux code et les aspirations légitimes de la femme moderne. Il nous paraît aujourd'hui si naturel que la femme dispose d'elle-même, cœur et corps, que les romans, même les plus audacieux d'il y a quelques années, ont pareillement vieilli et paraissent désuets. L'idée plus neuve, qui se fait jour dans *La Garçonne*, dans *Le Compagnon*, dans l'*Enchaîneuse*, dans *La Rebelle*, dans *l'Indomptée*, dans *Sésame*, c'est que l'amour libéré devient plus pur. La femme affranchie est plus rebelle aux entraînements des sens et sait mieux la valeur de ce qu'elle donne. Aussi, étant mieux gardée par son intelligence, choisit-elle son amant plus consciencieusement, quitte à le changer quand elle aura cessé de plaire, ou à le compléter d'un autre, ayant les qualités qui

lui manquent. Mais l'amant à la Bourget, à la Maupassant, à la Donnay, l'amant d'amour et d'adultère, l'amant de cœur, c'est une espèce qui disparaît. Le cinq à sept des garçonnières est fini et remplacé par celui des dancings, des maisons de thé et de rendez-vous. Les exigences de la dureté des temps ont réalisé le miracle de réconcilier l'argent et l'amour, par amour de l'argent.

Ce qui triomphe, c'est le flirt et sa presse multicolore : *Fantasio*, *Rire*, *Sourire*, *Journal amusant*, *Froufrou*, *Humour*, *Gens qui rient*, *Paris-Flirt*, *Mon Flirt*, *Paris-Galant*, *Cupidon*, *etc*... Cette éclosion de feuilles nouvelles, toutes florissantes, à côté de leurs aînées, est un signe des temps. Le Greluchon sait se faire tantôt sentimental, tantôt passionnel ; mais il n'es qu'un passe-temps, j'allais écrire une passade, qu'on peut bien passer à la femme moderne : c'est quelque vendeur des Galeries La Fayette ou l'entreprenant danseur de Madame.

Mais celui qui nous intéresse ici, c'est l'Amant, c'est celui qui aime et qu'on aime, au besoin simultanément avec le mari. C'est l'homme librement choisi par la femme, au besoin à côté de son mari, qui a été, lui, plus ou moins imposé par les intérêts, les circonstances ou les relations. Ce sera l'amant qui sera l'époux futur, l'époux de l'Eve nouvelle, de la femme future, ce sera lui, l'*amant légal* qui remplacera le mari légal, quand l'ultime évolution du mariage aura légitimé l'union libre, et il aura droit de cité officiel quand la femme sera libérée. Liés l'un à l'autre seulement par le droit de l'amour, les amants seront délivrés l'un de l'autre par la mort de leur amour. Et encore, pendant sa durée, il ne sera plus tyrannique, et il devra peut-être alors à la liberté de ne point connaître une mort prématurée. L'amour sanctifiera, seul, le lien (passager ou durable) des êtres volontairement unis. Rien d'étranger à l'amour ne pèsera plus sur leurs décisions, ni sur les motifs de leurs choix. L'amant légitime, c'est l'amour-Dieu, c'est l'amour-Roi. Et c'est le point de départ, entrevu par Jules Bois dans l'*Eve nouvelle*, et par Paul Adam, dans *Clarisse*, de toute une civilisation



— Pourquoi donc, chère Marianne, tes compatriotes nous combattent-ils, ainsi, nous autres Marocains ?

— C'est que, mon cher pacha, il y a entre eux trop de différence. Vos hommes sont pour la multiplicité des femmes et nos femmes pour la polyandrie.

(*Wiener Caricaturen.*)



Ah ! s'il s'éveillait !...

nouvelle, car la société future se fondera sur l'amour souverain.

Est-ce à dire pourtant, que, dans cette société idéale, mais d'une réalisation encore lointaine, l'Amant, légitime ou légal, sera le seul élu, non pas seulement pendant toute la vie d'une femme, mais pendant le temps même de son triomphe.

Je ne le crois pas, parce que d'abord ce sera contraire au besoin instinctivement polyandrique de la femme, et parce que l'amant ne songera même pas à demander une ridicule promesse de fidélité anti-naturelle dont il se moquera éperdument.

Sans doute — et j'insiste sur ce point — ce n'est point demain que ces mœurs idéales règneront sur notre pauvre humanité, aussi je me soucie d'un avenir plus immédiat, de celui que crée le présent. Et je prétends que demain nous pouvons voir admettre une polyandrie *légale*, mais bien entendu, *facultative*. Ce qui s'y oppose, observe le docteur Toulouse, c'est l'enfant, parce qu'il se trouve que la famille est fondée sur la paternité ; mais rien ne prouve que la femme, conquérant plus d'indépendance, ne demande pas un jour que l'enfant lui appartienne en propre, le père restant son tuteur *légal*.

D'ailleurs, l'éducation sexuelle, de plus en plus développée, publiquement ou clandestinement — et mieux vaudrait à tous égards qu'elle fût donnée à l'école, au grand jour — permet d'envisager une phase nouvelle de l'évolution sociale, celle de la maternité consentie. Nul n'a traité ce sujet avec plus de profondeur et de clairvoyance que Michel Corday, dans son beau livre « *Sésame* » dont la thèse se résume en cette protestation éloquente de la femme, digne d'amour, prête à se livrer à l'élu de son cœur et que retient « la contrainte sans issue » :

Ah ! c'est affreux, je sais, cette barrière là, toujours entre nous, et de souffrir et de vous faire souffrir. Mais, pourquoi, aussi, ne puis-je pas disposer de moi-même ? C'est injuste, injuste. J'ai conscience de tout ce que je crie, de tout ce qui sort de mes mains, de tout ce qui sort de moi-même. Je choisis le

moment de produire. Alors, pourquoi donc puis-je créer de la vie sans le vouloir, sans le savoir ? C'est plus grave pourtant, que n'importe quelle autre œuvre. Pourquoi suis-je là, comme la bête, la plante qui pullule, inconsciente ? Est-ce que je ne m'appartiens pas à moi ? Est-ce que je ne peux pas, là, tout de suite, s'il me plait, me jeter à l'eau, me donner la mort au moment que je veux? Alors, pourquoi ne suis-je aussi maîtresse de donner de la vie ? Pourquoi ne puis-je être mère, à mon gré, seulement à mon heure? C'est affreux, c'est affreux !... »

« Mère à son gré ». C'était bien la suprême conquête ; la femme devenait maîtresse de la destinée, l'acheminait vers le bonheur.

Et André les voyait, ces vaillantes, en cohortes nombreuses. ...Les filles sans dot, libérées de la crainte d'une famille immédiate, trouvaient l'époux (moi je dis amant) de leur choix. Et les « Madame Hélie » qui gémissaient, écrasées entre les lois de la nature et la loi humaine, toutes enfin, sans contraintes avilissantes, trouvaient l'issue vers le bonheur, vers le plein amour ».

Seulement Michel Corday, qui est officier, pour le moins, de la Légion d'honneur, n'a pas osé nous livrer le secret de son *Sésame* et il le confie aux générations à venir.

Nous sommes plus pressées. Notre impatience n'accepte plus ces éternels ajournements. Nous proclamons notre droit à la vie, à l'amour, au bonheur, et nous voulons l'exercer à notre profit immédiat.

Toutes les affranchies, nous lançons aux femmes le vibrant appel que leur adresse Mme Jane Deflou, dans son livre magistral : *Le Sexualisme.*

« Femmes, il est beau de soigner vos enfants atteints d'ophtalmie purulente, de les traîner coxalgiques dans de longues voitures, de veiller et de pleurer leur adolescence minée par la phtisie. Il est beau de vous faire à vingt ans, garde-malades des maris quinquagénaires dont la virilité et les forces n'ont pas été dépensées pour vous. Il est beau, quand la paralysie générale et l'ataxie locomotrice succèdent à leurs joyeuses orgies, de vous faire, vous, les éternelles cendrillons, les soutiens de leurs jambes chancelantes, la lumière de leurs yeux éteints, la pensée de leurs cerveaux vidés.

Mais ce dévouement, apprenez-le, est plus beau que profitable. Victimes vous mêmes, vous ne sauvez personne avec vous. Il n'est plus temps de ranimer ces cadavres dont la vraie place est dans le

tombeau. Faites mieux: au lieu de chercher à ressussiter les morts, empêchez les vivants de succomber. De passives devenez actives. Employez à combattre le mal la moitié de l'acharnement que mettent les autres à le propager. Aussi bien mariage et prostitution sont incompatibles. Ceci tuera cela, si cela ne tue pas ceci. Déjà vos familles sont ébranlées, la santé de vos enfants est compromise, la fidélité conjugale n'est qu'une odieuse comédie.

Femmes, votre continence et votre chasteté sont héroïques. Il est beau de résister aux séductions de la chair, aux illusions et aux entraînements du cœur. Il est beau de pardonner à celui qui vous trompe et de souffrir, sans vous plaindre, l'insulte et le mépris. Malheureusement votre abnégation ne sert à rien, et votre patience et votre indulgence font le triomphe des méchants. Qu'importe que vous ayez maintenu le foyer sous l'égide de votre vertu, si l'homme et la prostituée l'ont violé et souillé ? Assises à votre poste, vous en étiez les fidèles gardiennes; mais, vous le voyez votre vigilance a été déçue. Ce n'est pas en y restant toujours que vous le protégerez le mieux. »

Une rafale de révolte souffle donc manifestement chez nous toutes, et le mérite de Georges-Anquetil à nos yeux est peut-être d'avoir mis le comble à notre indignation en réclamant plusieurs femmes pour chacun de ces messieurs, tout en continuant à exiger de nous la fidélité la plus absolue. Le monument d'égoïsme masculin que représente la *Maîtresse Légitime* a cristallisé toutes nos rancœurs et tous nos dégoûts. Pourtant le courant se dessinait, visible déjà. Camille Mauclair synthétisait dès avant la guerre (1) nos revendications dans ces lignes :

« *Nous sommes au seuil d'une époque qui verra se modifier radicalement la condition et la mentalité féminines. De toutes parts la femme réclame le droit de n'être ni une esclave ni une idole, elle veut être une compagne et une égale, elle rejette avec impatience et colère la faculté d'être élégamment inutile.*

Elle se refuse de plus en plus à être, même dans le mariage, une « femme entretenue », nourrie en échange des entrées de faveur dans son lit. Elle veut acquérir une valeur sociale, elle apprend des métiers qui lui garantissent autre chose que de dérisoires salaires de famine; elle souhaite la libre disposition DE SON CORPS *et de ses biens; elle s'applique à s'instruire, à se former une conscience*

(1) *L'amour physique (op. cit.)*

et un jugement en toute indépendance, à penser par elle-même, à remplacer le duel sexuel par un contrat franc et digne. »

Un contrat franc et digne ! Quel changement avec le mensonge actuel ! Un contrat où les besoins de changement inhérents à la nature des deux sexes, étant loyalement reconnus, la liberté sexuelle réciproque sera franchement admise, probité entraînant la dignité des co-contractants qui n'en seront plus réduits à se duper.

Ainsi, écrit Victor Margueritte dans « la Garçonne, » *s'accomplira l'étape vers une société plus juste. Sans compter que nous serons débarrasés les uns et les autres, chemin faisant, du monstrueux boulet de la jalousie... dépouiller l'amour de sa manie de possession réciproque, de son prétendu droit de propriété éternelle, ne sera-ce pas, en définitive, tout bénéfice ? Ce sera la fin des crimes passionnels, de l'hypocrisie et des préjugés ; le retour à la nature, dont le mariage contemporain élude et méconnaît l'ordre...* »

M. le professeur Turgeon entrevoyait déjà, il y a vingt ans, cette évolution inévitable du mariage et de la famille :

« *Il est fait pour nous, disent-ils, et nous ne sommes pas faits pour lui. Subordonnons les institutions aux hommes et non les hommes aux institutions. Nous ne devons pas nous conformer aux lois, mais celles-ci doivent se conformer à nos besoins et à nos instincts. La nature est antérieure au mariage; celui-ci doit se modeler sur elle, et non l'asservir et la déformer. Mais peut-être est-il impossible d'abattre cette vieille maison ingrate et inhospitalière qui abrite actuellement la famille légitime. Il suffira donc de la transformer, de l'aménager, d'en faire une maison spacieuse et souriante, image exacte de cette société de demain où tous les êtres auront une part égale de soleil, de bonheur et de pain.* »

... Ils se refusent à comprendre que « pour la femme mariée l'honnêteté soit censée résider dans la continence » et que l'opinion la flétrisse, lorsqu'elle succombe, « de ce qu'on appelle son déshonneur ». Ils constatent avec affliction que « le fait pour la femme de se livrer à celui qu'elle aime et qui la désire, sans que cela ait été préalablement affiché, publié et contresigné, est un acte des plus tragiques. » M. Gabriel Deville ne s'en tient pas là : il appelle de ses vœux l'âge heureux où, « librement, sans crainte de mésestime, filles et garçons pourront écouter leur nature, satisfaire

leurs besoins amoureux et exercer tous les organes dont l'hygiène exige le fonctionnement régulier (1) »

Enfin, la presse populaire du parti socialiste ne fait elle-même aucun mystère de ses sympathies pour l'union libre. Si, autrefois, le mariage a joué un certain rôle dans l'humanité; il a perdu maintenant tout caractère d'utilité aux yeux de M. Fournière, qui va jusqu'à déclarer, dans la Petite République, *que la famille est un « simple groupe d'habitude. » L'essentiel est de substituer au joug pesant des mariages d'aujourd'hui les chaînes légères et fleuries qui, dans l'avenir, seront l' « unique lien des amants. » S'adressant à la « sœur bien-aimée » qui brûle de conquérir son indépendance : « Va, lui dit-il, poursuis ta route héroïque vers le rachat de ton sexe et la liberté de l'amour. Ta morale, crée-la toi-même !* »

J'observe, en passant, que ce professeur d'économie politique, sans peut-être s'en douter, se rencontre ici avec la conception la plus subversive en apparence, celle des libertaires, que le célèbre anarchsite Emile Henry — qui paya de sa vie, la mise en œuvre de sa doctrine d'action — imposait en ces termes dans le numéro du 1er mai 1893 de la *Plume :*

« *Démontrer que la nature, essentiellement capricieuse et fantaisiste, s'oppose, en amour comme en toutes choses, à des engagements dont la rupture peut être pénible ou difficile; que le désir est toujours légitime et que rien, absolument rien, ne contredit à ce qu'il soit satisfait, lorsqu'il est partagé; dire que les compagnons veulent, avec toutes les libertés, celle de l'amour, ce qui signifie que, dans la mobilité ou la fixité des accouplements, chacun ne doit s'inspirer que de ses attirances stables ou variées, et que* (c'est l'auteur qui souligne) la fidélité n'est pas plus une vertu que le contraire un vice *: telle est la série de vérités que nous avons mission de propager.* »

— Doctrines de militants et de politiciens, dira-t-on peut-être.

— Soit, mais outre qu'elles sont intéressantes à connaître, elles ne font souvent que devancer la réalité du lendemain. Voici, en tout cas, celle d'un grand savant, le professeur Forel, qui, lui, ne fait point de politique, et

(1) *Le Capital,* de Karl Marx, *aperçu sur le socialisme scientifique* p. 43.

dont je groupe ici, en une sorte d'ultime résumé, les idées si fécondes sur la morale sexuelle :

« *Par lui-même, le coït de deux individus, accompli de propos délibéré mutuel et n'incommodant ou ne lésant aucun tiers, doit être considéré comme une affaire privée, aussi bien qu'une poignée de mains ou un baiser, et* IL NE PEUT ÊTRE CONNU NI DU DROIT CIVIL, NI DU DROIT PÉNAL.

Si considérables que soient les restrictions nécessaires à cet axiome général, il faut pourtant le reconnaître dès l'abord comme valable en principe. La société n'a le droit de restreindre la liberté des individus qu'autant que son ensemble ou l'un ou l'autre de ses membres est lésé par les empiétements de ces individus. Tant que le coït est librement accompli par des personnes adultes et responsables, tant qu'il n'a pas de conséquences indirectes et qu'il ne féconde pas, ni la société, ni personne n'est lésé.

Dans la pratique du droit, cet axiome n'est pas encore généralement accepté. Beaucoup de lois, surtout chez les peuples germains, punissent comme tel le concubinat, c'est-à-dire le coït extra-nuptial. Là même où le concubinat est toléré, on le considère comme illégitime, de sorte que la femme qui s'y adonne, et les enfants qui en résultent, ont beaucoup à souffrir. Bien qu'elles constituent de simples prescriptions religieuses, les ordonnances de Liguori et d'autres sur le coït n'influencent pas moins à un haut degré les rapports sexuels dans les pays catholiques.

En général, le coït n'est également reconnu licite que dans le mariage. Or nous avons vu à quel point ce qu'on appelle le mariage est élastique et passe de la polygamie par la monogamie à la poylandrie, et du mariage à terme bref jusqu'au mariage indissoluble sans parler du cas où la femme est tenue de se tuer sur la tombe de son mari. Nous avons vu des traditions religieuses, provenant elles-mêmes de coutumes barbares, jouer un rôle immense dans le droit conjugal. Ce n'est qu'avec une peine infinie que le principe du mariage civil s'est frayé sa voie dans les Etats civilisés modernes. Aujourd'hui encore le mariage religieux est dans divers pays la seule forme d'union légalement reconnue. Ces simples faits montrent à quel point nous sommes encore enserrés dans les lacs de la tradition.

A quoi devons-nous tendre dans le domaine sexuel en nous plaçant sans aucun préjugé au point de vue d'une vraie morale humaine ? Telle est la seule question qu'un homme honnête et vraiment moral ait à se poser, s'il est indépendant de tout préjugé religieux ou autre (1).

Son premier principe sera le vieil adage médical : Avant tout

(1) C'est la thèse de Paul Reboux.

ne pas nuire, *et son second* : Etre aussi utile que possible au point de vue individuel et social.

Le commandement de la morale sexuelle sera donc : Par ton appétit et par tes actes sexuels, tu ne nuiras volontairement à aucun individu, ni avant tout à l'humanité, et tu t'efforceras au contraire de favoriser le bonheur de ton prochain et le bien social.

On a fait diverses propositions pour donner plus de dignité aux unions d'amour libre qui existent déjà en réalité et qui ont toujours existé. Des femmes modernes ont fait remarquer que la coutume absurde d'appeler autrement la femme célibataire que la femme mariée stigmatise à elle seule dans la société toute une catégorie de pauvres femmes et d'innocents enfants, et qu'on aurait tout aussi bien le droit d'appeler damoiseaux *les hommes célibataires que « mademoiselle » les filles non mariées. Une demoiselle qui a un enfant, et qui n'a eu que le tort d'obéir à la nature, se trouve de son simple titre stigmatisée du sceau de la honte.*

Je n'oublierai jamais une femme qui avait procréé neuf enfants dans un amour libre avec le même homme et qui, plus tard, était devenue aliénée. Convalescente à l'asile de fous de Munich, elle me répondit laconiquement, lorsque je l'appelai « Mademoiselle »: « Une belle demoiselle, avec neuf enfants ! » Cette réponse vaut un code.

Ce sont les enfants qui constituent le vrai ciment du mariage et lui fournissent un caractère légal. Lorsqu'il n'y en a pas, toute immixtion compliquée des lois et de l'Etat dans les rapports conjugaux perd son sens, tant que personne n'est lésé, et l'on pourrait alors simplifier énormément le mariage civil.

Aujourd'hui déjà dans beaucoup de pays, on peut utiliser les lois existantes sur le mariage civil pour conclure des contrats de mariage stipulant la séparation de biens, le droit de chacun des conjoints au produit de tout son travail, ainsi que certains droits et devoirs réciproques entre les parents et les enfants. On peut ainsi régler la chose, de façon à corriger plus ou moins les défectuosités de la loi.

...En résumé, nous trouvons que le mariage civil *devra être amené par des réformes progressives à devenir un contrat bien plus libre qu'aujourd'hui.*

...Quant à la polyandrie, Westermark montre qu'elle a toujours été une exception et qu'elle n'a pu se produire que chez des peuples doux et flegmatiques, ayant un certain degré de civilisation et ne connaissant pas la jalousie.

Spencer croit que l'avenir appartient à la monogamie, tandis que Lubbock penche pour la polygamie. Westermark pense que, si le progrès de la civilisation continue comme jusqu'ici à devenir plus altruiste et que si l'amour tend à s'affiner, les conjoints ayant tou-

jours plus d'égards l'un pour l'autre, la monogamie deviendra toujours plus sévère.

Je crois, pour ma part, qu'il est oiseux de vouloir faire le prophète. Si la culture mentale arrive vraiment un jour à triompher de la grossièreté, de la barbarie et de la bêtise, et si elle continue à progresser véritablement, je ne crois pas qu'aucun des anciens systèmes de mariage persiste sous sa forme première. La monogamie primitive, adaptée à une condition de bête sauvage asociale, est incompatible avec les exigences sociales qui s'imposent de plus en plus à l'humanité.

...Notre monogamie religieuse actuelle, complétée par la honteuse promiscuité de la prostitution, est à la fois hypocrite et malsaine. Jusqu'à preuve du contraire, nous considérons comme la forme du mariage la plus avantageuse pour l'avenir une sorte de monogamie (éventuellement de polygamie) libre, *accompagnée d'obligations relatives à la procréation des enfants et aux enfants procréés.* La polyandrie aurait accessoirement un droit d'existence dans certains cas.

...L'égalité des droits des deux sexes et le matriarcat ne rendront nullement les rapports conjugaux moins intimes, mais approfondiront, au contraire, leurs racines en élevant leur valeur morale. On aura moins de temps pour briller au dehors. On ne connaîtra plus les invitations officielles avec compliments, complications de toute sorte, visites de digestion, etc.

...Si le mariage demeure stérile, les conjoints adopteront des orphelins ou des enfants de familles nombreuses à moins que, dans certains cas dont nous avons parlé, on ne préfère pour une raison sociale un concubinat, qui, avec un changement pareil d'organisation sociale, reviendrait à une bigamie. *Mais ici même tout se passerait ouvertement et selon un contrat mutuellement conclu. Quinconque en pareil cas ne pourra surmonter la jalousie divorcera.*

...Les deux sexes pourront entrer librement et sans danger en relation entre eux, premièrement parce qu'ils seront tous deux instruits sur la vie sexuelle, et secondement parce que les mœurs seront plus libres. *Sans que les rapports sexuels proprement dits soient nécessaires, deux amoureux pourront ainsi bientôt voir si leurs tempéraments sont bien adaptés l'un à l'autre.* »

Ne vient-on pas de retrouver, sous la plume de l'illustre maître, plusieurs des idées que nous avons préconisées au cours de ce livre ? Et, quand on veut aller au fond de ces idées, ne constate-t-on pas que certaines réponses adressées à Georges-Anquetil, lors de son enquête, étaient moins paradoxales qu'elles ne le paraissaient peut-être

superficiellement. Ainsi celle (que vous avez vraisemblablement prise pour *fantaisiste*) de M. Georges Foy, directeur du club d'organisation Standard (1) et qui était ainsi conçue :

« Le mariage, tel que notre société le comprend, est une erreur : condamner deux êtres qui s'ignorent à vivre côte-à-côte, sans heurts, alors qu'on ne tient aucun compte du tempérament et du caractère de chacun est une utopie.

L'union libre est un double crime : vis à vis de la femme qui en est la victime, étant toujours quittée une fois enceinte, et de la société, puisqu'elle pousse à l'avortement.

La faiblesse de la femme est qu'elle puisse être mère : le blâme va à la fille-mère. Est-elle plus coupable que la femme adultère, que la jeune fille qui a un amant ? Car, en étant sincère, la majorité des maris sont trompés, la presque totalité des femmes aussi, et combien de jeunes et de vieilles filles ont commis le crime social d'aimer !

Il y a donc un cerle fermé, que l'on peut résoudre scientifiquement par la standardisation.

La polygamie constitue une atteinte trop grave à la liberté de la femme; c'est également la résultante de la civilisation arriérée.

Partant du principe que la réunion de deux êtres est une association, il nous suffit de regarder dans la vie sociale le mode d'association-type. Nous étudierons la société en commandite, la société anonyme, et ainsi, en standardisant, nous aviserons à la formule type de l'avenir : la coopérative.

LA SOCIETE EN COMMANDITE, mais c'est la légalisation du ménage à trois ou à quatre. Votre tempérament, vos moyens ne vous permettent pas de satisfaire les exigences de votre femme ; vous faites appel à des commanditaires, qui vous remplacent auprès de votre femme pour leur part d'association. Inversement, votre femme vous autorise à agir de même. Il se forme un cercle fermé d'amis qui se caractérise par l'interchangeabilité des ménages.

LA SOCIETE ANONYME, c'est le développement de la commandite; le mari conserve les parts de fondateur et un certain nombre d'actions; de même la femme pour son mari. *Le reste est dispersé au gré des relations ou des amis. Au fond, ne voyons-nous pas ceci tous les jours : monsieur a ses maîtressse, madame ses amants; seule subsiste la raison sociale.*

LA COOPERATIVE. — Prenons deux collectivités, l'une d'hommes, l'autre de femmes. Un pour tous, tous pour un *en sera*

---

(1) 14, rue de l'Armorique, Paris XVe.

la devise. Un bureau de centralisation déterminera, dans chaque collectivité, les désirs et les besoins de chacun, assurera les liaisons et sera garant des contrats. Ce sera l'embryon de la cité Standard. L'enfance sera protégée, son éducation étant assurée par la collectivité. La femme deviendra l'égale de l'homme; celles qui vivent en marge de la vie trouveront un mari social, les indisponibilités de la femme compensant largement le manque d'hommes.

GEORGES FOY.

L'enquête de Georges-Anquetil avait également inspiré à l'un de nos plus talentueux chroniqueurs, M. André Ibels, cet article (paru dans *la Justice*, puis reproduit, seulement dans une récente édition de la *Maîtresse Légitime*, mais non dans l'édition originale) qui est un vigoureux plaidoyer en faveur de la poylandrie :

« *Un de nos plus virulents pamphlétaires fait, actuellement, une enquête sur la* polygamie : un homme doit avoir plusieurs femmes. *Il affirme donc. Certes, littérateurs et « littérateuses » répondent. La plupart ne s'en tirent qu'avec esprit.*

Esprit ou indifférence ? La question vaut pourtant d'être examinée avec soin, non pour des besoins de repopulation, trouvant personnellement, comme Urbain Gohier — et en m'appuyant probablement comme lui sur les scientifiques théories de Malthus — que, sur le milliard huit cent millions d'individus qui peuplent la terre, il y en a au moins, un milliard de trop, *mais pour des raisons supérieures.*

La question, à mon sens, est plus haute. J'oserai même écrire que d'elle seule, de sa résolution polygamique, et même polyandrique, doit sortir le monde nouveau. La question sociale n'est, en effet, qu'une question de ventre et de bas-ventre, la question du ventre, qui est à l'ordre du jour, posant nettement le problème du Capitalisme devant le Travail et, tous les jours, le Travail arrachant quelque chose au Capitalisme.

Cette question du ventre, avec le temps, se résoudra probablement toute seule. Jamais époque ne fut plus propice à sa réalisation immédiate, étant donnée la faillite générale existante, qu'on s'efforce en vain de cacher, et qu'on ne veut pas avouer.

La question du bas-ventre est plus complexe.

Basée sur l'idée religieuse en général et sur l'idée chrétienne en particulier — ne vivons-nous pas toujours sur le système de Kant — elle restera à l'état stagnant tant que l'individu ne se sera pas dégagé de l'enlisement dans lequel le tient plongé la morale chrétienne, antihumaine et antisociale, mais qui règne malheureusement. Seulement la question, biologiquement va plus loin que la polygamie : elle s'étend nettement jusqu'à la polyandrie.

Pourtant, cette complexité n'est qu'apparente.

Enlevons à l'Etat ce pouvoir absolu qu'il s'est octroyé, principalement en ce qui concerne le mariage; réduisons celui-ci à un contrat pur et simple fait entre le mari et la femme; que, dans ce contrat, on consigne la façon dont on entend vivre; que, dorénavant, les enfants portent le nom de la mère — ce qui est bien plus légitime et ce qui supprime la bâtardise et autres sornettes — et voilà non seulement la polygamie et la polyandrie avouées, car ces deux états existent dans la société et sont même très tolérés, mais hypocritement !

C'est donc à l'Etat à se retirer, à retirer surtout son cérémonial plagié sur le cérémonial de l'Eglise. Le mariage n'est donc plus qu'en engagement mutuel dont les clauses, préalablement débattues, devront être tenues, puisque acceptées par les parties contractantes (1). *S'il me plaît de glisser dans mon contrat que l'association avec Mlle B... ne m'empêche pas de contracter une autre association avec Mlle C... et que j'accepte que Mlle B... puisse agir pareillement, ni l'Etat, ni la morale, ni le voisin surtout, n'auront rien à y voir. C'est mon droit humain.*

Ça marchera ou ça ne marchera pas... mais cette question ne regarde que les contractants. Les tribunaux n'auront, eux, qu'à juger sur l'exécution ou la non-exécution des contrats. Lorsque J.-J. Rousseau écrit : « Le mariage, tel qu'il est institué, n'est pas nécessaire au maintien des sociétés et il est, le plus souvent, contraire au bonheur des individus », il entend par là que la collaboration, et même la présence, et de l'Etat, et de l'Eglise est néfaste à l'institution elle-même. Et c'est bien mon avis, et c'est aussi l'avis de tous ces malheureux et ces malheureuses qui hantent les salles des Pas-Perdus dans tous les Palais de Justice de France et qui sont la proie, et des avoués, et des avocats, et des notaires, et tutti quanti. Ces proies laissent non seulement aux mains de toutes ces robes mal portées leur argent, mais ce qu'on est encore convenu d'appeler leur honneur.

D'aucuns craignent qu'avec la polygamie le sort de la femme ne soit ramené au sort de la femelle que Haraucourt et Rosny, par le roman, ont faire vivre dans nos cerveaux.

Quelle erreur ! La femme est sur le point de conquérir les mêmes droits que l'homme, et ces droits, qui lui sont acquis, lui resteront acquis... Et c'est pourquoi, en poussant plus avant la question, nous pouvons envisager non seulement le règne de la polygamie, mais encore le règne de la polyandrie.

L'homme, qui aura le droit de jouir de plusieurs femmes, fera que la femme aura celui de jouir de plusieurs hommes.

---

(1) Il est intéressant de savoir que l'empereur d'Autriche, Joseph II, avait institué le mariage basé sur simple contrat.

— Mais alors, que devient la société?

— La société actuelle ?... mais elle fait faillite, c'est entendu... mais la société attend sa faillite depuis si longtemps, qu'elle a dû s'y préparer.

A présent, vous savez, la société a le temps. Elle se contente de sauver la mise, voilà tout; car, depuis que l'homme existe, non seulement la polygamie existe, mais la polyandrie fut, est et sera toujours en honneur; seulement, il y a un voile hypocrite à jeter et la société est un peu là pour faire ce geste cher à Tartuffe. Il ne s'agit donc que de rendre officiel ce qui est officieux.

Dans le fond, toute la question est là.

Il est tout de même agréable de constater qu'à notre époque, on puisse poser ouvertement ces problèmes. On peut toujours chercher à les résoudre par des enquêtes, n'est-ce pas?

Par les faits, la vie les à résolus depuis qu'il y a eu sur la terre deux hommes et deux femmes.

André Ibels.

Encore un écrivain, par conséquent, qui proclame que la polyandrie fut, est et sera toujours en honneur, et qu'il ne s'agit que de la régulariser, en légitimant l'amant.

On sait que tel était le but de ce livre.

Il est déjà considérable et il y avait encore beaucoup à dire. Sachant qu'il n'a plus que quelques instants à parler, l'auteur cherche ses derniers arguments, susceptibles de vous convaincre, si ce n'est déjà fait.

Vous convenez, n'est-ce pas, que notre mariage monogamique a fait faillite et que l'hypocrisie voile l'adultère généralisé ? Vous convenez que l'Etat a d'autant moins le droit d'interdire la polyandrie qu'il la permet quand elle lui rapporte ? Vous approuvez John Grand-Carteret (1) quand il écrit :

« *Une fois l'institution du mariage définitivement établie, l'Etat a bien voulu songer aux pauvres femmes qui ne pouvaient pas se payer un mari pour elles seules, aux pauvres hommes qui, sans nullement tenir à prendre une épouse, voulaient, cependant, avoir* des femmes.

Et alors, idée lumineuse, géniale, il a songé à instituer une sorte de Parc-au-Cerfs national, couvents de filles d'amour, maisons

---

(1) *Mariage, collage, chiennerie.* Albert Méricant, éditeur.

closes publiques, *à l'usage de tous ceux qui entendent pouvoir* chienner, *leur vie durant, si tel est leur bon plaisir.*

Femmes communes *pour* hommes communs, *en attendant sans doute que, suivant l'usage de la Rome antique, des* maisons closes masculines *s'ouvrent au libre choix des femmes de l'avenir, sexuellement émancipées.*

Ainsi donc, ici le Mariage; *la femme donnée, de par la Loi, à l'homme* pour soi seul; *l'Etat venant à la rescousse, lui prêtant aide, appui, protection quand il s'agit de défendre sa propriété contre les entreprises des* chienneurs; — *là, la* Communauté officielle des filles, *réglementée, surveillée par l'Etat, estimant par ainsi qu'il doit, à la fois, sauvegarder la morale et satisfaire aux nécessités des sens en tenant école publique de débauche.*

*Ici, l'*union sexuelle, *avec l'idéal de la famille à créer; — là, l'acte sexuel, au goût et à la fantaisie du visiteur. Ici, une dualité bien définie; là, la* polygamie *et la* polyandrie. *Ici, la femme* unique, *sur laquelle l'homme a toutes espèces de droits; là, la femme* plurale *qui, de par la loi également, doit se prêter de bonne grâce à toutes les fantaisies du client de passage.*

Ici, la femme soumise à l'homme par la Loi; là, les femmes maintenues en servage par l'Etat. Le « Jardin d'acclimatation » de la sensualité humaine !

En attendant, certainement, le Jardin sexuel des Bêtes à quatre pattes ! »

L'Etat pourrait répondre à Grand-Carteret par cette citation de Rémy de Gourmont : « *Nous sommes des animaux ; nous vivons des animaux et des animaux vivent de nous. Nous sommes parasités et nous sommes parasites. Nous sommes prédateurs et nous sommes la proie vivante des prédateurs. Et quand nous faisons l'amour, c'est bien, selon l'expression des théologiens* « More bestiarum (*à la façon des animaux*). *L'amour est profondément animal : c'est sa beauté !* »

Mais Grand-Carteret pourrait riposter à l'Etat avec cette autre citation du même écrivain : « *Pourquoi l'Etat impose-t-il la monogamie ? Pourquoi la morale de l'Etat n'admet-elle que la monogamie : Celui-ci est monogame ; son frère est polygame. Cette femme n'a connu qu'un seul homme et sa mère appartenait à tous. On peut constater l'usage universel du mariage et en conclure à la monogamie. Cela sera vrai ou cela sera faux, selon l'époque, le milieu, la race, les tendances morales du moment. La*

morale est essentiellement instable, puisqu'elle ne représente qu'une sorte de manuel idéal du bonheur ; comme cet idéal, la morale se modifie. »

Heureusement, et, en tout cas, nous avons dit ce que nous en pensions, de la morale, dans le domaine sexuel. Le jour où j'écrirais un livre sur la morale et l'amour, je choisirais comme exergue cette pensée d'Etienne Rey : « *Il est des soirs d'automne émouvants comme des femmes, où l'on rêve longuement d'amours infinies. Puis on va dans une maison publique. Misères de la chair et du cœur !* » La même loi régit les femmes.

Oui, tout en nous est contradiction. Nous sommes idéalistes, nous rêverions de faire l'amour aussi poétiquement que les fleurs, et, au lit, nous oublions rêves et idéal. Nous rêvons de fidélité, nous sommes sincères en la jurant, puis, un jour, nous brûlons jusqu'au coffret des vieilles lettres qui devaient nous accompagner dans le cercueil : l'instinct polygamique l'a emporté.

Mme Marie Carmichaël Stopes pose en termes excellents le problème de ce dualisme essentiel :

« *C'est aux jeunes gens de la nouvelle génération de faire en sorte que ces deux courants de désirs qui se heurtent en eux — le désir pour une pleine expérience de la vie et le désir pour une union intime avec un époux de toute la vie — ne soient pas incompatibles, mais soient en réalité les parties essentielles de la beauté plus parfaite et plus complète de l'avenir qui déjà cherche à trouver son expression dans leur vie !* »

Mais comment concilier ces deux « *courants de désirs* » autrement qu'en admettant la liberté sexuelle des deux époux dans *le Mariage élargi ?*

J'entends bien les protestations qui s'élèvent. J'ai déjà répondu aux objections coutumières des juristes et des politiques. Mais il en est une, venue du cœur profond de mes consœurs, et qui me touche dans mes fibres intimes : C'est celle que Pierre Wolff et Gaston Leroux ont placée dans la bouche d'Odette, l'héroïne du *Lys :*

« *Vous autres, les hommes, vous ne savez pas ce que*

c'est. Pour nous, la douleur la plus horrible de toutes, c'est la solitude. Christiane voyait autour d'elle toutes ses petites amies se marier, et il ne lui restait plus qu'un espoir, celui de vieillir. Moi aussi, j'ai été jeune et jolie et j'ignorerai toujours ce que la femme et la beauté sont venues faire au monde. Tout en moi est flétri ! Tout en moi est éteint ! Je suis détruite !... Cela vous paraît tout simple que nous ignorions toutes les joies de ce monde, pendant que vous ne vous refusez aucun de ses plaisirs !... »

Mais je l'entends, moi, dans la bouche des amantes abandonnées, des femmes flétries qui n'ont plus droit à l'amour ou qui détournent les hommes restés encore mâles et attirés par l'éternel regain de la volupté et de la jeunesse.

Et je réponds à celles-là :

D'abord, le besoin de tendresse, d'affection, de soins, est aussi grand chez l'homme vieilli que chez la femme. La femme affranchie trouvera facilement parmi ses amants, le compagnon de son cœur, l'ami sûr avec lequel elle aura plaisir à finir ses jours.

Car il y a une solitude pire que toutes — le poète l'a dit — c'est la solitude à deux, c'est, à son foyer, l'époux supporté par contrainte, ou l'époux volage, ou l'époux indifférent ; c'est la résignation morne, l'achèvement de la vie par deux êtres qui n'ont rien de commun, que le lit et encore !...

Et puis, combien, sans la joie du plaisir partagé, des étreintes avec les amants élus, seront parvenues à la vieillesse sans enfants. Et n'est-ce pas le lot de nous toutes que de donner nos dernières années aux générations nouvelles, de répandre notre trésor de sensibilité et d'amour inassouvi sur ces jeunes têtes vouées, à leur tour, au bonheur et au plaisir.

La joie de l'affranchie sera-t-elle moindre et de moindre qualité que celle de la femme vertueuse dont Mme la comtesse de Noailles envisage ainsi la vieillesse !

« *Femme, créature sans péchés, qui ne fais rien de plus qu'il ne faut pour te maintenir vivante dans l'assaillante et décourageante*

vie ; chez qui il n'est point d'excédent, mais la juste mesure de la nécessité ; toi qui prends avec prudence et courage l'amère responsabilité des momentanés bonheurs ; qui portes le poids de la faiblesse de l'homme, de sa soumission au hasard, de sa passion fortuite ; toi qui es avancée dans la connaissance de l'inévitable et de l'éphémère, qui ne livres jamais ta science maudite et pitoyable mais te tiens avec sérénité aux confins de l'amour et de la mort ; toi qui soutiens et berces un front plus lourd que le tien ; qui satisfais, épargnes et protèges celui qui te devrait assistance ; figure de la cruelle sagesse et du secret, tais-toi ! Ne parle pas, pour exprimer la vérité, à ces petits devenus grands que l'on appelle les hommes. De tes yeux maternels, considère leur incessante ignorance. Que les mots que tu déverses sur eux comme un chant leur dispensent le terrestre paradis ! Qu'ils soient heureux, qu'ils se réjouissent, qu'ils aient le bonheur, quand tu ne peux avoir que le plaisir ! Et quand, après ce plaisir mystérieux dont ils ne font que te transmettre le legs céleste, tu chercheras dans ta solitude, la noblesse, le repos et le secours de ton âme, puisses-tu contempler toujours, épanoui dans ton cœur tranquille, le sourire énigmatique de ton austère et divine bonté ! »

Certes, il nous plaît que nos fils goûtent *le bonheur*, dussions-nous nous contenter du *plaisir*. Mais qu'au moins ce plaisir, tant de fois racheté, ils le donnent à nos filles, et que si l'un d'eux n'y suffit pas, il ne soit pas jaloux de son camarade, même s'il goûte, lui, le bonheur complet, en donnant librement ce plaisir ardemment désiré aux émancipées de demain. Car nous n'accepterons vraisemblablement plus jamais que la douleur et le sacrifice demeurent le seul lot de la femme et que le plaisir soit l'apanage du sexe fort.

Et alors si vraiment le Code d'amour du XX[e] siècle, dont ce livre a eu la présomption de jeter la base, fait de la femme l'égale de l'homme même dans le domaine sexuel et reconnaît son égal droit au plaisir, cet ouvrage aura justifié son sous-titre de CODE, car il aura contribué, en réparant une flagrante iniquité, au règne de la justice, sans laquelle il n'est point de véritable progrès.

PÉTITION NATIONALE AU PARLEMENT

Je soussigné ....

exerçant la profession de ....

demeurant à ....

demande expressément au Parlement de voter :

(*Biffer le ou les paragraphes ne convenant pas.*)

1°) La filiation maternelle, qui fera porter à l'enfant le nom de sa mère et non plus celui de son père ;

2°) L'abrogation des articles 336 et suivants du Code pénal punissant l'adultère, ce dernier ne pouvant en aucun cas être considéré comme un délit, mais tout au plus comme une cause de divorce ;

3°) L'abrogation du paragraphe 2 de l'article 324 du Code pénal, « *excusant* » le mari qui tue sa femme surprise en flagrant délit d'adultère ;

4°) L'abrogation de l'article 340 du Code pénal punissant des travaux forcés la bigamie, qui ne saurait être un crime, ni chez l'homme ni chez la femme.

Fait à.......... ce .... 192...

Signature :

Adresse ....

....

....

Bulletin à découper et à retourner, rempli et signé, aux Editions Georges-Anquetil, 5, rue Boudreau, Paris (IXe) dont la direction se charge de centraliser les adhésions et de les transmettre à M. le Président de la Chambre des Députés.

ANNEXE DOCUMENTAIRE

Un vaste referendum

Lecteurs et lectrices de

L'AMANT LÉGITIME

ET DE

LA MAITRESSE LÉGITIME,

partisans ou adversaires des thèses soutenues sont cordialement invités à faire connaitre leur opinion à GEORGES-ANQUETIL qui, d'ores et déjà, prépare sur ces questions, d'un intérêt passionnant, un dernier livre où seront publiées et commentées les lettres les plus curieuses, aux idées neuves et hardies, provoquées par la lecture de

LA MAITRESSE LÉGITIME

OU DE

L'AMANT LÉGITIME

LETTRES INÉDITES ET PERSONNELLES DE QUELQUES AUTEURS

...de M. PAUL REBOUX :

Madame,

Il m'est facile de vous répondre, puisque le sujet de mon prochain roman, qui a pour titre *Trio*, est précisément l'histoire d'une femme pourvue de deux maris, ou, plus exactement, d'un mari et d'un amant avec qui elle vit conjugalement, à la satisfaction des trois parties intéressées.

Un enfant naît de cette union. La femme, qui a souffert pour le mettre au monde, le considère comme *son* enfant, et c'est bien son droit. Les deux hommes, pour qui sa naissance ne correspond qu'à un lointain moment de plaisir, assument ensemble et très affectueusement, la tâche d'élever le nouveau-né. Ils se dépouillent de tout ce que la superstition familiale a lentement déposé dans l'esprit des gens, et c'est dans un commun élan qu'ils s'écrient : « Nous sommes pères ! »

Quant à la psychologie de la femme, elle s'explique par ceci : fiancée à l'un des hommes, elle avait épousé l'autre. Le premier avait éprouvé, par suite de cette trahison — que les circonstances d'ailleurs ne rendaient pas coupable — un profond chagrin. Promise à l'un, obtenue par l'autre, elle les contente tous les deux. Elle en ressent de l'apaisement, depuis que le remords d'avoir trahi ne l'obsède plus. Ce n'est pas dans les bras de son amant qu'elle goûte le plaisir le plus vif. D'autre part, le besoin de compensation lui inspire plus de tendresse encore pour

l'accomplissement du devoir conjugal, si bien que les deux hommes doivent à ses scrupules un agrément dont ils profitent l'un et l'autre.

Tous trois forment un ménage harmonieusement préservé du mensonge, ce mensonge qui, dans presque toutes les familles, s'étend comme une moisissure invisible et invincible, faite de complaisance tacite et d'imposture acceptée.

Je crois, par cet exemple, répondre précisément à la question que vous me posez, et vous prie d'agréer, Madame, l'assurance de mes sentiments très distingués.

PAUL REBOUX

*
* *

...de M. FÉLICIEN CHAMPSAUR :

Alors, vous souhaitez mon avis, Madame ?

Eh bien, Georges-Anquetil a tort. Liberté sexuelle dans le mariage, *pour la femme*, comme pour l'homme, à qui les mœurs de tolérance l'accordent. Egalité des compléments adverses.

D'ailleurs les femmes, depuis des siècles, si l'on en croit les vieux conteurs, n'ont pas attendu cet avis. Les épouses ont, pour leurs excursions sentimentales, l'attrait du baiser défendu, le consentement discret, *obligatoire et souriant*, de « monsieur-tout-le-monde ».

Ouha, seul, roi des singes, estime qu'il a droit au harem, à Mabel, la blonde américaine, à Rava, la malaise, à Dilou, la négresse, et serait terriblement furieux si quelqu'un osait attenter à cette triple propriété. Mais les hommes doivent être plus civilisés qu'un orang-outang.

Voilà, Madame. Mes hommages choisis.

FÉLICIEN CHAMPSAUR.

...de M. VICTOR MARGUERITTE :

Plusieurs femmes ? plusieurs maris ?... Mais, mon cher confrère, n'est-ce point coutume que nous voyons, en fait, souvent pratiquée, sans que la société semble le moindrement s'émouvoir ?... Pourquoi vouloir légaliser cet usage, quand il semble surabondamment démontré que le simple mariage à deux donne lieu, déjà, à tant de justes critiques ?... L'union libre m'apparaît de plus en plus comme d'une moralité supérieure, — étant entendu que ce qui fait la valeur des contrats, ce n'est point la lettre des articles, mais la foi des contractants...

Mes meilleurs sentiments.

VICTOR MARGUERITTE.

***

...de M. OCTAVE UZANNE :

Madame et chère Enquêteuse,

Ce qu'on nomme les mœurs, disait Balzac, n'est que l'hypocrisie plus ou moins perfectionnée des sociétés constituées.

La morale est une *filiale* de la *Mode*, elle ne peut que nous tromper sur ses apparences. La chair qui palpite sous les falbalas dont on la revêt, est toujours la même, aussi sollicitée ou solliciteuse en tous temps.

La femme sait toujours résoudre la question sexuelle, même à son détriment, car sa curiosité intuitive fait parfois d'elle une vaincue passive, à ses débuts, mais une vaincue dont les revanches victorieuses sont assurées, surtout dans notre Paris Galant.

La liberté sexuelle chez la femme aussi bien que chez l'homme persiste ; elle se voile de pudeur, plus ou moins, ce qui est un véritable attrait pour le mâle qui guette les promesses qu'il découvre dans la proie dont il a appétit.

Les mœurs n'ont jamais opposé que des barrières con-

ventionnelles aux poussées primordiales de la nature. Tous les écrits, palabres ou opinions à ce sujet, sont de nulle importance. La vie continue, invariable et le grand Livre du Monde reste, en principe, aussi amoral sous la reliure à dos rigide, qu'on prétend lui imposer. L'amour et la mort dominent tous nos concepts humains.

Mes sentiments confraternels.

OCTAVE UZANNE.

*
* *

...de M. GUY DE PIERREFEUX :

Si les intellectuels que vous interrogez sont sincères, ils vous répondront : « En principe, nous sommes pour que les femmes aient les mêmes droits sexuels que l'homme, mais en pratique nous ne voulons pas de cette liberté pour nos épouses, nos mères, nos sœurs, nos cousines, nos amies, et surtout nos maîtresses. Nous sommes en cela, et en beaucoup d'autres choses du reste, comme les pharisiens de l'Evangile qui « disent et ne font pas ».

GUY DE PIERREFEUX.

*
* *

...de M. CECIL GEORGES BAZILE

(*Traducteur du livre de Madame Marie Carmichaël Stopes :* L'Amour et le Mariage) :

J'aurais mauvais grâce, Madame et cher confrère, à me soustraire à une interrogation aussi aimablement présentée, d'autant plus que c'est là un sujet qui est loin de me laisser indifférent.

La faillite du Mariage actuel — et je crois qu'il faut être aveugle ou hypocrite pour la nier — est le résultat de la Crise Sexuelle dont souffre notre époque

Nous avons évolué dans le sens de toutes les libertés excepté la liberté sexuelle. Sous ce rapport, nous sommes

encore régis par un code de morale digne des temps médiévaux.

Hypocritement, notre Société qui tolère toutes les licences met à l'index la licence sexuelle. De quel droit ? Pourquoi les jouissances variées qui sont permises à tous les autres sens sont-elles refusées au sexe ?

Et pourquoi deux êtres, parce qu'ils ont décidé d'unir leur vie, doivent-ils s'appartenir sexuellement *exclusivement* ? Quel mari, aujourd'hui, trouverait à redire à ce que sa femme fasse de la musique ou joue au tennis en compagnie d'une autre personne que lui-même ?

L'adultère n'existe que parce que l'Eglise l'a inventé. Et c'est parce qu'elle en a fait un péché qu'il est aussi fréquent. Remettons les choses à leur vraie place et ne donnons pas plus d'importance aux faits et gestes de telle partie du corps plutôt que telle autre !

Qu'une femme ait tous les amants qu'il lui plaît et un homme autant de maîtresses qu'il en peut servir et qu'on nous f.... la paix avec l'adultère, les cocus et toutes ces autres créations de cerveaux morbides, mesquins et jaloux !

Quant à la thèse de mon confrère Georges-Anquetil, à laquelle vous faites allusion, si j'approuve la polygamie, j'approuve aussi la polyandrie... mais pas dans un but de reproduction, car je ne suis pas du tout d'avis que la société actuelle ait besoin de se reproduire ; c'est déjà bien de trop qu'elle existe !

Croyez, Madame, à l'assurance de mes sentiments les plus respectueux.

CECIL GEORGES BAZILE.

*
* *

...de M. JOSÉ GERMAIN :

Madame,

Le divorce est une institution excellente qui me semble répondre à toutes vos préoccupations. Quant à l'adultère

féminin, il aura toujours un inconvénient : les possibles paternités accidentelles. O pères putatifs !

José Germain.

***

...de Mme RENÉE DUNAN :

Madame,

Votre lettre me demandant une opinion personnelle sur la polyandrie, aura ci-après ses suites naturelles, je veux dire la réponse conforme à la conception du problème posé :

Ce n'est pas d'aujourd'hui qu'on revendique le droit, pour les femmes, de vivre sexuellement avec la même liberté que les mâles. Sans remonter au déluge, partout où la femme non mariée changea d'amant sans perdre la « considération publique », on peut dire que la polyandrie était admise spontanément.

Le Grec de la belle époque, pourvu qu'il fût riche, avait une femme-poulinière, pour faire des gosses — son épouse — et une maîtresse (parfois un amant) pour l'esprit .

Aux XVIe et XVIIe siècles, la belle société n'eut jamais vergogne à recevoir et traiter les femmes que nous nommerions ironiquement « galantes » c'est-à-dire (révérence parler) « polyandrophiles ».

Je pourrais sourire, durant une ligne, des maîtresses de rois qui tinrent une place considérable dans notre histoire, et qui, toutes, eurent d'autres « jocqueteurs » que leur hégoumène royal. Polyandrie, comment dire ? spontanée et tacite, créant ce que je nommerai le *droit par précédents*...

Le XVIIIe siècle donna un lustre et une vie magnifique à l'amour libre. En 1785, le marquis de Sade, théoricien de génie, reconnaissait à la femme désirant un homme le droit, si nécessaire, de se le faire livrer par gendarmes...

Et de 1789 à 1805, la liberté sexuelle fut parfaite au point que la Tallien eut une dizaine d'enfants d'autant d'hommes, dont trois ou quatre maris. Je m'arrête ici. La libération féminine s'est effectuée au XIXe siècle sous divers aspects relevant d'articles isolés du code civil : questions de propriété, de sujétion, d'individualisation des salaires... etc. Des consœurs surent pénétrer dans les redans de la cité-des-hommes. Elles sont aujourd'hui avocates, médicastres, archivistes. On en connaîtra bientôt commissaires de police ou présidentes de Cour d'Appel. Je ne sais même quel scrupule retient les organisateurs de ces revues sans orchestre qu'on appelle *conseils de révision*, mais bientôt les femmes-médecins seront sans doute chargées — c'est normal — de sélectionner les hommes pour le service armé des combats.

Ceci dit, en matière d'examen touchant les aspects passés de la question, je réponds :

La détermination historique assure qu'il ne faut pas faire de saut (*natura non facit saltus*). Je ne crois donc pas que le droit normal, régulier, admis, à la polyandrie puisse être instauré immédiatement. La masse qui utilise les lois, ne verrait dans la licence accordée qu'un moyen de légaliser une instabilité sentimentale qui, précisément, est un vieux fruit de la monogamie. Donc, pour un oui, pour un non, des millions de consœurs douées d'un équilibre mental incertain, briseraient des liens légers, soit ! mais enfin que personne ne doit désirer nuls. Une femme qui peut librement choisir son compagnon doit donner une valeur à son choix : une heure, un jour, une semaine, un mois, un semestre, trois, six, neuf ans, les engagements doivent être tenus, fussent-ils, si je puis dire, chevauchants, de ce chef qu'ils peuvent tous être tenus. Nous sommes dans le mariage sous seing-privé, (dont je parle en mon livre « *La culotte en jersey de soie* ») avec droit de rupture par volonté d'un seul conjoint et licence *d'interférer* les unions. Rien n'est organisable socialement sans une coutume, une forme contractuelle des rapports, une loyauté affirmée dans la tenue des engagements pris,

fussent-ils infiniment légers. Rien de plus ne doit être soumis à l'inique caprice. Or la masse féminine de notre époque, n'est pas en mesure de donner dignité, stabilité et honneur à la polyandrie. Il reste, par suite, ici à établir un « *cens* » de sélection, comme aux systèmes électoraux de la Restauration. Présentement le droit à la polyandrie n'appartient donc qu'à une aristocratie. *La polyandrie est aristocratique.* Et les femmes polyandres seront une élite supérieure à l'élite — usée — des polygynes.

Je sépare, vous le voyez, la polyandrie : union momentanée, désintéressée en son élément constitutif, et reposant sur une double affinité sexuelle, de la prostitution, qui est un négoce.

Donc, il est nécessaire d'établir un *cens* polyandrique? La matière est délicate. Il faut apprécier la valeur quantitative du frisson sexuel et sa valeur qualitative. Ce second point primant le premier.

A une certaine *richesse émotive* du système nerveux, correspondant à un certain degré de délicatesse esthétique de l'esprit, et à un exposant plastique complémentaire (tempérament, esprit et beauté) ; la polyandrie serait licite et anoblissante. Vous me direz : comment apprécier ? Mon Dieu, voici un jury : Docteur Toulouse, docteur Rogues de Fursac, Professeur Rabaud et un étalon (*au sens équidé*), pour juger sur pièces le tempérament psycho-physiologiquement. Quatre artistes et quatre gens de lettres bien choisis avec un arbitre d'équité reconnue, pour estimer la plastique et les sensibilités esthétiques... Alors, un papier de noblesse, aux armes de la République, enregistré par le sceau de France, donnerait un titre (dont la forme est à préciser) et un droit insaisissable à l'impétrante de régler sa vie sexuelle par des engagements aussi multiples et simultanés qu'il lui siérait.

Les Polyandres, étant une aristocratie des sens, de l'esprit et de la beauté, formeraient une sorte de parlement (Chambre des Paires) qui discuterait et traiterait dans l'Etat le problème de la morale publique, ratifierait

en appel les divorces, et serait égale en honneur au Sénat.

Voilà comment je conçois la polyandrie et sa noblesse, pour laquelle on pourrait sans doute réclamer l'hérédité...

Tenez moi, Madame, pour votre dévouée,

RENÉE DUNAN

*
* *

...de M. JEAN RAMEAU :

Madame,

Si j'ai bien compris, vous me faites l'honneur de me demander combien de maris doit avoir une femme actuelle, consciente de cette « émancipation intégrale », vers laquelle nous marchons, dites-vous.

Et vous souhaitez, pour l'honneur de mon sexe, que je me révèle dans ma réponse, *aussi large d'idées que possible...*

Soyons donc large pour être élégant. Mille et trois maris, le chiffre de don Juan, vous satisferait-il ?

Sinon — et je comprends, certes, qu'une don Juane prétende à dépasser don Juan — (nous vous sommes si inférieurs en tout) —, je consentirai volontiers à « m'élargir » encore, ne fût-ce que pour être à la dimension de ce sexe aussi aimable qu'émancipé, auquel je présente, — je vous prie de le croire — mes hommages les plus sincères.

JEAN RAMEAU.

*
* *

...de M. ROBERT DIEUDONNÉ :

Toutes les théories sont défendables sur le papier, ce qui n'empêchera pas la jeune femme abandonnée d'acheter quinze sous de vitriol ou l'amant bafoué de décharger son revolver sur sa maîtresse perfide.

On a pris tellement de mauvaises habitudes depuis l'âge des cavernes !

Veuillez agréer, Madame, mes salutions empressées.

ROBERT DIEUDONNÉ

*
* *

...de M. LÉO CLARETIE :

Madame et chère consœur,

Vous me demandez mon avis sur la liberté sexuelle de la femme.

Dans un meeting, un orateur ayant dit : « Entre l'homme et la femme il y a une petite différence ! », un Anglais s'écria : « Hurrah pour la petite différence ! ». Sans l'acclamer pour la même raison, je la constate : c'est la maternité. On a défini l'adultère : « Pour l'homme c'est de l'exportation, pour la femme, c'est de l'importation ». L'homme fait l'amour, et tout est dit. Le même geste n'a pas pour la femme le même sens : il y a l'enfant. Voilà la différence : elle est de nature à brider la liberté féminine, me semble-t-il.

LÉO CLARETIE

*
* *

...de M. MAURICE DE WALEFFE :

Madame,

Je me fais un devoir de politesse de répondre à votre lettre du 28 mai. Je crois que la monogamie a été inventée, et de tous temps maintenue, par les femmes nanties d'un homme, et contre les femmes qui n'en sont pas nanties. Car la question sexuelle est avant tout une question alimentaire.

Cette monogamie tombera quand les femmes sans

homme seront plus nombreuses que les épouses bien pourvues, ce qui risque d'arriver si nous avons encore une guerre aussi meurtrière que la dernière en date.

Quant à la polygamie à l'usage des dames, ou polyandrie, les courtisanes seules la pratiqueront, demain comme aujourd'hui. Mais c'est un vie beaucoup plus dure que celle de la femme mariée. Et celle-ci n'y aspirera jamais.

Veuillez agréer mon respect.

M. de Waleffe

*
* *

...de M. CHARLES DERENNES :

J'ai dit dans *Bonsoir* que le livre de M. Georges-Anquetil m'avait fort intéressé, mais je ne vois pas très bien comment les thèses qu'il y soutient rejoignent les observations développées par M. Victor Margueritte dans *La Garçonne*.

Un homme averti en vaut deux, mais la femme plus avertie est-elle dans le même cas ? Je ne parviens pas à le croire. D'abord, il est bien évident que l'homme et la femme sont deux animaux différents et que la sexualité ne se présente pas chez l'un et l'autre de la même manière, aussi bien psychologiquement que physiologiquement. Et puis surtout, pour que la femme puisse jouir avec dignité de la liberté sexuelle, il lui faudrait une éducation séculaire ; elle devrait remonter tout le courant d'habitudes amoureuses et galantes qui se sont imposées aux civilisations modernes depuis mille ans et plus. A tort ou à raison, une réprobation qui se traduit par des noms décriés frappe dans l'esprit des hommes, et dans celui aussi de ses sœurs, la femme qui, pour employer un euphémisme, se complait dans de multiples et excessives expériences, avant de conquérir sa part de rêve et de bonheur et de fixer son choix.

Il pouvait arriver qu'en d'autres temps et au cours d'autres civilisations, où les conditions sociales n'étaient

plus les mêmes, les courtisanes aient appartenu — comme l'étrangère de Mautinée — a l'élite féminine de l'esprit et du cœur. Je ne crois pas que de nos jours il soit possible d'accorder sérieusement de la considération à une femme dont on dit qu'elle *fait la noce* ou qu'elle est une... car les mots influent beaucoup plus qu'on ne le croit sur les faits.

CHARLES DERENNES

*
* *

...de M. GEORGES DOCQUOIS :

Du point de vue élevé, je n'aperçois pas tout de suite le bienfait d'une loi qui permettrait à une femme l'emploi de plusieurs maris bien et dûment à elle. La nouvelle institution pourrait être, néanmoins, secourable à ces messieurs : ils n'assumeraient qu'au prorata les dépenses de leur commune compagne et s'entr'aideraient avec profit dans l'exercice du devoir conjugal. Pourtant — et passez-moi la vulgarité de la comparaison, — dans les basse-cours, je vois, constamment, beaucoup plus de poules que de coqs.

Croyez, Madame, à l'expression de mes sentiments distingués.

G. DOCQUOIS

*
* *

...de M. ROUX-COSTADAU :

Madame, polygamie, polyandrie ! C'est la nature qui répond à vos questions.

La nature veut la vie. Elle la veut intensément, aveuglément, universellement.

Or un homme avec cent femmes procréera dans un an cent enfants, et une femme avec cent hommes, dans le même temps, n'en fera qu'un.

S'il s'agit de peupler ou repeupler la terre, c'est la polygamie qui doit l'emporter. Les grandes guerres destructives de l'élément masculin déterminent la polygamie. Si elle n'est pas légale comme en Orient, elle est libre comme en Occident, et revêt tous les caractères et tous les périls d'une vaste prostitution.

Quand je dis prostitution, ce mot dans ma pensée s'applique aux hommes comme aux femmes.

La polygamie serait logique à l'heure actuelle, où le nombre des femmes dépasse, en Europe, de quinze à vingt millions celui des hommes ; au lendemain de la prochaine tuerie qui nous est froidement annoncée par maints prophètes, elle sera fatale, aussi fatale que le retour du monde à la préhistoire.

C'est avec frénésie que les femmes se disputeront les faveurs des hommes. Et les hommes seront bien à plaindre.

C'est Salomon qui l'a écrit, lui qui était possesseur de sept cents épouses.

Croyez, Madame, à mes distingués sentiments.

H. Roux-Costadau

***

...de M. M.-C. POINSOT :

Madame,

La question que vous posez est infiniment délicate pour un homme marié à une femme charmante. J'essaierai cependant de m'élever aux idées générales pour y répondre, et dans le sens que vous souhaitez, mais en faisant les réserves que le bons sens inspire.

Au reste, j'ai déjà écrit, dans plus d'un livre, que je considérais la morale non comme un problème absolu, mais comme un problème de circonstance. Chaque cas de conscience a *sa* morale à mon avis, contrairement au dogme bourgeois qui veut une *morale unique* à laquelle tous les cas doivent se soumettre ; et c'est précisément le

rôle d'une conscience claire et droite de résoudre chaque cas selon la logique, la justice ou la bonté.

Si deux époux s'adorent, s'ils ont su faire succéder à la passion épuiseuse des désirs sexuels, une affection délicate aux sens apaisés, pourquoi voulez-vous que l'homme ou la femme cherchent en dehors de cette harmonie des frissons nouveaux ? Mais j'entends bien que cette union est rare et que vous désirez savoir si, quand l'un des deux éléments du couple éprouve le besoin de trouver un supplément d'amour, il le peut ouvertement, votre logique ne voulant point distinguer et exigeant pour la femme le droit « d'avoir plusieurs maris » de même que plus volontiers on accorde à l'homme le droit d'avoir plusieurs femmes.

Néanmoins, en répondant *oui* au nom de la justice, je sollicite une distinction : est-ce *maris* ou *amants* que vous voulez dire ? Si c'est *amants*, je maintiens le *oui*. Si c'est *maris*, je vous crie casse-cou ! Car, et j'ai déjà offert à mon ami Georges-Anquetil la même objection : il serait dangereux pour la femme, difficile, — j'ajoute extrêmement coûteux, bien que cela ait fait sourire l'auteur de *La Maîtresse Légitime*, — de se créer un second, un troisième ménage régulier. Quelles complications ! Que de temps perdu ! Réfléchissez-y. Ce serait de la folie par ce temps de vie chère, de crise des locaux, d'âpre lutte économique.

Au bref, j'accorde le droit d'adultère à la femme comme à l'homme, au nom de la justice, mais j'hésite, dans l'intérêt de l'un et de l'autre, à conseiller la polygamie. Notre société n'est pas faite pour cela.

Une autre raison toute sentimentale intervient. Criez si vous voulez à l'absurdité, à l'hypocrisie, peu me chaut. Mais j'estime que si l'un des deux époux continue à aimer l'autre dont le cœur éteint ou les sens las désirent un nouvel aliment, celui qui n'aime plus a pour devoir sacré de ne pas briser l'âme, de ne pas faire souffrir celui qui aime encore. Quand les deux époux n'ont plus qu'indifférence l'un pour l'autre, qu'ils divorcent ou qu'ils

cherchent librement chacun à reconstituer leur vie amoureuse, cela m'est égal et, je le répète, je donne à la femme la même absolution qu'à l'homme. Mais si l'un garde en lui la douce flamme, ah ! quel crime, Madame, de jeter l'autre aux tortures de l'abandon. Non, non ! qu'il se cache — lui ou elle — pour aimer ailleurs, mais, au nom de la bonté, le seul baume qui nous reste pour calmer les plaies éternelles de l'humanité, les plaies que, vous l'avez dit, la guerre hideuse a encore avivées ; au nom de la pitié que devraient émouvoir, dans tout être sain, les larmes de sang montées d'un cœur meurtri, que celui-là qui n'aime plus ne fasse pas gravir à celui qui aime encore, l'épouvantable calvaire de l'amour assassiné !

M.-C. Poinsot

*
* *

...de M. LÉO POLDÈS,
Président du Club du Faubourg :

Saint-Gauvens, 6 septembre 1923.

Liberté, chère Madame, liberté absolue pour la femme comme pour l'homme !

Mais, de grâce, si vous voulez conserver à la polyandrie ses vertus mystérieuses et son charme clandestin, ne sollicitez pas, dans un article rédigé en jargon rébarbatif, l'introduction de cette institution dans ce stupide conglomérat de sottises millénaires qui s'appelle le Code.

Ne légalisez rien ! La Loi tue tout ce qu'elle touche, dépoétise tout ce qu'elle accorde, déshonore tout ce qu'elle autorise.

Du jour où les sombres et rigides Mormons, au nom de la morale et de la religion, firent de la polygamie une loi conservatrice, ils tuèrent la polygamie. Il n'y avait pas dans la pure Amérique de bourgeois plus bourgeois que ces vertueux polygames, qui faisaient l'amour en lisant la

Bible et possédaient dans un harem officiel des épouses numérotées.

Et vous réclamez pour les femmes le droit d'avoir plusieurs maris ! Laissez-les donc libres d'avoir, à leur guise, si elles y tiennent, plusieurs amants, à condition qu'ils soient beaux et qu'ils sachent aimer ! C'est la liberté sexuelle qui rendit prospères les démocraties antiques. S'il y avait sur terre un nombre plus considérable de polygynes et de polyandres, il y aurait beaucoup moins d'homosexuels, de lesbiennes et autres plagiaires de l'Amour. Boubouroche et Sganarelle eux-mêmes chanteraient victoire. Il n'y aurait plus de cocus, puisque tout le monde serait cocu.

La polyandrie, oui, madame, mais si les femmes ont le droit de choisir, que deviendront les mâles infortunés qui se nomment Rappoport et Mandel ?

LÉO POLDÈS

***

...de Mme SUZANNE A. VASTIN :

Souk Ahras, 17 septembre 1923.

Madame et cher Confrère,

Jeune vaudevilliste perdue dans ce petit bled d'Algérie, je me permets de venir vous apporter mon humble avis sur la question que vous avez soulevée dans *Paris-Galant*.

Ici les grands seigneurs arabes ont de deux à quatre femmes, comme le leur permet d'ailleurs la loi musulmane. Mais je ne crois pas qu'en France, comme dans toutes les contrées européennes, le caractère féminin s'accommoderait de cette cohabitation. Donc, ce qui est pour la femme, peut à mon avis exister pour l'homme.

On a un amant, une maîtresse, je n'en disconviens pas, mais de là à accepter le ménage officiel à trois ou à quatre, il y a une marge ! Car avouez que dans bien

ces ménages, le sentiment qui unit deux époux est loin d'être le même que celui qui unit deux amants. On aime l'un avec son cœur (sans parfois se l'avouer) et l'autre avec ses sens. Alors pourquoi essayer de changer l'ordre des choses ?

Il n'est pas possible, du moins je le crois, d'éprouver pour deux personnes à la fois un amour vrai, prêt à tous les sacrifices : aussi méditons avant d'organiser la société nouvelle, ces paroles de Delessert : « *L'esprit et le cœur doivent dominer le corps, les sens et tout ce qui est matériel en nous.* »

Daignez agréer, Madame, l'expression de mes sentiments respectueux.

SUZANNE A. VASTIN
28, rue de Medjez Sfa, 28
Souk Ahras (Algérie).

*
* *

... de M. URBAIN GOHIER :

Hélas ! Madame, j'ai passé l'âge de m'intéresser à de tels problèmes.

Entre une génération et la suivante, il y a toujours un abîme. Les jeunes hommes d'aujourd'hui n'ont pas, sur la vie sentimentale, sur le plaisir, sur le respect de la femme et du foyer, les idées qu'ont eues les hommes de mon temps.

Et je me soucie aussi peu de savoir comment ils vivront qu'ils s'occupent de savoir comment j'ai vécu.

J'ai toujours demandé pour la femme des droits égaux à ceux de l'homme. J'ai écrit là-dessus : *Nos victimes, la Femme et l'Enfant.* Mais je souhaite trop le bonheur de vos sœurs pour leur conseiller de prendre plusieurs maris à la fois.

Elles n'attendent d'ailleurs pas plus la permission du

législateur ou mon approbation pour pratiquer la polyandrie que les hommes pour pratiquer la polygamie.

Veuillez agréer, Madame, mes respectueux hommages.

URBAIN GOHIER

*
* *

UN DERNIER MOT

Mais alors si les femmes n'ont pas attendu qu'elle fût autorisée, pour pratiquer la polyandrie, c'est qu'elle répond à un besoin irrésistible de leur instinct et qu'elle est donc légitime puisque naturelle.

Pourquoi, dans ces conditions, ne point légitimer l'amant, ce qui abolira le mensonge, la tromperie, la duperie, la dissimulation, tout ce qui désunit le couple, tue la confiance et dégrade la dignité des deux époux ?

JANE DE MAGNY

FIN

TABLE ANALYTIQUE DES MATIÈRES

PREMIÈRE PARTIE

La liberté sexuelle de la Femme avant et hors le mariage

par GEORGES-ANQUETIL

DEUXIÈME PARTIE

L'Amant légitime pour la femme mariée

par JANE DE MAGNY

IMP DU CENTRE, 58, rue Greneta, Paris. — Tél. : Central 66-64.